



1.10.12.

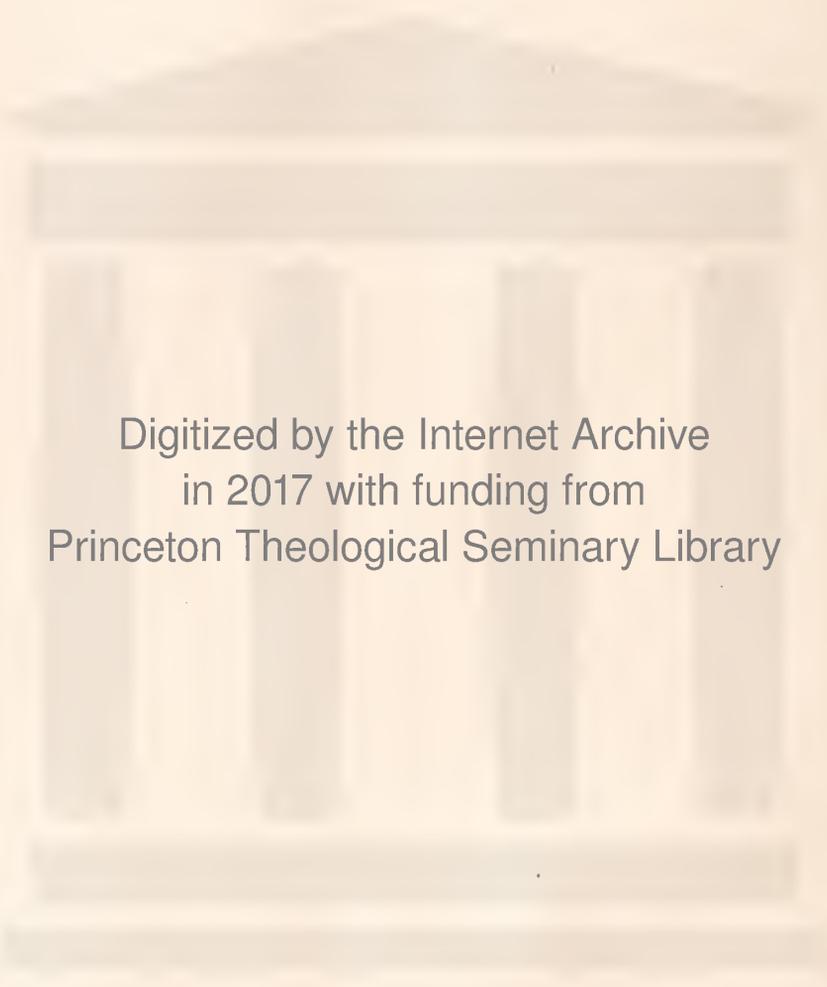
Library of the Theological Seminary,
PRINCETON, N. J.

Purchased by the Hamill Missionary Fund.

Division .. BX1642

Section .. T5L3

v. 2



Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Princeton Theological Seminary Library

<https://archive.org/details/histoiredelamiss02laun>

HISTOIRE

DE LA

MISSION DU THIBET

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Histoire ancienne et moderne de l'Annam, 1 vol. in-8°.

La Société des Missions-Étrangères pendant la guerre du Tonkin, brochure in-8° (*Épuisé*).

Nos Missionnaires, précédé d'une étude sur la Société des Missions-Étrangères, 1 vol. in-12.

Le Séminaire des Missions-Étrangères pendant la Révolution, brochure grand in-8° (*Épuisé*).

Atlas des Missions de la Société des Missions-Étrangères, 27 cartes in-folio, en 4 couleurs, avec 27 notices historiques et géographiques.

Les cinquante-deux Vénérables serviteurs de Dieu, mis à mort en haine de la foi dans les missions de Cochinchine, Tonkin, Su-tchuen, Kouy-tcheou, Kouang-si, d'après les procès apostoliques, 2 vol. in-8°. 27 gravures.

Grande édition illustrée. 1 vol. in-4°.

Histoire générale de la Société des Missions-Étrangères, depuis sa fondation (1658) jusqu'à nos jours, 3 vol. in-8°.

(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)

Mgr Retord et le Tonkin catholique, 1 vol. in-8° illustré.

Mgr Verrolles et la mission de Mandchourie, 1 vol. in-8° illustré.

Les Missionnaires français en Corée, 1 vol. in-12 illustré.

Siam et les Missionnaires français, 1 vol. in-8° illustré.

Les Missionnaires français au Tonkin, 1 vol. in-8° illustré.

Histoire des Missions de l'Inde, Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour, 5 vol. grand in-8° illustrations et cartes.

(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

La salle des Martyrs du Séminaire des Missions-Étrangères, 1 vol. in-12.

Les Bienheureux de la Société des Missions-Étrangères et leurs compagnons, 1 vol. in-12.

*
* *

Carte des Missions catholiques dans l'Indo-Chine française, Grand aigle.

Carte des Missions catholiques en Chine, Grand aigle.

Carte des Missions catholiques au Japon, Grand aigle.

Planisphère de la hiérarchie catholique, Double grand aigle.

*
* *

La Mission de Birmanie. Traduit de l'anglais. 1 vol. in-8° illustré.

EN PRÉPARATION

Histoire des Missions de Chine, Su-tchuen, Kouy-tcheou, Yun-nan, Mandchourie, Kouang-tong, Kouang-si.

THEOLOGICAL SEMINARY

SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

HISTOIRE

DE LA

MISSION DU THIBET

PAR

✓
ADRIEN LAUNAY

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

TOME DEUXIÈME

SOCIÉTÉ SAINT - AUGUSTIN
DESCLÉE, DE BROUWER ET C^{IE}
LILLE - PARIS

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Nous protestons de notre pleine et entière soumission aux lois du Saint-Siège et particulièrement au décret d'Urbain VIII. S'il nous arrive d'employer certaines expressions comme celles de Saint, de Bienheureux, de Martyr, nous déclarons simplement suivre l'impulsion de notre cœur sans vouloir prévenir les jugements de l'Église.

CHAPITRE PREMIER

NOMINATION DE MGR CHAUVEAU NOUVELLE DÉLIMITATION DE LA MISSION

1864 - 1868

I

Nomination de Mgr Chauveau.

Mgr Thomine indique son successeur. — Il est relevé de la charge de Vicaire apostolique du Thibet. — Nomination de Mgr Chauveau. — Lettre d'adieu de Mgr Thomine. — Ses dernières intentions. — Sa mort. — Hésitations de Mgr Chauveau. — Renseignements biographiques. — Mgr Chauveau peut rester au Yun-nan. — Son arrivée à Ta-tsien-lou.

Le récit des luttes soutenues à Bonga et dans les villages environnants, de la mort de Durand et de l'expulsion des missionnaires, nous a conduit jusqu'en l'année 1865. Il nous faut maintenant revenir en arrière et raconter les faits qui suivirent le retour de Mgr Thomine en Europe, et qui amenèrent la nomination d'un nouveau Vicaire apostolique du Thibet. Nous avons laissé le vénérable exilé à Rome, où il était venu exposer à la Propagande la situation de sa mission et sa position particulière. Jugeant bien qu'il ne pouvait plus retourner dans le pays qu'il aimait si profondément, il avait mis en avant le nom de l'homme qui, croyait-il, avait toutes les qualités pour être son successeur. C'était Mgr Chauveau, évêque de Sebastopolis, coadjuteur de Mgr Ponsot, Vicaire apostolique du Yun-nan. Revenu à Paris, Thomine écrivit, le 4 mai 1863, au Préfet de la Propagande, pour lui renouveler cette proposition. Le Cardinal, par une lettre du 20 juin, consulta M. Albrand, supérieur du Séminaire des Missions-Etrangères. Celui-ci répondit que le Yun-nan n'avait pas un besoin pressant de coadjuteur, et que Mgr Chauveau ferait un bon Vicaire apostolique du Thibet.

Dans une nouvelle lettre, du 15 janvier 1864, Thomine rappela la demande qu'il avait précédemment adressée : « Qu'il me soit permis de dire à Votre Eminence l'urgente nécessité de nommer à ma place un

supérieur qui puisse diriger les missionnaires suivant l'esprit de Dieu. C'est pourquoi je me joins aux directeurs de notre Séminaire des Missions-Étrangères de Paris pour vous prier de vouloir bien transférer au Vicariat apostolique de Lhassa, dans le plus bref délai, Mgr Chauveau, évêque de Sebastopolis, coadjuteur de la mission du Yun-nan. »

La Propagande jugea excellent le choix du Séminaire et de Mgr Thomine, et elle fit tout préparer pour la nomination de Mgr Chauveau.

Le 28 août 1864, un décret releva Mgr Thomine de la charge de Vicaire apostolique de Lhassa. En l'expédiant le Cardinal-préfet l'accompagna de cette lettre au prélat :

Sa Sainteté veut, pour prévenir toute erreur, que vous soyez averti qu'il n'y a rien de changé à l'exercice de votre juridiction actuelle sur la mission du Thibet, jusqu'à réception par Mgr Chauveau des Lettres Apostoliques expédiées dans la forme de Brefs.

Thomine-Desmazures reçut avec un respect véritablement filial le décret qui consacrait son éloignement du Thibet. Il exprima, dans une lettre au Souverain Pontife, les sentiments apostoliques dont son âme avait toujours été pénétrée, et que ni les désillusions, ni les souffrances, ni la maladie, ni l'âge n'avaient éteints. Une fois encore, le bon et doux vieillard, dont les circonstances brisaient la carrière, exprimait les grands et saints désirs du martyre qui toujours avaient fait battre son cœur, et les déposait en quelque sorte aux pieds de son chef comme le suprême hommage de son obéissance ¹ :

TRÈS SAINT PÈRE,

J'ai reçu avec une soumission et une obéissance toutes filiales le décret du 28 août dernier, par lequel Votre Sainteté daigne me relever de la charge et du gouvernement du Vicariat de Lhassa. Mon cœur souffre profondément, non seulement de ne pouvoir me dévouer jusqu'à la mort à la prédication de la parole de Dieu et au salut des âmes, mais aussi de ne pouvoir plus espérer obtenir la palme si désirée du martyre. Mais il vaut mieux m'incliner devant la sainte volonté de Dieu, et voilà pourquoi j'accepte avec actions de grâce le repos qu'Il m'impose. Je dépose donc aux pieds de Votre Sainteté l'assurance de ma profonde gratitude, et je la supplie ardemment de confirmer et d'augmenter la Bénédiction qu'Elle a daigné autrefois m'accorder, afin qu'avec son aide je croisse dans l'amour, jusqu'à ce que, martyr du moins par le désir, consumé d'amour, je meure d'amour. Aussi longtemps qu'il me restera un souffle de vie, je demeurerai très étroitement lié au Saint-Siège apostolique, et je considérerai comme un grand bonheur, si l'occasion se présente pour moi, soldat invalide et inhabile, de combattre ou de souffrir pour Lui. Mais du moins chaque jour, je prierai le Seigneur qu'Il soutienne Votre Sainteté dans les nouvelles tribulations que lui causent ses ennemis, qu'Il confonde les conseils des impies et qu'Il brise dans sa colère ceux qui osent se lever contre le Seigneur et contre son Christ.

De Votre Sainteté le très humble et très dévoué fils.

† Jacques-Léon THOMINE-DESMAZURES,
Evêque de Sinople.

Enfin, par un bref du 9 septembre 1864, le Souverain Pontife Pie IX détacha Mgr Chauveau du Yun-nan et le nomma Vicaire apostolique de Lhassa. Voici la traduction de cette pièce ¹ :

Vénération Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

Notre vénérable Frère Jacques-Léon Thomine-Desmazures, Evêque de Sinople, Nous ayant prié ardemment de le relever de la charge et du gouvernement du Vicariat apostolique de Lhassa, après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, préposés aux affaires de la Propagande, Nous avons accédé à sa demande. Ce Vicariat apostolique étant actuellement sans chef, et le bien de la religion réclamant le choix réfléchi d'un nouveau Vicaire apostolique, tenant compte du désir exprimé par l'évêque de Sinople soucieux du choix de son successeur, ainsi que par les directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, à qui cette mission est confiée, après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, préposés aux affaires de la Propagande, Nous avons décidé de vous confier cette charge, vénérable Frère, persuadé que vous remplirez ces nouvelles fonctions avec piété, intégrité de vie, sagesse, prudence et zèle pour le salut des âmes. Par conséquent, de Notre pleine autorité, Nous vous déliions des fonctions que vous occupiez jusqu'à présent, de Coadjuteur, avec future succession, de notre vénérable Frère Joseph Ponsot, évêque de Philomélie et Vicaire apostolique du Yun-nan, en Chine. A cet effet, également, Nous vous absolvons de toutes excommunications, interdit et autres censures, jugements et peines ecclésiastiques, pour quelque raison et de quelque manière qu'elles aient pu être portées contre vous, et que vous ayez pu les encourir. De plus, par ces mêmes Lettres, usant de Notre autorité apostolique, Nous vous établissons, constituons et nommons Vicaire apostolique de la Mission de Lhassa en Chine, avec tous les pouvoirs nécessaires et utiles. Nous ordonnons donc à tous ceux à qui cela appartient ou peut appartenir, de vous recevoir, de vous admettre comme Vicaire apostolique de la susdite Mission, selon la teneur des Présentes ; qu'ils vous obéissent, qu'ils vous aident, qu'ils vous protègent, qu'ils reçoivent respectueusement et accomplissent entièrement les avis et les ordres salutaires que vous pourrez leur donner ; autrement Nous ratifierons toute sentence ou peine que vous aurez portées ou statuées contre les rebelles et, ayant Dieu comme garant, Nous les ferons observer inviolablement jusqu'à entière satisfaction.

Cependant, comme le lui avait écrit le Préfet de la Propagande, Mgr Thomine gardait la juridiction sur le Thibet jusqu'à l'acceptation du nouvel élu. Il était donc de son devoir d'avertir ses anciens collaborateurs des faits graves qui venaient de se passer ; il le fit en des termes touchants et termina par ces paroles d'adieu ² :

Ce n'est pas sans un profond regret, Messieurs et très chers Confrères, que je vous quitte. Vous avez toujours été dans mon cœur, malgré les nuages qui se sont quelquefois élevés près de moi. Quoique ne partageant pas la manière de voir de quelques-uns d'entre vous, j'ai su toujours apprécier votre ardent désir de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, votre zèle, votre dévouement, les dangers auxquels vous vous êtes

1. Voir le texte à l'appendice XXVIII.

2. A. M.-E., vol. 556^c. Mgr Thomine à MM. Goutelle, Fage, Durand, A. Biet, Dubernard et F. Biet, 9 octobre 1864.

exposés, les travaux courageux, durs, persévérants que vous avez entrepris pour la mission, et l'attachement personnel dont vous m'avez donné des preuves et dont je vous sais gré. Dieu m'avait chargé de remplir relativement à la mission du Thibet une tâche qui ne pouvait être que transitoire. Mon âge, l'épuisement de mes forces, des circonstances pénibles m'ont indiqué qu'elle était terminée. N'ayant pris à cet égard aucune détermination sans le conseil formel de ceux à qui Dieu a donné grâce et autorité pour m'éclairer, me rendant le témoignage de n'avoir agi que selon sa sainte volonté, je remets cette pauvre et chère Mission dans son cœur, entre les bras de ma Mère Immaculée Notre-Dame des Douleurs, notre patronne, et aux mains du vénérable, éclairé, actif et zélé Prélat, que vous aimez tous, et qui en est si digne. Je ne vous laisse rien à regretter. Il ne me reste plus qu'à vous donner une dernière bénédiction, à vous embrasser tous de tout mon cœur, et à vous assurer que vous et la Mission du Thibet, vous ne me devenez pas étrangers. Je serai heureux s'il peut se faire que je vous sois utile. Si Dieu me refuse cette consolation, au moins dans ma profonde retraite où Jésus-Christ daigne habiter, je lui parlerai de vous, je le prierai de bénir vos travaux, de vous animer de plus en plus de son Esprit, de vous soutenir au milieu des épreuves que vous aurez à subir, et de vous rendre tous heureux en lui.

Qu'il daigne répandre sur vous toutes les bénédictions de son amour !

Veillez me donner part à vos souffrances et prier pour moi.

Votre très affectueux serviteur et confrère,

† Jacques-Léon THOMINE-DESMAZURES,
Evêque de Sinople.

A Chauveau, qui venait d'être nommé son successeur, Thomine fit part de ses intentions ¹ :

« Je laisse à votre disposition personnelle en faveur de la Mission, sans que personne puisse vous en demander compte, tout l'argent qui m'appartient, ainsi que les territoires et autres objets que j'ai laissés en Chine. Seulement j'ai chargé M. Ko de donner, sur les revenus de ces propriétés, aux trois vierges Lieou, Ouan et Lo, qui se sont dévouées pour venir à Ta-lin-pin sur ma parole, tout ce qui, jusqu'à leur mort, sera utile pour leur nourriture et leur entretien. Dans le cas où cela souffrirait quelque difficulté, je vous prie de donner à chacune de celles qui sont encore en vie la somme de cent vingt taëls, au moins, et alors la Mission ne s'occuperait plus d'elles.

» J'ai représenté à Rome qu'il serait utile d'adjoindre à la Mission du Thibet les populations thibétaines qui avoisinent Bonga, tant du Ouy-si que du Tehong-tien, et du Su-tchuen jusqu'au Tong-ho pour limite, afin que les missionnaires puissent former des chrétientés sous diverses juridictions civiles où ils trouveraient asile en cas de persécution. Naturellement cette demande ne peut avoir de suite que si vous jugez à propos de la faire vous-même. J'avais aussi le dessein de faire renouveler quelques permissions ; mais comme je devais mourir et que je suis mort, mes demandes n'eussent pu être admises. »

Thomine-Desmazures se retira dans une de ses propriétés à Mouen, près de Caen ; il y vécut quelques années, passant ses jours dans la prière

et la souffrance, ne quittant sa retraite que pour aller au Séminaire des Missions-Etrangères faire quelques ordinations.

Ceux qui l'ont connu sont unanimes à louer sa piété, sa douceur, sa science de l'Écriture Sainte et des Saints Pères, sa facilité et l'élégance de sa diction, sa grande dignité de maintien. On a dit avec raison que son intelligence, belle et élevée, était plus théorique que pratique ; dans une mission calme, déjà organisée, il eût rempli non sans honneur la charge de Vicaire apostolique. La tâche qui lui fut donnée ne convenait ni à son âge, ni à son tempérament ; il eut le courage de l'accepter, mais il n'avait pas la force de l'accomplir ; il le sentit bientôt lui-même sur les âpres sentiers des montagnes du Thibet. Les mandarins chinois et la diplomatie achevèrent ce que la fatigue physique avait commencé, et le premier Vicaire apostolique de Lhassa vint mourir dans son pays natal, le 25 janvier 1869, en priant pour ceux qui demeuraient encore sur le champ de bataille où des défaites écrasantes avaient succédé à des triomphes rares et chèrement achetés ¹.

1. Nous extrayons de la *Notice sur Mgr Thomine-Desmazures*, par M. l'abbé Mabire, pp. 64-69, les passages suivants, racontant les derniers jours et les funérailles du vénérable prélat :

« La cérémonie de l'administration des derniers Sacrements fut fixée au 18 décembre. Ce fut M. l'abbé Ducellier, doyen du Chapitre, qui fut chargé par Mgr Hugonin de le remplacer en cette circonstance solennelle. Les témoins de la cérémonie furent singulièrement édifiés de la piété touchante et de l'humilité profonde avec lesquelles Mgr Thomine reçut le saint Viatique et l'Extrême-Onction : ils ne le furent pas moins du ton pénétrant de charité et de gratitude dont fut empreinte sa réponse aux paroles pieuses et émues que lui adressa M. le Doyen. Après la cérémonie, le malade, retrouvant un instant sa vigueur, parla d'une voix ferme à la foule empressée qui avait accompagné le Saint-Sacrement. Il ne croyait pas avoir donné de scandale ; mais il témoigna hautement la crainte d'avoir pu mal édifier quelqu'un de ceux qui avaient connu les détails intimes de sa vie. Il exhorta les assistants à conserver précieusement la foi, qui a conduit les saints au ciel, parce qu'elle est la source des vertus chrétiennes, et qu'elle est en même temps le fondement solide de l'espérance et le principe de la charité, le seul lien qui puisse unir les hommes entre eux et avec Dieu.

L'émotion de cette journée épuisa ce qui restait de forces au pieux malade. Depuis lors, sa vie ne fut plus qu'une suite de crises pénibles, qui se succédèrent presque sans interruption. Le plus léger mouvement lui causait de cruelles suffocations, pendant lesquelles on le vit quelquefois plusieurs heures de suite dans l'impossibilité de reprendre haleine, malgré le soin que l'on prenait de faire circuler abondamment l'air autour de lui. Dans une de ces crises, M. le curé de Tourville lui dit un jour :

« Monseigneur a toujours désiré le martyre ; mais les souffrances qu'il endure en ce moment peuvent bien être estimées quelque chose. — Aussi, répondit le malade, de sa voix entrecoupée, je suis loin de m'en plaindre ; et je serais fâché que le Seigneur m'épargnât une seule de ces souffrances ; tout ce que je lui demande, c'est la patience, pour ne pas perdre le mérite. »

Malgré ces crises et la violence du mal qui le consumait, il demanda tous les jours à se lever, et ce ne fut qu'à partir du quatrième jour avant sa mort, qu'il consentit à ne plus quitter son lit, ce qui lui fut un nouveau sacrifice. Jusqu'à la fin, il tourna sa pensée vers les missions, et il resta jusqu'au dernier jour, de cœur, ne pouvant plus l'être de l'action et de la parole, l'apôtre de la Chine et du Thibet. Le lendemain du jour où il fut administré, il eut la consolation de pouvoir s'entretenir avec M. Rousseille, l'un des vénérables directeurs des Missions-Etrangères, qu'il avait prié de venir passer près de lui quelques instants. Il lui remit tout ce qu'il avait en sa possession de pièces intéressantes pour l'œuvre des missions.

Si Mgr Thomine aimait l'œuvre des missions d'un amour de prédilection, il avait aussi pour l'Église et pour le Chef de l'Église une affection singulièrement vive et profonde. La défense des droits et des prérogatives du Saint-Siège fut, tant qu'il put

Avant le bref du 9 septembre et le Consistoire du 22 du même mois, qui l'établissaient Vicaire apostolique du Thibet, Chauveau avait appris, par des lettres venues de France, que l'on songeait à lui imposer cette charge ; il s'en était vivement ému, et son historien va même jusqu'à affirmer qu'il eut la pensée de revenir en France pour se soustraire au fardeau, mais cette pensée ne fit que traverser son esprit, qui ne s'y arrêta jamais sérieusement. En tous cas, le prélat crut devoir demander conseil et il écrivit à Mgr Ponsot, à Mgr Desflèches, à M. Libois et à quelques missionnaires

travailler, l'objet préféré de ses études ; et il se déclarait volontiers, dans les questions restées libres en théologie, pour les doctrines qui favorisent le plus l'autorité du Souverain-Pontife, abandonnant en ce point ce qu'il appelait les erreurs de sa première éducation. C'est pourquoi, voyant approcher sa fin, il voulut témoigner de sa foi à tout ce que l'Eglise croit et enseigne, et aussi de son tendre respect pour le Saint-Père, et de son obéissance filiale au Saint-Siège apostolique ; et, recueillant ses forces, il dicta, en latin, une lettre à l'adresse du Souverain-Pontife, dans laquelle on retrouve, jointes à l'ardeur du zèle et de la foi catholique, une facilité et une dignité de langage qui témoignent hautement de son respect pour la langue de l'Eglise, et du soin religieux qu'il ne cessa de mettre à la cultiver. Cette lettre, plusieurs fois interrompue par les souffrances des deux dernières semaines de sa vie, ne fut pas écrite de sa main ; il y apposa seulement sa signature.

La lettre est datée du 13 janvier 1869. Le Souverain-Pontife, ému jusqu'aux larmes à la lecture de cette touchante profession de foi, envoya le 20 janvier au vénérable mourant sa bénédiction apostolique.

Les deux dernières semaines de cette vie, depuis si longtemps vouée à la souffrance, furent particulièrement douloureuses. Se sentant défaillir, il demandait à son confesseur si le dernier moment n'était pas enfin venu pour lui. M. le curé de Tourville, répondant un jour à cette question, lui demanda s'il s'ennuyait de souffrir, lui représentant que les souffrances acceptées avec résignation étaient, au jugement de Dieu, la matière et l'occasion la plus sûre du mérite. « Oh ! reprit, cette fois encore, le » pieux mourant, je serais bien fâché que Dieu me retranchât la moindre des souffrances qu'il est dans ses desseins que j'endure ! » — « Mieux vaut, ajouta-t-il, faire » mon purgatoire ici que dans l'éternité. C'est peut-être de l'égoïsme ; car, il sera » ainsi moins rude et moins long. »

La journée du samedi 23 janvier fut l'une des plus pénibles de toute cette longue maladie. Dans la nuit du samedi au dimanche, Monseigneur reçut la sainte Communion comme il avait coutume de la recevoir depuis qu'il ne pouvait plus célébrer la Sainte Messe.

Au point du jour, une crise plus violente que les précédentes fit craindre au malade et à la personne qui veillait près de lui que ce ne fût enfin la dernière heure. Il était, en effet, tout près de mourir. M. le curé de Mouen et M. le curé de Tourville, mandés l'un et l'autre, se hâtèrent d'arriver. Le mourant voulut, au milieu d'angoisses inexprimables, se confesser une dernière fois, ce qu'il n'avait jamais manqué de faire tous les huit jours avec la foi et la piété la plus vive. Il demanda ensuite l'indulgence de la bonne mort, qu'il reçut avec les sentiments les plus touchants d'humilité. Puis, quoiqu'il eût reçu dans la nuit la sainte Eucharistie, comme le danger était imminent, on lui apporta le saint Viatique. Cette dernière visite de Notre-Seigneur, à cette heure suprême, lui procura la plus fortifiante consolation. Il l'exprima dans quelques paroles, où il répandit son cœur devant les personnes réunies autour de lui. Les deux prêtres qui l'assistaient lui demandèrent, agenouillés au pied de son lit, une dernière bénédiction, qu'il leur donna en formant pour eux et pour leurs paroissiens les vœux les plus touchants. Dans le cours de la journée, il bénit aussi ses serviteurs et les divers membres de sa famille ; puis, après ce dernier acte de pieuse bienveillance, il se recueillit en Dieu pour ne plus penser qu'à l'éternité. Il demanda, vers le soir, qu'on lui récitât les prières de l'agonie : le moment n'était pas encore venu, il continua de prier ; bientôt sa voix et sa mémoire commençant à s'altérer, il fit signe qu'on l'aidât à retrouver et à prononcer la suite des versets de l'Ecriture, qu'il ne commençait plus que d'une voix péniblement entrecoupée. La mort approchait ; il pria toujours, essayant encore de faire le signe de la croix, qu'il ne pouvait achever.

Au milieu de la nuit du dimanche au lundi, l'agonie commença, douce et calme, en comparaison des douleurs qu'il endurait depuis plus d'un mois. « Nous récitâmes, dit

du Thibet pour leur exposer les craintes que lui inspirait ce projet, et les obstacles que présentaient, disait-il, sa santé et ses défauts ¹.

Mgr Ponsot, plus intéressé dans la question, puisque le départ de Mgr Chauveau lui eût fait perdre un coadjuteur, lui conseilla de ne pas accepter ; les autres lui répondirent que si la charge lui était imposée, il devrait la prendre. Il eut également la pensée d'écrire directement à la Propagande ; mais, craignant que les bruits répandus sur sa nomination au Thibet ne fussent faux, il préféra prier un de ses amis, Mgr Gallot, camérier du Pape, de s'enquérir de leur exactitude et, s'ils étaient vrais, de faire son possible pour que la Propagande changeât d'avis. Sa lettre est du 29 février 1864 ² :

J'ai reçu en partage, disait-il, quelque chose de ce qui brille, mais le solide, le réel m'ont été refusés. Nos bons Messieurs de Paris ont été

M. le curé de Tourville, témoin fidèle de ses souffrances et de ses dernières angoisses, les prières des agonisants, et nous le vîmes s'éteindre doucement vers 4 heures du matin, le lundi 25 janvier. »

Le jour où Dieu l'appelait à lui était précisément le jour de la conversion de saint Paul, le grand modèle des missionnaires ; l'heure était celle où bientôt, dans tout le monde catholique, les prêtres allaient dire à l'autel ces paroles qui commencent l'introit de la fête : « *Scio cui credidi.* » Mgr Thomine avait pris ces paroles pour devise, la veille de son sacre. Elles avaient pour lui, en ce moment-là même, leur accomplissement dans le sein de Dieu.

Les obsèques de Mgr Thomine ont eu lieu, le 1^{er} février, en l'église Saint-Julien de Caen, avec toute la pompe que réclamaient la dignité du défunt et la vénération due à ses héroïques vertus. Mgr de Bayeux a présidé toute la cérémonie. Ses deux Vicaires-généraux, archidiaques de Bayeux et de Lisieux, l'accompagnaient à l'autel. Les fonctions de diacre et de sous-diacre ont été remplies par M. le Curé de Saint-Jean et M. le Curé de Vaucelles. M. l'abbé Duveilleroy, chanoine titulaire, secrétaire-général, et M. le Curé de Saint-Sauveur étaient prêtres-assistants. Mgr l'évêque de Coutances avait voulu, par sa présence, témoigner ses sympathies pour un collègue et un apôtre. Il avait à ses côtés M. le Proviseur et M. l'Aumônier du Lycée, l'un et l'autre chanoines honoraires de Coutances. Le Chapitre de Bayeux était représenté par une députation de deux de ses membres, MM. d'Hérembert et Perrée ; le Séminaire des Missions-Etrangères, par notre compatriote, M. l'abbé Tesson, l'un de ses directeurs. Les coins du poêle étaient tenus par M. l'abbé Tesson, M. le Curé de Saint-Pierre de Lisieux, M. le Curé de Saint-Ouen et M. l'abbé Do. Un très grand nombre de prêtres remplissaient le chœur, et tous n'avaient pu y trouver place. La nef et les bas-côtés étaient insuffisants pour contenir la multitude des fidèles qui s'y pressait dans l'attitude de la prière et du recueillement. Chargé de prononcer l'oraison funèbre, M. le Curé de Saint-Pierre de Caen avait trouvé un cadre des plus heureux, en comparant le vénérable Défunt à l'holocauste de la loi ancienne, sa vie aux principales circonstances du sacrifice mosaïque. La préparation à Caen et à Bayeux, l'offrande au Su-tchuen, la consommation dans la solitude de Mouen : voilà les trois parties d'une existence si saintement dévouée et les trois divisions d'un discours remarquable par la chaleur, le mouvement et l'élévation des pensées. La cérémonie funèbre, qui avait commencé à onze heures et demie, s'est terminée vers trois heures seulement. Après les cinq absoutes, une imposante procession, parcourant la promenade Saint-Julien, au milieu d'une affluence énorme de spectateurs, s'est dirigée vers la chapelle des Dames Bénédictines, où les restes mortels du Prélat ont été déposés dans un caveau souterrain. Mgr Thomine portait à cette Communauté, voisine de son berceau, une affection particulière, et l'une de ses nièces s'y est consacrée à Dieu. »

1. « Je dirai seulement, avait-il écrit le 30 septembre 1864, que mon ignorance de la langue est un motif d'exclusion péremptoire ; Mgr de Sinople a été blâmé d'avoir accepté la supériorité d'une mission dont il n'entendait pas la langue, et ce reproche est légitime. Ne m'y exposez pas, je vous prie. »

2. *Vie de Mgr Joseph Chauveau*, évêque de Sebastopolis, Vicaire apostolique du Thibet, par l'abbé Ferdinand Baudry. Un vol. in-12. Luçon, Bideaux, imprimeur. p. 124.

victimes d'une illusion qui en a trompé bien d'autres. Ils m'ont supposé certaine capacité, parce qu'en effet j'en avais les apparences ; ils n'ont pas compris que j'avais les apparences seulement, mais non la réalité, l'ombre et non pas le corps. Je le dirai à Son Eminence le cardinal Préfet de la Propagande ; mais comme mon témoignage est suspect et doit l'être, puisque je parle de moi, il est évident que je ne serai pas cru. Je le dirai à ces Messieurs de Paris, qui riront de ma simplicité, et j'en serai quitte pour mes frais d'écriture. J'ai cependant parfaite conscience de la vérité que j'exprime à mon sujet. Si Mgr de Sinople qui, à la science des savants et à la vertu des saints, joignait une grande expérience et des hommes et des choses, a échoué presque au sortir du port, quel naufrage ne devrait-on pas attendre si je devenais pilote du navire ? Ce serait une véritable catastrophe. Si les chênes sont renversés, que deviendront les roseaux ? A mon avis, puisque le Thibet a des missionnaires capables, il faudrait choisir le Vicaire apostolique parmi eux.

Abordant ensuite la question de sa santé, Chauveau fait observer qu'il est infirme, attaqué de la goutte, depuis dix à douze ans, genre d'infirmité dont on ne guérit pas, et qui lui interdit toute contrée froide et humide :

Mettez donc cet homme, disait-il, sous ce ciel de plomb, dans ces neiges et ces glaces du Thibet, au milieu de ces brouillards éternels ; c'est le condamner à des souffrances pires que la mort. Ainsi, en toute hypothèse, je deviens inutile au Thibet, à charge à la mission, à charge aux chrétiens, à charge à mes confrères, à charge à moi-même ; malade à la maison, malade en voyage, ennuyeux partout, et toujours bon à rien. Je vous avoue que cette perspective m'effraie beaucoup plus que la mort.

Il priait son ami de soumettre ses observations au Préfet de la Propagande dans la forme la plus convenable, de l'assurer qu'il reconnaîtrait la grâce accordée « par plus de ferveur, plus de zèle et plus de dévouement » ; enfin de conjurer le cardinal de remettre à un autre « et l'honneur de sa confiance, et le poids d'une mission aussi difficile. »

Toutefois, il ajoutait : « Je n'oserais pas désobéir à un ordre du Saint-Siège et même à un simple désir, quelque sacrifice qu'il dût m'en coûter. »

Cette lettre n'arriva à Rome qu'au mois d'octobre 1864, c'est-à-dire un mois après que Pie IX eut signé le bref de transfert, et quelques jours après le Consistoire. Mgr Gallot crut cependant devoir la remettre au Préfet de la Propagande. Celui-ci, tout en faisant la part de l'humilité qui les avait dictées, s'étonna des appréciations que le prélat émettait sur lui-même, et il prit en considération les mauvaises nouvelles qu'il donnait de sa santé ; le 26 novembre, il demanda de nouveaux renseignements à M. Albrand, qui répondit le 19 décembre suivant :

Que l'Evêque de Sebastopolis ne jouisse pas de la vigueur d'un jeune homme, nous le concédons volontiers ; mais que ses infirmités l'aient rendu si faible qu'il n'ait ni mémoire, ni science d'administration, cela nous semble, de la part du Révérendissime Prélat, une pieuse exagération et des paroles inspirées par son humilité. En effet, le pieux évêque n'a pu dire toutes ces choses de lui en pleine vérité ; car, ce que nous affirmons de lui dans notre lettre du 4 mars 1863, était appuyé sur le

témoignage de l'évêque de Sinople, sur les paroles de l'évêque de Sinite, et de M. Goutelle, provicaire du Thibet.

Cependant, Chauveau ne s'était pas contenté de la lettre qu'il avait écrite à Gallot, et qui devait être présentée à la Propagande ; il avait lui-même, le 6 août 1864, écrit au cardinal Préfet et répété le même exposé, qu'il terminait en assurant que, « par suite de mille circonstances, il n'avait pas plus d'expérience de l'administration que la veille de son sacre ».

Le Cardinal en référa encore à M. Albrand, qui, le 20 mars 1865, lui répondit :

Nous avons vu et lu attentivement les lettres de Votre Eminence, et, après les avoir comparées mûrement avec celles de l'évêque de Sebastopolis, nous nous en tenons à cette même opinion que nous avons exprimée, le 19 décembre 1864, à la Sacrée Congrégation. Outre les raisons de penser ainsi, que nous avions à cette époque, nous en avons aujourd'hui une autre plus sérieuse encore : Le Révérendissime Prélat a pris le gouvernement de la mission du Thibet, comme nous l'avons appris par les lettres qu'il nous a adressées, et par celles qu'il a écrites au Très-Saint Père et à la Sacrée-Congrégation. Maintenant il est sur les frontières de sa mission si déjà il n'y est entré.

En face de cette diversité d'affirmations, le cardinal hésita longtemps, espérant que des renseignements nouveaux pourraient lui permettre de porter un jugement définitif. Ne recevant rien, il se décida, au mois d'avril 1866, comme il le dit lui-même dans une lettre à Mgr Chauveau, à exposer l'affaire au Souverain Pontife :

Sa Sainteté, après avoir pris connaissance du rapport de cette affaire, déclara qu'Elle laissait pleine liberté à Votre Grandeur de prendre un parti.

Vous pourrez, après avoir mûrement réfléchi à la chose devant le Seigneur, juger ce qu'il y a de plus expédient et choisir : ou de laisser la mission du Thibet à laquelle vous êtes nouvellement promu, en retenant la charge de coadjuteur du Vicaire apostolique du Yun-nan, ou, abandonnant cette dernière charge, prendre le gouvernement de la mission du Thibet.

En ce qui me concerne, je m'empresse de vous faire connaître cette décision de Sa Sainteté.

D'après ces paroles, Mgr Chauveau pouvait donc, s'il le voulait, rester au Yun-nan, en qualité de coadjuteur de Mgr Ponsot ; mais ces pourparlers avaient pris beaucoup de temps. Chauveau avait été nommé par le Souverain Pontife le 9 septembre 1864, préconisé le 22 du même mois ; le cardinal avait reçu ses observations par l'intermédiaire de Mgr Gallot au mois d'octobre suivant, puis sa lettre du 6 août 1864, dans le courant du mois de mars 1865 ; il avait attendu plus d'une année avant de prendre une décision, et c'était seulement le 23 avril 1866 qu'il transmettait au prélat l'autorisation que lui donnait Pie IX de choisir entre le Yun-nan et le Thibet.

Or, à cette époque, Chauveau était rendu au Thibet depuis plusieurs mois. Voici en effet comment les choses s'étaient passées : le 23 mars 1865,

l'évêque avait appris, par les lettres et les journaux d'Europe, sa nomination officielle à la tête du Vicariat apostolique de Lhassa. Dans une lettre, écrite à ce sujet, M. Albrand lui disait : « Vous alléguiez mille et une raisons pour décliner le fardeau ; vous en allégueriez dix mille qu'on ne les écouterait pas. » Quelque temps après, arrivaient les pièces officielles de Rome et de nombreux témoignages de joie de la part des missionnaires du Thibet. Fage, Desgodins lui avaient écrit ; Goutelle lui avait adressé cette ardente supplication ¹ :

Je compte sur votre courage, sur votre dévouement, sur votre amour pour Jésus-Christ, sur votre désir ardent de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, enfin sur l'affection bien connue que vous avez toujours eue pour notre pauvre mission. Ah ! Monseigneur, je vous en supplie, au nom de tous mes confrères, qui n'ont pas d'autres sentiments que les miens, je vous en supplie ; au nom de Jésus en croix, de Marie Immaculée, de Notre-Dame des Sept-Douleurs, notre patronne, n'allez pas rejeter une épouse abandonnée, désolée, chargée de chaînes et déjà teinte du sang de ses enfants martyrs. Pourriez-vous voir ses larmes couler avec tant d'abondance sans en être attendri ? Pourriez-vous songer à sa détresse sans vous sentir le désir de voler à son secours ? Non, votre cœur est trop tendre et votre charité trop grande.

De telles paroles ne pouvaient laisser l'évêque insensible.

L'affaire était terminée, écrira-t-il plus tard, je ne devais plus insister. Je n'ignorais pas que mon sort était entre les mains de Dieu, que seul je n'étais pas plus sage que tous les autres, et que si je pouvais me tromper dans mes raisonnements, je ne le pouvais en obéissant au Souverain Pontife, à qui le Suprême Pasteur des pasteurs a remis toutes les brebis du monde. Après de nombreuses réflexions de ce genre, je pris sur mes épaules le fardeau de la mission du Thibet comme m'étant imposé par la Volonté divine. Je le pris non avec joie, non de bon gré ; je le pris malgré ma raison et mon cœur, mais en pleine connaissance, librement, obéissant pleinement à la voix de la foi ; je le pris pour toujours sans aucune pensée de retourner en arrière.

Le 4 août 1865, le prélat adressa au Pape sa lettre d'acceptation ; il profita du même courrier pour instruire la Propagande de sa résolution et, le 18 septembre suivant, il se mit en route pour Long-ki, où il fit ses adieux à Mgr Ponsot et à la mission du Yun-nan.

« La chaîne qui me liait à ce pays n'était pas d'or, dit-il à ce sujet ², et cependant il m'en a coûté pour briser des liens formés depuis plus de vingt ans et que j'avais cru longtemps ne devoir casser qu'à la mort. J'appartiens maintenant au Thibet, au moins je l'espère, pour le reste de ma vie. Je lui donne peu ; mais s'il plaisait à Notre-Seigneur de se servir de moi pour lui donner la paix, l'ordre et la liberté, je serais consolé de toutes mes peines. » De Long-ki l'évêque se rendit à Su-tcheou, où il rencontra Mgr Pichon, le Vicaire apostolique du Su-tchuen méridional ; il visita en passant les mandarins de Ya-tcheou, « qui furent assez polis »,

1. A. M.-E., vol. 536^c. M. Goutelle à Mgr Chauveau, 9 mars 1865.

2. A. M.-E., vol. 536^c. Mgr Chauveau à M. Goutelle, 6 novembre 1865.

et arriva à Ta-lin-pin vers la fin du mois de novembre ; il y demeura plusieurs semaines arrêté par la maladie. Enfin il put repartir, et il parvint à Ta-tsien-lou le 21 décembre 1865, par une vraie tempête de neige. Connaissant fort bien les habitudes et les idées chinoises, il avait eu soin de ne pas oublier le cérémonial : il avait une chaise verte à quatre porteurs qu'escortaient trente cavaliers.

Ce fut dans cette ville qu'il reçut la lettre du cardinal Barnabo lui transmettant l'autorisation du Souverain Pontife de rester au Yun-nan. Cette autorisation rappela dans l'esprit de Mgr Chauveau les pensées qui l'avaient agité l'année précédente. En recevant ses brefs, il avait cru devoir obéir ; maintenant qu'on le laissait libre, il se demandait ce qu'il avait à faire. Le plus simple et le plus naturel eût été, sans doute, de s'en tenir à l'acceptation adressée à Rome le 4 août 1865 ; le prélat envisagea la chose différemment, et il répondit au préfet de la Propagande en répétant une partie de ce qu'il avait déjà dit de sa santé, de la situation difficile de la mission du Thibet. Il terminait par ces mots d'obéissance qui, en réalité, ne tranchaient pas définitivement la question ¹ :

Je me trouve bien perplexe et je me croirais coupable de témérité si, dans une situation d'où peuvent résulter de si grandes conséquences, j'osais seul prendre une décision. Que Votre Eminence décide, je l'en supplie, et je promets de lui obéir. Mon cœur est prêt, oui, il est prêt à obéir jusqu'au bout.

Ainsi, après tant de pourparlers, hésitations, questions, acceptations, résolutions diverses, Chauveau ne semblait encore être que provisoirement Vicaire apostolique du Thibet. Disons tout de suite, pour n'y plus revenir, que ce provisoire cessa en 1868 ; après deux années passées au Thibet, après s'être heurté à des difficultés de toutes sortes, l'évêque jugea que son devoir était de ne pas quitter ce poste ; il en prévint la Propagande par la lettre suivante ² :

Les circonstances où se trouve la mission du Thibet, et qui vont s'aggravant de jour en jour, paraissent nous imposer l'obligation d'unir nos forces, et non de nous séparer à un moment où la tempête devient menaçante. Je n'insiste donc plus, en présence de ces raisons et de bien d'autres, sur mon retour au Yun-nan. Dieu veut que j'apporte au Thibet le faible concours d'une expérience déjà longue à la vérité, mais que des forces épuisées rendent à peu près inutile. Je ne dois pas trop m'en affliger.

1. A. M.-E., vol. 556^e, cité dans une lettre de Mgr Chauveau aux directeurs du Séminaire, 30 décembre 1866.

2. A. M.-E., vol. 556^e. Mgr Chauveau au cardinal Préfet de la S. C., 9 avril 1868.

II

Détails sur Mgr Chauveau.

Naissance de Mgr Chauveau. — Sa jeunesse. — Ses vicariats. — Au Séminaire des Missions-Étrangères. — De France au Yun-nan. — Consécration au Sacré-Cœur. — M. Chauveau au Yun-nan. — A Macao. — Coadjuteur. — Ses travaux littéraires et historiques.

Après avoir conduit le nouveau Vicaire apostolique du Thibet jusqu'à la ville qui, désormais, sera sa résidence principale, après avoir raconté son acceptation définitive du fardeau qui lui semblait si lourd, arrêtons un instant le récit des événements pour donner quelques détails sur lui.

Joseph Chauveau était né à Luçon (Vendée), le 25 février 1816, d'une famille profondément chrétienne, dont plusieurs membres avaient, pendant la Révolution, sauvé, au péril de leur vie, de nombreux prêtres proscrits : « Fort jeune encore, dit son biographe ¹, il assistait en ville aux cours bruyants de l'école communale. Il se trouvait là dans son élément, car il était vif dans ses allures, hardi et résolu, et ne marchandait pas avec une espièglerie, surtout quand elle était faite adroitement et ménageait une surprise.

» Sa physionomie était agréable. A une grâce naturelle, il joignait un certain air de dignité qui prévenait en sa faveur. A dater de sa première communion, qu'il fit avec une vive piété, il devint plus sérieux. Il se proposa dès lors d'embrasser l'état ecclésiastique ; il entra au Petit-Séminaire de Chavagnes comme élève de septième au mois d'octobre 1827, pour en sortir cinq ans après, au mois d'août 1832. Les notes laissées sur lui par ses professeurs ont été réunies le 13 avril 1878 par le P. Eudes ² en ces termes : « Pendant tout le temps de son séjour à Chavagnes, on fut très content de sa conduite et de sa piété. Il mérita même, durant son année de troisième, des éloges publics pour son amour du chant et de ce qui avait rapport à la religion. Il avait d'heureuses dispositions, et il fut loué plusieurs fois pour son émulation et pour l'intérêt qu'il portait à la classe. Il commença à travailler plus sérieusement en cinquième, et, depuis lors, ses succès furent d'abord satisfaisants, puis très satisfaisants, et, en dernier lieu, sensibles. Son caractère était bon et ouvert, mais un peu léger. Il mérita une seule fois le reproche public de dire trop facilement sa façon de penser sur le prochain ; il fit aussitôt son possible pour s'en corriger ; ses efforts furent couronnés de succès. »

Il acheva ses études au Petit-Séminaire des Sables d'Olonne. « Doué

1. *Vie de Mgr Chauveau*, p. 15.

2. Supérieur du Petit-Séminaire de Chavagnes et ensuite de celui des Sables d'Olonne.

d'une grande imagination, continue M. l'abbé Baudry ¹, d'une grande mémoire, d'une intelligence au-dessus de l'ordinaire et d'une étonnante facilité pour le travail, le devoir classique était pour lui un véritable jeu ; il employait le reste du temps réglementaire qui lui était consacré à la lecture des livres d'histoire et de poésie, ce qui ajoutait chaque jour au trésor de ses connaissances ; on en trouvait le reflet dans ses discours en prose et en vers. Il était, dans sa prose, brillant sans être emphatique ; les poésies légères, les poèmes même de longue haleine qu'il nous a laissés, attestent son aptitude pour la versification.

» Outre cela, il avait l'oreille et la voix organisées pour le chant et la musique ; il se familiarisa, aux Sables d'Olonne, avec les harmonies de la musique. Il ne l'étudia qu'en seconde, et bientôt il fut de force à exécuter les morceaux que l'on jouait à la chapelle et aux séances littéraires ; il les accompagnait ordinairement du violon, son instrument favori. L'étude des langues, telle que l'anglais, ne lui était point étrangère. »

Il fut ordonné prêtre au mois de septembre 1839, dans l'église de Mouilleron-en-Pareds ². Nommé vicaire d'Aizenay, il fut cinq mois plus tard transféré à Challans.

Pendant ce temps, Dieu augmentait dans le cœur du jeune prêtre le désir qu'il avait ressenti, pendant son séjour à Chavagnes, de travailler au salut des infidèles. Plein de cette pensée, il alla trouver Mgr Soyer, et lui demanda la permission de partir pour le Séminaire des Missions-Etrangères. L'évêque, qui voulait éprouver sa vocation, lui répondit ³ : « Très bien, mon enfant, je loue votre dessein, mais comme il mérite réflexion, pour m'en reparler dans quatre ans. » « Quatre ans ! c'était un siècle pour une imagination aussi vive et un cœur aussi ardent que celui du postulant ! Aussi fut-il tenté de croire que son rêve de missions était une utopie, et que s'y arrêter plus longtemps, ce serait bâtir des châteaux en Espagne. Avec cette idée, il prit les allures d'une vie quelque peu mondaine ; il soigna sa toilette, cultiva plus que jamais la musique, pour laquelle il avait des dispositions extraordinaires, et joua du violon dans sa chambre comme passe-temps. Il fréquenta les maisons bourgeoises et les châteaux, où il brillait par son bon ton, par son esprit et le charme de sa conversation. On était heureux de le voir et de l'entendre ; plus il étendait le cercle de ses connaissances, plus il élargissait celui de ses amis. »

Une autre plume continue ainsi le portrait tracé par le biographe : « Les gens vulgaires, les esprits étroits ne voyaient en lui peut-être qu'un homme jovial et même suffisant, mais les personnes instruites, éclairées, douées d'un bon jugement, l'appréciaient, au contraire, comme un prêtre discret, aussi dévoué aux pauvres qu'aux riches, digne, par ses brillantes

1. *Vie de Mgr Chauveau*, p. 24.

2. Le curé de cette paroisse, M. Basile Bonnet, instruit que la Congrégation des Missionnaires, fondée en principe par le R. P. Baudouin, allait devenir une réalité sous l'inspiration du R. P. Baizé, qui avait hérité de son esprit, et desirant en faire partie, obtint que l'ordination eût lieu dans son église.

3. *Vie de Mgr Chauveau*, p. 38.

qualités, d'occuper les postes les plus élevés. Ses sermons, au dire des auditeurs les plus lettrés de Challans, étaient marqués au coin de l'intelligence et du tact, et charmaient par la facilité de l'élocution et l'entraînement de l'éloquence. »

Toujours persévérant dans son désir d'être missionnaire, il vint à Paris faire une retraite au Séminaire des Missions-Étrangères, et à son retour en Vendée, il alla trouver son évêque. « Monseigneur, lui dit-il, vous m'avez donné quatre ans pour examiner ma vocation ; les quatre ans seront révolus ce soir ; comme je persiste toujours dans mon premier dessein, je viens demander à Votre Grandeur l'autorisation d'entrer, à Paris, dans la maison des Missions-Étrangères. » Mgr Soyer sourit à sa demande, le bénit, l'embrassa en lui disant :

« Mon fils, partez quand bon vous semblera et soyez le digne successeur des hommes apostoliques qui vous ont précédé. Ce sera un honneur pour moi et pour la Vendée. »

Le 4 octobre 1843, Chauveau quitta définitivement Challans, et, deux jours plus tard, il entra au Séminaire des Missions-Étrangères, d'où il écrivait à un de ses amis ces lignes qui nous font pénétrer dans l'intime de son âme :

« Condamné par mon évêque à une épreuve de quatre ans, j'ai fait mon possible pour chasser de mon esprit l'idée des missions. Pour cela, je me suis fait, en quelque sorte, homme du monde. J'ai cherché à aimer ce qu'il aime : les visites, les festins, les soirées, les voyages, sans cependant franchir les limites du devoir. Eh bien ! je n'ai jamais pu arracher de mon cœur l'idée de me consacrer à la conversion des infidèles. Le moment est venu d'exécuter mon dessein ; je suis parti, pouvant dire avec vérité, comme Salomon : Vanité des vanités, j'ai bu quelques gouttes de la coupe enchanteresse que le monde présente à ses adeptes ; je n'y ai trouvé que vanité ! »

Il partit de Paris, le 6 février 1844, pour s'embarquer à Brest sur l'*Archimède*, qui emmenait en Chine M. de Lagrenée, envoyé par le gouvernement de Louis-Philippe, pour essayer de conclure un traité avec le Céleste Empire.

A Saint-Denis, le préfet apostolique et plusieurs notables personnages de l'île Bourbon firent de vives instances pour le garder : « Le pas était glissant, écrivait-il ensuite à son frère ¹, mais enfin pouvais-je reculer sur le chemin de ma vocation ? Tu me feras l'amitié de croire que je n'ai pas chancelé, même un instant, dans mes résolutions. Non, non, me disais-je, ce serait faire un affront au Séminaire des Missions-Étrangères ; je regarderais mon séjour à Bourbon comme une lâcheté et une sorte d'apostasie morale. »

Les voyageurs auraient désiré être à Manille, le 15 août, pour y célébrer la fête de l'Assomption ; ils furent retardés par des vents contraires ; le missionnaire se dédommagea en se consacrant, le 15 août à minuit, au Sacré-Cœur de Jésus et en s'engageant par vœu à propager son culte. Voici

1. Juillet 1844.

l'acte qu'il prononça à cette occasion et qu'on a retrouvé dans ses papiers après sa mort ¹ :

CŒUR ADORABLE DE JÉSUS,

Pénétré de reconnaissance au souvenir de tous vos bienfaits, accablé par la pensée amère de mes innombrables prévarications, désirant autant qu'il est en moi expier mes fautes passées et mériter de nouvelles grâces, je viens me jeter, me prosterner devant Vous, ce minuit 15 août 1844, étant en route pour la Chine, vers le 110° degré de longitude est et le 10° de latitude nord, et prononcer le vœu suivant :

1° Je ne me considérerai plus désormais comme le frère de Jésus et l'enfant de Marie, je serai à perpétuité l'esclave du Cœur de Jésus par Marie.

2° En conséquence, autant qu'il me sera possible, je porterai, à la jambe gauche, un petit cercle d'argent en signe de mon heureux esclavage du Cœur de Jésus.

3° Tous les ans, je déposerai, si je le puis, une petite pièce de monnaie, et sur un autel du Sacré-Cœur de Jésus et sur un autel de Marie, pour reconnaître leur souverain empire sur moi ; si je me trouvais dans des pays infidèles ou hérétiques, je donnerai ma petite aumône à quelque pauvre.

4° Je travaillerai de toutes mes forces à propager le culte de l'adorable Cœur de Jésus, mon maître, et de l'auguste Marie, ma reine et ma maîtresse.

5° Tous les ans, je me préparerai au vendredi, fête du Sacré-Cœur, par une petite neuvaine. Tous les premiers vendredis du mois, et tous les vendredis de l'année, je ferai le Chemin de la Croix, si je le puis, sans inconvénient.

Cœur sacré de Jésus, recevez aujourd'hui le mien. Rendez-le digne de vous, patient, chaste, généreux, fidèle jusqu'à la mort. Je vous demande pour juge à l'heure de mon jugement... Donnez-moi, s'il vous plaît, ô Cœur divin, mon maître, donnez-moi la persévérance dans votre service et saint esclavage... Ne permettez pas que je reprenne jamais ma liberté. Plutôt mourir que de vous contrister, ô mon cher et bon maître... Oui, Cœur de Jésus, toujours vous aimer, vous honorer, vous servir... C'est mon désir le plus ardent, le seul désir de ma vie pour le temps et pour l'éternité.

Ainsi soit-il.

Minuit 15 août 1844.

Jh. CHAUVEAU.

Comme tous les missionnaires de Chine à cette époque, il séjourna quelque temps à Macao ; il en partit le 21 novembre, traversa, non sans péril et sans émotion, les provinces du Kouang-tong, du Fokien, du Hounan, du Su-tchuen ; le 22 février 1845, il était au Yun-nan, à Kouan-chan, dans la famille d'un prêtre indigène, le P. Étienne Tang, et, deux jours plus tard, il recevait la bénédiction de son Vicaire apostolique, exactement, jour pour jour, une année après son embarquement à Brest.

Après avoir étudié la langue chinoise, il fut chargé d'un district, dans les environs de Long-ki, et nommé provicaire en 1846 ; mais Mgr Ponsot, ayant jugé bon de faire connaître au représentant de la France que la convention signée avec la Chine par M. de Lagrenée n'était pas observée au Yun-nan, et que le catholicisme n'y jouissait d'aucune liberté, envoya, à la fin de 1847, M. Chauveau à Macao pour exposer la situation. Le jeune prêtre s'acquitta de sa mission, d'ailleurs sans aucun résultat.

1. *Vie de Mgr Chauveau*, p. 64.

Notre ministre, M. Forth-Rouen, aussi bien que tous les diplomates européens, faisait alors l'essai de l'habileté chinoise, et n'étant pas soutenu par la force, ne pouvait à peu près rien obtenir. Le voyage du provicaire n'eut d'autre effet que la composition d'un mémoire intitulé : *La vérité sur les affaires du Christianisme en Chine*, et la publication, dans un journal anglais, de plusieurs articles intitulés : *Lettres d'un voyageur français*. Cette publication fit sensation dans la colonie naissante de Hong-kong, et Libois, en sa qualité de procureur général, jugea prudent de la faire cesser.

De retour au Yun-nan, Chauveau fut choisi pour coadjuteur par Mgr Ponsot. Nommé, le 6 juillet 1849, évêque de Sebastopolis, il fut sacré le 21 septembre 1850, à Long-ki, par son Vicaire apostolique assisté de Fage, missionnaire du Thibet, et d'un prêtre chinois, Mathieu Houang ¹.

Le nouvel évêque visita alors les chrétiens très dispersés de la mission, passa à Yun-nan-sen, la capitale, et de là se rendit dans l'ouest de la province, à Ta-li. Il établit deux ou trois petites écoles et fit quelques conversions parmi la population désignée sous le nom de Min-kia, mélange de Chinois et d'indigènes.

La révolte des Mahométans vint ruiner ses espérances et paralyser ses efforts. Traqué par les rebelles, il fut plus d'une fois obligé de fuir, de se cacher dans les montagnes, dans les cavernes, de se retirer dans de petites forteresses improvisées. Enfin, il fixa pendant quelque temps sa résidence dans les montagnes de Ta-so-lo.

C'est là qu'il prépara le synode tenu en 1859 à Long-ki.

En dehors de ses travaux purement apostoliques, Chauveau s'occupait d'études littéraires et historiques; il réunit un certain nombre de légendes chinoises et les traduisit en vers pour être offertes aux associés de la Sainte-Enfance; il rédigea des pages intéressantes sur les aborigènes du Yun-nan; il résuma les annales de la province, depuis les âges les plus reculés jusqu'en 1846. Malheureusement, sauf deux légendes chinoises, aucun de ces travaux ne nous est parvenu; tous ou à peu près furent brûlés par les Mahométans en même temps que la résidence de l'évêque.

Tel était l'homme que la Providence plaçait à la tête de la mission du Thibet.

1. Il se fit faire un sceau fort simple : Au milieu du champ de l'écu, était le chiffre suivant J. I. S. : *Jesus hominum Salvator*, Jésus, Sauveur des hommes. La devise était : *Non est aliud sub celo datum*; aucun autre (nom), sous le ciel, n'a été donné. (Actes des Apôt. ch. 4. v. 12.) Au Thibet, Mgr Chauveau ne se servit jamais de ce sceau, mais de celui de Mgr Thomine.

III

Premières visites de Mgr Chauveau aux mandarins de Ta-tsien-lou.
Lettre aux missionnaires.

Premières visites de Mgr Chauveau. — Examen de la mission. — Mgr Chauveau se fixe à Ta-tsien-lou. — Situation des missionnaires. — Lettre de l'évêque : Eloge de Mgr Thomine, critique, plan d'évangélisation, acceptation des charges et des dettes des missionnaires, inutilité d'un règlement particulier, sentiments d'humilité, pouvoirs de juridiction, prudence.

Aussitôt après son arrivée à Ta-tsien-lou, Chauveau fit une visite solennelle à tous les mandarins. Ni Thomine-Desmazures, ni Goutelle, ni A. Biet n'avaient habitué les autorités à voir des Européens connaissant tous les secrets de l'étiquette chinoise ; mais, pendant son séjour au Yun-nan, l'évêque avait eu le temps de les approfondir, et il jugea avec raison que l'heure était venue de s'en servir.

Néanmoins, seuls le préfet et un mandarin militaire lui rendirent sa visite ; les autres se contentèrent de lui faire porter leur carte. Le chef thibétain de la principauté de Kiala, dont Ta-tsien-lou est la ville principale, lui envoya son second, appelé Pao. Malheureusement, ignorant les grades parmi les autorités thibétaines, Mgr Chauveau prit Pao pour un petit secrétaire qui venait le voir au nom de son maître et, suivant le decorum chinois, il ne le reçut pas.

Cet incident eut des conséquences. Le Thibétain fut extrêmement froissé et retourna près du roitelet, auquel il fit entendre que le nouvel évêque était un homme grossier, et qu'un personnage comme lui ne pouvait le recevoir. Le roitelet se le tint pour dit, et dès lors refusa toujours de voir le prélat. Celui-ci essaya plusieurs fois de le faire revenir sur cette première impression, sollicita quelques entrevues : on lui répondit par un refus ; il envoya des présents : ces présents furent retournés.

« J'ai mieux que cela, » fit le barbare, et pour que l'on ne crût pas que sa conduite était dictée par la parcimonie et qu'il craignait de rendre, selon la coutume, des cadeaux, en remerciement de ceux qu'on lui offrait, il traita royalement le domestique de l'évêché. Un jour, cependant, ayant appris que Mgr Chauveau possédait un orgue de barbarie, il désira vivement le voir et demanda qu'on le lui envoyât. Le prélat répondit que lui-même irait le lui montrer afin d'en expliquer le mécanisme. « Alors, déclara le Min-tchen-se, je ne veux pas le voir ; que l'évêque reste chez lui. »

Malgré cet éloignement, les rapports officiels du Vicariat du Thibet avec le chef de la principauté de Kiala ne furent jamais mauvais. Le roitelet ne persécuta ni les chrétiens, ni les missionnaires ; il autorisa les fidèles chinois à s'établir sur son territoire, mais il ne permit pas aux

Thibétains d'embrasser le catholicisme et, aussitôt que les missionnaires tentaient la conversion d'un de ses sujets, il les menaçait d'expulsion. Cette conduite ne fut d'ailleurs pas causée par l'impolitesse involontaire de Mgr Chauveau, il importe de le remarquer, car elle fut exactement la même plus tard, sous l'épiscopat de Mgr Biet, qui entretenait avec le roitelet d'excellents rapports personnels. Il ne faut donc voir dans cette hostilité générale que la conséquence d'un parti pris analogue à celui de toutes les autorités thibétaines.

Ces premières visites faites ou reçues, Chauveau s'occupait de la situation de son Vicariat. Lié depuis de longues années avec les premiers évangélisateurs du royaume du Thibet, Renou et Fage, l'évêque avait beaucoup réfléchi sur leur mission et la marche qu'ils lui avaient imprimée. Il n'était pas sans s'être demandé, avec plusieurs ouvriers apostoliques du Yun-nan et du Su-tchuen, qui regardaient de temps à autre chez leurs voisins, s'il n'eût pas mieux valu demeurer à Bonga et dans les environs plutôt que de se lancer sur la route de Lhassa ; si, dans les discussions avec les mandarins, on n'avait pas trop souvent fait apparaître la France et son drapeau ; mais, pas plus que ceux qui émettaient des critiques plus faciles à faire qu'à éviter, il n'avait prévu ni l'abandon des missionnaires du Thibet par la France, ni leur expulsion définitive, ni la ruine totale de Bonga. Il arrivait en face d'une situation plus mauvaise que jamais, n'ayant ni appui ni protection.

Il commença par chercher où devait se fixer le chef de la mission. Quoique, d'après l'accord de 1861 avec le Su-tchuen méridional, Ta-tsien-lou ne fit pas partie de son Vicariat, Chauveau résolut d'y fixer le siège de son administration, parce que cette ville est en même temps la porte des pays thibétains et celle de la Chine, un centre de communications, une station paisible et un territoire dépendant du Su-tchuen, où personne ne pouvait légalement dénier à un missionnaire français le droit de s'installer.

Aucun autre poste ne pouvait offrir tous ces avantages réunis. De là, il examina l'état de sa mission. Dans le royaume du Thibet, il n'y avait plus que des ruines ; dans les pays thibétains de la frontière directement gouvernés par le Su-tchuen ou par le Yun-nan, les missionnaires, au nombre de six, s'étaient échelonnés comme ils avaient pu.

Fage était à Bathang, logé dans une misérable cabane, n'ayant autour de lui aucun chrétien, mais en assez bons termes avec les autorités ; Dubernard à Pamoutang, en thibétain Tchramba, avec deux ou trois fidèles ; A. Biet à Tse-kou, à la tête des débris de la paroisse de Kionatong ; Desgodins et F. Biet à Gunra, avec les catholiques de Bonga ; Goutelle à Ta-tsien-lou. Tous ces postes, renfermant à peine une centaine de chrétiens, étaient situés dans un pays relativement peu habité, presque sans voies de communication, très éloignés les uns des autres, puisque Bathang est à 17 étapes de Ta-tsien-lou ; Gunra à 7 étapes de Bathang, et Tse-kou à 10 étapes de Gunra, par conséquent à 34 étapes de Ta-tsien-lou.

Les missionnaires demandaient des conseils, une direction ; ils exposaient des plans, émettaient des projets ; il y avait dans leurs lettres une

ardeur que semblaient encore surexciter les dernières défaites. Chauveau leur répondit aussitôt par une longue circulaire. Quoique tout dans cette pièce n'ait pas la même portée, néanmoins nous la citerons entièrement, parce qu'elle est la première et la seule de ce genre écrite par l'évêque, qu'elle reflète exactement ses idées, qu'elle fait connaître avec précision l'état d'esprit des ouvriers apostoliques et la position de la mission.

Il débutait en saluant ses nouveaux collaborateurs et en leur souhaitant la paix, puis il passait au souvenir de Mgr Thomine, dont il faisait l'éloge, non seulement parce qu'il jugeait cet éloge vrai, mérité et convenable à sa situation personnelle, mais aussi parce qu'il croyait utile de l'adresser à ceux qui gardaient encore la mémoire des difficultés passées¹ :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Il est assez d'usage dans les circonstances où je me trouve, et cet usage semble fondé sur des convenances très légitimes, qu'un nouveau chef de Mission exprime sa pensée aux ouvriers placés sous ses ordres, et qui deviennent, par le fait, ses enfants et ses frères. J'aurais désiré que des préoccupations moins vives et moins nombreuses m'eussent permis d'être un peu plus explicite sur certains points ; j'ai reçu, de vous tous, plusieurs lettres, dont je passe sous silence le côté douloureux ; pour le moment, mon attention se porte tout particulièrement sur l'ensemble des idées qui me paraissent de nature, non plus à maintenir la mission du Thibet, puisque nous sommes en pleine déroute, mais bien à la fonder, à l'établir, à la fixer sur le sol thibétain, comme si nous n'eussions rien fait depuis quinze ans. Je vous prie de m'excuser si je ne réponds pas à chaque lettre, sous le nom de son auteur ; ce travail me serait trop pénible à l'heure qu'il est. Je donne en substance le fond de ma pensée et vous prie d'en agréer l'expression succincte.

Avant tout, Messieurs, de bien bon cœur et au nom de notre divin Maître, je vous souhaite, à tous, cette paix que le monde ne donne point, qu'il n'a même jamais comprise ! Si j'ai éprouvé quelques difficultés à venir m'associer à vos travaux et à vos peines, les raisons en sont si simples et si connues que vous voudrez bien expliquer favorablement cette défaillance de ma pauvre petite raison. Avouez que, dans de pareilles circonstances, pour assumer, devant Dieu et devant les hommes, la responsabilité d'une aussi vaste mission et aussi difficile que celle du Thibet, il faut supposer un certain degré d'héroïsme que je n'avais pas au fond du cœur.

Un vieil ami de 48 ans, M. Fage, me dit, dans une lettre d'octobre dernier, que je fais acte de courage en acceptant une mission qui s'en va roulant dans un abîme. Je remercie M. Fage de son explication, mais je ne l'accepte pas. Non, Messieurs, ce n'est pas du courage : cette pensée ne s'est jamais présentée à mon esprit ; les dangers ne m'ont jamais fait peur ; je viens au milieu de vous par conviction, parce que je crois que c'est la volonté de Dieu, et je ne vois pas quel est le signe qui manque à la plus touchante comme à la plus solennelle manifestation de cette volonté. Je viens donc vous souhaiter la paix que Notre-Seigneur apportait au monde, et que les anges nous annonçaient avant-hier ; j'y joins,

1. A. M.-E., vol. 556^c. Mgr Chauveau à MM. les missionnaires du Thibet, 27 décembre 1865,

si vous voulez bien le permettre, toutes les bénédictions d'un père, les salutations les plus empreintes d'un ami qui a juré de ne plus se séparer de vous durant sa vie !....

A mon nom, il m'est impossible de n'en pas joindre un autre qui retentira plus doucement à vos oreilles, et qui laissera sans doute dans vos cœurs des regrets éternels. Je veux parler d'un homme dont on a dit, avec raison, qu'il avait la science d'un savant et la vertu d'un saint ; je veux parler d'un homme qui a reçu de Dieu des qualités de cœur que personne ne lui contestera, et cet homme vous a été enlevé par des malentendus fâcheux ; dans un moment de mauvaise inspiration, il a été rejeté sur la terre où fut placé son berceau, et la terre que nous devons arroser de nos sueurs, de notre sang peut-être ne le reverra plus. Du moins, conservons son précieus souvenir. Par affection, par reconnaissance, par les liens de cette sympathie qui doit unir tous les enfants de notre Père qui est au ciel, restons attachés à Mgr Thomine-Desmazures, évêque de Sinople, premier Vicaire apostolique du Thibet. Vous avez lu, avec attendrissement, la lettre d'adieu qu'il vous a adressée ; que sa mémoire soit et reste en bénédiction parmi nous.

Dans sa retraite de Mouen, quand il prie, le nom du Thibet se trouve sur ses lèvres ; quand il pense, c'est ordinairement vers le Thibet que s'envolent son cœur et sa pensée. Il a sacrifié, pour le Thibet, une partie de sa fortune, et sa résolution est de lui sacrifier encore, de lui consacrer à toujours ce qu'il a d'ardeur, d'amour, d'influence et de vie. Parmi tout ce que donnent et ce que laissent les hommes, je ne connais pas de dévouement plus absolu, ni de plus glorieux héritage.

Cet héritage, Messieurs, je l'ai accepté pour obéir à Notre-Seigneur, qui le voulait ainsi, malgré l'intime conviction où j'ai toujours été que mes mains n'étaient pas en état de cultiver le champ qu'on leur confiait soudainement. Vous avez été pour beaucoup dans le choix qu'on a fait de moi, et je mourrais heureux si je savais qu'aucun de vous ne s'en est jamais repenti ; j'ai de la peine à le croire.

Une mission, en général, mais surtout une mission dans l'état où se trouve la nôtre, présente des difficultés si multiples et de genres si divers, qu'il est bien difficile de supposer qu'un seul homme ait dans le cœur et dans la tête assez de qualités pour faire face à tous les événements. A la vérité, il faut compter sur Dieu, entre les mains duquel nous ne sommes que de faibles instruments. Dieu peut tout, et si jamais quelques-uns de vous se trouvent dans la position où je me vois aujourd'hui, ils comprendront à leur tour le besoin que nous avons d'un bras qui nous soutienne et d'une lumière qui nous éclaire. En supposant que ce que j'ai dans l'esprit, à l'heure qu'il est, soit une petite émanation de la lumière divine, je vous prie d'en lire le résumé avec l'attention que j'apporte moi-même en écrivant.

L'évêque marquait ensuite par un mot qu'il n'avait pas approuvé la marche faite si rapidement en avant, et résumait la situation :

On convient, généralement, que la mission du Thibet a été mal entreprise et a fait fausse route dès les premiers pas. Il y avait un côté brillant qui a séduit les plus habiles missionnaires que nous avons eus au Thibet. Si on eût pu acquérir une certaine influence à Lhassa, il était permis de croire que la nation, à peu près en masse, eût embrassé le christianisme ; on visa donc à Lhassa. Mgr Thomine ne partageait pas cette opinion, dont la réalisation lui paraissait exposée à des obstacles insurmontables. Il céda, toutefois, dans un esprit de conciliation, dont il faut lui savoir infiniment gré ; l'entreprise échoua. Depuis ce temps, vous avez vu les événements

se dérouler, les mandarins chinois se dresser contre nous, le gouvernement tibétain prendre l'alarme, la légation nous abandonner, je n'ose pas dire nous trahir ; vous avez vu les violences de Kiangka, les affronts essuyés par les confrères, le martyre de plusieurs chrétiens, la destruction de Bonga et cent autres faits qui ne peuvent plus nous laisser dans l'incertitude sur la position qui nous est faite au moins pour un temps.

Nous pensons que, dans ce blâme jeté sur les débuts de la mission du Thibet, il s'agit uniquement de la marche sur Lhassa, mais peut-être conviendrait-il d'ajouter que ce fait, éclairé par les événements qui l'avaient suivi, apparaissait à l'évêque sous un tout autre jour qu'à ses prédécesseurs, animés d'une espérance que légitimaient les victoires de la France et les traités de Tien-tsin et de Pékin.

Nous n'avons pas voulu passer sous silence ce passage de la lettre de Mgr Chauveau, mais nous sommes obligé de dire qu'il ne répond pas à l'appréciation que nous ont donnée les survivants de cette époque déjà lointaine. Les lignes qui suivent ont paru à tous plus exactes, et le plan qu'elles indiquent, parfaitement sage :

En attendant de plus heureux jours, je vous prie, Messieurs, je ne puis pas m'empêcher de vous dire : Je vous ordonne de ne pas chercher à vous établir sur le territoire tibétain proprement dit, mais de vous fixer aussi solidement que possible dans les pays où l'autorité chinoise exerce une influence plus ou moins décisive. En parlant ainsi, je contrarie peut-être des idées préconçues et des aspirations trop nobles pour être blâmées ; mais je reste d'accord avec la marche que les circonstances nous imposent, et avec les conseils qui nous viennent de toutes parts. Je conjure donc M. Fage de travailler à un établissement durable à Bathang ; je dis la même chose à M. Dubernard à Pamoutang ; je dis la même chose à MM. Desgodins et Félix Biet, à Gunra, où M. Fage a vu naguère des terrains qui nous offraient des avantages ; je dis la même chose, enfin, à M. A. Biet pour les pays où il se trouve.

Entourons le Thibet, mais ne l'entamons pas encore. Pour le bien ou pour le mal, nous sommes aujourd'hui sous une certaine dépendance de la légation française à Pékin. On attend le nouveau ministre, et M. Perny ¹ est déjà parti au nom de Mgr de Sinite pour saluer le successeur de M. Berthemy, lui porter ses plaintes, et connaître les instructions qu'il a reçues en France. Ne nous pressons donc pas. Patientez, Messieurs et chers Confrères, dans la position pénible et périlleuse qui vous est faite en ce moment ; il faut absolument s'y résoudre. Il faut toujours du temps pour prendre une résolution sage. Il y a d'heureuses imprudences, je le sais, mais ce n'est pas l'heure de risquer cette redoutable expérience. Après que vous aurez pris connaissance de cette lettre et mûrement réfléchi, veuillez donc me faire part de vos observations. Je vous promets le concours le plus empressé dans la mesure de nos forces et de nos ressources. Cette réflexion s'applique à tous les confrères et à tous les temps. Prétendre tout faire à la fois, ce serait une folie, sans doute, aussi bien n'est-ce pas là mon idée. Je veux dire seulement que les vues, les idées, les besoins de chacun une fois connus, il est plus aisé de distribuer les secours, et on les distribue avec plus de discernement. Sauf meilleur avis, je crois que nous devons savoir attendre, même dans les

1. Paul-Hubert Perny, né à Pontarlier (Doubs), le 21 avril 1818, parti pour le Kouy-tcheou le 5 juillet 1847, a quitté les Missions-Etrangères en 1872.

principautés intermédiaires. Brusquer ou briser, ce serait à peu près la même chose. Or, briser c'est détruire.

Quelques-unes des œuvres établies par Thomine-Desmazures avaient suscité des critiques. Chauveau ne l'ignorait pas, et, sans y répondre directement, il donne les motifs qui le décident à les conserver :

En acceptant l'héritage de Mgr de Sinople, comme je le disais tout à l'heure, je l'ai accepté tout entier depuis Ly-pin jusqu'au Kachemir. J'accepte tout ce qu'il a fait et me crois obligé de continuer son œuvre, entreprise du reste avec un concours de circonstances que les temps ont changées. Nous tirerons de ses petites propriétés le meilleur parti possible, mais je déclare formellement n'en abandonner aucune. Par respect pour la mémoire de Mgr de Sinople, moralement mort pour ces pays-ci, par respect aussi pour le sentiment de foi qui a guidé les trois pieuses vierges Lieou, Lo et Ouan, sur la parole d'un missionnaire européen, pour quitter leurs parents et leur patrie, et venir à Ta-lin-pin, et dans l'espérance, assez problématique d'ailleurs, des services qu'elles, ou celles qui viendront un jour, pourraient nous rendre en un temps donné, je ne puis pas me résoudre à les abandonner, et leur ai promis de leur servir de père, à la place de celui qu'elles ont perdu. Nous avons besoin de toutes nos forces, des services de tous, et ces bonnes filles peuvent en rendre. Quant aux autres domaines acquis par mon vénérable prédécesseur, nous devons prendre conseil des circonstances. En tout cas, *non est periculum in mora*. Pour le revenu de l'année dernière, nous avons touché environ 300 taëls, somme qui peut nous être utile.

Si le nouveau Vicaire apostolique revendiquait le droit de garder les charges que le zèle de son prédécesseur avait créées, il ne refusait pas celles que les missionnaires avaient été obligés de s'imposer, et assurément le paragraphe suivant de sa lettre dut être fort bien accueilli :

J'accepte de même les charges qui pèsent sur vous, Messieurs, ainsi que les dettes que vous auriez contractées au nom de la mission, comme celles que la mission aurait contractées. D'après l'exposé de M. Goutelle, ce sont des sommes relativement minimes. Il va sans dire que je ne reconnais pas les dettes qui outrepasseraient les bornes, pas plus que celles qui seraient contractées sans ma participation. Usons en tout d'une prudence et d'une discrétion qui sont une garantie de succès, comme un signe non équivoque d'intelligence et de maturité.

Modéré dans sa marche apostolique, l'évêque l'était également dans l'administration intérieure de la mission, et répondant en quelques lignes à certaines idées émises par M. Fage, il jugeait qu'un règlement détaillé serait à ce moment plus nuisible qu'utile ; il déclarait que les prescriptions du règlement général de la Société des Missions-Étrangères suffisaient et longtemps encore suffiraient au Thibet :

Jusqu'ici, la mission du Thibet n'a pas eu de règle particulière ; le règlement général a été la base de notre conduite et le code de nos droits respectifs. Je désirerais que nous en restions là, et que nous n'ayons pas la prétention d'être plus sages que nos pères. Sans oser blâmer celles de nos missions qui ont adopté des règles particulières (car enfin il est fort possible qu'elles aient eu de bonnes raisons pour agir ainsi), j'avoue franchement n'être guère favorable à l'introduction, parmi nous, de ce mode

exceptionnel de gouvernement, si des motifs graves ne le justifient pas. Il conviendrait, au Thibet comme ailleurs, que chacun eût un district bien déterminé, avec ses attributions bien définies. Cela ne paraît guère possible en ce moment. Admettons jusqu'à nouvel ordre le principe du nautonier durant la tempête ; il ne peut pas y avoir des principes fixes dans le désordre des éléments.

Revenant sur lui-même, sur son ignorance des choses du Thibet, et sur l'affection que les missionnaires lui témoignaient dès la première heure, il disait :

On vous a donné pour pilote un homme qui n'a pas voyagé dans ces mers ; s'il heurtait contre quelques roches, il ne faudrait pas se presser de le jeter à l'eau ; on ne punit pas un innocent. Voilà six jours que M. Goutelle cherche à m'insinuer le Thibet dans la tête. L'excellent confrère n'a certainement pas eu de disciple plus docile, mais il en a eu sans doute de plus intelligent. Je ne suis pas encore à la hauteur de la question. Vous me faites faire là, Messieurs, un apprentissage que je ne souhaite pas à vos dernières années, et qui me fait toujours trembler pour vous, quand j'y pense. J'ai déjà dit qu'il n'était pas possible de répondre à chacune de vos lettres. Si vous jugiez à propos de m'adresser quelques questions, même de celles que vous avez déjà faites, je vous prierais de les renouveler dans un ou deux mois : je serai peut-être moins ignorant. Je remets à cette époque la réponse aux diverses questions précitées ; la première qualité d'un homme qui a le bon sens est de savoir ce qu'il dit et de comprendre ce qu'on lui demande.

Un sentiment qui perce dans toute votre correspondance, et que je me fais un véritable devoir de signaler ici, c'est l'extrême bienveillance avec laquelle vous me recevez au milieu de vous, et si j'avais éprouvé des peines en quittant un pays où j'ai vécu plus de vingt ans, vous comprendrez que l'accueil vraiment cordial que j'ai reçu dans ma nouvelle patrie, est de nature à dissiper tous les ennuis et à consoler bien des regrets. Soyez-en remerciés, Messieurs. Si nos rapports ultérieurs continuaient cette heureuse tradition, si je trouvais toujours dans vos lettres la même confiance et le même abandon, le jour de ma mort vous pourriez dire que l'on vient d'enterrer le plus heureux Vicaire apostolique qui ait existé dans la Société des Missions-Etrangères.

Enfin Chauveau terminait sa lettre en indiquant dans quelle sphère l'activité des missionnaires devait s'exercer, de quels pouvoirs spirituels chacun d'eux jouissait, et en exhortant une fois encore à la patience l'ardeur désireuse d'aller de suite au but le plus lointain :

Bien que je vous aie manifesté le désir de vous voir imposer des bornes à votre zèle, et de ne pas vous presser d'entrer dans le Thibet immédiatement, je dois cependant vous accorder tous les pouvoirs dans le cas toujours possible de circonstances heureuses qui vous ouvriraient une porte pour l'intérieur ; mais comme ce cas possible n'est pas le plus probable en ce moment, il vous faut aussi des pouvoirs pour les pays où vous êtes à cette heure. A qui appartiennent ces pays ? Cette question n'est pas facile à décider ; quoi qu'il en soit, qu'ils appartiennent à la mission du Thibet ou à celle du Su-tchuen méridional, par suite d'un arrangement que j'ai pris avec Mgr d'Helenopolis, considérez-vous comme ayant, soit dans le Thibet et même soit dans les principautés intermédiaires, tous les pouvoirs ordinaires à perpétuité et les deux facultés extraordinaires pour deux ans, selon les ordres du Saint-Siège, à partir du 1^{er} janvier

1866. M. Alexandre Biet est investi des mêmes pouvoirs dans le Yun-nan, d'après conventions faites avec Mgr de Philomélie. J'ai cru devoir demander à Rome, parce qu'ils nous sont d'une nécessité absolue, les pays de Ouy-si, A-ten-tse, Tchong-tien, Ta-tsien-lou, Lythang, Bathang, et les 12 principautés situées au nord-ouest du Tong-hio, dont le Sutchuen ne peut pas s'occuper utilement. Ce plan entraîne certains inconvénients ; il a ses avantages. Un de vous a proposé une nouvelle tentative par l'Inde ; un confrère d'une autre mission parle de l'entrée au Thibet par le nord, par Song-pan ; un autre, par le territoire de la reine de Somo. Toutes ces idées sont acceptables, à mon avis ; mais je pense que, pour le moment, il faut les mûrir et ne les exécuter que lors de leur parfaite maturité.

Je suis surtout frappé de l'obligation qui nous semble imposée par la Providence, de procéder avec lenteur et discrétion. De grands événements se préparent, c'est le sentiment universel ; suspendons un moment nos efforts et notre activité ; disons à nos plus beaux rêves que, malgré toutes nos agitations, ces beaux rêves ne deviendront une réalité qu'au jour marqué dans les desseins de la Providence. Pour ce qui me regarde, Messieurs, je reste à Ta-tsien-lou, bien déterminé à nous y créer un établissement honorable, durable et solide. Quoi qu'il arrive, que les Russes viennent au Thibet par le Koukounoor, que les Anglais l'abordent par le Kachemir, par le Boutan, par le Yun-nan, d'après mille projets qui travaillent aujourd'hui toutes les têtes, Ta-tsien-lou sera toujours un point de communication important pour ces vastes pays et pour le Thibet lui-même.

Un peu plus tard, nous nous établirons à Bathang. Ceux de nous qui sont jeunes verront nos successeurs à Kiangka, leurs frères verront nos neveux à Tchamouto ; heureux celui qui ira mourir le premier à Lhassa.

La présence de M. Goutelle, ici, est un secours tout providentiel que Notre-Seigneur m'a ménagé. Sans lui, je serais comme l'aveugle de l'Évangile, qui voyait les hommes comme des arbres, ou plutôt je ne verrais rien. Nous parlons souvent de vous, nous y pensons sans cesse, et nous nous unissons pour vous présenter nos souhaits de bonne année. Veuillez les agréer, Messieurs et chers Confrères. Au milieu de vos embarras, de vos souffrances et de vos peines, pensez également à celui qui se trouve en rapports immédiats avec la plupart d'entre vous pour la première fois, et qui promet d'être, en union de prières et de saints sacrifices, votre dévoué et fidèle serviteur.

Cette lettre, dans la dernière partie surtout, répondait très bien aux sentiments des missionnaires ; elle fut reçue avec joie et avec une obéissance entière, et, désormais, les prédicateurs de l'Évangile firent leur plan de Mgr Chauveau : entourer le royaume du Thibet, le serrer afin d'être prêts à l'entamer à la première occasion. Elle satisfaisait également le désir exprimé, depuis longtemps, de rattacher à la mission plusieurs principautés thibétaines, les pays d'A-ten-tse, de Ouy-si et le Tchong-tien, désir dont nous allons voir la réalisation.

IV

Nouvelle délimitation.

Étude des limites. — Demande et indication de limites. — Décret de Rome.

La première condition nécessaire pour suivre le plan de Mgr Chauveau, était de rattacher au Vicariat apostolique de Lhassa les territoires et les principautés dont la lettre faisait mention. Sans doute, comme le disait l'évêque, Mgr Pichon, le Vicaire apostolique du Su-tchuen méridional, accordait à tous les prêtres les pouvoirs utiles pour l'administration des chrétiens, mais ce n'était là qu'une solution provisoire qu'il était bon de rendre définitive. Rome seule pouvait le faire.

La question, d'ailleurs, n'était pas nouvelle ; elle avait autrefois vivement préoccupé Renou, auquel il faut presque toujours revenir quand il s'agit d'avoir sur le Thibet des notions exactes et des vues justes. Dès le 8 juillet 1852, le missionnaire écrivait aux directeurs du Séminaire pour leur expliquer la situation géographique de ces régions, leur donner tous les renseignements nécessaires sur la population et sur le gouvernement, et il concluait par ces paroles ¹ :

Il faudrait déclarer appartenant à cette mission tout ce que, dans le pays, on appelle Peu-long-ba ; c'est l'ancien vrai Thibet, qui, du côté du Su-tchuen, commence avec la principauté de Kiala, et du côté du Yun-nan, aux gouvernements de Ouy-si, A-ten-tse et Tchong-tien.

Le 3 décembre suivant, Renou revenait sur ce sujet, et donnait de plus amples explications ² :

Si l'on pouvait s'entendre sur ce que l'on appelle Thibet, comme on s'entend sur les mots Tartarie mongole ou Tartarie mandchoue, sans s'inquiéter de quelle manière l'empereur de Chine les gouverne, toute difficulté de juridiction aurait bientôt disparu. Le Thibet ne serait pas plus le simple royaume actuel que les autres petits royaumes, principautés et tribus, démembrement pour la plupart de l'ancien ; ce serait simplement toute cette vaste étendue de pays que les indigènes désignent sous le nom générique de Peu, véritable nom du Thibet, qui a sa langue homogène, même écriture, mêmes mœurs, même religion ; qui, en tant que mission, ne pourra jamais être assimilée à celle de Chine, à cause surtout de la diversité d'idiomes ; qui devra nécessairement avoir ses livres de prières et de doctrine propres, son clergé propre, des prêtres et des évêques parlant sa langue qui n'est point celle de Chine. Cette définition une fois admise, vous n'aurez plus de difficulté à fixer les limites. Par exemple, du côté du Su-tchuen, lorsque l'on suit la grande route impériale qui conduit à Lhassa, dès que vous avez mis le pied dans la principauté de Kiala,

1. A. M.-E., vol. 556, p. 306-307.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 312.

vous vous trouvez au milieu d'un peuple différent d'habits, de langage, de mœurs, de tout ce que vous avez pu voir jusqu'alors en Chine. Demandez aux habitants de quelle nation ils sont ; jamais ils ne vous répondront qu'ils sont des Chinois ; toujours ils vous diront qu'ils sont de la nation Peu.

A partir de Ta-t sien-lou, avancez-vous dans l'intérieur du pays, sur les points que vous voudrez, au nord, au sud ou à l'ouest, vous ne trouverez plus de différence essentielle, de langue et de mœurs, et à la demande : Qui êtes-vous ? vous aurez toujours la réponse : Je suis un homme du Peu.

Ce que vous voyez du côté du Su-tchuen, vous le rencontrez du côté du Yun-nan. Dès que vous aurez passé la limite de la préfecture de Ly-kiang, que vous entrez dans le Tchong-tien ou dans le Ouy-si, vous êtes chez les Peu, qui vous parlent la langue que vous avez entendue à Ta-t sien-lou et à Lhassa. Il est vrai que sur les frontières, soit du côté du Su-tchuen, soit du côté du Yun-nan, vous rencontrez quelques étrangers au Peu, mais ils disparaissent dès que vous avez fait un jour de marche, ou bien ils sont tellement confondus avec les Peu, de mœurs et de langage, que vous ne pouvez plus les distinguer. Ceci est surtout frappant chez les Chinois qui, partout ailleurs, savent si bien conserver leurs usages, et les perdent ici dès la première génération.

Dans une lettre du 6 août 1860, adressée à Thomine, Renou exprime les mêmes idées, que l'évêque juge excellentes, dont il entretient la Propagande pendant son séjour à Rome en 1863, et qu'il répète dans une lettre du 15 janvier 1864 :

Il serait profitable à la gloire de Dieu et à la propagation de la Foi, disait-il, d'attribuer au Vicariat de Lhassa les territoires où l'élément tibétain domine, quoique, pour l'administration civile, ils soient soumis aux gouverneurs chinois des provinces du Su-tchuen ou du Yun-nan. Ces territoires comprennent, à l'est du Thibet, dans le Yun-nan, une partie des préfectures de Ouy-si et de Tchong-tien, et, dans le Su-tchuen, jusqu'au fleuve Tong-ho.

Le 20 janvier 1866, Mgr Thomine, quoiqu'il ne fût plus Vicaire apostolique, rappela sa demande en l'appuyant sur l'expulsion des missionnaires en dehors du royaume du Thibet, ce qui ne leur laissait d'autre refuge que les territoires précédemment désignés.

A cette époque, tous les ouvriers apostoliques, quel qu'eût été leur avis autrefois, ne pensaient pas autrement que Renou et Thomine. Chauveau avait partagé l'avis unanime ; dès son arrivée à Ta-t sien-lou, il avait songé à obtenir l'exécution de cette mesure qui paraissait si nécessaire, et il avait écrit à la Propagande pour solliciter l'adjonction des territoires d'A-ten-tse, de Ouy-si et de Tchong-tien, dans le Yun-nan, et d'un certain nombre de principautés dépendantes des Vicariats du Su-tchuen. Nous citerons les principaux passages de sa lettre :

Comme c'est une affaire capitale pour nous, je prie Votre Eminence de vouloir bien me permettre d'entrer dans quelques développements, et d'abord de consigner ici, en langue indigène, les noms de ces 22 principautés. Les voici ¹ :

1. Nous conservons l'orthographe employée par Mgr Chauveau et nous indiquons les rectifications dans les notes suivantes.

1° Tchala ¹ .	9° Somong.	16° Tchango ¹⁰ .
2° Djreba ² .	10° Kiotzé ⁷ .	17° Tchengueu ¹¹ .
3° Tchohiop ³ .	11° Zerga.	18° Tamla.
4° Guéhié ⁴ .	12° Goutong ⁸ .	19° Paouang ¹² .
5° Roptein.	13° Mazé.	20° Tchratein.
6° Tsanla ⁵ .	14° Kangsar ⁹ .	21° Ly-tang ¹³ .
7° Guiéka.	15° Djibou.	22° Pa-tang ¹⁴ .
8° Oje ⁶ .		

Les principautés de Goutong, Djreba, Guiéka, Oje, Kiotzé et Somong ou Sang-pan, d'après une carte de 1842, appartiennent au Su-tchuen, parce que l'élément chinois, s'il n'y est pas encore dominant, finira par y obtenir une prépondérance irrésistible et incontestable. Les 16 principautés restantes sont-elles à la charge du Thibet? Zerga est bien loin de nous, puisque Somong est donné au Su-tchuen septentrional; ne serait-il pas avantageux que la même mission fût aussi chargée de Zerga? Il y a en plus Tamla, Roptein et Tsanla, tous au nord-est du Ta-hou¹⁵, qui semblent nous éloigner beaucoup de notre centre d'action et nous faire trop dévier de la ligne qui conduit au Thibet. Plairait-il à son Eminence le cardinal Préfet d'adjindre au Su-tchuen ces quatre principautés qui, avec les six autres, feraient une série de dix petits royaumes réunis à des missions déjà bien vastes, mais dix fois moins grandes cependant que le Thibet. Dans l'hypothèse que Votre Eminence accueillit ce projet, nous nous trouverions chargés, outre le Thibet, des douze principautés Guierong au nord-ouest du Ta-hou. Nous ne devons pas, nous ne pouvons pas dissimuler que nous les désirons et que nous les accepterions comme une grâce, surtout dans les circonstances pénibles et impérieuses que la politique vient de nous créer. Ces circonstances changeront sans doute; mais jusque-là il serait bon de tenir notre petit bataillon sur le pied de guerre, et de le lancer, autant que faire se pourra, dans toutes les principautés limitrophes au Thibet, avec l'ordre d'y entrer.

Si la Sacrée-Congrégation daigne condescendre à nos vœux, qui sont aussi des besoins, la mission est fondée, nous sommes chez nous, nous travaillons chez nous, nous vivons et nous mourons chez nous, en face, à portée de voix de ce cher Thibet d'où la main de Dieu nous tient éloignés pour un temps. Nous possédons les clefs du Thibet, nous avons Ta-tsién-lou et Pa-tang¹⁶, dont les mandarins chinois ne nous mettront pas à la porte facilement.

1. Kiala.
2. Djrenba, c'est le nom thibétain de la principauté de Mou-pin.
3. Tchrochiop fait partie de la principauté de Mong-kon-tin.
4. Guéchi.
5. Ou Tsangla, nom thibétain de Tsaly, situé près de la principauté de Kiala.
6. Oje-djrebou.
7. Kiodzé.
8. En chinois Yu-tong.
9. Kongser.
10. Tchranço.
11. Tchranço; ce pays dépend du roitelet et de la principauté de Kiala.
12. Paty et Paouang, jadis deux petites principautés actuellement gouvernées par un seul chef.
13. Lythang, en thibétain Létong.
14. Bathang.
15. Ou Tong-ho, rivière qui passe à Cha-pa.
16. Bathang.

De la décision de Votre Eminence dépendra en grande partie le sort de la mission du Thibet. Que les Européens y fondent ou non des établissements plus tard, nous, missionnaires, que les comptoirs préoccupent peu, nous aurons toujours, ou longtemps du moins, besoin de Ta-tzien-lou comme premier point d'une ligne indispensable pour les communications.

Venons-en maintenant aux points qui regardent le Yun-nan :

Lorsque le Thibet fut érigé en Vicariat apostolique, Mgr de Sinite pria la Sacrée-Congrégation d'y adjoindre la partie du Yun-nan connue sous le nom de Yun-lin-tou-fou. Ce pays-là me regardait alors comme coadjuteur de Mgr Ponsot. Je ne voyais pas de quelle utilité Yun-lin pouvait être pour le Thibet. Mais puisque Mgr de Sinite le désirait, puisque la Sacrée-Congrégation l'ordonnait, je me soumis très joyeusement à la décision.

Aujourd'hui, par suite d'événements à peine croyables, je me trouve chargé moi-même de pourvoir à tout ce qui peut être utile au Thibet.

J'avoue à Votre Eminence que je continue à regarder Yun-lin comme une contrée à peu près hors de notre portée ; nous ne pouvons rien pour elle, et je ne puis pas soupçonner quel intérêt elle nous offre.

Mais nous sommes obligés de demander au Yun-nan une autre portion du territoire, que cette mission pourrait, à certains égards, revendiquer comme sien. Au nord-nord-ouest de la province, il y a trois petits pays limitrophes au Yun-nan et contigus entre eux : on les nomme Tchong-tien, Ouy-si et A-ten-tse. Ces trois pays sont censés appartenir au Yun-nan, parce que le gouvernement chinois entretient dans chacun un petit mandarin militaire.

La population est en partie thibétaine et en partie mosso ; il y a relativement peu de Chinois. Etant encore coadjuteur du Yun-nan, en 1858, je désirais que Mgr Thomine voulût bien se charger de ces trois pays, me déclarant hors d'état d'y introduire la lumière de la foi. Mon prédécesseur n'était pas éloigné d'accepter ces propositions. Mais, préoccupé alors par d'autres soins et, plus tard, absorbé par les contrariétés qui l'ont assailli au Thibet, il n'a pu donner suite à ses idées, et il est reparti pour la France, laissant les choses dans l'état où elles ont toujours été.

La persécution ouverte et violente que nous allons avoir à subir de la part des mandarins chinois et des lamas, au moins pour un temps, le mauvais vouloir systématique de la légation française et l'abandon total qui en sera la suite, si tant est qu'il n'y ait qu'un abandon, nous faisant un devoir de nous préparer des asiles sur tous les points frontières où l'on nous accordera un abri, j'ai supposé que la Sacrée-Congrégation voudrait bien réunir définitivement au Thibet des pays qui sont essentiellement thibétains. Le Yun-nan n'a rien à y perdre, puisque j'offrais moi-même ces pays au Thibet, à une époque où le Yun-nan me préoccupait exclusivement, et où je n'avais pu supposer que je dusse un jour le quitter pour aller au Thibet. Mais si le Yun-nan n'y perd pas, le Thibet peut y gagner beaucoup, et puisqu'il s'agit de contrées thibétaines réclamées pour le Thibet, pourrions-nous croire un instant que Votre Eminence jugera notre demande inopportune ou contraire au bien de la mission voisine ?

Je résume en quelques mots, Eminence, ce que j'ai pris la liberté d'exposer à vos yeux dans le cours de cet écrit. La Mission du Thibet, en vue des dangers qui la menacent et des difficultés particulières qu'elle éprouve, par le fait de circonstances politiques qui n'avaient pas été prévues, dépose à vos pieds les vœux suivants :

Plaise à la Sacrée Congrégation de décider :

1° Si les 22 principautés Guiérong font partie du Thibet ou si elles appartiennent à d'autres ;

2° De joindre au Thibet, en cas qu'elles ne le fussent pas : 1° la ville de Ta-tzien-lou et toute la principauté de Tchala, qui en dépend ; 2° les terri-

toires de Ly-tang et de Pa-tang gouvernés par des débas ; 3° les autres principautés dont voici les noms : Tchohiop, Guéhie, Djreba, Mazé, Kangsar, Peré¹, Tchango, Tchengueu, Paouang, Djibou, Tchratein.

4° Du côté du Yun-nan, en faveur du Thibet méridional, plaise à la Sacrée-Congrégation de joindre au Vicariat apostolique de Lhassa le gouvernement sur la population mixte de Ouy-si, et les trois pays thibétains nommés Tchong-tien, Pontzera et A-ten-tse.

En exauçant les vœux que nous déposons à ses pieds, la Sacrée-Congrégation ne gêne aucune mission, aucune administration, n'entrave la liberté d'action de personne, puisque personne ne passe sur le Thibet, et que nous sommes obligés, nous, de voyager longtemps sur le territoire d'autrui. Nous avons tout à attendre des missions voisines, et aucune n'a rien à attendre de nous. En refusant notre requête, Votre Eminence aggraverait singulièrement une position qui touche presque aux limites de l'impossible ; en l'agréant, au contraire, elle déjouerait la malice de nos ennemis et assurerait l'établissement de la mission thibétaine dans un avenir assez prochain, il est permis de l'espérer.

Si nous essayons de préciser la première partie de la lettre de Mgr Chauveau, nous voyons qu'il demande les principautés situées au nord-ouest, c'est-à-dire sur la rive droite du Ta-hou ou Tong-ho, qui est la rivière de Cha-pa. Mais quand il indique le nom des principautés, il commet plusieurs erreurs géographiques. D'abord il n'y a pas douze principautés Guiérong, mais seulement deux, qui sont Tsa-ko-tin ou Tchratein et Mongkon-tin ; elles ne sont pas au nord-ouest du Tahou, puisque la première est tout entière au nord-est, et la seconde presque entièrement. La principauté de Tchala ou Kiala s'arrête avant le Ta-hou, si l'on ne considère que la principauté thibétaine, et elle va au delà s'il s'agit de la préfecture civile de Ta-tsien-lou, capitale du pays de Kiala. La principauté de Yu-tong est sur la rive droite et sur la rive gauche ; elle ne fut pas demandée ; donc elle ne fut pas accordée. La principauté de Djreba ou plus exactement Djrenba fut demandée et donnée ; il était cependant bien certain que Mgr Chauveau ne la voulait pas, puisqu'elle n'est autre que la principauté de Mou-pin, où la mission du Su-tchuen occidental avait son séminaire.

De pareilles fautes géographiques étaient fort excusables à une époque où ces régions étaient encore plus inconnues qu'aujourd'hui ; elles n'eurent d'ailleurs pas d'importance pratique, puisque les prêtres du Thibet reçurent des supérieurs des missions limitrophes les pouvoirs nécessaires à l'administration des sacrements.

Quoi qu'il en soit, la Propagande accorda au prélat tout ce qu'il désirait en nommant dans son décret, comme l'évêque l'avait fait dans sa lettre, toutes les principautés et tous les territoires qui avaient été désignés.

Voici la traduction de ce décret, dont la teneur fut approuvée par le Souverain Pontife le 5 juillet 1868, et qui fut expédié par la Propagande le 28 du même mois² :

1. Nous ignorons quelle principauté désigne ce nom que Mgr Chauveau n'a pas inscrit dans sa première liste.

2. Voir le texte à l'appendice XXIX.

Sa Grandeur Mgr Joseph Chauveau, évêque de Sebastopolis, Vicaire apostolique du Thibet ou de Lhassa, étant données la situation actuelle de ce Vicariat et la nécessité où se trouvent les missionnaires de se retirer en lieu sûr, dans les moments de persécution, a sollicité de la S.-C. de la Propagande, la réunion à son Vicariat de quelques territoires frontières occupés par les Guiérong, et d'une partie de la mission du Yun-nan.

La Sacrée-Congrégation, dans une séance tenue le 30 juin, a décidé, après un examen détaillé de l'affaire, de demander à Sa Sainteté le Pape Pie IX de vouloir bien assigner au dit Vicariat du Thibet ou de Lhassa quatorze principautés dans le pays des Guiérong, savoir : Tchohiop, Guébie, Djreba, Mazé, Kangsar, Peré, Tchango, Tchengueu, Paouang, Djibou, Tchrastein, Guiala, Lytang-deba, Patang-deba, et en outre, sur le territoire du Yun-nan, les villes ¹ de Tchong-tien, Pontzera, A-ten-tse et Ouy-si.

Le secrétaire de la Sacrée-Congrégation, soussigné, dans l'audience du 5 juillet de cette année, a présenté cette supplique à Sa Sainteté, qui l'a approuvée en tout et a ordonné d'expédier le présent décret réglant cette affaire.

Par ce décret, le Vicariat apostolique du Thibet voyait, une fois encore, ses limites modifiées. Pendant longtemps, il n'en avait pas eu de bien déterminées. En 1837, à la suite d'une entente entre Mgr Pérocheau, Mgr Desflèches et Mgr Thomine, ratifiée par Rome le 7 janvier 1838, il avait renfermé une partie du Su-tchuen méridional, car il avait reculé jusqu'à Ya-tcheou et Kia-tin ; en 1861, il n'avait plus conservé que le royaume du Thibet avec les territoires gouvernés par les commissaires impériaux et par le mandarin ayant le titre de Y-tsin. Aujourd'hui, il avait une nouvelle circonscription comprenant toute celle de 1861, et une partie de celle de 1838. Quant à l'Assam, qui avait été adjoint à la mission en 1830, il n'en fut plus question. Nous verrons, une fois encore, un changement s'opérer en 1898, mais c'est dans le territoire tel qu'il fut délimité en 1868 que se passeront la plupart des événements dont le récit formera la suite de cette histoire.

1. Le texte porte *oppida* quoiqu'il s'agisse de départements ou d'arrondissements.

CHAPITRE DEUXIÈME

LE SECOND PROCÈS DE BONGA — LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

1865 - 1869

I

Les commencements du second procès de Bonga.

Raisons du second procès de Bonga. — Démarches de M. Goutelle. — Réclamations de M. de Bellonet. — Rapport du commissaire impérial. — Pièces envoyées par Mgr Chauveau.

La première occupation de Mgr Chauveau, en arrivant à Ta-tsien-lou, avait été de se mettre en relations avec les autorités chinoises ; la seconde, de donner une ligne de conduite à ses missionnaires ; la troisième, de délimiter son Vicariat et de lui obtenir une région à l'abri de la haine des lamas ; la quatrième fut de poursuivre, devant les autorités chinoises et thibétaines, les principaux fauteurs de la ruine de Bonga et du meurtre de M. Durand.

Tout homme lésé dans ses biens, dans son honneur ou dans sa personne, a le droit de réclamer justice, c'est-à-dire la punition de ceux qui l'ont offensé, et la réparation du préjudice qui lui a été causé. Chassés des postes où ils s'étaient légalement et librement établis, ayant subi des humiliations très pénibles et des dommages considérables, perdu un de leurs compagnons blessé ou tué par leurs ennemis, les missionnaires avaient donc le droit d'en appeler aux autorités du pays qu'ils habitaient. Ces considérations et cette conclusion sont vraies partout ; mais, au Thibet aussi bien qu'en Chine et dans tout l'Extrême-Orient, il y a un autre motif aux réclamations. Dans ces contrées, subir un outrage et ne pas plaider, c'est s'avouer vaincu, c'est devenir la risée et le jouet de tous, s'offrir en victime aux caprices et aux tyrannies des forts et des faibles, en un mot tomber dans une sorte de déchéance. Auraient-ils eu la pensée chrétienne de pardonner à leurs ennemis, les ouvriers apostoliques ne pouvaient la mettre en pratique. De même qu'ils avaient lutté pour conserver leurs postes et n'avaient cédé qu'à la force, de même ils devaient combattre

pour y rentrer et employer tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir la victoire. Malheureusement, en dehors de la grâce de Dieu, sur laquelle l'apostolat s'appuie toujours, ces moyens étaient singulièrement faibles : la France ne voulait pas s'engager, du moins officiellement ; les autorités chinoises et tibétaines étaient ennemies du catholicisme et de ses prêtres aussi bien que des Européens ; à peine était-il possible d'espérer qu'un peu d'honnêteté habitait au fond du cœur des juges, ou qu'un reste de crainte hantait leur esprit.

Malgré leurs faibles appuis et leurs médiocres espérances, les apôtres n'hésitèrent pas à entamer un procès qu'ils considéraient comme un devoir.

Dès avant l'arrivée de Chauveau, Fage et Goutelle, le premier parce qu'il était connu des mandarins de Kiangka et de Tchen-tou, qu'il avait été la victime des agresseurs, et le second parce qu'il faisait, jusqu'à l'arrivée de l'évêque, fonction de supérieur de la mission, adressèrent des plaintes à tous ceux qui, à un degré quelconque, avaient autorité sur le pays de Bonga et sur leurs ennemis : d'abord au vice-roi du Su-tchuen, de qui relèvent tous les mandarins du Thibet, au commissaire impérial Te, alors en route pour Lhassa, au préfet de Ya-tcheou, au trésorier-payeur de Tchamouto et au mandarin Che-yo-lin, qui commandait, avec le grade de tao-tay, l'armée chinoise envoyée contre les Tchen-touy. Ils prévinrent également la légation de France à Pékin.

Les réponses à ces diverses lettres furent loin d'être bonnes. « Celle du vice-roi de Tchen-tou ne pouvait pas être plus mauvaise », écrit Goutelle le 2 novembre 1865, sans entrer dans plus de détails.

Le commissaire impérial fit quelques promesses à Fage, qui alla le voir à Bathang ; mais quand celui-ci demanda à l'accompagner à Kiangka, il refusa absolument en disant que « son arrivée à Lhassa pressait beaucoup, qu'il ne pouvait éprouver aucun retard, et qu'en le reconduisant à Kiangka, il serait certainement obligé d'y demeurer pendant quelque temps, chose tout à fait impossible ».

Le tao-tay Che fit une réponse aimable et, comme d'ordinaire, écrivit en faveur des missionnaires ; mais, comme d'ordinaire aussi, ses recommandations furent sans effet.

À Pékin, M. de Bellonet¹, qui faisait l'intérim de la légation après le départ de M. Berthemy, adressa au prince Kong une lettre dans laquelle il lui exposa brièvement les événements de Bonga et qu'il termina par ces mots² :

Je demande à S. A. I. comment elle entend et exerce au Thibet la protection due à nos missionnaires en vertu de l'article 13 du traité de Tien-tsin, et quelles mesures elle compte prendre pour venger cet assassinat et indemniser les missions des pertes qu'elles ont éprouvées.

1. Claude-Henri-Marie de Bellonet, attaché autorisé aux Archives le 25 juin 1850, secrétaire de 3^e classe à Cassel le 24 juin 1857, secrétaire de 2^e classe à Pékin le 20 octobre 1862, à Stockholm le 24 janvier 1867, ministre plénipotentiaire à Lima le 28 octobre 1872, mort à Paris le 23 ou le 24 avril 1881.

2. A. M.-E., vol. 536 c. 10 mars 1866.

Le prince répondit, le 14 mars 1866, qu'il expédiait à ce sujet une lettre au premier commissaire impérial à Lhassa. Avant d'avoir reçu cette lettre, le commissaire, au mois de janvier 1866, avait écrit à sa manière le récit des événements de Bonga, et l'avait envoyé à son supérieur hiérarchique, le vice-roi du Su-tchuen, qui le fit parvenir à Pékin. Voici le texte de ce rapport, où l'imagination chinoise s'est donné libre carrière en revêtant les faits de la couleur qui lui plaisait ¹ :

Dans la 5^e année de Tong-tche, des contestations s'élevèrent entre les lamas thibétains et les missionnaires français résidant à Bonga, territoire thibétain ; il en arriva des malheurs. Des plaintes furent portées devant les autorités du Su-tchuen, du Yun-nan et du Thibet, et avis fut donné au Dalai-Lama pour qu'il fit ordonner une enquête sur les faits. Je reçois aujourd'hui du Dalai-Lama la réponse suivante :

Les lamas s'opposent à ce que des missionnaires viennent au Thibet prêcher la religion chrétienne. Il y a deux ans, il en est arrivé peu à peu quelques-uns ; les lamas demandèrent à ce qu'ils fussent expulsés du Thibet et renvoyés chez eux, parce que, depuis leur arrivée, des maux terribles, tels que famine, invasion de sauterelles, peste, s'étaient introduits avec eux ; la population n'était pas tranquille. L'année dernière, le commissaire impérial Man s'en plaignit à l'Empereur, et l'entrée des missionnaires fut interdite. Ceux qui avaient acheté des propriétés à Bonga passaient leur temps à intriguer avec les gens des villages pour les faire entrer dans leur secte. Ils élevèrent bientôt une église sans permission, dans l'idée qu'ils arriveraient à détruire les lamaseries et à faire disparaître leurs temples. Les lamas de l'endroit, se voyant menacés, se révoltèrent à cette idée, et chacun chercha à se débarrasser de l'autre. Quant à nous, nous ne pouvions agir autrement que de défendre aux Thibétains de se faire chrétiens, mais nous n'avons jamais tenté de faire du mal aux missionnaires par des moyens tels que le meurtre, le pillage, l'incendie.

Moi, Commissaire impérial Te, vois, par la supplique du Français Siao (Fage), que le capitaine commandant à Kiangka a été transféré à Chuo-pan-toen qualité de lieutenant seulement et loin de Bonga. Aussi l'assassinat d'un Européen et le pillage de leur maison doivent être l'objet d'une enquête sérieuse ; je dois donc écrire au vice-roi intérimaire du Su-tchuen et le prier d'envoyer sur les lieux des officiers civils et militaires pour s'en occuper, et cela avec tout le soin désirable. afin que le jour se fasse sur les événements passés, et qu'une décision soit prise pour qu'il y soit donné suite avec la coopération du vice-roi du Su-tchuen.

Remarquons ici que les autorités de Lhassa reconnaissent le meurtre de M. Durand, que, plus tard, elles nieront effrontément.

De plus, dans cette pièce, nous voyons la confirmation de ce que nous avons raconté précédemment, c'est-à-dire la demande faite par les lamas d'expulser les missionnaires du Thibet, la requête écrite dans le même sens par le commissaire impérial Man, et l'approbation de cette requête par le gouvernement de Pékin, enfin, la défense faite par le Dalai-Lama aux Thibétains d'embrasser le christianisme : toutes choses qui révèlent bien clairement l'état des esprits, et expliquent, sans qu'il soit besoin de commentaires, les difficultés au milieu desquelles se débattaient les prédicateurs de l'Évangile.

1. A. M.-E., vol. 536 c. Copié aux archives de la Légation française à Pékin.

Les premières démarches, entreprises pour obtenir justice contre les persécuteurs de Bonga, n'eurent aucun résultat, et la situation demeura aussi précaire que les événements précédents l'avaient faite.

Quand Mgr Chauveau eut pris en main le gouvernement de la mission, il continua ou recommença les démarches faites par Goutelle, et s'adressa au vice-roi du Su-tchuen. C'était alors Lo-pin-tehang, qui a laissé, parmi certains missionnaires, la réputation d'un homme juste, et parmi d'autres, celle d'un ennemi des Européens.

Les pièces, envoyées par l'intermédiaire du Vicaire apostolique du Su-tchuen occidental, furent perdues d'une manière assez singulière :

« Mgr Pinchon, écrit Mgr Chauveau ¹, a été lâchement trompé par son interprète chinois, Joachim Lieou. Sous le patronage de ce traître, les mandarins de Tchen-tou ont publié deux brochures où nous sommes tous très maltraités, et surtout Mgr Desflèches et M. Delamare. Mgr Pinchon, seul, apparaît au côté lumineux du tableau. Quand il connut cette affaire, Mgr Pinchon chassa son scribe infidèle. Cet homme, irrité, se lève au milieu de la nuit, brûle tous les papiers qui lui avaient été confiés et disparaît avant le jour. Nos accusations étaient au nombre des pièces anéanties dans l'autodafé. »

Aussitôt que Mgr Chauveau connut ce regrettable accident, il expédia de nouvelles pièces, qui furent assez bien accueillies par le vice-roi ; cependant, disait l'évêque ², « il ne faut pas compter sur un triomphe éclatant, ni surtout immédiat, mais j'espère une tolérance qui nous mettra en mesure de préparer nos petits plans pour l'avenir. »

II

La diplomatie française au Thibet en 1866.

Demandes de Mgr Chauveau. — Lettre de M. de Bellonet à Mgr Chauveau : le Thibet n'appartient pas à la Chine ; la France ne soutiendra pas les missionnaires du Thibet ; observations sur M. Durand ; allez en Corée. — Réponse de Mgr Chauveau. — Nouvelle attitude de M. de Bellonet. — Réponse du prince Kong. — Démarches de M. Dabry. — Le Tsong-li-yamen prie de traiter le procès. — Lhasa veut l'expulsion des missionnaires. — Ordres pour traiter le procès. — M. de Bellonet blâmé et rappelé. — M. de Lallemand. — Lettre de M. de Lallemand aux Vicaires apostoliques de Chine. — Mgr Chauveau à M. de Lallemand. — Conseils de Mgr Chauveau aux missionnaires.

Si le Vicaire apostolique du Thibet s'était d'abord adressé aux autorités chinoises, s'il avait mis moins de hâte que son prédécesseur, Thomine-Desmazures, ou que le supérieur intérimaire de la mission, Goutelle, à en

1. A. M.-E., vol. 536^a. Mgr Chauveau à Mgr Thomine-Desmazures, 20 avril 1866.

2. A. M.-E., vol. 536^b. Mgr Chauveau à M. Osouf, 3 juillet 1866.

appeler à la légation française, c'est qu'éclairé par l'expérience, il craignait de se heurter à un refus qui, pensait-il avec raison, aurait rendu sa situation plus pénible. Cependant, voyant la mauvaise volonté des mandarins, il voulut essayer d'obtenir l'appui des représentants de la France, et il écrivit à M. Dabry, chargé du consulat français à Han-keou, dont il connaissait la sympathie pour les missionnaires, et lui raconta les événements de Bonga et de Kionatong, le meurtre de Durand, et lui répéta les quatre demandes suivantes faites par Goutelle :

1° Des passeports pour les missionnaires en pays chinois, mais jusqu'à Bathang et Lithang ;

2° La reconstruction de la maison de Bonga avec ses dépendances, non pour y faire habiter des missionnaires, mais pour la conserver à la mission du Thibet à qui elle appartient ;

3° La réparation de tous les torts causés aux chrétiens et aux païens, amis des missionnaires et lésés à leur occasion ;

4° Des dommages-intérêts pour les pertes accidentelles éprouvées dans les voyages, les transports, par suite de l'augmentation du prix des denrées, la privation de récoltes, etc... La somme devra être déterminée lors du procès.

Notre consul répondit « en mettant tout son dévouement au service des missionnaires du Thibet », puis il envoya la lettre de Chauveau à son chef, le représentant de la France à Pékin.

Notre chargé d'affaires, de Bellonet, profita de l'occasion pour faire à l'évêque une déclaration très catégorique sur la manière dont il comprenait la situation de la mission du Thibet, et sur son impuissance à l'améliorer. La lettre vaut la peine d'être citée entièrement, puisqu'un diplomate semble y dire toute sa pensée, que sa pensée révèle la politique de la France, et que cette politique est l'arrêt de vie ou de mort d'un Vicariat apostolique¹ :

MONSEIGNEUR,

M. Dabry m'a communiqué la lettre que Votre Grandeur lui écrivait, le 17 avril dernier, au sujet des désastres qui ont frappé la mission du Thibet, et des indemnités morales et pécuniaires qui semblent nécessaires pour effacer les traces des malheurs passés. J'y réponds directement, car Votre Grandeur sait, comme moi, que l'autorité du consul de France à Han-keou ne peut s'étendre au delà des limites de la province dans laquelle il est accrédité, et que les affaires religieuses sont toujours portées au Tsongli-yamen et à la légation de Sa Majesté.

Permettez-moi, Monseigneur, de séparer tout d'abord les diverses manières d'envisager la question de la mission catholique au Thibet.

Il y a, en premier lieu, la question religieuse, la question de la propagation de la foi. A celle-là, je ne puis que contribuer par mes vœux et par mes offrandes, et je reconnais très bien que votre conscience ou les décisions du Saint-Siège peuvent seules vous inspirer une direction des hommes et des tempéraments.

Puis vient en second lieu la question de l'appui temporel qui peut être donné à votre œuvre spirituelle par la légation de Sa Majesté ou par le gouvernement chinois. Celle-là, vous me permettrez de la traiter.

1. A. M.-E., vol. 556 c. M. de Bellonet à Mgr Chauveau, 25 juillet 1866.

Le gouvernement chinois, en 1861, après la prise de Pékin, et lorsqu'il avait une armée à ses portes, a signé des passeports qui lui avaient été demandés pour le Thibet. Depuis, il s'est formellement refusé à en délivrer d'autres, voyant que sa signature engageait sa responsabilité. Il nous a déclaré officiellement que le Thibet n'appartenait point à la Chine, et que, par conséquent, les prescriptions des traités ne pouvaient être invoquées à son égard ; que le Thibet était libre et indépendant, maître par conséquent d'admettre ou de repousser tels étrangers que bon lui semblerait ; que la Chine n'avait sur le Thibet que des droits de suprématie fort vagues, et qui tenaient surtout à la position de « protecteur de la religion lamaïque » prise par les empereurs chinois. « Nous avons au Thibet, me disait Ouen-siang, le premier président du Tsong-li-yamen, la même position que vous avez à Rome. Si j'envoyais à Rome cent missionnaires bouddhistes, vous chargeriez-vous de les y protéger ? La Chine n'entretient pas au Thibet des gouverneurs, mais des ambassadeurs, qui n'ont pas plus de pouvoirs que vous n'en avez vous-même auprès du gouvernement chinois. Ils peuvent avoir de l'influence personnelle, certainement, mais il n'est pas probable qu'ils l'emploient en faveur des étrangers, et nous ne pouvons pas leur en donner l'ordre. Cette influence était autrefois appuyée par des garnisons chinoises que la pénurie du Trésor nous a forcés de supprimer ; donc, pas d'appui matériel. Cette influence ne s'appuie maintenant que sur l'idée que les empereurs sont les protecteurs de la religion lamaïque. C'est par cette idée que nous retenons encore sous notre obéissance et le Thibet et la Mongolie, où nous n'avons aucun moyen de régner par la force et qui nous fournit pourtant des troupes en cas de besoin. Or, cette influence disparaîtrait le jour où nous semblerions protéger une religion dont le but avoué est le renversement de la religion lamaïque. Vous devez comprendre qu'entre notre intérêt et le vôtre, nous n'avons pas à hésiter. »

Et comme tout cela était rigoureusement vrai, et que nous n'avons pas la permission d'appuyer nos raisonnements par la force, qui seule déciderait le gouvernement chinois à plier, nous sommes obligés de reconnaître officiellement que la Chine n'a rien à voir dans ce qui se passe au Thibet.

Partant de là, M. Berthemy a écrit, il y a deux ans, à la mission du Thibet, pour l'inviter à rentrer en Chine, et il a prévenu le gouvernement français de cette démarche, qui mettait fin à une œuvre « commencée avec plus de courage que de prudence et de réflexion ». Et le gouvernement français a approuvé cette manière de voir et a reconnu l'impossibilité de prêter son assistance aux missions du Thibet.

Vous n'êtes donc tenu sur ce point, Monseigneur, à aucune condescendance envers la légation. Le gouvernement chinois nous déclare officiellement que le Thibet ne lui appartient pas et qu'il ne peut vous protéger au Thibet. Par suite, nous qui ne pouvons pas ne pas accepter comme vraie une déclaration officielle du gouvernement chinois, qui ne pouvons opérer directement une pression matérielle sur le gouvernement thibétain, qui ne pouvons exercer de pression matérielle sur le gouvernement chinois pour qu'il en exerce une à son tour sur le Thibet, attendu que d'abord nous savons, par une expérience de cinq années, que le dit gouvernement chinois ne peut ou ne veut se faire obéir à dix lieues de Pékin, et que, d'autre part, nous avons l'ordre de le ménager et de le conserver à tout prix, nous ne pouvons que dire aux missionnaires : « Allez au Thibet si votre conscience vous l'ordonne, mais allez-y à vos risques et périls. Vous êtes là bien véritablement en pays infidèle, et vous ne pouvez compter sur aucune protection temporelle. Si vous êtes martyrisés, vous aurez le sort après lequel vous courez, et vous ne serez point vengés parce que nous ne pouvons pas vous venger. »

Voilà, Monseigneur, pour la question du Thibet. C'est triste, mais il est impossible de faire autrement. Le gouvernement français ne veut plus

d'expéditions lointaines, parce que l'opinion publique et, au premier rang, les députés du parti catholique ne veulent plus, sous aucun prétexte, de ces expéditions. Or, vous savez mieux que moi quel poids peut avoir ce raisonnement sur un cerveau de Chinois. Travaillez à changer l'opinion publique en Europe, qu'elle se prononce pour une intervention armée en Chine et qu'elle entraîne ainsi le gouvernement, et je serai ravi, et la légation de France vous donnera un appui sérieux. Mais, jusqu'à ce moment, qui peut encore se faire attendre longtemps, nous sommes tenus par nos instructions, et nous pouvons dire que nous sommes les serviteurs (malgré nous) de la paix à tout prix.

Passons à une autre question, celle des indemnités morales et matérielles que Votre Grandeur dit indispensables. J'en ai pris note, je les communiquerai même à l'occasion au gouvernement chinois, mais d'après ce que je viens d'exposer, Votre Grandeur peut voir qu'il n'y a aucune chance de les faire accepter, le gouvernement chinois ne pouvant exercer de pression sur le gouvernement tibétain, et le gouvernement français ne voulant pas presser le gouvernement chinois. Je vous dirai en plus que j'ai vainement cherché une lettre quelconque du gouvernement chinois qui engageât sa responsabilité au sujet de Bonga, que M. Kleczkowski prétend avoir été cédée aux missionnaires sous la double garantie des gouvernements chinois et tibétain. La dépêche dont parle M. Kleczkowski n'engage en rien les Chinois. Je ne sais, Monseigneur, si vous possédez des pièces plus sérieuses, auquel cas vous me feriez plaisir de m'envoyer des copies. Pour le moment, la question est soumise à M. Drouyn de Lhuys : ce qu'il me dira de faire je le ferai ; mais mon avis motivé est qu'il est impossible d'obtenir satisfaction autrement que par le canon.

Troisième question. Dans quelle limite pouvez-vous circuler, en vertu de nos traités avec la Chine ? Pour cela encore, Monseigneur, il est bien difficile de soutenir une thèse, quand les Chinois nous donnent officiellement l'assurance qu'elle est inexacte. Le Tsarong est-il ou n'est-il pas à la Chine ? Vous dites oui, et les Chinois disent non. Nous sommes forcés de croire les Chinois. Envoyez-moi une carte chinoise sur laquelle les pays que vous désirez parcourir seront marqués comme possession chinoise, et je vous promets que vous pourrez y circuler sans obstacles, sans obstacle officiel du moins, mais autrement nous ne pouvons rien faire.

Enfin, Monseigneur, je me permettrai de vous prier, au nom des intérêts de la religion, de veiller sur les lettres que vos missionnaires pourraient faire insérer dans « les Annales de la Propagation de la Foi ». Celle de l'abbé Durand a produit ici et ailleurs l'effet le plus désagréable, et ce pauvre missionnaire est considéré comme un énergumène. Aussi de telles excentricités ne pouvaient manquer d'amener une catastrophe. Promettre à tort et à travers l'appui de la France, qui ne peut pas étendre son bras si loin, s'amuser à faire des planches de cuisine avec les boudhas des pagodes, vouloir se poser en arbitre non pacifique entre oppresseurs et opprimés, tout cela peut paraître très agréable à faire et à écrire, mais pour nous qui avons ensuite à juger les résultats et à faire punir les coupables, nous sommes obligés de reconnaître que le missionnaire avait bien souvent semé la grêle qui l'a écrasé.

Si j'avais un conseil à vous donner, Monseigneur, ce serait d'abandonner entièrement cette mission du Thibet, où nous ne pouvons rien, où nous ne pourrions rien avant un demi-siècle, et de venir en Corée, où toute la mission vient d'être détruite d'un seul coup : deux évêques, sept missionnaires, et tous les chrétiens qu'on a pu saisir ont été tués. Comme la Corée est plus ou moins abordable, j'ai déclaré la guerre et lancé sur ce pays l'amiral Roze ; nous verrons si le gouvernement français veut poursuivre une entreprise dont j'ai pris toute la responsabilité. Quant au gouvernement chinois, il m'a dit que la Corée ne lui appartenait pas plus

que le Thibet. Très bien. Alors j'ai déclaré à mon tour que j'en prendrais possession au nom de Sa Majesté.

Et maintenant, Monseigneur, que Dieu vous aide, parce que les hommes ne peuvent rien pour vous si vous restez au Thibet.

L'auteur de cette lettre, on le voit, répétait, en semblant y accorder créance, les motifs mis en avant par la Chine, dès 1863, pour ne pas donner de passeports aux missionnaires du Thibet ; il appuyait fortement, trop fortement même, sur l'impuissance souvent plus feinte que réelle du gouvernement chinois ; il allait jusqu'à affirmer ne pas connaître les six articles discutés et acceptés par M. Kleczkowski et le prince Kong, et, après avoir critiqué la conduite de M. Durand, il terminait en déclarant que, quels que fussent les sentiments personnels du chargé d'affaires, la France ne pouvait rien faire et qu'elle ne ferait rien pour le Thibet. C'était attristant, mais très clair.

Dans une très longue et très sérieuse réponse, du 18 novembre 1866, Mgr Chauveau étudia ligne par ligne toute l'argumentation de M. de Bellonet ; nous ne dirons pas qu'il se montre écrivain élégant et clair, imprimant à sa plume une allure vigoureuse ; ce ne sont là, en cette circonstance, que des qualités de second ordre, mais, ce qui importait davantage, il est bien informé, il a une logique serrée quand il parle des principes, large et modérée lorsqu'il arrive à la pratique. Tout d'abord, il explique les motifs qui l'ont engagé à écrire au consul de Han-keou plutôt qu'à la légation de France, et il indique en quelques lignes le rôle des consuls tel qu'il le conçoit et tel qu'il doit être réellement. Voici la première partie de cette lettre, qu'il termine en élevant vers Dieu ses espérances que les hommes ne soutiennent plus ¹ :

C'est avec plus de joie que d'étonnement que j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 2 juillet. Je dois à la vérité de vous dire que j'ai été agréablement surpris en recevant cette communication des agents français à Pékin ; je supposais à peine qu'ils se souvinssent encore de nous, et l'on m'avait écrit plusieurs fois que la légation regrettait de ne pouvoir nous être utile en rien. Pour ma part, dans un sentiment de discrétion que M. de Bellonet appréciera, je m'étais abstenu de toute relation avec Pékin, j'avais même défendu qu'on y écrivit, pour ne pas contraindre la légation à un aveu toujours douloureux d'impuissance. C'est donc avec bonheur que je vous vois prendre l'initiative, et je vous remercie grandement de l'occasion que vous me présentez d'offrir à la légation des renseignements auxquels elle semble tout à fait étrangère.

Lorsque j'adressai à M. Dabry ma réclamation au sujet de nos malheurs, je vous avoue, M. le Ministre, que je ne soupçonnais pas qu'il dût porter ces détails à votre connaissance.

Je savais parfaitement que M. Berthemy, à Pékin, et M. Drouyn de Lhuys, à Paris, avaient nettement déclaré qu'ils ne pouvaient nous protéger au Thibet. Alors, à quoi nous eussent servi des plaintes et des doléances à des hommes qui nous avaient fait prévenir qu'ils n'étaient pas en mesure de nous tendre la main ? J'écartais ainsi tout ce qui pouvait paraître toucher à la question politique ; la politique pour nous, pour tous les Français, pour tous les amis de la France au Thibet, la politique déclare qu'elle a une tête, mais qu'elle n'a pas de bras. L'action d'un

1. A. M.-E., vol. 356^e. Mgr Chauveau à M. de Bellonet, 18 novembre 1866.

consulat est toute différente, et son influence dans ces pays beaucoup plus grande qu'on ne le pense communément ; je vous surprendrai peut-être, Monsieur le Ministre, en vous disant qu'il y a autour de moi 50.000.000 d'hommes qui savent à peine qu'il y a des légations européennes à Pékin, et qui savent parfaitement qu'il y a un consul, un Lin-se-kouan, à Han-keou. Après les énormités commises à notre égard, et celles qui ont été commises dans le Su-tchuen, il était impossible de ne pas recourir à ce Lin-se-kouan à moins de faire passer les Français pour des hommes dépourvus de bon sens, et les missionnaires pour des exilés, dont leur Empereur ne veut plus : tel est le langage des Thibétains. L'influence d'un consul est essentiellement protectrice ; il est consul pour défendre les biens, l'honneur, les droits et les personnes de ses nationaux. Régulièrement, sans doute, il n'a qu'une juridiction limitée ; mais cette juridiction s'étend d'elle-même, croyons-nous, lorsqu'il n'y a pas d'autre autorité pour protéger un homme du même pays, ce qui est notre cas au Thibet. M. Dabry, acceptant courageusement la belle mission qui lui était échue de prêter son concours à tous les Français qui sont dans l'ouest de la Chine et qui ont droit d'y être, n'a fait que son devoir ; il a prouvé qu'il avait un cœur français ; je suis convaincu que si on soumettait le cas à l'Empereur, Sa Majesté répondrait : « Dabry a bien fait. » Ce que dirait Sa Majesté, nous le disons tous.

Les affaires religieuses doivent être portées au Tsong-li-yamen, dites-vous, et à la légation française de Pékin. Nous ne pouvons pas ignorer cette mesure, mais il serait à regretter qu'elle empêchât les consuls de communiquer directement avec les gouverneurs des provinces. Pour ce qui nous regarde, la légation ne croyant pas pouvoir nous prêter son concours, M. Dabry nous offrant généreusement le sien, nous l'avons accepté ; et nous lui en garderons une éternelle reconnaissance. Que les bénédictions de Dieu l'accompagnent partout. En reportant ses souvenirs vers le pays, il pourra au moins se dire qu'il a eu à cœur de soutenir ses compatriotes et la vérité.

La distinction que vous établissez du double point de vue sous lequel on peut considérer la mission du Thibet, ne nous est pas particulière, mais elle est parfaitement juste. J'y attache la plus grande importance et vous remercie d'une déclaration de principes aussi exacte. Oui, il y a le côté catholique et religieux de la question : le Saint-Siège peut seul nous guider en cette matière ; la brebis ne connaît que la voix de son pasteur. Il y a aussi le côté politique et temporel : celui-là nous le laissons complètement aux hommes chargés par Dieu de présider aux destinées des peuples. La légation et le ministre des Affaires Etrangères nous disent, depuis deux ans, qu'ils ne peuvent s'occuper de nous au Thibet. Cette déclaration, pénible au premier abord, ne nous a ni surpris, ni découragés, ni même mécontents jusqu'à provoquer d'inutiles et bruyants murmures. A nos yeux c'est une position qui nous est faite par la divine Providence, c'est une nouvelle page dans l'histoire déjà ancienne de l'Eglise, et ces premières difficultés nous trouvent parfaitement résignés. Nous accepterions avec reconnaissance des protecteurs et des amis parmi les hommes, s'il plaisait à Dieu de nous en donner ; mais un abandon de leur part ne nous désolera pas, les secours humains n'étant point promis dans l'Evangile. Dieu suffit à ceux qui ne recherchent que lui, et l'homme le plus abandonné est bien fort quand il sait souffrir jusqu'à la mort.

Passant ensuite à l'affirmation que le Thibet n'appartient pas à la Chine, Mgr Chauveau relève assez vivement ces paroles :

Le gouvernement chinois vous a annoncé officiellement que le Thibet ne lui appartenait pas, et il y a longtemps que vous en avez averti M. le

ministre des Affaires Etrangères. Le gouvernement chinois a déjà si souvent trompé la confiance de nos agents à Pékin, qu'on peut sans témérité élever des doutes sur ses paroles. En 1861, il signa des passeports pour le Thibet; le Thibet lui appartenait donc alors! Comment l'a-t-il perdu depuis? Il répond aujourd'hui que la présence des armées européennes à cette époque lui inspirait une terreur si profonde qu'il perdit la connaissance de ses droits. Une pareille explication est-elle acceptable de bonne foi? Est-ce assez enfantin? La légation a-t-elle pu croire à des affirmations aussi puérides sur la parole de ces hommes que M. Berthemy lui-même appelait, en 1864, des magistrats ignorants et corrompus? Le gouvernement chinois essayant de tromper les étrangers, s'en faisant un jeu, s'en faisant une gloire, est conséquent avec lui-même, puisque, dans ses convictions, nous ne sommes que des barbares stupides et insolents. Permettez-moi donc, Monsieur le Ministre, d'établir ici brièvement et de prouver que le Thibet est une possession chinoise, fruit de la conquête maintenue par une occupation militaire et nécessitée par l'instinct de la conservation, tout en convenant qu'au Thibet comme ailleurs l'autorité impériale va en déclinant et menace ruine.

Mgr Chauveau développe ensuite quelques-unes des raisons que nous avons apportées en étudiant la question de l'autorité de la Chine sur le Thibet : pouvoirs des commissaires impériaux, dépendance du Dalaï-lama, du roi temporel et de tous les mandarins thibétains, établissement et conservation des postes militaires; il cite l'ouvrage Sy-tsang-tou-lio (Géographie élémentaire du Thibet) dont nous avons parlé. Il compare la situation du Thibet vis-à-vis de la Chine à celle de l'Algérie vis-à-vis de la France, et il conclut par ces paroles :

Ce ne peut être que par dérision que le gouvernement chinois ose dire qu'en signant nos passeports, il craint d'engager sa responsabilité. Quoiqu'il aille s'affaiblissant de plus en plus, s'il disait cela de manière à être entendu par son armée, il provoquerait un rire universel, car il est certain qu'il ne craint pas d'engager sa responsabilité en faisant rouler les têtes.

Passant aux paroles du ministre Ouen-siang « que la Chine est au Thibet seulement à la condition d'y protéger la religion lamaïque, comme les Français sont à Rome pour y protéger le Pape », l'évêque réplique avec quelque vivacité :

Il faut un grand sérieux, il faut plus, il faut une dose remarquable d'audace pour qu'un Chinois ose parler ainsi, lui qui se moque également de toutes les religions. La Chine a bien pu se servir de la religion comme d'un prétexte, mais il est très faux qu'elle en ait fait une condition de son établissement au Thibet.

On vous dit à Pékin que les Chinois sont au Thibet comme les Français sont à Rome. Voilà une de ces plaisanteries telles que le premier président Ouen-siang ne s'en permettrait pas devant une de nos vieilles barbes, ni devant vous, si vous saviez parler sa langue. A Rome, nommons-nous le Pape? Nommons-nous le cardinal-secrétaire d'Etat? Nommons-nous les autres fonctionnaires publics? Nos caporaux président-ils aux Congrégations romaines? Levons-nous des contributions? Jugeons-nous les causes civiles et criminelles? Sommes-nous à Rome pour nous enrichir aux dépens des populations? Nous avons peine à comprendre qu'un dignitaire chinois se serve de pareille comparaison devant le représentant de la

France, et nous regrettons qu'on le lui permette ; c'est un outrage dans l'idée chinoise ; il n'y a qu'un mot qui rende bien ma pensée, c'est le mot anglais, *sneer*.¹ Le premier président demande si vous protégeriez à Rome cent missionnaires bouddhistes qu'il enverrait ? Oui, cent et mille ; pourvu qu'ils offrissent les plus vulgaires garanties de probité, ils seraient protégés par nos officiers et nos soldats.

La lettre ne s'arrête pas encore ; elle continue en prenant une par une les affirmations de Ouen-siang, répétées par M. de Bellonet, sur le genre d'influence que les Chinois exercent au Thibet :

On vous dit à Pékin que les officiers ont une influence personnelle sur les Thibétains, mais qu'ils ne peuvent pas protéger les étrangers ? Il est rare, au contraire, que les mandarins aient une influence personnelle ; ils ne la méritent pas, du moins par leurs vertus, et s'ils n'avaient pas les armées qui les défendent, il y a longtemps que l'indignation populaire aurait fait justice de cette influence prétendue. Les officiers chinois exercent une influence nationale, l'influence que nous exerçons sur les Arabes de Constantine ou d'Oran. Qui leur enlève donc le pouvoir de protéger les étrangers ? Ils se protègent bien eux-mêmes, qui sont plus que des étrangers puisqu'on les regarde communément comme des ennemis. S'ils n'ont pas le droit de protection envers les étrangers, qui leur a donné le droit d'oppression qu'ils s'arrogent envers ces missionnaires français que la Chine a promis de respecter dans toute l'étendue de ses possessions ?

On vous a dit à Pékin qu'on ne peut donner aux mandarins chinois l'ordre de nous protéger au Thibet ! On le leur a donné cependant dans nos passeports et dans les six articles admis par le prince Kong. Et puis, s'il en était ainsi, on ne pourrait non plus leur ordonner de nous persécuter. Pourquoi donc nous interdisent-ils le passage des fleuves, défendent-ils qu'on nous vende quoi que ce soit, qu'on nous loue des maisons, qu'on nous prête asile, même pour une nuit ? pourquoi se mettent-ils à la tête des cabales dirigées contre nous, et prescrivent-ils de nous attaquer dans nos maisons ? La haine se démasque ici, dans le langage et dans l'action ; le premier président s'interdit tous les droits d'influence protectrice, mais ses subordonnés ne s'en refusent aucun quand il s'agit de soulever contre nous les mauvaises passions et les violences.

On vous dit à Pékin que l'ancienne influence chinoise au Thibet était appuyée par des garnisons que la pénurie du Trésor contraint de supprimer. Demandez donc, Monsieur le ministre, quelles sont les garnisons qu'on a supprimées ; nous qui sommes sur les lieux, nous n'en avons pas entendu parler. Les garnisons sont en souffrance, il est vrai, mais il en est de même dans tout l'empire ; on nommerait des provinces où il n'y a pas dix soldats. Les garnisons au Thibet éprouvent des retards dans leur solde, mais on n'en a jamais supprimé. En résumé, l'argumentation de Ouen-siang se base non sur la vérité, mais sur cette haine secrète de la France qu'il cherche à dissimuler.

Et ici Mgr Chauveau repousse la conséquence que le ministre chinois a voulu tirer de la prédication de l'Évangile, et montre que la seule question à poser est celle du droit qu'ont, ou non, les missionnaires de rester au Thibet :

Le renversement du lamanisme est le but que nous nous proposons, sans doute ; il serait bien inutile d'en faire un mystère. Mais nous ne

1. Sarcasme.

déclarons pas la guerre à la société lamaïque. La question ne doit pas être une question de tendance ; il ne s'agit pas de savoir quel est le Dieu que j'apporte au Thibet : il s'agit de savoir si j'ai le droit de vivre, d'habiter et d'exercer tous les droits du citoyen sur un territoire dépendant de la Chine. Que les lamas défendent comme ils le pourront leur vivante idole de Poutala, toujours est-il que le gouvernement chinois ne peut opposer que des raisons hypocrites à ma présence dans un pays où il se dit et où il est maître. S'il ne le dit pas toujours en paroles, il le dit par les faits, par les documents publics et par l'autorité qu'il fait peser si lourdement sur la malheureuse famille thibétaine.

Après avoir cité les paroles du premier président, vous ajoutez : « Tout cela est rigoureusement vrai ! » Permettez-moi de répondre ce que je crois avoir prouvé : tout cela est rigoureusement faux. Trompé ou trompeur, Ouén-siang abuse de votre confiance, et la bonne foi avec laquelle vous accueillez ses documents, surprend et confond tous ceux qui connaissent le véritable état des choses.

Après avoir réfuté toutes les assertions du ministre chinois, Mgr Chauveau s'en prend aux paroles mêmes de M. de Bellonet :

Vous dites encore, avec une espèce de regret, que vous n'avez pas la permission d'appuyer vos arguments par la force. La légation n'est donc pas bien convaincue par les assertions des Chinois puisqu'elle approuverait les nôtres, si elle le pouvait, par la voix du canon ?

Ce qui suit me surprend encore davantage. De ce que vous n'avez pas la force à votre disposition, vous paraissez conclure que vous êtes obligé de reconnaître officiellement que la Chine est étrangère à ce qui se passe au Thibet. On a lieu d'être extrêmement surpris de cette conséquence ; vous sembleriez donc croire qu'on est obligé de reconnaître officiellement tout ce que l'on ne peut empêcher par la force. Le principe paraît nouveau dans l'histoire. Quant à nous, nous ne faisons pas d'appel aux armes, mais nous croyons qu'une protestation énergique de la légation française, que des représentations vives et pressantes de sa part, que le maintien ferme et sévère des traités amèneraient la Chine à des ménagements qui lui déplaisent.

Le prélat déclare ensuite très nettement, comme il l'avait dit à ses missionnaires, que son intention est de rester en Chine et de ne pas entrer au Thibet dans les circonstances actuelles :

Pour ce qui regarde le Thibet, la légation a commis une erreur grave ; mais cette erreur est excusable, parce que la légation ne possédait pas les documents qui pouvaient éclairer sa conscience ; nous ne savons pas même si elle en a cherché ailleurs qu'auprès des mandarins chinois, ni si elle a bien voulu accueillir ceux qui lui ont été présentés ; elle en a suspecté peut-être l'authenticité.

D'ailleurs je vous supplie, Monsieur le Ministre, je supplie M. Berthemy, à son retour, de vouloir bien examiner la question telle que nous la posons aujourd'hui devant vous, et telle que nous l'avions posée devant M. Dabry. Comme je le disais en avril dernier, dans un esprit de conciliation, par respect pour M. Drouyn de Lhuys, par reconnaissance pour les services rendus aux Missions par la légation française à Pékin, nous ne demandons ni à la légation, ni au gouvernement chinois de passeports pour l'intérieur du Thibet. J'avais bien précisé la demande en écrivant à M. Dabry, et, puisqu'il vous a communiqué ma lettre, je m'étonne que vous ne fassiez pas même une allusion à la distinction qui y était établie.

Chargé par le Saint-Siège, malgré ma profonde incapacité, des intérêts religieux du Thibet, responsable de ses intérêts devant Dieu et devant l'autorité la plus sacrée qui soit pour moi sur la terre, je ne juge pas moi-même opportun de pénétrer immédiatement au sein des pays qui me sont confiés. Pour le moment, en attendant des circonstances plus favorables, mes missionnaires et moi demandons seulement liberté et protection dans les provinces du Su-tchuen et du Yun-nan ; nous ne prétendons ni aux exemptions, ni aux privilèges, ni aux honneurs, ni aux profits matériels d'aucun genre. Je veux bien que, dans cette position, le lamanisme nous entoure de suspicions légitimes ; nous nous préparons à l'envahir plus tard, cela est parfaitement vrai, et nous ne le dissimulerions pas au Dalaï-Lama en personne. Mais nous ne devons être jugés, ce nous semble, que sur le droit qui nous protège en ce moment, et nous ne voyons pas pour quelles raisons la légation serait autorisée à nous refuser son concours dans les deux provinces désignées plus haut. Nous ne voyons pas sur quels motifs on s'appuierait pour nous mettre dans une catégorie à part, puisque nous restons en Chine et devons y rester probablement longtemps encore ; nous ne réclamons véritablement que notre place au soleil de la liberté, selon une façon de parler très courante. La légation a trop de cœur et d'intelligence pour ne pas convenir avec M. Dabry que nous restons là sur un terrain où l'on ne peut nous attaquer.

Le gouvernement français, dites-vous, veut à tout prix ménager et conserver le gouvernement chinois ; il ne veut ni ne peut exercer une pression matérielle sur le Thibet. C'est là, Monsieur le Ministre, une question politique et militaire dont le gouvernement français est juge. Vous suivez la ligne qui vous est imprimée, c'est parfaitement rationnel ; à ce point de vue, nous n'avons aucune observation à faire. Nous pensons cependant que l'intention du gouvernement français n'est pas d'accepter sans examen, ni même sans débats contradictoires, les assertions des fonctionnaires chinois. On voit là un grand danger : c'est le cri universel, et il est bien évident que c'est la voix de la raison. Vous ajoutez que si nous sommes martyrisés au Thibet, ce sera notre mérite peut-être, mais que la légation décline toute responsabilité. Nous ne disons pas autre chose, nous disons seulement que nous avons prévenu la pensée de M. Berthemy, puisque nous ne sommes pas au Thibet. Pourquoi faire une exception à notre désavantage ? Encore une fois, nous sommes en Chine, dans les provinces du Yun-nan et du Su-tchuen.

Nous comprenons qu'il vous soit pénible, Monsieur le Ministre, de nous faire des communications comme celles contenues dans votre honorée lettre du 2 juillet ; nous savons que l'opinion publique en France est opposée aux expéditions lointaines ; personne mieux que nous n'apprécie le poids de ce raisonnement sur un cerveau chinois, pour me servir de votre expression ; nous croyons que la légation serait heureuse de nous prêter un appui sérieux, comme vous le dites encore : aussi lui tenons-nous compte de ses embarras. Vous êtes malgré vous le serviteur quand même de la paix à tout prix, pour parler avec vous ; mais il n'entre dans la pensée de personne de vous en rendre responsable : on rend justice à une position qui ne manque pas de difficultés, et l'on sait faire en même temps la part de vos intentions et de votre impuissance. On comprend d'un autre côté que, vu l'état où se trouve l'Europe, les gouvernements hésitent à entreprendre de nouvelles guerres, et que les légations ferment, en quelque sorte, les yeux sur des abus qu'elles ne peuvent réprimer. Dans ces temps difficiles, au milieu de ces circonstances embarrassantes, nous demanderions qu'on réservât au moins énergiquement les principes, et qu'on renvoyât l'action à des temps plus heureux.

Une autre demande se joignait à celle-là : c'était que le représentant de

la France voulût bien parler officieusement de la mission du Thibet aux ministres chinois. Cette intervention, pour modeste qu'elle fût, faisait concevoir à l'évêque certaines espérances :

Il vous semble difficile d'obtenir du gouvernement chinois les indemnités morales et matérielles qui nous semblent indispensables, justes, tellement modérées que plusieurs personnes s'en étonnent. Il est fort possible que nous éprouvions plus d'un embarras à ce sujet ; il y a tant d'injustices qui ne se réparent jamais ! Toutefois, puisque vous avez été assez bon pour prendre note de nos réclamations, s'il vous plaisait d'en parler au Tsong-li-yamen à titre officieux seulement, la chose ne souffrirait pas autant de difficultés que vous paraissez le croire. Je le prouve par un fait que la légation ne connaît peut-être pas, et qui ne peut que lui être agréable. Lorsque l'incendie de Bonga et le meurtre de M. Durand lui furent annoncés, M. de Bellonet en parla au Tsong-li-yamen ; ce n'était certainement qu'une démarche officieuse de sa part. Cette démarche, néanmoins, nous a été très avantageuse, et j'en remercie son noble auteur avec effusion. En effet, les hauts dignitaires de Pékin écrivirent immédiatement à Tchen-tou et à Lhassa, ordonnant d'examiner nos plaintes et de nous rendre justice entière. Une indiscretion, très commune dans les tribunaux chinois, a fait passer cette pièce officielle sous nos yeux. En conséquence, quatre mandarins ont été nommés pour juger ce procès, deux par le vice-roi de Tchen-tou et deux par le légat impérial de Lhassa. Ces fonctionnaires se rassemblent en ce moment et ne tarderont pas à faire saisir les accusés. Voilà donc, Monsieur le Ministre, ce que fait un seul mot de votre part, un mot qui n'appartient pas même à la langue officielle ; ce n'est qu'une parole de complaisance que vous prononcez, et cette parole a mis en mouvement tout notre monde gouvernemental. Les païens eux-mêmes nous en ont félicités. A cette parole nécessairement réservée, puisque vous n'agissiez qu'à titre officieux, est venue se joindre la protestation vive et énergique du brave et généreux M. Dabry. Il n'en faudrait pas beaucoup plus pour que les indemnités réclamées fussent au moins reconnues en principe, ce qui serait déjà un triomphe.

Mgr Chauveau rappelait ensuite que le premier procès de Bonga avait été gagné, et concluait de cette première victoire à la possibilité d'une seconde, car enfin, puisqu'on avait naguère rendu justice aux missionnaires, pourquoi ne la leur rendrait-on pas de nouveau dans une affaire analogue et qui s'était passée dans le même pays ? Il prévenait M. de Bellonet qu'il lui adressait la copie des six articles acceptés par le prince Kong et par M. Kleczkowski.

Puis il en venait aux observations assez dures du diplomate français, au sujet des lettres des missionnaires et, en particulier, de celles de M. Durand :

Vous désireriez, Monsieur le Ministre, que les évêques des missions exerçassent un certain contrôle sur les lettres adressées par les ouvriers évangéliques à la Propagation de la Foi ou ailleurs. La chose est extrêmement délicate, et dans notre Congrégation, elle est tout à fait impossible. Les supérieurs de certains Ordres religieux ont le droit d'ouvrir les lettres de leurs inférieurs ; c'est un droit de discipline reconnu entre eux. Je n'ai pas à le juger. Mais cette prétention chez nous est plus qu'exagérée ; elle serait regardée comme un abus de confiance ; on y verrait un genre d'oppression qui n'est pas sanctionné par notre règlement ; nous ne pouvons donc exercer aucune surveillance en cette matière, et pour ce qui me

regarde, lors même que j'aurais ce droit, j'y renoncerais absolument, tant les inconvénients peuvent devenir graves.

Quand on reproche aux lettres des missionnaires des indiscretions fâcheuses, ce n'est pas eux qu'il faut blâmer. Ce que l'on écrit dans l'intimité revêt un certain caractère confidentiel qui ne comporte pas la publicité. Pourquoi lui en donner ? C'est donc l'imprimeur qu'il faudrait blâmer, et non le missionnaire, qui s'abandonne souvent à la spontanéité de son caractère, aux noires vapeurs de sa mélancolie ou à la gaieté de son humeur, sans prévoir, sans penser même que son écrit sera connu de toute l'Europe.

C'est à ce point de vue qu'il fallait se placer pour juger les lettres de M. Durand. Il était jeune, ardent, très impressionnable, d'une franchise rare, même parmi les élèves du Sanctuaire ; il laissait courir sa plume, comme nous le faisons tous quand nous écrivons à ces vieux amis de France si sensibles à notre souvenir. Si on publiait ces improvisations rapides, ces communications ingénues de l'intimité, on leur ferait perdre le caractère qui leur est propre. Il faut faire la part des circonstances dans lesquelles un homme écrit : autrement, on comprendra mal sa pensée, et l'on s'expose à n'être pas juste à son égard.

Aussi je trouve que vous traitez par trop sévèrement l'excellent confrère que nous avons perdu l'an passé. M. Durand était vif sans doute, mais il n'avait rien de ce qui fait l'énergumène ; je regrette l'emploi que vous faites de cette expression. Les détails qu'il a racontés lui-même, ses vues, ses paroles, ses actes prouvent seulement qu'il s'exprimait dans toute la simplicité naïve des enfants ; il ne soupçonnait pas qu'on dût le juger avec la froide raison du philosophe. Quand il promet l'appui de la France, il n'y croit pas lui-même, mais il parle à des hommes qui y croient. Quand il s'amuse à faire des planches de cuisine avec les idoles des pagodes, ce n'est qu'une plaisanterie qu'il raconte ; il avait trouvé une vieille idole en bois avec quelques planches brisées par la chute d'une muraille ; il s'était servi de ces bois vermoulus pour boucher un trou dans un grenier, du très libre consentement de ceux qui avaient bâti la pagode et qui l'aiderent, non sans rire, dans son opération de menuiserie, sans songer surtout à lui en faire un crime. Quand il se pose en arbitre entre l'opresseur et l'opprimé, il use d'une influence que l'on reconnaît partout à la vertu ; s'il paraît quelquefois parler avec empire, on doit deviner le mécanisme intérieur de son intention, si je puis m'exprimer ainsi ; il veut inspirer la terreur à des hommes qui abusent de leurs forces pour écraser le faible. Enfin, s'il écrit en France ce qu'il fait au Thibet, veuillez donc le juger avec la bienveillance qu'il connaissait aux yeux qui devaient lire sa lettre, et vous resterez dans le vrai.

Prétendre que l'exagération de ses idées ou la hardiesse de ses actes ont déterminé la catastrophe dont il a été victime, serait une pensée souverainement affligeante et certainement injuste. Tous les autres confrères suivaient une ligne à la modération de laquelle vous vous empresseriez de rendre hommage si elle vous était connue, et, cependant, même avant l'arrivée de M. Durand, longtemps avant, ils ont été chassés de Bonga ; plus tard, ils ont été chassés de Kiangka, où notre martyr n'avait fait que passer ; à Bonga, à Kiangka, ils ont été insultés, pillés, brutalement frappés, et par des Thibétains et par des Chinois. Les violences dont nous avons à nous plaindre ne nous sont pas plus imputables au Thibet qu'en Chine, et ce n'est pas sans une profonde amertume que nous avons appris, depuis longtemps déjà, l'opinion contraire émise, disait-on, par la légation française à Pékin. Quand on a souffert, pendant un quart de siècle, les injustices et les avanies que nous a prodiguées l'idolâtrie, il est pénible de lui voir décerner un diplôme de modération et d'innocence, et de recevoir pour soi la flétrissure d'une désapprobation en quelque sorte officielle.

Enfin, Mgr Chauveau terminait par l'intervention de la France en Corée et les conséquences qu'on en pouvait tirer en faveur du Thibet.

Quand nous avons appris les événements de Corée, nul de nous ne s'est dissimulé que c'était un avertissement. Heureusement, vous avez pris la chose au sérieux, Monsieur le Ministre, car en fermant les yeux sur ce qui s'était passé à Seoul, vous auriez signé l'acte de notre condamnation à mort au Thibet et même en Chine. L'énergie que vous venez de déployer retardera l'exécution de quelques années. Une réflexion se présente ici involontairement. La Corée est un pays tributaire de la Chine mais, quant au reste, tout à fait indépendant : la Chine n'y entretient ni ambassadeur, ni mandarins, ni soldats, et vous croyez devoir y venger la mort de neuf Français, qui ne vous paraît pas justifiée. Pourquoi n'appliquez-vous pas au Thibet les mêmes règles et les mêmes principes ?

La seule raison que vous donnez, c'est qu'elle est plus abordable. Cette raison ne semble pas établir pour nous que nous soyons dans une position qu'on doit nécessairement abandonner ; quelques paroles seulement à Pékin nous vaudraient un bien-être relatif dont nous vous serions reconnaissants, et dont vous seriez heureux vous-même un jour. Malgré votre invitation, il n'est pas en notre pouvoir d'aller remplacer en Corée les martyrs dont le sang crie vengeance à vos yeux. Si la même couronne doit être notre partage et notre récompense, nous devons l'attendre là où Dieu nous a placés. La légation est trop éclairée pour prétendre nous assigner des postes. Le Saint-Siège est le seul juge en cette matière, et notre conscience nous fait un devoir de lui obéir jusqu'à la mort.

La lettre de Chauveau resta sans réponse, du moins sans réponse que nous connaissions ; mais elle est demeurée dans les archives de la légation de France, où nous l'avons retrouvée, et nous savons qu'elle a été lue et approuvée au moins par un de nos représentants à Pékin, qui, sans s'appesantir sur ce qu'elle pouvait avoir de vif ou de pénible pour ses prédécesseurs, a jugé que notre diplomatie avait non seulement le droit, mais le devoir d'en profiter.

D'ailleurs, elle n'était pas encore arrivée à Pékin, que de Bellonet prenait une attitude différente de celle qu'il avait présentée à Chauveau comme la seule possible, et, par la lettre suivante, du 22 août 1866, il réclamait du prince Kong, au nom de l'empereur Napoléon III, la punition des coupables, et affirmait les droits des missionnaires sur Bonga :

MONSEIGNEUR,

J'ai soumis à la décision du gouvernement de l'empereur la ligne de conduite que je devrai tenir pour obtenir réparation du meurtre de M. l'abbé Durand, assassiné, l'année dernière, par les lamas thibétains dans le Tsarong, et du pillage de la maison de Bonga qui appartenait à la Mission.

Le gouvernement de Sa Majesté a jugé que, bien que le Thibet n'appartienne pas à la Chine, il est incontestable que l'autorité des vice-rois du Yun-nan et du Su-tchuen s'étend suffisamment sur le Tsarong pour qu'ils puissent obtenir la punition des coupables. Nous avons même des raisons de croire que les autorités chinoises de l'endroit où notre compatriote a péri, ne sont pas étrangères à sa fin tragique. Le gouvernement de Sa Majesté a donc pris très au sérieux la promesse que Votre Altesse m'a faite en date du 14 mars, de poursuivre, au moyen du commissaire impérial

à Lhassa, la punition des coupables, et m'a donné l'ordre d'en suivre et d'en presser l'exécution. Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Altesse que le gouvernement chinois serait rendu directement responsable, si nous nous apercevions que les promesses d'intervention n'ont été suivies d'aucune tentative pour en assurer le succès.

La propriété de la vallée de Bonga dans le Tsarong a été cédée aux missionnaires en 1861 ¹, sous la double garantie des gouvernements chinois et tibétain, et il ressort des dépêches de M. Kleczkowski, qu'il avait précisément accepté cette garantie. Le gouvernement de Sa Majesté a donc pensé que ce serait au gouvernement chinois à réparer ou à faire réparer les dommages, et j'ai reçu l'ordre de poursuivre cette affaire d'indemnité, de la même façon que la réparation du meurtre de M. l'abbé Durand, c'est-à-dire de rendre le gouvernement chinois responsable, si la promesse d'intervention n'était pas suivie d'une action énergique auprès des autorités du pays ².

Nous n'avons pas à faire remarquer la différence considérable qui existe entre cette lettre et celle que le même diplomate avait écrite à Mgr Chauveau le 25 juillet précédent, -c'est-à-dire un mois auparavant, et, sauf cette affirmation erronée que le Thibet n'appartient pas à la Chine, notre chargé d'affaires parle exactement comme le Vicaire apostolique de Lhassa, ses prêtres et le Séminaire des Missions-Etrangères. En même temps que cette lettre, de Bellonet avait fait remettre au prince Kong les demandes que Mgr Chauveau avait formulées dans la lettre à M. Dabry, et les avait appuyées.

D'où venait ce changement de notre légation entre le 25 juillet et le 22 août? Des ordres reçus du gouvernement français? De Bellonet le dit, et nous n'avons aucun motif de croire que c'est une manière diplomatique de parler. Mais cela n'explique pas pourquoi notre gouvernement, après avoir accepté les conclusions de Berthemey et prié le Séminaire des Missions-Etrangères d'abandonner le territoire du Thibet, juge bon de s'occuper du meurtre de Durand et de la ruine de Bonga. Evidemment, nous ne pensons pas qu'il ait tort de modifier sa politique; mais nous n'en voyons pas bien clairement les motifs. Peut-être, mieux informé, voit-il que sa condescendance vis-à-vis de la Chine est exagérée; peut-être la mort d'un Français l'a-t-elle ému plus aisément que l'expulsion de Mgr Thomine; ou bien, n'ayant d'autre intention que de réclamer des indemnités et des réparations pour le passé, et non des garanties pour l'avenir, juge-t-il qu'il reste dans sa ligne de conduite et qu'il ne dément en rien les ordres précédemment donnés.

D'autre part, en voyant l'effroi qui a envahi la cour de Pékin à la nouvelle de l'expédition du contre-amiral Roze, entreprise pour venger la mort de deux évêques et de sept missionnaires français décapités en Corée, au mois de mars 1866, de Bellonet a sans doute jugé le moment favorable pour parler avec fermeté. Quoi qu'il en soit, le fait de l'intervention de la légation française en faveur de la mission du Thibet est certain et, tout en nous en réjouissant, nous regrettons qu'il ne se soit pas produit plus tôt.

1. C'est en 1862. — 2. A. L. F. P. Thibet.

A la lettre de Bellonet, le prince Kong répondit le 9 septembre ¹ :

En réponse à la communication officielle du noble chargé d'affaires relative au pillage de l'habitation des missionnaires à Bonga, et au meurtre de M. l'abbé Durand, m'informant, en outre, que dans la réponse qui vient de lui être envoyée par son gouvernement au sujet de ce même événement, il a été invité à poursuivre cette affaire, le gouvernement français étant d'opinion que, vu la proximité de Bonga des frontières du Yun-nan et du Su-tchuen, si les autorités supérieures de ces provinces avaient voulu s'occuper sérieusement de la solution de cette affaire, elles n'auraient certainement rencontré aucune difficulté ; il me prie, pour cette raison, d'inviter notre ministre résident au Thibet, le vice-roi du Su-tchuen et le maréchal de Tchen-tou de ne rien négliger pour hâter la fin de ce procès. Je vois que j'ai déjà fait une première démarche dans ce sens, au reçu de la première communication du noble chargé d'affaires, ainsi que les archives en font foi, et que S. Ex. Lin², notre résident au Thibet, dans sa lettre en date de la 11^e lune de l'année passée (janvier 1866), m'annonce que, sur la plainte portée par M. l'abbé Fage, il avait déjà mis le Dalai-Lama en demeure de faire une enquête sur cet événement, en même temps qu'il le portait à la connaissance du vice-roi du Su-tchuen et du maréchal de Tchen-tou. Sur ses instances répétées, le Dalai-Lama le prévint que Bonga étant distant de Lhasa de plus de 7.000 lis, ses délégués avaient besoin au moins de plusieurs mois avant de lui communiquer le rapport du chef du village de Bonga, ce qui détermina notre résident à dépêcher deux nouveaux délégués, le percepteur des impôts de Bathang et le commandant du poste militaire de Tchraya, et à les adjoindre aux premiers délégués à Bonga pour faciliter les recherches dans cette affaire.

En août dernier, je réitérai mon invitation auprès de notre résident ; comme il y a mort d'homme, ce procès est trop sérieux pour rester en suspens ; je le fais encore de nouveau sur la demande du noble chargé d'affaires.

Je prendrai seulement la liberté de lui faire observer que le passage de la dépêche ainsi conçu : « Pendant la première année du règne de l'Empereur Tong-tche, nos missionnaires firent l'acquisition d'un terrain à Bonga, pour y construire une église catholique, et ne rencontrèrent aucune opposition de la part des autorités chinoises ou tibétaines. M. de Kleczkowski le fit savoir à mon gouvernement, ce qui a motivé l'invitation qui m'est faite de poursuivre » n'est nullement d'accord avec le contenu des communications échangées à cette époque, soit entre mon ministère et la légation de France, soit entre les autorités tibétaines ou les hauts dignitaires du Su-tchuen, où il n'est pas une seule fois fait mention de l'intention qu'auraient manifestée ces missionnaires d'élever une église à Bonga.

Il y est rappelé seulement que les missionnaires Lo et Tin (Renou et Desgodins) résidant déjà depuis trois années à Bonga, Bathang, Tchamouto et Kiangka, il n'aurait pas été convenable de les en expulser et de les ramener sur le territoire chinois ; aujourd'hui que les lamas se sont permis de piller et de détruire leur maison de Bonga et de mettre à mort le missionnaire Durand, il est de toute justice d'obtenir satisfaction ; c'est pourquoi j'ai demandé une enquête des plus minutieuses, ce qui n'est malheureusement pas chose aussi aisée qu'avec les habitants des provinces de l'intérieur de la Chine, car il faut avant tout se concilier le bon vouloir des peuplades indépendantes avec lesquelles il est difficile d'entrer

1. A. L. F. P., Le prince Kong à M. de Bellonet, 9 septembre 1866.

2. M. Goutelle le nomme Kin.

en négociation ; cela exige du temps et du savoir-faire, afin d'arriver à obtenir tout l'avantage désiré.

J'ignore quel aura pu être le résultat de cette enquête, et je me ferai un devoir de le communiquer au noble chargé d'affaires aussitôt que j'en aurai eu connaissance ; j'envoie copie, à notre résident au Thibet, des quatre articles de l'évêque pour qu'il les communique au Dalai-Lama et l'invite à s'y conformer.

En disant qu'il n'a pas été question de construire une église à Bonga, le prince Kong a raison, mais à la manière de ceux qui ergotent sur un point de détail, ne pouvant le faire sur le fond même. Il avait été expressément déterminé que Bonga était loué à perpétuité aux missionnaires ; tout Européen en concluait que, par ce fait même, les missionnaires avaient le droit de construire à Bonga une église aussi bien qu'une maison. Mais Kong aurait manqué aux traditions de la diplomatie chinoise, s'il n'avait élevé cette objection puéride et non justifiée : « que les mots de construire une église n'étant pas dans le texte, le droit n'y était pas davantage. » Quant à la difficulté et à la longueur des correspondances, le moyen le plus simple d'y remédier eût été de donner aux mandarins des ordres assez sérieux et assez précis pour qu'ils fussent exécutés. Le prince Kong s'en garda bien. Nous avons prouvé pièces en mains qu'il avait, comme les lamas, la volonté arrêtée de faire expulser les missionnaires du Thibet, et, assurément, il était fort heureux de voir son désir réalisé. Néanmoins, quelles que fussent les secrètes pensées du prince, sa lettre fut acceptée comme un témoignage de bon vouloir.

Informé de la nouvelle attitude de la légation française et des promesses du gouvernement chinois, notre consul à Han-keou ne s'en montra naturellement que plus dévoué : il proposa d'aller à Tchen-tou plaider, près du vice-roi du Su-tchuen la cause du Thibet, ensuite à Ta-tsien-lou, et, s'il le fallait, jusqu'à Bonga réinstaller les missionnaires. M. de Bellonet s'y étant opposé, il tenta d'autres moyens pour aider les prédicateurs de l'Évangile.

Le 15 mars 1867, il écrivait à Mgr Chauveau : « Je vais tâcher de prouver en termes généraux au vice-roi du Su-tchuen que je suis parfaitement dans mon droit en réclamant au nom du gouvernement de l'Empereur : 1^o satisfaction pour le meurtre de M. Durand, assassiné sur une terre chinoise ; 2^o liberté pour les missionnaires de prêcher la religion catholique dans le pays soumis directement à la Chine. »

D'autre part, les promesses du prince Kong eurent un commencement d'exécution, et nous croyons qu'il faut placer à cette époque la lettre suivante, écrite au commissaire impérial de Lhassa par le Tsong-li-yamen, et dont nous avons en mains une traduction sans date :

Nous avons reçu la dépêche dans laquelle vous nous informez du meurtre commis à Mong-kia sur la personne d'un (missionnaire) chrétien par des indigènes. Vous nous signalez la gravité de cet assassinat et nous remettez copie des quatre propositions que les missionnaires ont faites au sujet de la réparation qu'ils demandent, en profitant des circonstances pour en tirer bénéfice, ce qui se voit facilement. Les Thibétains sont des gens sans foi et sans jugement ; les missionnaires en revanche sont des

intrigants. Nous craignons que le capitaine qui a été chargé de terminer l'affaire, n'ayant pas un grade assez élevé, ne puisse se faire obéir; il serait à propos de charger de cette négociation un tao-tai familier avec les affaires européennes. Nous venons d'écrire dans ce sens une dépêche au vice-roi intérimaire, l'engageant à prendre, parmi les membres du ministère des affaires étrangères établi dans la province, deux personnes ayant rang de tao-tai, pour aller à Mong-kia terminer ces affaires.

Etait-ce cette lettre dont Mgr Chauveau dit « qu'il a sur sa table une dépêche assez favorable du Tsong-li-yamen ? »

J'en ai, tout à côté, continue-t-il ¹, une autre du légat impérial de Lhassa, qui a bien quelques épines; mais, sur ces épines, il y a des roses. Ainsi, il dit au maréchal de Tchen-tou que le Dalaï-Lama est tout à fait étranger à l'incendie de Bonga et au meurtre de M. Durand; mais il ajoute qu'il instruit et protège son peuple, et qu'il ne peut pas souffrir que le christianisme s'introduise au Thibet. Cette lettre nous prouve qu'on est fort embarrassé à Lhassa, et qu'on nous voudrait bien ailleurs. Les mandarins chinois ont l'air de nous soutenir chaleureusement. Les ordres venus de Lhassa sont qu'on ait à couper toutes les têtes que nous voudrons, à nous donner tout l'argent que nous demanderons, mais qu'on tâche de nous éloigner. Or, nous ne demandons pas de têtes, nous ne désirons que l'argent qu'on nous a volé et nos propriétés, mais nous voulons demeurer à tout prix dans les pays soumis au Su-tchuen.

Au mois de juin 1867, un nouveau colonel, nommé Ou, fut envoyé à Tchamouto; avant de quitter Ta-t sien-lou, il rendit visite à Mgr Chauveau, et l'assura qu'il avait reçu du vice-roi du Su-tchuen l'ordre de s'occuper des affaires de Bonga. « Ce mandarin paraît décidé et fort entreprenant », remarque l'évêque, qui semble avoir en lui quelque espoir.

Au mois de septembre, des ordres furent donnés au trésorier-payeur de Bathang, Hia-pei-tien. Ce mandarin avait été concierge d'un des palais impériaux de Pékin; un jour, au retour de la chasse, l'Empereur, ayant aperçu une de ses filles, fut frappé de sa beauté, et ordonna qu'on la conduisit aussitôt dans son harem; puis, pour récompenser le père, il lui fit donner un bouton de cristal et le sceau de trésorier-payeur (leang-tay). Hia-pei-tien était un vieillard fort tranquille, aspirant, disait-il, à finir ses jours dans un couvent; il n'avait aucune des qualités nécessaires pour mener à bien l'affaire dont il était chargé; il trouva plus simple de ne pas s'en occuper.

A ce moment, un fait assez important changea les dispositions du gouvernement chinois. Nous avons dit plus haut son émoi à la nouvelle de l'expédition du contre-amiral Roze en Corée. Malheureusement, après quelques succès, nos troupes avaient subi un échec; aussitôt elles s'étaient rembarquées et nos vaisseaux s'étaient éloignés. Les Coréens et les Chinois transformèrent en une déroute le petit échec de nos soldats, et le départ de nos navires en une fuite honteuse.

Il y eut quelque chose de plus grave encore. M. de Bellonet fut blâmé par Napoléon III pour avoir ordonné l'expédition du contre-amiral Roze, et il fut changé de poste.

1. A. M.-E., vol. 556^c. Mgr Chauveau à Mgr Thomine, 20 avril 1867.

Naturellement, le gouvernement chinois connut ces faits, qui dénotaient clairement les intentions de notre politique, et ses craintes disparurent. Cependant, pour plus de sûreté, il voulut être renseigné sur les dispositions de notre nouveau ministre, M. le comte de Lallemand ¹. Celui-ci n'était pas un diplomate sans valeur ; ses dispositions envers les missionnaires étaient plutôt bienveillantes qu'entachées de défiance. A l'ambassade de Constantinople, où il avait fait l'intérim, il avait soutenu les intérêts des catholiques, mais il arrivait en Chine avec des instructions qui lui recommandaient une grande prudence, et lui enjoignaient de ne pas sortir des notes diplomatiques. C'est ce que l'on écrivait de Shang-hai à Mgr Chauveau ² :

J'ai vu le ministre à son passage ici ; il m'a semblé homme sérieux et grave, disposé à faire observer la lettre des traités ; quant à l'esprit hostile ou non, je n'ai aperçu aucune disposition de ce genre en lui, moins encore dans son premier secrétaire, son futur successeur, dit-on. En outre, je ne serais pas étonné que, partageant certains préjugés faux sur la conduite de quelques missionnaires qui ne joignent pas la prudence au zèle (ce sont ses propres expressions), il ne se tint en garde contre toute réclamation qui tendrait à une faveur qui n'est pas absolument due.

Une autre lettre, venue de Pékin, était plus explicite encore ; elle disait ³ :

L'idée de M. de Lallemand est claire et très arrêtée ; ses instructions, me dit le confident, se composent d'un mot : Paix à tout prix, mais toutefois en imposant de grands ménagements au gouvernement chinois.

La justesse de ces appréciations fut prouvée par la première lettre officielle que notre ministre adressa aux Vicaires apostoliques de Chine et du Thibet. A quelques mots d'éloge sur leurs travaux et sur la bienveillance de l'Empereur, le comte de Lallemand joignit de nombreux conseils de prudence ⁴ :

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée à Pékin et de mon entrée en fonctions comme ministre de l'Empereur.

Vous pouvez compter, Monseigneur, sur l'entière sollicitude que j'ai vouée d'avance aux affaires religieuses, en tant qu'elles dépendent de la légation. Mais je ne crois pas inutile, à cette occasion, de vous faire connaître ma manière de les envisager.

Le gouvernement de l'Empereur, j'ai à peine besoin de le dire, n'a pas cessé de porter un vif intérêt à nos missionnaires et à leurs travaux. Il voit en eux, non seulement des ouvriers évangéliques, mais encore les

1. Marie-Charles-Henri-Albert, comte de Lallemand, né à Besançon (Doubs), le 11 mars 1822, entré au département des affaires étrangères au commencement de 1843, attaché à l'ambassade de Constantinople en 1845, et à la mission de M. Eugène Boré, dans le Liban, en septembre 1847, secrétaire à Saint-Petersbourg en 1849, à Dresde en 1854, à Bruxelles en 1855, à Constantinople en 1859, chargé d'affaires spécial à Rome en 1862, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Chine, le 28 novembre 1866.

2. A. M.-E., vol. 536 c. M. X..., avril 1867.

3. A. M.-E., vol. 536 c. ... 20 mai 1867.

4. A. L. F. P. Légation de France en Chine, Pékin, 14 mai 1867.

précurseurs, partout où ils sont accueillis, de la civilisation occidentale dans la Haute-Asie. A ce double point de vue, dont la justesse et l'élévation ne sauraient vous échapper, l'œuvre des missions est complexe et relève de la sagesse politique et de la prudence temporelle, presque autant que du zèle apostolique. C'est au nom de cette prudence, dont le premier élément est le discernement des moyens, des temps et des circonstances, et dont la légation de l'Empereur doit rester à vos yeux l'expression la plus naturelle et la plus autorisée, bien qu'elle ne soit nullement infaillible, dans ma personne surtout, c'est, dis-je, au nom de cette prudence que je me permets, Monseigneur, de vous adresser les recommandations ci-après comme dignes d'inspirer votre conduite :

User sobrement du traité qui consacre les droits des missionnaires et la situation de la religion catholique en Chine, notamment de l'article qui autorise certaines revendications très fondées en justice, mais assez périlleuses dans la pratique.

Ne pas se persuader que les derniers traités ont dû inaugurer en Chine le règne de la tolérance véritable, entière et constante, qui est dans le vœu de toutes les âmes religieuses, mais qui, partout où elle existe, ne s'est établie que fort lentement.

Ne pas trop s'étonner, par conséquent, des obstacles que rencontre encore la libre propagation de la foi parmi les sujets de l'Empereur de Chine. Cette disposition d'esprit deviendra plus aisée à conserver, si l'on se reporte, par la pensée, aux trois ou quatre premiers siècles de l'Eglise, où la foi chrétienne s'est répandue d'une manière si rapide et si merveilleuse, dans des circonstances autrement difficiles que celles au milieu desquelles s'accomplissent aujourd'hui les travaux des missionnaires.

Eviter avec soin de se mêler aux affaires civiles des chrétiens chinois, et de leur faire entendre ou de leur laisser espérer qu'un avantage temporel quelconque, une protection, par exemple, sera attaché à leur conversion, à leur foi et à leur qualité de chrétiens.

Enfin, rester toujours étranger, non seulement à tout mouvement dans le pays, mais encore aux dissensions et aux partis qui pourraient diviser la population en deux camps opposés.

Ces recommandations, Monseigneur, se justifient d'elles-mêmes, et je croirais faire injure à votre sagesse en y ajoutant un commentaire superflu. Je n'ajouterai que quelques mots sur un sujet délicat, mais que je ne puis tout à fait passer sous silence. J'ai remarqué, dans un petit nombre de jeunes prêtres, débutant dans la carrière de l'apostolat, quelques éclats d'un zèle indiscret qui ne respirait que le martyre le plus prochain, et dont je vous prie instamment, Monseigneur, de réprimer au besoin les écarts. Le martyre n'est point le but de l'apostolat : il n'en est que l'accident et le danger, qu'il est beau et nécessaire, sans doute, de braver avec courage et même avec joie, mais qu'on ne doit jamais affronter sans utilité positive et certaine. Lorsqu'un missionnaire tombe victime d'un zèle admirable dans son principe, mais quelquefois inconsidéré dans ses manifestations extérieures ou dans ses illusions, c'est pour la légation de l'Empereur un sujet d'affliction, ce peut être aussi un grave embarras. Est-ce au moins un bien pour la mission ? Pas toujours. Lorsque le pasteur a été frappé, le troupeau se disperse, et les semences de la parole qu'il a répandues ou se perdent, ou ne portent que peu de fruits.

Vous voyez, Monseigneur, à quelles conditions la protection, souvent réclamée, des agents de l'Empereur et de la légation me semble pouvoir être exercée efficacement en faveur des missionnaires qui y ont recours. Je ne doute pas que vous reconnaissiez la justesse de ces recommandations et la sincérité de mon bon vouloir.

Mgr Chauveau crut devoir répondre à cette lettre, qui ne l'avait pas

complètement satisfait. Après avoir fait des réserves sur la pensée qu'exprimait de Lallemand au sujet de l'union de la sagesse politique, de la prudence temporelle et du zèle apostolique, du discernement des temps, des moyens et des circonstances dont la légation de France devait être juge, et après avoir résumé les conseils que notre ministre donnait aux missionnaires, il disait avec une douceur où l'on serait tenté de voir l'ironie ¹ :

Il est évident que les Vicaires apostoliques, au moins, devraient comprendre et reconnaître tout cela : ce sont des principes si clairs, si élémentaires, si anciens, si conformes à la doctrine de saint Paul et aux instructions cent fois réitérées du Saint-Siège, qu'il nous semble en avoir une parfaite intelligence. Je vous sais donc gré et je ne m'étonne pas, Monsieur le Ministre, si après nous avoir fait toutes ces recommandations, vous daignez ajouter qu'elles se justifient d'elles-mêmes. Il n'y a rien de plus vrai. Un commentaire eût été superflu, et je vous prie de croire que telle a été la conviction de tous les missionnaires depuis la naissance du christianisme, sauf peut-être quelques rares exceptions ; pour ma part, je n'en ai jamais connu. Si, par le fait d'un zèle indiscret ou par suite de la haine idolâtrique et anti-européenne (cette dernière hypothèse est, pour le moins, aussi probable que l'autre), il arrive des malheurs, de cruels malheurs comme en Corée, que la légation veuille donc bien ne pas s'affecter trop péniblement. Les malheurs sont inévitables, il faut en prendre son parti. Si la légation ressent sa part d'affliction dans des faits qui ont le plus souvent un caractère bien défini de provocation, c'est sur nous principalement que l'humiliation retombe. On a quelquefois adressé à la légation des réclamations qui l'ont fatiguée, à une époque où l'on n'avait pas une idée aussi précise de la manière dont elle doit exercer son action protectrice. Les lettres de vos prédécesseurs, Monsieur le Ministre, donnaient évidemment lieu de concevoir des espérances sur lesquelles on a peut-être trop compté. Sous ce rapport, votre circulaire de mai contraste d'une manière assez tranchante avec les communications officielles que nous recevons habituellement de la légation. Les conseils que vous nous donnez font assez comprendre que vous n'avez guère de promesses à nous faire. Quand on connaît l'état de l'Europe, on se demande si réellement la légation pourrait tenir ce qu'elle a promis autrefois.

Cependant, après cette acceptation à contre-cœur de la politique française, Chauveau s'efforçait d'obtenir un minimum de protection, dont il espérait encore tirer quelque profit pour sa mission, et surtout, conseil fort important s'il avait été suivi, il prémunissait le ministre contre une trop grande facilité à laisser voir sa pensée aux Chinois.

Une intervention officieuse de sa part est déjà quelque chose, beaucoup plus même qu'on ne le pense communément. L'année dernière, une des missions les plus éloignées du centre de l'Empire se trouvait, comme elle se trouve encore, dans de graves embarras ; M. de Bellonet en eut connaissance indirectement. Il fut assez généreux pour en parler, à titre officieux seulement, lui-même l'a écrit, au président Ouen-siang, et on a très bien remarqué, sur toute la ligne, un mouvement assez fréquent de courriers et un rapide échange de dépêches. Au reste, tous ces mouvements n'ont pas eu de grands résultats ; encore est-ce plus que rien dans les idées chinoises. Ce qui nous importe, surtout à l'heure qu'il est, c'est que le Tsong-li-yamen ignore le plus longtemps possible que l'action tutélaire

1. A. M.-E., vol. 536 c. Ta-tzien-lou, 7 août 1867.

de la France envers les missions catholiques ne peut guère dépasser la bienveillance diplomatique, qui s'inspire toujours de prudence et de ménagement. Autant nous vous avons d'obligations pour avoir clairement déterminé la ligne qui vous semble devoir être suivie, autant nous vous prions de dissimuler un peu, aux yeux du gouvernement chinois, la valeur réelle du traité pour ce qui nous concerne, et la modération invariable avec laquelle vous croyez devoir la maintenir.

Je fais des vœux pour que la nouvelle légation soit heureuse dans ses travaux, et que M. de Moutiers puisse lui dire, à son retour en France, qu'elle a été une des gloires du règne de Sa Majesté.

Que M. de Lallemand eût ou non caché ses intentions aux diplomates chinois, ceux-ci, pour employer l'expression de M. Dabry, « eurent bientôt fait de le tâter » et de reconnaître ce qu'ils pouvaient se permettre; aussitôt leur attitude changea. Le vice-roi du Su-tchuen refusa d'envoyer des délégués à Kiangka, donnant de son refus cette singulière et peu probante raison : « Il n'y a que les Pan-houan qui aillent chez ces barbares ¹. »

A Mgr Pinchon, qui s'entremettait pour que le procès fût examiné, il répondit moins brutalement, mais aussi clairement, « que dorénavant, d'après des ordres récents venus de Pékin, il ne s'occuperait plus ni de ce procès, ni des affaires du Thibet, que tout était remis aux mains du premier légat impérial de Lhassa ² ».

Cette parole diminuait les espérances que Chauveau avait pu concevoir; quelle chance y avait-il, en effet, que le commissaire impérial, entouré par les lamas, pût traiter les missionnaires avec justice? Une lettre de M. de Lallemand les ruina complètement ³ :

Nous n'avons d'action sur le Su-tchuen, comme sur le reste, que par la main du gouvernement de Pékin, écrivait notre ministre. Or, la légation n'a aucun moyen de contraindre ce dernier à exercer son action sur le Thibet et sur les territoires de Bonga et de Kiangka. Vous savez quelle est la mesure d'intervention ou de tutelle qu'on peut lui demander.

Sans vouloir ici blâmer notre diplomatie, ce qui n'est ni dans nos goûts, ni dans nos habitudes, et encore moins dans nos attributions, n'est-il pas permis de penser qu'elle prenait trop au pied de la lettre les instructions que lui donnait le gouvernement français? De ce qu'on lui recommandait de se tenir dans la modération, elle en concluait qu'elle ne pouvait rien, qu'elle était désarmée en face de la Chine et qu'elle était obligée d'accepter les affirmations mensongères de ses ministres. N'était-ce pas pousser trop loin la logique, et montrer une connaissance bien médiocre du caractère des Célestes? N'a-t-on pas vu très souvent, depuis quelque temps surtout, des diplomates français ou étrangers obtenir de la Chine des concessions importantes, sans l'emploi de la force, par la seule fermeté de leur attitude et de leur langage?

L'hostilité des autorités chinoises et la faiblesse de la légation française

1. A. M.-E., Mgr Chauveau aux missionnaires du Thibet, 17 septembre 1867.

2. A. M.-E., vol. 556 c. Mgr Chauveau à Mgr Thomine, 21 septembre 1867.

3. A. M.-E., vol. 556 c. Cité par Mgr Chauveau dans une lettre à ses missionnaires, le 17 septembre 1867.

inspirèrent des craintes à Mgr Chauveau, qui donna, le 17 septembre 1867, à ses missionnaires les conseils suivants :

Jusqu'à nouvel ordre, Bathang me semble être assez protégé par le voisinage du Su-tchuen pour n'avoir rien de très grave à craindre, au moins immédiatement ; Tse-kou me paraît à peu près dans la même position ; je crois donc qu'il est avantageux de maintenir un moment ces deux postes. M. Goutelle voudra donc bien rester à Bathang jusqu'à nouvelle information. MM. Desgodins et F. Biet étant plus avancés sont, par le fait, plus exposés ; d'ailleurs ils ne peuvent rien faire à Yerkalo maintenant. Puisque le procès n'est pas possible actuellement, je crois qu'il sera mieux, au risque d'y perdre un peu d'argent, d'abandonner Yerkalo, poste difficile à garder. M. Desgodins m'avait proposé, à A-ten-tse, un établissement que je renvoyais après le procès. Il faut reprendre cette idée, s'il y a moyen. A-ten-tse cependant, à cause du couvent de 500 lamas, n'est pas une position trop sûre : encore pourrait-on s'y maintenir quelque temps. M. Fage, à Bongmet, devrait, si toutefois il y a moyen, écrire de nouveau au légat de Lhassa. De mon côté, je vais écrire aussi au maréchal, gouverneur par intérim du Su-tchuen, et au légat. Nos lettres ne parviendront peut-être pas à destination ou on n'en tiendra probablement pas compte, mais nous aurons, au moins, la consolation d'avoir fait tout ce que nous aurons pu.

III

Intervention du Népal.

Sir Shuggut Share. — Lettre du gouvernement népalien. — Craintes causées par la lettre du Népal. — Réponse du Thibet. — Échanges de lettres.

A ce moment, un secours arriva aux missionnaires du côté où, certes, ils ne l'attendaient pas. Le gouvernement anglais de l'Inde, ayant appris, par la voie des journaux, les malheurs qui avaient frappé la mission du Thibet, pria le roi du Népal, ou plutôt le régent Jung Bahadoor, de faire prendre des informations sur place par son ambassadeur, qui devait traverser le Thibet pour se rendre à Pékin, porter des présents et faire acte de vassal. A son arrivée à Bathang, cet ambassadeur, sir Shuggut Share, se mit en relations avec les missionnaires. Il savait l'anglais, et M. Desgodins, l'ancien voyageur de l'Inde, s'étant rendu près de lui, ils purent se parler sans avoir besoin d'interprète. Sur sa demande, M. Desgodins lui fit le rapport détaillé et très exact des événements qui s'étaient passés depuis l'entrée de Renou au Thibet, et, après l'avoir signé et fait signer par Goutelle et Fage, le 22 janvier 1867, il l'adressa au colonel Ramsay, résident anglais à Katmandou (Népal), en le priant, s'il le jugeait à propos, de le communiquer au vice-roi des Indes.

Par cet acte, il importe de le remarquer, les missionnaires ne faisaient nullement appel à l'Angleterre ; ils se contentaient de raconter leurs malheurs et d'exposer leur situation. Après avoir lu le rapport, le vice-roi

répondit au colonel Ramsay « qu'il prenait une grande part aux misères des missionnaires catholiques du Thibet, et qu'il regrettait de ne pouvoir directement leur prêter assistance, que le seul moyen qu'il eût de les aider était de faire intervenir le roi du Népal et le ministre anglais à Pékin ; que, de plus, par l'ambassadeur d'Angleterre en France, le secrétaire d'Etat préviendrait S. M. l'Empereur des Français ¹. »

Nous ignorons ce qui se passa dans les ministères de Londres et de Paris ; mais le souverain du Népal écrivit au gouvernement thibétain et aux commissaires chinois à Lhassa, pour leur reprocher leur indigne conduite envers les prêtres européens, et les engager à leur rendre justice au plus tôt. Voici les principaux passages de cette lettre traduite sur le texte chinois, le texte thibétain n'étant pas venu entre les mains des ouvriers apostoliques ² :

Les missionnaires français ont écrit le 25 de la douzième lune de l'année 1867³, pour annoncer que leurs propriétés ont été saccagées, que leurs maisons ont été brûlées, que l'un d'eux, blessé déjà par un coup de feu, en s'élançant sur une corde pour traverser un fleuve, a été blessé de nouveau et est tombé dans l'eau, où il est mort ⁴; que d'autres missionnaires, bien qu'ils n'aient pas couru les mêmes dangers pour la vie, ont dû subir de cruelles vexations, des perquisitions désagréables et de mauvais traitements rigoureux. A l'heure qu'il est, ces faits sont manifestés à tout le monde, et ils ont été publiés par les journaux dans toute l'Inde. Il y a à Pékin, sous les ordres de l'empereur chinois, de grands mandarins chargés de régler les affaires avec les royaumes étrangers ; ils doivent connaître parfaitement toutes les circonstances de ces faits.

En l'année 1854, par un acte de sa clémence ⁵, l'empereur chinois a permis aux hommes des royaumes étrangers d'habiter dans ces lieux. Ensuite, en l'année 1861⁶, il est arrivé que l'empereur chinois, les Anglais, les Français, et les représentants d'autres royaumes se sont assemblés en conseil et ont conclu un traité de paix et d'amitié. Il suit de là que les hommes de ces royaumes, en quelque lieu qu'ils aillent pour le commerce ou pour la prédication de la religion, doivent, d'après les écrits, être laissés libres d'avancer ou de revenir sur leurs pas ; on ne peut les arrêter sans violer les traités.

De 1854⁷ à 1861, il n'y a jamais eu de querelle entre les missionnaires français et le peuple. Mais puisque, durant tant d'années, ils ont vécu en paix et en bonne harmonie ; puisque tous doivent obéir aux ordres de l'empereur et les observer partout, comment a-t-on pu, par sa propre témérité, refuser de se soumettre ? Tout le mal vient de l'insolence du peuple thibétain, qui ose faire violence aux missionnaires français ; insolence si grande, dis-je, qu'ils sont allés jusqu'à violer les traités. Le Maharajah et son ministre, sir Jung Bahadoor, veulent examiner attentivement

1. Voir le journal *The Bombay Catholic Examiner*, -October , 1867.

2. A. P. F. Vol. 41, p. 217. — Dans le texte publié, on a corrigé les erreurs de dates qui se trouvent dans le texte primitif. Nous reproduisons le texte primitif et nous indiquons en note les dates telles qu'il faut les lire.

3. Le 22 janvier.

4. M. Durand.

5. Il s'agit ici de l'édit qui suivit le traité conclu par M. de Lagrenée. Cet édit est de 1846.

6. Allusion aux traités de 1858 et de 1860.

7. Même erreur que précédemment.

cette affaire de nouveau, et les officiers soit thibétains, soit chinois, doivent exiger que l'on rende aux Français tout ce qu'ils ont perdu, en sorte qu'ils reviennent aux lieux où ils étaient auparavant. On ne sait cependant pas encore quelle est l'intention des missionnaires français. Il y a lieu d'espérer que le Maharajah recommandera aux chefs anglais qui demeurent présentement à Katmandou, d'écrire eux-mêmes aux Français et de leur dire tout ce qui se passe. Les Français auront à répondre ce qu'il y a à faire. Ainsi ce sera très bien.

Quant aux grands mandarins qui traitent à Pékin les affaires avec les étrangers, ils ont été pressés de faire un examen attentif et de juger la cause. Les lieux où les faits se sont passés, sont aux limites du Su-tchuen et du Thibet; conséquemment le Su-tchuen et le Thibet doivent protéger les hommes des autres royaumes. La volonté sainte du grand empereur chinois est que l'on agisse conformément aux traités, en sorte que les hommes, de quelque royaume et de quelque lieu qu'ils soient, qui ont enlevé aux Français leurs propriétés, soient tenus de les leur rendre intégralement, si les objets existent encore; s'ils n'existent plus, on devra leur en rendre le prix en argent.

J'envoie cette lettre au légat impérial de Lhassa, non seulement pour lui apprendre les circonstances dont il s'agit, mais encore pour le prier de presser et d'examiner l'affaire en question.

Vous pouvez rechercher quelles ont été les pertes des missionnaires, et les indemniser exactement. La chose se faisant pacifiquement et étant terminée d'une manière convenable, il y aura paix et prospérité. Si vous n'agissez pas ainsi, et que les royaumes étrangers regardent votre conduite comme inconvenante, certainement vous éprouverez un grand dommage. Puisque vous êtes tombés dans un abîme aussi profond, vous devez finir cette affaire de la manière la plus sûre.

... Si les Thibétains ne veulent pas écouter ce que je leur dis, moi, royaume de Gorka (Népal), quoique nous soyons frères, en quoi pourrai-je vous être utile? Je promène mes regards sur la terre du Thibet; plaise au Ciel qu'il ne lui arrive aucun mal! Mais, si elle est atteinte de calamité, ne serai-je pas moi-même enveloppé dans la catastrophe? Et pourtant, aujourd'hui, moi j'accueille, avec la plus grande bienveillance, les hommes de tous les royaumes, quels qu'ils soient.

Que le grand empereur manifeste sa miséricorde; qu'il protège la terre du Thibet, qu'il la conserve en paix, à l'abri de toutes les misères! C'est pourquoi j'écris cette lettre à toi, premier ministre, pour te donner des sages conseils. Mais tu n'as jamais voulu prêter l'oreille aux avertissements du royaume de Gorka. Si, dans l'avenir, l'Angleterre, la France et d'autres royaumes portent la dévastation dans ton pays, tu n'auras pas le droit de te plaindre. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage; j'aime à penser que vous comprenez les réflexions qui précèdent.

P. S. — Il est venu du royaume des Anglais, à l'adresse des missionnaires français, une lettre qui devra leur être remise soigneusement. Je joins cette lettre aux miennes, sous une enveloppe particulière, et je l'envoie au tribunal du seigneur légat impérial. Il voudra bien la remettre à la maison du conseil ¹, qui ne manquera pas de diriger cette lettre à sa destination, sous la même enveloppe, de telle sorte qu'elle parvienne sûrement aux missionnaires français. Ils y feront sans doute une réponse fidèle, et cette réponse devra être rapportée dans mon royaume par le même chemin. Cela est très nécessaire.

« Cette lettre du gouvernement népalien causa une vive sensation à

1. Maison où les ministres thibétains se réunissent en conseil, en chinois Ka-hia-kong-so.

Lhassa, écrit Mgr Chauveau¹. Les ministres temporels disaient aux lamas : Vous défendez votre religion, à la bonne heure ! Vous êtes dans votre droit, personne ne vous le conteste, nous-mêmes nous croyons à votre religion. Mais ce n'est point par des pillages, des expulsions, des incendies et des meurtres que vous pourrez la défendre. Vous êtes fiers parce que votre or vous assure des protecteurs à Pékin, et que les missionnaires français n'y ont pas d'amis, mais ils en trouveront ailleurs. Si le Népal, exploitant ce qu'il y a d'odieux dans vos actes, nous déclare la guerre, ce ne seront pas vos bras qui soutiendront le Thibet ; nous devons demander au peuple l'impôt du sang ; vous nous suscitez ainsi des difficultés insurmontables, à un moment où le Thibet est envahi de toutes parts... »

Ces raisonnements et bien d'autres irritèrent les esprits.

Vers le milieu de juillet 1867, on tint une grande réunion à laquelle les chefs lamas furent invités. Les contestations devinrent extrêmement vives ; des contestations on passa aux voies de fait, quatre des principaux lamas furent tués, et parmi eux Nongmangokié, revêtu de la dignité de Gadenkiangdzeu (grand pénitencier), une des plus importantes du lamanisme.

Un des ministres thibétains, Kopoulen, essaya de répondre au régent du Népal ; sa lettre, qui fut envoyée à Mgr Chauveau par le vice-roi du Su-tchuen « est, dit le prélat, un tissu de mensonges et de niaiseries. Kopoulen assure entre autres choses que, depuis que nous sommes sur les frontières du Thibet, les maladies pestilentielles se succèdent presque sans interruption, et que les vers se mettent dans les blés ; il dit encore que, à la vérité, c'est bien lui qui a fait brûler notre maison de Bonga, mais, puisque nous nous étions retirés bénévolement, cette maison devenait inutile au milieu des forêts. Il n'y a évidemment rien à répondre à de telles inepties. »

Quant au post-scriptum de la dépêche du régent Bahadoor, annonçant une lettre « venue du royaume des Anglais à l'adresse des missionnaires français », il causa à ces derniers un certain embarras. En effet, dans cette correspondance officiellement annoncée des étrangers avec les prédicateurs de l'Évangile, le gouvernement thibétain ne verrait-il point une menace, une preuve peut-être de conspiration contre la sûreté de l'État ?

Mgr Chauveau demanda deux fois ces lettres au commissaire impérial à Lhassa², par l'intermédiaire du maréchal gouverneur intérimaire du Su-tchuen ; il n'obtint rien. Mais, en juillet 1868, sir Shuggut Share, étant revenu à Ta-tsien-lou³, après avoir vainement épuisé son temps et ses forces pour aller à Pékin, et n'avoir pu dépasser Tchen-tou, l'évêque sollicita son

1. *Annales de la Propagation de la Foi*, v. 41, p. 214. Mgr Chauveau, 7 octobre 1868.

2. Mgr Chauveau aux Conseils centraux de la Propagation de la Foi, 24 octobre 1869.

3. A propos de sir Shuggut Share, Mgr Chauveau a raconté avec verve une scène assez curieuse qui eut lieu pendant le premier séjour de l'ambassadeur à Ta-tsien-lou.

« L'interprète de l'ambassade népalienne entre dans la cour et m'annonce l'arrivée de sir Shuggut Share. Je fais promptement ma toilette, peu somptueuse d'ordinaire. Mon honorable hôte était déjà dans le salon, gesticulant comme un possédé ; il grondait un de ses gens qui lui apportait de mauvaises nouvelles de Tchen-tou. Il ouvre devant moi une dépêche du gouverneur général Lo-pin-tchang, en chinois et en népalien. Il

appui à Lhassa pour obtenir que ces lettres lui fussent enfin remises. L'envoyé promit et il tint parole. Peu de temps après son arrivée dans la capitale du Thibet, les dépêches furent enfin expédiées et on les apporta aux missionnaires de Bathang en janvier 1869. Elles étaient l'une et l'autre munies des sceaux authentiques parfaitement intacts. La première était de Jung Bahadoor, la seconde du colonel Ramsay.

Toutes les deux exprimaient à Mgr Chauveau une sympathie très vive, et lui offraient un appui pour l'aider dans les circonstances difficiles que traversait la mission. L'évêque ne pouvait qu'être reconnaissant de tels sentiments, et il en remercia le régent du Népal et le résident anglais, mais d'une façon générale et sans entrer dans aucune explication qui eût pu laisser supposer un désir de s'appuyer sur l'une ou l'autre des puissances qu'ils représentaient.

IV

Instruction du second procès de Bonga.

Les juges. — Débuts de l'instruction. — Le procès doit être jugé à Kiangka. — Conduite et mauvaise foi des juges. — Conférences rompues. — Départ des juges. — Leur vénalité. — Lettre des commissaires impériaux. — Procès suspendu.

Cependant la lettre de Jung Bahadoor, l'intérêt que l'Angleterre avait semblé prendre aux missionnaires français, intérêt qui pouvait devenir dangereux pour le Thibet et pour la Chine, déterminèrent sans doute les

me demande la traduction en anglais du texte chinois. Le voilà d'abord consterné pour une ou deux minutes, puis il éclate, il tempête, il maudit les *Rascal chinasa* (sic) de toute la force de ses poumons. Je m'aperçois alors qu'il est dans un état d'ébriété complète. Puis, se remettant un peu : « Je viens vous voir un peu tard, dit-il, et vous ennuyer. — C'est toujours avec plaisir que je vois Votre Excellence. — Ah ! yes, mais vous, vous êtes Bishop, un personnage de haut rang, vous êtes Mylord ; je ne suis pas votre fils, je ne suis pas votre serviteur, mais je suis votre ami, for ever, for ever, for ever ; souvenez-vous de moi, ne m'oubliez pas, que Dieu se souvienne de moi, de moi votre ami reconnaissant, votre ami for ever, for ever, for ever... » Il a peut-être répété la même idée trois cents fois ; c'eût été attendrissant si on ne connaissait l'homme ivre. Il m'a dit des choses incroyables et qui seraient compromettantes pour lui, si les Chinois venaient à les savoir, entre autres : il vient en Chine pour l'examiner... Il est commandant de trois brigades de 4.000 hommes chacune... Il est, mais il désire qu'on ne le sache pas, il est fils de ce fameux Tsong-ka-pa-tong qui a si longtemps guerroyé contre les Thibétains, et les a forcés de payer au Népal un tribut annuel de 2.000.000 de roupies. Le Népal a des vues sur l'intérieur du Thibet, qui est un pays magnifique. Déjà, il y a à Lhassa 500 Népalais exercés à l'Européenne, armés jusqu'aux dents et déguisés en marchands... Les Thibétains n'ont que 9 pièces de canon de six, cadeaux du Népal. Après son retour, nous entendrons des choses singulières, etc., etc.

» Il m'a tenu là jusqu'à huit heures, la porte de la ville restant ouverte pour l'attendre. Il m'a assuré qu'il part lundi prochain, 2 de la 5^e lune ; qu'il veut voir Lo-pin-tchang et enfoncer les portes s'il refuse d'ouvrir. Je suis loin de prendre pour mots d'Évangile tout ce qu'il m'a dit ; mais n'y aurait-il pas quelque chose de vrai ? » Lettre de Mgr Chauveau. A. M.-E., vol. 536^c, 4^e juin 1868.

commissaires impériaux, les ministres thibétains et même les grandes lamaseries à s'occuper du procès de Bonga, car, vers la fin du mois de février 1869, on vit arriver à Bathang plusieurs grands mandarins. Ce fut d'abord un officier thibétain de rang assez élevé, Peuoppa, le futur vainqueur des Tchan-touy¹, chargé par les grands couvents de Lhassa de traiter l'affaire. Il était venu dans un brillant palanquin, porté par deux mules ; trois fois par jour, il se faisait donner des sérénades devant sa porte, à la façon des grands mandarins chinois, et déployait partout un luxe extraordinaire. On affirmait lui avoir entendu dire que l'affaire des Français était assez simple et qu'il la terminerait en trois mots. Il avait amené avec lui 200 soldats vêtus de peaux de loutres, armés de sabres et de fusils, qui criaient dans les rues de Bathang : « Nous allons manger la chair de ces étrangers, et ce sera bientôt fait ! »

Tout d'abord Peuoppa envoya un de ses subalternes prévenir les missionnaires de Bathang, MM. Goutelle, Fage et leur nouveau compagnon M. Carreau, qu'il les attendait, et qu'il était prêt à écouter leurs explications, mais à condition qu'ils viendraient secrètement et pendant la nuit. C'était une façon assez bizarre d'ouvrir des pourparlers, et l'on pouvait soupçonner qu'elle cachait un piège.

Dans cette pensée, les missionnaires répondirent qu'il n'entraît point dans leurs habitudes de faire juger les procès à huis-clos, qu'ils voulaient entendre les répliques des accusés, et que, d'ailleurs, ils n'avaient jamais porté plainte devant le gouvernement thibétain. L'invitation fut renouvelée trois fois et reçut trois fois la même réponse. Quelques jours après, un des juges chinois arriva à son tour, le capitaine Hia-lan-fang, commandant la station militaire de Tchraya, fort connu dans tout le pays pour la petitesse de sa taille. Goutelle, Fage et Carreau lui rendirent visite ; ils furent satisfaits de sa politesse, mais ses intentions leur parurent assez singulières, car il leur donna, timidement du reste, le conseil, qui ne cadrerait guère avec leurs idées, d'offrir au nouveau commissaire impérial, en route pour Lhassa, une somme d'argent considérable : 20, 30 ou même 40.000 francs. Il lui fut répondu que, chez les Européens, en matière de justice, un droit se revendique, mais ne s'achète pas.

Le capitaine alla ensuite voir Peuoppa, qui voulut lui donner des conseils ; vivement il se regimba : « Un mandarin de l'Empire, répliqua-t-il, n'a pas à recevoir d'instructions d'un barbare. »

De ce jour, les rapports furent rompus entre les deux officiers. Un troisième juge se présenta bientôt : Seunamouangdeu, le gouverneur de Kiangka, un vieil ennemi des chrétiens, dont nous avons eu bien des fois l'occasion de parler, et que les ouvriers apostoliques avaient accusé à Pékin, à Tchen-tou et à Lhassa. C'était un procédé étrange de nommer un accusé pour examiner ses accusateurs : aussi les missionnaires n'eurent-ils avec lui aucune relation. Un magistrat manquait encore, le mandarin chinois Che-yo-lin,

1. Certains missionnaires l'appellent Peuoppein. Après avoir rendu de grands services au Thibet et à la Chine dans la guerre contre les Tchan-touy, et avoir marié une de ses filles au premier deba de Lythang dans l'espoir de réunir ce pays au Thibet, il eut l'ambition de devenir Kalun. Une intrigue s'ourdît contre lui et il fut empoisonné avec tous ses enfants.

trésorier-payeur de Lythang, vif, impétueux dans ses mouvements, jouissant d'une réputation de lumières et d'équité supérieure à bien d'autres ; enfin, on annonça son arrivée. Les missionnaires allèrent le recevoir à quelques kilomètres, de la ville, et la première entrevue, comme on devait s'y attendre, « emprunta aux Grâces, selon la pittoresque expression de Mgr Chauveau, ce qu'elles ont de plus aimable dans leurs compliments, et de plus doux dans leurs sourires. »

Dès le lendemain, Che-yo-lin voulut commencer le procès. Sa première parole fut de demander, selon l'usage invariable des tribunaux chinois, une accusation écrite contenant le résumé des plaintes et l'énoncé des réparations qui semblaient équitables. Les missionnaires répondirent qu'ils n'ignoraient pas cet usage et que cet écrit était déjà prêt ; mais qu'ils ne le livreraient pas à Bathang, parce que Bathang n'était pas le lieu désigné par le commissaire impérial de Lhassa pour le jugement du procès. « Ce procès, dirent-ils, doit être jugé à Kiangka, et cela pour trois raisons : 1° parce que le commissaire impérial l'ordonne ; 2° parce que tous nos procès précédents ont été jugés à Kiangka ; 3° parce que c'est à Kiangka que nous avons été outragés, liés, frappés ; parce que c'est dans le gouvernement de Kiangka que nous avons été pillés, qu'on a brûlé nos maisons, ruiné nos chrétiens ; parce que ce sont des hommes de la province de Kiangka qui ont tué notre confrère, M. Durand. D'ailleurs, votre manière d'agir n'est-elle pas une plaisanterie ? Vingt fois pour une, nous vous avons présenté une liste qui contient les noms de dix-neuf accusés, et nous ne voyons ici que Samdo et Oguiengun. Où sont les dix-sept autres ?

— Je ne dis pas que nous prononcerons la sentence ici, fit doucement le mandarin, mais commençons du moins ; plus tard, nous verrons ce qu'il y a de mieux à faire ; livrez-moi l'écrit que je vous demande et sans lequel je ne puis rien. »

Fage et Goutelle répondirent : « Ne nous prenez pas pour des enfants et encore moins pour vos dupes. Une fois que nous vous aurons remis cet écrit, d'après l'usage convenu et d'après la loi, nous reconnaissons votre compétence et vous nous jugerez où vous voudrez. Venez à Kiangka, nous vous remettrons immédiatement cette pièce. »

Che-yo-lin se déconcertait un peu devant une exigence à laquelle il ne s'était pas attendu, et qui était parfaitement justifiée ; car, accepter d'être jugé en dehors du Thibet, était par là même renoncer officiellement au droit d'y rentrer. Goutelle avait deviné le premier le jeu du mandarin, dont le but unique était de se tirer d'embarras, et il avait fait partager à Fage son avis, qui était fort bon.

En effet, quand l'officier vit qu'il ne pouvait les faire céder, il leur dit : « Vous accusez quinze ou vingt personnes : c'est tout au plus si cela vaut la peine qu'on en parle ; accusez donc tous les lamas, car ce sont des hommes très méchants ; accusez même le roi temporel de Lhassa ; alors vos plaintes auront une portée immense. Ce ne sera plus au bras que vous vous attaquerez, mais à la tête. »

Ce langage était-il sérieux et cachait-il un piège ? était-il une simple moquerie ? Assurément, s'ils y avaient cru, les missionnaires auraient

bientôt entendu Che-yo-lin leur répondre : « Oh ! dans ce cas, c'est une question de royaume à royaume, et je suis trop petit pour terminer une affaire de cette importance. »

« Il y eut sept entrevues entre Che-yo-lin, Peuroppa et nous, écrit Goutelle ¹ ; toutes les fois qu'ils nous ont appelés à leur barre, ils ne nous ont opposé aucune parole de nos accusés ; il n'en était pas plus question que s'ils n'avaient jamais existé ; ils ont refusé de reconnaître que le terrain de Bonga nous avait été adjugé, dans un premier procès, par les autorités chinoise et tibétaine. Cependant cette sentence avait été confirmée par le prince Kong et par notre ambassadeur à Pékin. Ils ont voulu nous déposséder d'un terrain que nous avons habité et cultivé pendant plus de dix ans. — Ils ont nié le meurtre de M. Durand, les tentatives d'assassinat contre M. Renou et contre moi à Kiangka, et la destruction de nos maisons à Bonga, ou du moins ils les ont mis en doute, sans prendre la peine de s'assurer de la vérité des faits, sans interroger un seul coupable, sans même laisser aux accusateurs la liberté de défendre leur cause.

» Nous leur avons rappelé les articles du traité qui nous donnent le droit d'aller partout où l'Empire chinois s'étend, de prêcher notre sainte religion ; ils conviennent eux-mêmes que les Chinois sont entièrement maîtres au Thibet ; que le Thibet appartient à l'empereur de Chine. Nous leur avons montré nos passeports, signés du prince Kong et du vice-roi de Tchen-tou ; ils se sont convaincus par leurs propres yeux que tous nos écrits étaient en règle. Nous leur avons prouvé sans réplique qu'il ne leur appartenait pas plus qu'à nous de faire ou de défaire un traité ; que c'était le droit des empereurs seuls ; que leur devoir était de l'observer et de le faire observer ; nos raisonnements n'ont abouti à rien, et ils n'ont fait aucun cas ni du traité ni de nos passeports.

» Toutes les discussions se terminaient de la même façon : « Je suis un honnête homme, disait Che-yo-lin, mais je me trouve dans l'embarras ; pour me mettre à l'aise, donnez-moi l'écrit qui m'est nécessaire, et vous verrez comme vos affaires marcheront ! » De notre côté la réponse était invariablement la même : « Le procès doit être jugé à Kiangka. » Che-yo-lin, s'étant avisé de prétendre que le commissaire impérial n'avait jamais donné cet ordre, le capitaine Hia-lan-fang avoua qu'il avait reçu de Lhassa plusieurs écrits où cet ordre était en toutes lettres. Che-yo-lin eut un mouvement de colère, mais il sut se contenir et parla d'autre chose. Il ne voulait pas nous juger à Kiangka, comme il en convint un jour, parce que Peuroppa l'avait supplié à mains jointes de ne pas le faire. Nous reconduire à Kiangka, c'était naturellement nous reconduire à Bonga, qui en dépend. Or, les grandes lamaseries de Lhassa ne le voulaient à aucun prix ; on nous a dit cent fois que ces lamaseries, si puissantes au Thibet, ont menacé Peuroppa de lui trancher la tête, ainsi qu'à toute sa famille, s'il ne prenait pas ses mesures de manière à nous interdire absolument le retour à Bonga. De notre côté, nous n'avons jamais pu consentir à voir

1. A. M.-E., vol. 556^c. Cette lettre de M. Goutelle est reproduite par Mgr Chauveau dans une lettre à M. Rousseille, directeur au Séminaire des Missions-Etrangères, écrite de Ta-tsien-lou le 26 mars 1869.

le procès se juger à Bathang, parce que, en donnant notre assentiment à cette prétention des juges, nous renoncions par le fait à Bonga, à Kiangka, on peut dire même à tout le Thibet, parce que nous eussions paru avouer notre faiblesse, qui est très réelle, assurément, mais qui triomphera tôt ou tard, car elle s'appuie sur un droit. »

» Pendant ce temps, lorsqu'on demandait aux deux seuls accusés présents, Samdo et Oguiengun, qui se promenaient dans les rues de Bathang, pourquoi ils étaient venus, ils répondaient : « Nous n'en savons rien. — Mais vous avez des affaires avec les Européens ? — Des affaires ? nous n'avons fait que ce que les mandarins chinois nous ont ordonné. Est-ce qu'ils veulent maintenant nous mettre cela sur le dos ? N'avons-nous pas vu leurs écrits et leurs sceaux ? Que peuvent-ils nous reprocher dont ils ne soient les premiers coupables ? » Voilà un langage clair ; voilà la véritable difficulté et le mot de l'énigme.

« Quand nous mettions ce point sous les yeux de nos juges, dans nos entrevues, ils se taisaient, baissaient les regards et rougissaient de voir que nous savions si bien le véritable obstacle de notre rentrée au Thibet, et la vraie cause de notre expulsion.

» Le 5 ou le 6 mars les conférences furent rompues. Nos juges composèrent en commun un écrit contre nous, pour se disculper et rendre compte au commissaire impérial de leurs efforts ; vous pouvez penser qu'il contient beaucoup de mensonges. Ils se sont bien gardés de nous en donner lecture, mais ils ont eu soin de nous en montrer l'extérieur, soit dans l'espoir de nous faire céder à leur volonté au dernier moment, soit pour nous faire croire qu'ils ne craignaient pas nos accusations. »

Che-yo-lin sortit de Bathang, le 6 mars, au paroxysme de la colère. Parmi les personnes qui l'ont accompagné jusqu'au dehors de la ville, il y avait un soldat chrétien qui nous a rapporté lui avoir entendu dire : « Je pars désolé, j'ai perdu mon honneur et ma réputation, mon temps et mon argent ; j'avais bien espéré vaincre ces Européens ; ils se plaindront de moi, m'accuseront sans doute, mais je ne les crains pas : qui s'occupera d'eux ? »

» Peuoppa partit le jour suivant de grand matin ; le capitaine Hia-lanfang et le gouverneur de Kiangka, Seunamouangdeu, ne tardèrent pas à imiter son exemple.

Telle fut l'issue de ce semblant d'instruction ordonnée pour étudier le procès de Bonga. Des juges, désireux de refuser toute justice aux missionnaires, avaient été nommés ; au lieu d'appeler à leur barre les accusateurs et les accusés, ils n'avaient voulu que le huis-clos pour les uns, et avaient laissé la liberté aux autres ; par leur refus d'aller à Kiangka, ils avaient montré leur résolution de repousser les réclamations des prêtres européens ; puis, sans plus attendre, sans aucune de ces tergiversations qui leur sont si familières, ils s'étaient éloignés en assurant leurs amis que tout appel contre eux serait inutile, ce qui, hélas ! n'était que trop vrai. Peut-être, cependant, est-il bon d'ajouter que si la haine des grandes lamaserias avait dicté aux juges leur conduite, elles s'étaient assurées de leur obéissance par un moyen fort en usage en Chine et au Thibet.

« Che-yo-lin, écrit Goutelle, avait depuis longtemps vendu sa conscience. Nous ne savons pas combien il a reçu de nos ennemis pour nous empêcher de retourner à Kiangka et à Bonga, et pour laisser notre procès dans le *statu quo* ; les uns disent quelques milliers de taëls, d'autres dix mille. Nous n'en avons d'autres preuves que la rumeur publique et la parole de Hia-lan-fang, qui nous l'a dit à l'oreille et fait dire plusieurs fois. »

Quelques mois plus tard, les commissaires impériaux de Lhassa adressèrent à Mgr Chauveau une lettre qui semble être l'épilogue du second, et jusqu'à présent du dernier procès de Bonga. D'une politesse équivoque, d'un style plutôt froid, elle est datée du 21^e jour de la 8^e lune de la 8^e année de l'empereur Tong-tche (26 septembre 1869) :

Les commissaires au Thibet, Nguen, représentant de l'Empereur, et Té, son assesseur et coadjuteur, après avoir examiné attentivement les raisons telles qu'elles sont données des deux parts, nous vous faisons la communication qui suit :

Lors de notre passage à Ta-t sien-lou, vous avez exposé distinctement, en notre présence, le procès que vous intentiez au gouvernement thibétain.

Un peu plus tard, nous étant mis en route, nous sommes arrivés aux lieux qui nous étaient assignés. Notre premier soin a été de faire connaître aux grands officiers thibétains ce que vous aviez dit à leur sujet. Nous leur avons donné l'ordre de détailler clairement et distinctement leurs raisons, afin que nous puissions les examiner et former ainsi notre conscience.

Voici quelle a été leur réponse.

Les contrées thibétaines, disent-ils, sont consacrées aux supplications et aux prières ; la religion jaune est fondée sur la justice et la droite raison ; elle est adoptée depuis un grand nombre de siècles ; on ne doit donc pas prêcher dans ces contrées une religion étrangère ; nos peuples ne doivent avoir aucun rapport avec les hommes des autres royaumes. En outre, les années précédentes, les habitants du Tsarong et du Menkong ont dit positivement aux prédicateurs de la religion chrétienne qu'ils eussent à se retirer de leur pays ; d'où il est advenu que les deux Excellences Tin et Pi¹ ont donné eux-mêmes un témoignage écrit et signé de leurs propres mains, par lequel ils reconnaissent n'avoir perdu ni hommes ni objets ; des faits qui ont précédé et suivi, ils ont également présenté deux écrits, signés de leurs noms en lettres de leur pays, d'où il résulte que cette affaire est décidée et résolue depuis longtemps.

Vous vous plaignez surtout du meurtre d'un des vôtres et de l'incendie de vos propriétés. Les grands officiers thibétains répondent qu'il n'y a jamais eu dans leur pays des hommes capables de ces excès.

Cependant, nous avons de nouveau ordonné aux ministres de bien prendre leurs informations.

Comme nous désirons que vous ayez sans délai connaissance de ce qui se passe, nous vous avons adressé cette lettre.

Ainsi les commissaires impériaux s'appuyaient, comme l'avait fait autrefois le Dalaï-Lama, sur le prétendu billet signé par Desgodins et F. Biet, dont nous avons prouvé la fausseté ; ils niaient les crimes publiquement commis. On leur avait dit que Durand avait été tué d'un coup de fusil ; ils répondaient que la chose était impossible, impossible également l'incendie

1. MM. Desgodins et F. Biet.

de Bonga ; sans doute, ils ajoutaient qu'ils avaient de nouveau ordonné de prendre des informations, mais il était bien certain que cet ordre, s'il avait été donné, serait obéi comme les précédents. Le procès de Bonga demeurait dans le *statu quo*, et cet échec confirmait l'expulsion des missionnaires du royaume du Thibet et la victoire de leurs ennemis, les lamas et les mandarins chinois. La raison de cette dernière expulsion, comme de toutes les autres, était écrite en toutes lettres dans la dépêche des commissaires : « On ne doit pas prêcher dans ces contrées une religion étrangère ; nos peuples ne doivent avoir aucun rapport avec les hommes des autres royaumes. »

V

Les anciennes stations. — Mort de quelques persécuteurs.

Mort de Pematrachi, de Samdo et de Oguiengun. — Supplice d'Atou, sa mort.

Des travaux entrepris et des succès obtenus par les missionnaires dans le royaume du Thibet, rien n'est resté debout, sauf les rares convertis qui les suivirent en pays chinois. Leur principal poste, Bonga, demeura quelques années sans habitants ; vers 1873, l'ancien propriétaire, Tseouang, y plaça une famille, qui vécut pauvrement, puis s'éloigna pour aller planter sa tente ailleurs. Le village d'Aben, dont les enfants avaient été baptisés, repassa tout entier au bouddhisme. On raconta pendant longtemps que les habitants de Tchrana n'avaient pas perdu le souvenir des missionnaires et du vrai Dieu, dont ils avaient appris l'existence, et que parfois plusieurs d'entre eux priaient en secret ; on disait la même chose, et peut-être avec plus de raison, de Longpou et de Songta. A Tropicchi, le chef de la seule famille qui avait promis d'embrasser le catholicisme, un vieillard aveugle et d'un caractère violent, récitait ses prières quand il était dans la joie, et blasphémait avec rage lorsqu'il était en colère.

Quant à quelques-uns des principaux agents des lamaseries : Atou, Samdo, Oguiengun, Pematrachi, dont nous avons eu si souvent l'occasion de parler, et dont nous ne rencontrerons plus le nom dans le cours de cette histoire, que devinrent-ils ?

Pematrachi prit peur dès qu'il sut l'arrivée à Bathang des mandarins chargés de juger le procès ; il craignit d'avoir le sort de ceux qui avaient été condamnés en 1863, et se jeta au fleuve. Samdo et Oguiengun quittèrent Bathang après le départ des juges, et rentrèrent chez eux. Le premier fut, assez longtemps après, tué par un de ses ennemis. Oguiengun, ayant fait une chute en descendant de la terrasse de sa maison, se blessa au genou. La gangrène se mit dans la plaie, et le malheureux mourut dans d'horribles souffrances. Appelé à Bathang par les juges, Atou, craignant les suites du procès, partit pour Lhassa réclamer le secours des grandes

lamaseries. Il avait droit assurément à leurs sympathies, car il avait été l'exécuteur audacieux et fidèle de leurs ordres secrets, et plus d'une fois il avait réellement exposé sa fortune et sa vie pour la cause du lamaïsme. Malgré ces titres, il ne trouva personne pour le défendre, vérifiant une fois de plus le vieil adage de l'Écriture : *Mentita est iniquitas sibi*.

Les lamas jouèrent la comédie avec leur brio et leur sans-gêne accoutumés, afin de pouvoir, s'il en était besoin, dégager entièrement leur responsabilité et permettre au gouvernement chinois de rejeter sur un particulier désavoué par tous, et non sur une collectivité qui l'aurait compromis, les fautes dont le ministre de France pouvait lui faire un crime. Ils traitèrent Atou comme un calomniateur, le firent jeter en prison et traduire en jugement. Un chrétien, qui assista à un des interrogatoires, a rapporté quelques-unes des questions posées par le magistrat ¹ :

« Tu as donc pillé les objets de ces Français, tu as donc brûlé leur maison, tu as donc tué un des leurs? — Moi, répondait Atou, je n'ai rien fait que par les ordres de ceux que vous m'avez envoyés. — Ah ! oui, c'est sur nous, maintenant, que tu veux faire retomber l'odieux de tes sottises. » Puis, s'adressant au peuple : « Voyez, disait le magistrat, voyez ce misérable, avec quelle audace il nous insulte ! Nous avons dirigé deux de nos officiers sur Bonga, cela est vrai, mais ils ne devaient faire aucune violence aux étrangers ; ils avaient ordre de les traiter poliment, de les prier de sortir de notre territoire, et nous sommes sûrs qu'ils ont été fidèles à nos ordres. C'est ce vaurien d'Atou qui a pillé, qui a brûlé, qui a tué, et nous voici avec de mauvaises affaires sur les bras à Pékin, au Népal, chez les Français et chez les Anglais. Frappe, frappe ! » Et l'exécution commença.

Atou, le persécuteur de tant de chrétiens, reçut deux mille coups de bâton, assure le témoin de cette lugubre scène. Puis on le lia, meurtri et sans connaissance, sur un yack, et on le conduisit de poste en poste jusqu'à Bathang. Il y arriva pour être témoin de la défaite des missionnaires, et naturellement reprit joyeux le chemin du monastère dont il était le supérieur ; il y resta jusqu'en 1882 ou 1883 ; à cette époque, détesté de ses lamas à cause de sa méchanceté, il fut forcé de s'enfuir, poursuivi par ceux qui avaient été longtemps ses inférieurs et ses complices, et tué par eux à coups de flèches.

C'est un chapitre à ajouter à ceux qui sont déjà si nombreux sur la mort des persécuteurs ; mais, hélas ! il est bien à craindre qu'il ne décourage et ne convertisse aucun des ennemis du Christ et de ses fidèles, et que, jusqu'à la consommation des siècles, sous une forme ou sous une autre, sur les terres lointaines et barbares ou dans des pays civilisés et plus proches de nous, nous ne retrouvions la haine toujours vivace et agissante, s'attachant à ruiner les œuvres de la charité et à s'opposer à la prédication de la vérité. Heureusement, la grâce de Dieu donne toujours au cœur des apôtres de l'Évangile le zèle infatigable pour réparer les désastres accumulés la veille, et à leurs lèvres le courage de s'ouvrir encore pour continuer l'enseignement interrompu par la violence.

1. A. M.-E., vol. 556^d. Mgr Chauveau à M. Rousseille, directeur au Séminaire, Ta-tsién-lou, 26 mars 1869.

CHAPITRE TROISIÈME

TRAVAUX D'ÉVANGÉLISATION

1866 - 1872

I

Fondation de stations chrétiennes.

Conseils pour l'évangélisation. — Fondation de Tse-kou. — Travaux de M. Déjean à Tse-kou. — Fondation de Yarmé, Chiamé, Dragnira. — Vertus extraordinaires. — L'ermite Broudzong. — Abentrachi. — Vie à Gunra de MM. Desgodins et F. Biet. — Fondation de Yerkalo. — Tentatives à A-ten-tse. — Installation à Bathang. — Tremblements de terre à Bathang. — Achat à Bathang. — Fondation de Bongmet et de Chapa. — Développement de Ta-t sien-lou.

Tout ce que nous venons de raconter prouve surabondamment combien était pénible la situation générale de la mission du Thibet. Si nous entrons dans les détails et si nous étudions la vie des missionnaires demeurés sur les frontières, nous verrons, avec l'influence déprimante que cette situation générale avait sur leur apostolat, des obstacles d'un autre genre, mais non moins difficiles à surmonter que la mauvaise volonté des mandarins, des commissaires impériaux et des ministres du gouvernement chinois.

Après avoir rejeté les prêtres étrangers au delà du Mékong, leurs ennemis les auraient volontiers poussés jusqu'à Ta-t sien-lou. Instruit de cet état d'esprit, Mgr Chauveau adressa à ses missionnaires une lettre qui pouvait se résumer en ces mots : « Restez où vous êtes tant que vous pourrez. » Et les missionnaires lui ayant répondu : « Nous ferons tout ce que nous pourrons, mais les difficultés sont grandes » ; il leur écrivit de nouveau le 30 avril 1866 ¹.

J'eusse beaucoup désiré que MM. Desgodins et F. Biet puissent demeurer à Gunra ou se retirer à A-ten-tse pour y être une protestation vivante et toujours menaçante contre nos persécuteurs. On me dit qu'A-ten-tse est impossible, on raconte sur Gunra des faits alarmants. Dans de pareils

1. A. M.-E., vol. 536 c.

cas, que voulez-vous faire des meilleurs conseils, des ordres même les plus positifs? On vous chasse, donc il faut déloger; j'aurai beau crier qu'il ne faut pas partir: quand on vous traînera par les pieds, il faudra bien que la tête vienne. Je ne puis donc que répéter l'instruction donnée précédemment, instruction si simple, si impérieuse et si nécessaire qu'elle se présente à l'esprit de tout le monde, à savoir qu'il nous faut tenter tous les moyens pour nous établir solidement le plus près possible du Thibet; si vous ne le pouvez pas, bon gré, mal gré, il faudra reculer. Reculez jusqu'à Bathang, restez-y s'il y a moyen; si ce moyen manque, rabattez-vous sur Ta-t sien-lou.

Les missionnaires suivirent à la lettre les conseils de leur évêque. Pour demeurer sur les frontières du Thibet, ils employèrent tous les moyens que le zèle le plus ingénieux put leur inspirer.

Le premier poste établi fut celui de Tse-kou dans la province du Yun-nan. A. Biet fut son fondateur. De Kionatong, d'où il avait été chassé, nous l'avons vu se retirer avec quelques fidèles chez le lama de Tchamoutong. Il avait vécu pendant quelques mois dans ce village hospitalier, non sans être parfois en butte aux menaces des ennemis des missionnaires. Un jour, dit-il, « on m'annonça des envoyés d'A-ten-tse; leur chef était un satellite chassé pour son inconduite. Il ne cachait pas son dessein de me dépouiller du peu qui me restait; il eut même la pensée de me saisir par surprise, de m'attacher et de me tuer; il ne put y réussir, le lama lui ayant refusé des cordes; ses trois compagnons, plus honnêtes, vinrent me faire des excuses. »

Le Bouddha vivant avait dû également faire preuve de fermeté dans une circonstance plus difficile. En 1865, presque au lendemain de l'arrivée de A. Biet à Tchamoutong, le supérieur de la lamaserie de Tserin lui avait expédié un courrier portant une flèche, des cordes, du bois, avec cet ordre: « Livrez le maître de religion qui est chez vous, et tous les chrétiens qui sont avec lui. » C'était, en cas de refus, une déclaration de guerre. Le bois signifiait que les maisons du pays seraient brûlées; les cordes, que les habitants seraient faits prisonniers, et la flèche, qu'ils seraient massacrés. Le Bouddha vivant se contenta de répondre qu'il était maître chez lui, et qu'il n'avait ni ordres, ni conseils à recevoir des lamaseries du Tsarong. Cependant il finit, au bout de quelques mois, par laisser voir aux fugitifs que leur présence le gênait.

A. Biet écrivit alors au maire de Tsedjriong: « Autrefois, lui disait-il, vous êtes venu à Bonga, vous y avez été bien accueilli et vous nous avez promis, le cas échéant, de nous donner l'hospitalité. N'y aurait-il pas, dans votre village, un terrain que je puisse acheter pour m'y installer avec mes chrétiens? »

« Venez chez moi, lui fit répondre le maire, vous pourrez y loger, ensuite nous chercherons une propriété. »

Après avoir vivement remercié le lama de Tchamoutong, qui, au moment du danger, lui avait rendu le grand service de le recevoir, le missionnaire partit avec ses chrétiens pour Tsedjriong. Le maire les installa dans sa maison, et bientôt il indiqua à M. A. Biet un terrain à acheter. « Entre Patong et Tsedjriong, lui dit-il, se trouve une montagne au bas de laquelle est un

gouffre que l'on appelle le Trou du Diable ; personne n'ose y habiter ; il n'y a aucune culture ; je puis vous la vendre. »

A. Biet n'hésita pas ; il acheta immédiatement la montagne entière, qui s'étendait de Patong à la frontière de Tsedjrong et à la montagne des Lyssous. Ce lieu se nommait Tse-kou ; il devait être le berceau de la chrétienté de ce nom, aujourd'hui florissante. Il est situé sur la rive droite du Mékong, entouré de villages chinois, mossos, thibétains et lyssous, à deux jours de marche de la Salouen, et séparé du bassin du Fleuve Bleu par une haute montagne. Les Chinois y étaient en minorité, l'élément thibétain dominait. Sous le rapport politique, Tse-kou appartient à la province du Yun-nan et relève de la préfecture de Ouy-si.

Le prix d'achat de la propriété fut de 268 taëls, plus un tribut de 3 taëls, six fois par an ; mais il fut spécifié que les chrétiens seraient exempts des corvées ou frais de guerre, et que, s'ils étaient accusés par les païens d'un méfait quelconque, ils ne pourraient être appelés devant le maire qu'avec le consentement des missionnaires.

N'ayant pas assez d'argent pour payer immédiatement son acquisition, A. Biet vendit une partie de ses vêtements, et, comme le produit de la vente était encore insuffisant, il alla à Gunra trouver Desgodins et F. Biet, qui lui donnèrent 200 taëls et quelques caisses de toile récemment arrivées ; puis il revint solder son achat, qui, en de telles circonstances, était singulièrement heureux.

La nouvelle propriété était assez grande pour établir 50 à 60 familles. Elle comprenait trois parties principales : d'abord Tse-kou, non loin de la Salouen ; A. Biet, aidé de Desgodins, qui alla demeurer avec lui pendant quelque temps, y construisit son presbytère et y plaça deux ou trois familles ; ensuite Gniapatang, plaine au-dessus de Tse-kou, que les deux missionnaires divisèrent en seize lots qu'ils donnèrent à seize familles ; les maisons, agrémentées d'un jardin, furent construites sur deux lignes parallèles séparées par une large rue, et sur une petite place s'éleva un modeste oratoire ; enfin dans une vallée, à une demi-journée de Gniapatang, une installation analogue fut donnée à d'autres familles, qui se présentèrent peu à peu.

Les anciens chrétiens de Kionatong, restés à Pangmoutang avec Dubernard, vinrent bientôt s'établir dans la paroisse de Tse-kou, qui fut ainsi formée de Chinois dirigés par A. Biet, et de Thibétains sous l'autorité de Dubernard¹. Ces derniers n'étaient pas nombreux, mais ils exigeaient une attention continuelle, s'étendant à la vie de leur corps et à celle de leur âme. Presque tous anciens esclaves, ils ne savaient pas régler leur existence. Avaient-ils des vivres : farine, viande fumée, etc... ils se hâtaient de préparer des festins en invitant leurs parents et leurs amis ; manquaient-ils de quelque chose, ils venaient le demander au missionnaire ; si un de leurs bœufs ou un de leurs mulets était malade, ils le laissaient périr ; ils ne prenaient aucun soin de leurs instruments aratoires, et quand le prêtre leur reprochait une pareille négligence, ils disaient triste-

1. Il vint également quelques Thibétains précédemment à Bonga et envoyés de Gunra par M. Desgodins.

ment : « Ah ! nous étions bien plus heureux dans l'esclavage, nous n'avions à nous occuper de rien, sinon de faire ce qu'on nous disait. Si le bœuf du maître mourait, que nous importait ; si la moisson n'était pas bonne, le maître était plus pauvre ; mais nous pouvions dormir, manger et boire sans inquiétude. » Evidemment à des malheureux qui raisonnaient ainsi, il fallait enseigner bien des choses avant qu'ils parvinssent à aimer leur liberté et celle de leurs familles, à comprendre leurs droits et leurs devoirs, avant d'arriver à faire d'eux des hommes vraiment dignes de ce nom. Dubernard se mit à l'œuvre, réglant les achats, les ventes, la nourriture, le travail, le repos, la dépense. A force de patience et de persévérance, il finit par réussir, et ce fut un des beaux jours de sa vie que celui où il entendit un des anciens esclaves rachetés par Renou, déclarer qu'il était plus heureux qu'autrefois, et qu'il ne voudrait absolument pas changer son état actuel pour sa situation précédente.

En même temps, le missionnaire augmenta sa chrétienté par la conversion de quelques familles venues des villages environnants. Quand il manqua de terrain pour les établir, il alla trouver le chef ou moukoua de Ye-tché, et lui demanda s'il consentirait à recevoir des familles catholiques dans les villages lyssous qu'il gouvernait. « Comment, fit le moukoua, si je veux, mais certainement ; bien plus, je le désire ; je vous connais depuis longtemps, vous et les vôtres je vous examine et je vois que tout ce que vous dites est bien, et que tout ce que vous faites est bon. De suite, je vais chasser sept familles lyssous : vous mettez vos chrétiens à leur place. — Non, non, répondit vivement M. Dubernard, je vous remercie de vos paroles ; mais, à aucun prix, je ne consentirai à ce que vous chassiez des familles pour les remplacer par les nôtres. — Oh ! ceci est encore bien, très bien, fit le moukoua ; alors, soit, je ne chasserai personne ; mais vous pouvez établir chez moi autant de familles que vous voudrez. » Ainsi fut fait, et peu à peu se formèrent les villages de Yarmé et de Chiamé, et ensuite celui de Dragnira ; un peu plus tard, celui de Into fut fondé par un Chinois, ancien assassin, devenu baptiseur et d'une vertu si extraordinaire que, par mortification, il suçait le pus d'une horrible plaie dont il était affligé. Parmi les autres chrétiens dont la vertu fut remarquablement édifiante, on cite un ancien habitant de Longpou nommé Broudzong, dont la vie rappelle celle des anachorètes. Lors de la ruine du catholicisme dans son village, il était allé se réfugier dans la forêt ; il s'y construisit une petite hutte en terre et en branchages, se nourrit de racines, principalement de celles que les Thibétains appellent mong, et se désaltéra avec l'eau du torrent. Une fois ou deux, il se rendit à Bonga chercher des provisions, puis il repartit pour la forêt. Il apprit un jour que Bonga était ruiné et les missionnaires partis ; il alla à leur recherche et arriva à Tse-kou, où il trouva M. A. Biet. Il résolut de se fixer en cet endroit, mais loin du village. Il s'établit au bas d'une colline rocailleuse, s'y creusa une grotte et fit un petit jardin. Tous les dimanches, il assistait à la messe à Tse-kou, quêtait un peu de farine à la porte des chrétiens, et retournait dans sa solitude. Il y mourut, après avoir, pendant plusieurs années, édifié tout le monde par sa mortification.

Nous ne saurions oublier de mentionner parmi ces catholiques, dont certains actes rappellent ceux des saints, un lépreux nommé Trachi, que l'on appelait Abentrachi, parce qu'il avait été autrefois fait esclave par les habitants d'Aben, pendant qu'il accomplissait un pèlerinage. Après les malheurs de Bonga et l'apostasie d'Aben, il avait suivi les missionnaires, se montrant toujours et partout excellent chrétien ; la douloureuse maladie dont il était atteint semblait exciter sa foi et augmenter sa piété, et, souvent, on le vit prendre les vers qui s'échappaient de ses plaies et les y faire rentrer : « Ils m'aideront à expier mes péchés », disait-il en souriant. Avant de quitter Tse-kou, citons encore, moins pour admirer sa vie que pour montrer la miséricorde divine, Gadun, l'ancien interprète de MM. Desgodins et F. Biet, pendant leurs discussions avec les mandarins thibétains, à Tchрана ; le malheureux, qui devint fou, comme nous l'avons dit, par suite des craintes qu'il avait éprouvées, avait peu à peu recouvré une partie de sa raison ; il épousa la fille du maire de Tsedjrong, puis il l'abandonna pour s'enfuir dans la forêt, où il vécut en sauvage. Il avait disparu depuis quatre ans, lorsqu'un jour, les chrétiens le trouvèrent à l'agonie sur la route, près de Tse-kou ; ils allèrent avertir le missionnaire, qui accourut aussitôt. A sa vue, l'ancien lama de Kounboun retrouva quelques forces ; il se confessa, reçut l'absolution et l'extrême-onction, et ainsi réconcilié avec Dieu, il mourut en paix.

Moins heureux que les missionnaires de Tse-kou avaient été Desgodins et F. Biet, restés à Gunra. Ils s'étaient installés chez un vieillard nommé Seunamneurbou, qui faisait fonctions de maire. Ils avaient loué au jour le jour, pour le prix énorme de deux francs par jour, une mauvaise chambre basse et très étroite, y avaient entassé leurs provisions : millet, maïs, viande fumée, thé ; et avec les caisses contenant leurs vêtements, ils avaient élevé une cloison qui les séparait du reste de la maison. Contre cette cloison de circonstance, ils étendaient le soir les deux matelas qui leur servaient de couchette, et les roulaient le matin. Cependant, il était toujours défendu de leur vendre des vivres, et leurs provisions n'étaient pas considérables. Qu'allaient-ils devenir ? Ils s'adressèrent à Fage pour le prier d'obtenir des préfets de Bathang, de qui dépendait Gunra, la levée de la défense précédemment portée, et, afin que la voix de leur intercesseur fût mieux écoutée, ils firent offrir aux préfets des pièces de toile rouge. A force d'instances, Fage réussit à avoir un écrit qui se résumait en ce seul ordre : « Ne faites pas de mal aux étrangers. » Ces mots ne voulaient pas dire qu'il était permis aux missionnaires d'acheter des vivres, et aux habitants de leur en vendre. « Nous sommes perdus, fit Desgodins ; ce malheureux papier ne nous servira de rien. » Et il regardait l'écrit avec attention. Après un instant de silence, il sourit et montra à son compagnon d'infortune un petit espace blanc entre la dernière ligne et les cachets. « Il y a encore où tracer quelques lettres, dit-il. » Il appela un scribe thibétain, et, quelques minutes plus tard, l'écrit s'était allongé et portait : « Ne faites pas de mal aux étrangers, vendez vivres et logez ». Les habitants ne demandaient pas mieux que de gagner quelque argent ; ils s'empressèrent d'apporter des vivres et les firent payer fort cher.

La vie des fugitifs fut pendant quelques jours exempte de graves soucis : « Pourquoi craindriez-vous ? leur disait-on ; il n'y a ici aucun danger pour vous. Vous ne nous avez pas prêté d'argent, vous ne nous avez pas acheté de terres : nous n'avons donc aucun motif de vous chasser. » C'était, très naïvement exposée, la morale de l'intérêt en pays thibétain.

Bientôt le propriétaire de la chambre des missionnaires la mit en pratique. Il obligea tous les visiteurs et tous les vendeurs de vivres à lui donner une partie de ce qu'ils apportaient. Si c'étaient deux poules, il en exigeait une ; du beurre, il en prenait la moitié. Au bout de peu de temps, ces profits ne lui suffirent plus, et sa conduite nous fait tristement pénétrer au fond de la corruption païenne. Au Thibet, la polyandrie ou la polygamie existent selon l'intérêt qu'on y peut trouver. Les habitants aisés de Gunra sont polygames, afin de pouvoir, pour un prix fixé d'avance, livrer leur seconde ou leur troisième femme aux Thibétains marchands de sel. Tel était le cas de Seunamneurbou. Il vint donc trouver les missionnaires et, sans aucun embarras, comme s'il se fût agi de la chose la plus honnête, il leur dit : « Depuis que vous êtes ici, vous ne m'avez pas loué ma seconde femme, et je vois que vous ne me la louerez pas, car vous êtes des lamas plus saints qu'aucun autre ; par ailleurs, les Chinois qui vous savent chez moi ne viennent plus pour que je la leur cède. Vous me faites donc un grand tort. J'ai beau prélever quelques sapèques sur tous vos visiteurs, je ne gagne pas autant que précédemment. Il faut vous en aller. » Le ton et le sujet du discours ne permettaient guère de réplique ; les missionnaires cherchèrent où ils pourraient aller se réfugier. Pendant leur séjour à Gunra, ils avaient fait la connaissance de Kezongneurbou, un habitant de Yerkâlo, village situé à un kilomètre à peine de leur demeure ; ils le prièrent de les recevoir. « Je veux bien, répondit celui-ci ; désirez-vous ma maison ou mon écurie ? » MM. Desgodins et Biet choisirent la maison, et donnèrent quelques taëls à leur nouveau propriétaire, afin qu'il pût bâtir, pour lui et pour sa famille, une chambre au-dessus de l'écurie.

Lorsqu'à Bathang on apprit cette nouvelle installation, deux koutsop vinrent en toute hâte, le sabre à la main et le fusil sur l'épaule, exiger que Kezongneurbou chassât les étrangers. La dispute fut chaude. Desgodins, qui l'entendit, craignant que son propriétaire ne cédât, alla demander de quoi il s'agissait. Kezongneurbou le lui raconta en deux mots : « Ils veulent prendre mes animaux parce que je vous loge. — Vous êtes des scélérats ; de quel droit venez-vous ici ? montrez vos papiers ! » s'écria le missionnaire, qui continua sur ce ton pendant quelques minutes. Les koutsop comprirent qu'il faudrait encore livrer bataille : ils se retirèrent et ne revinrent plus. Les pauvres fugitifs demeurèrent donc paisibles dans leur cabane thibétaine ; car c'était bien une cabane, petite, noire, enfumée, avec un toit qui laissait passer l'eau et la poussière. Le mobilier était en rapport avec cette mesure ; une caisse servait de table, une autre caisse, de chaise ; la vaisselle comprenait une assiette de fer-blanc ; le lit composé d'un matelas était déroulé le soir et roulé le matin. Le prix du loyer était de un taël par mois, sept fois moins cher qu'à Gunra. Au bout de trois à quatre mois, les missionnaires se hasardèrent à construire une autre

petite cabane qui servit de chapelle ; ils auraient bien voulu louer des terrains pour les chrétiens qui les avaient accompagnés ; le propriétaire n'osait pas y consentir, redoutant qu'on ne vint les expulser. Il finit cependant par leur céder un champ inculte pour le transformer en cimetière, où reposèrent bientôt quelques catholiques.

Un jour, un chrétien, Guntun, eut l'idée de semer des courges sur le bord du cimetière ; n'ayant reçu aucune réclamation contre cet acte d'audacieuse initiative, Kezongneurbou consentit à louer aux missionnaires un champ cultivable ; mais il exigea qu'on lui rendit le terrain transformé en cimetière et qu'on enlevât les corps qui y avaient été enterrés. Après avoir trouvé une petite colline, et s'être enquis si le vent du bonheur ne serait pas détourné par le champ des morts, les missionnaires enlevèrent les cercueils ; puis, pour répondre à la rumeur publique qui les accusait d'avoir arraché les yeux à des mourants afin d'en composer des remèdes, ils les firent ouvrir, constater la fausseté de l'accusation, et ils les transportèrent solennellement dans le nouveau cimetière. Sur chaque des tombes ils placèrent une croix, et des chrétiens gravèrent quelques inscriptions sur des ardoises.

Cependant, le champ de Kezongneurbou étant trop petit pour suffire à leurs chrétiens, Desgodins et F. Biet en cherchèrent d'autres : quand la terre était bonne, on refusait de la leur louer, et eux ne voulaient pas, avec raison, la prendre quand elle était mauvaise. Enfin, ils trouvèrent six champs facilement arrosables et dépendant, disait-on, du maire de Dzongke, qui en payait le tribut. Un jour que cet homme passait à Yerkaïo, F. Biet lui demanda s'il voudrait les louer ; il y consentit. Le bail fut fait pour cinquante ans, et la location s'éleva à 46 taëls, dont 23 payés immédiatement et 23 autres dix ans plus tard ; Desgodins fit, avec son argent personnel, les frais de cet achat.

Malheureusement le contrat n'était pas valable parce que, au Thibet, un contrat de location qui dépasse vingt-cinq ans est nul. D'autre part, le terrain n'appartenait pas au maire de Dzongke, mais à des Thibétains absents depuis plusieurs années, et le maire en payait le tribut seulement parce qu'il était situé dans sa commune ; il relevait des préfets de Bathang, qui, en leur qualité de chefs du territoire, pouvaient y placer les familles qui leur convenaient. Les missionnaires ignoraient ces détails, que leur apprit plus tard le second chef de Bathang. Celui-ci était venu à Yerkaïo pour juger treize individus compromis dans la contrebande du sel ; il accueillit aimablement MM. Desgodins et F. Biet, qui lui rendirent visite, et accepta leur invitation à dîner. Au cours de la conversation, on parla de l'achat fait au maire de Dzongke, et c'est alors que le préfet donna les explications nécessaires. Le voyant bien disposé, les deux missionnaires jugèrent bon d'accroître sa bienveillance en lui offrant un stéréoscope et une boussole ; puis ils lui demandèrent s'il ne consentirait pas à valider leur contrat d'achat. Ayant accepté des présents, le magistrat ne pouvait guère refuser ; il apposa donc son cachet sur les pièces qu'on lui présenta. Après le dîner, les missionnaires firent visiter leur maison à leur hôte en observant combien elle était misérable, remarque qu'il trouva plus

vraie encore quand, revenu près de la table, il trouva rempli de mouches le verre de vin qu'on lui avait versé avant qu'il se levât, et qu'il n'avait pas bu. « Ah ! dans une maison aussi pauvre, nous ne pouvons pas éviter les mouches, fit un des missionnaires ; si nous en avions une autre ! » et, s'enhardissant, « il¹ pria le magistrat de leur permettre de couper dans les forêts assez de bois pour construire une demeure un peu plus convenable. Loin d'opposer des difficultés ou un refus, le préfet parut flatté de la demande ; il y acquiesça sur-le-champ et en donna l'autorisation écrite munie du sceau ; pour plus de sûreté, il voulut la lire lui-même devant la foule assemblée. »

« Cette journée fut entièrement heureuse pour les ouvriers apostoliques, ajoute Mgr Chauveau ; après avoir obtenu ces faveurs pour eux-mêmes, ils jugèrent avec raison qu'ils devaient essayer d'en obtenir pour le peuple. Les petits chefs du pays étaient venus en corps demander la grâce des treize coupables arrêtés et condamnés à mort ; le peuple, en masse, s'était jeté aux pieds du préfet ; les lamas avaient présenté leurs plus humbles requêtes. Rien n'y avait fait, le préfet était resté inflexible ; il fallait treize têtes à la justice irritée. Les deux prêtres, après avoir beaucoup recommandé leur démarche à la Sainte Vierge, se décidèrent à aller solliciter la grâce des condamnés.

» Le préfet parut un peu surpris de leur intervention dans cette affaire, néanmoins il leur accorda immédiatement la grâce de douze prisonniers. « Quant au treizième, dit-il, c'est impossible, il faut un exemple. » Puis il les remercia d'avoir apaisé sa colère. Le peuple les remerciait plus vivement encore, et il les eût portés en triomphe s'ils ne se fussent opposés à cette manifestation. »

Forts de l'autorisation qu'ils venaient d'obtenir de construire un presbytère, Desgodins et F. Biet mirent la main à l'œuvre, et, après plusieurs mois de travail, ils possédèrent une installation complète. Elle comprenait trois corps de bâtiment à deux étages. Les missionnaires habitaient le milieu du premier étage ; les jeunes gens qui étaient à leur service et les orphelins, une des ailes, et quelques familles l'autre ; les écuries étaient au rez-de-chaussée, les approvisionnements pour les mulets et les chevaux au second étage.

Le 15 août 1873, les deux constructeurs firent l'inauguration de leur résidence, quoiqu'elle ne fût pas encore complètement terminée.

Naturellement, ils n'avaient pas attendu jusqu'à ce jour pour célébrer les fêtes de l'Eglise aussi solennellement que la pauvreté et le petit nombre des chrétiens le leur permettaient.

« J'ai préparé mes paroissiens, par huit jours d'instructions spéciales, à bien célébrer l'Assomption, écrivait Desgodins en 1867. La fête n'a pas été, à Yerkalo, aussi brillante qu'à Paris ; mais j'espère qu'elle aura été agréable à la bonne Vierge, non par le décorum extérieur, impossible dans une chambre-chapelle, mais par les dispositions des enfants ; l'un d'eux, Djrouleu, et une jeune femme ont reçu le Baptême et la Confirmation.

1. M. C., 1873, p. 181. Mgr Chauveau aux Conseils centraux de la Propagation de la Foi, Ta-tsien-lou, 1^{er} novembre 1872.

Ensuite, j'ai donné le catéchuménat à l'ex-lama Doguié, à un vieux Chinois nommé Tien-se-ko et à la femme de Djrouleu. Enfin, la communion générale a suivi, distribuée à sept personnes, parmi lesquelles trois recevaient Notre-Seigneur pour la première fois. Vers le soir, il y a eu rénovation des promesses du Baptême et la consécration de tout mon monde à Notre-Dame du Sacré-Cœur ; un enfant a lu l'acte en thibétain, et pour terminer, nous avons chanté ensemble, dans la même langue, l'invocation à Notre-Dame du Sacré-Cœur. »

Tous les catéchumènes que nomme ici Desgodins ne devaient pas persévérer, entre autres Doguié, ancien lama du couvent de Sadam¹, qui, devenu maître d'école à Yerkalo, fut plusieurs fois surpris à voler les missionnaires. Il finit par s'en aller au Tsarong, d'où il ne revint pas.

Tout en travaillant à Yerkalo, F. Biet s'occupait de Pangmoutang, où vivaient trois ou quatre familles chrétiennes ; il allait aussi de temps en temps à A-ten-tse pour essayer, selon l'ordre de Mgr Chauveau, d'y fonder une station.

Le succès de l'entreprise était rendu difficile par la puissance du couvent bouddhique de cette ville, qui renfermait au moins cinq cents lamas. Le missionnaire dut donc user de la plus grande prudence. La première fois qu'il alla à A-ten-tse, il prétexta que les chaleurs de Yerkalo l'avaient forcé à venir chercher un climat plus frais ; il logea chez un thibétain nommé Anaroptein, allié à quelques riches familles de Bathang, et le même qui, en 1865, à Tchamoutong, avait eu le projet d'enchaîner A. Biet. Depuis lors, il avait changé de sentiments et, sans avoir jamais manifesté l'intention de se faire chrétien, il se montrait aimable pour les prêtres européens. F. Biet était chez lui depuis quelques heures seulement, que les lamas connaissaient déjà sa présence et se demandaient avec inquiétude et colère ce qu'elle signifiait. Le lendemain, le supérieur de la lamaserie vint le voir, afin, lui expliqua-t-il très poliment, de prendre des nouvelles de sa santé : « Vous vous trouvez bien ici ? demanda-t-il au missionnaire en le quittant. — Oui, fit celui-ci. — Vous voudriez y rester ? — J'y viendrai, quand ailleurs je serai souffrant. »

Le lama s'éloigna, mais, quelques jours après, il revint et, certain que le missionnaire n'était pas venu en villégiature, il finit par lui faire cette proposition : « Vous pouvez demeurer ici tant qu'il vous plaira, même vous y installer tout à fait ; seulement vous ne vous occuperez que des corps, et nous, lamas, nous nous occuperons des âmes. » L'apôtre jugea que ce n'était pas le moment d'entamer une discussion et de soutenir les droits de la vérité, et, sans répondre, il dit à son interlocuteur qu'il avait un excellent remède contre la fièvre, et qu'il serait heureux d'en donner à ceux des lamas qui en auraient besoin. Puis on changea de conversation.

Dans un second voyage, F. Biet prêta quelque argent à son hôte Anaroptein, qui lui céda en gage les bijoux de sa femme ; puis, celle-ci les ayant redemandés, il hypothéqua une partie de sa maison. C'était un acheminement à un achat secret qui permettrait de fonder définitivement le poste.

1. Ou Tsaam.

Bathang, la station la plus importante au point de vue civil, parce qu'elle est la résidence de deux préfets thibétains et des mandarins chinois qui commandent à tout le territoire du même nom, fut dirigé d'abord par Fage, qui s'y installa dans un mauvais hangar, son ancien asile en 1864. Il fut ensuite aidé par Goutelle, et tous les deux louèrent une demeure un peu moins mauvaise. Ils avaient autour d'eux quelques rares chrétiens, que les menaces des lamas effrayèrent tellement en 1868 qu'ils se réfugièrent à Ta-tzien-lou. « Leur terreur était si grande, raconte Mgr Chauveau ¹, qu'ils sont arrivés ici dans un état de démoralisation complète. On pourrait dire qu'ils avaient peur de leur ombre ; décidément, les races élevées par le bouddhisme manquent d'énergie dans le caractère. Un peu remis de leur frayeur, ils racontèrent eux-mêmes un épisode de leur voyage dont ils sont les premiers à rire aujourd'hui, et qui peut paraître plaisant à plusieurs. Ils font d'abord observer que, durant leur fuite, ils se sentaient beaucoup plus pieux qu'à l'ordinaire ; au lieu de consumer le temps en vains discours, ils priaient ou méditaient sur quelques vérités apprises au catéchisme. Un jour, ils descendaient une montagne assez douce, marchant très vite et ne parlant pas. Un Thibétain les aperçoit, contemple avec étonnement cette bande d'inconnus, se range un peu pour les laisser passer et sans doute pour les examiner plus à son aise. Celui de nos pauvres chrétiens qui marchait en tête méditait probablement alors sur les premiers chapitres de la Genèse, et ne s'inquiétait que fort peu des voyageurs qu'il avait autour de lui. Mais le Thibétain ne veut pas manquer aux convenances et s'empresse de parler à ses frères : « D'où descendez-vous donc ainsi ? leur demanda-t-il. — Nous descendons d'Adam et d'Ève, répondit le chrétien effrayé. — D'Adam... et d'Ève !.. fit le Thibétain ébahi, roulant dans sa cervelle tous ses souvenirs géographiques, d'Adam et d'Ève ! Mais où se trouvent ces pays-là ? — Ils se trouvent dans le Paradis terrestre. — Le Paradis terrestre, mais voilà encore un pays que je ne connais pas. — Eh bien, puisque tu ne le connais pas, pourquoi donc m'interroger ? »

Fage, Goutelle et Louis Carreau ² demeurèrent plusieurs années à Bathang.

Tous les trois s'y trouvaient lorsqu'éclatèrent les divers tremblements de terre du mois d'avril 1870. Heureusement, les missionnaires étaient à ce moment dans leur petit jardin ; ils échappèrent au péril.

Mais ils eurent à déplorer la mort d'un de leurs domestiques, Tchenrop, ancien esclave racheté par Renou, et la perte d'une partie de ce qu'ils possédaient ; 14 soldats chinois, 22 soldats thibétains, tous les chefs indigènes, 400 lamas et environ 3000 personnes furent ensevelis sous les ruines.

« Au milieu de cet affreux désastre, écrit Goutelle ³, nous allâmes porter

1. A. S.-E., vol. 21, p. 393-304, Ta-tzien-lou, 4^e novembre 1868.

2. Né à Épinac (Saône-et-Loire), le 15 novembre 1839, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 16 septembre 1862, prêtre le 10 juin 1865, parti pour le Thibet le 15 août 1865.

3. M. Goutelle à Mgr Chauveau, Bathang, 22 avril 1870. « Les 11, 12, 13, les tremblements de terre étaient très fréquents, mais moins forts que le premier. Nous en

des consolations, visiter les blessés, distribuer des médecines, surtout des emplâtres et de la pommade camphrée, qui étaient sauvées du naufrage. Nous étions à peu près les seuls en possession de remèdes. Le bruit de notre charité se répandit bientôt. Aussi tous, mandarins et peuple, grands et petits, s'adressaient à nous pour avoir quelque soulagement. Grâce à nos remèdes et à nos soins, les plaies qui n'étaient pas trop graves diminuèrent bien vite, puis elles disparurent entièrement. Il n'y eut que les fractures de membres ou les blessures mortelles et dangereuses dont nous n'osâmes pas entreprendre la guérison. Tous les habitants nous bénissaient et se félicitaient de nous avoir au milieu d'eux. »

La station de Yerkalo éprouva des secousses pendant cinq jours ; mais aucune maison ne fut renversée, et les habitants, qui demeurèrent sous la tente, n'eurent aucun des leurs blessé ou tué.

A propos de cet événement, Chauveau a écrit les lignes suivantes intéressantes pour tous, mais particulièrement pour ceux qui s'occupent de la science, des esprits et des relations que le paganisme peut avoir avec le monde surnaturel ¹ :

« On savait, depuis plus de deux mois, qu'une catastrophe plus ou moins prochaine menaçait Bathang. Elle avait été annoncée même de Lhassa. On ne soupçonnait pas précisément un tremblement de terre ; on semblait plutôt redouter une de ces épidémies, en quelque sorte périodiques, qui font du pays un désert. Le chef des lamas de Bathang avait été averti par les dieux, et ne cessait de prêcher la pénitence, pénitence assez douce, puisqu'il n'avait ordonné que des danses publiques et des festins pour détourner la colère du ciel. Cet homme, nommé Laka, était regardé par les Thibétains comme descendu du ciel tout formé ; il n'avait point eu d'enfance, d'où l'on concluait qu'il n'avait eu ni père, ni mère. D'un caractère naturellement austère, sa spécialité était de prédire des malheurs et de les détourner. Dès le commencement de février, il se mit à annoncer qu'un châtement sévère allait atteindre la ville coupable, et, pour conjurer le châtement, il indiquait le remède que nous avons désigné plus haut. On ne croyait que trop à ses prédictions, et lorsque, le 11 avril, vers 10 heures du matin, la terre commença à s'émouvoir, la moitié de la ville dansait, mais la terre dansant encore mieux ensevelit sous les ruines et les danseurs et le prophète qui avait crié malheur aux habitants. On assure que le matin de ce même jour, 11 avril, cet inspiré de Laka, sortant de la lamaserie, vers sept heures, en apparence sous le poids d'une émotion très vive, s'arrêta à quelque distance, et se retournant vers l'édifice, le salua en ces termes : « Adieu, maison des Esprits, je te souhaite d'être heureuse sans moi ; quant à moi, je ne te reverrai

avons presque tous les quarts d'heure et au moins toutes les demi-heures. Après ces trois jours, ils sont allés en diminuant. Au 21, nous n'en comptons plus que deux ou trois par jour. Quelquefois le tremblement est peu sensible, mais on entend dans les entrailles de la terre, sous les pieds, le bruit prolongé d'un sourd tonnerre. L'atmosphère est toute bouleversée : nous avons tantôt un soleil brûlant, tantôt un froid piquant, de la pluie et une neige abondante sur les montagnes environnantes. » Même lettre.

1. A. M.-E., vol. 536^c. Mgr Chauveau au Directeur de la Sainte-Enfance, Ta-tzien-lou, 26 novembre 1870.

plus. » En effet, quelques heures après, il était écrasé sous la chute d'un mur ; son cadavre n'a pas été retrouvé. Cela peut s'expliquer de différentes manières ; la plus naturelle, c'est qu'il aura été consumé par le feu, car, dans la soirée, un incendie se déclara en vingt-sept endroits à la fois. Le fait des prédictions de ce malheureux n'est pas douteux, et il était de notoriété publique plus de deux mois avant l'événement. Indiquer la source de ses informations, est une question que nous ne traiterons point aujourd'hui ; elle se rattache à une suite d'études qui ont un côté plein d'intérêt, et un autre qui inspire l'effroi. »

Les malheureux habitants de Bathang demandèrent des secours aux grandes lamaseries de Lhassa, non seulement pour rebâtir leurs maisons, mais encore afin de pouvoir vivre ; ils ne reçurent aucune réponse, et le Dalaï-Lama lui-même ne donna pas une obole à ses fidèles. Le gouvernement chinois, plus adroit et plus généreux, fit distribuer aux victimes du fléau une somme d'environ cinquante mille francs ; il envoya des mandarins pour consoler le peuple, réparer les routes obstruées par l'éboulement des montagnes, rebâtir les pagodes et les tribunaux ; ses représentants maintinrent l'ordre les armes à la main, et résistèrent en face aux lamas, qui, seuls dépositaires des céréales, voulaient exercer un monopole ruineux pour les autres habitants.

Dans la mesure des faibles ressources de la mission, Mgr Chauveau envoya également des secours aux malheureux restés sans vivres et sans abri, ce qui n'empêchera pas plus tard les lamas de répandre le bruit, trop facilement accrédité, que les prêtres européens étaient les auteurs du tremblement de terre de Bathang.

Malgré ces calomnies, Goutelle et Carreau réussirent, en 1871, à acheter un petit emplacement suffisant pour construire une maison entre cour et jardin. Le propriétaire qui le leur vendit était un personnage fort important dans le pays ; il se nommait Kongtagniama et servait « de bras droit ou mieux encore de tête du premier chef indigène, dont il était le premier ministre inamovible. »

« Ce qu'il y a de plus remarquable, écrit Mgr Chauveau, c'est que la convention a été faite par les démarches personnelles du chef indigène lui-même, qui désirait vivement une robe de soie de M. Goutelle et un assez beau cheval de M. Carreau. Le marché conclu et connu du public, quelques timides amis risquèrent cette réflexion à Kongtagniama : « Tu es peut-être bien hardi de louer tes terrains à ces étrangers ; Lhassa pourrait bien te chercher chicane. — Lhassa, répondit-il, qu'ai-je à faire de ton Lhassa ? Lhassa nous voit dans la misère et regarde nos souffrances d'un œil sec ; ces étrangers, ne le savez-vous pas, ont de grandes églises et de grandes maisons à Pékin, à Tchen-tou, à Ta-t sien-lou même ; pourquoi n'en auraient-ils pas à Bathang ? »

Malheureusement, les habitants de ce dernier village, généralement très corrompus, souvent en partie de plaisir aux stations balnéaires des environs, n'étaient guère accessibles à la prédication de l'Évangile et, pendant très longtemps, les missionnaires n'eurent guère d'autres chrétiens que leurs serviteurs.

Peu après le tremblement de terre, Fage s'installa à Bongmet, tout près de la frontière du royaume du Thibet ; il y acheta des champs qu'il fit cultiver par sept ou huit chrétiens, ses seuls paroissiens ; mais il lui était fort difficile de faire du prosélytisme, car, dans ce village et dans les villages environnants, tous les hommes vont travailler au loin une grande partie de l'année, et il ne reste à la maison que les femmes, avec lesquelles un missionnaire ne pouvait avoir de rapports suivis, et qui d'ailleurs n'auraient pas embrassé le catholicisme en l'absence de leur mari.

A Cha-pa, situé au sud-est et non loin de Ta-tsien-lou, Mgr Chauveau acheta, en 1869, un terrain dans lequel il établit des familles chrétiennes du Su-tchuen qui, en 1813, avaient fui les persécutions et s'étaient réfugiées dans les montagnes, où elles étaient restées jusque-là.

D'autres familles vinrent les y rejoindre. Un jeune missionnaire, Louis Déjean, du diocèse de Bordeaux, parti de France le 3 août 1869, fut chargé de diriger ce nouveau poste ; il le fit avec une grande prudence. Aussi Mgr Chauveau pourra-t-il écrire plus tard : « Cette nouvelle chrétienté, par une heureuse exception, a vécu sans procès, sans bataille, sans secousse d'aucun genre. »

Restait Ta-tsien-lou, où les missionnaires ne parvenaient pas à établir leurs fidèles sur un terrain thibétain, par suite de la défense portée par le roitelet. Ayant réussi à louer secrètement trois petits terrains en 1869, Mgr Chauveau ne put en garder aucun ; le roitelet et les lamas forcèrent les propriétaires à rompre le marché. Enfin, au mois d'octobre 1870, un koutsop vint proposer à l'évêque un assez vaste domaine. « Je ne demanderais pas mieux, répondit le prélat ¹, mais il est inutile d'entrer en pourparlers, parce que ton supérieur et les lamas s'opposeront à tout ce que nous pourrions faire. — Les lamas ! répliqua le vendeur, sur un ton d'irritation énergique, presque haineuse, je ne m'en occupe pas plus que s'il n'y en avait pas dans le monde ; de supérieur, quand il s'agit de ma propriété, je n'en reconnais pas d'autre que l'empereur qui est à Pékin. » Après de pareilles assurances, l'évêque loua une partie du terrain qu'on lui proposait.

Le roitelet eut connaissance de ce qui s'était passé, et il fit adresser par quelques-uns de ses officiers de vifs reproches au vendeur. « Oui, répondit celui-ci, je me souviens qu'il y a trois ou quatre ans, à l'instigation réitérée de Lhassa, Bathang, Lythang et Ta-tsien-lou se sont engagés à ne louer et à ne vendre aucun terrain aux missionnaires français ; mais j'ai réfléchi depuis ce temps-là ; vous autres, vous ferez ce que vous voudrez. J'ai examiné ces étrangers, je n'ai jamais ouï dire qu'ils aient fait de mal à personne ; leur religion défend de nuire et conseille l'aumône ; j'ai donc retiré ma parole et leur ai loué mes terrains. » Ce langage était formel et clair : on ne jugea pas à propos d'insister.

Telle fut, de 1865 à 1872, l'installation très lente et fort modeste des ouvriers apostoliques dans les six postes qui formaient toute la mission du Thibet : Tse-kou, Yerkalo, Bathang, Bongmet, Cha-pa et Ta-tsien-lou.

1. A. M.-E., vol. 556^c. Mgr Chauveau aux Conseils centraux de la Propagation de la Foi, Ta-tsien-lou, 25 novembre 1870.

II

Œuvres d'éducation et de charité.

Écoles. — Éducation des filles. — Idées de M. Desgodins. — Vierges chinoises. — Orphelinats. — Pharmacies. — Baptêmes d'enfants. — Autres travaux des missionnaires.

Tout en reconstruisant les presbytères et leurs chapelles et en formant leurs néophytes, les missionnaires n'avaient omis ni les œuvres d'éducation, ni celles de charité.

Tse-kou eut une école de garçons, Ta-t sien-lou, Cha-pa, Yerkalo également. En 1868, des écoles de filles furent aussi établies. Dès 1866, Chauveau avait interrogé ses missionnaires sur l'opportunité et les moyens de faire élever les filles thibétaines par des vierges chinoises.

Quelques-uns ne firent à cette question que des réponses vagues et courtes ; d'autres étudièrent la chose plus à fond, et essayèrent d'indiquer la voie à suivre. Tel fut Desgodins, dont la lettre ne manque pas d'intérêt¹ :

Le principe d'où part Votre Grandeur, écrit-il, est celui-ci : la civilisation chinoise est supérieure et quant aux vices du cœur et quant aux lumières de l'esprit. Pour moi, je suis convaincu que les Thibétains sont au moins aussi vicieux que les Chinois, sans en avoir le *decorum* extérieur, mais j'avoue sans peine qu'ils leur sont inférieurs et de beaucoup sous le rapport intellectuel et industriel, et que les usages de la vie commune sont chez eux moins policés.

Cette différence, essentielle cependant, change peu le problème posé, qui pourrait alors être formulé ainsi : faire participer les Thibétains à la supériorité intellectuelle des Chinois, en évitant que les deux races ne se communiquent mutuellement les impressions fâcheuses qui peuvent résulter des vices.

Pour cela, il est évident qu'il faut mettre les deux races en contact. Entreprendre difficile, si l'on considère le fait patent que la plupart des Chinois qui s'établissent au Thibet deviennent facilement Thibétains, en prenant, à peu de chose près, les habitudes et coutumes, et que leurs enfants, à la deuxième ou à la troisième génération, ne savent même plus la langue chinoise, tandis qu'on ne voit pas de Thibétain devenir Chinois. L'absorption morale du Chinois par le Thibétain, malgré la domination politique : voilà tout le résultat qu'a amené le contact des deux races, tel qu'il a été opéré par le gouvernement politique et païen de la Chine. A Bonga, on a fait une expérience chrétienne qui n'a pas réussi, pense Votre Grandeur ; il y a eu cependant cette différence notable, c'est que les Chinois sont restés Chinois, et les Thibétains sont restés Thibétains, tout en devenant, grâce à l'influence religieuse, bien meilleurs que leurs compatriotes païens. Le contact des deux races à Bonga n'a pas été dangereux, que je sache, sous le rapport moral, mais difficile à cause du mépris et de

l'orgueil d'un parti, opposés à la rudesse et à l'orgueil non moins grand de l'autre, ce qui a amené des dissensions suffisantes pour que les deux races, tout en demeurant sous le même toit, vécussent réellement séparées.

Vous demandez si le contact entre femmes entraînerait les mêmes inconvénients ? Franchement, je le crois. D'abord, parce que la femme en général, et la femme chinoise en particulier, n'a pas moins d'orgueil et de mépris que l'homme. Il y a, à trois heures de Tse-kou, un village nommé Fang-fou-pin, composé de quinze familles chinoises, dont les membres ne parlent guère entre eux que le thibétain, preuve qu'ils sont loin d'être Chinois pur sang. Ces familles ont dix-huit filles bonnes à marier. Eh bien ! ces filles, qui n'ont pas le sou, préfèrent demeurer célibataires, tout en se conduisant mal, plutôt que de se marier à des Thibétains, même à leur aise. Ensuite, parce que la Thibétaine est encore moins disposée que le Thibétain à se soumettre aux exigences un peu sévères de la vie de la femme chinoise. Supposé que l'éducation de la femme thibétaine par la femme chinoise ne soit pas impossible, mais seulement très difficile, les Thibétains seraient-ils satisfaits d'avoir pour femmes ces filles thibétaines devenues Chinoises par leur éducation, et ne répondant pas assez peut-être aux besoins de leur vie ordinaire et nationale ? J'en doute fort. D'un autre côté, ces jeunes filles, élevées à la chinoise, si elles y ont pris goût, voudront-elles se résoudre à avoir pour maris de grossiers Thibétains ? Je crains fort le contraire, ainsi qu'il en est des petites Indiennes élevées à l'anglaise.

Je viens de dire « et ne répondant pas assez peut-être aux besoins de la vie thibétaine », point essentiel qu'il serait, je crois, dangereux de changer au fond, pour ne pas dire impossible. Changer ou plutôt améliorer seulement, quant à la forme, cette vie thibétaine, en enseignant ces « nombreux petits ouvrages qui sont la base de l'économie domestique, dans quelque position de la vie où puisse se trouver une femme », suppose dans les maîtresses une connaissance des besoins, des mœurs, des coutumes et des usages du peuple pour lequel elles formeraient des femmes modèles, et beaucoup de tact et de prudence pour ne pas confondre le fond avec l'accessoire, la vie elle-même avec ses commodités.

Je ne veux pas dire que cette éducation des Thibétaines par les Chinoises n'amènerait aucun résultat ou seulement des résultats regrettables ; il y a des exceptions partout, mais je veux dire que les résultats seront très petits et les difficultés très grandes.

Après avoir ainsi franchement et clairement exposé les inconvénients et les obstacles qu'il voit au projet, ou plus exactement à la pensée de son Vicaire apostolique, Desgodins passe aux moyens pratiques d'en réaliser une partie :

D'ailleurs on pourrait toujours faire un essai et débiter modestement : par exemple former quelques bonnes maîtresses d'école qui, en élevant bien les petites filles, rendraient au Thibet quelques services.

Je ne veux pas parler de former un couvent, ni même des vierges¹ comme il y en a en Chine ; les Thibétains ne sont pas encore capables de comprendre la beauté de la doctrine catholique sur ce point ; ces maîtresses pourraient donc être mariées, leur éducation une fois terminée.

Pour devenir maîtresses d'école, ces filles ont évidemment besoin d'être formées par d'autres qui leur apprendraient cet art ; nous n'avons, parmi les Thibétaines, personne qui le puisse faire ; il serait donc utile, quoique bien difficile, d'avoir recours aux maîtresses chinoises.

1. Nom que l'on donne aux religieuses chinoises, qui, pour la plupart, vivent dans leurs familles.

Mais voici la grande difficulté : où trouver le personnel et qui choisir ? Dans les Thibétaines que je connais, je n'en vois aucune qui soit apte à ce rôle. Si l'on trouvait trois ou quatre veuves intelligentes et encore capables d'apprendre à lire et à écrire le thibétain, ce serait le mieux, mais où sont-elles ? Je crois donc que le plus simple serait d'adopter, si possible, au nom de la Sainte-Enfance et dans les environs de Ta-tzien-lou même, de très jeunes filles thibétaines que vous feriez bien élever et bien instruire par les vierges chinoises. Je dis très jeunes, parce que si on les prend déjà d'un certain âge, elles seront moins faciles à former et ne feront probablement pas de bonnes institutrices.

Si nous trouvions dans l'intérieur des personnes qui puissent convenir à l'œuvre, nous vous les enverrions.

Dans le programme de cette école, il me semble qu'il faudrait nécessairement faire entrer un peu de littérature thibétaine chrétienne, mais alors qui sera le maître de langue thibétaine ? Je désirerais aussi qu'on changeât le moins possible leurs coutumes.

En suivant cette marche, les dangers de voyages, d'acclimatation, de dépenses ne seraient pas très grands, et les résultats assez appréciables.

Les idées de Desgodins étaient justes, mais elles ne pouvaient être appliquées qu'avec beaucoup de temps, de patience et de tranquillité politique.

Désireux d'essayer, ce qui est encore le meilleur moyen de réussir, Chauveau appela à Ta-tzien-lou les vierges chinoises installées à Talin-pin par Thomine-Desmazures. Il leur ordonna d'apprendre la langue thibétaine, mais elles n'y parvinrent pas, et l'évêque se contenta de leur confier quelques orphelines, dont elles firent de bonnes chrétiennes.

Yerkalo eut également une petite école de filles.

En 1872, on comptait une cinquantaine d'enfants dans toutes les écoles de la mission.

Ces écoles étaient en même temps des orphelinats, où les missionnaires plaçaient les petits malheureux qu'ils pouvaient recueillir, et qui d'ailleurs n'étaient pas nombreux, « parce que le pays a une population très clairsemée, que les Thibétains aiment beaucoup leurs enfants et ne les abandonnent pas comme les Chinois ». C'est ainsi qu'en 1868, la mission trouva seulement deux enfants à adopter, pour lesquels les parents reçurent vingt-quatre francs.

Outre la lecture et la doctrine chrétienne, les filles apprenaient les travaux de couture qui devaient plus tard leur être utiles, et les garçons travaillaient aux champs, afin de se préparer à devenir agriculteurs.

Chauveau et ses missionnaires établirent quelques pharmacies. Celle de Ta-tzien-lou date de 1866, celle de Oua-se, village situé à l'est de Ta-tzien-lou, de 1867.

« On m'avait d'abord fait craindre, écrit l'évêque ¹, que ce dernier établissement ne fût vu de mauvais œil par plusieurs des habitants, que d'anciens scandales donnés par les chrétiens rendaient un peu soupçonneux à notre égard. Il n'en a cependant pas été ainsi. L'homme le plus influent du village nous a, au contraire, témoigné le plus vif intérêt. Ayant eu une mauvaise affaire au tribunal, il y a quelque temps, il a eu recours

1. Lettre au Directeur de la Sainte-Enfance, 5 octobre 1867.

à nous ; à l'aide de nos bonnes relations avec le mandarin, nous avons pu terminer heureusement son procès, qui mettait la fortune de plusieurs familles en danger. Cet homme, aujourd'hui, serait prêt, je n'en doute pas, à nous rendre service. »

Des catéchistes chinois, qui avaient quelque teinture de médecine, tenaient ces pharmacies ; ils y distribuaient gratuitement des remèdes et assez souvent ils pouvaient baptiser des enfants de païens en danger de mort. Les honoraires que la mission leur donnait variaient selon les individus et selon les postes qu'ils occupaient. A Ta-t sien-lou, le pharmacien recevait annuellement 14 taëls, celui de Oua-se 10, et plus tard celui de A-ten-tse en recevait également 14. Ces sommes étaient prélevées sur les allocations données par l'OEuvre de la Sainte-Enfance, qui, à cette époque, s'élevaient à 5.000 et 6.000 francs.

Outre les pharmaciens qui baptisaient des enfants païens, la mission entretenait également des baptiseurs et des baptiseuses qui, en distribuant des remèdes, parcouraient les campagnes, parfois franchissaient les limites de la mission du Thibet, et s'en allaient, avec l'autorisation de Mgr Pinchon, dans le Su-tchuen occidental, où la moisson était plus abondante. C'est ce qui explique le nombre assez élevé de ces baptêmes, qui, en 1870, par exemple, fut de 3468.

Dans les pays qu'ils habitaient, en effet, les missionnaires ne pouvaient faire qu'une récolte médiocre, car, disait M. Goutelle, « les païens, pour la plupart, ne veulent pas nous apporter leurs enfants. Ils aiment mieux les laisser mourir que de nous les montrer. Ils se sont imaginé que ceux de leurs enfants que nous avons visités, s'ils venaient à mourir, ne pourraient pas renaitre et qu'ils ne les reverraient plus. Cela vient sans doute de l'imprudence de quelques chrétiens, qui auront dit que nous les baptisions et qu'ils allaient au Ciel ».

A propos de ces baptêmes d'enfants, nous nous reprocherions de passer sous silence une touchante histoire qui arriva à Mgr Biet, à cette époque simple missionnaire, et dont, après vingt-cinq ans, le prélat nous a fait le récit avec une émotion que malheureusement notre plume ne saurait rendre :

« Après M. Fage, je fus chargé de Bongmet ; j'allai de temps à autre y passer quelques jours ; un soir, le soleil allait disparaître, et je me promenais tranquillement dans la prairie en récitant mon chapelet, lorsque, par le plus grand des hasards, je veux dire par l'attention la plus aimable de la Providence, je me dirigeai vers les hautes herbes qui se dressaient au bord d'une petite excavation, creusée au milieu d'un champ voisin. Jamais je n'avais fait cette promenade et je n'avais aucune raison de la faire. Chose qui me parut extraordinaire à moi-même, je hâtai le pas, comme si j'avais eu un travail pressé. Arrivé sur les bords de l'excavation, j'entendis quelques cris inarticulés, des soupirs, des plaintes, des sanglots très faibles ; je m'avançai et j'entrevis dans le fond une petite forme humaine ; je descendis précipitamment et je me trouvai en face d'une enfant de un à deux ans, à l'agonie. Je remontai sur-le-champ, je regardai autour de moi, je sondai l'horizon, je ne vis personne. Evidemment cette pauvre

petite fille, près de mourir, avait été abandonnée par ses parents. Je descendis vers l'enfant qui râlait : près d'elle il y avait une flaque d'eau ; j'en pris quelques gouttes dans le creux de ma main et, élevant mon cœur vers Dieu avec une reconnaissance infinie, je les versai sur le front de la mourante, que je baptisai sous le nom de Marie. Quelques minutes plus tard, la petite Marie rendait le dernier soupir, et moi je remerciai la Providence qui m'avait accordé cette joie de purifier, de sauver l'âme de cette enfant. » Et avec des larmes dans la voix, l'évêque, que la maladie avait éloigné d'une mission qui lui était si profondément chère, ajoutait ces mots, dont tous les apôtres sentiront la vérité : « Ah ! ce baptême-là m'a payé de bien des peines et de bien des misères ; quel vrai bonheur j'ai éprouvé... »

Outre l'administration des chrétiens, les constructions de presbytères et d'églises, les achats de terrains pour établir leurs néophytes, les missionnaires faisaient quelques autres travaux.

Chauveau adressait à un journal de l'Inde, *The catholic Herald*, de longs articles sur le Thibet. Par une erreur de la poste sans doute, ces articles furent remis à un autre journal, *The Indo-European Correspondance*, qui les publia ¹.

Goutelle complétait un dictionnaire chinois commencé depuis longtemps, et Carreau le recopiait.

Desgodins faisait une traduction des prières de la Messe, du *Memorare*, des prières des agonisants, et Fage revoyait son travail ; il adressait de nombreuses et savantes lettres à la Société de Géographie de Paris sur le cours du Mékong, sur celui de la Salouen et sur l'orientation des Himalayas.

Aussi, dans un rapport de 1870-1871, le secrétaire de la Société de Géographie, M. Maunoir, écrivait-il avec une sorte de complaisance ² : « M. Desgodins a pu fournir au bulletin de notre Société des renseignements, aussi intéressants qu'ils sont précis et consciencieux, sur les vallées supérieures de la Salouen, du Cambodge ³ et du Fleuve Bleu. Ce zèle missionnaire n'a pas reculé devant l'emploi du sextant, et il est arrivé à déterminer avec une exactitude très convenable la latitude d'Yerkalo, fixant ainsi le premier point de repère exact que nous ayons dans cette zone, et qui permette de la rattacher avec certitude aux travaux cartographiques dont les régions voisines ont été l'objet. »

En 1872, il disait encore : « M. Desgodins aura eu l'honneur d'être le premier à donner des observations météorologiques sur cette partie du globe. »

Voulant récompenser les travaux du missionnaire et l'aider à les rendre plus exacts, la Société de Géographie lui décerna, cette même année, un compte.

En résumé, les apôtres du Thibet marchaient très doucement, très

1. Le premier article fut publié dans le numéro du 28 octobre 1865.

2. Rapports annuels de la Société de Géographie, vol. 50, p. 327 et 328.

3. Mékong.

modestement, en prenant les plus grandes précautions pour ne pas exciter de conflit, et se tenir en garde contre les lamas, dont la haine était toujours en éveil et voulait à tout prix les empêcher de passer sur la terre des Esprits.

III

Refus de passeports. — Administration générale de Mgr Chauveau.

Voyage de M. Cooper. — Impossibilité d'obtenir des passeports. — Prudence des missionnaires et de Mgr Chauveau. — Au sujet d'une inscription en faveur de l'empereur.

Cette surveillance des lamas ne s'exerçait pas uniquement sur les missionnaires, mais sur tous les Européens. On l'avait bien vu, en 1868, lors du voyage de l'anglais Cooper, le premier Européen qui, après les missionnaires, parcourut le pays thibétain.

Cooper était un ancien sergent de l'armée de l'Inde, engagé par la Chambre de commerce anglaise de Shang-haï, qui voulait essayer de détourner de l'Inde le commerce du Thibet et l'attirer vers elle. Il avait d'excellents passeports lui permettant d'aller à Lhassa; et, jusqu'à Ta-tsién-lou, il ne rencontra pas de difficultés. Le 13 mars 1868, il alla à Ta-lin-pin voir Mgr Chauveau et le consulter; il resta près de lui jusqu'au 30 avril. Les mandarins de Ta-tsién-lou firent assez peu de cas de sa personne; un marchand, même anglais, ne leur inspirait qu'une médiocre estime et pas du tout de sympathie; ils le laissèrent s'engager plus avant. M. Déjean l'aida à louer des domestiques et des animaux pour le transport de ses bagages¹. Mais, à trois journées en deçà de Bathang, le pionnier du commerce, comme il s'appelait lui-même, trouva devant lui 320 Thibétains en armes ayant ordre d'empêcher son passage à tout prix. Il se rejeta alors sur le Yun-nan dans la pensée d'arriver par Ta-li jusqu'en Birmanie, et de là dans l'Inde; mais la perfidie et l'avarice du mandarin de Ouy-si le forcèrent de quitter cette partie de la Chine, après l'avoir exposé aux plus sérieux dangers, et de revenir à Shang-haï.

La délivrance d'un passeport pour Lhassa faite aisément à M. Cooper par le gouvernement chinois, sur le désir de la légation d'Angleterre, parut à Mgr Chauveau et à M. Guineau, le gérant du consulat français à Han-keou, un motif suffisant d'en demander un pour les missionnaires du Thibet. Ce dernier fit part de sa pensée à M. de Lallemand, qui lui répondit en exposant les différences entre un voyageur qui ne fait que traverser le pays, et un missionnaire qui y demeure.

1. « M. Cooper, écrivait Mgr Chauveau le 13 octobre 1868, m'a déclaré bien des fois qu'il était extrêmement reconnaissant aux missionnaires français des services qu'ils lui avaient rendus, que, sans eux, son entreprise était téméraire et que, malgré eux, elle était à peu près impossible. »

J'ai examiné avec toute l'attention qu'il méritait le texte du passeport délivré par le gouvernement du Su-tchuen à M. Cooper pour se rendre à Lhassa. Je vous avoue qu'il ne me paraît pas ressortir nécessairement de la délivrance de ce passeport, ni de la rédaction de ce titre de voyage, qu'il soit à propos de demander et aisé d'obtenir des passeports pour nos missionnaires, leur donnant droit de résidence dans les principautés de Lythang et de Bathang. Il y a bien de la différence aux yeux des Chinois et surtout des Thibétains, religieux et dominés par une théocratie puissante, entre un marchand qui traverse le pays, et les prêtres étrangers qui viennent s'y établir à demeure fixe pour y prêcher la religion. Qu'un ou deux Français me demandent des passeports pour un voyage semblable à celui de M. Cooper, je me fais fort de les obtenir du prince Kong ; la légation les avait obtenus pour M. de Lagrée et ses compagnons. Quant à nos missionnaires, ce n'est pas la même chose, et je doute que ces titres, même obtenus, garantissent la sûreté de leurs personnes. Veuillez bien remarquer ce point, qui est la question même.

Dans ces conditions, vous concevrez que j'hésite à demander au Tsong-li-yamen les passeports que Mgr Chauveau paraît souhaiter si vivement. Je tremble de l'exposer, lui et ses missionnaires, à un péril contre lequel je n'aurais aucun moyen de les protéger, et je sais que cette témérité ne serait pas conforme aux intentions du gouvernement de l'Empereur.

En 1869, M. de Rochechouart ¹, successeur intérimaire de M. de Lallemand, se décida à demander ces passeports si désirés des missionnaires du Thibet ; il se heurta à un refus, et M. Devéria ² en avertit le procureur des Missions-Étrangères à Shang-haï par ce billet :

Le Tsong-li-yamen refuse comme autrefois de viser les passeports pour le Thibet ; aussi la légation ne fait-elle pas parvenir les deux que vous désiriez.

Ce fait seul suffirait à prouver combien la prudence était nécessaire aux missionnaires. Aucun d'eux n'était tenté d'y manquer, et d'ailleurs, s'ils l'eussent fait, leur Vicaire apostolique les aurait bien vite rappelés à l'ordre, lui qui, en 1872, écrivait au procureur général des Missions-Étrangères à Hong-kong, M. Osouf, aujourd'hui archevêque de Tokio au Japon ³ :

Nous nous appliquons grandement à ne pas susciter de mauvaises affaires, et nous comprenons bien que la France n'est point en position de venir tirer le canon pour nous défendre. Il est déjà fort heureux pour nous que le personnel de la légation paraisse animé d'intentions bienveillantes, et nous en recevrons peut-être de grands services.

1. Louis-Jules-Emilien, dit Julien, comte de Rochechouart, attaché libre à Téhéran le 5 avril 1860, secrétaire à Téhéran le 25 octobre 1862, à Pékin le 3 décembre 1866, placé hors cadre et nommé consul général à Belgrade le 20 avril 1877, ministre plénipotentiaire à Haïti le 16 novembre 1877, mort de la fièvre jaune à Port-au-Prince le 13 mai 1879, à l'âge de 48 ans.

2. Gabriel Devéria, né le 7 février 1844, élève interprète pour la langue chinoise en 1860 chargé de la gestion du consulat de Tien-tsin du 1^{er} septembre 1863 au 9 août 1865, et du 22 mars 1866, au 1^{er} avril 1869 ; interprète-chancelier à Fou-tcheou le 26 février 1870, premier interprète de la légation de France à Pékin le 30 octobre 1873, rentré en France en 1876, secrétaire-interprète à Paris le 20 février 1882, en remplacement du comte Kleczkowski ; professeur à l'école des langues orientales le 17 mai 1889, membre de l'Institut le 10 décembre 1897, mort au Mont-Dore le 12 juillet 1899.

3. A. M.-E., vol. 556 c. Ta-tchien-lou, 8 novembre 1872.

Cette prudence et cette modération du Vicaire apostolique du Thibet se retrouvent encore ailleurs. Au mois de novembre 1872, le ministre de France en Chine, M. de Geofroy ¹, animé d'excellentes intentions, écrit aux Vicaires apostoliques qu'il serait bon de prouver au gouvernement chinois que les missionnaires et les catholiques, loin de vouloir lui susciter des ennuis, lui étaient reconnaissants de la liberté qu'il leur accordait, et qu'une de ces preuves serait de manifester cette reconnaissance à l'occasion d'événements heureux, tels que le mariage de l'empereur de Chine. Mgr Chauveau admit très volontiers la thèse en général, mais il vit quelques difficultés à l'appliquer entièrement dans son Vicariat ² :

Quoique vivant dans le même royaume, nous sommes très loin de nous trouver dans des positions identiques ; vous avez pu vous en convaincre, Monsieur le Ministre, par la grande diversité d'opinions que vous aurez sans doute remarquée chez les Vicaires apostoliques, diversité qui tient à mille circonstances qui se devinent.

Vous nous indiquez, en novembre 1872, le mariage de l'empereur comme une de ces circonstances heureuses où nous eussions pu manifester extérieurement notre reconnaissance. On l'a fait à Canton, on l'a fait ailleurs, mais il eût peut-être été dangereux et inconvenant de le faire partout. A Ta-t sien-lou, par exemple, le général commandant la division, le payeur-général des garnisons du Thibet n'ont rien fait absolument, l'honneur du mariage impérial, probablement pour éviter des dépenses qui ne leur paraissaient pas rigoureusement nécessaires. Si ma chrétienté eût été plus nombreuse, et que je me fusse mis en frais pour célébrer l'union conjugale du jeune empereur, nos autorités, condamnées implicitement par nos réjouissances, eussent peut-être été tentées de nous susciter des embarras.

Dans la même circulaire, le ministre avait également recommandé de placer le Ouan-souy-pay, inscription en l'honneur de l'empereur, dans les églises et les chapelles. Cette affaire pouvait être envisagée sous plusieurs aspects théoriques et pratiques : c'est ce que fit l'évêque :

La question du Ouan-souy-pay, que vous soulevez dans votre circulaire, est d'une extrême délicatesse. Des missionnaires ont prétendu qu'il y avait là quelque chose qui rappelle la superstition ; d'autres, et en plus grand nombre, et j'avoue me ranger à leur avis, pensent que la chose est dogmatiquement indifférente. Dans la grande persécution de 1815, un missionnaire avait placé cette inscription dans sa chapelle. La maison qu'il habitait fut rasée, la propriété bouleversée de fond en comble, la famille sous le nom de laquelle elle avait été achetée, mourut de misère dans les prisons, mais la chapelle elle-même fut conservée et se voyait

1. François-Louis-Henri de Geofroy, né à Avignon le 27 octobre 1822, attaché surnuméraire aux archives le 1^{er} décembre 1848, aspirant diplomatique attaché à la mission de la Plata le 23 décembre 1851, détaché à Rio en 1852, etc., chargé d'affaires à Washington, février 1864, sous-directeur à la division politique le 28 octobre 1866, ministre plénipotentiaire de 2^e classe le 12 avril 1870, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de l'empereur de Chine le 6 juillet 1870, détaché à la Délégation de Tours et de Bordeaux, septembre 1870, chargé à Versailles et à Paris de négociations avec l'ambassadeur chinois, mars-décembre 1871, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tokio le 30 avril 1876, admis à la retraite le 26 décembre 1883.

2. A. M.-E., vol. 536^c. Mgr Chauveau à M. le Ministre de France en Chine, Ta-t sien-lou, 6 juin 1873.

encore il y a quelques années. Ce fait prouve que le Ouan-souy-pay impose un certain respect aux persécuteurs les plus acharnés. Le 23 mars dernier, j'ai vu, dans l'église d'une grande chrétienté, la tablette dont nous parlons exposée à tous les regards sans qu'il y ait eu réclamation de la part de qui que ce soit. J'en conclus que cette inscription n'est point considérée comme affiche superstitieuse au moins universellement, et que, si la Sacrée-Congrégation n'en interdit l'usage, cette inscription sera placée tôt ou tard à l'entrée de toutes nos églises. Je sais que Rome a déjà été consultée là-dessus. Au moment où j'écris, j'ignore encore si la réponse est venue. Pour ce qui concerne le Thibet, la prudence nous ferait un devoir de ne rien précipiter en cette matière ; il est toujours dangereux de heurter de front les préjugés d'un peuple.

Toujours guidé par cette prudence, Mgr Chauveau avait demandé au Souverain Pontife, par une lettre du 30 novembre 1868, de ne pas prendre part au Concile du Vatican, dispense qui lui fut accordée.

Il basait sa requête sur les périls qui toujours menaçaient la mission du Thibet, et sur la difficulté où il était de trouver, parmi les missionnaires trop peu nombreux, quelqu'un qui pût abandonner son poste pour venir le remplacer à Ta-t sien-lou. La dispense ainsi motivée lui fut accordée.

CHAPITRE QUATRIÈME

DESTRUCTIONS ET RÉPARATIONS

1873 - 1875

I

Ruine de Bathang.

Rumeurs contre les missionnaires. — Attaque contre Bathang. — Expulsion des missionnaires.

La prudence de l'évêque et de ses prêtres, qui n'avaient garde de franchir les limites du royaume du Thibet, et qui, dans les territoires du Su-tchuen et du Yun-nan où ils demeuraient, agissaient avec la plus extrême circonspection, ne devait pas les garantir contre la ruine et contre l'expulsion.

Comme les grondements souterrains annoncent la présence du feu dans un volcan mal éteint, on devinait, à certains indices, que la haine des lamas était toujours en éveil, prête à éclater à la première occasion, ou, si cette occasion ne s'offrait pas d'elle-même, à la faire naître : c'étaient des rumeurs plus ou moins vagues, accusant les prêtres étrangers d'être les auxiliaires des Anglais dans le nord de l'Inde ; des menaces, au moment du voyage, dans les principautés thibétaines, de l'anglais Cooper, et de la présence dans le Yun-nan de l'expédition du Mékong, composée de Français et dirigée par M. de Lagrée¹. A ces accusations s'en mêlèrent d'autres : en 1870, on répandit le bruit que les prêtres étrangers étaient les auteurs du tremblement de terre de Bathang ; en 1872, qu'ils étaient cause de la famine et de la sécheresse, et qu'ils fabriquaient des rats avec de la viande hachée et du sang de porc. Peu à peu, le diapason monta, on fit intervenir Pékin et l'empereur ; on raconta que les ambassadeurs européens, ayant voulu voir l'impératrice, l'empereur, irrité, avait fait trancher la tête à l'un

1. Ernest-Marie-Louis de Gonzague Doudart de Lagrée, né le 31 mars 1823 à Saint-Vincent-de-Mercure (Isère), enseigne de vaisseau en 1847, lieutenant de vaisseau le 8 mars 1854, capitaine de frégate le 2 décembre 1864, en 1866 directeur du voyage d'exploration en Indo-Chine, mort, le 12 mars 1868, à Tong-tchouen (Yun-nan).

de ces violateurs de l'honnêteté chinoise, qu'il en avait chassé un autre, et que bientôt tous les catholiques allaient être massacrés. C'étaient là des symptômes toujours graves en Extrême-Orient, où la moindre étincelle peut allumer un incendie. Ceux qui n'ont pas habité ces pays, la Chine surtout, ne le comprennent qu'imparfaitement ; là-bas, personne ne s'y trompe. Au mois de septembre 1873, des amis avertirent en secret les missionnaires qu'ils feraient bien de ne plus acheter de provisions, et de garder leur argent parce que leur expulsion était proche ; les lamas la fixaient à la récolte du sarrasin, qui a lieu à la fin d'octobre. Les deux chefs marchands de la lamaserie de Bathang, lamas eux-mêmes, résidant à Yerkalo, prévinrent le peuple des événements qui se préparaient.

Le foyer de toutes ces rumeurs paraissait être à Bathang, mais on pouvait penser qu'elles partaient de plus haut, peut-être de Lhasa. Il était pourtant assez difficile de le savoir exactement, car le Thibétain ne livre pas aisément ses secrets ; aux questions directes ou détournées, il répond par le silence, par des paroles vagues ou par des mensonges.

Néanmoins, on finit par savoir que les grands couvents de Lhasa avaient adressé une lettre très dure aux lamaserie du territoire de Bathang : « Tant que les Européens resteront chez vous, était-il dit, vous, lamas de ces pays, ne recevrez plus aucune dignité quand vous viendrez à Lhasa. » La menace était grave, elle frappait en même temps à la tête et au cœur, l'orgueil et la superstition. Les lamas résolurent de suivre les inspirations de leurs supérieurs. Ils s'abouchèrent avec les chefs de Bathang. « Nous ne vous demandons pas de nous aider, dirent-ils ; laissez nous faire, cela nous suffit, et, pour vous remercier, nous vous remettons vos dettes ¹. »

Les chefs acceptèrent. Restait l'autorité chinoise, avec laquelle il fallait compter. Le mandarin civil de Bathang, Tcheou-tchang-ta, ne voulant pas se trouver mêlé dans l'affaire, qu'il prévoyait grosse de conséquences, prétextait la nécessité d'un voyage à Ta-tsien-lou, et s'éloigna. Il laissa ses pouvoirs à un mahométan, le mandarin militaire Ma-tchen-pin. Les lamas connaissaient ce dernier ; ils le savaient assez facile à acheter ; ils lui offrirent des statuettes en or et plusieurs centaines de ballots de thé, le priant de ne pas intervenir : il le promit. Ces précautions prises, les lamaserie envoyèrent leurs hommes d'affaires chez leurs fermiers, répandus dans sept villages, appelés, pour cette raison, les Déchoudunba ² (les habitants des sept villages de Déchu), avec ordre de ramener un homme par famille, avec son cheval, son fusil, de la poudre et des balles. C'était l'appel de guerre. Les fermiers, sortes de bandits toujours prêts aux expéditions et aux pillages, obéirent immédiatement.

1. A. M.-E., vol. 336 . M. F. Biet, Tse-kou, 4 décembre 1873.

2. Les Déchoudunba, fermiers de la lamaserie de Bathang, habitent à quatre ou cinq jours de marche au nord de Bathang en remontant la rivière qui vient du nord, coule parallèlement au Kin-cha-kiang (Fleuve Bleu), dans lequel elle se jette à environ six kilomètres au sud de la ville, après avoir longé le mur de la lamaserie. Déchu doit être le nom de cette partie de la vallée ; dun, veut dire sept ; ba ou pa n'est qu'une terminaison personnifiant le pays. C'est donc comme si l'on disait : Les habitants des sept (villages de) Déchou ou Déchu.

A ce moment, Goutelle, un des deux missionnaires de Bathang, faisait sa retraite à Yerkalo avec Desgodins et F. Biet, qui avaient achevé leur maison et leur chapelle, et l'avaient prié de les bénir. Il reçut de Carreau un billet très pressant : « Venez de suite, quelque chose de grave se prépare, on ouvre les tombeaux. » En effet, les lamas avaient violé les tombeaux des chrétiens, enlevé les bijoux qu'ils avaient pu trouver, et jeté les restes des cadavres à travers champs. Aucune insulte plus grave ne pouvait être faite. Goutelle se rendit tout de suite à son poste. Il était temps.

« Le 9 octobre 1873, raconte-t-il ¹, nos chrétiens arrivent tout épouvantés, et m'annoncent que huit cents individus, fermiers de la lamaserie de Bathang, sont campés, avec leurs fusils et leurs sabres, à un quart de lieue de la ville, et qu'ils vont venir nous attaquer.

» Le lendemain matin, 10, nos domestiques conduisant nos chevaux à l'abreuvoir, rencontrent huit ou neuf de ces individus, qui leur arrachent les chevaux et les emmènent à leur campement. Immédiatement, nous faisons prévenir le mandarin militaire chinois.

» Le 11, au matin, il arrive chez nous avec toute sa troupe. Se donnant un air fâché, il nous dit que nous sommes les auteurs de la misère du peuple, que le tremblement de terre de 1870 est notre fait, que les saisons sont dérangées à cause de nous, et il nous ordonne de partir. Nous lui répondons qu'un pareil langage nous étonne, et que lui-même ne croit pas un mot de ce qu'il vient de dire ; la maison que nous habitons nous appartient ; l'écrit de l'achat du terrain sur lequel elle est construite porte le sceau du mandarin chinois et celui du mandarin tibétain ; et finalement nous ajoutons que nos passeports chinois nous permettent d'aller où bon nous semble sur tout le territoire de Bathang ; nous ne partirons pas. Comme il ne pouvait rien nous répondre, il se leva et dit en se retirant : « Partez, et l'on vous rendra vos chevaux. »

» Le soir de ce même jour, il revient avec tous ses soldats, leur ordonne de veiller sur nous pendant la nuit, fixe à chacun son poste, et recommande de faire feu sur les assaillants, s'ils se présentent. Là-dessus il retourne majestueusement à son prétoire.

» A peine le mandarin parti, ses soldats l'imitent. Les uns, laissant leurs armes à la maison, s'en vont tranquillement chez eux, où ils passent la nuit dans un paisible sommeil, les autres se glissent dans notre cuisine, où ils boivent et mangent à nos dépens.

» Tandis que les soldats étaient ainsi sérieusement occupés, la curiosité me prend de visiter leurs armes. Je trouve les fusils non chargés et les gibernes complètement vides. J'appelle M. Carreau comme témoin, et, malgré notre tristesse, nous partons tous les deux d'un éclat de rire. Cette absence totale de munitions nous prouvait clairement que les lamas avaient acheté le mandarin, qui jouait la comédie pour nous tromper.

» Le lendemain matin, 12 octobre, nous recevons une nouvelle visite du mandarin militaire chinois ; il est accompagné de deux mandarins tibétains, et nous réitère l'ordre de quitter le pays, « n'ayant pas, disait-il, assez de soldats pour résister à tout le peuple, qui demande notre expul-

1. M. C., 1874, p. 412, 413. Destruction de la mission de Bathang.

sion. » Nous refusons. Embarrassé de notre résistance, le pauvre homme se fâche, crie, se lève et part en nous jetant cette menace : « Je ne m'occupe plus de vous ; le peuple fera ce qu'il voudra. » En effet, dans le courant de la journée, des groupes de cinq ou six individus vinrent piller ce qui leur tomba sous la main. Toutefois, nous remarquâmes qu'ils n'osèrent pas entrer dans nos chambres, ne nous insultèrent point et ne firent pas la moindre menace. Ces observations nous prouvèrent qu'ils obéissaient à un mot d'ordre.

» Dans la soirée, la municipalité de Bathang se présenta au nom du mandarin pour nous exhorter à partir. Nous étions à parlementer, lorsque les cinquante ou soixante fermiers de la lamaserie surviennent et brisent à coups de pierres une partie de notre maison.

» Nous jugeâmes inutile, mon confrère et moi, de pousser la résistance plus loin. A ce moment, les Déchoudunba revinrent, renversèrent nos murs, brisèrent à coups de pierres le devant de la maison, et se retirèrent sans oser nous toucher.

» Ayant fait prévenir le mandarin de notre départ, il arriva dans la soirée avec tous ses soldats chinois. Il eut l'audace de nous répéter qu'il avait fait beaucoup pour nous, mais que nos ennemis ne voulaient rien entendre ; que nous courions de très grands dangers ; qu'il nous engageait à nous retirer secrètement dans une maison voisine. Les mandarins thibétains amenèrent leurs esclaves chargés de sacs pour emporter nos céréales. A ce moment une bande d'assaillants, qui rôdait dans les environs, s'adressa aux chefs thibétains et leur dit ces paroles significatives : « Vous et les mandarins chinois, vous nous avez appelés pour chasser les Européens ; nous avons fait plusieurs journées de marche ; depuis cinq jours nous n'avons rien à manger, et vous ne nous donnez pas même les céréales des Européens ! — Nous ne les volons pas, répondirent les mandarins ; nous les avons achetées. » Nous quittâmes notre demeure.

» Les mandarins nous conduisirent chez un de leurs parents. A peine y fûmes-nous arrivés, que les fermiers de la lamaserie se ruèrent à coups de haches sur notre maison, et l'eurent vite renversée. Il ne faudrait pas croire cependant qu'ils agirent avec précipitation, haine et emportement. Tout, au contraire, se passa avec une régularité qui annonçait une entente préalable ; on eût dit un régiment bien discipliné ; aucun des assaillants ne portait d'armes à feu ; ils avançaient ou reculaient d'après un mot d'ordre dont nous n'avons pas encore le secret. Il importe de faire observer que la population de la ville et de la vaste plaine qui entoure Bathang, demeura complètement étrangère à ce qui se faisait contre nous. Peu de personnes, à la vérité, nous témoignèrent une bien profonde sympathie, mais ni Chinois, ni Thibétains ne parurent vouloir profiter de nos malheurs pour nous accabler.

» Le mercredi 15 octobre, à deux heures du matin, le premier préfet thibétain se présenta et nous notifia l'ordre de monter à cheval, et de prendre immédiatement la route de Ta-t sien-lou. Nous étions sans argent, presque sans vivres, et c'est dans ce dénûment que nous avons fait cent quatre-vingts lieues, la neige sur le dos, et un mètre de neige sous les

pieds. Vingt-et-un jours après notre départ, nous arrivions près de Mgr Chauveau. »

II

Attaques contre Bongmet et Yerkalo.

Attaque de Bongmet. — Expulsion de M. Fage. — Préparatifs des missionnaires de Yerkalo. — Départ de MM. Desgodins et F. Biet de Yerkalo. — La route de l'exil. — A Tse-kou. — MM. A. et F. Biet à Ouy-si. — Correspondance avec Yerkalo. — Situation générale.

Aussitôt que Fage, qui était à Bongmet, apprit la ruine de Bathang, il alla trouver le sous-préfet voisin, avec lequel il était en bons termes ¹ : « Viendra-t-on m'attaquer à Bongmet ? lui demanda-t-il. — Oui, répondit le sous-préfet, à cela il n'y a aucun doute. — Quand ? — Demain matin, au chant du coq. » Puis il ajouta : « Oh ! j'ai vu beaucoup de mandarins thibétains, dans les anciens temps, car je suis vieux, mais nul ne donnait des ordres pareils à ceux qui nous sont transmis aujourd'hui. » Environ deux heures plus tard, les Dechoudunba approchaient accompagnés de bandits de profession, les Sanguen ; ceux-ci étaient désireux de se venger de M. Fage, qui avait fait récemment condamner plusieurs d'entre eux, parce qu'ils avaient volé les mulets de la mission. « Ils arrivent ², le fusil en bandoulière et le sabre à la main ; ils entourent la maison pour empêcher les habitants de fuir ; ils veulent saisir les domestiques. L'un d'eux enjoint au missionnaire, en termes méprisants, de sortir et de venir lui apporter son argent. Le prêtre, restant immobile sur sa porte, les assaillants se précipitent dans la maison ; les uns saisissent M. Fage ; les autres brisent les portes et les fenêtres à coups de pierres et de fusils. L'un de ces forcenés s'écrie, en se précipitant dans la chambre : « Etranger, emporte tous les objets qui viennent de ton pays, mais, pour le reste, nous le voulons. » Le pillage commence. Pendant le reste de la soirée et la nuit suivante, le missionnaire est gardé à vue dans sa chambre ; les bandits ne cessent de l'insulter et de lui crier qu'il doit partir sans retard.

» A la pointe du jour, le 21 octobre, le sous-préfet arrive, et les habitants du pays, convoqués par lui, le suivent de près. M. Fage apprit alors que les bandits qui venaient de le piller, étaient les habitants de Pekiangong, petit village situé à quelque distance du poste militaire chinois de Tchroupalong. Leur chef se nommait Ychi. Les habitants des environs de Bongmet voulaient emmener le missionnaire à Ta-t sien-lou par la route de Bathang, qui est beaucoup plus courte ; ceux de Pekiangong exigèrent

1. M. C. 1875, p. 258-261. Mgr Chauveau à M. Chirou, 16 janvier 1874.

2. M. C. 1874, p. 258-261. Mgr Chauveau à M. Chirou, directeur au Séminaire des Missions-Étrangères, 16 janvier 1874.

qu'il fût dirigé vers le Yun-nan. Les deux partis se livrèrent alors une véritable bataille. »

Enfin, les hommes de Pekiangong, ayant déclaré qu'ils avaient obtenu des mandarins thibétains la permission de chasser les Européens du territoire, l'emportèrent. Puis tous se partagèrent les objets qu'ils avaient enlevés.

Le missionnaire s'occupa alors de préparer quelques vivres pour la route; les bandits ayant volé toutes ses provisions, il dut en acheter. Il prenait ses dispositions lentement, espérant qu'un incident surgirait qui le délivrerait de ses ennemis. Ceux-ci s'impatientèrent; ils l'entourèrent et le menacèrent de mort. Fage ne répliqua rien, mais, quelques minutes après, ayant vu que ses gardiens avaient ouvert son petit baril de vin de messe, et qu'ils le buvaient avec avidité, sans faire attention à lui, il s'éloigna rapidement, et, guidé par un païen, il parvint à Pangmoutang, où le représentant des officiers thibétains lui donna un passeport qui était plutôt une insulte qu'une protection :

Le sauvage Siao, y était-il dit, ainsi que tous les autres Européens, est chassé du territoire de Bathang, pour avoir commis le grand crime de nuire aux céréales et d'avoir multiplié les mulots à l'infini.

Durant plusieurs jours de voyage, jusqu'aux limites du territoire de Bathang, le missionnaire fut souvent insulté, menacé même; cependant, grâce à l'intervention d'anciens amis païens, il put atteindre la province du Yun-nan, d'où, avec beaucoup de peine, il gagna Ta-t sien-lou.

« En s'éloignant de la modeste demeure qu'il avait élevée lui-même à un moment où il n'existait pas une seule habitation dans le pays, à la suite du terrible tremblement de terre de 1870, M. Fage avait vu de loin la fumée s'élever au-dessus de sa solitude; il n'y avait plus de doute, le feu dévorait ses économies et son travail de quatre ans¹. »

Pendant le bruit des événements de Bathang et de Bongmet était parvenu aux oreilles des missionnaires de Yerkalo, qui résolurent d'envoyer aux informations. Leur courrier, un païen, arriva à Bongmet au moment du pillage du presbytère; il put voir Fage et lui parler. Celui-ci prit une brindille de bois et, sur une feuille de papier à moitié déchirée, il traça ces quelques mots : « Ordre de vous attaquer a été donné, prenez fuite si possible. » Le courrier repartit aussitôt pour Yerkalo, où il arriva le 24 octobre, à 5 heures du soir.

« Immédiatement, écrit F. Biet, nous appelâmes nos six menuisiers chinois; car nos travaux de construction n'étaient pas encore entièrement achevés; nous les avertîmes de ce qui se passait, et ne sachant si les brigands arriveraient la nuit suivante, nous leur payâmes leur salaire (18 globules d'argent), afin qu'ils n'aient rien à perdre dans la débâcle. Libres de ce côté, nous avertîmes nos chrétiens que le danger était imminent; que, pendant la nuit, tous, les familles principalement, devaient fuir vers le Yun-nan. Il fallait porter les petits enfants, qui se trouvaient au nombre de sept, les vivres et les effets de ces pauvres gens; nous ne

1. M. C. 1874, p. 261. Mgr Chauveau à M. Chirou, 6 janvier 1874.

pûmes, pour les aider, leur prêter que trois ânes. Aussi durent-ils abandonner une partie de leurs provisions et de leurs vêtements. Ils partirent à minuit, en pleurant, après avoir fait une prière dans notre chapelle de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

» Le lendemain, à l'aurore, nos muletiers partaient aussi, avec des vivres pour une longue route et nos effets les plus indispensables, que nous avions emballés tant bien que mal pendant la nuit. Le P. Desgodins et moi restions seuls avec trois chrétiens. Nous avions le cœur moins oppressé, car nous espérions que nos chrétiens, quoique misérables et menant une vie de mendiants, se trouvaient hors de danger. Le matin du 25 octobre, nous fîmes avertir le vieux maire Temba qu'il voulût bien ordonner à tous les chefs du pays des Salines de venir chez nous dans la journée. Nous croyions les Thibétains et les Mossos trop rusés pour se rendre à cette invitation sous forme d'ordre ; cependant ils vinrent tous dans la soirée. Nous leur dîmes que ne pouvant parler à des bandes de brigands, transformés en soldats, nous voulions parler aux chefs du pays. La question la plus embarrassante que nous leur posâmes fut celle-ci : « Vous, chefs du pays, pouvez-vous répondre que les soldats ne viendront pas nous attaquer sur notre terrain ? » Après beaucoup d'hésitations et de pourparlers entre eux, ils nous répondirent : « Il y a douze jours que votre maison de Bathang est détruite, et nous n'avons pas encore reçu l'ordre de vous protéger. Si les soldats sont venus dans la ville où sont les grands chefs, comment pouvons-nous les empêcher de venir ici ? On dit qu'ils sont déjà à Dzongnung¹, à une journée et demie de Yerkalo. Ne vous fâchez pas contre nous ; nous avons toujours été comme une famille avec vous, mais nous ne pouvons pas promettre ce que vous demandez. — Puisque vous, chefs du pays, vous ne pouvez pas promettre que les brigands ne viendront pas ; puisque vos supérieurs, les préfets, ne vous ont rien écrit à ce sujet, quoiqu'ils aient bien eu le temps de le faire, nous allons quitter le pays pour un moment, parce que nous n'aimons pas les troubles. Nous vous confions notre maison, nos biens, nos troupeaux et nos clefs. »

» Nos propositions furent acceptées en principe ; mais les conseils thibétains ne se terminent pas si vite : les chefs discutèrent encore nos affaires jusqu'à la nuit close. Ils devaient coucher chez nous ; seulement, craignant une attaque cette nuit-là même, ils s'éloignèrent secrètement ; deux patens plus officieux qu'intrépides, sachant que nous ne nous étions pas couchés la nuit précédente, se présentèrent pour faire la garde, nous priant de nous reposer un peu.

» Vers onze heures ou minuit, ces hommes ayant entendu un léger bruit crurent à une attaque ; ils prirent aussitôt la fuite et allèrent se cacher au milieu des épines, sans même nous prévenir. Quant aux chefs, ils expédièrent deux courriers : l'un aux brigands, pour les prier de ne pas venir, ce qui prouve que ces brigands étaient organisés et envoyés par des supérieurs, et que les chefs des Salines avaient ordre de ne pas les empêcher d'agir contre nous, si nous ne quittions pas le territoire de

1. Résidence du second cheingo.

Bathang ; la deuxième lettre était adressée aux lamas de Kamda ¹, pour leur ordonner d'arrêter les brigands s'ils voulaient venir : « Leur présence est inutile, disait la lettre, puisque les étrangers vont quitter le pays. » Une fois de plus, ces faits prouvent que des ordres secrets avaient été donnés par les supérieurs. Le lendemain matin, les chefs revinrent et nous déclarèrent qu'ils seraient les gardiens de notre maison ; mais ils nous firent la proposition insidieuse de conduire nos troupeaux et de porter tous nos effets à la frontière. Nous répondîmes que nous ne pouvions accepter leur offre sans consentir à notre expulsion, ce que nous ne ferions jamais ; nous ne renoncions pas plus à notre maison qu'à nos effets ; eux, chefs du pays, devaient garder le tout jusqu'à la fin des troubles.

» Le bruit de notre départ s'était répandu dans le peuple, et la foule grossissait sans cesse sur les terrasses et devant notre maison. Les femmes sanglotaient, beaucoup d'hommes se cachaient pour essuyer leurs larmes ; étaient-ils sincères ? D'autres pleuraient ouvertement ; les chefs eux-mêmes semblaient ne pouvoir contenir leur émotion. On n'entendait que des conversations de ce genre : « Les pierres précieuses du pays vont partir. Quel malheur ! Est-ce possible ? Ce pays est-il donc devenu le pays du diable ? On a tort de les chasser ; il en arrivera malheur. »

» D'aucuns même ajoutaient : « S'ils ne reviennent pas, nous nous exilerons aussi. »

» Les chefs nous saluèrent profondément et nous prièrent de ne pas nous irriter contre eux ; ils regrettaient beaucoup notre départ, protestèrent-ils, mais ils étaient trop petits pour l'empêcher.

» Nous répondîmes : « Nous n'avons à nous plaindre ni des chefs des Salines, ni du peuple ; nous avons soigné les malades, soulagé les pauvres, aidé ceux qui n'avaient pas de semence pour leurs champs ; nous sommes comme une seule famille avec les habitants des Salines. »

» A neuf heures du matin, nous livrâmes aux chefs notre troupeau de chèvres et de moutons (118 bêtes), nos autres animaux domestiques, toutes nos provisions, une partie de nos vêtements et autres objets, et la bibliothèque de la mission. Les chefs visitèrent toutes les chambres pour constater ce qui s'y trouvait ; puis je fermai les portes. Ensuite le P. Desgodins et moi, nous nous agenouillâmes une dernière fois à la chapelle de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Je priai la Sainte Vierge de garder sa maison et sa chapelle et de ne pas permettre qu'elle fût incendiée, comme nos établissements de Bathang et de Bongmet. La foule fut étonnée et comme effrayée de nous voir nous agenouiller avant notre départ. On croyait que nous jetions des sorts contre le pays selon les coutumes de vengeance des païens ; nous les rassurâmes. Nous laissâmes la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur dans la bibliothèque ; mais si notre maison et notre chapelle ne sont pas détruites, nous garderons cette statue en souvenir de la protection de la Sainte Vierge ; car, selon les usages du pays, tout doit être détruit. Quand les Thibétains veulent en finir, ils coupent la racine, comme ils disent, c'est-à-dire qu'ils détruisent les maisons ;

1. Lamaserie de Kionglong.

c'est pourquoi ils ont brûlé les établissements de Bonga, de Kionatong, de Bongmet et de Bathang.

» Après avoir fait notre dernière prière, je voulus remettre les clefs aux chefs. Ils refusèrent de les accepter. La position était grave ; la pensée me vint subitement de confier les clefs à la Sainte Vierge comme je lui avais confié notre maison.

» Je rentrai à la chapelle et je déposai les clefs sur le tabernacle. La foule, témoin de cet acte et n'en comprenant pas le sens, manifesta sa frayeur par ses soupirs et ses exclamations ; plusieurs chefs, qui avaient accepté la responsabilité de garder notre maison, me conjurèrent de reprendre les clefs ; je refusai ; ils me demandèrent si cet acte de ma part était une malédiction contre le pays. « Non, répondis-je, nous étions amis des chefs et du peuple des Salines ; nous avons essayé de rendre service à tout le monde. Le malheur ne venant pas du peuple des Salines, les chefs et le peuple inférieur n'ont pas à craindre pour l'avenir. »

» Ces paroles rassurèrent tout le monde et les chefs acceptèrent enfin les clefs de notre maison ; le plus vieux d'entre eux, âgé de 73 ans, me prit les mains en signe d'honneur et les posa sur sa tête en nous priant de faire de bons souhaits pour le pays. Le maire du village, qui nous avait vendu des champs, nous demanda d'accepter son dernier salut, la foule se prosterna sur notre passage et, pendant quelques instants, on n'entendit plus que les sanglots des femmes et les plaintes des hommes.

» Nous avons à Yerkalo une famille chrétienne installée chez elle, ayant sa maison, ses champs, ses salines, ses provisions, ses vaches et deux cents boisseaux de sel au grenier ; je lui conseillai de rester. Un lama de Bathang, qui demeurait au village voisin, lui fit savoir qu'elle ne le pouvait sans apostasier « parce que, dit-il, on ne supportera pas qu'un seul chrétien demeure sur le territoire de Bathang. Cette famille préféra l'exil à l'apostasie, elle abandonna tout son bien et partit. »

En quittant Yerkalo, Desgodins et F. Biet ne savaient trop où ils allaient. Leur volonté bien arrêtée était de se fixer dans le premier village qui leur accorderait l'hospitalité ; mais ils se demandaient avec anxiété quel serait ce village. Le premier jour, ils arrivèrent à Pouyongkong et logèrent chez un lépreux. Craignant que les Dechoudunba ne fussent à leur poursuite, ils veillèrent toute la nuit. A cinq heures du matin, la femme du lépreux les appela : « Une troupe d'hommes entoure la maison et vous demande, » leur dit-elle. Les missionnaires ouvrirent la porte croyant leurs ennemis arrivés, ils se trompaient. C'étaient simplement leurs débiteurs qui venaient payer leurs dettes et reprendre les objets qu'ils avaient donnés en gage. A la seconde étape, les proscrits arrivèrent à Pamé assez tard dans la nuit. Le maire du village étant leur hôtelier ordinaire, ils frappèrent à sa porte qui ne s'ouvrit pas. « Le maître est absent, leur cria une femme, vous ne pouvez entrer. » Toutes les autres maisons restèrent également fermées. Les missionnaires se demandèrent avec une certaine anxiété si on ne refusait pas de les recevoir, afin de les laisser arrêter en pleine rue par les Dechoudunba, ce qui ne compromettrait aucun habitant de Pamé ; ils revinrent à la maison du maire. En faisant le tour des murs, F. Biet

aperçut une échelle ; il monta sur la terrasse, se pencha sur l'ouverture qui servait de cheminée et aperçut trois femmes près du foyer. A ce moment même, un bolide traversa l'espace et éclata avec un bruit de tonnerre. « C'est fini, s'écria le domestique qui accompagnait le missionnaire, le ciel se déclare contre nous. » Le missionnaire était moins superstitieux ; quand le domestique fut remis de son émotion, il l'envoya chercher les sacs contenant les quelques objets emportés de Yerkalo et les jeta dans la maison par la cheminée. Après avoir jeté le dernier, il suivit le même chemin. Il se fit reconnaître des femmes, assez effrayées par les allures étranges de ce visiteur audacieux, il les rassura, ouvrit la porte et appela ses compagnons. Tous se groupèrent autour du feu et passèrent la nuit à la lueur des derniers cierges enlevés à la chapelle de Yerkalo, en devisant tristement sur leur avenir. Les chrétiens effrayés demandèrent à se confesser, et les missionnaires s'empressèrent de faire droit à leur désir. Enfin l'aurore parut et l'on se remit en marche. Vers le milieu de la journée, un des chrétiens s'écria brusquement : « Les Dechoudunba ! » et étendant le bras, il montrait à l'horizon une troupe qui se précipitait vers les fugitifs. « Descendons de cheval, fit F. Biet, nos ennemis verront que nous ne voulons pas combattre. — Soit, » répondit Desgodins, qui mit aussitôt pied à terre. Cependant tous les yeux étaient tournés vers la troupe inconnue. « Ce ne sont pas les Dechoudunba, dit un domestique, mais les chrétiens de Yerkalo partis avant nous. » En effet, c'étaient les malheureux, qui de loin ayant reconnu les missionnaires accouraient vers eux. La joie la plus vive succéda à l'anxiété et tous se félicitèrent de cette réunion qu'ils avaient si peu espérée.

Le soir de ce même jour, les fugitifs arrivèrent à Napo, village composé d'une quarantaine de familles. Les cinquante chrétiens campèrent dans un champ et les missionnaires allèrent loger chez le maire. Ils y étaient depuis quelques minutes, lorsque le Bouddha vivant de la lamaserie de Lagong exécutant, crut-on, un plan concerté d'avance, fit appeler le maire et lui dit ¹ : « Je vais me rendre chez toi pour faire les cérémonies saintes, réciter les prières, battre la caisse et bénir le peuple de Napo. » Bientôt, en effet, le Bouddha vivant pénètre dans la chambre où se trouvaient Desgodins et F. Biet, et, sans les regarder, il va s'asseoir sur une estrade un peu plus haute. Presque immédiatement, le peuple vient en procession ; les yeux baissés et les mains jointes, tous se prosternent devant le Bouddha, lui demandant humblement sa bénédiction. Le lama se lève et traverse toutes les chambres de la maison en les aspergeant d'eau lustrale ; en passant près des missionnaires, il leur en jette quelques gouttes. Il prend ensuite de l'orge, en répand dans toutes les chambres et en lance une poignée sur les prédicateurs de l'Évangile, qui regardent impassibles la cérémonie païenne. « Personne, écrit Mgr Chauveau, ne pouvait se méprendre sur la portée de l'acte qui venait de s'accomplir. Dans les mœurs thibétaines, cette cérémonie était plus qu'une humiliation pour les missionnaires fugitifs ; c'était un outrage rendu plus amer par la solennité des formes ; c'était comme un chant de victoire du lamaïsme tout-

1. A. S.-E., vol. 26, p. 32 et suivantes.

puissant à Napo, et même, dans la pensée de ses auteurs, une véritable provocation. » Les apôtres le comprirent, mais que pouvaient-ils faire, sinon courber la tête et adresser à Dieu une fervente prière pour la conversion de leurs ennemis ! Le lendemain, ils reprirent leur route vers A-ten-tse, encore éloigné de plusieurs étapes. Pendant la marche, Desgodins mesurait les distances parcourues, la hauteur des montagnes, les détours du fleuve ; le soir à l'arrivée, avant la prière qui se récitait en commun, les chrétiens venaient saluer les missionnaires : « Pères, interrogeaient-ils, où nous arrêterons-nous ? » Et F. Biet répondait : « Où l'on voudra nous recevoir. »

A A-ten-tse, après quelques démêlés avec les douaniers qui, par exception, se trouvaient être les soldats de Yang-u-ko, le vainqueur des musulmans à Ta-li ¹, ils allèrent loger chez Anaroptein, et enfin ils parvinrent à Tse-kou où A. Biet et Dubernard les accueillirent fraternellement. A leur arrivée dans cette station, ils apprirent que les Tsaronnais avaient l'intention de venir les attaquer. Aussitôt ils envoyèrent une lettre aux mandarins d'A-ten-tse pour les prévenir des bruits qui circulaient et les prier de veiller à leur sûreté ; en même temps, ils expédièrent un espion dans cette ville afin de savoir ce qui s'y disait, et adressèrent un message au lama de Tchamoutong pour lui demander de fermer à leurs ennemis la route qui traversait son pays et conduisait à Tse-kou.

1. A propos de la victoire des Chinois sur les Musulmans à Ta-li, et des mesures que les vainqueurs prirent ensuite, nous citerons cette lettre de Mgr Chauveau, parce qu'elle contient un fait dont on espérait quelques résultats heureux pour la mission du Thibet, mais qui en réalité n'en eut pas :

« Le vice-gouverneur du Yun-nan, Tsen-fou-tay, a publié un édit très sévère contre les lamas, et dont voici le sens :

1° Toutes les propriétés appartenant aux lamaseries sont confisquées au profit de l'Etat ;

2° Tous les lamas au-dessous de trente ans devront sortir de leurs monastères et rentrer comme simples citoyens dans la vie civile ;

3° Les lamas au-dessus de trente ans pourront demeurer dans leurs cellules et le Gouvernement leur fournira une pension raisonnable sur les revenus de leurs propriétés confisquées ;

4° Il est défendu aux lamas de se livrer au commerce aussi en grand qu'ils l'ont fait jusqu'à ce jour ;

5° Aucun lama n'a le pouvoir de lier ni de frapper quelque sujet que ce soit de l'Empereur ;

6° Il leur est interdit de percevoir les intérêts des intérêts, combinaison au moyen de laquelle ils ruinent la contrée ;

7° Il est sévèrement commandé aux dits lamas de s'abstenir de toute familiarité indécente avec les femmes ;

8° Il est défendu aux lamas de forcer qui que ce soit de livrer des enfants à la lamaserie ;

9° Il n'est permis à aucune lamaserie d'exercer une autorité quelconque sur quelque peuple que ce soit.

» Toutes ces défenses et prohibitions sont obligatoires, sous peine de mort, dit le sévère vice-gouverneur. Il est permis de penser que ces ordonnances n'atteindront pas du premier coup le but, du reste très élevé, que se propose l'autorité chinoise. Mais cet édit, fut-il même négligé pour quelque temps, portera une blessure grave aux lamaseries situées sur le territoire du Yun-nan, et, par la contagion des idées, peut-on dire, à toutes les lamaseries du Thibet oriental. Cette pièce officielle et parfaitement légale sera conservée dans les tribunaux. Elle ne manquera pas d'exercer une influence puissante sur le peuple déjà fort indisposé contre les lamaseries. » — M. C., année 1874, p. 261. Mgr Chauveau à M. Chirou. Ta-tsien-lou, 16 janvier 1874.

Ces précautions semblant encore insuffisantes, A. et F. Biet partirent pour Ouy-si, dans le but d'exposer la situation aux autorités chinoises. Le voyage des deux frères fut heureux ; au riche village de Djray ¹, les habitants les retinrent pendant 24 heures et firent en leur honneur une fête qui se termina par un festin pantagruélique. A Ouy-si, ils connaissaient un interprète et espéraient en lui ; il ne se montra que médiocrement aimable et les logea dans un hangar où quelques habitants, touchés de compassion, leur apportèrent un peu de nourriture. Le préfet de Ouy-si, un fumeur d'opium qui se levait à 4 heures du soir, leur fit dire qu'il les recevrait le lendemain. Aussitôt qu'il eut entendu leur récit : « L'affaire est grave, dit-il, je vais la régler de suite » ; et il envoya l'ordre de tuer tout Tsaronnais qui se présenterait en armes sur le territoire d'A-ten-tse et de Tse-kou. Devant une telle menace, aussi nettement rédigée, appuyée encore par lettres favorables des mandarins d'A-ten-tse et du lama supérieur de Tchamoutong, les missionnaires espérèrent que les Tsaronnais se tiendraient tranquilles, et c'est ce qu'en effet, ils eurent la sagesse de faire. Avant de retourner à Tse-kou, les deux prêtres voulurent rendre visite au général Touan, un des auxiliaires du vainqueur de Ta-li, qui refusa d'abord de les recevoir. Mais, ayant rencontré un des menuisiers qui avaient travaillé pour eux à Yerkalo et dont Touan avait été autrefois l'apprenti, ils le prièrent d'intervenir. Cet homme se présenta devant le général en lui offrant de la part des étrangers une main de papier blanc, un presse-papier et une boîte de sardines. Ce dernier cadeau attira l'attention de Touan. « Qu'est-ce qu'il y a dans cette petite boîte ? — Grand homme, répondit le menuisier, ce sont des petits poissons. — Des petits poissons, fit le général d'un air méfiant, ne serait-ce pas du poison ? — Que le grand homme ne craigne rien, ce sont des petits poissons excellents. — Nous allons voir, un de mes hommes en mangera et, s'il en meurt, je te fais couper la tête. — Que le grand homme n'appelle personne, je vais en manger de suite. » Rassuré par cette offre, Touan accepta les présents et consentit à admettre les missionnaires en sa présence. Il les accueillit d'ailleurs avec grossièreté, sans se lever, tout en continuant à fumer sa pipe à eau ; il leur montra d'un signe de tête un siège près de lui et leur dit brusquement : « Vous autres qui êtes des hommes intelligents, pourquoi habitez-vous des pays barbares ? Tenez, j'ai ici 10.000 hommes, en voulez-vous 1.000 ? vous les nourrirez, ils vous garderont. » Les missionnaires auraient été fort embarrassés d'une semblable garde d'honneur, ils remercièrent. « Eh bien, alors, venez avec moi à Ta-li ; c'est un pays civilisé, il y a de gros marchands, des lettrés, vous y serez mieux qu'ici. — C'est ici que nos supérieurs nous ont placés. » Touan eut un mouvement d'épaules assez peu poli ; les missionnaires, craignant d'avoir à repousser d'autres propositions, ce qui eût fini par indisposer le général, se levèrent, firent un petit signe de tête et se retirèrent.

Pendant ce temps, à Tse-kou, Desgodins avait reçu des maires et des habitants de Yerkalo une lettre dont il fait le résumé suivant ² : « Après

1. Tsieg en chinois.

2. A. M.-E., vol. 556^c. M. Desgodins à Mgr Chauveau, 3 décembre 1873.

les compliments d'usage, on nous dit en substance qu'après notre départ les brigands ne sont pas venus, nous avons donc eu tort de mettre la crainte dans notre cœur. Selon notre désir, les chefs ont pris bien soin de notre maison, distribué les céréales au peuple, rangé nos affaires que, moyennant quinze taëls de salaire, pris sur ce que nous laissions, ils ont confiées à Kelzongneurbou, notre ancien maître de maison ; si nous le désirons, ils les feront porter à Pou-yang-kong, à la frontière du Yun-nan, où nous pourrions les faire prendre.

» Nous leur avons répondu : « Si nous avons quitté Yerkalo, c'est parce que vous n'avez pu nous assurer que rien ne nous arriverait ; nous vous remercions d'avoir pris soin de notre maison et de nos affaires, nous allons écrire aux mandarins indigènes de Bathang de veiller comme par le passé sur tout ce que nous possédons. »

» Sous une forme polie, les habitants de Yerkalo nous ont tendu un piège. Premièrement, ils ont l'air de dire : si vous avez quitté c'est votre faute, il n'y avait pas de danger, et, secondement, quoiqu'il n'y ait pas de danger, ils ne nous invitent pas à revenir, mais offrent de transporter nos effets à la frontière. En répondant comme nous le faisons, nous nions le premier point et nous refusons indirectement le second. »

Quand les chefs de Yerkalo reçurent cette réponse, ils se concertèrent pour savoir s'ils brûleraient ou non la maison et la chapelle. « Brûlons tout, disaient les uns, car cette maison fait pleurer les dieux, et puis il n'y a nulle part une aussi belle demeure ; désormais les collecteurs d'impôts viendront ici pour l'habiter au lieu d'aller à Poutigne et nous aurons à supporter beaucoup plus de corvées. — Non, répliquaient les autres, ne brûlons rien, ces étrangers sont tenaces, ils feront un procès, ils reviendront, et comment faire pour leur payer une pareille maison ? » Grâce à Kieudjra, de Poutigne, qui apaisa la multitude en lui livrant toute la provision de paille faite pour les mulets des missionnaires, ni la maison ni la chapelle ne furent incendiées ; mais, sur l'avis du maire de Kiong-long, un vieillard toujours écouté, la bibliothèque fut détruite. « C'est là, dit-il, dans ces livres, que les étrangers puisent leur science, quand ils ne les auront plus, ils ne pourront plus rien. » Des cris de joie sauvage répondirent à ces paroles et aussitôt les livres sont extraits des rayons, jetés à terre, déchirés, sabrés par les hommes, tandis que les femmes recueillent précieusement les cartonnages, dont elles feront des couvercles pour les tubes dans lesquels elles portent l'eau des salines. Tel fut le dernier épisode de la persécution de 1873.

La seconde ligne des missionnaires désireux de pénétrer au Thibet était détruite, comme l'avait été la première neuf années plus tôt. Après Bonga, Kionatong et Kiangka était venu le tour de Bathang, de Bongmet et de Yerkalo. Les prédicateurs de l'Évangile s'étaient vainement efforcés de défendre la première, ils n'avaient pas été plus heureux à la seconde.

La cause de ces malheurs demeurait toujours la même : la haine religieuse ; les persécuteurs n'avaient fait que changer de nom, ils ne s'appelaient plus Atou, Oguiengun, Tchong-houai, mais c'étaient toujours des

lamas, toujours les grandes lamaserie de Lhassa, usant et abusant de leur autorité pour exciter leurs subordonnés à l'injustice.

« Pour le moment, écrivait Mgr Chauveau¹, toute résistance de notre part serait non seulement inutile, mais impossible. Les lamas triomphent sur toute la ligne, et les officiers chinois et thibétains sont obligés de subir l'influence de nos puissants adversaires. Je puis au moins affirmer que les missionnaires fixés sur le territoire de Bathang ont fait preuve d'un dévouement digne de tout éloge ; ils ont poussé l'énergie jusqu'aux limites du possible. »

Tel était le présent ; quant à l'avenir, quel serait-il ? Les Thibétains de Yerkalo l'avaient prévu et prophétisé :

« Ces étrangers sont tenaces, avaient-ils dit, ils feront un procès et ils reviendront. » La persévérance, tel est, en effet, le caractère de l'apostolat en général, et celui de l'apostolat du Thibet en particulier. Presque toute l'histoire de cette mission tient dans ces quelques paroles. Nous avons vu Renou expulsé de Bonga y rentrer, Fage gagner un procès à Kiangka, Durand retourner à Kionatong ; aujourd'hui, la situation rappelant celle d'autrefois allait faire renaître les procès et les plaidoyers. Le chef du Vicariat, comme l'avaient fait ses devanciers, s'adresserait aux autorités de Ta-t sien-lou, de Tchen-tou, de Pékin, il ne négligerait aucun moyen pour permettre à ses prêtres, nous allions dire à ses soldats, de revenir sur le champ de bataille d'où ils avaient été chassés ; et de longs mois se passeraient en pourparlers où la logique du droit et celle de la haine se livreraient de véritables combats.

III

Réclamations et réparations.

Premières démarches de Mgr Chauveau. — Lettre de Mgr Chauveau au ministre des Affaires Étrangères. — Le délégué Tchao. — Mort de Ma-tchen-pin. — Tchao à Bathang. — Engagements des autorités de Bathang. — Réparations à Yerkalo. — Pourparlers avec M. F. Biet. — Menaces. — Tchao à Yerkalo. — Réparations à Bongmet.

Aussitôt qu'il avait appris la ruine des stations avancées et l'expulsion des missionnaires, Chauveau les avait fait connaître au premier mandarin de Ta-t sien-lou. Celui-ci promit que le mandarin militaire de Bathang, qui avait le grade de capitaine, serait puni et envoyé à Lythang en qualité de lieutenant ; le 27 janvier 1874, il expédia un courrier à Tse-kou, porteur d'un écrit assez impertinent de forme, mais de fond plutôt favorable, par lequel MM. Desgodins et F. Biet étaient autorisés à rentrer à Yerkalo. Des ordres furent donnés aux autorités de ce village pour les recevoir et leur

1. M. C., 1874, p. 485.

rendre tous les objets qui leur avaient été volés; en même temps, il appela le mandarin civil de Bathang, Tcheou-chang-ta, venu à Ta-tsien-lou pour éviter de se trouver mêlé à l'attaque contre les missionnaires, et il lui prescrivit de retourner à son poste, accompagné de deux officiers et de soldats et de réinstaller M. Goutelle à Bathang et MM. Desgodins et F. Biet à Yerkalo.

Les mandarins chinois sont généralement ennemis de la précipitation; Tcheou-chang-ta ne se mit en route que le 9 mars, Goutelle l'accompagna et tous les deux arrivèrent à Bathang le 24 du même mois. Quelques jours plus tard, sur les instances pressantes du mandarin et ne devinant pas son but, Goutelle consentit à le suivre à Yerkalo, où il devait retrouver Desgodins et F. Biet.

Avertis par un courrier de l'évêque des ordres donnés à Tcheou-chang-ta, ces deux derniers missionnaires avaient en effet, l'un après l'autre, à peu de jours d'intervalle, quitté Tse-kou pour retourner à leur ancien poste. Sur la route, ils entendirent les Thibétains et les Chinois répéter : « Voilà les étrangers qui passent, ils vont où l'on veut les tuer, qui sait ce qu'ils font ! » Ils arrivèrent à Yerkalo à peu près en même temps que le mandarin. Celui-ci, non seulement fut loin de se montrer aussi énergique qu'il l'avait promis, mais il refusa de reconduire M. Goutelle à Bathang et il parut à plusieurs qu'il avait tendu un piège au missionnaire et l'avait amené à Yerkalo uniquement pour l'éloigner du chef-lieu du territoire. Cependant, il finit par céder aux observations de M. Goutelle, et, tout en maugréant, il repartit avec lui pour Bathang. Mais à peine arrivé dans cette ville, il recommença ses plaintes et ses menaces : « Vous ne pouvez pas demeurer ici, lui répétait-il, il y va de votre vie; partez, je veux que vous partiez. » Pour le décider, il promit de lui faire donner, au village de Lamaya, une maison, des vivres et toutes les ressources nécessaires; seulement, il fallait partir et partir de suite. Le missionnaire fut contraint de se soumettre. A Lamaya, rien n'avait été préparé, aucun ordre n'avait été reçu, aucune famille ne voulut lui donner l'hospitalité, ni lui vendre des vivres. La position devint intenable et Goutelle dut repartir pour Ta-tsien-lou.

En réalité, le mandarin, effrayé ou gagné par les lamas, n'avait pas exécuté les ordres qu'il avait reçus; le poste de Bathang n'était pas rétabli, et cet échec rendait la situation plus mauvaise. Par le fait même du départ, ou plus exactement de l'expulsion de Goutelle, Desgodins et F. Biet se trouvaient dans une situation dangereuse à Yerkalo. Ils durent dévorer en silence de cruels ennuis; dix fois par jour, on venait leur dire que l'ordre de les chasser arrivait, que les habitants des villages environnants prenaient les armes, qu'à Pékin et dans toute la Chine les églises étaient détruites et les chrétiens massacrés. Quelquefois des hommes, ou compromis dans les événements passés, ou égarés par de perfides conseils, leur adressaient des injures et des menaces. « Les deux prêtres, se considérant comme placés à leur poste par la main de Dieu même, écrit Mgr Chauveau, se sont élevés jusqu'au renoncement le plus complet, jusqu'à l'abandon le plus absolu à la volonté de la Providence. »

Heureusement, la France vint en aide à la mission du Thibet.

Se défilant et avec raison de la bonne volonté des mandarins chinois, craignant la timidité de notre légation à Pékin, Mgr Chauveau avait, au mois de novembre 1873, écrit à notre ministre des Affaires étrangères, le duc Decazes, et lui avait exposé les droits absolus que les ouvriers apostoliques avaient d'être protégés dans la région qu'ils habitaient, puisque c'était un pays chinois faisant partie du Su-tchuen.

On a toujours pensé, disait-il, que nos passeports, venus de Pékin et portant le sceau de l'Empereur, nous autorisaient à résider sur le territoire de Bathang, parce que nous sommes ici en pays chinois. Nous y avons donc loué et acheté des terrains, bâti des maisons au su et au vu de l'autorité, dans les formes légales, reconnues telles et sanctionnées par l'application des sceaux. L'autorité chinoise et tibétaine n'a jamais soulevé la moindre objection, tant elle était convaincue que nous étions dans nos droits. Mais les lamas, que leur richesse et surtout leur nombre rendent une puissance redoutable dans ces pays, sans contester ces droits, s'étaient promis, depuis longtemps, de les violer à la première occasion favorable. Ils ont profité de toutes les circonstances pour nous nuire auprès des autorités et du peuple.

A cette haine des lamas s'étaient ajoutées, disait l'évêque, la faiblesse des mandarins chinois, les craintes causées par la présence des voyageurs européens à Ta-tchien-lou et dans les environs, et par les entreprises des Anglais sur les frontières du nord de l'Inde. Ensuite, après avoir fait le récit succinct de la destruction de Bathang, de Bongmet et de Yerkalo, Chauveau concluait :

Nous souffrons ici, Monsieur le Ministre, une perte énorme relativement à nos ressources. Toutefois, ce n'est pas la considération qui nous touche le plus. Nous sommes missionnaires, mais nous sommes aussi Français ; et naturellement, nous serions heureux de faire connaître et honorer la France.

Je supplie donc votre Excellence, non seulement au point de vue religieux, mais encore politique et national, de vouloir bien appeler l'attention du ministre français à Pékin sur cette affaire qui s'est passée en pays chinois ne relevant que de l'Empereur.

La prière de l'évêque fut exaucée. Des ordres de Pékin, provoqués par notre ministre des Affaires étrangères, réveillèrent la bonne volonté du vice-roi du Su-tchuen et de ses subordonnés. Au mois de juillet 1874, le préfet de Ta-tchien-lou, Pao, nommé commissaire pour régler le procès, adressa aux officiers et au peuple tibétain de Bathang, une lettre sévère, presque menaçante, pour leur demander raison de leur conduite envers les missionnaires. Les coupables firent, selon leur habitude, une réponse modeste, mais qui n'était ni claire, ni complète. Le commissaire fut mécontent, il le fit savoir et envoya à Bathang un délégué qui devait terminer l'affaire. Ce délégué se nommait Tchao-kouang-hy, on l'appelait Tchao-ta-lao-yé. C'était un véritable type de la fourberie si admirée des Chinois. Il avait été trésorier-payeur dans plusieurs postes au Thibet, et partout il avait volé, d'une façon considérable et souvent pittoresque, ses subordonnés et son gouvernement. Ainsi, avant de quitter son dernier poste, Tchamouto, il avait emprunté dix mille taëls aux lamas. Quelque temps

après, il avait fait venir chez lui le supérieur de la lamaserie et, après s'être montré fort aimable, il lui avait dit : « Je suis obligé de partir, afin d'aller soigner ma santé gravement compromise. Mais je ne peux pas emporter avec moi mon argent et mes bijoux, les voici dans ces caisses qui sont solidement fermées, et sur lesquelles j'ai apposé mon cachet ; vous les garderez, je vous les confie. Lorsque je reviendrai, nous réglerons nos comptes. » Tchao partit, mais il ne revint pas, et quand les lamas, fatigués d'attendre, ouvrirent les caisses, ils y trouvèrent des pierres et des haillons. Entre temps, Tchao s'était fait mettre en non activité, afin de pouvoir être délégué pour traiter les procès : ce qui, pensait-il, lui permettait de gruger les plaideurs. Quand il connut les dispositions du gouvernement chinois relativement aux missionnaires, il intrigua près du préfet de Ta-tsien-lou pour aller à Bathang où il espérait que les lamas satisfaisaient sa cupidité. Il réussit à se faire nommer.

Tout d'abord, le préfet lui confia la mission délicate de rendre service au général qui commandait la garnison de Ta-tsien-lou.

Cet officier était le protecteur et le supérieur direct de Ma-tchen-pin, le mandarin militaire de Bathang, qui avait laissé piller et expulser les missionnaires ; il devait donc être considéré comme responsable des faits et gestes de son subordonné ; sans doute, il l'avait cassé de son grade de capitaine et ne lui avait plus laissé que celui de lieutenant ; de plus, il l'avait déplacé en l'envoyant à Lythang ; mais ces mesures ne lui semblaient pas suffisantes pour le garantir de tout reproche. Il s'ouvrit de ses craintes au préfet qui, en bon ami, pour le rassurer complètement, ne craignit pas d'ordonner un crime, ce qui, en Chine, n'est souvent qu'une simple et ordinaire amabilité. Le préfet appela Tchao et lui raconta les inquiétudes du général. Le délégué s'inclina gravement et répondit doucement qu'il comprenait combien Ma-tchen-pin avait été maladroit. Ce fut tout ; il n'y eut ni ordres donnés, ni promesses faites, et pourtant Ma-tchen-pin était condamné à mort. En route, par un de ces hasards heureux, préparés avec soin, Tchao rencontra l'officier qui se dirigeait vers Lythang. Il alla vers lui, le félicita de son nouveau poste : « Frère, ajouta-t-il, il ne faut pas que nous nous quittions ainsi, je vais te faire préparer un petit festin, et nous ne nous éloignerons que lorsque la joie habitera en nos cœurs. » Quelques heures plus tard, le festin était terminé, la joie habitait dans le cœur des amphitryons, qui se séparèrent en se faisant les plus chaudes protestations d'amitié. Ma-tchen-pin remonta dans sa chaise, il n'en devait plus descendre ; quand il arriva à l'étape, ses domestiques le trouvèrent mort ¹.

Tchao put donc rassurer le général commandant à Ta-tsien-lou, et lui écrire que cet excellent mandarin Ma-tchen-pin n'avait pu aller jouir du climat enchanteur de Lythang, le Ciel en ayant décidé autrement.

Tel était l'homme que l'on venait d'ériger en juge. Heureusement, il était dans son intérêt de rendre justice aux missionnaires qu'il voyait en ce moment les plus forts.

1. Une autre version raconte qu'il mourut à Lamaya, à quatre étapes de Bathang, après un jour et une nuit de souffrances. M. C. 1875, p. 214.

Quand il arriva à Bathang, les préfets thibétains vinrent lui présenter une pancarte haute de plus d'un mètre, où il put lire que les chefs et le peuple de la ville refusaient de recevoir les prêtres étrangers. Il jeta un coup d'œil sur ce solennel papier, et brusquement il s'écria : « Qu'ai-je à faire de cet écrit? les étrangers doivent rentrer ici, ils y rentreront. » Puis il signifiâ l'ordre d'expédier immédiatement deux hommes à Yerkalo pour inviter M. Desgodins à venir le trouver.

Comme il parlait d'un ton sévère, on lui obéit promptement et ponctuellement. Le lendemain, il rassembla les chefs de Bathang, les lamas, les commerçants, en un mot tous les personnages plus ou moins importants, et se plaignit, en termes très vifs, de l'audace qu'on avait eue de chasser les Français, de renverser leurs maisons, de piller ou de briser leurs meubles, sans consulter le gouvernement.

En parlant ainsi, avec une émotion dont on ne le supposait pas susceptible, il semblait s'adresser spécialement aux lamas. Leur supérieur ayant voulu répondre qu'on avait agi ainsi, parce qu'il y avait eu un terrible tremblement de terre en 1870, que le peuple devenait de plus en plus misérable, que les bêtes féroces se multipliaient à l'infini, et que les rats étaient plus nombreux que les épis de blé, le mandarin lui imposa silence, s'efforça de lui faire comprendre l'injustice et l'absurdité de son raisonnement, lui reprocha d'entretenir ainsi parmi des ignorants des préjugés stupides, et, finalement, il lui laissa entendre que, s'il ne se déclarait pas convaincu, il allait recourir à des arguments plus frappants que des paroles.

Le supérieur comprit, et immédiatement répondit, en s'inclinant, que le discours du grand homme était l'expression de la plus éclatante vérité. Tout le monde s'empressa d'exprimer la même conviction et l'on convint de composer, séance tenante, des écrits « qui respireraient l'honneur et la vertu. »

Les habitants de Bathang prirent tous les engagements que le mandarin leur suggéra, promettant une fois de plus de rebâtir les maisons des prêtres européens, et de leur rendre les terrains confisqués en 1873, de rechercher les objets volés et de les leur restituer. Quant aux objets perdus ou détériorés, ils en paieraient la valeur. Enfin, ils s'engagèrent à avoir avec les missionnaires les rapports les plus pacifiques, comme aux meilleurs jours du passé.

Sur ces entrefaites, le 31 décembre 1874, Desgodins arriva de Yerkalo à Bathang. Il alla saluer les autorités chinoises et thibétaines qui, le jour même, lui rendirent sa visite, lui envoyèrent des présents et lui offrirent l'hospitalité dans la plus belle maison du village. Puis les pourparlers commencèrent ; ils ne furent pas longs, car le missionnaire accepta les conditions que le délégué avait, dès son arrivée, imposées aux chefs et au supérieur de la lamaserie. Ceux-ci les spécifièrent dans un écrit qu'ils signèrent et adressèrent au mandarin de Ta-t sien-lou ; Goutelle nous en a fait la traduction suivante ¹ :

1. M. C., 1875, p. 335.

Au très précieux mandarin Pao, délégué de l'empereur et résidant à Ta-t sien-lou.

En l'année du chien de bois et sous le règne de Tong-tche, le 18 de la 12^e lune, les deux chefs, le premier nommé Lozonggongdein, le second Kezongtzapa, ont présenté cet écrit muni de leurs sceaux.

L'année dernière, nos sujets de Bathang, de Bongmet et de Yerkalo, ont chassé les Européens. Nous nous soumettons à tous les ordres que les mandarins de l'empereur, grands et petits, nous ont fait parvenir. Nous deux, chefs du pays, et le chef de la lamaserie, avons aussitôt transmis ces ordres à nos subordonnés, grands et petits, qui ont oublié que le mal qu'ils commettaient retomberait sur leur tête. Désormais les Européens, embaumés par leurs vertus ¹, pourront, comme auparavant, habiter partout, en haut et en bas.

Soit qu'on achète, soit qu'on traite d'autres affaires, des deux parts il y aura complète harmonie et parfaite amitié. Nos peuples nous ont tous donné, par écrit, l'engagement de faire tout avec justice et de ne plus causer aucun dommage. De plus, nous deux, chefs du pays, et le chef de la lamaserie, nous nous engageons à ne plus permettre à nos sujets, soit laïques, soit religieux, de nuire en quoi que ce soit aux Européens.

Quant à ceux qui ont été la cause de cette malheureuse affaire, nous allons les rechercher avec soin, et lorsque nous les aurons arrêtés, nous les livrerons au prétoire chinois, afin que le mandarin les punisse.

Pour ce qui regarde la maison de Bathang, nous, chefs du pays, travaillons avec empressement à la rebâtir.

Dès que ce travail sera achevé, nous irons relever aussi la maison de Bongmet, et, dans le courant de la 3^e lune, elle sera terminée.

Quant aux objets des Européens qui ont été volés, nous livrerons au prêtre Tin ² tous ceux que nous aurons pu retrouver ; pour ceux qui ont disparu sans retour, nous deux, chefs du pays, étant redevenus amis avec les Européens, nous nous arrangerons à l'amiable ; au cas où nous ne pourrions nous entendre, nous, chefs du pays, nous engageons à payer la valeur des objets perdus.

C'est exactement la vérité. En foi de quoi, moi, premier chef, Lozonggongdein, mets mon sceau ; moi deuxième chef, Kezongtzapa, mets mon sceau.

Le second engagement est du supérieur de la lamaserie de Bathang :

Au très précieux et grand mandarin Pao, délégué de l'Empereur, et résidant à Ta-t sien-lou.

Kokhiojimba, chef de la lamaserie Khieudepeunlin de Bathang, en l'année du chien de bois et sous le règne de Tong-tche, le 18 de la 12^e lune, remet le présent écrit muni de son sceau.

L'année dernière, les habitants de Bathang, de Bongmet et de Yerkalo, ont chassé les Européens. Nous nous soumettons à tout ce que les mandarins de l'Empereur, grands et petits, nous ont ordonné. Moi, chef de la lamaserie, et les deux chefs civils ³, avons transmis ces ordres à nos subor-

1. Dans les deux pièces, dit Mgr Chauveau, il y a quelques mots bien extraordinaires. Aussi le traducteur chinois les a-t-il omis, sachant bien que les mandarins en seraient offusqués. On nous appelle : « Européens embaumés par leurs vertus... Européens qui répandent la bonne odeur de la vertu », et cela en des termes qui ne peuvent s'appliquer qu'aux objets matériels ou aux idoles. Il est permis de croire qu'il y a là une moquerie. Les mots qui sont rendus par *embaumés répandant la bonne odeur* pourraient aussi signifier *agréables au goût, bons à manger*. Dans ce dernier sens, la moquerie s'adresserait aux mandarins, accusés aussi de nous avoir extorqué de l'argent.

2. M. Desgodins.

3. Par opposition à religieux et non à militaires.

donnés laïques et religieux, qui ont oublié, au fond du cœur, que les iniquités qu'ils commettaient retomberaient sur leur tête. Désormais, les Européens qui répandent la bonne odeur de la vertu, pourront, comme auparavant, habiter partout, en haut et en bas. Nos sujets se sont engagés devant nous par écrit, à vivre mutuellement en bon accord avec les Européens, à être justes dans les achats comme en toutes choses, et, de plus, à ne causer jamais aucun dommage. C'est pourquoi, moi, chef des lamas, de concert avec les deux chefs civils, nous engageons à ne plus permettre au peuple, laïque ou religieux, de commettre de nouvelles violences.

Quant à ceux de nos sujets qui ont suscité ces malheurs par leurs mauvais conseils, moi, chef de la lamaserie et les deux chefs civils, nous promettons de les rechercher avec soin, et, dès que nous les aurons arrêtés, de les livrer aux mandarins chinois afin qu'ils les punissent selon les lois.

Pour ce qui est de la maison de Bathang qui a été détruite, les deux chefs civils et nous, lamas, travaillons en toute hâte à la rebâtir.

Les objets des Européens que nous avons pu retrouver, nous les livrons au prêtre Tin. Quant à ceux des objets qui ne pourraient être trouvés, nous ne fatiguerons point les oreilles et le cœur des autorités civiles et militaires ; moi, chef de la lamaserie, et les deux chefs civils, nous nous engageons à en faire la réparation selon leur valeur.

C'est l'exacte vérité. En foi de quoi, moi, chef Kokhiojimba, j'applique ici mon sceau.

Un édit fut ensuite affiché en faveur des missionnaires, et les travaux pour la réparation du presbytère furent commencés. Ils étaient terminés le 10 avril, lors du retour de Goutelle et de Carreau.

A Yerkalo, dont la maison était demeurée intacte, mais où les céréales, la bibliothèque et beaucoup d'objets avaient été volés, les choses s'arrangèrent assez lentement. Après s'être montrés peu aimables envers MM. Desgodins et F. Biet, les chefs de ce village avaient changé d'attitude, dès qu'ils avaient vu la tournure que le procès prenait à Bathang.

« Le 9 de la première lune est un grand jour de fête pour nos Thibétains de Yerkalo, écrit F. Biet ¹. Ce jour-là, tout le village, vieillards et chefs de famille en tête, s'est réuni pour venir me saluer et m'offrir des présents. Il y a eu un discours en règle prononcé par le vieillard le plus influent. Cette fois, les paroles ont été bien douces pour un missionnaire. On ne nous dit plus, comme dans les temps passés : « Puissiez-vous devenir nos chefs, nous vous obéirons en tout, etc. » Le fond du discours se résumait à ceci : « Votre procès marche bien ; nous en sommes très contents. Nos enfants sont plus heureux que nous, car nous espérons qu'ils pourront tous vivre et mourir dans votre religion. Pour nous, qui sommes vieux, nous avons encore l'espoir de mourir chrétiens : car, si vous gagnez votre procès, personne n'osera vous menacer de l'exil, et, avant notre mort, nous espérons tous servir le vrai Dieu. (A ces mots, marques générales d'assentiment). Grand merci de ce que vous êtes venu dans notre pays ; c'est un bienfait signalé pour nous et pour nos enfants. »

» Quoique toutes ces belles paroles n'aient que peu de valeur chez les Thibétains, j'avoue cependant qu'elles m'ont mis en grande allégresse, d'autant plus qu'elles ne furent suivies d'aucune demande d'argent. »

1. M. C., 1875, p. 354.

De cette dernière remarque, il ne faudrait pas conclure que les habitants de Yerkalo pratiquaient le désintéressement et avaient acquis l'esprit de justice. On se tromperait. Ils avaient sans doute combiné le petit plan qu'ils tentèrent d'exécuter à la fin du mois de mars.

« A cette époque, raconte Goutelle ¹, un écrit est venu de Bathang, annonçant l'arrivée prochaine du mandarin chinois de cette ville et de deux chefs thibétains, et ordonnant au peuple de nous restituer, outre nos céréales, tous les objets volés ou perdus après notre départ de Yerkalo. Aussitôt, les notables des villages de Kionglong, de Gunra, de Yerkalo, de Dzonké et de Poutigne se réunirent à Poutigne même et y tinrent conseil pendant deux jours. Ensuite, les maires de Dzonké, de Poutigne et les grands parleurs mosso se rendirent chez M. Biet au nombre de vingt-et-un.

» Ils apportaient un cadeau de soixante œufs et venaient prier le missionnaire d'écrire à Bathang pour supplier le mandarin chinois et les deux chefs de ne pas venir à Yerkalo et de leur dire en même temps : 1° qu'ils feraient, après la récolte, restitution complète des céréales ; 2° qu'ils étaient étonnés de l'ordre de rendre les objets perdus, puisque ces objets avaient été abandonnés par les missionnaires ; d'ailleurs, ils n'en avaient pas, et le mandarin précédent avec le premier chef avaient, l'année précédente, reconnu que tout avait été rendu, excepté les céréales.

» Dans ce petit plaidoyer, ils se gardaient bien de dire que la maison des missionnaires leur avait été confiée avec tout ce qu'elle contenait, qu'après le départ de ceux-ci, ils s'étaient enfermés dans le presbytère, avaient d'abord pris pour eux tout ce qui leur convenait, et distribué le reste et les céréales au peuple, avec promesse de les restituer si on les réclamait. Ils taisaient aussi avec soin la destruction de la bibliothèque. »

» M. Félix Biet répondit :

« Que ceux qui n'ont rien volé aient le cœur en paix, et que ceux qui ont volé restituent. Restituez aussi les céréales, et alors seulement je pourrai prier le mandarin et le chef de ne pas venir. »

» Sur ce, discours interminables que M. Biet interrompit en disant :

« Je ne changerai pas d'avis, tenez-le pour certain.

— Si les chefs viennent, répliquent les ambassadeurs, les Mosso désertent le village de Poutigne et toute votre vie vous aurez à rougir d'avoir causé notre misère et notre exil. »

» Après cette menace, ils allèrent tenir conseil dans la plaine des trèfles de Yerkalo, puis ils envoyèrent un courrier à Bathang pour prier les autorités de ne pas venir. La réponse de celles-ci ne se fit pas attendre. Elles ordonnaient à six notables de se rendre à Bongmet dans trois jours. Ces six notables étaient Sertemba, vieux maire de Kionglong, un autre maire du même lieu, celui de Dzonké, Neurbou, le sorcier Kata ², personnage influent et parleur habile, et, enfin, deux autres dont les noms nous sont inconnus. L'écrit en question annonçait que le mandarin chinois et les chefs seraient à Bongmet le 29 de la 3^e lune.

1. M. C., 1875, p. 583.

2. Il est généralement appelé Katatemba. Kata est son nom et temba signifie sorcier.

» Le lendemain de la réception de cet ordre, il y eut à Poutigne grande réunion de tous les villages. On y proféra mille malédictions contre les missionnaires : on exigea de tout le peuple le serment solennel de ne leur rendre aucun des objets réclamés. Le surlendemain, la réunion continua, mais il y eut division dans le conseil. Le peuple voulait que les dix-huit gardiens de la maison se rendissent à Bongmet. Les gardiens, n'étant pas appelés, refusaient.

» Enfin, un nouveau serment pour une action commune fut exigé de toutes les familles. On établit aussi une amende de cinq taëls d'or pour chaque famille qui ne consentirait pas à s'exiler si le Conseil déclarait qu'on devait s'exiler en masse, et pour chaque famille qui refuserait d'attaquer les missionnaires si on ordonnait de les attaquer. Tous s'engagèrent, mais avec l'intention secrète de ne faire que ce qui ne serait pas contraire à leurs intérêts personnels. Parmi les six notables appelés, quelques-uns hésitaient à partir. Le sorcier Kata, qui semblait être l'âme des conseils et des résolutions, entraîna les autres : « Allons-y, dit-il, puisque nous y sommes appelés, mais si un seul des six est emprisonné, on emprisonnera le prêtre étranger ; si un seul est enchaîné, on l'enchaînera ; si ma tête tombe, réunissez-vous tous, tuez le missionnaire et ses chrétiens, pillez sa maison et brûlez-la. La frontière n'est pas loin, c'est alors que vous devrez vous exiler. »

» Cette résolution fut acceptée par serment, sous peine d'une amende de cinq taëls d'or pour chaque famille qui se mettrait en dehors du mouvement. Puis, au milieu d'un brouhaha inexprimable, tout le monde s'écria : « Nous n'avons point brûlé la maison des étrangers, nous avons pensé que tout s'arrangerait par la restitution des céréales. Puisqu'ils veulent faire un gros procès en réclamant leurs effets perdus, faisons aussi un gros procès ; il faut se battre, qu'on se batte ; oui, la guerre, la guerre ! »

» Ces serments, ces menaces, ces cris n'auraient pas été très rassurants pour F. Biet s'il n'avait appris par quelques-uns de ses partisans que la division était dans le Conseil, et que personne, ou à peu près, n'avait l'intention de tenir un serment prêté sous la pression du sorcier redouté et des anciens gardiens du presbytère qui, plus compromis que les autres, voulaient provoquer une manifestation.

« Que les gardiens, disaient les gens du peuple, aillent s'arranger avec les autorités de Bathang et avec les missionnaires, c'est leur affaire et non la nôtre ; au besoin même, nous les accuserons, car nous, nous n'avons point de procès avec les missionnaires, et nous ne voulons pas payer pour les autres. »

Les choses en étaient là, lorsqu'une lettre assez vive des chefs de Bathang prescrivit la restitution intégrale des objets que l'on refusait avec tant d'obstination. A l'instant, tout change, les colères disparaissent si elles ne s'apaisent pas, et la restitution des céréales s'opère en quelques jours. Sans doute, les débiteurs avaient bien mêlé des pierres à l'orge ou au millet qu'ils apportaient, mais ils n'eussent plus été Thibétains s'ils avaient agi autrement. Certains objets pris dans les caisses de M. Desgodins

n'ayant pu être retrouvés, il fut convenu que leur valeur serait comptée dans le règlement final à Ta-tsien-lou.

Lorsque Tchao apprit qu'à Yerkalo toutes les restitutions possibles étaient faites, il s'y rendit afin de pouvoir dire qu'il avait constaté par lui-même la satisfaction des missionnaires. Il logea chez eux, fit appeler les maires et les principaux habitants de Yerkalo et des villages voisins. Selon la coutume, tous se présentèrent en lui offrant des présents qui, à cause de leur pauvreté, étaient fort modestes et ne consistaient qu'en œufs. Le mandarin jugea qu'en cette circonstance il devait prouver sa colère par un refus absolu. « Qu'est-ce que cela, fit-il en montrant les cadeaux qu'on lui apportait? Suis-je donc venu ici pour casser vos œufs? Emportez-les, vous êtes des imbéciles. Vous comprenez? » Les villageois s'inclinèrent respectueusement. Le mandarin ajouta : « Pourquoi avez-vous chassé les prêtres étrangers? ce sont d'honnêtes gens. Vous vous êtes laissé monter la tête par les lamas? Vous avez eu tort, ne recommencez pas, autrement vous serez sévèrement punis. » Il continua sur ce ton pendant assez longtemps, s'interrompant pour ordonner à son interprète de traduire, et pour demander à M. Desgodins qui savait le chinois et le thibétain, si la traduction était exacte. Après avoir vertement réprimandé le peuple, il fit appeler les lamas, et, tout en leur parlant plus doucement, il ne fut pas moins ferme et leur reprocha même assez vivement leur ivrognerie, leur licence et leurs brigandages. Enfin, il conclut en disant : « Si vous molestez ces étrangers qui sont d'honnêtes gens, sachez que vous serez sévèrement punis ; on diminuera le nombre des lamas, on en reconnaîtra seulement le dixième. » Cette menace était grave, car diminuer le nombre des lamas, c'était amoindrir leur puissance ; il est vrai qu'elle était plus facile à faire qu'à exécuter. Puis les chefs, le peuple et les lamas signèrent un acte déclarant que la bonne harmonie régnerait éternellement entre les missionnaires et eux.

A Bongmet, les choses se passèrent rapidement. Tchao envoya quatre hommes pour presser les habitants de préparer tout ce qui était nécessaire à la reconstruction du presbytère. Le sous-préfet, le chef militaire et deux maires furent spécialement chargés de faire exécuter ces travaux ; le mandarin donna à ses hommes un fouet et une chaîne pour punir ceux qui se montreraient récalcitrants, et les lui amener au besoin. Malheureusement, le travail fut assez mal exécuté et, plus tard, F. Biet fut obligé de le faire recommencer.

La première partie du procès était terminée, les missionnaires étaient rentrés dans leur poste, on leur avait promis de les respecter, on avait reconstruit leurs demeures et rendu une partie des objets volés.

IV

Fin du procès.

Mgr Chauveau à Tchen-tou. — M. de Roquette. — Rappel de l'affaire de Bonga. — Lettre du vice-roi. — Mgr Chauveau visite les mandarins de Ta-t sien-lou. — Entrevues avec les mandarins. — Indemnité. — Tchao à Bathang. — Éloge de M. Desgodins. — Reconnaissance au gouvernement français.

Mais il restait encore des pertes à compenser. Mgr Chauveau avait réclamé 1800 taëls, et la question devait se traiter à Ta-t sien-lou entre lui et les mandarins chinois ; elle aurait peut-être traîné en longueur, quand on fut averti du voyage au Su-tchuen de M. de Roquette¹, secrétaire de la légation de France, envoyé pour traiter l'affaire du massacre de M. Hue² à Kien-kiang. M. de Roquette devait être à Tchen-tou le 10 mai 1875. Mgr Chauveau résolut d'aller le saluer.

« Cette démarche de ma part, dit-il³, ne pouvait que lui être agréable ; je n'avais que des nouvelles heureuses, pour le moment, à lui annoncer ; je ne voulais lui demander qu'un petit service. Un autre motif grave m'avait déterminé : outre le procès que nous traitions alors, nous avions à combattre un préjugé singulier. Les Thibétains se disent entre eux que les missionnaires, envoyés dans leur pays, sont des hommes mal vus par leur gouvernement, disgraciés pour quelque crime inconnu et qu'ils n'oseraient pas se présenter devant leur ambassadeur à Pékin. En me rendant à Tchen-tou, j'atteignais deux buts en même temps : je consolidais un peu nos affaires et je combattais des préjugés qui pouvaient nous être nuisibles. »

L'évêque quitta Ta-t sien-lou le 25 avril et arriva à Tchen-tou le 10 mai, presque à la même heure que le secrétaire de notre légation, auquel il put exposer à loisir la situation de la mission du Thibet et aussi un point particulièrement important : l'autorité de la Chine sur le Thibet. Nous n'avons pas à rapporter ici les arguments que fit valoir le prélat, puisque nous les avons déjà longuement exposés. L'issue heureuse du procès de Bathang ne faisant plus de doute, Chauveau tenta de reprendre le procès

1. Georges-Emile-Guillaume de Roquette, né à Bellevue (Seine-et-Oise), le 29 août 1837, attaché à la légation de France à Tanger le 19 janvier 1863, autorisé, par décret impérial du 14 décembre 1863, à ajouter à son nom de Guillaume celui de Roquette, nom de son aïeule maternelle, attaché à Berne en 1864, à Weimar en 1866, secrétaire à Rio-de-Janeiro en 1867, à Londres en 1869, à Stockholm en 1871, à Tanger en 1871, à Pékin le 22 janvier 1872, à Rome, près le roi d'Italie, le 31 août 1878, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Japon le 20 avril 1880, mis en disponibilité le 3 mars 1882.

2. M. Jean Hue, né à Flers (Orne), le 21 janvier 1837, missionnaire du Su-tchuen oriental en 1865, massacré le 5 septembre 1873.

3. A. M.-E., vol. 556^c. Lettre aux directeurs du Séminaire, Ta-t sien-lou, 24 juillet 1875.

de Bonga, moins pour réussir que pour empêcher la prescription et prouver qu'il n'avait pas perdu le souvenir de cette grave affaire.

Après s'être entendu avec de Roquette, auquel il avait beaucoup plu par la modération de son langage et la dignité de sa tenue, il écrivit le 16 mai 1875 une lettre rappelant les droits des missionnaires sur Bonga, la reconnaissance qu'un jugement en avait fait en 1862, leur violation en 1865 ; et après avoir résumé en quelques lignes les demandes qu'il adressait à notre représentant il indiqua les moyens qu'il croyait les plus propres à employer pour les obtenir ¹ :

Nous demandons : 1° Que le territoire de Bonga nous soit rendu avec toutes ses dépendances ; 2° Qu'on nous compense pour les pertes considérables que nous avons subies ; 3° Que les meurtriers de M. Durand soient recherchés et punis selon les lois ; 4° Qu'une indemnité soit imposée aux auteurs de ce meurtre quand on les aura connus. Nous demandons d'être autorisés à circuler et vivre librement dans tous les pays gouvernés par le Su-tchuen jusqu'à Tchamoutong inclusivement, mais pas plus loin pour aujourd'hui. Notre demande est limitée au Mékong, qui traverse la Cochinchine française. Elle se base sur la honte qui résulte pour le gouvernement français de voir ses nationaux exclus d'un pays où ils ont été reçus jadis, sur la facilité pour nous de mieux étudier la littérature thibétaine, beaucoup plus développée à Tchamoutong qu'ailleurs. — Moyens d'obtenir ces demandes : 1° Que M. de Roquette écrive au Dalaï-Lama et au gouvernement à Lhasa pour leur demander des explications très amicales sur ce qui s'est passé à Bonga en 1865 ; 2° Qu'il demande au vice-roi du Su-tchuen et au gouvernement de Lhasa que le procès toujours pendant de Bonga soit enfin jugé à Kiangka, selon les anciens ordres du Tsong-li-yamen et des vice-rois du Su-tchuen, en insistant fortement sur le lieu du jugement ci-dessus proposé, c'est-à-dire Kiangka, parce que Bonga relève de cette ville ; 3° Qu'il fasse observer que la légation ne pouvant toujours siéger à Tchen-tou pour traiter dans ses détails une affaire épineuse et compliquée de bien des manières, la dite légation en remet le soin au supérieur de la mission du Thibet et à ceux qu'il délèguera. Les missionnaires devront plus tard lui faire un rapport exact et détaillé de tout ce qui se passera à cette occasion.

M. de Roquette accepta, sinon de reprendre complètement l'affaire de Bonga, du moins de s'en occuper et, le 28 mai, il transmit officiellement au vice-roi du Su-tchuen et au maréchal tartare une lettre de Mgr Chauveau rappelant les différentes phases du procès et exprimant le désir qu'on le jugât.

A cette lettre, le vice-roi du Su-tchuen répondit :

Sans entrer dans de longs détails, j'écris ce qui suit : J'ai reçu hier votre lettre, en même temps qu'une pièce authentique de l'évêque Hong ². Je les ai lues et examinées.

L'évêque demeure à Ta-tsien-lou depuis longtemps, c'est un homme équitable et droit. C'est pourquoi, comme des troubles avaient eu lieu l'avant-dernière année à Bathang, à cause des dissensions et des rixes mutuelles entre les missionnaires et les Thibétains, j'ai envoyé dans de bonnes intentions les deux mandarins Tchao et Pao, pour examiner attentivement et traiter ces affaires qui bientôt seront heureusement terminées.

1. Tchen-tou, 16 mai 1875. — 2. Nom chinois de Mgr Chauveau.

Je vous remercie grandement et avec respect des informations que vous m'avez transmises à ce sujet.

Quant aux affaires de Kiangka et de Bonga, elles relèvent de la juridiction du Thibet. Autrefois, dans la 7^e année de Tong-tche (1868), la seconde IV^e lune ¹, j'avais reçu des dépêches du légat impérial Kin, résidant à Lhassa, avec une lettre officielle venue du Népal, ainsi que la première réponse manuscrite. Alors le maréchal Tsong, nommé à d'autres emplois depuis ce temps, commanda au tao-tay de Tchen-tou de donner connaissance à l'évêque Hong de ces faits.

Après cela, dans la septième lune de cette même année, 7^e de Tong-tche, le maréchal Tsong, ayant reçu les dépêches du Tsong-li-yamen, écrivit au légat impérial, résidant à Lhassa, pour qu'on eût à examiner mûrement et à traiter cette affaire. Le légat, après avoir gouverné quelques années, n'a adressé aucune lettre sur cette matière.

Depuis que ces événements ont eu lieu, plusieurs années se sont écoulées, l'époque en est déjà lointaine, on en a presque perdu le souvenir. En outre, ces affaires appartiennent au Thibet. J'espère donc que vous écrirez à l'évêque Hong qu'il n'ait pas à insister, puisque les faits sont désormais à l'état légendaire. On évitera ainsi beaucoup d'embarras pour l'avenir. Tels sont mon ardent désir et la raison pour laquelle je m'empresse de vous répondre.

En conséquence, je vous souhaite toutes les prospérités.

Cette réponse ne contenait rien qui pût étonner Chauveau. Son but de rappeler l'affaire de Bonga était atteint ; il se contenta de protester contre certaines paroles du gouverneur, et accepta la décision de ne pas recommencer le procès ² :

Le gouverneur nous oppose un refus, mais il faut avouer qu'il l'accompagne au moins de quelques formes polies, presque paternelles. La plainte serait accueillie si l'on insistait, mais je ne crois pas que ce soit le moment de le faire. Toutefois, il y a dans la lettre du gouverneur une assertion contre laquelle je dois protester. Il y est dit qu'il y avait eu à Bathang des dissensions et des rixes entre les missionnaires et les Thibétains. Evidemment, on a surpris la bonne foi du haut fonctionnaire qui nous a montré assez de bienveillance depuis un an, pour qu'on ne puisse soupçonner une invention calomnieuse de sa part. Mais, en fait, ceci est très faux ; jamais nous n'avons eu, ni à Bathang ni ailleurs, des dissensions ou des batailles avec qui que ce soit.

Dans les premiers jours du mois de juin, Mgr Chauveau quitta Tchen-tou et, le 21 du même mois, il était de retour à Ta-tchien-lou. Il ne s'était pas trompé en pensant que son voyage à la capitale du Su-tchuen et ses entrevues avec M. de Roquette auraient quelque retentissement et accentueraient les dispositions favorables des autorités chinoises. Lorsque, deux jours après son arrivée, il alla rendre visite aux mandarins chargés de traiter le procès de Bathang, il reçut un accueil empressé et, de suite, il fut convenu que la première conférence pour étudier la solution de l'affaire se tiendrait le 27 juin, à 4 heures du soir, entre l'évêque et les trois com-

1. Les Chinois divisent l'année en mois lunaires, et ils ajoutent sept fois en 19 ans une lune intercalaire, savoir : à la IX^e lune pour la 3^e année, à la VI^e lune pour la 6^e année, à la III^e lune pour la 9^e année, à la IV^e lune pour la 11^e année, à la V^e lune pour la 14^e année, à la VI^e lune pour la 17^e année, à la VII^e lune pour la 19^e année.

2. Mgr Chauveau à M. de Roquette, Tchen-tou, 31 mai 1875.

missaires impériaux, dont le premier était Chen, un tao-tay envoyé par le vice-roi du Su-tchuen, le second, Pao, préfet de Ta-tsien-lou, et le troisième, le délégué Tchao ¹ :

« La circonstance, écrit l'évêque ², avait une certaine solennité pour nous ; je pris ma croix pectorale et la portai ostensiblement comme les évêques de France. »

» A 4 heures, le dimanche 27 juin, nous sommes réunis au tribunal : trois mandarins chinois et un évêque catholique français ³. Après quelques mots sur la pluie et le beau temps, notre préfet prend la parole et s'écrie : « Parlons d'affaires. » Le triple écho répète : « Parlons d'affaires. » Le dialogue suivant s'établit :

« Vous nous avez posé sept conditions ; elles sont moralement remplies : est-ce vrai ? — Oui. — On vous a rebâti vos maisons, on vous a rendu un certain nombre d'objets, on a puni quelques-uns des principaux coupables, on a affiché les édits que vous exigiez pour garantir la paix à l'avenir. Tout cela, est-ce vrai ? — Oui, moralement vrai. — Il n'y a donc plus que la septième condition, celle des compensations ; car nous savons très bien que vous avez perdu des valeurs assez considérables. — Vous avez raison ; j'estime que nous avons perdu 1.800 taëls. — 1.800, c'est peut-être beaucoup dire ; enfin il est certain que vous avez perdu ; alors, moi deuxième commissaire, je vous offre 600 taëls... Vous direz peut-être que c'est trop peu, eh bien ! je vous en donnerai 700..., mais, pour obvier à toute objection, je vous en donne 800. — Vraiment, c'est beaucoup trop modeste. — Oui, oui, s'écrie le premier commissaire, 600, 700, 800, ce sont des fractions ennuyeuses ; moi, je donne la ligature tout entière (c'est-à-dire 1.000 taëls). — Voilà qui est mieux, mais c'est encore trop peu. — Je fais un pas de plus, dit le préfet ; je ne m'arrêterai pas à 1.100, j'en propose 12, qui vont être pesés immédiatement, balances légales. » Tous mes interlocuteurs adoptent à grands cris ce chiffre de 1.200 taëls. Moi seul fais des réserves, et déclare que, ne m'étant pas attendu à voir les choses marcher si vite, je demandais 48 heures pour réfléchir. Après quelques hésitations, on m'accorde ce délai, et il est entendu que, le mardi suivant, 29 juin, il y aura une nouvelle conférence, au même lieu, entre les mêmes personnages, à dix heures du matin.

» Le jour convenu, à l'heure fixée, chacun est à son poste.

» Après des compliments très courts, on entre en matière.

» Avant d'aller plus loin, dis-je à ces Messieurs, permettez-moi de vous faire une question : Voulez-vous traiter à la façon des enfants ? Dans ce

1. Voici leurs noms complets : Chen-pao-tchang, Pao-tchou, Tchao-kouang-hy.

2. Lettre à M. Desgodins, Ta-tsien-lou, 12 juillet 1875.

3. A propos de cette première entrevue, Mgr F. Biet nous a raconté le fait suivant, auquel Mgr Chauveau n'a pas fait allusion. Quand ils ont à traiter une affaire grave et qu'ils veulent avoir facilement raison de leurs adversaires, les mandarins ont l'habitude de leur offrir le thé. Seulement, à ce thé, ils ont parfois soin de mêler un ingrédient qui fait perdre la pleine possession de soi. Craignant qu'un tel piège ne lui fût tendu, Mgr Chauveau refusa de boire le thé qu'on lui offrit, en donnant pour excuse qu'en Europe la coutume ne permet pas d'accepter le thé de la part de ceux avec lesquels on est en procès.

cas, ce soir, à minuit, nous n'aurons pas encore terminé. Voulez-vous traiter à la façon des sages ? Alors, nous aurons fini dans cinq minutes. — Certainement, nous sommes des sages, et nous traiterons comme tels. — Admirable, et je suis du même avis. En conséquence, allons droit au but. Avant-hier, j'ai porté le chiffre de notre perte à 1.800 taëls. Vous m'en avez offert 1.200. — C'est cela, c'est cela. — Eh bien ! j'ai réfléchi, j'ai calculé : en l'honneur de notre préfet, ici présent, je cède de 100 taëls..., autant pour le premier commissaire..., autant pour le deuxième ; mon dernier mot est donc celui-ci : Je vous demande 1.500 taëls de compensation. »

» Ici, silence de vingt secondes : les mandarins se regardent mutuellement, puis l'un d'eux se levant, dit :

« Tout compris, sans nulle exception ! — Oui, tout compris, sans nulle exception ! »

» A ces mots, les trois magistrats se rangent en demi-cercle, me font un salut solennel que je leur rends le plus respectueusement possible, et tout est fini.

» Ici, il y aurait une question à examiner. Quel était le plus content des quatre acteurs de cette scène ? On aurait peut-être eu bien du mal à le deviner. Je n'en sais rien moi-même et, au fond, peu importe ! A l'instant même, notre préfet sort de la salle et va chercher les 1.500 taëls¹ dont on est convenu. Le second commissaire fait apporter une table devant nous. On dresse la balance officielle du tribunal ; en moins de cinq minutes, les quinze paquets d'argent sont apportés ; les employés du tribunal veulent ouvrir tous ces paquets sous mes yeux. Je ne le juge pas nécessaire et n'en fais ouvrir que trois. On pèse ces quinze paquets à la balance légale plus forte que la balance du commerce ; on dépose cet argent dans une caisse gardée par deux de mes chrétiens. On ferme la caisse et la clef m'est remise. Les chevaux sont sellés, les porteurs sont prêts, on me conduit à ma chaise et je rentre à l'évêché, mieux accompagné qu'à mon départ, rapportant du tribunal une valeur approximative de 11.000 francs, somme à peu près équivalente à nos pertes. Pour récompense de son habileté et de son énergie, Tchao fut nommé trésorier-payeur à Bathang et élevé d'un degré dans la hiérarchie mandarinale ; il échangea son globe blanc contre un globe bleu. Quand il se rendit de Yerkalo à Bathang, il trouva à Kontgtzeka des délégués des grandes lamaserias de Lhassa, qui lui demandèrent de chasser de nouveau les Européens : « Vous n'aurez pas à agir, lui dirent-ils, laissez-nous faire, cela suffit. » Le vertueux mandarin savait ce qu'il en avait coûté à Ma-tchen-pin ; il répondit avec condescendance : « Je ne demanderais pas mieux, mais actuellement c'est impossible ; je suis nommé à Bathang pour trois années, attendez que mon temps soit fini, et vous chasserez les Européens. » Les délégués se rangèrent à son avis. Quand Tchao fut arrivé à Bathang, il s'empessa de raconter aux missionnaires la démarche des délégués de Lhassa ; seulement il changea la réponse qu'il leur avait faite : « Si vous aviez vu

1. 1.500 taëls koupin, c'est-à-dire 1.610 taëls de l'argent courant.

comme je les ai reçus, disait-il, avec quelle sévérité je les ai traités ! Ce sont des scélérats ! » On sut plus tard la vérité. En cette circonstance comme en cent autres, Tchao avait été le fourbe pour lequel les Chinois professaient une véritable admiration. Cependant, afin de prouver qu'il voulait que, sous son administration, le calme fût complet, il fit afficher un édit solennel pouvant se résumer en ces lignes ¹ :

Le procès des Européens est terminé. A Ta-t sien-lou, pour conclure cette difficile affaire, le mandarin civil Pao et moi avons dû déboursier 1.500 taëls, qui ont été livrés à l'évêque. Maintenant, qui nous remboursera cet argent ? Peuple de Bathang, je ne vous demanderai rien cette fois ; mais respect aux Européens ! Si vous les molestez encore, je vous ferai payer une amende double, triple de cette somme.

Telle fut l'issue du procès de Bathang qui durait depuis vingt mois.

Jetant un coup d'œil sur la manière dont il avait été traité, et appréciant la part que chacun y avait prise, Mgr Chauveau faisait de M. Desgodins cet éloge bien mérité :

« Dans cette affaire, M. Desgodins nous a rendu un service important, moins encore par son intelligence que par la docilité avec laquelle il a subi la direction que je lui imprimais. Que cette direction fût sage ou maladroite, ce n'est qu'une question secondaire ; la question qui domine tout, en pareil cas, c'est qu'il y ait unité de vue et de langage ; nous traitions le procès à deux, l'un à Ta-t sien-lou, l'autre à Bathang. Si chacun eût tiré en sens contraire, nous étions condamnés à l'immobilité, pour ne rien dire de plus. Il n'en a pas été ainsi, Dieu merci. Nous avons exactement suivi la même ligne. Il en est résulté que l'union de nos forces nous a conduits au même but, qui était de réduire nos ennemis à l'impuissance de nous nuire. »

« Nous devons aussi ² une véritable reconnaissance à M. le Ministre des affaires étrangères qui, par une lettre bienveillante adressée à la légation française à Pékin, a déterminé, en notre faveur, une intervention, du reste très pacifique, auprès du Tsong-li-yamen. Un simple petit mot nous a rendu le plus important service et nous a sauvés, au moins pour un temps, d'une ruine définitive.

» Enfin, par une faveur toute particulière de la divine Providence, nous n'avons éprouvé que bien peu de tracasseries de la part des mandarins chinois. Nous avons bien vu quelquefois certaines ruses du métier ; on nous a posé des questions captieuses et désagréables ; il y a eu des réticences compromettantes ; mais il était difficile d'attendre plus ou mieux de la part de ces mandarins, qui n'ont rien à gagner avec nous. S'il est vrai qu'ils n'ont pas accueilli nos plaintes avec indignation, ni même avec un sentiment de justice très élevé, il est vrai aussi qu'ils ont été raisonnables, polis, presque toujours bienveillants ; j'ajoute, non sans quelque consolation intime, que plusieurs fois ils se sont montrés affectueux. »

La mission du Thibet était revenue au point où elle se trouvait au

1. M. C., 1876, p. 42. Lettre de M. Déjean, 12 octobre 1875.

2. M. C. 1875, p. 479.

commencement de 1873, elle reprenait sa ligne de bataille, la seconde ; celle de Bonga, restait, hélas ! inabordable. On pouvait même espérer qu'elle était plus solidement installée que précédemment, puisque les autorités françaises et chinoises avaient reconnu et confirmé son droit de se fixer dans le territoire de Bathang, et qu'elles avaient obligé les chefs thibétains et les lamas à l'y accepter.

« Est-ce à dire, se demandait avec clairvoyance Mgr Chauveau, est-ce à dire que nous n'ayons plus rien à redouter désormais et que la paix sera éternelle dans nos montagnes ? Il ne faut pas se bercer de si douces illusions. »

CHAPITRE CINQUIÈME

ADMINISTRATION DE LA MISSION DU THIBET PAR MGR CHAUVEAU

1875 - 1878

I

Travaux des missionnaires.

Changements de poste. — M. Goutelle à A-ten-tse. — Ses travaux. — Travaux de M. Dubernard à Tse-kou. — A la suite des Lyssous. — Travaux à Yerkalo.

Après l'heureuse conclusion de cette importante affaire, Mgr Chauveau jugea bon de faire quelques changements dans l'administration de sa mission. Le poste de Bathang, précédemment confié à M. Goutelle, fut mis entre les mains de MM. Desgodins et A. Biet. Le premier devait s'occuper des chrétiens et des rapports avec les chefs thibétains, et le second, que des études spéciales avaient familiarisé avec les proverbes et les textes des auteurs souvent cités par les lettrés et les mandarins, devait entretenir des relations avec les autorités chinoises de la ville. F. Biet fut laissé à Yerkalo et eut Carreau pour compagnon. Goutelle, dont les mandarins trouvaient la droiture trop absolue, fut chargé d'administrer les chrétiens chinois de Tse-kou, de fonder le poste d'A-ten-tse, dont F. Biet avait naguère commencé l'établissement, et où vivaient quelques catholiques chinois habitant autrefois Bonga. Nous allons suivre chacun d'eux sur leur nouveau champ d'action.

Après avoir fait sonder le terrain par un chrétien, Goutelle vint à A-ten-tse et se fixa d'abord dans la maison d'Anaroptein, dont une partie, nous le savons, avait été donnée en gage à F. Biet contre un prêt d'argent. Pour ne pas exciter trop vivement les défiances des lamas de la ville, il commença simplement par fonder une pharmacie dont il confia la direction à un médecin chinois, nommé Ly-che-ko. Cet homme avait été converti à Bonga par Renou : il était alors tueur de vautours ; il quitta ce métier pour se faire médecin ; excellent catholique, père d'un jeune séminariste qui malheureusement mourut de la fièvre typhoïde, il était doué d'un véritable talent de parole et avait l'art assez rare d'exposer la doc-

trine chrétienne sans jamais soulever les susceptibilités des païens ; il fut donc en même temps pharmacien, baptiseur et catéchiste. Obligé pour des affaires d'intérêt de se rendre à Ta-li, il voulut aller au village de Yong-tchang essayer de convertir plusieurs membres de sa famille ; ayant réussi dans ce pieux projet, il repartit pour Ta-li où il demanda à M. Le Guilcher d'envoyer un prêtre à Yong-tchang, afin d'affermir les néophytes dans la foi et de les former à la vie chrétienne. Il obtint ce qu'il désirait, et M. Terrasse ¹ fut chargé du nouveau poste. Mais à peine retourné à Yong-tchang, Ly-che-ko fut atteint de la peste et mourut ; sa disparition fut une véritable perte pour la mission du Thibet.

Cependant, le supérieur de la lamaserie voyait avec colère M. Goutelle prendre pied à A-ten-tse ; mais l'issue heureuse du procès était encore trop proche pour qu'il usât de violence contre le prédicateur de l'Evangile ; il se contenta de la ruse. Il remit 30 taëls à Anaroptein afin qu'il remboursât le prêt fait par les missionnaires et qu'il eût le droit de renvoyer le prêtre étranger. Celui-ci fut obligé de partir ; il alla construire une hutte, près d'un torrent qui descend du Dokerla et qu'on appelle le torrent épileptique, parce que souvent il roule des eaux noires et bouillonnantes ; ensuite, par prudence, il s'éloigna d'A-ten-tse, puis il y revint, mais n'y fit que de courts séjours ; peu à peu il les prolongea, et enfin s'y fixa. En 1877, il eut la joie de convertir une famille thibétaine composée de cinq personnes ; cette même année, il envoya un catéchiste visiter Tchong-tien, Pontzera et Ly-kiang, en lui recommandant de prêcher la parole de Dieu, s'il jugeait l'occasion favorable. Le voyage dura deux mois et demi ; il ne sembla avoir d'autre résultat que d'exciter l'admiration stérile de plusieurs païens pour la doctrine pure et élevée qu'ils entendaient pour la première fois.

Goutelle s'occupait également de faire à Ouy-si l'administration des chrétiens ; ce n'était d'ailleurs ni long, ni compliqué : « J'ai entendu la confession du tailleur Yang ² et celle de la famille Tchang, en tout six personnes, écrit-il, j'ai donné une Communion, suppléé les cérémonies du baptême à deux enfants et administré deux Confirmations. J'ai célébré deux fois la sainte Messe, une fois chez Yang, et une autre fois dans mon auberge. »

En même temps, il était allé saluer les mandarins civils et militaires. « Ils m'ont tous reçu avec honneur, dit-il ³. Sans la pluie, ils seraient venus me rendre ma visite à l'auberge ; il n'y a que le chef indigène qui ait pu me faire cet honneur, parce qu'il s'est levé plus matin que les autres. Mais ils m'ont envoyé leur carte et des cadeaux. Ils voulaient me donner des soldats pour m'accompagner au retour jusqu'à A-ten-tse. Je les ai remerciés de cette bienveillance, en leur disant que la route n'était ni longue ni dangereuse. »

1. Jean-Antoine-Louis Terrasse né à Lantriac, diocèse du Puy, le 23 mars 1848, missionnaire au Yun-nan en 1874, massacré à Tchang-yn, le 28 mars 1883. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1883, p. 121.

2. Né à Lin-tou-kiao. A.-M.-E., vol. 556 c. M. Goutelle à M. F. Biet, Tse-kou, 6 avril 1878 :

3. A. M.-E., vol. 556 c. M. Goutelle à M. F. Biet, Tse-kou, 6 avril 1878.

Tse-kou continuait de progresser sous la direction de M. Dubernard, qui mettait en pratique la vieille devise, que le bruit ne fait pas de bien, et que le bien ne fait pas de bruit ; chaque année il amenait au vrai Dieu quelques païens et les établissait sur les terres du chef ou moukoua de Yetché, comme il avait été convenu précédemment.

Pour en augmenter le nombre, il ne négligeait aucun des moyens que lui suggérait son grand zèle ; tel le fait suivant qui dénote le plus vif amour des âmes.

Les lamas de Hong-pou étant allés piller quelques familles relevant de l'autorité du moukoua de Yetché, celui-ci demanda une éclatante réparation. Les lamas n'osèrent la refuser et invitèrent le chef mosso à venir conférer avec eux ; sans défiance, le moukoua s'y rendit. En arrivant, il vit dans la cour de la lamaserie un certain nombre de jeunes filles deminues, occupées à battre de l'orge ; il s'arrêta pour les regarder. Les lamas avaient compté sur cette curiosité ; au même moment, plusieurs coups de feu se firent entendre, et le moukoua de Yetché tomba, frappé de deux balles à la tête par des lamas embusqués derrière des meules de paille.

Ce meurtre eut dans le pays un immense retentissement. Les Lyssous se soulevèrent pour venger leur chef. Armés de flèches inflammables, ils allèrent de nuit attaquer plusieurs villages dépendant de la lamaserie, et les incendièrent. On essaya en vain de leur couper les routes ; avec des cornes d'antilope qu'ils plaçaient dans les plus petites anfractuosités des rochers, ils faisaient des échelons, sur lesquels ils grimpaient et marchaient droit devant eux, à travers les montagnes, sans souci des chemins battus. Ils ne réussirent cependant pas à s'emparer de la lamaserie de Hong-pou. En revenant de leur expédition, ils devaient passer par les stations de Tse-kou et Niapatong, et M. Dubernard tremblait que leur colère ne s'apaisant sur ses chrétiens.

Informé de ces craintes, un païen vint le trouver : « Que le chef ne redoute pas les sauvages, lui dit-il, il a un moyen très simple de gagner leur amitié : qu'il prépare beaucoup de vin, qu'il leur en offre et les sauvages deviendront ses amis. » Le missionnaire suivit ce conseil. Il se rendit à la petite station chrétienne de Niapatong emportant plusieurs petits tonneaux. Quand les Lyssous défilèrent devant lui, il offrit une tasse de vin à chacun d'eux. Personne ne se fit prier pour accepter, et l'on en vit plusieurs qui en redemandaient une seconde fois : « Non, répondait Dubernard, tes chefs l'ont défendu ». Les soldats avaient un geste de regret et s'éloignaient, mais ils furent touchés de ce procédé et ne firent aucun mal aux catholiques.

Cependant le missionnaire n'avait pu voir, sans émotion, les longues files d'hommes, de femmes et d'enfants, que les Lyssous emmenaient en esclavage, et dont plusieurs centaines appartenaient à des villages voisins, entre autres à celui de Seré. Il résolut d'essayer d'en sauver quelques-uns. Prenant avec lui deux domestiques chargés de sacs de sel, condiment rare et très apprécié chez les sauvages, il suivit l'armée victorieuse jusque dans ses montagnes reculées. En arrivant dans les villages dont les habitants avaient pris part à la guerre, les chefs faisaient le partage

du butin, et aussitôt M. Dubernard allait vers ceux qui avaient obtenu des esclaves : « Pour cet homme, pour cette femme qui maintenant t'appartient, disait-il, combien veux-tu de sel ? » Les uns refusaient, les autres acceptaient avec empressement. A mesure qu'il s'avancait dans le pays, l'apôtre trouvait des populations de plus en plus primitives, auxquelles il apparaissait comme un être extraordinaire. Beaucoup d'habitants n'avaient jamais vu de cheval et, raisonnant comme les Indiens de l'Amérique au sujet des Espagnols, ils croyaient que le missionnaire et son coursier ne faisaient qu'un : « Restez ici, lui disaient-ils, nous vous mettrons à notre tête, nous irons en guerre contre nos voisins et, avec votre secours, nous prendrons beaucoup de bœufs et beaucoup d'esclaves. » Le prêtre souriait, refusait doucement cette proposition et se contentait d'offrir la rançon des captifs. Arrivé à Noadan, il quitta les Lyssous et revint à Tse-kou, ramenant une soixantaine de malheureux rachetés à prix de sel.

A Yerkalo, F. Biet acheva, en 1876, la construction de la chapelle, longue de 21 pieds, large de 15 et haute de 11 : « Elle a son sanctuaire et sa nef, son autel et son tabernacle, le tout en bois bien sculpté, écrivait M. Desgodins ¹. Je crois qu'un rubriciste n'aurait pas grand'chose à critiquer. »

Les missionnaires ornaient cette chapelle avec tout le zèle d'une ingénieuse pauvreté. C'est ainsi que l'on vit un jour F. Biet découper une calotte de velours, pour en faire un pavillon de ciboire, et Desgodins, qui maniait habilement l'aiguille, occuper les loisirs d'une visite à Yerkalo en attachant sur ce velours des perles en verre de manière à représenter un ostensor. Humble travail que la foi vivifie, que l'amour de Dieu ennoblit et qui nous paraît plus touchant quand il est fait aux extrémités du monde par des hommes que la persécution avait tant de fois frappés, sans jamais les courber.

A Tse-kou, à Yerkalo et à A-ten-tse, les missionnaires, selon les prescriptions de Mgr Chauveau, employèrent peu à peu une partie de l'indemnité payée par les mandarins à installer de nouvelles familles dans les champs qu'ils avaient loués, et purent ainsi augmenter leur faible troupeau.

Cha-pa et Ta-tsien-lou n'offraient rien de particulier ; ces deux stations, ayant échappé aux troubles de 1873, avaient continué leur marche ordinaire, trop lente au gré de tous les désirs.

Les œuvres, dont Ta-tsien-lou était relativement plus riche que les autres postes, demeuraient dans leur état ordinaire ; la pharmacie, les écoles de garçons et de filles avaient leur clientèle ordinaire ; le Séminaire ne possédait que peu d'élèves.

Les missionnaires de Yerkalo en avaient envoyé un, Neurboudoguié, l'ainé des fils de Chedipema ; mais Mgr Chauveau, ne lui ayant pas trouvé les dispositions suffisantes, l'avait renvoyé. L'évêque ne s'était pas trompé ; le jeune homme devenu menuisier tua un de ses compagnons. Le meurtre semblait d'ailleurs de tradition dans la famille ; avant sa conversion au catholicisme, Chedipema avait assassiné un de ses amis, et l'on enten-

1. A. M.-E., vol. 556 *cl*. M. Desgodins à M. Voisin, 23 septembre 1876.

dit un jour son plus jeune fils, Isidore, qui avait reçu une légère correction de M. Déjean, murmurer avec rage : « Quand je serai grand, je tuerai celui-là. »

II

Voyageurs européens : Gill, Mesny.

Hostilité contre les Européens. — Assassinat de Margary. — Le traité de Tche-fou. — Voyage de Gill et de Mesny. — Troubles excités par leur passage.

C'est pendant ces travaux paisibles, mais accomplis au milieu d'une sorte de frémissement haineux, contenu par la vigilance et l'habileté de Tchao, que l'on apprit la nouvelle de la prochaine arrivée de voyageurs anglais. La population chinoise et thibétaine, les lamas et les mandarins, tous furent saisis d'une émotion violente de dépit et de colère contre ces étrangers audacieux qui osaient afficher leur désir de fouler la terre sacrée des Esprits.

Par suite de ces expéditions, qui se succéderont pendant un certain nombre d'années, la mission du Thibet se trouvera placée dans une position très critique, et sans qu'il y ait aucunement de la faute de ses prêtres ou des explorateurs. Les Thibétains, raisonnant comme plusieurs autres peuples d'Extrême-Orient, imputeront aux missionnaires la venue d'autres Européens qu'ils détestent par cela seul qu'ils sont Européens ; ils craindront que ces étrangers ne soient l'avant-garde d'armées conquérantes qui s'empareront de leur patrie, pilleront leurs biens et détruiront leur religion. Les Chinois, mieux instruits des désirs des Occidentaux, de la conduite et du but des ouvriers apostoliques, ne feront rien pour arrêter les absurdités et les mensonges colportés à travers le pays ; au contraire, ils sembleront prendre à tâche de les fortifier et ils soutiendront de toute leur fourberie la violence des Thibétains.

A proprement parler, ce n'est pas une nouvelle phase de la vie de la mission du Thibet qui s'ouvre, mais un élément nouveau qui s'y introduit, augmentant les craintes et la jalousie des lamas, et, par conséquent, les difficultés déjà si grandes et si nombreuses de l'apostolat.

Nous avons vu, en 1867, M. Cooper passer à Ta-tzien-lou, être arrêté dans sa marche sur Bathang et obligé de changer son itinéraire. Son voyage n'eut aucune suite fâcheuse pour la mission, du moins immédiatement ; car, plus tard, parmi les griefs imputés aux missionnaires en 1873, on n'oublia pas de dire qu'ils avaient appelé cet étranger. Il paraît cependant que ce fut plutôt là une parole d'hommes qui font flèche de tout bois, qu'une accusation prise au sérieux. Malheureusement, il ne devait pas toujours en être ainsi. Mais n'anticipons pas sur les événements.

En 1876, l'Angleterre, par sir Thomas-François Wade, et la Chine, par Ly-hung-chang, signèrent la convention de Tche-fou qui devait être aug-

mentée en 1885 et ratifiée à Londres le 6 mai 1886. Cette convention faisait payer à la Chine la mort de l'Anglais Margary, assassiné en 1874, à Manwyne, sur les confins de la Birmanie et du Yun-nan, et stipulait pour la Grande-Bretagne un certain nombre d'avantages commerciaux. Un article séparé spécifiait le droit pour les explorateurs anglais de traverser le Thibet ; en voici la traduction :

Le gouvernement de Sa Majesté, ayant le projet d'envoyer une mission l'année prochaine au Thibet, ou par la route de Pékin à travers le Kansou et le Koukounoor, ou par la route du Su-tchuen, le Tsong-li-yamen, en ayant égard aux circonstances, donnera, au moment de cette exploration, les passeports nécessaires, et adressera des lettres aux hautes autorités provinciales et au résident chinois au Thibet. Si la mission ne peut suivre ces routes, elle franchira la frontière de l'Inde pour aller au Thibet, et le Tsong-li-yamen, averti de cette marche par le ministre britannique, écrira au résident chinois au Thibet, et le résident, selon que les circonstances le permettront, enverra des officiers pour prendre soin de la mission, et des passeports pour la mission seront donnés par le Tsong-li-yamen afin que son passage ne soit pas empêché.

Cet article ne pouvait être guère qu'une pierre d'attente pour l'avenir. En effet, il contenait par deux fois une expression dont les Chinois devaient savoir à merveille se servir pour ne pas laisser les Anglais traverser le Thibet. Il y était dit : « Le Tsong-li-yamen, ayant égard aux circonstances, donnera des passeports ; » et, plus loin : « le résident chinois au Thibet, selon que les circonstances le permettront, enverra des officiers. » Pour tout homme si peu au courant que ce soit des choses de Chine et du tour d'esprit des Célestes, il était évident que ce double appel aux circonstances suffisait pour fermer la porte aux voyageurs. Le Tsong-li-yamen essaierait d'abord de ne pas délivrer de passeports ; s'il y était obligé, le résident du Thibet n'assurerait pas le voyage, et même si par hasard il l'assurait, ce ne serait qu'une feinte, et il trouverait bien le moyen de mettre en avant les lamas qui arrêteraient l'effet de sa bonne volonté extérieure.

Au point de vue de la pénétration immédiate au Thibet, l'article séparé de la convention de Tche-fou n'avait donc pas toute l'importance qu'on aurait pu être tenté de lui donner. Mais il éclairait, si elle ne l'avait été suffisamment, la question de l'autorité de la Chine sur le Thibet. Si, en effet, ce dernier pays ne relevait pas de l'Empire, pourquoi Pékin accordait-il des passeports ? Pourquoi en faisait-il un article additionnel à un traité longuement et minutieusement débattu ? Pourquoi donnait-il des ordres afin que les Anglais fussent reçus honorablement au Thibet et accompagnés par des mandarins accomplissant une mission officielle ?

Que le Tsong-li-yamen, Ly-hung-chang et consorts aient joué la comédie, le fait n'est pas pour nous surprendre ; mais il n'en reste pas moins acquis qu'une fois de plus, dans un document diplomatique, ils ont reconnu les droits de la Chine sur le royaume du Thibet.

D'ailleurs, on fut bientôt renseigné sur ce que l'on pouvait attendre des promesses chinoises par l'effervescence et par les démonstrations hostiles qui accueillirent la nouvelle qu'une commission russe opérait dans le Turkestan, et que des voyageurs anglais s'avançaient vers le

Thibet. Ces Anglais étaient MM. Gill et Mesny. Ils n'avaient pas l'intention de pénétrer au Thibet ; mais, à l'accueil qu'on leur fit, ils purent comprendre qu'une telle expédition eût été impossible.

Le premier, M. Gill, était fils du major Gill, de l'armée de Madras. Il était né dans l'Inde, à Bangalore, en 1843 ; élevé à l'école militaire de Woolwich, il en sortit dans le corps des ingénieurs royaux ; il avait été, raconte-t-on, reconnu pour héritier par un riche lord dont il avait ramassé le chapeau dans une des rues de Londres. En 1873, étant lieutenant du génie, il avait fait, avec le colonel Baker, un voyage dans le Khorassan. En 1876, il fit des explorations dans le Tche-li et sur les frontières du Leao-tong ; en 1877, il partit avec M. Colborne Baber pour Tchong-kin, de là il marcha vers le sud du Kan-sou, puis revint vers les pays thibétains. Le second, M. Mesny, issu d'une ancienne famille française de Jersey, était armurier-mécanicien ; arrivé pauvre à Canton, il fut adopté par un Chinois nommé Ouang, se brouilla avec son protecteur, le quitta et prit le nom de Me-ta-jen ; plus tard, il ira se battre dans les rangs des Chinois à Son-tay. Le but de ces Anglais était de se rendre en Birmanie par Bathang et Ta-li. Ils remontèrent le fleuve Rouge, passèrent à travers le Yun-nan et le Kouy-tcheou et arrivèrent à Ta-tsien-lou le 25 juillet 1877.

« Ces Messieurs, écrivait Mgr Chauveau au ministre de France à Pékin¹, sont entrés immédiatement en rapport avec nous, et nous faisons ce qui est en notre pouvoir pour les mettre à même d'entreprendre, sans trop de peines, le difficile voyage de Bathang. M. Mesny, qui sait le chinois, a rendu visite à tous nos mandarins et en a été parfaitement reçu. Il nous a raconté lui-même qu'ayant connu naguère le gouverneur général au Chan-tong, il s'est présenté pour le voir à Tchen-tou. Tin-pao-chen l'a accueilli avec une bienveillance dont il lui sait gré et l'a autorisé à se faire suivre de ville en ville par un employé officiel d'un tribunal et quatre satellites pour le protéger dans son voyage. »

L'évêque prévint également ses missionnaires et les invita à prêter leur secours aux explorateurs : « Je vous prie, écrivait-il à M. F. Biet², de faire savoir à M. Goutelle, par deux ou trois voies différentes, l'arrivée prochaine à A-ten-tse de MM. Gill et Mesny ; je ne sais s'ils auront besoin de ses services, mais, s'ils y avaient recours, il ne manquera pas de les leur rendre autant que possible³. »

M. Desgodins, qui parlait anglais, fut d'un grand secours aux voyageurs

1. A. M.-E., vol. 556^e. 29 juillet 1877.

2. A. M.-E., vol. 556^e. 1^{er} août 1877.

3. « Je n'ai pu aller au-devant des Anglais, à leur passage à Dzongngang, à deux journées et demie d'ici. J'ai bien discuté en moi-même ce projet, mais leur passage fut si rapide que l'exécution en fut impossible. Les sous-préfets et les Koutsop qui se trouvaient aux Salines reçurent l'ordre de se rendre à Dzongngang, pour le passage des Anglais, mais ces messieurs faisaient deux étapes par jour. Lorsque l'ordre arriva aux Salines, tous ces petits chefs se mirent en route immédiatement, mais lorsqu'ils arrivèrent à Dzongngang, les Anglais étaient déjà sur la route de Ta-li. On dit que les deux sous-préfets, ancien et nouveau, durent donner chacun 20 taëls d'argent au préfet pour cette mésaventure dont ils n'étaient pas coupables. Ils ne sont pas à plaindre pour cela ; ils font assez de concussions pour en pouvoir subir. » (M. F. Biet à Mgr Chauveau, Yerkalo, 3 novembre 1877.)

par les renseignements géographiques et statistiques qu'il leur fournit et l'aide qu'il leur donna pour la formation de leur caravane et leurs approvisionnements.

Bien avant l'arrivée des voyageurs à Ta-t sien-lou, les autorités de Lhassa connaissaient leur projet, et, craignant que leur but ne fût autre qu'ils ne le disaient, et qu'arrivés près du Thibet, ils ne voulussent y entrer, elles intimèrent l'ordre aux lamaseries des deux côtés de la frontière, d'empêcher par tous les moyens, même par les armes, les Anglais de passer, de surveiller les missionnaires et, au besoin, de les arrêter s'ils tentaient d'accompagner les étrangers.

Ces ordres reçus, on répandit le bruit à Kiangka que quarante officiers anglais, tous en chaise, étaient déjà arrivés à Ta-t sien-lou, dans le but de se rendre à Lhassa, et qu'ils étaient accompagnés de 6.000 soldats.

En apprenant cette nouvelle, on fit un appel aux armes dans la préfecture de Kiangka, afin de s'opposer aux envahisseurs; on prescrivit de garder les frontières, de couper les ponts de corde à Yerkalo et à Lanten.

On raconte que sur le plateau de Pamoutang, les voyageurs ayant aperçu 300 Thibétains réunis par les lamas, M. Mesny demanda la raison de ce rassemblement : « C'est pour vous empêcher de poser le pied sur la terre de Lhassa », lui fut-il répondu. Ce à quoi l'Anglais répliqua : « Nous ne voulons pas aller à Lhassa. Lorsque nous voudrions y aller, qu'ils viennent vingt mille s'ils le jugent à propos, nous irons quand même. Si les lamas n'excitent pas de troubles contre nous, nous les laisserons tranquilles. Mais s'ils remuent, nous les mettrons à la raison. »

Les voyageurs ne purent suivre exactement l'itinéraire qu'ils s'étaient tracé; on eut soin de les faire passer par les plateaux solitaires et par les montagnes abruptes au lieu de leur faire prendre les bords du fleuve, où ils auraient trouvé des villages peuplés et des vallées bien cultivées, sans doute pour leur donner l'impression que, dans un pays si pauvre, les étrangers n'avaient rien à gagner.

L'opinion qu'ils laissèrent d'eux en Chine et dans les pays thibétains fut bien digne du jugement enfantin des populations qu'ils visitèrent. A Ta-t sien-lou, M. Gill ¹, qui ignorait le chinois et se tenait avec toute la raideur et le flegme britanniques, fut pris pour un grand chef; mais, sur les routes du Thibet, habillé de gros drap anglais, que les Thibétains prétendaient ne pas être bon pour faire des sacs, conduisant lui-même son cheval par la bride quand il lui prenait fantaisie de marcher à pied, il descendit du haut rang qu'on lui avait attribué et passa pour un homme du peuple. M. Mesny eut partout la réputation d'un domestique parlant bien chinois et se conduisant mal, ce qui, d'ailleurs, n'empêchait pas les mandarins de passer la nuit à jouer et à boire avec lui; il est vrai que Mesny buvait de l'eau pendant que les mandarins s'enivraient, mais sa réputation n'en fut pas meilleure.

1. Après son expédition, M. Gill reprit du service dans l'Inde. Lors de l'expédition des Anglais en Egypte, il fut, avec un autre officier, pris par l'ennemi qui les plaça sur le bord d'un précipice, et leur offrit le choix ou d'être fusillés ou de se précipiter dans le gouffre. Le second officier accepta ce dernier genre de mort. Mieux inspiré, M. Gill refusa, et répandit qu'il attendait la mort. On le fusilla immédiatement.

Tout pacifique et rapide que fut leur passage, il provoqua dans le pays de nombreux commentaires, de vives menaces contre les missionnaires, et même quelques mauvais procédés. Mgr Chauveau en écrivit immédiatement à notre ministre à Pékin, M. Brenier de Montmorand ¹.

« Le ministre adressa des réclamations au Tsong-li-yamen, mais, dit l'évêque ², il est bon de noter qu'en présentant nos plaintes au gouvernement central, la légation a agi avec prudence et habileté. Elle s'est bien gardée de faire peser la responsabilité de ce qui se passait à Bathang sur les mandarins chinois, qui, de fait, n'étaient pas coupables et que nous n'avions point accusés. En Chine, on peut attendre beaucoup des fonctionnaires, pourvu qu'on ait l'adresse de ne pas blesser leur amour-propre. Les réclamations de la légation française ne signalèrent que des indiscretions de langage ou tout au plus des menaces de la part des indigènes ; elles furent favorablement accueillies. Des ordres pour le Su-tchuen partent immédiatement de Pékin. Le gouverneur général et le commandant militaire de la province s'empressent de transmettre ces ordres à Ta-tchien-lou. Dans cette dernière ville, on trouva la même bonne volonté.

» Le 26 juin, dans la matinée, notre mandarin civil me témoigna le désir d'avoir une entrevue avec moi « pour affaires importantes ». Je me rendis au tribunal dans la soirée. Le préfet avait reçu, la veille, du nouveau vice-roi du Su-tchuen, Tin-pao-chen, une dépêche dans laquelle on lui demandait des renseignements sur les nouvelles tracasseries qui semblaient menacer les missionnaires français à Bathang. Comme je n'avais nulle raison de dissimuler la vérité, je fis part au mandarin de ce que les missionnaires m'avaient écrit. Il me remercia de ma franchise et m'assura qu'il allait répondre au vice-roi d'après les indications que je venais de lui fournir. Je sais qu'il a tenu parole et que sa dépêche est tout à fait à notre avantage.

» Le lendemain, 27 juin, on m'annonça la visite du colonel de la garnison. Il venait officiellement, par ordre de son général, prendre, lui aussi, des informations authentiques sur les bruits que l'on faisait courir contre nous à Bathang. Je lui répétais ce que j'avais dit, la veille, au mandarin civil.

» Le 30 juin, le général lui-même arriva à notre résidence. Il me rendit très fidèlement compte de ce que j'avais dit au colonel quatre jours auparavant, et m'assura qu'il venait d'envoyer des ordres au mandarin militaire de Bathang, son subordonné, pour qu'il ne permit à personne de nous molester. Il ajouta que, le pays de Bathang lui étant militairement soumis, il pouvait nous y garantir une entière sécurité.

» Restait à savoir si les choses prendraient une tournure aussi favorable à Bathang même. Les nouvelles ne se firent pas longtemps attendre.

1. Né en 1813, fils du général Antoine-François Brenier ; commissaire général en 1848 ; consul général à Shang-hai, puis en Egypte en 1870 ; ministre plénipotentiaire à Pékin de 1876 à 1879 ; en retraite en 1880 ; mort le 16 février 1894 à Saint-Marcellin (Isère).

2. M. C., 1878, p. 51-52. Lettre de Mgr Chauveau, 22 juillet 1877.

Le dimanche 13 juillet, le tribunal m'envoie une lettre, venue par la poste du gouvernement et datée du 7 juillet ; elle avait donc voyagé jour et nuit. Dans cette lettre, MM. A. Biet et Desgodins m'annoncent que le mandarin civil et le mandarin militaire de Bathang viennent de recevoir, par courrier accéléré, des dépêches fort avantageuses pour nous.

» Elles disent que, quelques années auparavant, tels et tels mandarins avaient aplani toutes les difficultés, et l'on demande comment de nouveaux troubles paraissent sur le point d'éclater. C'était un éloge indirect, adressé aux deux mandarins de Bathang, par les plus hautes autorités de l'empire. Quelle joie pour ces humbles globulés ! Aussi se sont-ils montrés dignes de la confiance que l'on semblait avoir en eux et se sont-ils empressés de mettre fin au langage alarmant qu'on entendait partout.

» Ils sont venus l'un et l'autre saluer nos confrères et les remercier du bon témoignage qu'ils avaient rendu d'eux. Devenu plus expansif encore par l'excès de sa satisfaction, le mandarin civil disait à nos missionnaires : « Soyez tranquilles ; tant que je serai ici, personne n'osera vous toucher du bout du doigt. Je veux même arranger les choses de façon que, quel que soit mon successeur, on ne puisse vous molester à l'avenir. Vous vous figurez que les légats impériaux sont de grands seigneurs à Lhassa ; ils ne sont que de fort petites gens à côté des lamas. Il faudrait les mettre à la raison, ces lamas ; je m'en charge si l'on veut me donner seulement mille hommes. Les lamas veulent s'opposer, même par la force des armes, à l'entrée au Thibet des commissions russe et anglaise ; qu'on me donne donc mille hommes, et je me fais fort de conduire ces commissions aux quatre coins du royaume. »

Ainsi s'exprimait le fameux Tchao, dont nous avons eu l'occasion de parler assez longuement ; il ne faudrait pas prendre ses promesses au sérieux ni ses paroles au pied de la lettre. Tchao pratiquait au plus haut degré la morale de l'intérêt ; les mensonges ne lui coûtaient rien, quand par hasard ils ne lui rapportaient pas, et la fourberie était son élément. Quoi qu'il en soit, les ordres donnés par les autorités du Su-tchuen furent suivis, et le calme succéda à une agitation qui aurait pu se transformer en tempête.

III

Projets d'expédition au Thibet par l'Inde.

Origine du projet. — Conférence de M. Desgodins et de Mgr Chauveau. — Résolutions de Mgr Chauveau.

Ce mouvement des Européens vers le Thibet fit penser à Mgr Chauveau que le temps était peut-être venu de reprendre les tentatives apostoliques du côté de l'Inde, interrompues depuis 1838. Il y avait déjà songé en 1869, et avait eu la vague intention de confier cette entreprise à M. Wallays,

directeur au collège de Pinang « qui, pensait-il, étant de nationalité belge, serait mieux accueilli par les Anglais. » Mais il n'avait donné aucune suite à cette idée ; il la reprit en 1877 ; on en disait l'exécution possible ; ce n'était là qu'une de ces affirmations générales, qui n'ont guère de valeur tant qu'on ne les précise pas et qu'on ne les appuie pas sur des faits.

Quelles étaient réellement les relations du gouvernement anglais avec les pays thibétains ? Pourrait-on trouver même un petit pied-à-terre où l'on fût en sécurité et qui pût être adjoint à la mission. Comment administrer de si loin des stations chrétiennes ? Comment subvenir à leur existence dans un pays où les roupies « filent comme les sapèques en Chine », selon l'expression de l'évêque ? Mgr Chauveau hésita longtemps avant de prendre une détermination si grave.

Enfin, quand il eut obtenu gain de cause dans le procès qu'il soutenait, pour le rétablissement de Bathang, de Bongmet et de Yerkalo, il crut le moment venu de consulter Rome ; il reçut par l'intermédiaire de M. Rousseille, alors procureur des Missions-Étrangères en cette ville, l'assurance des dispositions bienveillantes de la Propagande à l'égard de l'entreprise projetée. Il écrivit aussitôt aux Vicaires apostoliques des Indes, dont les missions étaient limitrophes du Thibet, les priant de favoriser l'entreprise qu'il avait en vue. Tous répondirent qu'ils étaient disposés à l'aider de tout leur pouvoir, les droits de leur juridiction restant saufs.

Après avoir fait ces démarches en secret, Mgr Chauveau chercha à qui il pourrait confier l'exécution de son projet.

Parmi ses missionnaires, il en restait encore un qui avait fait les expéditions de l'Inde de 1855 à 1858, Desgodins. Ses cheveux avaient blanchi, son front s'était ridé, mais ses forces gardaient leur vigueur et son cœur sa vaillance. L'évêque l'appela près de lui à Ta-t sien-lou, d'abord pour le connaître personnellement, car il ne l'avait jamais vu, et aussi, dit-il¹, « afin qu'il me suggérât des idées qui ne m'étaient pas encore venues à l'esprit ou en rectifiât d'autres que le défaut d'expérience eût peut-être rendues d'une application impossible. » M. Desgodins arriva à Ta-t sien-lou le 5 octobre 1877. Mgr Chauveau l'entretint longuement de ses voyages dans l'Inde et des événements qui s'étaient passés à cette époque déjà lointaine. Puis, dans une longue conférence, tout officielle cette fois, il le mit au courant de la question, des démarches faites, des réponses obtenues, et lui demanda s'il se sentait encore la force de recommencer l'expédition de 1855-1858. — « Quant à la force physique, répondit le missionnaire, elle ne me manque pas, je puis partir ; quant à la volonté, Monseigneur, vous n'avez qu'à ordonner, et je suis prêt. Cependant, je me permettrai de faire observer à Votre Grandeur que, pour avoir une chance de réussite, il nous faut de toute nécessité un pied-à-terre, qui soit à nous en pays thibétains, soumis au Gouvernement anglais, afin d'y pouvoir travailler en sécurité à préparer l'avenir. Ce pied-à-terre existe-t-il ? Où pourrions-nous l'obtenir ? C'est ce que je ne saurais vous dire. — C'est précisément ce que vous aurez tout d'abord à examiner, reprit l'évêque. »

1. A. M.-E., vol. 556^e. Mgr Chauveau à MM. les directeurs, 20 octobre 1877.

Après avoir étudié la question sous toutes ses faces et décidé que M. Déjean accompagnerait M. Desgodins, Mgr Chauveau s'arrêta aux résolutions suivantes, dont il écrivit la teneur :

L'année prochaine, le 16 août, deux missionnaires se détacheront de la partie sud-est de la mission et se rendront directement à Calcutta, de là à Darjeeling dans la mission de Patna. Ils devront s'arrêter à ce dernier poste et prendre toutes les informations qu'ils pourront se procurer soit sur le Sikkim, soit sur le Boutan. Ces informations prises, ils me les transmettront et alors nous nous entendrons sur les démarches ultérieures, mais en ne précipitant rien, en ne heurtant aucune susceptibilité, surtout celle de juridiction. Si une occasion favorable se présentait d'entrer au Thibet même, ils seraient autorisés à en profiter à titre d'exploration, c'est-à-dire à titre provisoire seulement, jusqu'à ce qu'on ait pu leur assurer des communications indispensables. Comme il ne serait pas impossible que les tentatives de ces deux confrères du côté de l'Inde n'excitassent les appréhensions des gouvernements chinois et thibétains, et que nous n'en ressentissions le contre-coup dans cette partie sud-est du Thibet, nous ne publierons pas la mission donnée aux deux confrères, au moins dans les premiers temps; il sera bien entendu qu'ils ne vont faire qu'une exploration au sud du Thibet; mais ils n'y fonderont d'établissement tant soit peu considérable que plus tard, et après le plus mûr examen. C'est pourquoi, afin d'exciter moins d'alarmes de quelque part que ce soit, leurs instructions seront temporaires et ne s'étendront pas au-delà de quatre ans.

Mgr Chauveau demanda alors au Séminaire des Missions-Etrangères deux jeunes missionnaires pour remplacer ceux qui allaient partir, et fit déposer à Hong-kong des fonds destinés à M. Desgodins et à son compagnon.

IV

Mort de Mgr Chauveau.

M. F. Biet nommé provicaire. — Maladie de Mgr Chauveau. — Sa mort. — Sa tombe. — Son éloge. — Ses travaux. — Sa piété.

L'évêque profita de la circonstance pour traiter avec M. Desgodins, dont il apprécia grandement le caractère et l'intelligence¹, une autre grave affaire qui lui tenait à cœur depuis longtemps, la nomination d'un provicaire, chose qu'il n'avait pas encore faite, par suite des circonstances particulières et difficiles que sa mission avait traversées. Il avait jeté les yeux sur M. Félix Biet, et, dès 1873, il l'avait nommé dans un acte secret, qui devait être décacheté en cas de mort seulement. En 1877, sentant ses

1. C'est à la suite de cette visite, que Mgr Chauveau écrivit le 26 novembre 1877 à M. F. Biet cet éloge de M. Desgodins : « Le P. Desgodins nous a quitté il y a huit jours. Nous avons été enchanté de faire sa connaissance, il y a de l'or dans cet esprit et dans ce cœur. »

forçes décliner, voyant son candidat se montrer par son esprit de régularité, d'obéissance, de modération, digne de la charge qu'il voulait lui confier ; d'autre part, la situation religieuse s'étant améliorée, il résolut de faire cette nomination. Desgodins connaissait beaucoup F. Biet, puisqu'ils avaient vécu ensemble à Bonga, à Gunra, à Yerkalo, qu'ensemble ils avaient supporté la bonne et plus souvent la mauvaïse fortune ; il approuva sans réserve le choix du Vicaire apostolique, et comme on redoutait un refus de la part de l'élu, il se chargea de lui porter la proposition de Mgr Chauveau et de l'appuyer fortement. Il repartit donc pour Bathang, et, après quelques jours de repos, pour Yerkalo où il plaida chaleureusement la cause qui lui était confiée.

« Vers les deux heures de l'après-midi, écrit-il ¹, ma commission était faite et j'avais le bonheur d'obtenir le consentement si désiré et qui devait être si agréable à tous nos confrères. Je repartis pour Bathang. Je n'étais plus qu'à une journée de marche de ma résidence, revenant tout heureux de mon succès et me réjouissant d'annoncer la bonne nouvelle au vénérable évêque, lorsque, sur le bord du fleuve Bleu, je rencontrai un courrier extraordinaire envoyé à toute vitesse à Yerkalo. Mon cœur se serra d'un triste pressentiment ; j'ouvris le message en tremblant ; bientôt, hélas ! la vérité me fut connue. M. Déjean nous racontait les détails de la mort d'un saint et nous envoyait la pièce officielle qui nommait M. Félix Biet provicaire et, en cas de mort de l'évêque, administrateur de la mission. J'arrachai un feuillet de mon calepin de route, et, appuyé sur la selle de mon cheval, j'écrivis un mot au nouveau supérieur pour lui faire acte d'obéissance et me mettre à sa disposition. »

En effet, peu de temps après le départ de M. Desgodins, le 21 décembre 1877, à cinq heures du soir, Mgr Chauveau était mort à Ta-tzien-lou. « La dernière parole qui était tombée de ses lèvres mourantes, écrit son fidèle secrétaire M. Déjean ², fut pour désirer de recevoir la Sainte Eucharistie. Déjà les dents se serraient et les lèvres ne pouvaient guère articuler que des mots à demi-intelligibles. Il y eut un moment solennel et pénible lorsque je lui apportai la sainte communion ; ma main tremblante tenait devant sa bouche le corps de son bien-aimé Sauveur et sa bouche ne s'ouvrait pas. Je voyais le vénéré malade faire des efforts, mais en vain ; on eût dit qu'il ne savait plus ou ne pouvait plus entr'ouvrir ses lèvres ; enfin, l'amour l'emporta sur les défaillances de la nature, sa bouche s'ouvrit, puis se referma après avoir reçu Jésus-Hostie, son Seigneur et son Maître, comme le chantait l'Eglise en ce jour en empruntant les paroles du disciple incrédule, saint Thomas, dont nous célébrions la fête.

» Vers trois heures de l'après-midi, nous récitâmes lentement les prières des agonisants ; le vénéré mourant n'avait plus sa connaissance ; je le quittai un moment pour aller dans notre chapelle faire un Chemin de Croix à son intention. Nous étions au vendredi ; c'était le jour, l'heure, où

1. M. G. 1878, p. 589-590.

2. A. M.-E., vol. 536^e. Lettre aux directeurs du Sém. des M.-E., voir également : *Le Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1878 p. 63, et *Vie de Mgr Chauveau*, p.p. 165-172.

chaque semaine il récitait lui-même les mêmes prières, se promenant à pas lents dans sa chambre, serrant dans ses mains une grosse croix de bois, souvenir de Jérusalem. Je ne croyais pas l'instant de la séparation si proche ; à peine suis-je de retour auprès de ce vénéré Père que ses yeux tournent, sa respiration cesse, sans agonie, sans le moindre effort ; ainsi s'éteint une lampe.

» Ainsi mourut d'une affection des bronches, dans la soixante-deuxième année de son âge, muni de tous les sacrements, au milieu de ses enfants en prières et en pleurs, notre Père très aimé, Mgr J.-M. Chauveau, évêque de Sebastopolis, ex-coadjuteur du Yun-nan, Vicaire apostolique de Lhassa. Il n'a pas plu à la divine Providence, vu la nature de la maladie, de nous laisser recevoir au dernier moment ses derniers conseils avec sa dernière bénédiction ; c'est une peine pour nous. Une chose nous console : au commencement de sa maladie, alors qu'il était encore plein de vie, dans les ardeurs de la fièvre, comme s'il eût pressenti l'avenir, il fit son acte de résignation et nous donna indirectement ses derniers avis. J'étais seul auprès de son lit, il parla assez longtemps, mais je résume ses paroles en quelques mots : « Je suis malade à un moment où j'ai des affaires très importantes à traiter... quelle contradiction dans la conduite de la Providence !... Je souffre... pourquoi ? peut-être pour le salut d'une pauvre âme bien éloignée de moi... Mon Dieu ! comme vous voudrez... Les insensés, les hommes du monde ! Ils voudraient toujours vivre... et ils meurent... Mon Dieu ! que l'aveuglement des hommes est grand !... Pauvres païens !... pauvres chrétiens chinois... Non, ils ne comprennent pas... cependant on peut espérer d'en sauver quelques-uns... oui, mon Dieu, on peut en sauver... » Il semble que, voyant déjà le Ciel entr'ouvert, ce bon Père, comme Abraham, discutait déjà, avec la miséricorde divine, le salut de ces âmes pour lesquelles il avait travaillé, souffert pendant trente ans, et pour lesquelles il allait mourir. Nous n'oublierons pas, au milieu de nos peines, ces paroles d'espérance. »

Le corps du vénérable défunt fut exposé sur un modeste catafalque et gardé pendant trois jours et trois nuits, et l'on remarqua avec étonnement qu'au bout de ce temps, il avait encore conservé toute sa souplesse. Il fut déposé par M. Déjean dans l'angle d'une petite chapelle attenante à la maison épiscopale, en présence de quelques clercs et d'environ quatre-vingts chrétiens. Un écrit mortuaire, au nombre de plus de deux mille exemplaires, fut envoyé au Thibet et en Chine. En voici la traduction ¹ :

En l'année 1877, depuis la naissance de Jésus, le docte évêque du Thibet nommé Joseph, âgé de soixante-deux ans, est mort le 17 de la XI^e lune de l'année thibétaine du *Bœuf de Feu*. Disons pour lui les prières des morts, prions pour lui le Maître du Ciel, afin qu'il soit délivré des tourments du purgatoire.

Par respect pour le défunt, le préfet de Ta-tsien-lou expédia des courriers rapides dans les stations chrétiennes pour avertir les missionnaires

1. *Vie de Mgr Chauveau*, p. 169.

de la mort de leur chef. Sous la même inspiration, les mandarins envoyèrent quelques présents, de la cire, des parfums.

Le ministre de France à Pékin, M. Brenier de Montmorand, écrivit à M. Déjean, secrétaire du prélat ¹ :

J'ai toujours fait tous mes efforts pour protéger votre mission ; mais l'éminente sagesse de Monseigneur Chauveau, et l'influence que lui avaient acquise sa haute vertu et sa modération, n'ont pas peu contribué à maintenir le calme dans son Vicariat apostolique. Son successeur peut compter sur l'appui de la légation, et je ne doute pas que le souvenir de Monseigneur Chauveau comme l'exemple qu'il laisse, joints aux efforts que je ferai, permettent au nouveau provicaire de continuer sa tâche avec un égal succès.

L'appréciation de M. Brenier de Montmorand était celle de tous les missionnaires du Thibet. Mgr Chauveau avait été un administrateur très modéré, et dans les circonstances difficiles où se trouvait son Vicariat, cette modération était une grande sagesse.

Il porta cette modération partout, dans ses rapports épistolaires aussi bien que dans ses relations personnelles. Il l'enseignait aux missionnaires, et souvent il répétait à ceux qu'il voyait : « Un mandarin hostile que l'on n'a pas froissé peut nous rendre service et devenir un ami ; mais un mandarin que l'on a blessé est un ennemi mortel. »

Toujours très digne de parole et de tenue, il était fort estimé des mandarins chinois pour qui le décorum est presque la première des qualités ; il eut avec eux les meilleures relations. Invité à dîner chez eux, il acceptait quelquefois et ne manquait jamais de bénir la table. La première fois qu'il le fit, un officier parut s'en étonner. Voulant répondre à sa pensée et peut-être aussi à celle de tous les assistants, l'évêque se tourna vers le préfet, et, avec un sourire qui achevait ses paroles, il fit la remarque que, dans un de ses ouvrages, Confucius enseigne qu'il faut remercier le Ciel de ses dons. Les mandarins ne pouvaient que s'incliner.

A l'administration de son Vicariat, qui se composa surtout de lettres à ses missionnaires, aux mandarins, au consul de France à Han-keou, à notre ministre à Pékin, Mgr Chauveau joignit le travail de simple missionnaire pour les chrétiens chinois de Ta-tsien-lou, les confessant, les instruisant, et formant, parmi eux et parmi les Thibétains, un chœur de chanteurs. Il fit aussi les fonctions de procureur de la mission : il s'occupait des commissions et préparait les caisses qui devaient être expédiées aux ouvriers apostoliques de Bathang, de Yerkalo, de Tse-kou. Il agrandit et réinstalla la petite maison chinoise que M. Goutelle lui avait laissée. Il fit aussi quelques petites réparations à la résidence de Ta-lin-pin, qu'avait installée Mgr Thomine, et où il allait passer une partie des hivers, moins rigoureux dans cette station qu'à Ta-tsien-lou.

Jugeant que s'occuper de science était un excellent emploi de ses loisirs, il envoya divers produits du Thibet à plusieurs sociétés savantes, quelques espèces rares de faisans, des remèdes, etc... ; aussi la Société d'Accli-

matation de Paris lui décerna le titre de membre honoraire et une médaille en 1868, et l'exposition de Vienne en 1867 également une médaille.

Il rêvait d'une encyclopédie en chinois avec planches, composée dans un esprit chrétien ; ne pouvant la faire faute d'hommes et de moyens, il s'efforça d'engager un Vicaire apostolique voisin à tenter l'entreprise. Il écrivit au Dalaï-Lama une apologie du christianisme qui, sans doute, ne parvint jamais à son destinataire.

Il adressa de longues et intéressantes lettres aux *Missions Catholiques*, aux *Annales de la Propagation de la Foi* et de la *Sainte-Enfance* ¹ ; mais, par prudence, il les envoyait ouvertes au Séminaire des Missions-Étrangères et disait au directeur qui était le procureur de sa mission : « Lisez, voyez, mes intentions sont les plus droites du monde, mais à la distance où je suis, je puis me tromper sur les temps, les hommes, les choses... Si vous approuvez ma prose, laissez passer... sinon au panier. »

Sa piété était vive et d'une régularité parfaite. Il se levait à 4 heures, se couchait à 9 heures, faisait tous ses exercices de piété à heure fixe ; il récitait son bréviaire à la minute précise où il est permis de commencer l'office. Le bréviaire d'abord, tout le reste ensuite, était sa règle invariable. « On peut dire, raconte M. Déjean, que jamais il ne profita du privilège que nous avons tous de remplacer la récitation du bréviaire par celle

1. *Les Annales de la Propagation de la Foi* ont publié dix-neuf lettres de Mgr Chauveau : t. XVIII (1846), 110-115 ; — XX, 63-71 ; — XXIV, 261-67 ; — XXV, 5-8 ; — XXVIII, 144-152, 232-236 ; — XXXV, 399-402 ; — XXXVIII, 284-288 ; — XXXIX, 19-22, 417-419 ; — XLI, 210-217 ; — XLII, 5-12, 287-361, 468-472 ; — XLIII, 233-264 ; — XLVI, 187-191, 196-203 ; — LVIII, 192-199 ; — LIX, 191-205. — *Les Missions catholiques* en ont publié trente-trois : 7 août 1868, 49 ; 21 mai 1869, 161 ; 5 novembre 1869, 356 ; 13 mai 1870, 150 ; 24 juin 1870, 202 ; 16 septembre 1870, 297 ; 20 octobre 1871, 27 ; 8 mars 1872, 224 ; 20 septembre 1872, 562 ; 17 janvier 1873, 26 ; 24 janvier 1873, 37 ; 18 avril 1873, 180 ; 2 mai 1873, 206 ; 17 octobre 1873, 498 ; 14 novembre 1873, 542 ; 27 février 1874, 100 ; 6 mars 1874, 110 ; 29 mai 1874, 257 ; 7 août 1874, 387 ; 25 septembre 1874, 473 ; 20 octobre 1874, 483 ; 30 octobre 1874, 529 ; 22 janvier 1875, 37 ; 30 avril 1875, 213 ; 28 mai 1875, 260 ; 18 juin 1875, 296 ; 25 juin 1875, 309 ; 23 juillet 1875, 353 ; 1^{er} octobre 1875, 478 ; 15 octobre 1875, 497 ; 18 février 1876, 79 ; 25 février 1876, 92 ; 22 juin 1877, 301 ; 13 juillet 1877, 333 et 1^{er} février 1878, 51. — *Les Annales de la Sainte-Enfance* en ont publié seize : t. I, 328-332 ; — t. III, 48-60 ; — t. III, 564-576 ; — t. IV, 294-309 ; — t. V, 60-66 ; — t. IX, 199-203 ; — t. IX, 430-433 ; — t. XV, 290-293 ; — t. XVI, 103-109 ; — t. XXIII, 14-18 ; — t. XXIII, 298-319 ; — t. XXIV, 10-13 ; — t. XXVI, 29-33 ; — t. XXVI, 304-311 ; — t. XXVIII, 290-308 ; — t. XXIX, 381-386.

Le journal *Le Luçonnais* publia également en 1866 deux légendes chinoises : *Le Suicide* et *La jeune Famélique*, traduites en vers par Mgr Chauveau. La première a été reproduite dans sa Biographie : *Vie de Mgr Chauveau*, p. 176-178. Il composa également des stances sur ce sujet : *Qu'est-ce que la mort ? — Vie de Mgr Chauveau*, p. 181-184. — Son dernier travail important fut celui qu'il composa sur *La Vie et Les Vertus* du V. serviteur de Dieu, Louis-Marie Baudouin, fondateur, à Chavagnes, des Ursulines de Jésus et de la Compagnie des Enfants de Marie Immaculée. Il céda, dans cette circonstance, aux instances réitérées du troisième supérieur de la Congrégation, Mgr Gallot, son intime ami. Il lui fit, le 6 juillet 1877, l'envoi de sa déposition, qui contenait 74 pages in-8°. Elle partit le 10, pour Paris, munie de son sceau épiscopal, avec les attestations de son secrétaire, faisant les fonctions de notaire apostolique. Il écrivit à ce sujet : « Je devais ce témoignage au vénérable Père. Je le devais à moi-même. Je le devais à mon pauvre grand-père, Simon Renaud ; il me semblait quelquefois le voir me sourire du haut du ciel, comme étant alors l'organe de sa reconnaissance et de son immense respect. Voilà pour moi un grand devoir accompli, qui est de nature à faire plaisir à mes vieux amis de Chavagnes ».

du rosaire. Je tiens de Monseigneur lui-même que, durant le temps des persécutions, en voyage, obligé de loger chez des païens, au milieu de la nuit il improvisait une lanterne sourde et récitait tout son office. J'ai vu le cher évêque malade bien souvent : tant que la chose a été matériellement possible, le bréviaire a toujours été récité. Dans sa dernière maladie, le bréviaire est le dernier livre qui soit tombé de ses mains défaillantes. Un jour, en particulier, le vénérable malade, en proie aux ardeurs d'une fièvre terrible, voulut néanmoins se lever pour réciter son office. Il me semble le voir encore : les deux mains s'agitaient convulsivement comme des feuilles, les dents claquaient, un gémissement saccadé plutôt qu'un son articulé s'échappait péniblement de ses lèvres... J'aurais dû cacher le bréviaire pour éviter au malade une si grande fatigue ; la pensée m'en vint, je n'en eus pas le courage, c'eût été lui faire trop de peine. Le lendemain, dans un moment de calme, Sa Grandeur me dit : « Il faut avouer qu'hier j'ai bien mal récité mon bréviaire, je ne sais pas vraiment comment je m'en suis tiré.. pas avec honneur certainement. — Mais, Monseigneur, hier vous étiez dispensé du bréviaire, du rosaire, de tout. — Sans doute, sans doute, mais, que voulez-vous ? l'habitude... et puis un saint m'a dit qu'un bréviaire ainsi récité valait son pesant d'or. »

« Ne pouvant plus se mettre à genoux depuis plusieurs années à cause d'ankyloses formées aux genoux à la suite d'une terrible attaque de goutte, il récitait chaque soir son chapelet en se promenant comme saint François de Sales et comme bien d'autres saints. « Le chapelet, quelle délicieuse prière ! » me disait-il un jour. En récitant son chapelet, il méditait et à chaque dizaine au moins il demandait une grâce. Son amour du salut des âmes se donnait carrière en s'adressant à la sainte Mère, source de toutes grâces. C'est le cas de dire qu'en défilant pieusement ses *Ave Maria*, il priait pour tous et pour tout. Que de fois je lui ai entendu dire en apprenant la bonne mort d'un personnage marquant, dont la vie avait été plus au moins chrétienne : « Encore un qui me doit des *Ave Maria* et qui ne s'en doute guère ! » ou bien, quand nous lisions dans le journal anglais de Calcutta la conversion d'un protestant connu, d'un ministre : « Merci à la bonne Vierge, elle aura des *Ave Maria* ! » Chaque vendredi il faisait très pieusement le chemin de la croix. »

Il célébrait la messe de très bonne heure et faisait toujours son action de grâces à la chapelle, mauvais bâtiment en planches dans lequel on n'osait pas avoir la sainte Réserve et qui, en hiver surtout, était très froid. A M. Déjean, qui un jour l'engageait à terminer son action de grâces dans sa chambre qui était chauffée, il répliqua vivement : « Comment, mais les pierres crieraient contre moi et vous allumeriez un cierge pour m'accompagner ! » Tant que ses forces le lui permirent, il chanta les prières d'actions de grâces. A midi, il n'omettait pas son examen particulier.

La grande sainte Thérèse avait aussi une large part de ses affections. Parmi le petit nombre d'ouvrages qu'il possédait au Yun-nan et au Thibet, figuraient les œuvres de cette sainte. Il les lisait et les relisait, et il y trouvait les motifs les plus puissants pour faire des progrès dans la pra-

tique des vertus. Il aimait le Carmel et correspondait de temps en temps avec celui de Luçon, sa ville natale. Il dédia, aux religieuses qui l'habitaient, la paraphrase en vers français du psaume *Super flumina Babylonis* qu'il avait composée en 1849, dans le grenier où il s'était vu forcé de se cacher pendant huit jours. Il leur disait à cette occasion : « Mourir pour Dieu, mourir au monde, mourir à soi-même et mourir pour toujours, peut-il y avoir quelque chose de plus grand sur la terre ? Je trouve cela dans tous les Ordres religieux, mais à des degrés différents ; il me semble que sainte Thérèse a atteint le plus élevé. Heureuses, si vous marchez sur ses traces, si vous imitez son courage, si vous vous sacrifiez comme elle, si vous êtes ses filles encore plus par les vertus que par le nom ! »

L'un des sacrifices qui lui coûta le plus, fut sa translation du Yun-nan au Thibet, parce que la situation dont on lui imposait la charge était très difficile et sa santé déjà fort altérée. A cette occasion, le 17 novembre 1867, il écrivait à Mgr Gallot : « Je travaillerai de toutes mes forces, je grelotterai de temps en temps, il faudra souffrir de bien des manières, mais où ne souffre-t-on pas ? Et que sait-on quand on ne sait pas souffrir, selon la belle parole de saint Jean de la Croix ? » Après sept ou huit ans passés à Ta-tzien-lou, il avait oublié ses répugnances à y venir.

« Nous avons quelquefois, au Thibet, des misères sans nombre et sans fin, disait-il ; eh bien ! je n'ai jamais été si content dans ma vie de missionnaire. Je ne fais pas grand'chose, quoique cependant je sois toujours occupé ; je m'en console en pensant que Notre-Seigneur est bon et que le néant ne peut rien faire. » M. Cooper lui rendant visite, un jour, au moment où il souffrait beaucoup d'un accès de goutte, se permit de lui dire : « Monseigneur, à votre place je maudirais mon sort. » Le patient lui répondit : « Et moi, je bénis Dieu ; que sa sainte volonté soit faite en toutes choses. »

V.

État général de la mission du Thibet.

Trois groupes. — Ta-tzien-lou. — Cha-pa. — Bathang. — Yerkalo. — Bongmet. — Tse-kou. — A-ten-tse. — Statistique générale.

Avant de clore l'histoire de la mission du Thibet pendant le gouvernement de Mgr Chauveau, il nous semble bon de résumer par des chiffres la situation de chacun des districts à cette époque, avec l'administration des sacrements telle qu'elle fut faite en 1877¹.

Les chrétientés se divisaient alors en trois groupes :

1° Celles de Ta-tzien-lou ;

1. A. M.-E., Rapport de M. Desgodins aux directeurs du Séminaire. Ta-tzien-lou, 15 novembre 1877.

2° Celles du territoire de Bathang ;

3° Celles qui étaient situées dans le Yun-nan ;

Le groupe de Ta-tsien-lou comprenait deux districts : Ta-tsien-lou et Cha-pa.

Ta-tsien-lou, résidence de l'évêque, centre d'une chrétienté et tête de ligne de toute la mission, n'avait pas d'autre station que celle de la ville. En voici la statistique : Nombre total des chrétiens 78 ; Séminaire 1 ; École 1 ; Religieuses 2 ; Catéchumènes 20 ; Chrétiens qui se confessent 57 ; Nombre total des confessions 395 ; des Communions 551 ; Chrétiens qui ne se sont pas confessés 2 ; Adultes baptisés 7 ; Enfants de fidèles baptisés 3 ; Baptêmes d'enfants d'infidèles 24 ; Confirmations 6 ; Mariages 2.

La note dont les fidèles de ce district sont marqués est la suivante ¹ : « Les chrétiens sont généralement assez dociles, manquant un peu d'instruction il est vrai, mais observateurs des règles de l'Église ; ils n'ont point de contestations violentes avec leurs voisins idolâtres, et actuellement du moins ils ne rencontrent pas de préjugés haineux chez les autorités, point essentiel à l'heure où nous sommes. »

Deux ministres protestants arrivèrent cette année même (1877), à Ta-tsien-lou avec l'intention de s'y installer. « Ils ont, écrivait M. Desgodins, produit le sentiment du ridicule et du mépris pour leur personne, par l'étrangeté de leurs manières et leur défaut de prévenance envers les autorités. Nos chrétiens les ont accueillis avec dédain et presque avec colère. » Les protestants ne devaient pas faire de grands progrès dans le Thibet, mais leur présence seule pouvait être un élément de trouble.

La mission possédait à Ta-tsien-lou : l'évêché situé en dehors de la porte du midi, occupant avec les cours 880 mètres carrés, un terrain plus vaste en dehors de la porte du nord, et, au milieu de la ville même, un établissement servant d'orphelinat, d'école de filles et de pharmacie.

Cha-pa, à deux jours de marche à l'est de Ta-tsien-lou, était dirigé par M. Déjean. Nombre de stations 1 ; Nombre total des chrétiens 170 ; École 1 ; Religieuses 4 ; Catéchumènes 76 ; Nombre total des confessions 460 ; des Communions 626 ; Chrétiens qui ne se sont pas confessés 13 ; Adultes baptisés 6 ; Enfants de fidèles baptisés 13 ; Baptêmes d'enfants infidèles 77 (dont 40 morts) ; Confirmations 10 ; Mariages 7 ; Extrême-Onctions 8 ; Adultes morts 8 ; Enfants fidèles morts 2.

« Les chrétiens de Cha-pa sont des gens simples et paisibles. Un certain nombre d'entre eux appartiennent par leur domicile à la mission du Sutchen méridional, mais comme ils sont très loin de leurs missionnaires et très près de ceux du Thibet, ces derniers en prennent soin et les considèrent comme dépendants de Cha-pa. »

En parlant de Ta-tsien-lou et de Cha-pa, nous avons dit qu'il n'y avait qu'une station. Il ne faudrait pas en conclure que tous les chrétiens de ces deux districts sont massés autour de la résidence du missionnaire. Au contraire, ils sont disséminés par petits groupes à des distances plus ou moins considérables. Mais, comme il n'a été possible d'installer d'organi-

1. A. M.-E., M. Desgodins aux directeurs du Séminaire. Ta-tsien-lou, 15 novembre 1877.

sation dans aucun groupe, ce qui serait absolument nécessaire pour la visite régulière des fidèles, ceux-ci se rendent au centre pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux, et le missionnaire ne va dans les annexes que pour la visite des malades.

Dans le territoire tibétain de Bathang, traversé du nord au sud par le fleuve Bleu et par le Mékong, de l'est à l'ouest par la grande route de Chine à Lhassa, on comptait trois districts :

Bathang, à 17 étapes de Ta-tsien-lou, sans que pendant ce long voyage on rencontrât un seul chrétien, était sous la direction de A. Biet et de Desgodins. Le catalogue d'administration des sacrements est aussi élémentaire que la station elle-même, qui se compose de trois chrétiens et de quatre catéchumènes : Nombre des confessions 15 ; des Communions 13 ; Baptêmes d'enfants d'infidèles 2 ; Apostat 1. Il y avait eu autrefois trois ou quatre familles chrétiennes à Bathang, elles s'en étaient éloignées en 1868, comme nous l'avons raconté, par crainte de voir s'accomplir les malheurs dont on les menaçait : la mort pour les hommes, l'esclavage pour les femmes et les enfants. La mission possédait à Bathang une assez grande maison avec une cour et un petit jardin, et, à quelque distance, un champ et une maison loués à une famille chrétienne, le tout d'une contenance de 2.500 mètres carrés.

Yerkalo, confié aux soins de F. Biet et de Carreau, offrait cette modeste statistique : Nombre total des chrétiens 49 ; des Catéchumènes 10 ; des Confessions 42 ; des Communions 30 ; Baptêmes d'enfants et d'adultes 4.

A deux jours de marche de Yerkalo et à moitié chemin de Bathang, dans une plaine très élevée, se trouvait l'établissement de Bongmet où Carreau allait souvent résider. On y comptait : Chrétiens 4 ; Catéchumènes 10 ; Nombre des confessions 12 ; des Communions 9 ; Chrétien non confessé 1 ; Adulte baptisé 1 ; Baptêmes d'enfants 2.

Dans la partie de la province du Yun-nan rattachée au Thibet, il y avait deux districts :

Tse-kou contenait 207 chrétiens dispersés en plusieurs villages, dont voici les noms avec l'indication du nombre des fidèles : Tse-kou et Niapantong, qui en est distant de 4 kilomètres, 106 Chrétiens ; Yarmé, village situé à environ 12 kilomètres de Tse-kou, et habité en grande partie par des Loutses, 30 Chrétiens ; Chiamé, village lyssou où la mission possédait des terrains suffisants pour établir 6 familles, il y avait 5 maisons, et la plus belle servait de presbytère et d'oratoire lors de la visite du prêtre, 18 Chrétiens ; Djragnira, village en majorité loutse, 15 Chrétiens ; Into 7 ; Ouy-si 5 ; Lou-tse-kiang 4 ; anciens et nouveaux adorateurs, 22. Les chrétiens tibétains étaient sous la direction de Dubernard et les chrétiens chinois sous celle de Goutelle. Tous remplissaient régulièrement leurs devoirs religieux et le compte-rendu de 1877 porte cette mention :

« A l'exception de ceux qui n'ont pu être visités, des enfants trop jeunes pour se confesser et de 4 adultes dont 2 fous, tous se sont confessés et ont communie. » Le reste de la statistique donnée par M. Dubernard était la suivante : Nouveaux adorateurs et catéchumènes 17 ; Adultes baptisés 13 (Tse-kou 9, Yarmé 1, Chiamé 3, Djragnira 2) ; Enfants de fidèles bap-

tisés 10 (Tse-kou 4, Yarmé 2, Chiamé 1, Djragnira 3) ; Confirmations 8 (Tse-kou 3, Yarmé 4, Djragnira 1) ; Mariages 4 ; Extrême-Onctions 3.

A-ten-tse, dont était chargé Goutelle avait 23 chrétiens, et le catalogue d'administration des sacrements indiquait : Nombre total des confessions 13 ; Communions 9 ; Chrétiens non confessés 4 ; Adulte baptisé 1 ; Enfant de fidèle baptisé 1 ; Enfants d'infidèles baptisés à l'article de la mort 5.

« A part 2 ou 3 familles qui sont passables, ajoutait tristement M. Goutelle, tous les autres chrétiens sont tièdes, sans avoir complètement perdu la foi. »

En achevant ce modeste tableau sous les yeux Mgr Chauveau, Desgodins écrivait aux directeurs du Séminaire ces paroles de consolation que seul un apôtre pouvait trouver au fond de son cœur :

« J'espère, Messieurs, que ce rapport vous persuadera que l'œuvre de la Propagation de la Foi n'a perdu ni ses prières, ni ses allocutions et qu'enfin les missionnaires du Thibet, quoique travaillant toujours et partout au milieu du péril, n'ont pas dépensé en vain leur peine et leur temps. Ce que nous pouvons vous offrir est bien peu de chose, en comparaison de ce qui reste à faire. Mais le fondement est posé, la semence est jetée ; à Dieu d'élever l'édifice, de donner l'accroissement à la semence, aux chrétiens fervents de seconder la grâce et nos efforts par leurs prières et leurs aumônes, à nous de défricher à la sueur de nos fronts. »

CHAPITRE SIXIÈME

LES PREMIÈRES ANNÉES DE L'ÉPISCOPAT DE MGR BIET

1878 - 1881

I

Consécration épiscopale et premiers actes de Mgr Biet.

Nomination de Mgr Biet. — Stratagème de M. Desgodins. — Arrivée de MM. Brieux et Giraudeau. — Sacre de Mgr Biet. — Sa réception à Ta-t sien-lou. — Les passeports. — Nouveaux missionnaires. — Nouvelles mesures administratives. — Conseils sur la conduite à tenir envers les voyageurs.

Nommé provicaire et ayant accepté cette charge avant la mort de Mgr Chauveau, F. Biet était de droit supérieur de la mission du Thibet.

Le 22 janvier 1878, il quitta Yerkalo pour se rendre à Ta-t sien-lou, résidence ordinaire de l'évêque. Lorsqu'il passa à Bathang, les autorités civiles et militaires le reçurent avec de grands honneurs. Le mandarin chinois Tchao voulut même forcer le chef de la lamaserie de Bathang à venir lui demander pardon des méfaits, dont il s'était autrefois rendu coupable envers les missionnaires, et à promettre de vivre à l'avenir en paix avec eux. Le lama s'exécuta, sans doute avec l'intention de ne faire plus tard que ce qu'il voudrait.

Grâce aux bonnes relations que Mgr Chauveau avait toujours entretenues avec les mandarins de Ta-t sien-lou, le nouveau supérieur fut bien accueilli dans cette ville et de suite commença à remplir les devoirs qui lui incombent.

Selon le règlement de la Société des Missions-Étrangères, il devait demander à tous les missionnaires d'envoyer leur vote pour désigner le successeur du Vicaire apostolique défunt, et, après l'avoir reçu sous pli cacheté, le transmettre au Séminaire de Paris. Désireux de lui témoigner sa bonne volonté, le préfet de Ta-t sien-lou lui offrit la poste du gouvernement pour porter cette correspondance, qui fut ainsi beaucoup plus rapide. En un mois, le supérieur reçut tous les votes, les expédia au Séminaire, qui en fit le dépouillement et présenta à Rome F. Biet, qui

avait obtenu l'unanimité des suffrages. Par un bref du 23 juillet 1878, le Souverain Pontife nomma évêque de Diana et, par un bref du 27 août, Vicaire apostolique du Thibet, celui qui avait été désigné par le libre choix de tous ¹.

Des sentiments avec lesquels les missionnaires accueillirent la nouvelle de l'élection et du sacre de Mgr Biet, nous ne citerons que ceux de leur doyen, M. Goutelle, qui sont admirables d'obéissance et d'humilité ² :

« Je commence à devenir vieux, comme vous le savez, Monseigneur. Il est plus que probable que je ne suis pas loin du terme de ma carrière. Je ne pourrai donc vous rendre que de courts et faibles services ; mais au moins ce ne sera pas la bonne volonté qui me manquera. Vous pouvez être convaincu que je suis tout entier à votre disposition. Envoyez-moi en haut, envoyez-moi en bas, placez-moi à droite, placez-moi à gauche, vous serez obéi aussitôt que vos ordres me seront connus. Je n'ai pas d'autre volonté que la vôtre. La grande grâce que je demande à Dieu, c'est d'avoir jusqu'au dernier soupir, pour mon supérieur, tout le respect, tout l'amour, toute la soumission et le dévouement qui lui sont dus. Je ne vois en lui que Dieu dont il tient la place pour me diriger. Jusqu'à cette heure, ma conscience ne me reproche point d'avoir failli à l'obéissance, et j'espère, Dieu aidant, n'y faillir jamais. Je ne doute pas que mes confrères n'aient les mêmes sentiments que moi, ils en auront peut-être de meilleurs encore. Je suis bien, sans contredit, le dernier de tous. Ils sont plus vertueux, plus capables et plus zélés que moi. Il n'y a qu'une chose en laquelle je ne veux pas leur céder, c'est en bonne volonté. »

Cependant, malgré la rapidité des votes et de la nomination, les lamas, trop ignorants pour connaître la distance du Thibet à Rome et le temps nécessaire pour en recevoir des pièces officielles, commençaient à répandre le bruit que le grand chef des catholiques n'aurait pas de successeur et que les missionnaires allaient être obligés de s'éloigner. Très au courant de tous les bruits publics, et sachant, par une expérience déjà longue, les fâcheux résultats qu'ils pouvaient avoir, Desgodins, alors à Yerkalo, résolut de les faire tomber ; connaissant le résultat des votes, il n'hésita pas, un dimanche, à proclamer que F. Biet était nommé évêque, et que dans le courant de la semaine aurait lieu un grand festin pour célébrer cette nomination. Ces paroles furent accueillies avec enthousiasme par les chrétiens. Le festin fut solennel et l'imagination des lamas se calma. En même temps, Desgodins, écrivant à F. Biet ce qu'il venait de faire à Yerkalo, lui disait : « Partez pour Tchen-tou, où vos brefs seront sans doute rendus avant vous ; autrement, si vous restez à Ta-tsién-lou, on ne comprendra pas que vous soyez élu, comme je l'ai dit, et que vous n'alliez pas vous faire sacrer ; les bruits recommenceront plus forts qu'auparavant, et l'en ne sait ce qui peut advenir. »

F. Biet suivit le conseil de son vieil ami. A Tchen-tou, il trouva deux jeunes prêtres destinés pour sa mission et qui venaient d'arriver de France :

1. Voir à l'appendice XXX et XXXI le texte de ces deux pièces.

2. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1895, p. 386.

Jean-Baptiste-Honoré Brieux et Pierre-Philippe Giraudeau. Leur destinée a été bien différente : le premier est mort trois ans plus tard, assassiné pendant une nuit de septembre, par ordre des lamas ; le second, après un apostolat de vingt ans, est aujourd'hui le successeur du prélat dont il était alors le Benjamin.

Cependant, les brefs n'étaient pas encore arrivés ; en les attendant l'élu fit la retraite préparatoire à sa consécration épiscopale. Enfin, ayant reçu toutes les pièces nécessaires, il fut sacré par Mgr Pinchon à Leang-Io-keou, le grand Séminaire de la mission du Su-tchuen occidental. Grâce à la présence de neuf prêtres européens et des élèves du grand et du petit Séminaire réunis pour cette circonstance, la cérémonie fut fort belle ; elle eut lieu le dimanche 24 novembre 1878, en la fête de saint Jean de la Croix, pour lequel le nouvel évêque avait une dévotion spéciale, et dont il avait fait réimprimer une partie des œuvres pendant son séjour au Séminaire des Missions-Étrangères.

Mgr Biet repartit ensuite pour sa mission, emmenant avec lui les deux jeunes prêtres, qui devenaient ses collaborateurs. A trois lieues de Tsi-tien-lou, une trentaine de chrétiens chinois, à cheval, bonnet de cérémonie en tête, l'attendaient ; ils lui offrirent le thé, puis le cortège se remit en marche. Bientôt on vit apparaître sur la crête des montagnes des cavaliers thibétains, qui descendaient rapidement en poussant à pleine voix leur cri de bienvenue : Tchralachi par cho ! C'étaient des catholiques. Ils vinrent se prosterner devant l'évêque et lui présentèrent des écharpes de félicité. Le préfet chinois leur avait prêté son grand parasol rouge que portait un chrétien, dont la haute taille, de plus de six pieds, relevait encore l'importance de l'insigne mandarinal ; le général avait envoyé ses musiciens. Les nombreux acteurs et assistants de cette fête traversèrent solennellement Ta-tsién-lou, et se rendirent à la chapelle de l'évêché, où Mgr Biet leur donna sa bénédiction. Les jours suivants, les chrétiens devaient, selon l'étiquette, offrir des présents à leur premier pasteur ; celui-ci les refusa : « Vous êtes trop pauvres, leur dit-il, donnez-moi vos prières, c'est tout ce que je désire. » Ce désintéressement pouvait plaire aux fidèles et surtout leur être utile, mais il était contraire aux coutumes. On pria donc l'évêque de consentir à un arrangement qui permettrait de respecter sa volonté aussi bien que l'usage. Il prêterait ses vêtements neufs, les pièces de soie qu'il rapportait de Tchen-tou, ses bottes, etc., etc., qui seraient secrètement pris à l'évêché pendant la nuit et emportés chez les chrétiens ; puis, le lendemain, ceux-ci placeraient tous ces objets en évidence sur des brancards, et, au milieu d'un bruyant feu d'artifice, viendraient les offrir au prélat. Mgr Biet accéda à ce désir, et les païens de Ta-tsién-lou admirèrent la générosité des catholiques envers leur grand chef.

L'évêque fit ensuite ses visites aux mandarins chinois, qui les rendirent dans toutes les formes voulues par les rites. Il voulut aussi reprendre avec le roitelet thibétain des relations qui, nous l'avons dit, n'avaient été brisées que par suite d'une méprise de Mgr Chauveau. Il ne fit aucune allusion au passé et se contenta de faire dire au prince que, venant des pays thibétains, dont il parlait la langue, il serait heureux de l'entretenir de ces con-

trées dont il gardait un si précieux souvenir. Le roitelet accorda l'audience. L'évêque y fut reçu avec la splendeur asiatique et sauvage qui convenait à son hôte, il fut couvert de fleurs, aspergé d'eau de senteur, pendant que tous les officiers se prosternaient devant lui.

Les fêtes sont les débuts obligés de tout règne ; elles passent vite. Celles qui avaient signalé les premiers jours de l'épiscopat de Mgr Biet étaient à peine terminées, que celui-ci écrivait à notre ministre à Pékin, M. Brenier de Montmorand, pour lui demander des passeports, sur lesquels serait spécifiée la liberté de circuler dans les pays de Lythang et de Bathang. Nous avons vu que les démarches réitérées de Mgr Chauveau, en 1868 et 1869, avaient été sans résultat ; une dernière, faite en 1877, n'eut pas davantage de succès. Plus heureux, le nouvel évêque fut exaucé et reçut, pour deux missionnaires, des passeports libellés comme il le désirait.

En même temps, il prit des mesures nouvelles pour l'administration de sa mission et édicta certaines règles.

Le séminaire Saint-Joseph, situé à Ta-tsien-lou, près de la porte du nord, et commencé depuis longtemps, fut achevé rapidement et inauguré le 8 septembre 1879. Déjean en fut nommé supérieur, en même temps qu'il était chargé de la paroisse chinoise de la ville ; l'évêque prit lui-même la direction de la paroisse thibétaine. Carreau fut placé à Cha-pa.

La mission fut consacrée au Sacré-Cœur de Jésus et une lampe fut placée dans la chapelle du Sacré-Cœur à Issoudun, où elle devait brûler toujours comme un hommage et une supplication de chaque instant adressée au Rédempteur du monde.

L'exposition et l'adoration du Saint-Sacrement furent autorisées dans toutes les églises aux fêtes de Pâques, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël ; la bénédiction du Saint-Sacrement aux fêtes doubles de 1^{re} classe, lorsqu'il n'y avait aucun danger de persécution ; et, afin de permettre aux missionnaires de profiter immédiatement de ces autorisations, Mgr Biet leur donna tous les objets du culte nécessaires aux bénédictions : ostensoirs, chapes, encensoirs, etc.... La première fois que les chrétiens de certaines paroisses assistèrent à la bénédiction solennelle, il fut impossible de leur faire incliner la tête quand le prêtre, l'ostensoir en main, se tourna vers eux : « Oh ! que c'est beau, s'écriaient-ils, que c'est beau, laissez-nous regarder ! »

Les missionnaires ne pouvaient faire leurs retraites à Ta-tsien-lou sous la direction de l'évêque, à cause des longs et coûteux voyages, de l'abandon dans lequel auraient été laissés les chrétiens, et plus encore peut-être à cause des commentaires que les païens n'eussent pas manqué de faire, en voyant les prêtres étrangers s'éloigner de leur poste pour faire une sorte d'assemblée générale. Mgr Biet leur ordonna de se réunir par petits groupes dans les stations les plus tranquilles et les moins surveillées par les lamas.

Mû par le désir de développer parmi ses prêtres l'esprit de famille, il leur prescrivit de ne jamais faire payer l'hospitalité qu'ils donnaient à un de leurs confrères, quelle que fût la durée du séjour ; il leur citait, à cette occasion, la manière d'agir de l'administration du Vicariat, qui expédiait

les courriers à ses frais, sans jamais les mettre à la charge des ouvriers apostoliques.

D'autres règles furent établies dans le même but ; par exemple, deux messes ¹ devaient être célébrées aux frais du Vicariat pour chacun des missionnaires défunts ; les livres, vêtements, ou autres petits objets, ayant appartenu aux défunts, devaient être partagés entre les survivants, ou tirés au sort quand les mêmes objets seraient demandés par plusieurs ; ils seraient évalués à la moitié de leur prix, et des messes seraient célébrées pour le montant de cette évaluation. Mgr Biet créa à Ta-t sien-lou une bibliothèque circulante, comme il en avait établi une à Yerkalo, lorsqu'il n'était que simple missionnaire.

Des conseils furent donnés sur la conduite à tenir envers les voyageurs européens, qui essayaient de pénétrer au Thibet. Ils peuvent se résumer en une extrême charité pour leur rendre tous les services possibles, sauf les prêts d'argent ² qui amèneraient des complications et peut-être des ruptures, et en une grande prudence pour ne pas encourir des mandarins et du peuple le reproche d'attirer les armées étrangères, et, à cause de ce dernier motif qui était très grave, l'évêque prescrivit de toujours mêler des guides, des porteurs et des interprètes païens aux chrétiens qui remplissaient ces fonctions. De cette façon, les catholiques, exerçant les mêmes métiers que les païens et dans les mêmes circonstances, ne pouvaient être accusés d'une complicité quelconque avec l'étranger.

II

Voyages des Européens au Thibet.

Baber. — Bela Széchinyi. — Prévisions de Mgr Biet. — Politique chinoise. — A Ta-t sien-lou. — Ordre d'arrêter le voyage. — Lettre du comte Bela. — Prjévalski.

Les missionnaires devaient bientôt avoir l'occasion de mettre ces derniers conseils en pratique. En 1878, un Anglais, Baber, qui avait naguère été au Yun-nan régler l'affaire du meurtre de Margary, et était alors attaché au consulat de Tchong-kin, vint à Ta-t sien-lou dans le but d'étudier le commerce du Thibet. Il espérait attirer sur lui l'attention de ses chefs et être nommé résident à Lhassa. Il eut la prudence de ne pas parler de ce désir, et se contenta d'aller chaque jour pendant un mois questionner Mgr Biet sur le Thibet, et d'écrire sous sa dictée des renseignements très nombreux. Le prélat traduisit pour lui des chansons thibétaines, lui indiqua les différents prix du thé et des cotonnades à Bathang, à Yerkalo, à

1. En plus des messes qui sont célébrées par tous les prêtres de la Société des Missions-Etrangères.

2. Malgré cette défense portée par lui-même, Mgr Biet prêta parfois de l'argent aux voyageurs Européens et particulièrement au prince H. d'Orléans.

A-ten-tse, à Ta-tsien-lou ; il releva dans ses notes un certain nombre d'erreurs, l'étonna en lisant l'écriture des Si-fan, qui n'est autre que le thibétain, lui prouva qu'en dépit de ses grandes oreilles, « l'âne des Rochers » des Chinois n'est qu'une antilope. L'Anglais poussa le désir de la vérité jusqu'à répéter à quelques jours de distance les mêmes questions à l'évêque, cherchant à le trouver en contradiction, et, pour tout remerciement, il lui dit : « Je sais, Monseigneur, que les missionnaires catholiques n'aiment pas à être nommés dans les livres. — Ce n'est pas pour être nommé que je vous ai donné ces renseignements, répondit son interlocuteur, mais pour être utile au Thibet. » Cette réponse suffit sans doute à Baber, car, dans la relation qu'il publia, de retour à Londres, et dont il devait plus des trois quarts à l'évêque, il ne le nomma pas une fois dans son récit et ne lui envoya pas même un exemplaire de son ouvrage. Nous n'insistons pas sur le procédé ; d'ailleurs au point de vue de la situation générale de la mission, le voyage de Baber, qui ne dépassa pas Ta-tsien-lou, n'eut aucune influence.

Il en fut bien autrement de l'expédition hongroise du comte Bela Széchinji, accompagné de M. de Loczi ¹ et de M. Kreitner ², qui essayèrent en 1878 et 1879 de pénétrer au Thibet. Ils étaient d'abord allés à Pékin où le chef de l'expédition, le comte Széchinji, avait été reçu avec distinction. On lui avait donné le titre d'assistant au trône impérial de Chine, des passeports qui paraissaient très sérieux, une escorte de quatre mandarins avec leurs satellites en tunique rouge, ce qui est une spéciale marque d'honneur ; afin de mieux réussir, le comte avait été jusqu'à faire mettre sur un drapeau une inscription dont la première partie est injurieuse au catholicisme et la seconde scientifiquement peu démontrée : « Un prince descendant des rois Bela va au Thibet présenter ses hommages au Dalaï-Lama et étudier la langue thibétaine parente de la langue des magyars. »

Les voyageurs prirent la route du nord autrefois suivie par MM. Huc et Gabet. A Kounboun, ils offrirent de riches présents au Bouddha vivant et reçurent de lui une idole en or.

Quand Mgr Biet connut leur entreprise, il écrivit ces lignes qui devaient se réaliser ³ :

« Je voudrais rendre service à ces messieurs ; je suis content de voir qu'on désire entrer au Thibet, mais je regrette beaucoup qu'on ne prenne pas les moyens de réussir. Il n'y a qu'une voie pour entrer au Thibet, c'est l'Inde ⁴ ; quand on aura réussi de ce côté, on pourra entrer par le Sutchen et Bathang ; mais auparavant on ne subira à Bathang que des échecs, car les soldats européens sont trop loin de la frontière de l'est pour qu'on les craigne, et ceux qui se présentent à Bathang sont trop isolés, trop faibles, tandis que sur l'autre frontière les soldats anglais sont à huit ou dix jours de Lhassa. Si vous pouvez persuader à MM. les voyageurs d'en-

1. Savant géologue.

2. Géographe.

3. A. M.-E., vol. 556^e. Lettre à M. Vinçot. Juillet 1879.

4. Mgr Biet oubliait le Turkestan russe.

trer au Thibet par la frontière de l'Inde et non par la Chine, vous leur rendrez un service et à nous aussi ; de plus, vous rendrez service à la cause thibétaine, car le Thibet ne sera ouvert que par cette route. »

Et peu après, il ajoutait : « Il est on ne peut plus certain que les voyageurs seront arrêtés à Bathang. »

Il appuyait ses dires, non seulement sur son expérience, sur la crainte et la haine que les Européens inspirent aux lamas, mais sur l'arrestation d'un Chinois, le mandarin Hoang, que l'on avait dit vouloir se rendre de Chine en Europe par le Thibet. Il est vrai qu'on a prétendu que le voyage de ce mandarin était inventé seulement pour jeter de la poudre aux yeux des Européens et pouvoir leur dire à l'avenir : « Comment voulez-vous que nous fassions passer la frontière de Lanten à vous, Européens, puisque nos mandarins eux-mêmes y sont arrêtés ? »

Biet signalait ensuite la tactique du gouvernement chinois : « A Pékin on délivre des passeports aux Européens pour traverser le Thibet, mais en même temps on envoie une dépêche rapide à Bathang, Kiangka, Lhassa, pour qu'on avise aux moyens d'arrêter les Européens qui vont se présenter aux frontières munis de ces passeports. »

Les choses devaient avoir lieu comme l'avait prévu l'évêque.

Quand le roitelet thibétain de Ta-tsien-lou reçut l'ordre d'envoyer huit de ses gardes pour faire une escorte d'honneur au comte Bela et à ses compagnons, quelques soldats chinois se joignirent à eux, et tous partirent le 18 juillet. Cette escorte devait accompagner les voyageurs austro-hongrois dans le pays du Degué, indépendant de Lhassa, et se retirer, toute responsabilité cessant pour elle, le jour où les voyageurs mettraient le pied sur le territoire du Thibet, car alors ce serait au commissaire impérial chinois, résidant à Lhassa, qu'incomberait le devoir de garantir la sécurité des étrangers ; mais, quelque temps après, le premier mandarin de Ta-tsien-lou rendant visite à Mgr Biet, lui disait :

« On espère du Kan-sou reconduire les voyageurs à Tchen-tou, sans même leur laisser mettre le pied sur les territoires thibétains. Si c'est impossible, de Tchen-tou on leur permettra d'aller à Ta-tsien-lou et à Bathang ; là, on les arrêtera de nouveau pour les forcer, comme M. Gill, à suivre la route du Yun-nan et de la Birmanie, sans entrer dans le Thibet. »

Tout se passa comme le gouvernement chinois l'avait souhaité.

Lorsque les voyageurs furent arrivés à Si-lin-fou, aux frontières du Kan-sou et du Koukounoor, le vice-roi du Kan-sou, Tso-tsong-tang, leur refusa des guides pour aller soit au Lobnoor, soit au Thibet, et déclara qu'il leur était absolument impossible de se rendre à Lhassa par cette route ; il leur conseilla de suivre la grande route des mandarins chinois par Ta-tsien-lou et Bathang, assurant que par cette voie, pourvue de postes militaires chinois à toutes les étapes, ils ne courraient aucun danger et arriveraient sans encombre dans la cité sainte, qu'avec raison ils avaient un si grand désir de visiter.

Confiants dans cette parole, les Hongrois abandonnèrent le nord et partirent pour Tchen-tou. Là, le vice-roi du Su-tchuen essaya de les dissuader de leur voyage ; son éloquence n'obtenant aucun succès, il leur

promit une escorte d'honneur et de sûreté jusqu'à Lanten, frontière extrême de sa province, à quatre journées au delà de Bathang ; il les avertit en outre que le résident impérial chinois à Lhassa, Song, était informé de leur voyage, et qu'à partir de Lanten il devrait fournir l'escorte et les guides pour le voyage à travers le Thibet.

A Ta-t sien-lou, les voyageurs reçurent du Tsong-li-yamen une lettre qui ne pouvait que les maintenir dans leurs illusions. On les félicitait d'avoir pris, pour se rendre à Lhassa, la route suivie par les mandarins chinois ; on leur envoyait copie d'une dépêche de Song, promettant une escorte pour les conduire de la frontière à la capitale du Thibet.

Le comte Széchin yi, plein de franchise et de droiture, ne pouvait s'arrêter à l'idée d'un échec. Mgr Biet le prévint cependant que tant d'amabilités cachaient certainement une fourberie ; il ne le crut pas, et tout ce que l'évêque put faire pour lui, fut de le débarrasser de Tchao, l'ancien mandarin de Bathang, qui lui servait de majordome ou de chambellan, comme on voudra, et qui le volait et volait le gouvernement chinois. Le comte Bela, en effet, payait toutes ses dépenses par l'intermédiaire de Tchao ; celui-ci mettait l'argent dans sa poche et portait les dépenses, en les exagérant, au compte de son gouvernement. Quand l'évêque l'eut prévenu de ce qui se passait, le comte, furieux, renvoya Tchao en dénonçant sa conduite au vice-roi du Su-tchuen. Le mandarin voleur fut cassé et, nous a-t-on dit, mourut de dépit. Mgr Biet remplaça ce majordome infidèle par un chrétien chinois nommé Tang, autrefois catéchiste de M. Delamarre, missionnaire du Su-tchuen occidental. Il donna aussi aux voyageurs un homme de confiance plus ou moins géographe, Pema, l'ancien lama converti par M. Renou. On raconte en souriant que la première fois que M. Kreitner, le géographe de l'expédition, s'adressa à Pema, pour connaître le nom d'une montagne, celui-ci répondit : « Je ne sais pas, ici les montagnes ne portent pas de nom. » Le savant fut fort mécontent, ce dont Pema s'aperçut bien vite. Désireux de garder une place qu'il trouvait bonne, l'ancien lama jugea prudent de ne plus faire semblable réponse, et chaque fois que M. Kreitner lui demandait le nom d'un sommet, il répondait imperturbablement, en mettant à contribution son imagination plus que sa science : « Il s'appelle de tel nom ». Nous ne garantissons pas l'authenticité du fait, mais au Thibet on le tient pour vrai.

Les voyageurs quittèrent Ta-t sien-lou, pleins de confiance dans les lettres du Tsong-li-yamen et du résident à Lhassa. Mgr Biet était loin de partager leurs espérances ; il fut bientôt averti que ses pressentiments étaient justes.

« Hier, dit-il le 18 novembre 1879¹, je me rendis au prétoire pour demander au mandarin de Bathang, qui vient d'arriver ici, pourquoi il quittait son poste, lorsqu'il savait parfaitement que les soldats thibétains allaient se réunir aux frontières pour faire une manifestation, et arrêter les voyageurs, et que nos stations chrétiennes se trouveraient en danger. Il me montra une pièce officielle qu'il venait de recevoir de Tin-pao-tchen,

1. A. M.-E., vol, 556 €. Lettre à MM. Vinçot et Martinet.

vice-roi du Su-tchuen. Celui-ci dit que le résident impérial à Lhassa, Song, le même qui a promis un voyage sûr et honorable aux Austro-Hongrois, ayant écrit au Tsong-li-yamen qu'il ne pouvait protéger les étrangers, le Tsong-li-yamen déclare au vice-roi qu'il faut dissuader les voyageurs d'entrer au Thibet ; en conséquence, Tin-pao-tchen donne aux mandarins chinois de Ta-tsien-lou, de Lythang et de Bathang, l'ordre d'entraver le voyage et de faire en sorte que les explorateurs retournent sur leurs pas et ne dépassent pas la frontière de Lanten. »

L'ordre, dont il est ici question, fut inséré quelque temps après dans une circulaire adressée par les autorités de Lhassa à toutes les lamaseries. Il était ainsi conçu ¹ :

Dites aux voyageurs Magyars : Vous Européens, vous ne devez pas entrer au Thibet, retournez dans votre pays. Si ces Européens se repentent, s'ils se montrent obéissants à ces ordres, ils n'entreront pas au Thibet ; mais s'ils s'entêtent et s'obstinent à vouloir entrer, exposez votre volonté et vos affaires thibétaines au résident impérial à Lhassa.

L'évêque envoya immédiatement cette nouvelle au comte Bela.

Celui-ci n'y voulut pas croire encore. A Lythang, il commença cependant à douter, car ayant voulu visiter le couvent, il fut reçu à coups de pierres par les lamas. A Bathang, la déception fut complète. Au lieu de l'escorte tant de fois promise et annoncée, on avertit les voyageurs qu'ils ne pouvaient songer à entrer sur le territoire du Thibet, que quatre cents lamas se tenaient près de Lanten pour les empêcher de passer. Bien plus, deux cents lamas avaient été autorisés à pénétrer en armes sur le territoire du Su-tchuen ; ces deux cents hommes, formant une première ligne de défense en pays chinois, attendaient les Austro-Hongrois à une journée de Bathang, à Tchroupalong.

On permit cependant aux explorateurs d'aller jusqu'à Nieou-kou où ils pourraient entrevoir le Fleuve Bleu. Ils s'y rendirent et furent accueillis par des coups de fusil. Cette fois, ils virent qu'il leur était absolument impossible d'avancer et ils prirent la route du Yun-nan pour retourner en Europe, sans avoir mis le pied sur le sol du Thibet.

Avant de partir pour Ta-li-fou, le comte Bela écrivit à Mgr Biet pour lui dire combien exactes avaient été ses prévisions et lui indiquer ce qu'il comptait faire ² :

Les renseignements que vous avez obtenus, Monseigneur, et desquels vous aviez la grande bonté de me faire part dans votre lettre du 17 novembre, n'étaient, hélas ! que trop justes. Hier enfin, j'ai obtenu la réponse de la part du Tsong-li-yamen, dans laquelle il avoue qu'il n'a pas assez d'autorité au Thibet pour pouvoir me secourir. Est-ce mensonge ou vérité ? Pour moi, cela revient au même. Pour le présent, il paraît que le Thibet doit rester fermé pour les étrangers. Je viens d'envoyer une note au Tsong-li-yamen, où je dis franchement la vérité. Il n'aura pas encore reçu une déclaration pareille d'un particulier ; en plus, je me pro-

1. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre de M. A. Biet à Mgr Biet.

2. A. M.-E., vol. 556 c. Bathang, 3 décembre 1879.

pose de faire publier ma réponse dans les journaux pour orientation générale.

Vu que le Yamen me laisse tomber, vu l'attitude hostile de la population thibétaine, qui a été préparée de longue main, vu enfin que les routes sont gardées par une multitude de lamas, aidés par le milieu thibétain, je suis forcé de prendre mon chemin de retour par le Yun-nan et la Birmanie.

Les lamas, à Lythang et à Bathang, nous ont reçus comme des chiens dans un jeu de quilles. Dans le premier endroit, ils ont apporté de grosses pierres, faisant semblant de vouloir nous lapider ; mais voyant le peu de souci que nous en prenions, ils se sont contentés de jeter après nous de petites pierres, en nous adressant des mots injurieux.

Je ne sais si vous connaissez le contenu du fameux serment thibétain dont le Tsong-li-yamen me fait part, et dans lequel la population entière du Thibet, les lamas comme les laïques, s'énonce dans les termes suivants : « Dans l'avenir, de génération en génération, ne s'occupant ni de la vie ni de la mort, ils ne permettront pas de toute éternité à des étrangers d'entrer sur le territoire thibétain ; mais si cependant quelqu'un s'avise d'apparaître à leurs frontières, ils garderont tous les passages, persuaderont, avec des paroles amicales, le voyageur de changer sa route ; dans le cas où celui-ci persisterait à vouloir entrer dans leur pays, ils réuniraient l'armée thibétaine et combattraient l'étranger à la vie et à la mort. »

A ceci le Tsong-li-yamen fait la remarque suivante : « La stupidité obstinée et le manque de raisonnement, qui se montrent d'une manière éclatante dans ces paroles, prouvent cependant que si vous (moi) faisiez l'essai hardi d'entrer dans le Thibet, il pourrait en résulter des conséquences graves et fâcheuses. »

Plus loin encore : « Comme le résident de Lhassa n'a pas réussi, ainsi que cela avait été convenu, à éclairer la population thibétaine, comme d'ailleurs il s'est montré incapable dans l'accomplissement de sa tâche, il a déjà été remis par édit impérial au ministère pour recevoir une punition disciplinaire. »

Si c'est une comédie, alors elle est en tout cas bien inventée et brillamment exécutée et jouée.

Le Tsong-li-yamen dut être fort satisfait de la lettre que le comte Bela lui écrivit, puisqu'elle était la meilleure preuve que les ordres du gouvernement impérial avaient été exécutés ¹.

A peu près en même temps que l'expédition austro-hongroise, il y avait celle du colonel russe Prjévalski qui, accompagné de quelques Cosaques, avait repris son expédition manquée en 1873 et avait essayé d'aller à Lhassa par le nord-est.

A travers bien des péripéties, après avoir soutenu un combat en règle contre les Tangoutes-ye-gratens, pillards postés dans un défilé des monts

1. A Bathang, M. A. Biet s'empressa de rendre aux voyageurs tous les services en son pouvoir. Voici ce qu'il écrivit à son Vicaire apostolique, qui était son frère, le 9 décembre 1879 ;

« J'ai donné plus que je n'ai reçu, j'ai pensé qu'il ne fallait pas être trop parcimonieux avec des hommes qui, par leur influence, peuvent être utiles aux missions. A ce propos, je dois dire que j'ai donné à ces Messieurs tout ce qui me restait de sucre, vu que le Chinois qui leur sert de chambellan, a mangé tant de pain et de sucre que depuis plusieurs jours ils n'en n'avaient plus. Ces Messieurs m'ont donné une scie à main, un marteau en cuivre et quelques baguettes d'étain pour souder, une espèce de ciseau à couper le fer-blanc et des treillis de ficelles pour marcher sur les neiges, presque tous objets dont ils ne pouvaient plus guère se servir désormais. »

Tangla, à 5.000 mètres d'altitude, le voyageur russe et ses compagnons parvinrent à Nabehou, distant de Lhassa de 260 kilomètres. Là, ils se heurtèrent au refus le plus poli, mais le plus formel, de les laisser passer outre, et tous les moyens de persuasion furent vainement employés. Un dignitaire de Lhassa, soutenu par la présence d'un millier de soldats, déclara au colonel Prjévalski que le peuple tout entier se soulèverait contre les étrangers. On était, paraît-il, persuadé, dans la capitale du Thibet, qu'ils venaient pour enlever le Dalaï-Lama, et détruire le bouddhisme. « Il est difficile de dépeindre le sentiment de profonde tristesse avec lequel je pris le chemin du retour, » écrivit l'explorateur. Il ne s'y résigna, d'ailleurs, qu'après avoir demandé à l'envoyé tibétain, une déclaration écrite, constatant le caractère inexorable des obstacles devant lesquels il était contraint de rétrograder. On comprend que cette déclaration lui fut donnée sans peine.

III

Conséquences de la présence des voyageurs. — Menaces et dangers.

Pillage de Bongmet. — Menaces. — Lettre de Lhassa contre les missionnaires. — Craintes à Yerkalo. — Craintes à Bathang. — Bonnes dispositions du préfet. — Conseils aux missionnaires. — Appel au vice-roi du Su-tchuen. — Énergie de Ky-tche-ouen. — Le salut.

Les bandes qui s'étaient opposées à Prjévalski étaient évidemment trop éloignées des stations chrétiennes pour leur nuire; il n'en était pas de même de celles qui avaient fait reculer le comte Bela et ses compagnons. En quittant le territoire du Su-tchuen pour rentrer au Thibet, elles traversèrent le village de Bongmet et le pillèrent. Les chrétiens de ce poste s'enfuirent à Yerkalo, où ils arrivèrent le 15 décembre 1879. Aussitôt, M. Brieux partit pour Bongmet afin de savoir ce qui s'y passait :

« Je croyais les maisons inhabitées, écrivait-il le 3 janvier 1880 ¹, aussi quel ne fut pas mon étonnement lorsque je vis sortir une personne, et puis deux, trois et, enfin, toute une bande. A ma vue, elles se sauvèrent, mais j'en rejoignis une; c'était une femme des environs. J'appris par elle que les soldats de Kiangka, en revenant de Tchroupalong, avaient passé à Bongmet et, ne trouvant plus rien à piller, avaient brisé les portes et les fenêtres de notre maison et tout ce qui leur était tombé sous la main. »

Ce n'était là qu'une escarmouche; les lamas avaient combiné un plan d'attaque général. Puisque le gouvernement chinois leur avait permis de faire une manifestation contre les Austro-Hongrois et contre les Russes, pour les empêcher de continuer leur voyage sur Lhassa, et qu'ils avaient

1. A. M.-E., vol. 556^e.

réussi, personne, pensaient-ils, ne pouvait leur résister. Ils résolurent donc d'expulser les missionnaires.

« Il est vrai, disaient-ils ¹, en essayant d'ameuter contre eux la population, il est vrai qu'ils n'ont pas essayé de pénétrer sur le territoire soumis à Lhassa, mais ce sont eux qui ont invité les Autrichiens à venir. C'est encore eux qui ont appelé les Russes; ils sont cause que deux Américains viennent de demander et d'obtenir des passeports à Pékin pour entrer au Thibet; enfin, les Anglais doivent traverser le Thibet cette année, c'est encore leur œuvre. On va se venger sur eux des tentatives faites par les Autrichiens, les Russes, les Anglais et les Américains. »

Les chefs thibétains de Bathang craignirent-ils d'encourir la colère des lamas, parce qu'ils laissaient en paix les prédicateurs de l'Évangile sur leur territoire, ou bien fut-ce une simple comédie préparée entre eux et les lamas? toujours est-il qu'ils adressèrent aux grands couvents de Lhassa une lettre affirmant qu'ils demeuraient fidèlement attachés à la religion de Bouddha. Quelques semaines plus tard, ils reçurent une réponse, et, quoiqu'ils ne fussent pas de droit soumis aux autorités lamaïques, celles-ci leur enjoignaient d'expulser les prêtres étrangers, qu'elles chargeaient de grossières injures et de stupides accusations.

Nous donnons la traduction de cette pièce ² :

Le 16 de la 1^{re} lune (25 février 1880), nous avons reçu la lettre des deux chefs de Bathang, déclarant qu'ils n'abandonneraient jamais la religion des lamas, et qu'ils subiraient la mort plutôt que d'embrasser la religion des diables d'Occident. Cette déclaration nous prouve que vous avez bien distingué entre le remède et le poison. Voici la cause de cet édit :

Des démons d'une religion étrangère (les missionnaires catholiques) ont envahi le territoire de Bathang, et ils vous ont trompés par leurs embûches. Ce sont eux qui donnent la stérilité à vos champs, ils engendrent et créent pour les riches toute espèce de calamités et de maladies, à tous les hommes ils envoient la famine et tous les malheurs.

Vous tous, habitants de Bathang, vous êtes vraiment stupides, puisque vous recevez ces démons dans votre pays, et que vous leur permettez d'y vivre. Avant que ces démons de la pire espèce vinssent chez vous, vous étiez tous bons; maintenant que, Chinois et Thibétains, vous vous êtes mis à leur suite, vous êtes tous devenus méchants et d'un cœur pervers. Vous, chefs, vous êtes devenus les grands amis de ces démons, n'êtes-vous pas assez instruits par les anciennes calamités qu'ils ont fait tomber sur votre pays? Parce que vous avez échappé à ces premiers périls, vous les oubliez, et, dans votre aveuglement, vous ne pensez pas aux désastres qui vont fondre sur vous. Sachez donc que ces prédicateurs de religion sont des fleuves cruels qui vous entraînent dans un affreux précipice. Mais vous êtes inconstants, et vous ne savez pas achever ce que vous aviez bien commencé. Le Thibet approche de sa ruine, les dieux sont outragés par ces hommes pervers, le bonheur et la félicité vont disparaître du Thibet. Il est donc nécessaire de chasser de tout le pays ces prédicateurs étrangers. Nous, le roi de Lhassa et les grandes lamaseries de Lhassa, nous avons fait le pacte et le serment solennels de ne jamais permettre aux démons de cette religion étrangère d'entrer dans notre pays. Vous avez reçu de l'empereur l'ordre de laisser pénétrer les étrangers au Thibet; pour nous,

1. A. M.-E., vol. 556^c. Mgr Biet à M. Martinet. Ta-tzien-lou, 13 avril 1880.

2. A. M.-E., 2 vol. 556. Traduction de Mgr Biet.

après avoir fait conseil, nous ne le permettrons pas. Si vous apprenez que des étrangers arrivent à nos frontières, il faut les chasser tout de suite, et ne permettre à personne d'embrasser leur religion. Nous ne permettrons jamais aux diables d'Occident d'entrer au Thibet ; ceux qui auront l'audace de les aider, nous les punirons sévèrement ; si les Européens veulent entrer par force, nous préférons mourir tous plutôt que de le permettre. Nous en avons fait le pacte et le serment solennels, en présence du résident impérial chinois, ce que l'empereur n'ignore pas.

Il est donc nécessaire d'entraver et de chasser les Européens, car, nous tous, lamas et Thibétains, nous avons reçu notre religion du Ciel, et nous vivons par le bienfait du grand empereur de Chine. Et vous, chefs de Bathang, réfléchissez, si vous êtes assez stupides pour ne pas comprendre nos paroles, cherchez la doctrine auprès de ces prédicateurs grossiers. Ne savez-vous pas que le grand empereur a embrassé notre religion ? Pourquoi songez-vous à la rejeter et à agir ainsi contre nous et contre le roi de Lhassa ? Le vice-roi du Su-tchuen, le maréchal, le résident impérial Song-ta-jen connaissent le sentiment de tous les lamas et des Thibétains. Ils savent pourquoi nous ne pouvons permettre aux Européens d'entrer au Thibet. Vous, puisque vous êtes les chefs de votre pays, vous avez certainement reçu les ordres du mandarin civil et du colonel de Bathang.

Nous avons encore autre chose à vous dire. Ces Européens sont des hommes scandaleux, des enfants de prostitution, issus de la plus vile canaille du monde. Ils se sont emparés des maisons et des terrains du peuple, et ils chassent le peuple de son pays.

Le mandarin civil de Bathang, Tchao, en vous faisant violence, a reconstruit leurs maisons que vous aviez incendiées ¹.

Son but, en agissant ainsi, a été de monter en grade ; ne l'imitiez pas.

Au commencement de la lettre que vous nous avez envoyée, vous dites que vous n'embrasserez jamais la religion des étrangers ; vous dites ensuite qu'en chassant les Européens, vous craignez de perdre votre dignité. En lisant votre lettre, nous avons tous ri de votre pusillanimité. Ouvrez donc maintenant les yeux de votre intelligence, lisez les livres de notre religion, vous verrez que vous ne pensez qu'à la félicité mondaine, aux honneurs, et que vous ne songez pas à votre âme. Vous êtes des hommes à une bouche et à deux langues ; après votre mort et votre sépulture, la renommée de votre lâcheté sera divulguée partout. Le souvenir en sera conservé éternellement.

Nous ne savons vraiment pas comment vous pouvez être d'une telle inconstance, semblables à des pailles agitées à droite et à gauche par le vent. Il est vraiment insensé et stupide, celui qui vous a donné le conseil de nous écrire comme vous avez eu l'audace de le faire ; mais, ce qui est encore plus stupide et plus audacieux, c'est que vous ayez apposé votre sceau sur cette lettre. Nous voyons clairement que vous dites une chose et que vous en pensez une autre. Vous nous avez écrit sans aucun respect, brièvement, sans clarté ; vous nous témoignez du mépris.

Vous dites que vous avez reçu votre dignité du grand empereur de Chine, que vous jouissez de ses bienfaits ; qui vous demande ces détails ?

Nous pensons par là que, vous et votre peuple, vous avez l'intention de vous révolter contre notre religion pour embrasser une religion étrangère ; mais, sachez-le bien, nous allons chasser ces hommes pestiférés ; les ordres sont donnés secrètement, ne dévoilez à personne notre complot.

Désormais, agissons donc d'un commun accord contre ces Européens qui violent notre territoire.

La quatrième année de Kouang-su, des Anglais, hommes déjà dignes de

1. Allusion à la persécution de 1873.

mort, ont essayé d'entrer au Thibet; nous les avons chassés. L'an dernier, des hommes du pays des Magyars ont fait la même tentative; il ont dû reculer devant les remontrances de nos envoyés; nous leur avons déclaré que, Chinois et Thibétains, nous étions décidés à chasser tous ces démons d'Européens, que les Lamas de Kiangka et du Tsarong étaient résolus de ne jamais les laisser entrer de nouveau. Et pourtant il y a encore de ces diables d'Européens dans votre pays de Bathang; il est à craindre qu'ils ne veuillent de nouveau passer la frontière.

Nous avons ordonné autrefois aux chefs de notre frontière de les empêcher d'entrer; le roi de Lhassa et nous, après avoir fait conseil, nous venons encore de donner cet ordre au peuple et au gouverneur de Kiangka; nous vous avons conseillé en secret de les chasser de chez vous, et d'envoyer des hommes garder tous les passages, afin qu'ils n'entrent plus sur votre territoire; et vous, au lieu de suivre nos conseils, vous les recevez avec honneur, vous les protégez, vous les escortez avec pompe. Vous êtes de vrais démons, puisque vous protégez ces démons venus de l'Europe, malgré l'ordre de l'Empereur, et que vous repoussez les hommes que nous vous envoyons pour garder les passages.

Ce qui est plus audacieux, c'est que l'un de vous a proféré des paroles insolentes contre nous. Nous ne pouvons pas ne pas en tirer vengeance; car tout est noté, et rapporté au roi de Lhassa. Vous vous excusez disant qu'on a fait contre vous un faux rapport; saisissez donc le menteur, et livrez-le nous; nous le punirons selon sa faute.

Pour nous, gardiens du royaume du Thibet et des pays thibétains indépendants de Lhassa, nous sommes unanimes dans notre résolution.

Vous, chefs de Bathang, vous êtes des lâches, puisque vous avez fait amitié avec ces hommes scandaleux, sortis de l'enfer, puisque vous leur livrez votre pays. Comment êtes-vous aveugles au point de les aimer, au point de ne faire qu'un avec ces démons scandaleux?

Vous deux, chefs de Bathang, vous êtes enivrés de leur poison. Ces démons européens sont-ils vraiment des hommes? Vous n'y pensez pas. Tout le monde les a en horreur, tout le monde les déteste; vous, au contraire, vous vous joignez à eux. Vos prédécesseurs, fidèles observateurs de notre religion, ont tous eu une bonne fin. Ennemis des Européens, ils sont parvenus au lieu de la félicité. Ils se confiaient aux dieux de notre religion, mais vous, vous ne croyez plus à nos dieux.

Jurez donc par nos dieux de ne jamais suivre la religion de ces démons, obéissez à nos dieux et non à ces hommes pervers; tous les biens que vous désirez sur la terre, vous devez, comme nous, les demander à nos dieux et avoir confiance en eux. Ouvrez enfin les yeux, jusqu'ici vous étiez des aveugles, nos dieux vous éclaireront.

Il faut que vous donniez un ferme témoignage de ne pas suivre les Européens; il faut vous repentir du passé, en présence de nos dieux et de tous les lamas; il faut avouer que vous vous êtes trompés, en vous liant d'amitié avec les étrangers, en les protégeant, en conversant avec eux, etc..

Vous nous avez envoyé votre conseiller et un lama pour nous dire que vous craignez d'offenser l'empereur, que jamais vous ne vous attacherez aux Européens; à l'avenir, n'avez donc plus de rapport avec eux et ne troublez plus le pays de Bathang.

De bouche vous dites que vous croyez à notre religion, mais de cœur vous n'y croyez pas, car, par vos lettres, nous voyons que vous êtes amis des Européens.

Voilà ce que nous avons à vous dire. Désormais, gouvernez bien votre peuple, cela suffit. Si, à l'avenir, vous aidez encore les Européens qui s'efforcent d'entrer au Thibet, nous nous déclarerons vos ennemis, car vous devez nous obéir.

Il y a encore une grave affaire : Autrefois nous avons chassé du Tsarong (de Bonga) ces démons d'Européens, avec prohibition de ne jamais revenir sur notre territoire ; et vous, vous leur avez donné asile à Bathang. A l'occasion de cette expulsion, les mandarins chinois de Bathang ont écrit au vice-roi du Su-tchuen ; le vice-roi nous a écrit ; nous avons traité ce procès à Bathang, nous avons confirmé l'expulsion des Européens ; pourquoi avez-vous continué à les admettre chez vous ?

Vous dites que vous êtes les sujets du grand empereur de Chine, que le vice-roi du Su-tchuen est votre supérieur : qui vous demande ces choses ?

Enfin, gouvernez sérieusement votre peuple, jurez et faites serment solennel de ne jamais suivre ces démons d'Européens et de ne jamais rien faire qui soit contre nos ordres.

Souvenez-vous de vos prédécesseurs qui ont agi avec justice, méditez sur notre religion et vous comprendrez bien vite que vous vous êtes trompés et enivrés de poison.

Cet édit a été donné d'un commun accord par le roi de Lhassa et par les trois grandes lamaseres Gaden, Sera, Djrepong, le 17 de la première lune (26 février 1880).

Suivaient les cachets des trois lamaseres, et, pour le roi de Lhassa, celui de Chiangazé, chef militaire.

Trois jours plus tard, une seconde lettre plus importante et mieux rédigée fut adressée par les auteurs de la première aux chefs thibétains, civilement indépendants de Lhassa et tributaires de la Chine, à toutes les lamaseres soumises à la Chine et en dehors de la juridiction temporelle de Lhassa. Le but de cette pièce, comme celui de la précédente, était d'exciter la haine contre les Européens, spécialement contre les prédicateurs de l'Evangile et de réussir à les expulser. Nous nous reprocherions de n'en pas donner la traduction intégrale, car, mieux que beaucoup d'autres, elle nous peint les sentiments des lamas à l'égard du catholicisme et des missionnaires¹ :

Le roi de Lhassa et tous les lamas, d'un commun accord et après avoir fait conseil, nous écrivons ce qui suit à tous les supérieurs de lamaseres, à tous les roitelets et gouverneurs des pays thibétains qui suivent la religion de Bouddha.

Vous savez que, l'année dernière, le roi de Lhassa a envoyé un édit sévère pour certifier que tous les pays soumis à son pouvoir, et tous les pays thibétains indépendants de sa juridiction sont à Bouddha. Dès l'antiquité jusqu'à ce jour, depuis que notre religion existe, le roi et les lamas de tous les monastères, nous avons reçu de lui tous les biens ; d'un commun accord, nous avons toujours gardé et observé les préceptes de sa religion ; nous vivons par le bienfait du grand empereur de Chine, de génération en génération ; les Dalaï-Lamas ont toujours eu le pouvoir de gouverner les lamas à leur gré, de prêcher leur religion ; les Dalaï-Lamas de tous les siècles ont toujours suivi les règles du grand empire de Chine et de la religion de Bouddha.

Sous le règne de Hien-fong, apparurent subitement des Français prédicateurs de la religion chrétienne ; ils ont demandé à l'empereur la permission d'entrer et de circuler dans les pays thibétains. Avant leur arrivée, nous en avons reçu avis de l'empereur ; mais nous tous lamas, nous, roi de Lhassa, de concert avec le résident impérial chinois et tout le

1. A. M.-E., vol. 556 r. Traduction de Mgr Biet.

peuple thibétain, nous avons fait de suite opposition et nous avons dit :

Si les Français ou autres Européens entrent au Thibet, comme leur religion est différente de celle de Bouddha, il s'ensuivra des maux innombrables, tels que maladies, sécheresse, stérilité des champs, etc... Et pour empêcher les Européens d'entrer au Thibet, nous avons livré un écrit thibétain au résident impérial chinois, le priant d'exposer nos raisons au grand empereur.

Nous avons alors trouvé deux Européens qui s'étaient introduits en secret dans notre royaume de Lhassa ; nous les avons chassés immédiatement ; et de nouveau tous les lamas et tout le peuple ont été convoqués en conseil.

Nous avons réitéré le serment solennel, sous les peines les plus graves pour les réfractaires de ne jamais permettre à l'avenir l'entrée du Thibet aux Européens. Il y a deux ans le résident impérial de Lhassa nous donna avis qu'il était permis aux Européens d'entrer au Thibet ; qu'à leur arrivée nous ne devions pas les arrêter. De tout temps, jusqu'à ce jour, tous les lamas et le peuple, sectateurs de la religion de Bouddha, nous n'avons jamais osé résister à la volonté du grand empereur. Nous pensons que, dans sa munificence, il ne peut nous abandonner, nous, lamas, le roi de Lhassa et nos dieux. L'empereur ne sait-il pas que les Européens veulent rentrer au Thibet, dans l'intention de détruire la religion de Bouddha et de propager partout leur religion ?

Nous ne pouvons donc les admettre, vu ce qui précède, nous tous, lamas et peuple, d'un commun accord ; nous jurons, sous peine de mort pour les parjures, d'empêcher les Européens de parvenir même à nos frontières, et nous sommes prêts à subir la mort, s'il le faut, plutôt que de violer notre serment.

Nous avons écrit ce serment solennel, et nous l'avons livré au résident impérial à Lhassa, afin qu'il le communique à l'empereur. Le premier prince de la Cour de Pékin nous a répondu que notre écrit et notre serment avaient été livrés au tribunal du Tsong-li-yamen. Sur notre demande, l'an dernier, le maréchal et le vice-roi du Su-tchuen envoyèrent une lettre de délégation au mandarin chinois Ky.

Les auteurs de la circulaire donnaient ici le texte de l'ordre, tel que nous l'avons reproduit en racontant le voyage du comte Bela et de ses compagnons de Ta-t sien-lou à Bathang, puis ils continuaient :

Nous avons conservé cette lettre, nous pouvons la montrer. Cependant, ces trois Européens Magyars, venant par le Su-tchuen, escortés par des mandarins et des soldats chinois, vinrent jusqu'à Nieoukou, sur les rives du fleuve Bleu. Les lamas et le peuple de Kiangka, envoyés pour défendre le passage du fleuve les arrêtèrent, et ces trois Européens retournèrent sur leurs pas.

L'année dernière, à la onzième lune, treize Russes, se vantant faussement d'avoir obtenu la protection de l'empereur, et la permission d'entrer au Thibet, déclarèrent faussement qu'ils avaient des passeports de l'empereur ; par leurs mensonges, ils trompèrent le peuple sur leur route et parvinrent ainsi jusqu'à notre frontière du nord ; mais nous avons levé le peuple pour garder le pays de Lhassa ; nous avons envoyé des lamas pour commander au peuple d'arrêter les Russes. C'est ce qu'ils firent en leur disant :

« Il ne vous est pas permis d'entrer au Thibet », et les Russes s'en allèrent tout de suite, sachant bien qu'ils n'étaient pas capables de nous résister.

Cette année, les trois grandes lamaseries de Lhassa, et les autres lamaseries, de concert avec les chefs civils, nous avons envoyé garder toutes les routes qui conduisent à Tchamouto, et si quelqu'un laisse entrer un Européen par ces routes, il sera décapité. Nous venons également de lever des hommes du peuple, nous les avons envoyés avec des lamas de Lhassa et des mandarins civils, nos délégués pour garder notre frontière de Kiangka, et s'y établir en permanence.

Nous proclamons donc de nouveau notre volonté à tous les chefs et à toutes les lamaseries de nos frontières tels que Kiangka, le Tsarong, Songngakieudzong, à tous nos chefs délégués, à tout le peuple soumis à notre autorité, de même qu'à tous les rois, gouverneurs et chefs des pays tibétains, indépendants du royaume de Lhassa, tels que Bathang, Lythang, Ta-tsien-lou, le Tchong-tien, le Dégué et autres pays tibétains; nous ordonnons à tous les peuples tibétains, qu'ils soient nos sujets ou non, d'observer nos prescriptions, de garder les lois de la religion de Bouddha, que tous les rois et autres chefs aient pitié de leurs peuples, en défendant à tout jamais l'entrée de leurs pays aux Européens, ces démons d'une fausse religion. Si précédemment les Européens sont entrés et se sont installés chez vous, parce que la prohibition n'était pas aussi sévère qu'aujourd'hui, chefs, lamas et peuple, repentez-vous du passé, chassez de suite ces Européens; s'ils vous ont trompés par de douces paroles, par leurs richesses, par un commerce trompeur, abandonnez vos anciennes erreurs, maintenant et à l'avenir tenez-vous sur vos gardes.

Que si désormais un lama ou un homme du peuple a le moindre rapport avec les Européens quels qu'ils soient, faites une enquête, de peur qu'il n'ait abandonné la religion de Bouddha. S'il en est ainsi, condamnez-le à mort; il n'est pas digne de vivre, et, à ce sujet, envoyez-moi un écrit muni de votre sceau; il faut détruire le mal dans sa racine.

Nous envoyons cet ordre sévère à tous les pays, à tous les peuples tibétains, que tous s'y soumettent avec la plus grande exactitude.

Vous devez tous conserver la religion de Bouddha.

Épargnez à vos peuples les calamités de tout genre; le seul moyen c'est d'interdire l'entrée de vos pays aux Européens qui sont tous des pestiférés.

Nous vous avertissons que si les Européens pénètrent et demeurent encore dans les pays soumis à votre juridiction, ils mettront le peuple et la religion de Bouddha dans l'inquiétude et le trouble. Ils violeront tous nos dieux, ils provoqueront leur colère et leur vengeance, ils répandront partout des calamités telles que maladies, sécheresses, mort, etc..

Nous ordonnons donc avec force à tous les lamas et à tous les peuples, qu'ils nous soient soumis ou non, de garder la religion de Bouddha, d'empêcher avec une extrême sévérité l'entrée des Européens quels qu'ils soient sur le territoire, car ce sont tous des hommes pestiférés; afin qu'à l'avenir et à tout jamais, aucun Européen n'ait même la pensée d'essayer de s'introduire chez vous.

Et vous, habitants de Bathang, chefs, lamas et peuple, réfléchissez: comme les autres, chassez de votre pays les Européens que vous y avez reçus et empêchez ces hommes pervers de revenir chez vous; rétractez vivement votre passé, observez à la lettre nos prescriptions, elles sont de la plus grande importance.

Si à l'avenir, malgré nos ordres, quelqu'un, sous prétexte de gain, a l'audace d'avoir le moindre rapport avec les Européens, soit en leur vendant des vivres, en leur louant des chevaux pour voyager, ou des animaux de charge pour transporter leurs bagages, faites-lui subir la peine ci-dessus indiquée (la peine capitale).

Annoncez à votre peuple les grands malheurs qui vont résulter de cette infraction à nos ordres.

Si on ne vous écoute pas, notez les coupables, nous serons leurs juges, et ils éprouveront les effets de notre sévérité.

Lisez attentivement et avec recueillement cet écrit ; observez-le strictement ; ayez toujours nos ordres devant les yeux ; qu'à l'occasion vos mains soient promptes à agir, et vous serez heureux.

Ces lettres ont été données à Lhassa, l'année du Dragon de fer, le 20 de la 1^{re} lune (le 29 février 1880), par le roi, les lamas, le peuple et tous les chefs délégués réunis en conseil.

Ces deux pièces montrent, en toute évidence, les raisons dernières des persécutions déchainées contre les missionnaires ; les arguments qu'elles donnent sous toutes les formes, les idées qui les résument sont la haine de l'étranger et la haine du catholicisme. Les étrangers ont été et seront chassés parce qu'ils sont étrangers, les missionnaires parce qu'ils sont étrangers, qu'ils attirent leurs compatriotes et qu'ils prêchent une religion différente de celle des lamas.

Les courriers, porteurs de ces circulaires, accomplirent leur mission promptement et secrètement. Peu après leur départ, le chef de la milice de Lhassa et les délégués des grandes lamaseries se mirent en campagne et levèrent des troupes pour faire, disaient-ils, la guerre aux Sanguen, brigands limitrophes du territoire de Bathang. Grâce à ce mensonge, ils pensaient pouvoir réunir sur la frontière une assez nombreuse armée, qui, secondée par toutes les lamaseries prévenues d'avance, expulserait les prédicateurs de l'Évangile.

Ces préparatifs de guerre n'avaient cependant pas été si secrets que personne n'en eût eu connaissance. Les chefs de Bathang et les lamas l'avaient dit à leurs amis qui l'avaient répété, et bientôt les missionnaires avaient été avertis. Alexandre Biet à Bathang, Giraudeau à Yerkalo paraissaient les plus menacés, puisqu'ils étaient les plus voisins de la frontière par où déboucheraient leurs ennemis. Au mois de mars 1880, Giraudeau fut même prévenu officiellement que, dans deux ou trois jours au plus, l'armée de Lhassa marcherait sur Bathang, tandis qu'un détachement tomberait sur Yerkalo.

« La situation était grave, écrit le missionnaire ¹, je ne pouvais garder avec moi tous les chrétiens jusqu'à l'arrivée de ces bandits. J'envoyai, à 7 ou 8 lieues d'ici, dans un village païen du territoire du Yun-nan ², les femmes, les enfants et un certain nombre d'hommes, chargés de veiller à la colonie et à mes bagages. Mais, avant de partir, tous les chrétiens voulurent s'approcher des Sacrements ; ceux qui n'avaient pas encore reçu le baptême me prièrent de le leur conférer, afin de pouvoir supporter courageusement la persécution et de mourir pour leur foi, s'il le fallait. D'autres, trop peu instruits pour être baptisés, voulurent recevoir le catéchuménat.

» Les païens disaient aux fidèles : « Au Yun-nan, on massacre prédicateurs de religion et chrétiens ; si vous fuyez de ce côté, vous n'échapperez pas, et si vous restez ici, les lamas tomberont sur vous. » Aux yeux de tout le monde, notre situation était désespérée, la chrétienté de Yerkalo était

1. A. M.-E., vol. 556^e. Lettre à Mgr Biet, Yerkalo, juin 1880.

2. A Pou-yong-kong.

perdue, et, à sa suite, probablement toute la partie thibétaine de la mission comptant cinq chrétientés.

» Dans de telles circonstances, sans appui au milieu de tout un peuple qui se soulève contre lui, le missionnaire n'a pas à choisir vers qui il doit se tourner ; il lève les yeux au ciel d'où il attend tout son secours, et il s'abandonne à la sainte et adorable volonté de Dieu ; mais il espère envers et contre tout, jusqu'à ce que la ruine soit consommée.

» Dès que le danger fut certain, je fis commencer une neuvaine à Notre-Dame du Sacré-Cœur, patronne de la chrétienté de Yerkalo, et à saint Joseph. Chaque jour j'offrais le Saint-Sacrifice de la messe pour le salut du poste. La messe terminée, nous récitons tous ensemble cinq *Pater*, cinq *Ave*, cinq *Gloria Patri*, et trois fois les invocations : Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous ; saint Joseph, sauvez-nous. Les chrétiens dispersés devaient continuer à réciter ces prières jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de décider de notre salut.

» Plusieurs fois chaque jour, examinant de mon toit les routes par lesquelles devait descendre l'ennemi, je disais au fond de mon âme : « O Notre-Dame du Sacré-Cœur, déjà, en 1873, vous avez préservé cette chrétienté de la destruction, alors que toutes les autres étaient incendiées ; eh bien, sauvez-nous encore une fois, vous le pouvez ! J'offrirai plusieurs fois le Saint-Sacrifice en actions de grâces ; les chrétiens vous seront reconnaissants et deviendront plus fermes dans la foi. Pour moi, je publierai cette faveur, afin que l'on sache au loin que votre protection s'étend sur toute la terre, et que vous embrassez dans votre regard maternel les régions encore plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie, aussi bien que celles qui sont depuis longtemps illuminées du flambeau de la foi ! »

« Cependant notre situation ne s'améliorait pas, au contraire. Les lamas, sur le point de venir nous incendier, avaient déjà jeté plusieurs fois les sorts ; les réponses avaient été en notre faveur, il est vrai ; mais enfin les sorts s'étaient tournés contre nous. Peuple et lamas, consultant le diable à l'envi, s'accordaient à dire que c'en était fait de nous. Tous les chefs, un seul excepté, nous abandonnaient à la merci de Lhassa. Les lamas, prévoyant notre déroute prochaine, défendaient au peuple de nous loger et de nous vendre ni nourriture, ni quoi que ce fût. Ils faisaient chasser nos chrétiens du village païen, où je les avais envoyés, leur accordant cependant la permission de coucher à la belle étoile, dans les environs, jusqu'à ce que je les eusse rejoints.

» Les païens de Yerkalo et des environs, fous de frayeur, cachaient leur petit mobilier dans n'importe quel buisson, et chassaient leur bétail au sommet des montagnes pour le soustraire à la rapacité des envahisseurs ; car ces pauvres païens étaient compromis aux yeux de Lhassa, puisqu'ils nous avaient laissés nous établir parmi eux. »

A Bathang, Alexandre Biet n'était pas beaucoup plus tranquille : « Hier, à la nuit, écrivit-il le 14 mars 1880 ¹, le trésorier-payeur m'a fait appeler pour une communication peu agréable. Il venait de recevoir du Y-tsin ² Kay

1. A. M.-E., vol. 536 r. Lettre à Mgr Biet.

2. Troisième commissaire impérial à Lhassa, voir Introduction p. 5.

un avis daté de la veille. En arrivant à Kiangka, ce fonctionnaire avait trouvé des lamas chefs, délégués par les trois grandes lamaseries et par le roi de Lhassa. Kay leur dit que les voyageurs austro-hongrois avaient changé de route; ceux-ci répartirent qu'à Bathang il restait encore des Européens. Kay reprit: «Ceux-là y séjournent depuis longtemps, il ne convient pas de les faire partir.» Les lamas répliquèrent: «Si tu ne peux les faire partir, nous nous en chargerons, ne t'en occupe pas».

Les chrétientés d'A-ten-tse et de Tse-kou étaient également menacées, et Dubernard parlait de fuir sur Ouy-si avec tous les fidèles, environ trois cents personnes, si on faisait invasion sur le territoire de son poste.

Ta-t sien-lou semblait en péril. Le 25 avril, le préfet prévint Mgr Biet que des lettres avaient été envoyées aux couvents de la ville et des environs, invitant les lamas à s'entendre avec le peuple indigène pour détruire l'évêché et chasser l'évêque. Le préfet ajoutait qu'il ferait son possible pour arrêter toute manifestation hostile; déjà il avait ordonné au roitelet thibétain de surveiller le peuple et les lamas et l'avait rendu responsable des événements.

Mgr Biet remercia le mandarin de ses bonnes dispositions et le pria de faire cesser les menaces des Thibétains non seulement à Ta-t sien-lou, mais encore sur les frontières, à Bathang, à Yerkalo, à Tse-kou. «Je le veux bien, répondit le préfet, je vais écrire une lettre au mandarin Kay, lui faisant une demande en ce sens et l'appuyant sur ces trois motifs: 1° Vous vivez pacifiquement sur le territoire du Su-tchuen où les Chinois vous doivent protection et où les Thibétains, n'ont pas le droit de venir en armes; 2° Votre installation dans le pays de Bathang n'est pas une provocation contre les Thibétains, puisque vous n'avez pas l'intention de pénétrer sur le territoire du Thibet; 3° Vous n'avez pas appelé les étrangers.»

En annonçant à ses missionnaires les bonnes dispositions du premier mandarin de Ta-t sien-lou, Mgr Biet leur donnait ce conseil dans le cas où se serait produite une éventualité analogue à celle de Bonga¹:

Si l'on demandait à quelqu'un de nous un écrit certifiant explicitement ou implicitement que nous n'avons pas le droit d'entrer au Thibet, il ne faudrait pas le donner, mais nous pouvons tous certifier de vive voix que notre intention n'est pas d'entrer actuellement dans le pays gouverné par Lhassa. C'est la vérité et ce peut être un moyen de calmer les soupçons.

Ensuite, l'évêque résumait, en quelques paroles courageuses, ses sentiments et les mesures qu'il comptait prendre:

Je suis bien décidé à ne céder qu'à la force et à ne pas quitter la maison avant son incendie. Je nommerai un provicaire qui partira en Chine avec les papiers, les pouvoirs, le sceau et l'argent. Pour moi, mon devoir sera d'attendre qu'on me fasse violence.

En même temps, il écrivait au Vicaire apostolique du Su-tchuen occidental, Mgr Pinchon, pour lui demander d'agir auprès du vice-roi de la

1. A. M.-E., vol. 556^c. Ta-t sien-lou. 25 avril 1880.

province. Cette lettre, datée du 4 avril, indiquait le sens dans lequel Mgr Pinchon devait parler aux autorités supérieures, et appuyait principalement sur la violation du territoire chinois, que les lamas ne craignaient pas d'ordonner, sur la tranquillité des ouvriers apostoliques et sur leurs bonnes relations avec les autorités et avec le peuple, arguments préférables à tous ceux que la mission pouvait invoquer, soit au nom de ses droits, soit au nom de ses intérêts. En voici le texte ¹ :

Je supplie Votre Grandeur d'adresser au préteur une supplique, pour qu'il veuille bien protéger et sauver la mission du Thibet, dans le péril extrême qui nous menace. Il est certain qu'un ordre de sa part suffit (s'il n'est pas dans le complot). Connaissant les coutumes chinoises, Votre Grandeur composera la lettre de supplique mieux que moi. Des lamas du territoire de Lhassa se réunissent au vu et su des mandarins chinois de Tchamouto, de Tehraya, de Kiangka, dans le but avoué de violer le territoire du Su-tchuen et de détruire nos stations chrétiennes de Yerkalo, Mang-ly, Bathang, où nous vivons en paix avec tout le monde, sur le territoire chinois du Su-tchuen dont le vice-roi, Tin-kong-pao, est le premier fonctionnaire. Nous n'avons, en aucune façon, provoqué cette attaque, qui ne peut avoir lieu qu'en violant la frontière et le pays, directement gouverné par le préteur de Tchen-tou ; nous n'avons jamais manifesté l'intention de pénétrer sur le territoire gouverné par Lhassa, mais nous vivons paisiblement sur le territoire du Su-tchuen, sur des terrains achetés ou loués par nous, dans des maisons construites par nous, en amitié avec les mandarins chinois et indigènes du territoire de Bathang, en paix avec le peuple. Nous comptons sur la justice du préteur, et nous lui demandons de donner des ordres sévères et rapides, pour que les sujets de Lhassa n'aient pas l'audace de violer le territoire du Su-tchuen, pour venir nous détruire dans un pays paisible, nullement troublé, où nous vivons dans la plus grande tranquillité, sous la protection de Tin-kong-pao, gouverneur de ce Su-tchuen qu'on veut violer. Nous ne désirons que la justice et la paix, et nous comptons sur l'esprit d'équité dont le préteur a donné tant de preuves. Ceux du pays de Lhassa qui veulent nous détruire, prétendent que nous avons invité les Austro-Hongrois à traverser le Thibet. Mais nous certifions que nous avons été unanimes à les dissuader de ce voyage, comme d'une entreprise irréalisable. Le préteur peut en avoir une preuve évidente, en questionnant les mandarins de Ta-tsién-lou et de Bathang, que nous avons aidés de tout notre pouvoir, par les conseils que nous avons donnés aux explorateurs de prendre la route du Yun-nan.

Mgr Pinchon s'empressa de faire la démarche que lui demandait le Vicaire apostolique du Thibet. Aussitôt, le vice-roi expédia, par un courrier rapide, des ordres au mandarin de Bathang. Celui-ci, successeur de Tchao, se nommait Ky-tche-ouen. C'était un homme fort intelligent, orgueilleux, susceptible et généreux. On cite de lui cette parole, extraordinairement belle pour un mandarin chinois : « Je préférerais être pauvre et faire quelque chose d'utile pour mon pays. » Pendant longtemps, il se montra très dévoué aux missionnaires ; en cette circonstance, il les défendit avec habileté et énergie.

Même avant d'avoir reçu des ordres de son supérieur, il avait fait son possible pour arrêter les menées des lamas. Dès qu'il avait su qu'un cour-

rier extraordinaire était arrivé de Lhassa au couvent de Bathang, Ky-tche-ouen, qui connaissait les lamas et les savait capables de tout, soupçonna aussitôt un complot. Sur-le-champ, il fit appeler le courrier et le supérieur du couvent. Ayant pris connaissance des circulaires, dont nous avons donné la traduction, il demanda au supérieur s'il avait l'intention d'obéir à Lhassa. Le lama, n'ignorant pas que son sort dépendait de sa réponse, déclara qu'il obéirait au représentant du grand empereur et non à d'autres. Cette parole était bien une sorte d'apostasie, mais on peut affirmer qu'elle était sur les lèvres et loin du cœur. Quoi qu'il en soit, l'aveu était important, car les lamas de Bathang pouvaient, à eux seuls, exécuter la besogne commandée par les autorités thibétaines.

D'ailleurs, tout en soutenant les missionnaires, Ky-tche-ouen faisait quelques concessions aux lamas, et obtenait de A. Biet, que la station de Bongmet, dont la proximité des frontières de Lhassa inquiétait les Thibétains, serait transférée ailleurs. Cette concession et les promesses du supérieur de la lamaserie de Bathang n'avaient pas désarmé la haine et la colère des ennemis des étrangers, et l'on apprit bientôt que des lamas en assez grand nombre envahissaient le territoire du Su-tchuen et marchaient sur Bathang.

Mais, à ce moment, Ky-tche-ouen, ayant reçu les ordres de Tchen-tou, se sentait plus fort ; il ne parla plus et envoya aux agresseurs un de ses secrétaires chargé de leur porter ces énergiques paroles : « Vous aurez à me couper la tête avant de chasser les prêtres européens. » Puis il prit ses dispositions pour résister à toutes les attaques ; il donna l'ordre au colonel Ly de se rendre à Pamoutang pour arrêter les Thibétains qui voudraient passer la frontière, et aux chefs de Bathang, celui de garder les passages ; enfin, il réunit la garnison et lui prescrivit de se préparer au combat. En même temps, il expédia un exprès au commissaire impérial de Lhassa pour le prévenir des menaces des lamas et des ordres du vice-roi.

Cette attitude de Ky-tche-ouen arrêta les ennemis, qui demeurèrent pendant plusieurs semaines à quelques lieues de Bathang, sans oser s'avancer. Durant ce répit, la réponse du commissaire impérial arriva. Celui-ci, instruit des résolutions du vice-roi, ordonnait aux lamas et à leurs bandes, de ne pas attaquer les missionnaires et de revenir immédiatement à Lhassa. La lettre était péremptoire, les lamas obéirent. Ils reprirent le chemin de la capitale. Cette fois, le Vicariat apostolique du Thibet était préservé du péril, et son évêque écrivait, dans l'élan de sa reconnaissance ¹ : « Vous qui aimez la mission du Thibet, vite un *Te Deum*, un *Te Joseph celebrent*, une hymne à la Sainte Vierge, nous sommes sauvés contre toute espérance humaine. »

1. A. M.-E., vol. 556 r. Ta-t sien-lou, 3 mai 1880. Lettre à M. Cottin, directeur du Séminaire des Missions-Étrangères.

IV

Transfert de Bongmet.

Rapport de Ky-tche-ouen. — Accord. — Remerciments à Ky-tche-ouen. — Remerciements au commissaire impérial. — Inutile appel au vice-roi du Yun-nan.

Après cette échauffourée qui pouvait ruiner plusieurs stations chrétiennes, mais qui, en réalité, causa aux prédicateurs de l'Évangile plus de peur que de mal, on s'occupa de liquider définitivement l'affaire du pillage de Bongmet que les Chinois désignaient sous le nom de Mang-ly.

Mgr Biet en avait prévenu notre chargé d'affaires à Pékin, M. Patenôtre¹, et celui-ci avait fait le 13 mars une réclamation près du Tsong-li-yamen qui, par une dépêche du 28 mars 1880, avait ordonné au vice-roi du Su-tchuen de prendre des informations et de régler la question.

Le vice-roi obéit et, le 10 juin, le Tsong-li-yamen transmit à notre diplomate le rapport de Ky-tche-ouen dont voici la traduction² :

Dans la 10^e lune de l'an dernier (14 novembre-12 décembre 1879), l'étranger Ma-kia³ arrivait à Bathang ; les autorités tibétaines ayant réuni des troupes, les firent pénétrer à plus de cent lis (dix lieues), dans la province du Su-tchuen, jusqu'à Nieou-kou-sou-keou. Ma-kia avait gravi la montagne Tcha-chou et de son sommet regardait au loin. Ayant résolu de modifier son itinéraire, il se dirigea vers le Yun-nan. Les Thibétains, en apprenant le départ de la mission étrangère, se retirèrent sur Kiangka, en passant par Mang-ly, où se trouve un établissement catholique ; à l'aide de leurs armes ils en brisèrent les portes et fenêtres, ils jetèrent aux quatre vents les objets et meubles qu'ils trouvèrent, puis ils s'en allèrent en poussant de grandes clameurs ; aussitôt après le départ de ces soldats, les habitants tibétains des environs de Mang-ly, voyant ces objets à terre, en ramassèrent une faible partie composée d'ustensiles en bois.

Tel est le récit exact des troubles dont se rendirent coupables les soldats tibétains, alors qu'ils se retiraient vers le fleuve, après le départ de Bathang pour le Yun-nan de l'étranger Ma-kia. Toute cette enquête m'a été difficile, car d'abord je ne suis arrivé à mon poste que le mois suivant, et ensuite les soldats et les Thibétains compromis dans cette affaire sont au nombre de plusieurs milliers. Les populations tibétaines du territoire de Mang-ly sont composées d'étrangers qui nous sont soumis. Comment ont-ils osé profiter des troubles qui venaient d'avoir lieu ? Leur conduite

1. Jules Patenôtre né le 20 avril 1845, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur de l'Université de 1867 à 1871, attaché à Athènes en 1872, à Téhéran en 1873, secrétaire à Buenos-Ayres en 1876, secrétaire à Pékin le 7 décembre 1878, chargé d'affaires en Chine le 20 avril 1879, ministre plénipotentiaire à Stockholm le 16 octobre 1880, à Pékin le 12 septembre 1883, chargé d'une mission spéciale en Annam et au Tonkin en avril 1884, actuellement (1902) ambassadeur à Madrid.

2. A. M.-E., vol. 556 c.

3. Magyar, le comte Bela Széchinyl.

est vraiment inconvenante ; je me suis empressé de leur faire enjoindre, par leur chef indigène, de restituer les objets qu'elles avaient ramassés et d'aller porter leurs excuses à la mission catholique. J'ai fait estimer les dégâts dont les soldats et autres Thibétains s'étaient rendus coupables, afin qu'une indemnité soit payée aux missionnaires. Ceux-ci remirent au chef indigène une pièce attestant qu'ils se tenaient pour satisfaits. J'ai fait part de cette solution à l'évêque de Ta-t sien-lou, à la date du 25 janvier dernier.

En résumé, ce sont les soldats du Thibet et non les populations dépendantes du chef indigène de Bathang, qui sont coupables de ces troubles. Les habitants de Bathang n'eussent pas osé se conduire de la sorte. Quant aux Thibétains de Mang-ly, ils ne devaient pas, à la faveur du désordre, toucher aux objets dispersés. Ils les ont du reste restitués, et ont demandé pardon de leur faute aux missionnaires ; ils ont, de plus, payé, au lieu et place des soldats thibétains, le montant des dégâts subis par l'établissement religieux. Ceci servira de leçon pour l'avenir.

Mang-ly touche de très près à la frontière thibétaine, la population de cette localité est d'un caractère difficile. Si je n'ai pas sévi contre elle avec plus de rigueur, c'est que je voulais éviter d'exciter les rancunes contre les missionnaires et maintenir la paix entre tous. En agissant autrement, j'eusse moi-même donné lieu à de nouvelles complications. L'affaire en elle-même n'était pas d'une grande importance, et, une fois l'indemnité payée, j'ai pensé que, vu les nombreuses occupations du maréchal et du vice-roi du Su-tchuen, je n'avais pas à les entretenir de ce qui s'était passé. J'y avais cependant fait allusion dans ma note relative aux interdictions dont était frappé le Y-tsin.

D'autre part, je ne pensais pas que le Vicaire apostolique de Ta-t sien-lou en écrirait à Pékin et que des explications me seraient demandées. En voyant qu'il en était autrement, j'ai été rempli de surprise et d'inquiétude.

J'envoie à Votre Excellence la pièce en français dont j'ai parlé plus haut.

Cette pièce n'est autre que l'attestation donnée par le missionnaire de Bathang, M. Alexandre Biet, constatant que les pertes causées à Bongmet ou Mang-ly ont été payées ; la voici ¹ :

Je soussigné, déclare que par les soins du trésorier-payeur Ky-tche-ouen, les dégâts causés à notre ferme de Mang-ly, à la dixième lune de l'an dernier, ont été compensés selon nos conventions ; le 14^e jour de la première lune de l'année courante.

En foi de quoi, je délivre cette attestation et la signe

Alexandre BIET,

Missionnaire du Thibet, résidant à Bathang.

Il avait souvent été question de supprimer la station de Bongmet, dont la proximité des frontières du royaume du Thibet irritait les lamas, et de la transporter un peu plus loin. Mgr Chauveau n'avait jamais voulu y consentir, craignant que ce changement ne fût considéré comme un recul et ne donnât lieu à de nouvelles complications. Mgr Biet avait partagé cet avis ; mais, ayant appris qu'au moment du danger couru par Yerkalo, Ky-tche-ouen avait demandé la suppression de Bongmet et que, pour se rendre le mandarin favorable, M. A Biet y avait consenti, il jugea qu'il

1. A. M.-E., vol. 536 r.

pouvait accéder à ce désir tout en obtenant certains avantages pour la mission, et il écrivit à son frère ¹ :

Je ratifie verbalement l'arrangement verbal aussi, qui a été fait au sujet de Bongmet, comme moyen de conciliation, pour préserver Yerkalo ; mais il ne faut pas encore donner d'écrit à ce sujet ; nous pouvons promettre à Ky que nous ne retournerons pas à Bongmet ; lorsque Yerkalo sera délivré de ses craintes et en sûreté, je me charge de régler cette affaire par écrit. Car il ne faut pas renoncer au droit de traverser le pays de Bongmet, puisque c'est la route de Yerkalo et de Tse-kou.

Quand il s'agit de traiter cette affaire à Ta-tsien-lou, Mgr Biet demanda, qu'avant toute discussion, les lamas de Lhassa, encore rassemblés à Kiangka, fussent dispersés. Le préfet prévint de ce désir le vice-roi du Su-tchuen, qui donna aussitôt l'ordre de dispersion. Dès lors, il fut décidé que la station de Bongmet serait transférée à Yerkalo, à condition : 1° que la route demeurerait ouverte aux missionnaires qui y auraient toujours libre passage ; 2° qu'une propriété de même valeur que celle de Bongmet, relevant des chefs de Bathang et située à Yerkalo, serait donnée aux chrétiens. Ces conditions furent agréées des mandarins chinois ; deux experts furent nommés pour choisir la propriété : l'un, du côté des chefs thibétains de Bathang dont dépendait Yerkalo, fut le koutsop Lozongouanguié ; et le second, pour l'évêque, fut un chrétien, ancien sous-préfet de Poutigne.

L'accord se fit bientôt, les chefs de Bathang opposèrent leur sceau sur l'acte de cession du terrain, et les missionnaires signèrent la déclaration suivante ² :

Nous soussignés, missionnaires du Thibet, résidant au pays de Bathang, province du Su-tchuen, déclarons que, suivant les conventions passées à Ta-tsien-lou entre l'évêque Py et le trésorier-payeur Ky, le transfert de la chrétienté de Mang-ly à Yen-tsin ³ vient d'être effectué à l'amiable.

Bathang, le 6 de la 8^e lune 1880.

Alexandre BIET.

P. GIRAudeau.

Cet arrangement satisfaisait les deux parties : les mandarins étaient heureux de voir disparaître le poste de Bongmet, et les missionnaires d'obtenir à Yerkalo une propriété qui leur était cédée à perpétuité.

Le 10 février 1881, le Tsong-li-yamen avertit de la conclusion de cette affaire notre ministre à Pékin, M. Bourée ⁴, par cette lettre ⁵ :

Le 24 janvier, nous avons reçu du gouverneur général du Su-tchuen, la communication suivante : le trésorier-payeur de Bathang m'a fait savoir qu'il s'était entendu avec l'évêque Py, pour le transfert de la chrétienté

1. A. M.-E., vol. 556 €, Ta-tsien-lou, 25 avril 1880.

2. A. M.-E., vol. 556 €.

3. Yerkalo.

4. Frédéric-Albert Bourée né le 16 août 1838, attaché à Athènes le 7 septembre 1860, sous-directeur à la direction politique (Amérique) de 1875 à 1880, ministre plénipotentiaire en Chine le 23 janvier 1880, en disponibilité le 31 mai 1883, ministre à Copenhague en 1885, à Bruxelles en 1886, à Athènes, en 1894, en disponibilité le 11 avril 1900.

5. A. M.-E., vol. 556 €.

de Mang-ly à Yen-tsin, que tout avait été réglé à l'amiable et que le transfert avait déjà été effectué.

Après l'heureuse issue de cette affaire, Mgr Biet adressa au mandarin Ky, avec un petit présent, cette lettre de remerciements ¹ :

Je vous remercie de ce que dans le procès de Mang-ly, tout s'est arrangé parfaitement selon la justice. Comme je l'avais promis, je n'avais pas écrit à Pékin, touchant cette affaire d'assez peu d'importance ; toutefois parce que le bruit de ces troubles est arrivé jusqu'à notre légation, et jusqu'au Tsong-li-yamen, j'écrirai prochainement à notre légation, que Ky-ta-lao-ye a parfaitement jugé le procès de Mang-ly, j'écrirai aussi dans le même sens au maréchal de Tchen-tou, et au vice-roi Tin.

Recevez également mes remerciements pour une affaire beaucoup plus importante. Les chefs barbares de Lhassa voulaient nous chasser de Bathang, Mang-ly. Yerkalo, vous avez beaucoup travaillé à nous protéger et je suis persuadé que nous devons notre salut à votre habileté et à votre ferme volonté. Je me souviendrai toujours de ce bienfait.

En écrivant bientôt à Pékin et à Tchen-tou pour l'affaire de Mang-ly, je parlerai sûrement de votre grand zèle et de votre activité à nous protéger ; après tant de travail il est juste que le vice-roi, le maréchal et le Tsong-li-yamen connaissent votre habileté pour la défense de la justice et pour le bien de l'empire.

Veuillez accepter une petite marque de ma reconnaissance : je vous offre un excellent revolver qui peut porter très loin. Je le confierai à un chrétien qui va à Bathang le second jour de la 4^{me} lune.

L'évêque écrivit également au premier commissaire impérial à Lhassa ² :

Comme les Thibétains menaçaient d'envahir le territoire du Su-tchuen pour nous en chasser contre nos droits, Votre Excellence, avertie par Ky-ta-lao-ye d'une telle audace, les a empêchés de consommer cette injustice. Grâce à l'habileté et à la ténacité de Ky-ta-lao-ye, aussi bien qu'à la sollicitude de Votre Excellence, nous habitons en paix comme auparavant dans le territoire du Su-tchuen. Que Votre Excellence reçoive l'expression de ma gratitude.

Depuis longtemps nous habitons en paix dans le territoire du Su-tchuen, jamais nous ne sommes entrés sur le territoire de Lhassa ; il n'y a donc aucune raison pour que les barbares de Lhassa soient excités ou aient quelque soupçon contre nous. Toutefois ils ont envoyé des écrits dans certains lieux du Yun-nan et du Su-tchuen pour exciter les chefs et le peuple de ces deux pays. Je demande qu'il leur suffise de donner des ordres au Thibet, car les provinces du Su-tchuen et du Yun-nan ont leurs chefs chinois, et les Thibétains violent le droit de l'empire chinois en envoyant des ordres dans ces pays non soumis au Thibet. Grâce vous soient rendues pour la protection que nous a donnée Votre Excellence, et que toutes choses vous soient prospères.

Peut-être Mgr Biet adressa-t-il également l'expression de sa reconnaissance au vice-roi du Su-tchuen ; mais nous n'avons pas trouvé la copie de cette lettre.

1. A. M.-E., vol. 556 €. Nous n'avons que le texte latin de cette lettre, sans doute parce que Mgr Biet qui l'écrivit, le fit ensuite traduire en chinois par quelqu'un sachant le latin.

2. A. M.-E., vol. 556 €. Traduction faite sur le latin.

Cependant, si les troubles qui avaient agité la partie de la mission située dans la province du Su-tchuen étaient terminés et leurs conséquences réglées, on ne s'était pas occupé de ceux qui avaient eu lieu dans la province du Yun-nan, c'est-à-dire à Tse-kou et dans les environs. Afin de ne pas laisser poser un précédent et ne pas montrer une faiblesse dont les lamas se seraient enorgueillis, Mgr Biet, par une lettre du 1^{er} mai 1880, pria Le Guilcher, missionnaire à Ta-li, de présenter au vice-roi de la province : 1^o une supplique demandant que le vice-roi voulût bien faire savoir aux lamaseries et aux chefs indigènes des territoires d'A-ten-tse et de Tse-kou qu'ils n'avaient aucun ordre à recevoir de Lhassa, que s'ils tenaient compte de tels ordres, ils seraient traités comme des rebelles ; 2^o une accusation contre le chef indigène qui gouvernait le pays situé sur les bords du Mékong, depuis la frontière de Bathang jusqu'à A-ten-tse pour avoir méconnu le pouvoir des autorités chinoises du Yun-nan et avoir obéi à Lhassa, dont il ne dépendait pas, en défendant à son peuple de vendre des vivres aux chrétiens, de les recevoir, de les loger. »

Malgré la bonne volonté de Le Guilcher et sa vieille expérience, ces réclamations n'eurent aucun résultat ; le vice-roi du Yun-nan était alors Tsen, grand ennemi des Européens, qui donna bientôt libre cours à sa haine dans la guerre du Tonkin. Il ne fit aucune réponse, à moins qu'il n'en ait fait une mauvaise, aux dépêches que le préfet de Ta-li lui adressa au sujet des affaires du Thibet. Mgr Biet ne jugea pas à propos d'en référer à Pékin, et la question fut laissée de côté.

En examinant dans son ensemble la période assez courte mais fort troublée dont nous venons de raconter les faits principaux, une double conclusion nous paraît devoir s'en dégager. C'est d'abord la difficulté réelle ou plus exactement l'impossibilité pour les missionnaires de pénétrer dans le Thibet, que des voyageurs munis des passeports en apparence les plus sérieux et des protections les plus fortes ne peuvent pas même traverser ; ensuite l'appui que, d'un commun accord, le gouvernement chinois et la légation de France ont accordé aux stations situées dans le Su-tchuen. Sans doute, les ouvriers apostoliques, depuis Ta-tchien-lou jusqu'à Bathang et à Yerkalo, ne sont pas à l'abri de tout danger ; mais ceux qui se placent au seul point de vue de la légalité leur reconnaissent le droit d'habiter dans cette région et ils les y maintiennent.

CHAPITRE SEPTIÈME

FONDATION DE LA MISSION DU THIBET-SUD

1880 - 1883

I

Envoi de missionnaires du Thibet dans l'Inde.

M. Desgodins part pour l'Inde. — Réclamations du vice-roi du Su-tchuen. — Premiers travaux de M. Desgodins. — Relations avec les Anglais. — Publications. — Entrevue avec le vice-roi. — Arrivée de M. Mussot. — En route pour Calcutta. — Relations avec les autorités ecclésiastiques. — Lettre du P. Bénédict.

Avant la conclusion de cette affaire, et dès que le calme eut succédé à l'effervescence populaire parmi les païens et la quiétude à la crainte parmi les chrétiens, Mgr Biet se mit en devoir d'exécuter le projet de Mgr Chauveau, d'envoyer des missionnaires dans l'Inde, afin de tenter de ce côté, sinon de pénétrer dans le royaume de Lhassa, du moins d'installer des postes d'attente sur les frontières et d'être prêt à toute éventualité.

Il apporta cependant une modification au plan de son prédécesseur. Au lieu d'envoyer avec Desgodins M. Déjean, il garda près de lui ce dernier qui lui servait de secrétaire, et était chargé du poste de Ta-tsien-lou, et il pria le Séminaire d'envoyer directement dans l'Inde un jeune missionnaire qui se joindrait au vétéran du Thibet. Cette demande fut agréée.

M. Desgodins quitta définitivement Ta-tsien-lou le 31 mai 1880, muni d'une pièce officielle qui le nommait pro-vicaire et le déléguait « pour explorer la frontière sud du Thibet, afin de voir s'il est possible de fonder des établissements ou des stations chrétiennes, soit dans le Thibet proprement dit, soit sur les territoires voisins compris dans le Vicariat apostolique du Thibet. » Une autre lettre d'instructions détaillait la manière de remplir cette mission. Qu'il nous suffise de dire que le but principal devait rester caché sous les apparences d'une exploration et surtout d'impression d'ouvrages thibétains, car le missionnaire devait faire imprimer

à Calcutta ou ailleurs des livres chrétiens formant une modeste bibliothèque de sept volumes

Desgodins était parti sans bruit, pas assez secrètement cependant pour que le vice-roi du Su-tchuen, Tin-kong-pao, ignorât son voyage ; aussi l'accusa-t-il à Pékin d'avoir traversé la Chine sans passeport, à quoi Mgr Biet répondit, qu'en 1865 les Thibétains avaient pillé et brûlé Bonga, où se trouvait Desgodins, et que si on voulait juger le procès de Bonga on verrait si le passeport avait été brûlé ou volé. Afin de paraître avoir le dernier mot et sans répondre directement à la réplique de l'évêque, le vice-roi ordonna la révision de tous les passeports. Cette opération n'eut d'ailleurs aucun résultat, ni bon, ni mauvais, et n'influa en rien sur l'expédition de Desgodins qui arriva le 5 septembre 1880 à Calcutta, où le Vicaire apostolique, Mgr Goethals ¹, lui donna l'hospitalité.

Obéissant aux ordres qu'il avait reçus, le missionnaire se donna comme délégué pour diriger l'impression des livres thibétains : « Des amis désintéressés, écrit-il, me vantèrent les systèmes nouveaux et savants d'imprimerie, depuis la plume électrique jusqu'à la colle forte. Je les vis fonctionner. Aucun ne répondant à l'entreprise que j'avais en vue, je m'adressai aux lithographes européens, qui me demandèrent des prix exorbitants. Il faut bien que les pratiques paient le luxe de ces Messieurs, je n'en avais pas le moyen. Je m'adressai alors aux indigènes, auxquels je fournissais le modèle écrit de ma main sur papier autographique. Les premiers me gâchèrent toute la besogne sans résultat. Enfin j'en trouvai un qui me promit de faire l'ouvrage bien promptement à un prix relativement modéré. Promettre et tenir parole, c'est bien différent pour un païen et un Indou. En six mois, il ne put m'imprimer à mille exemplaires que l'alphabet des écoles, cahier de 36 pages, et le petit catéchisme de 40 pages. Et quel ouvrage, grand Dieu ! mais cela pouvait passer à la rigueur. » Entre temps M. Desgodins étudia la collection des rapports officiels sur les relations du gouvernement anglais avec le Népal, le Sikkim, le Boutan et les sauvages du nord de l'Assam. Son but était, nous le savons, de choisir un territoire pour s'y installer ; seulement ce territoire devait offrir plusieurs conditions : 1^o être situé en pays anglais ou du moins être sous la protection de l'Angleterre afin que la sécurité y fût complète ; 2^o être, autant que possible, habité par des Thibétains afin que les missionnaires pussent au moins évangéliser quelques individus de la nation qui leur était confiée ; 3^o être proche des frontières thibétaines afin qu'on pût les franchir quand l'occasion se présenterait ; 4^o être cédé à la mission du Thibet s'il dépendait déjà d'un autre Vicariat, et, s'il ne dépendait d'aucun, lui être concédé par la Propagande pour éviter toute difficulté de juridiction.

A son grand regret, Desgodins trouva les relations entre les pays frontières et le Thibet, bien moins avancées et moins cordiales qu'il ne l'espérait, excepté avec le Sikkim. Il ne trouva absolument rien qui indiquât

1. Paul Goethals, de la Compagnie de Jésus, évêque d'Evarie et Vicaire apostolique du Bengale Occidental le 3 décembre 1877, archevêque d'Hiérapolis, et dans le consistoire du 17 mars 1887, nommé archevêque de Calcutta.

des rapports diplomatiques ou amicaux avec le Thibet proprement dit ; quelques pages remplies de chiffres sur les importations et exportations commerciales et ce fut tout ce que lui fournirent les publications officielles. Il eut alors recours aux relations des voyageurs presque toujours inexorablement arrêtés à la frontière et éconduits plus ou moins poliment.

Peu à peu le bruit se répandit dans Calcutta, qu'un ancien missionnaire du Thibet était en ville. Des curieux, des commerçants, des savants, des employés du gouvernement vinrent le voir ; à tous il donna les renseignements qu'ils pouvaient désirer. Parmi les connaissances qu'il fit alors, la plus utile fut celle du lieutenant-général Walker, chef du service trigonométrique dans l'Inde ¹. « Si les renseignements que je lui donnai lui firent plaisir, dit le missionnaire, ceux que je recueillis près de lui m'étaient infiniment précieux, et à l'aide des cartes les plus récemment publiées par son administration et qu'il m'offrit en cadeau, mes idées devinrent claires et précises sur les limites entre le gouvernement anglais, les petits États des montagnes et le Thibet. » A la prière du général, M. Desgodins fit, le 2 décembre, une conférence à la Société asiatique de Calcutta, sur la frontière entre le Thibet proprement dit et les principautés thibétaines annexées à la Chine, sujet entièrement nouveau qui parut intéresser la savante société, puisqu'elle fit imprimer le manuscrit dans son bulletin mensuel.

Ensuite, il publia dans « l'Indo-European Correspondence » nombre d'articles sur les mœurs et coutumes thibétaines : musique, chants, danses, justice, lamaseries, etc... « Je ne signe pas mes articles, dit-il à son évêque, et je ne dis rien dans le texte qui fasse supposer que je suis à Calcutta même, de sorte que mon demi-incognito n'est pas violé ². Je commence, comme vous voyez, par des sujets bénins ; un peu plus tard, je pourrai traiter des sujets plus sérieux ; ce sera un moyen de ramener l'attention sur le Thibet, qu'on semble avoir bien oublié depuis la guerre de l'Afghanistan. »

Il publia trois longues lettres sur la fabrication spéciale du thé indien pour le Thibet, son commerce avec la Chine, ses débouchés possibles par l'Inde et les moyens d'attirer par là le commerce thibétain vers les marchés de l'Inde ³. Ces lettres furent remarquées ; l'année suivante, le lieutenant-gouverneur du Bengale les réunit en brochure et les distribua aux planteurs ; M. Mac-Aulay en fit une seconde édition, en 1882. Mais, si les planteurs s'intéressaient aux statistiques données par le mission-

1. Surveyor général.

2. Le secret n'était pas fort bien gardé, car M. Desgodins étant allé quelque temps après voir le lieutenant Harman, du service trigonométrique, et l'ayant prié de ne pas parler de son séjour au Thibet oriental : « Mais, lui répondit le lieutenant, le fait est bien connu. »

A. M.-E., vol. 556. Lettre à Mgr Biet, Darjeeling, 31 mars 1881.

3. M. Desgodins apprit plus tard comment les Anglais entendaient le commerce avec le Thibet. Dans une visite que le Deputy Commissioner de Darjeeling, M. Oldhone, lui fit en 1884, il eut ce mot typique à propos du commerce : « Nous ne tenons pas autant à recevoir leurs marchandises qu'à écouler les nôtres chez eux. » (M. Desgodins à Mgr Biet. Padong, 12 novembre 1884).

naire, ils ne faisaient aucune tentative pour envoyer leurs marchandises au Thibet, et par conséquent pour en ouvrir la route.

Tout en se livrant à ces diverses occupations, M. Desgodins continuait son principal travail, qui était de se renseigner sur les régions limitrophes du Thibet, et il pouvait juger que la pénétration dans ce dernier pays était au même point qu'en 1857.

« Je ne puis envoyer aucun explorateur européen, lui disait le général Walker, et même il m'est très difficile d'envoyer des explorateurs indigènes ; on se défie d'eux, toutes les routes sont gardées. — Mais, répartit le missionnaire, ne pourraient-ils passer par le Haut Assam et par les territoires Michemis. — Non, la route est surveillée par un fort détachement de troupes. »

Le lieutenant-gouverneur du Bengale, sir Ashley Eden, et son secrétaire, M. Power, lui dirent la même chose, ainsi que le capitaine Harman, du service trigonométrique, grand explorateur du pays des Abors et du nord-est de l'Assam, et le second du général Walker pour la triangulation des Himalayas.

Le 3 mars, grâce à une recommandation du duc de Norfolk, il obtint une audience du vice-roi des Indes, qui écouta ses projets avec bienveillance, et, quelques semaines plus tard, lui fit adresser, par son chapelain, la lettre suivante ¹ :

RÉVÉREND ET CHER MONSIEUR,

Relativement à l'objet de votre entrevue avec le vice-roi, le secrétaire privé me prie de vous annoncer, qu'ayant communiqué vos intentions au secrétaire (ministre) des relations étrangères et au gouvernement du Bengale, il trouve que voyager au Sikkim ne présente aucun danger. Il n'y a donc aucune objection à ce que vous alliez dans ce pays, mais vous ne devriez pas essayer de traverser les passages conduisant au Thibet.

Votre très sincèrement,

H. S. KERR.

« Je suis persuadé, conclut M. Desgodins, que le P. Kerr n'a écrit cette lettre officielle que pour nous mettre en mains une preuve que le gouvernement approuve notre exploration et nous la facilitera. J'ai donc répondu immédiatement pour remercier et rassurer sur nos intentions dans les circonstances présentes. En tout cas, cette lettre prouve bien aussi que la route est loin d'être ouverte aux Européens pour entrer, et que les Anglais ne songent ni à l'ouvrir, ni à la forcer. »

Le 21 février 1881, arriva à Calcutta M. Henri Mussot ², le jeune missionnaire qui devait être le compagnon de M. Desgodins dans ses explorations à travers les Himalayas. Ce dernier ayant pu juger d'après tous les renseignements qu'il avait recueillis, que le pays le plus propre à ses projets était la partie du district de Darjeeling située à l'est de la Tista,

1. Palais du gouvernement, Simla, 31 mars 1881. — Citée dans une lettre de M. Desgodins à Mgr Biet. Darjeeling, le 14 avril 1881.

2. Henri-Georges Mussot, né le 26 juin 1854, à Ouge (Haute-Saône), entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 22 octobre 1879, prêtre le 17 octobre 1880, parti de France le 19 janvier 1881.

tous les deux allèrent visiter cette région et quittèrent Calcutta le 23 mars 1881.

Le lendemain, ils étaient rendus à Siliguori, au pied de la masse imposante des Himalayas, dont les pics neigeux brillaient aux rayons du soleil levant. Là, un petit chemin de fer de montagne leur fait gravir, par des pentes et des lacets uniques au monde, jusqu'à 7000 pieds d'altitude, et les dépose à Sonada vers deux heures. Des voitures les emportent au galop jusqu'à Darjeeling, où ils arrivent vers trois heures et demie ¹. Les Capucins de Darjeeling, comme les Jésuites de Calcutta, reçurent bien les prêtres des Missions-Étrangères. Précédemment d'ailleurs, M. Desgodins avait rencontré Mgr Tosi, le Vicaire apostolique de Patna, de qui dépendait alors Darjeeling. « Je lui avais, écrit-il ² à Mgr Biet, donné la lettre de recommandation que vous m'aviez remise pour lui. Après l'avoir lue il me dit que, dernièrement, il avait reçu de la Propagande une lettre, le priant de recevoir, dans une de ses maisons, d'aider et protéger les missionnaires qui pourraient venir par Darjeeling pour aller à Lhassa ; il avait répondu qu'il était tout à notre disposition, il me l'assurait de nouveau, et me promit une lettre pour ses missionnaires de Darjeeling, afin qu'ils nous reçoivent et traitent comme des frères. Je le remerciai, et lui déclarai que je ne venais pas lui disputer la possession de Darjeeling, mais que je désirais seulement y aller comme dans un poste d'observation et d'étude pour le Thibet ³. En cette même circonstance, le missionnaire questionna l'évêque sur les limites du Vicariat de Patna, et appelant son attention sur un point spécial, il lui demanda si ce Vicariat englobait le territoire situé à l'est de la Tista, dans le district civil de Darjeeling. Le prélat répondit qu'il avait bien entendu parler de ce petit pays, mais qu'il n'était pas fixé sur la juridiction dont il relevait.

Lors de l'arrivée de M. Desgodins à Darjeeling, Mgr Tosi n'était plus Vicaire apostolique de Patna, mais du Punjab ; le supérieur de Patna était le P. Benedict, et ce fut à lui que M. Desgodins écrivit pour lui présenter ses hommages, et le prier de ratifier les bonnes paroles de Mgr Tosi. Il ne lui demandait d'ailleurs aucun pouvoir et lui disait en substance : « Nous ne serons en rien à charge aux Capucins, et nous ne voulons nous mêler en rien de leur administration ⁴. »

A cette communication, le P. Benedict répondit par une lettre, dont voici la traduction ⁵ :

RÉVÉREND ET CHER MONSIEUR,

En réponse à votre honorée lettre du 21 mars, je suis peiné de vous

1. C'est seulement le 4 juillet suivant qu'eut lieu à Darjeeling l'inauguration solennelle du chemin de fer.

2. A. M-E., vol. 536^e. M. Desgodins à Mgr Biet. Calcutta, 14 octobre 1880.

3. Voici la raison de cette réponse : A ce moment, les Capucins pensaient que les Jésuites de Calcutta voulaient s'établir à Darjeeling à leur place, et ils craignaient le même désir chez les missionnaires du Thibet, ce qui n'était pas. Darjeeling appartenait aujourd'hui à l'archevêché de Calcutta, administré par des prêtres de la Compagnie de Jésus.

4. A. M-E., vol. 536^e. M. Desgodins à Mgr Biet, 14 avril 1881.

5. A. M-E., vol. 536^e. Patna, 3 avril 1881.

dire que je ne puis prendre sur moi la responsabilité de la permission qui avait été donnée à votre Révérence par le Docteur Tosi, alors qu'il avait déjà été nommé Vicaire apostolique du Punjab.

Naturellement, vous êtes les très bien venus à Darjeeling comme visiteurs et pour une période de temps courte et déterminée, pourvu que vous disiez la messe seulement dans nos chapelles et que vous n'administriez aucun des sacrements, excepté le sacrement de pénitence, dans nos chapelles seulement, et avec permission du recteur de la chapelle dans laquelle le sacrement est administré. Quant à ce qui regarde de vous confesser mutuellement avec votre compagnon, vous n'avez pas besoin de permission de ma part.

Avec mes meilleurs respects, je demeure, Révérend Monsieur,
 Votre sincèrement,
 P. BENEDICT.

Cette lettre ne changeait pas les projets de M. Desgodins. Il demeura donc à Darjeeling, complétant et contrôlant ses études précédentes, et pour y mieux réussir, nouant des relations avec le monde officiel et les résidents anglais.

Sa première visite fut pour le Deputy Commissioner, M. Craven, excellent catholique, qui se montra plein de dévouement pour les deux ouvriers apostoliques.

« Dans nos conversations, raconte M. Desgodins ¹, M. Craven parlait souvent du Boutan indépendant ; je lui fis remarquer que Chinois et Thibétains le regardaient comme une simple partie de la province centrale. « Nous le savons parfaitement, me répondit-il, mais nous tâchons de leur faire croire qu'ils sont indépendants ». Et il se mit à rire de bon cœur. Cette phrase vous explique toute la politique anglaise. Détacher peu à peu et sans violence le Boutan et le Sikkim du Thibet et de la Chine, pour se les attacher. C'est déjà presque fait pour le Sikkim. »

Ce fut vers ce pays, que le missionnaire résolu de diriger d'abord ses pas ; mais, à cette époque de l'année, les brouillards rendant toute exploration impossible, les missionnaires durent attendre que la mousson du nord-est fût franchement établie, ce qui n'eut lieu qu'au mois d'octobre. Ils employèrent leurs loisirs à l'étude des langues dont ils pensaient bientôt avoir besoin : l'indoustani et le boutanien ; en même temps, ils se renseignèrent sur les autorisations qui leur étaient nécessaires. M. Desgodins alla interroger M. Robert, du service trigonométrique, qui lui répondit : « Vous n'avez besoin d'aucune permission, ni de nous, ni du rajah de Sikkim pour aller vous promener en territoire anglais et au Sikkim indigène ; à cette époque, bien des touristes y vont et il y en a probablement maintenant ; ayez votre tente, vos provisions, vos domestiques et vos porteurs, allez où vous voudrez sans vous inquiéter de personne, vous serez bien reçus partout, même par les lamas et les chefs du pays. « Conclusion, ajoute le missionnaire ², le gouvernement ne se mêle pas de ces voyages et chacun fait comme il l'entend en pays anglais et au Sikkim indigène. Donc, dès aujourd'hui, nous commençons par acheter les matériaux d'une petite

1. A. M.-E., vol. 556^e. M. Desgodins à Mgr Biet, Darjeeling, 31 mars 1881.

2. A. M.-E., vol. 556^e. Lettre à Mgr Biet, 11 octobre 1881.

tente et chacun une couverture de plus. Demain, on préparera autre chose, et ainsi de suite, ce sera bientôt fait, car nous prendrons peu de choses et peu de monde avec nous. »

II

Explorations de MM. Desgodins et Mussot.

Exploration des environs de Darjeeling. — Exploration dans l'Assam. — Résultat de l'exploration. — Odalgourie. — Conclusions. — Territoires à choisir. — Impression de livres.

Le 24 octobre 1881, les missionnaires, accompagnés d'un domestique, d'un guide et de six porteurs, prirent la route anglaise, reliant Darjeeling au sud de la vallée de Chumbi, qui appartient au Thibet proprement dit. Le lendemain, ils traversèrent la Tista, sur un magnifique pont suspendu, long d'environ cent mètres et large de trois ou quatre, et plantèrent leur tente au-dessus de la forêt et au pied du village de Pacha, peuplé de Népalais émigrés. Après une montée très rapide de quelques milles, ils arrivèrent aux bungalows du gouvernement, à Kalimpong.

Là, ils trouvèrent un vallon admirablement cultivé par une nombreuse population népalienne dans la partie inférieure, et par une centaine de familles boutaniennes dans la partie supérieure. Un inspecteur des forêts réside à Kalimpong. Des ministres protestants écossais y ont fondé une école et converti de rares Népalais. Il y a aussi un petit bazar fixe, un poste de police et un marché qui se tient tous les dimanches.

A une dizaine de milles, au nord-est, une arête de montagnes sépare le vallon de la Rillie du vallon de la Mayrong; celui-ci est peuplé d'environ trois cents familles Boutaniennes, divisées en trois groupes, et, un peu plus bas, sur les bords de la rivière Riehitchou est le gros village Iepcha de Cachim, où se sont réunies une dizaine de familles boutaniennes.

En face, au delà de cette dernière rivière, s'étale un flanc de montagne très bien cultivé : c'est le Reinoch, dont la moitié sud-est appartient au gouvernement anglais et touche au Boutan; l'autre moitié nord-est appartient au Rajah de Sikkim. La population est mélangée de Boutaniens, de Lepchas, de Limbous et de Népalais émigrés. Au delà du Reinoch, la route traverse une petite partie du Sikkim sud-est et aboutit à la passe de Jalep, qui donne entrée dans la vallée de Chumbi et par conséquent au Thibet, dont cette vallée fait partie intégrante. En prenant le village de Padong¹ comme centre de ces divers vallons, on est à cinq milles du Sikkim, au nord-est, à deux petites journées de marche du Thibet dans la

1. Les missionnaires emploient plusieurs orthographes : Phedong, Pedong, Padong. Celle-ci est actuellement la plus usitée.

même direction ; à un jour de marche du Boutan, en allant vers l'est ; à un jour de Kalimpong, au sud-ouest ; et à trois jours de marche de Darjeeling à l'ouest un peu au sud. A Padong, passe la grande route de commerce entre l'Inde et le Thibet ; il y a un poste de police, et il s'y tient un petit marché tous les jeudis. Plus au sud, au pied de l'ancien fort Daling, à Ambiok, se trouve un autre centre de population assez mélangée, mais nos deux explorateurs n'allèrent pas l'examiner.

En somme, dans ce canton, à l'est de la Tista, qui était presque désert avant la conquête anglaise, se trouvaient deux mille familles au moins, dont environ huit cents étaient Népalaises, cinq à six cents Boutaniennes, et le reste Lepchas ou Limbous. Les Européens ne pouvaient s'établir à l'est de la Tista, réservé aux Indigènes, sans une permission du gouvernement du Bengale. Enfin, sous le rapport de la religion, chaque race y avait apporté la sienne : les Népalais, l'Hindouisme ; les Boutaniens, le Bouddhisme ; les Lepchas également, tout en conservant un grand nombre de pratiques de leur fétichisme primitif. Les protestants avaient quelques néophytes, et la religion catholique, hélas ! était entièrement inconnue.

Tels furent, assez brièvement analysés, les renseignements que les deux missionnaires recueillirent pendant leur excursion.

Rentrés à Darjeeling, le 3 novembre 1881, M. Desgodins écrivit immédiatement un rapport réunissant non seulement les choses vues pendant ce voyage, mais encore toutes ses notes antérieures puisées dans les livres ou dans les conversations particulières. Il y parlait du district de Darjeeling, du Sikkim indigène, de la vallée de Chumbi, du Boutan, et même du Népal. Ce n'était pas à lui à tirer les conclusions, il laissait ce soin à son supérieur, lui conseillant seulement d'attendre, avant de se déterminer, le résultat d'une seconde exploration, que les missionnaires se proposaient d'entreprendre pour examiner si d'autres pays plus à l'est, et plus rapprochés de la Mission actuelle du Thibet, n'offriraient pas autant ou plus de facilités pour atteindre le but désiré.

Le rapport achevé et signé le 9 novembre, fut expédié le 13, puis les missionnaires quittèrent de nouveau Darjeeling le 15, arrivèrent le lendemain à Parbattipour, où un embranchement les conduisit vers l'est par Rampour jusqu'à Kaunia ; de là, un petit vapeur les transporta à Dhubrie, sur la rive droite du Brahmapoutre ; ils y attendirent pendant quatre jours le passage du bateau le « Népal », dont le commandant, M. Write, se montra plein d'égards pour eux. Quinze jours plus tard, ils étaient rendus à Dibroughar, où M. Desgodins put retrouver le souvenir des missionnaires de 1850 et 1851 : Krick et Bernard. C'était le point terminus de la grande navigation à vapeur dans le Haut-Assam. Un Anglais, M. Springer, leur accorda le passage gratuit à bord d'une grande embarcation, le « Lark », qui allait porter des vivres aux postes de troupe et de police de Sisseri, Nizamghat, Dibong et Dierang, situés au milieu de la zone de forêts vierges, profonde de trente milles, entre le pied des montagnes et la plaine de Sadiya ¹, postes qui surveillent les Abors

1. Se dit également Sudiya.

et les Michemis. Pendant trois jours, les voyageurs suivirent les routes stratégiques qui relient ces postes entre eux et avec Sadiya, admirant la forêt vierge dans toute sa silencieuse beauté, mais ne rencontrant que de rares villages Miris nouvellement établis.

Le 11 décembre, ils arrivèrent à Sadiya, où M. Livesay, inspecteur de police alors en expédition, avait mis sa maison à leur disposition, et où M. Lepper, planteur des environs, les reçut aimablement à sa table.

Pendant quelques jours de repos, M. Desgodins eut à répéter aux autorités et à M. Lepper surtout, qui faisait des études spéciales sur une route d'Assam dans l'ouest de la Chine, tous les renseignements géographiques et autres déjà donnés à Calcutta, sur les pays parcourus à l'est de ces mêmes régions, à l'ouest desquels il se trouvait maintenant. Bientôt M. Lepper organisa, à ses frais, une expédition chez les Singphos et les Kamptis, à l'est de Sadiya, sur deux affluents du haut Brahmapoutre, le Noadehing et le Tongapani. Cette expédition, faite en pirogue, dura du 15 au 25 décembre ; les voyageurs furent très bien accueillis dans les villages où ils abordèrent, et ils purent faire une abondante récolte de renseignements sur les sauvages de même race, habitant les bords de l'Iraouaddy et de ses affluents. Ces renseignements concordaient avec ceux que M. Desgodins avait rapportés de Chine. Rentrés à Sadiya, le jour de Noël, ils en repartirent le 26 à pied et arrivèrent à Dibroughar le 29.

Quant au résultat pratique de cette exploration, il ne pouvait être qu'assez médiocre pour le but que se proposaient les missionnaires. La vallée supérieure du Brahmapoutre était entourée au nord, à l'est et au sud par de hautes montagnes, toutes peuplées de sauvages que le gouvernement anglais cherchait à apprivoiser, mais qu'il n'était pas encore parvenu à soumettre. Aucune relation directe n'existait et n'existe encore entre le Thibet et le Haut-Assam.

Les sauvages qui se rendent à la foire de Sadiya en février, servent seuls d'intermédiaires pour le commerce entre les deux pays. Vouloir passer à travers les tribus des Abors et des Michemis eût été s'exposer au sort de MM. Krick et Bourry ; s'établir chez eux eût été une entreprise dangereuse et très précaire, à cause des rivalités qui existent entre les tribus et les clans de la même tribu.

Les seules races qui semblaient offrir quelques rares chances de succès étaient les Singphos et les Kamptis à l'est et au sud-est, les plus rapprochées étant alliées des Anglais et assez tranquilles.

En s'établissant sur les rives du Noadehing ou du Tongapani, les missionnaires n'eussent été qu'à deux cents kilomètres à peine de Tse-kou. Ouvrir un passage des uns aux autres eût été une entreprise bien tentante, mais comment deux pauvres prêtres auraient-ils pu réaliser ce que le gouvernement anglais avec toutes ses ressources n'avait pas encore osé essayer, à cause des immenses forêts vierges presque dépeuplées qui couvrent cette zone, et des tribus indépendantes et assez malfamées qui occupent les rives de l'Iraouaddy et de ses affluents ?

Il y avait donc impossibilité de rien tenter vers le Thibet par le nord-est de l'Assam : telle était l'impression que les missionnaires emportaient

de Dibroughar, quand, le 1^{er} janvier 1882, ils montèrent à bord du « Raj-mehal », qui les déposa deux jours plus tard à Tezpour.

Ils se proposaient d'aller visiter Odalgouri situé à la pointe sud-est du Boutan, au sud de la vallée de Towang, dépendante de Lhassa, et deux autres petites villes au pied des Himalayas, où chaque année, en février, se tiennent de grandes foires, rendez-vous des Boutaniens, des Thibétains, et même des habitants des hauts plateaux. Mais bientôt, ils apprirent des résidents que ces lieux étaient, comme en 1853, de grandes éclaircies dans la forêt, où campent sous la tente les Européens et les indigènes qui fréquentent la foire. En temps ordinaire, c'est le désert, la solitude la plus profonde, que troublent à peine les cris des bêtes sauvages et qu'habitent seuls de petits postes de police, placés là pour surveiller la frontière.

Que seraient-ils allés y faire ? tous les renseignements qu'ils prirent pendant cinq jours les convainquirent qu'il leur était impossible de pénétrer au Boutan ou dans la vallée de Towang, et également de s'établir sur la frontière déserte de ces pays ; ils reprirent donc la route de Calcutta où ils arrivèrent le 18 janvier 1882.

Desgodins écrivit alors à Mgr Biet son second rapport que nous venons de résumer ¹. Cette relation, comme la précédente, n'avait d'autre but que d'aider le Vicaire apostolique du Thibet à prendre un parti et à déterminer le territoire le plus utile à sa mission. Aussi Desgodins, après un exposé complet, jugeait-il bon de tirer la conclusion et de préciser le résultat de ses études et de ses explorations ; il le faisait en ces termes ² :

Veuillez supplier son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande : 1^o de nous permettre de nous établir dans la partie du district de Darjeeling située à l'est de la Tista, ce territoire étant *res nullius* ; 2^o de déclarer que la vallée de Pharidzong ou Chumbi à l'ouest de Boutan et celle de Towang à l'est du même pays, étant parties intégrantes du Thibet, nous appartenent de droit ; 3^o de nous faire céder le Boutan par les missionnaires de Milan, afin que, dans l'avenir, quand ce pays s'ouvrira aux Européens, nous puissions avoir une base d'opérations sûre, large et toute thibétaine, confinant immédiatement aux provinces anglaises.

En attendant la réponse de Mgr Biet, M. Desgodins acheta une presse lithographique, et, le 27 février, avec son compagnon, il regagna Darjeeling. L'on vit alors ce missionnaire de 57 ans se faire apprenti-imprimeur pour économiser quelques francs et avancer de quelques jours l'achèvement de son travail, et c'est avec un sentiment de véritable édification que nous lisons dans une de ses lettres ³ :

« A droite de mon bureau est la presse ; à gauche, deux perches soutiennent déjà 1200 feuilles in-folio imprimées à quatre pages surchaque côté, et attendant les quinze ou seize mille qui feront l'objet de l'envoi de cette fin d'année. J'ai pris, pour commencer et pour m'apprendre, l'abrégé de la doctrine chrétienne.

» Quand ce petit volume de 40 pages sera fini à 500 exemplaires, comme

1. Voir ces deux rapports à l'appendice XXXII et XXXIII.

2. A. M.-E., vol. 556 *Œ*, février 1882.

3. A. M.-E., vol. 556 *Œ*. Lettre à Mgr Biet, Darjeeling, le 8 avril 1882.

il est convenu, j'aurai déjà économisé de 25 à 30 roupies ¹, qu'il eût fallu payer aux imprimeurs. Après lui, nous imprimerons l'exposition des principes de la Foi ², de 56 pages, ce qui fera une nouvelle économie de 70 roupies, de sorte qu'avec ces deux petits volumes la presse sera payée à moitié. Il ne restera plus alors que les trois gros volumes : Prière, Grand Catéchisme et Vie de Notre-Seigneur. »

« Que c'est long, s'écriera-t-il plus tard malgré son courage ³, que c'est long ! quand on n'a qu'une presse et deux bras. Par semaine, je ne puis guère en moyenne imprimer que 1000 exemplaires de quatre pages, il faut une autre semaine pour les quatre autres pages du verso ; comptez maintenant les pages d'un de nos volumes, et pour chaque page mettez une semaine. Dans un grand atelier où il y a beaucoup de presses et de bras, c'est tout différent. Enfin, je fais et ferai de mon mieux pour le service de la mission. Au moins, recommandez à vos chrétiens surtout aux enfants de bien soigner leurs livres, ils ne savent pas ce qu'ils coûtent de travail. »

III

Négociations pour la fondation du Thibet-Sud.

Mgr Biet demande le Boutan et l'est de la Tista. — Questions de juridiction. — Négociations avec les Missions-Étrangères de Milan. — Décret de la Propagande.

Pendant ce temps, Mgr Biet étudiait les rapports de son provicaire, et concluait, comme celui-ci, que les missionnaires devaient se fixer dans le district de Darjeeling. Sa résolution prise, il écrivit aux directeurs du Séminaire des Missions-Étrangères et leur donna en ces termes les raisons de son choix ⁴ :

Assam n'étant pas thibétain ne nous va pas ; il formerait à lui seul une vaste mission, dont nous ne pouvons songer à nous occuper. Les pays sauvages au-dessus d'Assam sont malsains, la multiplicité des langues exigerait beaucoup de missionnaires, les sauvages en général sont faibles de caractère, légers et inconstants ; ils subissent facilement l'influence de leurs voisins plus forts ou plus civilisés qu'eux ; les stations chez les sauvages ne seraient solides, que si leurs voisins plus civilisés avaient déjà des stations chrétiennes de quelque importance ; de plus, comme ces pays sauvages sont *res nullius*, il nous sera toujours facile de nous y installer, si les Anglais ouvrent de ce côté une route qui doive rejoindre notre mission ; enfin ne pouvant attaquer en même temps le nord du Sikkim (route de Lhassa) et le nord d'Assam (route du Yun-nan et du

1. A cette époque, la roupie valait environ 2 francs.

2. Le Kiao-iao-su.

3. A. M.-E., vol. 556 r. Lettre à Mgr Biet et aux missionnaires du Thibet. Padong, 20 juin 1883.

4. A. M.-E., vol. 556 r. Ta-tsien-lou, lettre du 20 juillet 1882.

Tsarong), nous devons choisir, entre ces deux régions, celle qui offre le plus d'avantages à la mission du Thibet.

Les pays qui, à mon avis, doivent nous occuper tout d'abord, sont les pays au nord de l'Inde, ayant Darjeeling pour point de départ. Une petite installation de deux missionnaires me paraît très utile : 1^o pour suivre les progrès des Anglais dans ces parages, 2^o pour prendre pied avant les ministres protestants dans les pays tibétains déjà ouverts, ou qui s'ouvriront petit à petit selon les projets anglais, 3^o pour être tout prêt à entrer au Thibet proprement dit, et à nous installer à Lhassa avant les protestants, lorsque les événements politiques nous le permettront. En attendant, les deux missionnaires installés du côté de l'Inde peuvent toujours travailler à former des stations chrétiennes en pays tibétains ou mixtes, comme nous le faisons depuis vingt ans du côté de l'est.

Et le Vicaire apostolique concluait :

Je vous prie de demander à la Sacrée-Congrégation de la Propagande pour la mission du Thibet :

1^o La partie du district de Darjeeling à l'est de la Tista.

2^o Le Boutan qui, comme la région ci-dessus demandée, est tout tibétain, et qui nous sera nécessaire plus tard pour nous avancer vers Lhassa.

3^o Le Sikkim indigène. Ce pays, en partie tibétain et frontière du royaume du Thibet, nous serait nécessaire, parce que nous pourrions, dès maintenant, y tenter une installation, tandis qu'il n'est pas possible d'essayer en ce moment de pénétrer au Boutan. L'objection des Anglais est que le Sikkim est trop misérable pour que des Européens puissent y vivre ; mais il n'est pas plus misérable que le Thibet proprement dit et que les pays où nous sommes ; cette objection des Anglais n'est donc pas sérieuse pour des missionnaires.

Si la Sacrée-Congrégation de la Propagande veut bien nous concéder les pays ci-dessus désignés, l'installation de MM. Desgodins et Mussot au sud du Thibet pourra être regardée comme définitive, et je crois pouvoir m'engager à leur fournir chaque année sur les viatiques et allocations du Thibet 200 taëls à chacun, soit environ 3,200 fr. pour les deux missionnaires, outre leur argent particulier qu'ils recevront intégralement. Mais lorsque cette mission du sud se sera développée suffisamment pour exiger un plus grand nombre de missionnaires, je demanderai alors la division de la mission du Thibet.

Mgr Biet ne demandait pas, comme le lui avait conseillé Desgodins, les deux vallées de Chumbi et de Towang parce qu'il les considérait, et avec raison, comme faisant parti du royaume du Thibet, par conséquent comme appartenant à son Vicariat ; mais telles quelles étaient, ses trois propositions soulevaient des questions de juridiction qui toutes ne devaient pas être facilement tranchées.

Le Boutan appartenait depuis 1870 à la mission du Bengale central, dirigé par le Séminaire des Missions-Étrangères de Milan ; le Sikkim dépendait du Vicaire apostolique de Patna ; seul le territoire situé à l'est de la Tista, dans le district de Darjeeling, semblait n'appartenir à aucune juridiction.

Pour bien comprendre cette dernière affirmation, il faut savoir que le district de Darjeeling est composé de deux territoires très distincts, l'est et l'ouest séparés par la rivière Tista qui, des glaciers du Sikkim au nord, coule vers le sud, pour aller se réunir au Brahmapoutre dans la plaine du Bengale.

L'ouest¹ fit partie du royaume de Sikkim et fut peu à peu conquis et définitivement annexé par les Anglais en 1861. Tout le Sikkim ayant été donné à la mission de Patna en 1845, il était évident que le territoire situé à l'ouest de la Tista lui était soumis.

Quant au territoire situé à l'est de la Tista depuis son affluent le Rongpo, il n'avait jamais fait parti du Sikkim, mais du Boutan ; en 1863, il avait été conquis par les Anglais et annexé par le traité du 11 novembre de la même année. D'abord réuni au district de Jailpигurie, il avait été définitivement transféré au district civil de Darjeeling en octobre 1866.

D'un autre côté, le Séminaire des Missions-Étrangères de Milan n'avait été chargé de l'administration spirituelle du Boutan qu'en juillet 1870, c'est-à-dire 4 ans et 7 mois après que la partie est du district de Darjeeling avait été séparée du Boutan et était devenue territoire anglais².

Au milieu de ces vicissitudes administratives, ce petit pays semblait donc être demeuré *res nullius*.

Desgodins s'était occupé depuis assez longtemps de faire constater la chose. Dès son arrivée dans l'Inde, à sa première entrevue avec Mgr Tosi, le 14 octobre 1880, nous en avons dit un mot, il avait questionné le prélat sur les limites du Vicariat de Patna.

« Je lui demandai, raconte-t-il³, s'il regardait comme lui appartenant ce petit canton à l'est de la Tista pris sur le Boutan après une guerre que firent les Anglais, et où, disait-on, un ministre protestant faisait l'école. Il me répondit : « J'ai bien entendu parler de ce petit pays et de ce ministre, mais je ne sais trop où cela se trouve ni ce qui s'y passe. »

L'année suivante, au mois de septembre, le nouveau Vicaire apostolique de Patna, Mgr Pesci, étant allé à Darjeeling faire sa visite pastorale, M. Desgodins eut plusieurs fois l'occasion de lui parler du Thibet et de ses limites :

« Comme l'évêque était fort peu au courant de la géographie de cette région, écrit le missionnaire⁴, il me demanda à voir nos cartes. Je les lui expliquai en détail, donnant en même temps les dates, circonstances, etc. de la formation du district actuel de Darjeeling, dont la partie ouest de la Tista fut séparée du Sikkim, en partie en 1834 et en totalité en 1861, et dont la partie est de la Tista fut séparée du Boutan en 1863. La conclusion qu'il tira lui-même et qui fut appuyée du P. Louis et du P. Charles présents, c'est que cette partie du district actuel de Darjeeling qui est à l'est de la Tista n'appartient pas et n'a jamais appartenu à la mission de Patna et par conséquent aux Capucins. »

Cette réponse pouvait faire plaisir à M. Desgodins ou, comme il le dit, « lui tirer une grosse épine du pied » ; elle devait, pour que l'affaire pût

1. Depuis les plaines au sud, jusqu'à l'affluent du grand Rongnit et le torrent Rammam.

2. Cette mesure fut prise sans que Mgr Chauveau en eût été averti, sans doute parce que l'on ignorait la situation politique du Boutan et sa dépendance du Thibet. Prié par quelques-uns de ses missionnaires de réclamer à Rome, le prélat refusa.

3. A. M.-E., vol. 556^c. M. Desgodins à Mgr Biet, Calcutta, 14 octobre 1880.

4. A. M.-E., vol. 556^c. M. Desgodins à Mgr Biet, Darjeeling, 8 octobre 1881.

suivre son cours et recevoir une solution, être officiellement et par écrit transmise à Rome.

Quant à ce qui concernait le Boutan proprement dit, puisqu'il dépendait de la mission du Bengale central, confié aux Missions-Étrangères de Milan, M. Desgodins interrogea le préfet apostolique, le P. Pozzi, pour connaître son avis. Celui-ci répondit que la décision regardait son supérieur, Mgr Marinoni, mais que, pour lui, il ne voyait aucun inconvénient à la réalisation des désirs de la mission du Thibet.

La Propagande, avisée de l'état de la question, demanda au mois d'août 1882 qu'on lui envoyât les pièces qui constataient l'opinion du Vicaire apostolique de Patna et du Préfet apostolique du Bengale central.

Aussitôt M. Desgodins adressa à Mgr Pesci un exposé des faits et des lieux accompagné d'une carte, puis il se rendit auprès du P. Pozzi.

« De ces vénérables supérieurs de mission, dit-il ¹, je reçus des réponses aussi conciliantes et encourageantes que je pouvais le désirer. Revenu à Darjeeling, je m'empressai de communiquer ces bonnes nouvelles à Rome, mais dans mon inexpérience des affaires, j'avais négligé de demander une déclaration écrite officielle. »

Cette déclaration était d'autant plus nécessaire que M. Delpech ², alors procureur de la Société des Missions-Étrangères à Rome, ayant fait connaître au Supérieur des Missions-Étrangères de Milan, Mgr Marinoni, les demandes de Mgr Biet et les déclarations que M. Desgodins avait obtenues du P. Pozzi, en reçut cette réponse ³ :

RÉVÉREND PROCUREUR GÉNÉRAL,

J'ai reçu l'honorée lettre par laquelle, au nom du Révérend Père Desgodins, pro-vicaire apostolique du Thibet, vous me demandez la cession du Boutan. Une telle demande étant d'une grande importance, j'ai dû, avant de vous répondre, en conférer avec mes vénérés collègues, lesquels ont unanimement jugé avec moi que l'excellent P. Pozzi, Préfet apostolique du Bengale central, avait excédé les limites de ses attributions en acquiesçant à la demande du Révérend Père Desgodins. Il s'agit ici, en effet, d'une province confiée à l'Institut des Missions-Étrangères de Milan, et non à un individu quelconque, quels que puissent être d'ailleurs son mérite et sa dignité. La conclusion de mon Conseil a donc été que la chose devait être mûrement examinée, avant de donner une réponse. Je vous demande donc un peu de temps, Révérend Procureur général, pour recueillir sur la question des renseignements sûrs, car la mission du Bengale central étant très insalubre dans le sud, nous sommes naturellement inclinés à voir si, vers le nord et l'Himalaya, il n'y aurait pas quelque pays plus favorable à l'exercice du ministère apostolique, sans abandonner pour cela entièrement les pays déjà cultivés, au prix de tant de

1. *Le Thibet*, par C. H. Desgodins, p. 188.

2. Prosper-Bernard Delpech, né à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), le 9 avril 1827; entré au Séminaire des Missions-Étrangères, le 25 septembre 1850; parti pour être directeur au Collège général de Pinang, le 22 octobre 1851; directeur au Séminaire des Missions-Étrangères en 1855; supérieur de cette maison de 1867 à 1880; procureur à Rome de la Société des Missions-Étrangères de 1880 à 1883; supérieur du Séminaire de 1883 au mois de juillet 1895; de nouveau supérieur depuis le 10 février 1896.

3. Seminario delle Missioni Estere, Via S. Calocero, n° 7, Milano, 9 février 1883.

travaux et de sacrifices et où, grâce à Dieu, les fruits n'ont pas manqué. Maintenant, permettez-moi de vous rappeler ce qui eut lieu dans les réunions tenues à Rome par les Vicaires apostoliques des Indes le 29 mars et 5 avril 1870. Le très illustre Mgr Charbonneaux, président, et le digne Mgr Laouënan secrétaire, après avoir soutenu que le Bengale central devait être définitivement séparé de l'occidental, confié aux Pères Jésuites, et avoir sa constitution indépendante, représentèrent qu'il y avait là un territoire très suffisant pour établir deux missions distinctes et entièrement indépendantes, si on leur ajoutait des territoires qui, jusque-là, n'avaient été confiés à personne, parmi lesquels ils font mention du Boutan. Je cite leurs paroles textuelles : « 4^e l'espace et les peuples à évangéliser ne manquent pas d'ailleurs pour former deux missions très vastes. En effet, outre les provinces actuellement comprises dans les missions du Bengale occidental et central, il reste dans le gouvernement du Bengale un grand nombre d'autres provinces qui, jusqu'à présent, n'ont été confiées à personne ; les unes sont situées au nord et à l'est du Bengale central ce sont : Dimpore, Rampour, Cooch-Behar, Boutan, Assam, qui pourraient naturellement être ajoutées aux six provinces qui constituent la mission du Bengale central » (ce qui fut, en effet, décrété par la Propagande le 19 juillet 1870). Cela étant, j'ai peine à croire que deux Vicaires apostoliques, si instruits et si bien au courant des affaires des Indes, aient pu ignorer que le Boutan appartenait jusqu'à cette époque au Thibet, et aient pu affirmer si nettement que jusqu'à présent il n'avait été confié à personne.

Je suis donc convaincu, Révérend Procureur, que vous trouverez juste et raisonnable le délai de ma réponse sur ce point, ce qui du reste n'enlève rien aux sentiments d'estime, de respect et d'affection que j'ai toujours éprouvés et que j'éprouve pour vous et pour la société si méritante des Missions-Étrangères de Paris.

Il n'est pas besoin de savoir lire bien clairement entre les lignes pour comprendre que Mgr Marinoni ne désirait céder aucune portion de territoire ; c'est là un sentiment dont nous n'avons rien à dire. Mais la lettre du vénérable supérieur appelle quelques observations.

Tout d'abord, le P. Pozzi n'avait pas excédé ses pouvoirs, car il n'avait fait aucune cession, mais avait simplement déclaré qu'il ne voyait aucun inconvénient à la cession dont M. Desgodins l'avait entretenu. En outre, les motifs, sur lesquels Mgr Marinoni appuyait son refus, nous paraissent contestables. « Il nous faut, disait-il, un pays plus salubre. » Or, outre que le Boutan n'est pas fort salubre et que l'accès en est fort difficile, un pays très sain avait été donné au Bengale central en 1881 : c'était le Sonada où elle avait établi le sanatorium d'Hopetown. « Les Vicaires apostoliques, et particulièrement Mgr Charbonneaux et Mgr Laouënan ont, en 1870, déclaré que le Boutan ne faisait partie d'aucune mission, ajoutait Mgr Marinoni ; j'ai peine à croire qu'ils aient pu ignorer que le Boutan appartenait au Thibet. » L'argument était fort aimable pour les deux évêques, mais il était insuffisant. Les évêques de l'Inde, dans leurs réunions des 29 mars et 5 avril 1870, s'étaient trompés, car le Boutan faisait partie intégrante du royaume et par conséquent de la mission du Thibet. La preuve a été longue à chercher, mais elle est brève à exposer :

En Chine et au Thibet, le Boutan n'est pas regardé comme un royaume, ni comme une principauté, et la preuve en est, que ni le Darmali Rajah, roi spirituel, ni le Dalé Rajah, roi temporel, dont les ouvrages anglais parlent

beaucoup, ne sont obligés d'aller tous les cinq ou dix ans à Pékin présenter leurs hommages et le tribut à l'empereur comme tous les autres princes. Le Boutan n'est considéré que comme un grand district de la province centrale du Thibet proprement dit. Les deux prétendus rois ne sont, l'un qu'un chef de secte, l'autre qu'un gouverneur général ayant sous lui des debas (préfets) et des djongpan (sous-préfets). Quand il y a des affaires civiles et politiques, importantes à traiter au Boutan, ce sont des envoyés thibétains de Lhassa ou même des mandarins chinois de Guïoursan qui vont les régler.

Les Anglais cherchent à faire croire aux Boutaniens qu'ils sont indépendants, sans doute, mais il ne s'ensuit pas de là qu'ils le soient réellement. Si, dans le décret de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, érigeant le Thibet en Vicariat apostolique, il n'est pas fait mention spéciale du Boutan, c'est que la Sacrée-Congrégation ne nomme que les grandes divisions de territoire et non les petites subdivisions, à moins que celles-ci ne soient spécialement attribuées à une autre mission ¹.

Telle est l'exacte vérité : c'était donc plutôt une rétrocession qu'une cession, que la mission du Thibet sollicitait ; mais la réponse de Mgr Marinoni ne permettait pas de l'espérer ; quant à la partie est du district de Darjeeling, sur laquelle le Bengale central n'avait aucun droit, on crut bon de continuer les négociations.

En même temps que cette correspondance s'échangeait, M. Desgodins recevait le 18 mars une lettre de Rome, lui disant que la Propagande ne se contentait pas des déclarations faites précédemment par les supérieurs des missions de Patna et du Bengale central, mais « demandait un consentement par écrit et authentique. » Le missionnaire s'empressa de le solliciter. Le P. Pozzi, qui connaissait à ce moment les sentiments de son Supérieur général, répondit qu'il ne pouvait rien décider. Mgr Pesci parut d'abord hésiter. Cette hésitation troubla quelque peu M. Desgodins. « Ayant appris, dit-il, que l'évêque était à Darjeeling, je recommandai ma pauvre hutte à la Providence, aux domestiques, au maire, à la police, et partis le 10 mai pour aller traiter l'affaire directement avec Monseigneur. En passant à Kalimpong, je trouvai au bureau de poste la déclaration authentique qu'il m'adressait à Padong. » Cette pièce fut aussitôt envoyée à Rome avec une lettre dans laquelle Desgodins, laissant pour l'avenir la cession du Boutan et du Sikkim, appuyait principalement sur la demande du territoire situé dans le district de Darjeeling à l'est de la Tista qui « n'appartient certainement pas, disait-il, à la mission du Bengale central. » M. Delpech fit une nouvelle démarche, dans ce sens près de Mgr Marinoni, sans se prononcer sur l'étendue de la juridiction du Bengale central. Le Supérieur des Missions-Étrangères de Milan répondit que le territoire désiré par M. Desgodins était nécessaire à ses prêtres pour aller au Boutan.

1. On pourrait prouver cette affirmation par beaucoup de faits, qu'il suffise de dire que le décret d'érection de la préfecture du Bengale central ne nomme pas Jaïpigrurie, mais seulement Rangporé.

Il appartenait au Souverain Pontife de juger en dernier ressort ; il le fit par un décret du 23 juin 1883, dont voici la traduction ¹ :

Le Rév. Père et Seigneur Biet, évêque de Diana et Vicaire apostolique, ayant exposé à la Sacrée-Congrégation de la Propagande que, pour faciliter l'évangélisation de sa mission, il serait très expédient d'ajouter au Vicariat apostolique du Thibet la partie du district civil de Darjeeling située à l'est de la Tista (rivière), et ensemble les vallées nommées vulgairement Chumbi ou Phari-Dzong et Towang, dans l'audience du vingt-cinquième jour de juin de l'année 1883, accordée au Révérend Père et Seigneur Dominique Jacobini, archevêque de Tyr et secrétaire de ladite Congrégation, Sa Sainteté N. S. P. Léon, par la divine Providence Pape, treizième du nom, a daigné consentir avec bonté à la requête qui lui était présentée et a ordonné d'expédier le présent décret.

JEAN, Cardinal SIMEONI, Préfet.

Par cet acte, la partie du district civil de Darjeeling était donc adjointe à la mission du Thibet. Pour plus de clarté et pour éviter toute difficulté, la même chose était spécifiée pour les vallées de Chumbi et de Towang ².

Ce décret parvint à M. Desgodins le 8 août 1883 ; il lui causa la joie la plus vive. Sans avoir obtenu tout ce qu'il avait demandé, le vénérable missionnaire voyait ses travaux et ses voyages récompensés par la fixation d'un territoire rattaché au Vicariat apostolique du Thibet, et propre à l'établissement du poste d'avant-garde qu'il était venu fonder. C'était une grande partie des rêves de Mgr Chauveau et des instructions de Mgr Biet réalisés. La situation géographique du pays accordé à la mission du Thibet offrait, en effet, de grands avantages sur lesquels M. Desgodins s'était, dès avant l'obtention du décret, longuement étendu, et que nous nous reprocherions de ne pas exposer, car ils prouvent que le choix du missionnaire avait été fort heureux :

« 1° A l'est de la Tista, les missionnaires vivent sur territoire anglais, ils y jouissent de toute la liberté désirable, soit pour prêcher, soit pour fonder les établissements nécessaires à une mission, procure, école-séminaire, résidence, correspondance, etc.

1. Voir le texte à l'appendice XXXIV.

2. « Quant aux deux petites vallées de Chumbi (en thibétain de Phari-dzong), situées entre le Sikkim et le Boutan, et la vallée de Towang, située à l'est du Boutan entre ce pays et les sauvages, il est absolument certain qu'elles n'ont jamais appartenu ni au Sikkim, ni au Boutan, mais qu'elles sont de simples districts de la province centrale du Thibet.

» La vallée de Chumbi est administrée par le Dzongpeun ou préfet thibétain de Phari-dzong envoyé par Lhassa. Le Rajah du Sikkim y possédait une maison de campagne près de la ville de Chumbi, mais uniquement par concession du gouvernement thibétain, et non du gouvernement du Boutan, et c'est dans le but de le détacher de plus en plus de toute soumission de Lhassa que les Anglais ne lui permettent plus de demeurer que trois mois d'été à Chumbi, au lieu de neuf qu'il y passait tous les ans avant de s'être placé sous la protection anglaise. Le Boutan n'avait donc rien à voir dans cette vallée.

» Quant à celle de Towang, les catalogues les plus détaillés de toutes les villes et villages du Boutan ne mentionnent pas les localités de cette vallée. Les Anglais qui, pour flatter la vanité des chefs indigènes et se les attirer, leur prodiguent le titre de Rajah, le donnent à celui de Towang ; mais, en réalité, il n'est qu'un simple préfet ou sous-préfet de la province centrale du Thibet. »

(A. M.-E. vol. 556. M. Desgodins au P. Pozzi. Padong, 19 mars 1883.)

» 2° Ce pays est à la porte de Darjeeling, d'où viennent la protection et les ressources ; du Sikkim indigène, de la vallée de Chumbi, qui fait partie du Thibet et du Boutan, pays thibétain.

» 3° Ce territoire est traversé de l'ouest à l'est par la grand'route anglaise, qui, depuis 1877, réunit Darjeeling au Jalep-la à la frontière sud-est de la vallée de Chumbi. Cette route est destinée par le gouvernement anglais à relier plus tard Darjeeling à Lhassa et à Trachilumbo, les deux capitales du Thibet, en suivant la vallée de Chumbi. En s'établissant à Kalinpong, on ne serait qu'à deux jours de marche du Jalep-la et du Thibet proprement dit. En s'établissant à Peudom ou au Heinoch, dans la partie est, on n'en serait qu'à un jour de marche, et à quelques lieues du Sikkim et du Boutan.

» 4° La partie orientale, Peudom, Heinoch et Daling-fort, est peuplée surtout de Boutaniens et de Thibétains. Il y a environ 100 ou 150 familles parmi lesquelles on pourrait de suite commencer l'évangélisation et préparer les éléments qui serviront plus tard à évangéliser Chumbi, le Thibet et le Boutan. Il est vrai que la partie occidentale sur les bords de la Tista et de la Rillie, près de Kalimpong, est peuplée principalement de Népalais, de Lepchas, de Paharis, formant environ 12 ou 13.000 familles, auxquelles sont mêlés un petit nombre de Boutaniens. Cette multiplicité de races et de langues est un inconvénient, il est vrai, mais ce n'est pas un obstacle au-dessus du dévouement des missionnaires catholiques. D'ailleurs, le langage Pahari domine tellement, qu'en le sachant, on peut se tirer d'affaire.

» 5° Ce pays n'étant pas encore occupé par les Européens et par leurs serviteurs Indous et Mahométans, les indigènes y sont plus simples ; généralement agriculteurs actifs et industriels, ils s'occupent peu de commerce, et par conséquent sont moins corrompus.

» 6° Les terrains pour bâtir et pour cultiver y seront obtenus avec sécurité du gouvernement anglais, à des prix bien moins élevés que dans la partie ouest.

» 7° Dans tout ce pays, les lamas sont peu nombreux et n'ont qu'une influence médiocre sur le peuple, comme dans tous les pays non soumis aux Anglais. Il y a seulement trois ou quatre petites lamaseries, de sept ou huit lamas chacune. Tout ce qui n'est pas boutanien de race ne s'occupe pas d'eux, et les Boutaniens eux-mêmes pourraient se soustraire à leur influence, sans le moindre inconvénient.

» 8° Enfin, le pays étant peu étendu, deux missionnaires dans le commencement, et trois plus tard, suffiront pour s'occuper activement de ce district et préparer les voies à l'évangélisation du Boutan, du Thibet et du Sikkim, dès que les circonstances permettront de pénétrer et de s'établir dans ces régions. »

Il restait maintenant à établir la station qui serait la première parmi celles que les ouvriers apostoliques souhaitaient, plus qu'ils ne l'espéraient peut-être, nombreuses et prospères ¹.

1. Dans une lettre du 5 mai 1887, M. Desgodins soumettait à M. Cottin, directeur au Séminaire des Missions-Étrangères, les idées suivantes sur une nouvelle expansion de la mission du Thibet :

« Mgr Pozzi, évêque du Bengale central, m'écrit de Berhempour le 30 avril 1887. (Il écrit en anglais, je traduis fidèlement) :

« Peut-être savez-vous qu'à Allahabad, le Délégué Apostolique a proposé aux évêques assemblés une pétition au Saint-Siège pour l'érection d'Assam, en préfecture apostolique indépendante, qui serait confiée à une autre Congrégation. La préfecture comprendra aussi Cachar et Sylhet qui appartiennent à la Mission de Dacca.

» Maintenant, ce serait le temps pour vous d'avoir tout le Thibet, Boutan et Assam.

IV

Fondation de Padong.

Recherche d'une propriété. — Sanction du gouvernement. — Départ de M. Mussot. — Constructions.

Pendant que cette question avait été étudiée à Rome, et avant même qu'elle ne fût tranchée, M. Desgodins et son compagnon, M. Mussot, avaient continué d'entretenir de bonnes relations avec les hauts fonctionnaires anglais : le lieutenant-gouverneur, M. Rivers Thomson, et ses deux secrétaires, MM. Mac Donnel et Mac Aulay, le colonel Tanner, successeur du capitaine Harman, qui était allé mourir à Nice d'une phthisie contractée dans les glaciers de l'Himalaya. Ils avaient profité de ces rapports, empreints de grande courtoisie, pour obtenir de s'installer dans le village de Padong, dont ils voulaient faire le centre de leurs travaux, quand Rome aurait adjoint à la mission du Thibet la partie est du district de Darjeeling telle qu'ils la demandaient.

Desgodins a raconté la fondation de ce poste dont le choix seul lui avait déjà coûté tant de labeurs ; nous ne pouvons mieux faire que de le laisser parler ¹ :

Quant à moi, j'ai remercié le Déléгат, parce que sa proposition étant mise à exécution, il en résultera beaucoup de bien pour la propagation de l'Évangile. »

» Voici, maintenant, mon avis particulier. Ce serait, en effet, pour nous, le moyen propice d'obtenir de la Sacrée-Congrégation de la Propagande le Boutan, que j'avais demandé en 1882-83, et que Mgr Marinoni a préféré conserver. Mes raisons sont actuellement les mêmes qu'à cette époque :

» 1° Le Boutan qui appartenait à la mission du Thibet avant juillet 1870, lui reviendrait ; 2° Comme le pays est soumis au Thibet, il est entièrement thibétain ; sous tous les rapports, il conviendrait qu'il soit réuni à la Mission du Thibet, et à elle seule ; 3° Si, dans l'avenir, le Boutan vient à être ouvert aux Européens, et il le sera probablement avant le Thibet proprement dit, il deviendrait, pour notre mission du Sud, une large base d'opération pour pénétrer ensuite au Thibet proprement dit ; 4° Le Boutan étant, sous tous les rapports, un pays différent des peuples d'Assam et de l'Inde, ne peut être qu'une gêne pour les missionnaires chargés de la Préfecture d'Assam ; 5° Il ne peut leur être utile, même comme sanatorium, d'abord parce qu'actuellement les Européens ne peuvent y pénétrer, bien moins s'y établir ; ensuite, parce que même si le Boutan venait à s'ouvrir, la Préfecture d'Assam a un sanatorium aussi salubre et tout à fait central, à Shilong, sur les monts Mashia.

» Vous voyez que je ne parle que du Boutan seul et pas du tout d'Assam, ni de Cachar, ni de Sylhet, etc.... Ces pays, n'étant nullement thibétains et n'ayant presque aucune relation avec le Thibet (si ce n'est aux foires annuelles qui se tiennent sur la frontière sud de Boutan dans une éclaircie de la forêt), ne pourraient être d'aucune utilité à la mission du Thibet, et pour administrer les très rares chrétiens qui s'y trouvent, il faudrait plusieurs missionnaires qui seraient très séparés les uns des autres, et beaucoup d'argent car tout est à créer.

» Mon avis se résume donc ainsi : Accepter, si possible, le Boutan seul, mais refuser Assam. Je vous sou mets humblement ces quelques idées. »

1. A. M.-E., vol. 556 C. Rapport de M. Desgodins, Darjeeling, 24 juin 1884.

« Ne prévoyant aucun obstacle de la part des autorités ecclésiastiques, et la saison des pluies étant encore une fois passée, nous crûmes le moment venu de présenter au deputy commissioner de Darjeeling une première supplique en autorisation d'aller à Padong choisir un emplacement convenable à nos vues de mission, d'école et autres établissements religieux, remettant à plus tard, quand le choix serait fait, la supplique officielle au lieutenant-gouverneur dont la sanction était avant tout nécessaire. La réponse favorable du deputy commissioner par intérim nous fut remise le 2 novembre 1882. Le 8, notre caravane était prête quand arrive Mgr Pesci. Il me renouvelle de vive voix la bonne réponse qu'il m'avait déjà faite par écrit, et de plus s'offre à nous aider à obtenir le Sikkim indigène s'il peut nous être utile, ce dont je le remerciai de tout cœur. Le 9, la caravane était en route ; le 10, en passant le pont de la Tista, nous nous arrêtâmes un instant au milieu et je m'écriai : « Si c'est la volonté du Pape et de la Société des Missions-Étrangères de Paris, je prends possession de ce territoire à l'est de la Tista et l'offre au Sacré-Cœur de Jésus. » Le 11, en attendant mieux, nous étions installés dans une vieille et branlante maison boutanienne, louée au gouvernement et décorée du titre de bungalow.

» Le fusil sur l'épaule, la raquette à papillons à la main, nous parcourons le vallon dans tous les sens et pendant bien des jours pour trouver un bon gîte. Ceux qui nous semblent les meilleurs appartiennent, hélas ! à la lamaserie. Nous cherchons encore. Enfin le P. Mussot, en se faulant à travers les arbres, les épines et les grandes herbes, non loin du bungalow, du poste de police, du maire, de la place du marché et sur le bord de la grande route, découvre un emplacement très convenable et suffisant, arrosé par une petite source pendant une bonne moitié de l'année. Notre choix est arrêté ; nous en avertissons le deputy commissioner, qui nous promet de venir nous voir et de visiter le terrain de notre choix vers la mi-décembre, avant de faire sa demande officielle au gouvernement. Nous l'attendons en étudiant le patois thibétain du pays. Le 12 décembre, M. Wace arrivait ; le 13, il voyait le terrain et approuvait le choix, faisait son rapport dans lequel il appuyait et recommandait notre supplique, et nous accordait 3 acres (135 ares) de terrain aux mêmes conditions que celles faites aux missionnaires protestants de Kalimpong, c'est-à-dire une rente annuelle de quatre francs soixante-dix centimes et quelques menus frais de bureau. Nous ne pouvons sous-louer, ni employer le terrain en entreprises commerciales, mais seulement pour notre usage personnel et nos œuvres de mission ; cette première location est faite pour vingt ans, mais renouvelable à la volonté des missionnaires. — Bien persuadé que notre supplique serait favorablement accueillie en haut lieu, M. Wace nous permet de vive voix de commencer les travaux d'une installation provisoire, ajoutant en souriant que l'autorisation de bâtir nous serait donnée plus tard par écrit.

» Du 15 décembre 1882 au 6 février 1883, nous déblayâmes le terrain de ses épaisses jungles, nous aplanimes un endroit pour la grande hutte provisoire. Nous amassâmes les bois bruts et les bambous de cette construc-

tion, nous l'élevions à la hâte et pouvions à la rigueur, malgré ses imperfections, nous y installer le 6 février. Le 19 janvier, notre établissement à Padong avait été sanctionné en Conseil par le lieutenant-gouverneur ; le 5 février, nous en recevions la nouvelle officieuse, mais la pièce officielle n'arrivait que le 1^{er} mars. Hélas ! nous ne devons pas longtemps jouir ensemble du bonheur de ce succès ! Le P. Mussot, appelé par ses supérieurs à exercer son zèle et ses talents dans un autre poste qui réclamait sa présence d'une manière urgente, me quittait le 8, deux jours seulement après notre installation dans cette grande hutte qu'il avait tant travaillé à édifier. Je regrettai vivement ce cher compagnon qui m'avait si bien secondé et sur lequel je pouvais me reposer pour l'avenir. »

Le motif qui avait forcé Mgr Biet à appeler Mussot du côté de la Chine, était la maladie de M. Carreau qui devait mourir bientôt, le 2 septembre 1883, et la mort de M. Brioux, dont la disparition laissait certaines stations chrétiennes trop isolées.

M. Hervagault ¹ alla prendre la succession de M. Mussot ; il arriva à Calcutta le 8 août 1883, le jour même où M. Desgodins recevait à Padong le décret du 25 juin qui terminait l'affaire de la délimitation.

Avec ce nouveau compagnon, le vieux missionnaire continuera ses travaux d'installation.

« Du 24 septembre au 3 octobre, écrit-il ², je fis un voyage à Darjeeling pour soumettre à un architecte le plan de maison que le P. Mussot et moi avions tracé, et qui dormait dans les cartons depuis le départ du cher Père. Le plan était approuvé, et les achats relatifs à la construction étant faits, je revins au plus vite. Le 9 octobre, les travaux commençaient ; le 18, le P. Hervagault bénissait la première pierre, et les murs du rez-de-chaussée s'élevaient sur des fondations que les voleurs n'auront pas la tentation de creuser. Le manque de bois de construction nous força ensuite d'interrompre les travaux, les scieurs de long étaient bien à la forêt, mais ils se hâtaient tout doucement et les bois n'arrivaient pas, puis il fallait leur donner le temps de sécher. Pendant ces délais, nous fîmes entourer toute la propriété d'une bonne clôture en bambous, défricher un grand champ. Ce fut aussi le P. Hervagault qui dirigea la plantation du jardin qui se trouve devant la maison. En janvier 1884, je retournai à Darjeeling engager deux menuisiers chinois, qu'il faut payer cher, mais qui travaillent bien, vite, et ne donnent jamais de soucis. Ils mettaient la main à l'œuvre le 15 février ; le 7 avril, nous arborions au sommet de la charpente de la toiture une grande croix, portant, en gros caractères thibétains, cette inscription : « Sacré-Cœur de Jésus, veuillez bénir ce peuple. » C'était notre déclaration de guerre au bouddhisme du Sikkim, du Boutan et du Thibet, que la croix regarde en face du haut de son piédestal élevé de vingt pieds. Que le Seigneur, fléchi par les prières ferventes des catholiques du monde entier, fasse régner la croix du Sacré-Cœur de Jésus son

1. Jean-Marie Hervagault, né le 15 novembre 1856 à Erbrée (Ille-et-Vilaine), entré au Séminaire des Missions-Étrangères, le 1^{er} avril 1881, prêtre le 19 mai 1883, parti pour l'Extrême-Orient le 22 juin suivant.

2. *Le Thibet*, par C. H. Desgodins, 2^e Edit., p. 192.

divin Fils, non seulement à Padong, mais encore sur tous les peuples voisins. La première conquête du Sacré-Cœur avait lieu quelques jours plus tard, le 17. On me demandait des médecines (car ici nous sommes docteurs improvisés par la charité) pour un petit enfant thibétain, infirme et très malade. Je lui administraï la grande médecine de l'âme en lui donnant le nom de Joseph. Mes médecines ne l'auront pas empêché d'aller voir son saint patron au ciel. »

Enfin, au mois d'août 1884, le presbytère de Padong était achevé. « Il mesure, disait son constructeur ¹, trente-trois pieds au carré, a deux étages et vingt-quatre pieds de haut, y compris la croix. Au rez-de-chaussée, à gauche, une chapelle dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, selon le vœu que j'en avais fait en partant, si je réussissais dans mon entreprise; au milieu, un petit carré d'attente pour les indigènes et l'escalier dont le dessous servira de sacristie; à droite, deux chambres, l'une qui servira de salle à manger, l'autre de chambre aux provisions. Au premier étage, quatre chambres, deux de chaque côté, et au milieu une petite salle commune et de grandes armoires au-dessus de l'escalier. En avant de chaque étage, une belle véranda couverte, pour se promener; au-dessus du tout, un vaste grenier. Tel est notre petit palais; il nous coûtera un peu plus de six mille francs. Puisse la chapelle, devenant bientôt trop étroite pour le nombre des nouveaux chrétiens, nous forcer à bâtir une nouvelle église! Puisse la baraque déjà à moitié vermoulue que nous allons quitter, et qui deviendra l'école provisoire du village, être remplacée par une construction solide et convenable! Puissent bien d'autres projets se réaliser pour la gloire de Dieu et le salut des âmes! Des dix-sept mille francs qui m'avaient été confiés pour payer tous les frais de voyages d'explorations, de séjours, d'imprimerie, etc...., pendant les quatre premières années, il ne resterait que des dettes si, aux revenus personnels des missionnaires, des amis intimes n'étaient venus ajouter leurs généreuses aumônes. Qu'ils en reçoivent l'expression bien vive de notre reconnaissance. Leurs noms bien-aimés sont inscrits dans le livre d'or de la fondation de Padong. »

Le 25 décembre 1885, les missionnaires, qu'un jeune prêtre, M. Louis Saleur ², était venu rejoindre depuis une année, baptisèrent leurs deux premiers néophytes thibétains: Boutha, âgé de 57 ans, qui reçut les prénoms de Joseph-Charles et sa petite-fille Nepiou, 8 ans, qui fut appelée Marie-Thérèse.

Telle est l'origine de cette seconde partie de la mission du Thibet que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de Thibet-sud ou des Himalayas. Trente-cinq ans s'étaient écoulés depuis que le Séminaire des Missions-Étrangères avait fait essayer cette entreprise par MM. Rabin, Krick et Bernard, auxquels avait ensuite été adjoint M. Bourry, et plus tard M. Desgo-

1. A. M.-E., vol. 556 r. Rapport de M. Desgodins au supérieur et aux directeurs du Séminaire des Missions-Étrangères, Darjeeling, 24 juin 1884.

2. Louis-Claude-Adzir Saleur, né à Burey-en-Vaux (Meuse) le 17 août 1861, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 14 octobre 1881, prêtre le 20 septembre 1884, parti le 19 novembre suivant. (Notice nécrologique sur M. Saleur dans le *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1890, p. 273.)

dins. Au dernier venu de cette petite phalange, la Providence avait réservé l'honneur et la joie de cette œuvre. Mais hélas ! par quelles singulières voies elle l'avait conduit. Rappelé de l'Inde par son évêque, Mgr Thomine, prisonnier au Su-tchuen, compagnon de Renou sur la route de Lhassa, victime des désastres de Bonga, fondateur du poste de Yerkalo, Desgodins était redevenu l'explorateur du Sikkim, du Népal et du Boutan comme aux premiers jours de sa carrière apostolique ; mais, cette fois, il voyait ses efforts couronnés de succès, et il pouvait enfin, après tant d'années de saints désirs et de ferventes prières en apparences inutiles, chanter l'hymne d'actions de grâces et sentir son âme réjouie et reposée par un triomphe qui, pour modeste qu'il fût, avait été acheté par bien des travaux, des fatigues, des souffrances, sources de mérites devant Dieu, d'honneur et de respect devant les hommes.

CHAPITRE HUITIÈME

TRAVAUX D'ADMINISTRATION ET D'APOSTOLAT

1880 - 1885

I

Synode de Su-tcheou-fou.

Assistants au synode. — Résumé du synode. — Lettre de Léon XIII.

Il nous faut maintenant revenir en arrière et reprendre l'histoire de la mission du Thibet du côté de la Chine, à l'époque où M. Desgodins partit pour l'Inde, c'est-à-dire en 1880.

Au terme d'un décret porté par Rome le 23 juillet 1879, les Vicaires apostoliques devaient, par groupes déterminés, se réunir pour tenir un Synode ; ceux de Chine formaient cinq groupes. Le Thibet était adjoint au quatrième qui comprenait les missions du Su-tchuen, du Yun-nan et du Kouy-tcheou. Le Synode eut lieu dans la ville de Su-tcheou-fou, située sur les rives du fleuve Bleu, dans la mission du Su-tchuen méridional.

A cette réunion se trouvèrent présents, avec le Vicaire apostolique du Thibet, Mgr Pinchon ¹, évêque de Polémonium, Vicaire apostolique du Su-tchuen occidental ; Mgr Lepley ², évêque de Gabale, Vicaire apostolique du Su-tchuen méridional ; Mgr Lions ³, évêque de Basilite, Vicaire apostolique du Su-tchuen oriental ; MM. Blettery ⁴, provicaire de Mgr Desflèches,

1. Annet Pinchon, né à Char (Creuse) le 6 janvier 1814, parti en 1846, évêque et coadjuteur en 1859, vicaire apostolique en 1861, mort le 26 octobre 1891.

2. Jules Lepley, né à Bayeux le 6 décembre 1836, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 16 août 1858, ordonné prêtre le 25 mai 1861, parti le 9 août 1861 avec sa destination pour le Tonkin occidental, sous-procureur à Shang-haï, missionnaire au Su-tchuen méridional, évêque en 1871, mort à Hong-kong le 24 septembre 1886. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1886, p. 163.

3. François Lions, dé à Faucon (Basses-Alpes) le 1^{er} novembre 1820, parti en 1848, vicaire apostolique en 1872, mort le 24 avril 1893.

4. Laurent Blettery, né à Saint-Bonnet-des-Quarts (Loire) le 2 mars 1825, ordonné prêtre en 1850, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 3 juin 1858, parti pour le Su-tchuen le 10 juillet 1859, pro-vicaire du Su-tchuen oriental en 1867, mort à Tchong-kin le 25 septembre 1898. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1898, p. 351.

Vicaire apostolique du Su-tchuen oriental ; Bourgeois ¹, pro-vicaire et délégué de Mgr Ponsot ², évêque de Philomélie, Vicaire apostolique du Yun-nan, retenu chez lui par ses infirmités et son âge avancé ; Bodinier ³, missionnaire du Kouy-tcheou, théologien de Mgr Lions ; Clerc ⁴, missionnaire du Su-tchuen méridional, provicaire et théologien de Mgr Lepley ; Moutot ⁵, missionnaire du Su-tchuen méridional, théologien de M. Bourgeois ; Dupuis ⁶, missionnaire du Su-tchuen occidental, théologien de Mgr Pinchon ; Dangy ⁷, missionnaire du Su-tchuen oriental, théologien de M. Blettery.

Mgr Pinchon, qui était le doyen des Évêques présents, fut élu président du Synode, Blettery fut nommé premier secrétaire, Dangy second secrétaire, Bourgeois notaire, et Bodinier maître des cérémonies. Il y eut trois sessions, le 20, le 29 septembre et le 3 octobre 1880. Les actes du Synode sont divisés en quatre chapitres. Le premier déclare officiellement acceptées et publiées dans les six Vicariats représentés, les deux constitutions dogmatiques : de la Foi, de l'Eglise du Christ. Le second ordonne d'observer les prescriptions du Synode du Su-tchuen tenu en 1803, sauf quelques changements qui sont spécifiés dans le chapitre troisième, sur l'administration de la Pénitence et du Baptême ; par exemple : dans le Baptême, les interrogations et les réponses doivent être faites en latin, les catéchumènes doivent être éprouvés et instruits pendant trois ou quatre mois ; il faut que le prêtre soit revêtu du surplis et de l'étole au saint tribunal, et que dans toutes les stations petites ou grandes, il établisse des confessionnaux.

Dans le chapitre quatrième, des conseils sont donnés aux prêtres et aux chrétiens ; traduisons-en quelques-uns :

1. François-Xavier Bourgeois, né le 17 décembre 1839 à Vouzailles (Vienne), entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 27 septembre 1861, prêtre le 10 janvier 1864, parti le 15 mars 1864 pour la mission du Yun-nan, pro-vicaire apostolique en 1874, mort le 15 février 1890. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1890, p. 260.

2. Voir précéd. vol. I, p. 202, note biogr.

3. Émile-Marie Bodinier, né à Vaiges (Mayenne) le 21 février 1842, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 20 mai 1862, prêtre le 17 décembre 1864, parti le 15 février 1865 pour la mission du Kouy-tcheou, pro-vicaire en 1886, mort à Keuy-yang le 2 février 1901. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1901, p. 314.

4. Jean-Julien-Nicolas Clerc, né à Fresnes-sur-Apance (Haute-Marne) le 14 décembre 1844, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 23 août 1866, prêtre le 22 mai 1867, parti pour le Su-tchuen méridional le 3 août 1869, pro-vicaire apostolique, mort le 22 mai 1885. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1885, p. 202.

5. Antoine Moutot, né à Riotord (Haute-Loire), le 6 septembre 1846, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 11 mars 1867, prêtre le 28 octobre 1869, parti pour le Su-tchuen méridional le 15 février 1870.

6. Jules Dupuis, né à Forges (Meuse) le 6 septembre 1846, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 20 octobre 1868, prêtre le 25 mars 1871, parti pour le Su-tchuen occidental le 16 août 1871.

7. Auguste-Omer-Amédée Dangy, né à Châtellerault le 4 février 1847, prêtre le 13 novembre 1870, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 7 octobre 1873, parti pour le Su-tchuen oriental le 29 juillet 1874.

Le Synode du Su-tchuen (chap. X, § x) dit : « Que les habits et l'extérieur des missionnaires, soient honnêtes et décents, sans trop d'élégance. » Ce présent Synode régional, regrettant que certains prêtres se soient adonnés à un faste trop grand, renouvelle l'ordre d'observer fidèlement cette défense de l'ancien Synode. Si quelques-uns doivent de temps en temps revêtir un vêtement de soie, qu'il ne soit pas trop précieux, ni orné de fleurs comme celui des laïques, car cela ne sied point à la modestie sacerdotale, est un scandale pour les chrétiens et témoigne d'une âme mondaine.

Que personne ne se serve en voyage d'une chaise à quatre porteurs, à moins d'une juste cause, dont le Vicaire apostolique sera juge. Cette chaise est en Chine le privilège des préfets ou de quelques dignitaires civils. La modestie et la prudence exigent que personne ne se montre offensé de notre manière d'agir. A plus forte raison, jamais on ne doit entendre dire qu'un prêtre se soit servi dans nos missions du parasol rouge ou qu'il l'ait fait porter devant lui. Si quelqu'un ose agir autrement, qu'il soit sévèrement puni par son Vicaire apostolique, afin de couper court à cet abus.

Comme les mandarins nourrissent les plus mauvaises dispositions à l'égard de la religion catholique et qu'ils n'ont aucun respect pour les prêtres indigènes, nous défendons à ces derniers de se rendre auprès d'eux sans une raison grave et urgente, et sans la permission de l'évêque ou du pro-vicaire, autrement ils souffriraient honte et injustice.

Quant aux missionnaires européens, nous leur défendons de s'occuper des affaires des païens, et de prendre sur eux les procès des catéchumènes et des chrétiens, à moins qu'un examen préalable n'ait fait voir clairement que la religion et le bien commun de la chrétienté sont en jeu ; il arrive en effet que les prêtres soient trompés quelquefois. Qu'ils se rappellent particulièrement les décrets que le Synode du Su-tchuen (chap. X, n. 19) a faits à ce sujet avec tant d'à-propos. Que les chrétiens apprennent à supporter les injustices et les tracasseries avec patience et humilité, comme il convient aux disciples de la croix du Christ.

Enfin, que les prêtres qui, pour une grave raison, se présentent devant les mandarins, étudient et observent tous les rites non superstitieux de l'empire et de la région, afin de ne pas offenser ces fonctionnaires.

Que tous les ministres de Jésus-Christ, qui sont tenus à une imitation plus parfaite de son humilité, se rappellent cette parole de leur Maître à ses disciples : « Ne souffrez pas qu'on vous appelle maîtres ». Qu'ils ne s'arrogent donc point des titres qui ne leur conviennent point et qui sont propres à troubler la hiérarchie ecclésiastique, par exemple : Tchou-kiao (évêque), qu'ils ne permettent pas à leurs chrétiens de les appeler de ces noms.

Qu'aucun prêtre n'ose adopter des garçons ou des filles comme font les Chinois ; ce serait là un grand sujet de scandale pour les chrétiens, et une occasion de ruine spirituelle pour le prêtre. Si (que Dieu nous en préserve !) l'on venait à découvrir un tel abus, il faudrait y remédier par les peines les plus graves, voire même la suspension.

Ce chapitre se terminait par des observations à l'adresse des Vierges chrétiennes qui ne doivent pas rester chez leurs parents, à moins qu'on n'ait éprouvé leur vertu, qu'elles n'aient un ferme et persévérant propos de ne point se marier et que, de plus, elles ne possèdent un patrimoine suffisant pour vivre honorablement ; sans cela, les parents doivent les marier à des chrétiens ; s'ils les en empêchent où s'ils favorisent leurs désordres et leurs scandales, il faut réprimer cet abus par tous les moyens, le refus d'absolution non excepté.

Les actes du Synode furent envoyés à Rome. Ils étaient accompagnés

d'une adresse au Pape Léon XIII, exprimant l'attachement des Vicaires apostoliques à la chaire de saint Pierre et au Pontife qui l'occupait.

A cette lettre, le successeur de saint Pierre répondit le 31 janvier 1881, par un bref dont voici la traduction :

LÉON XIII PAPE,

VÉNÉRABLES FRÈRES ET TRÈS CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Ce Nous est assurément un grand soulagement dans Nos angoisses, Vénérables Frères et Très chers Fils, de voir que l'on porte aux nations assises à l'ombre de la mort le nom de Jésus-Christ et la lumière de l'Évangile, tandis que plusieurs, parmi les chrétiens, conspirent contre ce saint nom et s'efforcent de faire disparaître sa religion. Les travaux que vous accomplissez, les ennuis et les afflictions que vous endurez dans ce but, raniment Notre courage, et le zèle empressé avec lequel vous vous êtes réunis en Synode, pour obtenir, par des conseils mutuels, plus abondants et plus faciles les progrès de votre œuvre, Nous rend pour ainsi dire plus légère la sollicitude de toutes les Églises dont Nous sommes chargé. Quoique Nous connaissions avec quelle force vous êtes attachés à ce Siège Apostolique, et avec quelle soumission vous exécutez Nos ordres et Nos conseils, Nous avons cependant trouvé une complaisance toute particulière, dans cette nouvelle preuve si agréable que vous Nous en donnez. Et Notre joie provient non seulement de ce que c'est un magnifique témoignage de l'unité catholique, mais aussi parce que cette conformité d'esprit mettra votre ministère à l'abri de toute erreur, et lui attirera une plus grande abondance de la grâce céleste. En effet, Notre-Seigneur au cœur plein de bonté, voyant que pour faire connaître son saint nom, propager son culte, et Lui gagner des âmes qu'il a rachetées de son sang, vous avez tout quitté, vous supportez toutes les souffrances, vous ne tenez aucun compte des dangers, vous affrontez les persécutions, vous êtes même prêts à donner votre vie; voyant que vous lui êtes si attachés par cette Chaire de Pierre, Notre-Seigneur, disons-Nous, ne pourra pas manquer de vous assister d'une manière toute particulière, et de féconder la semence évangélique que vous jetez. C'est pourquoi, dans l'exercice de votre ministère apostolique, suivez avec joie les traces des Apôtres, faites connaître aux esprits aveugles la lumière de la vérité, amenez à la voie étroite du salut ceux qui sont sur la voie large de la perdition, efforcez-vous de faire avancer le royaume du Christ sur la terre; car plus vous sauverez d'âmes, plus aussi vous vous préparerez des places brillantes pour l'éternité. Nous demanderons au Ciel tous les secours dont vous avez besoin pour une si grande œuvre, et spécialement cette vertu de la grâce d'En-Haut, qui rendra vos travaux plus efficaces.

Une question longuement traitée dans les réunions, mais dont les actes ne parlent pas, parce qu'aucune décision n'avait été prise, fut celle de l'opium. Pouvait-on permettre de cultiver le pavot nécessaire à sa fabrication, de recevoir de l'opium en paiement ou en échange de marchandises, de le vendre, de l'affermir, de le fumer? Plusieurs opinions furent en présence. La première, principalement appuyée sur les principes, permettait de cultiver le pavot, de recevoir de l'opium en paiement, et même de le fumer avec modération et dans certaines conditions. La seconde, que soutenait Mgr Biet, se basant sur le scandale produit par les chrétiens et sur les graves inconvénients qui résulteraient des permissions données, pronon-

çait une défense absolue contre chacun des actes indiqués. Après avoir étudié avec soin les motifs allégués, les Vicaires apostoliques écrivirent à Rome un mémoire pour demander une ligne de conduite. La question avait déjà été posée, plusieurs réponses avaient été faites, et Rome ne jugea pas à propos de renouveler à ce moment des conseils d'une application fort difficile.

Au mois de novembre 1880, Mgr Biet était de retour à Ta-tzien-lou ; la teneur du Synode étant encore secrète, il attendit pour en parler à ses missionnaires que la Propagande l'eût approuvé en 1883, et alors il recommanda à tous ses prêtres de se conformer aux décisions prises et de les relire une fois chaque année.

II

Massacre de M. Brieux.

Voyage de M. Brieux. — Attaque. — Attestation de M. A. Biet. — Recherche des coupables. — Résistance des lamas. — Appel à la légation et au Tsong-li-yamen. — Culpabilité des lamas. — Ordres pour juger le procès. — Punition des coupables. — Campagne contre les Sanguen. — Conséquences générales.

L'administration du Vicariat du Thibet fut calme jusque dans les derniers mois de l'année 1881.

A cette époque, le 9 septembre, à une heure du matin, le missionnaire de Bathang, M. A. Biet, apprit par un chef muletier accouru en toute hâte, que M. Brieux¹ venait d'être massacré à quelques lieues de la ville.

La nouvelle était attristante et grave. Aussitôt prévenus, les mandarins de Bathang montèrent à cheval et partirent accompagnés de soldats vers le lieu du crime. Ils trouvèrent M. Brieux mort, le visage ensanglanté, l'os du poignet droit brisé et le poignet gauche blessé.

Que s'était-il donc passé ? Le voici, d'après les lettres de Mgr Biet, de M. Déjean, les dépositions de M. A. Biet et le procès-verbal fait par le premier mandarin chinois de Bathang, Ky-tche-ouen.

Tous les ans, un missionnaire de Bathang doit accompagner les objets et l'allocation que la mission envoie à ses prêtres, dans leurs postes de Yerkalo, de Tse-kou et d'A-ten-tse. Comme les routes ne sont pas sûres et que les brigands et les pillards sont nombreux, ce missionnaire se fait parfois escorter par des satellites ou par des soldats, que lui fournissent

1. Jean-Baptiste-Honoré Brieux, né à Bonboillon (Haute-Saône) le 6 février 1845, fit ses études classiques au Petit Séminaire de Marnay, entra au Grand Séminaire de Besançon d'où il sortit simple clerc pour être employé pendant six ans comme auxiliaire au collège de Notre-Dame de Mont-Roland, à Dôle, dirigé par les Jésuites ; il fut ensuite précepteur dans la famille de Buyer à Besançon, il entra au Séminaire des Missions-Étrangères le 1^{er} octobre 1876, il fut ordonné prêtre le 15 juin 1878, et partit pour le Thibet le 11 juillet suivant.

les mandarins; plus souvent, il se joint à une caravane. En 1881, cette tâche, avait été confiée à M. Brieux, qui résolut d'aller avec une caravane de plus de 100 Thibétains devant se mettre en route le 8 septembre. Après s'être confessé et avoir célébré la sainte Messe, il partit au jour fixé, à la tombée de la nuit, suivi de ses domestiques : un Chinois et deux Thibétains. Malheureusement retardée, comme il arrive souvent, par de nombreux préparatifs, la caravane était restée à Bathang et ne devait se mettre en route que le lendemain. A quatre lieues à peine de la ville, le missionnaire et ses compagnons fixèrent leur tente dans un endroit écarté, en face du village de Chisongong dont ils étaient séparés par le fleuve Bleu. Ils furent réveillés dans leur premier sommeil par un cri parti du milieu de la montagne. Ils se lèvent, ce qui fut vite fait puisqu'ils dormaient tout habillés. N'entendant plus rien, ils se recouchent. Tout à coup, une vingtaine de Thibétains envahissent la tente; M. Brieux est frappé de plusieurs coups de sabre; il tombe et meurt. De ses trois domestiques, le Chinois est emmené par les brigands, qui le relâchent après avoir coupé sa tresse de cheveux, un des Thibétains s'enfuit dans la montagne, et l'autre, le chef muletier, parvient à rompre ses liens et court à Bathang, d'où il ramène des secours.

Le corps du missionnaire fut rapporté à Bathang où il demeura exposé pendant deux jours; le troisième jour, il ne répandait aucune mauvaise odeur, il ne présentait aucun signe de décomposition, et, chose fort remarquable des païens, il était souple.

Après avoir constaté le meurtre, il s'agissait de connaître les coupables, auteurs ou instigateurs du crime. Le mandarin de Bathang, Ky-tche-ouen, voulut d'abord dégager sa responsabilité et celle de ses collègues, et il pria M. A. Biet de lui donner une pièce constatant que M. Brieux n'avait pas demandé à être accompagné par des soldats; c'était la vérité. Le missionnaire rédigea et signa donc l'écrit suivant¹ :

Bathang, le 16 septembre 1881.

Je soussigné prêtre missionnaire à Bathang, atteste que quand mon confrère et compagnon, M. Brieux, me quitta le 8 du mois courant, pour accompagner les charges de la mission, il devait dans ma pensée, la sienne et celle de tout le monde, faire route avec une grande caravane de Tehraya-oua² dont le nombre assurait sa route; c'est pour ce motif que nous crûmes tous inutile de demander une escorte au prétoire. C'est en précédant un peu trop ses co-voyageurs que M. Brieux s'est trouvé exposé seul à l'attaque nocturne d'un parti de 15 brigands. Les autorités du lieu et surtout le mandarin civil alors éloigné de deux étapes et demie, n'ont nullement été coupables de négligence; tous deux ont au contraire montré beaucoup d'empressement à nous rendre service.

En foi de quoi je signe pour affirmer ce qui précède.

A. BIET.

Ky-tche-ouen s'occupa ensuite de rechercher les assassins. Dès que le crime fut connu, les chefs indigènes et les lamas donnèrent des marques

1. A.M.-E., vol. 556.

2. Habitants de Tehraya.

de douleur tellement exagérées, ils accusèrent les brigands Sanguen avec tant de force, que Ky-tche-ouen, qui les connaissait de longue date, commença à douter de leur sincérité. Il envoya parmi eux des espions de son prétoire et ne tarda pas à apprendre que plusieurs assassins étaient à la lamaserie, protégés par les mêmes lamas, qui se montraient extérieurement si désolés.

Après s'être assuré du fait, il se rendit au couvent accompagné de quelques domestiques et demanda qu'on lui livrât les coupables. Le supérieur auquel il s'était adressé, voyant sa fourberie découverte, poussa le cri de guerre. Immédiatement de nombreux lamas répondirent à cet appel sauvage ; ils chassèrent le mandarin et ses hommes à coups de pierres et fermèrent les portes du monastère. Irrité de cette injure, Ky-tche-ouen réunit les soldats chinois de Bathang, et, revêtu de son costume officiel, vint avec sa troupe sommer le supérieur de lui livrer les assassins. Cette fois il fut reçu à coups de fusils ; lui et ses soldats prirent la fuite en toute hâte.

Pendant les lamas, effrayés de leur propre audace qui pouvait les priver de la solde qu'ils reçoivent du gouvernement chinois, firent quelques excuses et livrèrent deux des assassins, hommes du peuple et sujets de Bathang. Ceux-ci, irrités de se voir trahis, dénoncèrent leurs complices, et déclarèrent que deux lamas faisant partie de la bande des assassins étaient à la lamaserie, où l'on avait tramé le complot.

Ky réclama ceux des coupables qu'on lui dénonçait. Les lamas refusèrent absolument, affirmant qu'ils étaient prêts à se révolter et à protéger par les armes leurs frères accusés de meurtre ; ils allèrent même jusqu'à prétendre que leurs personnes étaient sacrées et inviolables, que les mandarins chinois n'avaient pas le droit de les juger ni de les punir.

Devant cette résistance audacieuse, Ky-tche-ouen ne fit plus de nouvelles instances, mais il appela à Bathang la garnison chinoise de Kiangka composée de 50 hommes, et écrivit au vice-roi du Su-tchuen pour réclamer des instructions ; de son côté le vice-roi envoya à Pékin un rapport très détaillé sur l'affaire et demanda la conduite qu'il avait à tenir.

Dans ce rapport, afin de dégager sa responsabilité, il insistait beaucoup sur le fait que M. Brieux n'avait pas demandé de soldats et pour le prouver il joignait à son rapport la pièce signée de M. A. Biet.

Averti par une lettre écrite le 26 Septembre par Mgr Biet, notre ministre, M. Bourée, avait vivement réclamé, près du Tsong-li-yamen, bonne et prompte justice. Mais dans cette première lettre l'évêque n'avait pas tout dit. Après avoir raconté la mort du missionnaire, il avait recherché les coupables, il les devinait à peu près, mais ne pouvait encore les désigner d'une façon certaine. Il trouvait étrange que les pillards tibétains, dits Sanguen¹, fussent seuls les auteurs de ce meurtre, car ils ne s'étaient jamais montrés hostiles aux étrangers dont ils ne s'occupaient pas ; il aurait cru plus volontiers à la culpabilité des lamas ; cependant il hésitait à la proclamer sans preuves suffisantes. Dans sa seconde lettre

1. En chinois San-ngay.

datée du 17 octobre, il fut plus explicite ; informé par son frère de la conduite des lamas envers le mandarin chinois, des dépositions des deux assassins, il disait ¹ :

Le meurtre de M. Brioux n'est pas un simple accident de route. Le complot était tramé d'avance, et je n'hésite pas à croire que notre cher confrère a versé son sang pour la cause de la religion, que ses assassins ont été soudoyés par les lamas qui ont juré notre perte, non parce que nous sommes étrangers, mais parce que nous prêchons une religion qui n'est pas celle de Bouddha. L'an dernier, avaient été publiés deux édits venus de Lhassa et dirigés contre nous. Le meurtre de M. Brioux est la conséquence de ces édits.

L'évêque donnait de cette affirmation les preuves suivantes :

1° Chaque année, nous envoyons de Ta-tsien-lou, sur des mulets, l'argent, les effets et les provisions nécessaires aux missionnaires des divers postes du Vicariat. Cet envoi se fait au mois d'août. Or, quinze jours avant l'arrivée de nos mulets à Bathang, un gardien de route dit à M. Giraudeau : « Quand les mulets viendront de Ta-tsien-lou, nous verrons comment les brigands vous traiteront. »

2° M. Brioux a été massacré dans un endroit où les Sanguen ne viennent jamais, cet endroit étant trop rapproché de Bathang.

3° Notre confrère avait choisi pour dresser sa tente un pli de terrain qui le dérobaît à la vue ; or, il fut attaqué, non le soir comme on l'avait dit d'abord, mais au milieu de la nuit, et les assassins, malgré les ténèbres, sont tombés sur lui à l'improviste sans aucun tâtonnement. Un espion, un guide a donc pu quitter Bathang en même temps que M. Brioux, suivre sa marche, observer le lieu de son campement et donner les indications nécessaires aux brigands.

4° Nous connaissons depuis longtemps les coutumes des pillards Sanguen ; généralement, ils se contentent de dépouiller leurs victimes ; ils tuent très rarement des Thibétains, esclaves ou domestiques, ils ne tuent jamais les Chinois. Or, contrairement à l'habitude de ces brigands, les assassins se précipitèrent directement sur le missionnaire, qu'ils surprirent au milieu de son sommeil ; après l'avoir écrasé sous une grêle de pierres, ils l'attaquèrent à coups de sabre et s'acharnèrent à le frapper jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. Ils ne firent aucun mal aux deux domestiques thibétains, et se contentèrent de couper la tresse des cheveux du Chinois, et ces trois domestiques purent prendre la fuite. Je le répète, les brigands avaient ordre de tuer le missionnaire, car telle n'est pas habituellement leur manière d'agir.

5° Mais voici une preuve qui porte avec elle l'évidence : Après un coup de main de ce genre, les pillards ont coutume de s'éloigner au plus vite de la route de Bathang ; ils passent le fleuve dans des barques de peaux afin que les mandarins ne puissent pas les poursuivre. Or, plusieurs des assassins de M. Brioux, au lieu de prendre la fuite, vinrent tranquillement à Bathang se réfugier à la lamaserie, pour voir de là ce que le mandarin chinois allait faire et en donner avis à leurs complices.

Le Tsong-li-yamen qui avait, et avec raison, jugé fort grave l'assassinat d'un missionnaire, reconnut le bien fondé des observations et des accusations qui lui furent présentées ; il se montra prêt à faire punir les coupables et à accorder les réparations nécessaires.

En transmettant à M. Bourée le rapport du vice-roi du Su-tchuen, il disait le 28 octobre 1881 ¹ :

Aujourd'hui le décret suivant a été rendu :

Les sauvages indigènes ne craignent pas de piller, de commettre des meurtres et montrent ainsi les dispositions les plus cruelles ; nous ordonnons de faire envoyer des officiers et des soldats, et d'expédier les ordres les plus sévères aux autorités locales pour que, dans un délai donné, elles s'emparent des promoteurs du meurtre et de leurs complices, restituent à qui de droit les objets volés et punissent les coupables avec toute la rigueur des lois.

Qu'on agisse avec célérité.

Respectez ceci.

Il ajoutait pour prouver sa bonne volonté :

Les auteurs de ce triste événement sont des sauvages adonnés au pillage ; mais qui aurait pu s'attendre au meurtre de M. l'abbé Mei-yn-lin ² ? Le décret, dont nous vous donnons communication, contient les dispositions les plus sévères ; aussi les autorités locales vont-elles s'occuper activement de cette affaire. Quand nous recevrons d'autres renseignements, nous nous empresserons de les communiquer à Votre Excellence.

« Pendant ce temps, dit Mgr Biet, les lamas ne restaient pas oisifs ; voyant qu'on ne parlait plus de nous, que nous ne recevions aucune justice pour le meurtre d'un missionnaire, ils s'estimaient vainqueurs et complotaient déjà la destruction totale de nos stations. Il leur fut facile de faire croire au peuple que nous étions complètement abandonnés. Cette fois, les païens pensaient bien que nous étions perdus à jamais ; nos néophytes étaient dans la plus vive anxiété.

» A ce moment, heureusement, les ordres du Tsong-li-yamen parvinrent au vice-roi Tin, qui délégua, pour les exécuter, le préfet de Ta-tchien-lou, Ly-tchong-tsin, Yang-kong, Ky-tche-ouen et Lin-tchan-kong ; plusieurs autres mandarins et 150 soldats chinois eurent ordre de partir de suite pour Bathang. J'eus une entrevue avec quelques-uns de ces mandarins avant leur départ, et il fut facile de nous entendre, car mes demandes concordait avec les ordres du vice-roi. Il fut convenu que les meurtriers dont on pourrait s'emparer, seraient traités selon la loi chinoise, qu'ils ne pourraient pas se prévaloir de leur titre de lamas pour échapper à la punition méritée, qu'on nous indemniserait de nos pertes, soit par la restitution des objets volés, soit par une compensation en argent et qu'un édit en faveur de la religion terminerait le procès.

» Nos juges et leur escorte arrivèrent à Bathang à l'improviste ; les lamas réunirent neuf cents des plus jeunes d'entre eux, mais leurs bravades ne tinrent pas devant la fermeté des délégués chinois. Le supérieur fit offrir quatre mille taëls (32,000 fr.) au mandarin de Ta-tchien-lou, et aux autres, si, au lieu de nous rendre justice, ils leur permettaient d'achever notre ruine. Le mandarin, qui gagne dix mille taëls par an, ne voulut pas

1. Septième année de Kouang-siu, le 7 de la 9^e lune. A. M.-E., vol. 556^c.

2. Nom chinois de M. Brieux.

risquer sa position pour si peu. Cette proposition d'ailleurs lui donnait une nouvelle preuve de la complicité de la lamaserie ; il fit donc répondre, que, Pékin nous reconnaissant le droit d'habiter Bathang, il nous protégerait contre les lamas ; que si dans deux jours les assassins n'étaient pas livrés, il donnerait ordre d'attaquer et de brûler la lamaserie. Les lamas, malgré neuf cents hommes armés de sabres et de fusils, n'osèrent bouger, et le supérieur livra à la justice deux coupables.

» Après trois interrogatoires, un lama et un laïque gardien de route, les deux espions qui avaient suivi le missionnaire, convaincus d'avoir amené les meurtriers et d'avoir frappé M. Brieux à coups de sabres et de pierres, furent décapités à Bathang ; l'autre riche lama et un laïque livrés également par la lamaserie, furent envoyés enchaînés à Ta-tchien-lou ; ils sont dans la prison des condamnés à mort, en attendant la décision du vice-roi. Les autres assassins se sont tous réfugiés chez les Sanguen. Un édit chinois et thibétain en faveur de la religion a été affiché sur les portes de la lamaserie, dans la ville de Bathang, à Yerkalo et dans les autres principales localités du territoire. Les chefs indigènes et la lamaserie, convaincus de complicité, ont été condamnés à nous indemniser : on nous a rendu cinq mulets et 1935 taëls, somme qui équivaut à nos pertes. L'exécution de cette clause m'a permis de donner l'écrit de fin de procès pour être envoyé à Tchen-tou et à Pékin ¹. »

Quoique l'évêque déclarât le procès terminé, la justice n'avait pas encore rempli son mandat tout entier. En effet, dix des meurtriers de M. Brieux restaient en liberté ; ils s'étaient réfugiés chez les Sanguen, et, de là bravaient les foudres des autorités chinoises. Le vice-roi du Su-tchuen donna l'ordre à Ky-tche-ouen d'obtenir l'extradition des assassins et dans ce but, de lever des soldats thibétains. Les lamas, pour détourner d'eux la honte dont la sentence des Chinois les avait couverts, et aussi pour

1. Cette pièce est la répétition de ce que nous venons de raconter ; nous la donnons cependant à titre de document :

« Je soussigné Félix Biet, Evêque de Diana, Vicaire apostolique du Thibet, déclare le procès terminé. Le 15 de la 7^e lune (8 septembre 1881), M. J.-B. Brieux, missionnaire, se rendant de Bathang aux Salines, où il accompagnait un convoi de quatorze mulets chargés d'argent et d'effets pour les diverses stations de la mission, fut subitement attaqué pendant la nuit par quatorze malfaiteurs, lamas de Bathang, hommes du peuple de Bathang et San-ngay. Ces malfaiteurs massacrèrent le missionnaire, volèrent les mulets et les chevaux, l'argent et les effets. De suite je portai accusation. Le Tsiang-kuin-lo et le préteur Tin déléguèrent avec bienveillance les mandarins Ly-tchong-tsin, Yang-kong, Ky-tche-ouen, Lin-tchan-kong, qui se rendirent à Bathang pour saisir les assassins. Le 7 de la 12^e lune (27 janvier 1882), le principal assassin, Kentong-kembo et un lama, furent décapités après interrogatoire. Quant au pillage des effets, mulets et argent, on ne restitua que cinq mulets, mais les deux débas de Bathang et le supérieur de la lamaserie de Bathang, ont reçu l'ordre de restituer mille neuf cent trente cinq taëls, sept tsien, un fen, somme équivalant à nos pertes, déduction faite des cinq mulets restitués. Ky-tche-ouen a livré à M. Alexandre Biet, missionnaire à Bathang, un écrit muni de son sceau lui donnant droit à recevoir cette somme dès qu'elle sera arrivée. Par bienveillance des délégués susdits, un édit fut affiché dans toute la région de Bathang proclamant la liberté de la religion chrétienne, et ordonnant au peuple de vivre en paix avec les chrétiens. Pour déclarer le procès terminé, je livre cette pièce signée de ma main et munie de mon sceau. »

Fait à Ta-tchien-lou en la 7^e année de Kouang-siu, le 27 de la 12^e lune (15 février 1882).

† Félix Biet, Evêque de Diana, Vicaire apostolique du Thibet.

(A. M.-E., vol. 536.)

obtenir par le pillage une compensation à la somme qu'ils venaient de payer, offrirent 1.000 lamas en armes, réunirent 2.000 hommes du peuple, et ces 3.000 soldats improvisés partirent pour le pays des Sanguen. A la nouvelle d'un tel déploiement de forces, les brigands proposèrent eux-mêmes de se soumettre à la Chine, de livrer les assassins du missionnaire, à condition qu'on respecterait leur pays.

Ky-tche-ouen était sur le point d'obtenir leur soumission, sans avoir tiré un coup de fusil, lorsqu'un ordre contraire du vice-roi arriva à Bathang le 19 avril, enjoignant au mandarin de licencier ses troupes et lui imposant tous les frais de l'expédition.

Mgr Biet avertit aussitôt le ministre de France de cette étrange conduite ¹ :

La retraite des troupes de Ky-tche-ouen dans de telles circonstances, disait-il, sera une véritable défaite pour le gouvernement chinois; j'espère que la soumission des Sanguen et l'extradition des meurtriers auront lieu avant que le peuple ait eu connaissance de cette contradiction du vice-roi. La conduite du magistrat de Bathang, Ky-tche-ouen, est vraiment digne d'éloges; depuis trois ans qu'il gouverne Bathang, son dévouement, ses bonnes dispositions à notre égard ne se sont jamais démentis.

Cette démarche n'eut pas le succès qu'on en espérait; le vice-roi du Su-tchuen ne rétracta pas ses derniers ordres, et les Sanguen restèrent les bandits qu'ils avaient toujours été.

Malgré cet échec, la mission du Thibet avait eu gain de cause, et Mgr Biet avait raison de tirer cette conclusion dans une lettre du 2 mai 1882 :

« Le but que je me proposais est atteint; je devais moins rechercher la punition des coupables que la sécurité des missionnaires et de nos œuvres. Dix meurtriers, il est vrai, restent impunis, mais ils ont pris la fuite, et pourvu qu'ils n'osent pas revenir à Bathang et se vanter, cela suffit; le peuple sait désormais que les lamas ont beau promettre protection lorsqu'il s'agit de nuire, ils doivent s'incliner eux-mêmes devant la justice. L'illusion n'est plus possible. En 1874, personne ne fut châtié pour l'incendie de nos maisons; le gouvernement chinois paya l'indemnité; les lamas et les chefs indigènes, quoique convaincus d'avoir ordonné ces incendies, ne subirent aucun dommage. Cette fois ce sont eux qui paient l'indemnité; on a appliqué la loi à plusieurs. Le procès est donc terminé d'une façon équitable, et de manière à garantir davantage notre sécurité.

» De leur côté, les lamas de Bathang avaient essayé d'en appeler à Lhassa; ils avaient député plusieurs des leurs pour donner au roi et aux trois grandes lamaseries de la capitale les nouvelles les plus alarmantes. Ils annoncèrent que les mandarins chinois, les chefs indigènes et tout le peuple de Bathang, rejetant la religion de Lhassa, avaient embrassé le christianisme; que, si l'on n'obtenait pas promptement notre expulsion et celle de tous les chrétiens, nous avions le projet de chasser de leur monastère les 1.800 lamas qui l'habitent, et de convertir la lamaserie en église

1. A. M.-E., vol. 556 /, Ta-tchien-lou, 27 avril 1862.

chrétienne. Le gouvernement de Lhassa et les trois grandes lamaseries feignirent de croire à cette invention et d'en être très alarmées. Comme rien d'important ne peut se traiter sans l'autorisation du résident impérial chinois, ils lui envoyèrent une députation pour lui exposer la gravité de la situation créée par nous à Bathang et lui demander avec instance d'autoriser notre expulsion immédiate.

» Le commissaire impérial leur répondit : « Que si des événements aussi graves se passaient à Bathang, les lamas de Bathang devaient en avertir le vice-roi du Su-tchuen ; que lui, résident impérial, chargé du royaume de Lhassa, n'avait rien à voir dans les affaires de Bathang qui n'était pas de son ressort, et il défendit en même temps au gouvernement indigène de Lhassa de s'occuper des pays qui ne lui étaient pas soumis. » Cette réponse était pour nous un nouveau triomphe ; elle frappait du même coup, et le gouvernement de Lhassa, qui nous fut toujours hostile, et la lamaserie de Bathang, qui avait tramé ce nouveau complot. »

Le Tsong-li-yamen pensa peut-être aussi que l'issue du procès avait été heureuse pour les missionnaires ; car, en écrivant sur ce sujet à la légation de France, il ajoutait ces mots qui n'annonçaient pas une grande bienveillance pour l'avenir :

Le vice-roi Tin, afin d'accentuer d'une façon exceptionnelle son bon vouloir, et contrairement à l'usage qui veut que celui qui est chargé de la recherche des criminels ne puisse être rendu personnellement responsable des pertes subies par les victimes, a condamné les chefs de Bathang à rembourser aux missionnaires le montant des objets volés ; aussi, nous tenons à établir que cette façon de procéder ne saurait pour l'avenir constituer un précédent.

III

Revue des différentes stations chrétiennes.

Bathang. — Yerkalo. — Yaregong. — Tse-kou. — A-ten-tse. — Siao-ouy-si. — Petites chrétientés. — Ta-tsin-lou. — Cha-pa. — Padong. — Conversions. — Installation des chrétiens. — Procès. — Chrétiens esclaves. — Honneurs rendus à Mgr Biet.

Grâce à la bonne volonté des mandarins chinois et à l'action du ministre de France à Pékin, qui amenèrent assez promptement l'heureux résultat que nous avons signalé, le massacre de M. Brieux n'eut pas sur la situation de la mission du Thibet l'influence néfaste qu'on eût pu craindre. Les lamas et les ennemis des chrétiens, voyant que ce crime était sévèrement puni, jugèrent prudent de rester tranquilles et d'attendre une occasion plus favorable pour satisfaire leur haine.

Les missionnaires, dont le nombre s'était un peu augmenté et devait

s'augmenter encore par l'arrivée de Marie-Bénigne-Alexandre Couroux ¹ et de Antoine Léard ² en 1879, de Pierre-Marie Bourdonnec ³ en 1882, de Jean-André Soulié ⁴ et Annet Genestier ⁵ en 1885, sans compter ceux qui allaient rejoindre Desgodins dans l'Inde, continuèrent leurs travaux sans éprouver plus de difficultés qu'à l'ordinaire. Nous allons les suivre dans chacun de leurs postes en commençant par les pays thibétains :

Bathang demeurait à peu près immuable dans sa stérilité. Le missionnaire, A. Biet, n'avait d'autre consolation que de travailler à traiter, avec les mandarins chinois et thibétains, les difficultés qui pouvaient naître dans les stations dépendant de leur juridiction.

A Yerkalo, Couroux, aidé par Bourdonnec, avait construit l'église de Notre-Dame du Sacré-Cœur, l'ancienne chapelle étant devenue trop petite pour contenir les fidèles.

« Afin de ne pas blesser l'orgueil des païens, écrivait le missionnaire, ma chapelle n'aura aucune ornementation extérieure; mais, à l'intérieur, elle sera belle et grande ».

En 1885, Giraudeau, précédemment chargé de Yerkalo, réussit à s'installer à Yaregong, village situé à trois journées de marche de Yerkalo et à égale distance de Bathang. Cette station permettait aux missionnaires d'éviter la route trop souvent fréquentée par les brigands Sanguen. En 1887, elle était assez florissante, et Mgr Biet en parlait en ces termes : « M. Giraudeau a pu acheter au premier chef thibétain de Bathang des terrains incultes ou abandonnés en quantité assez considérable pour y installer une vingtaine de familles. Déjà, les travaux ont été poussés avec vigueur, trois maisons ont été construites, les terrains nouvellement défrichés promettent une bonne récolte aux dix nouveaux chrétiens qui, nous l'espérons, ne tarderont pas à avoir de nombreux compagnons. M. Giraudeau est en bons rapports avec la lamaserie de Tchronagun, voisine de la propriété, et spécialement avec le Bouddha vivant de cette lamaserie. »

Dans la partie de la mission qui appartient à la province du Yun-nan, nous trouvons Tse-kou, A-ten-tse et Siao-ouy-si.

Dubernard met tout son cœur et son activité à construire l'église de Tse-kou, placé sous le vocable du Sacré-Cœur et la plus belle de la mission.

1. Marie-Bénigne-Alexandre Couroux, né à Saint-Broingt-les-Fosses (Haute-Marne) le 18 avril 1856, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 14 septembre 1876, prêtre le 20 septembre 1879, parti le 29 octobre suivant.

2. Antoine Léard, né à Jarrier (Savoie) le 24 juillet 1853, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 24 février 1877, prêtre le 20 septembre 1879, parti le 29 octobre suivant.

3. Pierre-Marie Bourdonnec, né à Ploumilieu (Côtes-du-Nord) le 18 juin 1859, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 14 septembre 1878, prêtre le 23 septembre 1882, parti le 8 novembre suivant.

4. Jean-André Soulié, né à Saint-Guéry (Aveyron) le 7 octobre 1858, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 13 septembre 1884, prêtre le 5 juillet 1885, parti le 7 octobre de la même année.

5. Annet Genestier, né à Chambon (Puy-de-Dôme) en avril 1858, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 11 septembre 1883, prêtre le 5 juillet 1885, parti le 7 octobre suivant.

Il fut généreusement aidé par Goutelle, qui lui ouvrit sa bourse, et fit le plan du temple qu'il se réjouissait d'élever au vrai Dieu. Les deux missionnaires allèrent eux-mêmes à la montagne pour couper les cent soixante pièces de bois nécessaires, et afin de les amener sur le chantier, Dubernard ouvrit une route et fit fabriquer des chariots ; puis, pendant que la charpente se montait, lui-même fabriquait des tuiles. Un moment on craignit que cette église n'attirât trop les regards et n'excitât quelque hostilité. Le missionnaire avait pris ses précautions : du côté de la façade, elle était en contrebas et, par derrière, un mur en terre, s'élevant jusqu'à la véranda, la masquait en partie.

Goutelle finit, non sans peine, par s'installer à A-ten-tse. Après la mort du Bouddha vivant de la lamaserie de cette ville ¹, qui avait toujours traité les prédicateurs de l'Évangile avec quelque considération, son successeur et les lamas de son couvent résolurent de chasser le missionnaire.

Comme toujours, les turbulents et les pacifiques formèrent deux camps : les uns étaient pour, les autres contre l'expulsion. On jeta les sorts afin de connaître le parti à prendre ; ils ne furent pas favorables aux turbulents : ce qui les retint un peu, sans néanmoins calmer leur haine et arrêter leurs menaces. Les chrétiens étaient dans l'épouvante, et plusieurs néophytes thibétains n'osaient plus prier. Un petit mandarin chinois, profitant de la guerre du Tonkin pour être insolent, vint encore aggraver la situation. Il força tous les néophytes qui étaient soldats à apostasier ou à être privés de leur solde.

Au moment le plus critique, on vint proposer à M. Goutelle un emplacement assez vaste et assez convenable pour presbytère, chapelle, école et jardin ; on convint du prix, on fixa les limites, mais bientôt les vendeurs, effrayés par les menaces des lamas et de quelques chefs indigènes, n'osèrent signer l'acte de vente, et les belles espérances de l'apôtre disparurent plus vite qu'elles n'avaient grandi. Cependant, parmi les lamas, se trouvait un créancier du vendeur qui comptait sur le prix d'achat pour recouvrer sa créance. Il alla trouver un chef indigène qui était le principal opposant : « Si tu ne veux pas que mon débiteur vende aux Européens, lui dit-il, je te forcerai à me payer toi-même. » La menace obtint son effet, et le missionnaire put acheter la propriété qu'il désirait et en prendre possession. A-ten-tse comptait alors quatre familles chrétiennes formant un total de 27 personnes.

A peu près à la même époque, Goutelle acheta deux maisonnettes et quelques arpents de terre à Siao-ouy-si. Il avait été aidé dans la fondation de ce poste par la famille Song, de Into, composée de neuf personnes. Autrefois fervente, puis tombée dans l'indifférence, cette famille se réveilla à la voix du vieil apôtre et se chargea d'instruire les catéchumènes, dont Léard fut le premier pasteur en 1884.

Quelques années plus tard, en 1887, ce même missionnaire agrandira la modeste propriété par l'achat d'un petit terrain, qu'il paiera bien cher,

1. Ou plus exactement de Dong, à une heure de marche d'A-ten-tse.

« mais, ajoute-t-il ¹, je suis content quand même, car il me fait un bel emplacement de maison. »

Léard fit plusieurs tentatives pour convertir les Lyssous ; elles ne furent pas toutes sans succès, mais elles demandaient à être conduites avec beaucoup de prudence pour ne pas exciter les susceptibilités des Chinois et des Mossos. Ceux-ci en effet grugent les pauvres Lyssous, qui sont des ignorants, ils les trompent sur la valeur de l'argent ou des marchandises, sur les poids et sur les balances, et bien entendu ils désirent que cet état de choses dure le plus longtemps possible ; mais ils craignent, ce qui d'ailleurs arriverait, que devenus catholiques, les Lyssous n'apprennent des missionnaires à se défendre contre leurs fourberies et ils sont prêts, pour les en empêcher, à exciter des troubles dont pâtiraient certainement les paroisses existantes.

Autour de ces stations principales, gravitaient de petits postes formés de deux, trois, quatre familles chrétiennes ; ainsi, de Tse-kou dépendaient Tsie-y, Tsedjrong, Dolong, Yantsa ; de Siao-ouy-si et de Ouy-si, Ma-ly-pin, Kampou, Chapatakiao, Tchroula, Into, Palo, Petantong, Lokikou et Kou-long ; de Yerkalo, Kiong-long et Dachu.

Dans la province du Su-tchuen, Ta-tsien-lou ne se développait que fort lentement. Les Thibétains s'acclimatent difficilement dans la ville et, en dehors, sur le territoire soumis au roitelet, les habitants avaient la défense absolue d'embrasser le catholicisme.

Le district de Cha-pa était divisé en cinq stations : Cha-pa, Len-tsy, Mo-sy-mien, Cha-ouan et Oua-se. Chaque station avait un chrétien influent remplissant le rôle de catéchiste, et quatre de ces stations avaient un lieu de réunion où le missionnaire pouvait résider pour l'administration des fidèles.

Le Thibet-sud ne possédait encore que la station naissante de Padong, où l'on ne comptait qu'une seule famille de catéchumènes.

Chaque année, dans ces différents postes, le nombre total des conversions était fort modeste ; il contribue à nous redire l'importance des obstacles contre lesquels se heurtait l'évangélisation au Thibet. Voici la statistique des baptêmes d'adultes de 1881 à 1885 : 27 en 1881, 33 en 1882, 39 en 1883, 55 en 1884, 31 en 1885.¹

Ces néophytes se recrutaient généralement, pour ne pas dire toujours, dans la classe pauvre ; c'étaient quelques familles dont le missionnaire avait payé les dettes, quelques esclaves rachetés, comme celui que M. Dubernard avait, en 1878, payé 10 boules de thé, 28 livres de tabac, une roupie, 10 mesures de riz et un sabre ².

1. Le vendeur fut le maître de l'auberge où logeaient les missionnaires de passage à Siao-ouy-si.

Le prix d'achat fut de 33 taëls, 2 tsien. Les autres frais furent les suivants :

Oppignoratons des mêmes champs, que nous avons été obligés d'accepter 3 t. 42 (ce sont quelques champs que le propriétaire avait oppignorés et qu'il nous a transmis)	3 ^t 42
Champs enssemencés et dont la récolte nous a été cédée.	0, 80
Récompense au vendeur et aux médiateurs.	7, 08

(A. M.-E., vol. 556 f. M. Léard à Mgr Biet, 24 janvier 1887.)

2. A. M.-E., vol. 556 e. M. Dubernard à Mgr Biet, 20 octobre 1878.

Quant aux baptêmes d'enfants de païens, s'ils n'augmentaient guère le nombre des chrétiens de la mission, étant presque tous administrés à de petits malheureux près de mourir, ils peuplaient le Ciel d'élus ; nous en trouvons 2377 en 1881, 2787 en 1882, 2274 en 1884, 1086 en 1885. La diminution dans cette dernière année provient des troubles qui avaient agité le Vicariat, et des craintes très grandes que les menaces des lamas avaient fait concevoir, mais aussi, croyons-nous, d'un changement dans la conduite des baptiseurs qui, en voyageant moins que précédemment sur le territoire de la mission du Su-tchuen occidental, trouvaient moins d'enfants à baptiser.

En parcourant les lettres qui datent de cette époque, nous avons lu avec édification quelques récits de conversions ; ils sont, hélas ! trop rares dans cette histoire pour que nous les passions sous silence.

En voici un, écrit par M. Giraudeau ¹. « Dans un de ses voyages à Dachu, village du district de Yerkalo, Ago, ancien esclave racheté par M. Renou, devenu baptiseur et catéchiste, trouva un homme déjà âgé, qui était sur le point de mourir de la variole. Le malade pouvait à peine de temps en temps entr'ouvrir les yeux ; un sang noir et corrompu coulait de sa bouche, de son nez et de ses oreilles ; la mort paraissait imminente. La femme du malade était sortie pour aller chercher quelques racines et empêcher ses quatre enfants de périr de faim. L'aîné de ceux-ci, âgé de 13 à 14 ans, était resté auprès de son père comme garde-malade ; mais l'horrible état du moribond lui inspirait une telle frayeur, qu'il se disposait lui-même à quitter la maison, pour n'être pas témoin de la mort de son père.

» A la vue d'une si profondé misère, Ago se sentit ému de compassion ; il donna quelques soins au malade, et lui prêcha l'espérance d'une vie meilleure pour quiconque veut détester ses péchés et adorer le vrai Dieu.

» — Oui, dit le malade, je crois que votre religion est la véritable religion ; j'en ai déjà beaucoup entendu parler, mais moi je suis un grand pécheur. Qui effacera jamais les péchés de ma vie passée ?

» — Mon ami, répondit Ago, Dieu qui veut sauver les hommes est si bon qu'il pardonne les péchés à qui se repent, et il a institué un moyen très facile pour cela, c'est le baptême.

» — S'il en est ainsi, baptise-moi bien vite, car je vais mourir, s'écria le malade.

» Ago, voyant d'aussi bonnes dispositions et un tel désir du baptême, se mit à instruire son converti des vérités fondamentales de la religion, puis il lui dit, sans doute pour éprouver sa constance :

» — Je reviendrai après-demain, et si tu continues à croire en Dieu, je te baptiserai.

» — Non, non, répondit le malade, baptise-moi vite, sans quoi je vais en enfer.

» Ago, on le comprend, se rendit à ses instances, lui donna le baptême, puis, prenant sa croix, il la mit au cou du nouveau baptisé en lui disant : « Sur cette croix est attachée l'image de notre Dieu, Jésus-Christ, qui a

1. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1882, p. 32.

pris l'humanité afin de souffrir pour les hommes ; offre-lui tes souffrances et espère en Lui. »

» Deux jours après, notre médecin-catéchiste retourna au même village ; le néophyte n'était pas mort, au contraire, il était presque guéri ; il tenait continuellement sa croix dans ses mains, et se faisait répéter par son fils ce que Ago lui avait dit de la religion. Le père baptisé, l'enfant n'avait plus eu peur ; il était resté auprès du malade pour l'aider à bien mourir, car il n'avait plus d'espoir. »

Voici maintenant, racontée par le même missionnaire, la conversion d'une femme à l'article de la mort.

« Cette femme se nommait Teundjrou Djreuma, sœur de Senamtso et de Pontsedjrou.

» Le 28 septembre 1880, quelques habitants de Tsachu vinrent accuser Pontsedjrou de leur avoir volé un mulet. Pontsedjrou répondit qu'il n'avait pas volé le mulet, et aussitôt la rixe commença entre accusateurs et accusé. Djreuma, entendant le tapage, accourut pour secourir son frère ; celui-ci s'arracha comme il put des mains des habitants de Tsachu, évita les coups de sabre et prit la fuite. Alors un de ces sauvages s'avança vers la sœur de Pontsedjrou et lui plongea son couteau dans le cœur. Après cet exploit, les assassins s'en retournèrent tranquillement à Poutigne.

» Peu après, Senamtso et sa mère vinrent me raconter l'histoire et me prièrent d'aller voir la victime, afin de lui donner quelque remède.

» Je les suivis ; la pauvre femme était étendue dans sa maison, essayant d'arrêter de ses deux mains les entrailles qui s'échappaient de sa blessure. Je dis à ses frères, qui arrivaient, que si on pouvait rentrer les entrailles, il y aurait peut-être quelque espérance de la sauver ; mais je ne pouvais me charger de cette opération. Du reste la malade courait risque de mourir pendant qu'on l'opérerait.

» Je déclarai le danger à Senamtso, et lui demandai si sa sœur savait déjà quelques mots de notre religion, et ne désirait pas se faire chrétienne pour mourir.

» Senamtso répondit que sa sœur voudrait certainement mourir chrétienne, qu'elle connaissait déjà plusieurs points de la religion, qu'il suffisait de la préparer un peu.

» Senamtso, Pontso et Pelgun, se rendirent donc auprès de la malade et lui demandèrent si elle voulait mourir catholique.

» La réponse fut affirmative. On lui fit alors faire un acte de foi sur les vérités fondamentales, et Pelgun accourut aussitôt me dire qu'il fallait lui donner le baptême, qu'elle montrait d'excellentes dispositions.

» A mon arrivée, je trouvai la maison remplie de païens, hommes et femmes. Je demandai à la malade si elle croyait à Dieu, seul maître du monde, notre créateur et rédempteur, si elle pardonnait à ceux qui l'avaient frappée, etc.

» Elle répondit affirmativement à toutes mes questions et demanda à recevoir le baptême. Après une exhortation, je la baptisai devant les païens de Yerkalo à peu près tous réunis là et gardant le plus religieux silence.

» La cérémonie accomplie, les païens demandèrent si on ne pouvait pas lui remettre les entrailles.

» Je répondis que l'opération était difficile et dangereuse, que si eux voulaient la faire, ils étaient libres.

» — Essayons, fit alors une païenne.

» Mais la malade, qui avait toute sa connaissance, me demanda alors si cette opération la guérirait.

» Je lui répondis qu'il n'y avait rien de certain. Sur ce, elle déclara qu'elle voulait mourir comme cela, et défendit qu'on touchât à sa blessure.

» Ma tâche était remplie, je retournai à la maison en bénissant la miséricorde infinie du bon Dieu envers cette pauvre femme.

» Dans la soirée, j'allai encore une fois voir la malade. Je la trouvai priant le Dieu qu'elle venait d'apprendre à connaître.

» Elle était disposée à vivre ou à mourir, selon la volonté divine ; il ne lui en coûtait pas de quitter la terre.

» Le lendemain, on essaya de lui faire l'opération, devant laquelle on avait reculé la veille ; elle mourut entre les mains de ceux qui la soignaient. »

Citons maintenant un fait, extrait des lettres de M. Dubernard :

« Parmi les malades arrivés à Tse-kou, il y avait une femme dont le mari était mort de la variole noire. Dès le lendemain de son arrivée, elle et sa fille, âgée de cinq ans, étaient alitées ; la fille s'envola la première, baptisée à l'insu de sa mère. Je me décidai alors à prêcher cette femme ; le lendemain elle fut baptisée, et donna des signes non équivoques de ses bonnes dispositions ; à quelqu'un qui lui parlait de son bien :

» — Laissez-moi tranquille, dit-elle, qu'on me parle de Dieu, j'ai si peu à vivre.

» Elle avait des amulettes au cou, elle n'eut pas de repos qu'on ne les eut ôtées et brûlées ; le soir de son baptême, elle partit pour le Ciel. »

Terminons nos récits par une page de M. Couroux rapportant la conversion d'un jeune païen de Yerkalo :

« Tchrapalodjreu s'était mis au service du démon par des liens assez forts et assez nombreux, pour que l'ennemi de tout bien pût le regarder comme sa proie assurée.

» Mais un jour la toute-puissante grâce de Dieu vint frapper à la porte de ce cœur et en forcer pour ainsi dire l'entrée.

» Le 1^{er} janvier 1885, Tchrapalodjreu se prosternait au pied de la croix pour la première adoration ; depuis, sa conduite a été tout autre ; il semble s'efforcer de se modeler sur les bons chrétiens. Un jour même, il me disait :

« — Père, j'ai été le plus mauvais des hommes, j'ai commis beaucoup et de grands péchés ; maintenant, j'ai la volonté de devenir bon, et je m'y exerce avec l'espérance de réussir.

» Sa conduite confirme ses paroles. Le démon, voyant sa proie lui échapper de plus en plus, fit un suprême effort.

» C'était le samedi 2 mai. Tchrapalodjreu descendait de la montagne où il avait passé une semaine en compagnie de quelques chrétiens, tous

occupés à couper des arbres pour une petite chapelle que la nécessité nous oblige à construire.

» Après avoir pris ensemble leur repas du soir chez nous, chacun d'eux se rendit à sa maison. Tchrapalodjreu chantait quelques refrains.

» Il s'était écoulé à peine une heure, que Assam, son second frère, âgé de vingt-trois ans, alors encore païen (depuis il a adoré), arrive tout effrayé :

« — Père, dit-il, mon frère aîné vient de tomber subitement malade, mais d'une maladie terrible, effrayante.

» Je me proposais pour aller le voir. Assam me dit :

« — Je crois qu'il est inutile que le Père vienne.

» Je me contentai donc de donner des remèdes anodins ; mais bientôt Assam revient avec son plus jeune frère, Tembikianpy, baptisé il y a un peu plus d'un an. Tous deux m'invitent à aller voir leur frère, ajoutant :

« — Notre aîné est devenu si terrible, si effrayant, que nous avons eu peur tous les deux et nous nous sommes sauvés. Et, dit Tembikianpy, je prie le Père d'apporter de l'eau bénite. — S'il est nécessaire de donner le baptême à l'article de la mort, l'eau non bénite suffit, lui répondis-je.

» Mais il insista, il avait compris la cause de la maladie et n'osait le dire. Je pris de l'eau bénite, et nous nous rendimes à la hâte près du malade. Aussitôt arrivé, je crus reconnaître les indices non équivoques d'une intervention diabolique. Le malade poussait de temps à autre des cris de bête fauve, son regard était affreux, sa langue sortait d'une longueur démesurée, il ouvrait la bouche plus grande qu'on ne peut le faire naturellement, il aboyait comme un chien ; de temps en temps il s'élançait avec fureur pour mordre les païens présents, même sa mère et son frère non baptisés, et il n'a pas jeté un seul aboiement contre moi, qui avais la figure près de la sienne, et qui lui saisissais la tête dans mes bras lorsque la fureur le prenait.

» De temps en temps, il tombait à la renverse et restait comme mort ; avant de tomber, il montrait son cou de la main et balbutiait que quelqu'un l'étranglait. Alors je dis aux chrétiens présents : « Prions, c'est au démon que nous avons affaire. »

» Je priai un instant avec eux ; à diverses reprises je jetai de l'eau bénite et j'exhortai le possédé à invoquer Jésus, Marie. D'abord il ne pouvait prononcer ces saints noms, puis il se mit à crier d'un ton et d'une voix sataniques :

« Gloire à Jésus ! »

» Je défendis au démon de se moquer ainsi de Jésus-Christ et il se tut. Finalement, craignant une mort imminente, je suggérai au malade quelques pieuses invocations et je lui rappelai les principaux mystères, afin de le baptiser en cas de nécessité.

» Quand je l'exhortais à invoquer Marie, à l'appeler à son secours, le démon le tourmentait davantage. Je lui disais : « Prononce simplement le nom de Marie. » Il me répondit : « Je ne puis pas dire cela. »

» Alors je fis réciter le chapelet par les chrétiens, et je commençai les prières des exorcismes. Enfin le malade put prononcer le saint nom de

Marie, et le démon lâcha prise. Lorsque la délivrance commença, j'engageai Tchrapalodjreu à prier Jésus, Marie, à ne pas craindre le démon, qui sera impuissant à lui nuire s'il prie bien. Il me répondit :

« Oui, très bien, mais il faut parler bas, car il n'est pas loin, il entendra; voyez comme il m'a mis le cou en plaies, et il m'a déchiré les entrailles. »

» Vers onze heures et demie du soir, la délivrance était complète; mais le malheureux fut pendant quelques jours dans un état de prostration entière des forces. Pendant dix jours environ, il avait les yeux troublés et le regard inquiet. Quand il vint me trouver, il me dit :

« — Si le Père n'était venu à mon secours, le démon m'aurait emmené tout vivant dans l'enfer. Ce n'était pas un seul démon, je voyais un grand nombre de personnes à l'aspect terrible, qui toutes me menaçaient, et plusieurs m'ont frappé au côté avec des épées. Gloire à Marie ! Merci, mon Père, il faut désormais que j'observe bien la religion, sans quoi je suis perdu. » Et il pleurait.

» J'eus beau chercher à donner une explication et une cause naturelle à ce fait, je n'y pus réussir, et je restai convaincu que c'était une véritable intervention diabolique. »

Les missionnaires firent tous leurs efforts pour installer leurs nouveaux chrétiens sur des terrains appartenant à la mission ou à des propriétaires amis. C'est ainsi que près de Ta-t sien-lou, une montagne fut achetée par la mission qui y établit huit familles. Malheureusement elle n'appartenait pas au Chinois qui l'avait vendue en se disant propriétaire, mais aux lamas voisins. Ceux-ci laissèrent les familles chrétiennes défricher le sol, puis quand il fut en plein rapport et que les maisons furent construites, ils montrèrent leurs titres de propriété et sommèrent les catholiques de se retirer. Ces derniers refusèrent; alors les lamas leur intentèrent un procès et le gagnèrent. Forts de cet arrêt, ils firent aux chrétiens menace sur menace; ils allaient venir incendier leurs maisons, les chasser eux-mêmes avec leurs femmes et leurs enfants, etc.

« Cependant, raconte Mgr Biet, les lamas outrepassaient leurs droits, car, d'après une coutume locale, ceux qui ont, à leurs frais, défriché une montagne, sans opposition ni protestation du propriétaire, ne peuvent être évincés tant qu'ils paient la redevance d'usage. Nous accusâmes donc les lamas, et le mandarin chinois était disposé à rendre justice aux chrétiens; mais il céda devant les clameurs de nos ennemis, qui vinrent en foule au prétoire pour obtenir un jugement favorable, ce à quoi ils réussirent. Malgré cette décision, arrachée par la violence, les catholiques ne quittèrent pas la montagne, et un nouveau procès commença. Il serait trop long de raconter par le détail toutes les péripéties de cette affaire; qu'il nous suffise de dire qu'après beaucoup de menaces de la part des lamas et une résistance absolue de la part des chrétiens, le mandarin rendit un jugement qui terminait le procès. Il décida qu'on démolirait la plus belle maison des chrétiens, que la famille la moins pauvre quitterait la montagne, et que les autres catholiques resteraient fermiers des lamas, en leur

payant chaque année la redevance d'usage. Cette justice boiteuse ramena la paix troublée pendant de longs mois. »

Quelquefois il était impossible d'acheter ou de louer des terres pour y installer les chrétiens, qui devaient s'en aller au loin chercher des champs, dont la culture leur permit de gagner leur vie. Telle fut la famille dont Mgr Biet raconte l'histoire ¹ :

« Cette famille, originaire des environs de Tse-kou, était à la recherche de terrains. Elle arriva dans ce but au Méli, appelé par les Chinois Hoang-lama. Cette région thibétaine est située entre le Kien-tchang, le pays de Lithang et celui de Ta-t sien-lou. Les Chinois qui veulent traverser la contrée doivent payer aux lamas un droit de passage. Nos braves chrétiens furent très bien reçus au Méli, et on leur offrit de bons terrains à cultiver, ils acceptèrent; mais, après quelques mois, on leur ordonna d'abandonner leur religion. Ces pauvres gens comprirent alors qu'ils étaient tombés dans un piège, et voulurent prendre la fuite; on leur déclara qu'ils étaient esclaves à vie; on enchaina les parents, on rasa la tête à l'ainé des enfants pour en faire un lama; bref on leur fit subir le plus dur esclavage.

» Averti de ce qui passait, j'écrivis au supérieur des lamas, lui demandant de mettre en liberté les huit chrétiens déclarés injustement esclaves par un de ses subalternes; il ne tint aucun compte de ma lettre. Deux ans s'écoulèrent ainsi, je n'avais plus l'espoir de délivrer cette famille. Or notre petit roi de Ta-t sien-lou vient de marier son fils aîné, son futur successeur; à cette occasion, il convoqua à Ta-t sien-lou les quarante-huit chefs thibétains qui gouvernent ses districts; les noces durèrent un mois. Le second jour, je fus invité à un grand repas donné pour moi seul, et, pendant le repas, le roi thibétain ordonna à quelques-uns de ses sujets de danser devant moi: c'était le plus grand honneur qu'il pouvait me faire. Ces honneurs nous laissent bien indifférents; ils n'ont de prix que s'il en résulte quelque bien pour la religion. A ce point de vue, on devait parler au loin de ce repas si solennel donné au chef de la religion du Maître du Ciel. Je voulus en profiter. Le lendemain, j'appelai le chef qui gouverne le district voisin du Méli, situé à douze journées d'ici; je lui parlai de mes huit chrétiens devenus esclaves et le priai de porter de ma part une lettre au Grand Lama, gouverneur du pays; en remettant ma lettre, ce petit chef fit connaître quels honneurs on rendait à Ta-t sien-lou aux prédicateurs de la religion chrétienne. Ses paroles produisirent l'effet désiré; le Grand Lama craignit de se compromettre et ordonna de mettre en liberté nos huit chrétiens, leur donna du viatique pour la route et les expédia sur Ta-t sien-lou. C'est ainsi qu'un repas de noces délivra de l'esclavage une famille chrétienne composée de huit personnes. »

1. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1882, p. 35.

IV

Œuvres d'instruction et de charité

Écoles. — Orphelinats. — Séminaire. — Soins des malades.

Du récit de ces faits qui éclairent un peu la physionomie de la mission du Thibet, passons à l'exposé des œuvres.

La seule œuvre que nous offrent les diverses paroisses dont nous avons parlé, depuis Ta-tzien-lou jusqu'à Siao-ouy-si, est l'instruction ; encore les écoles où on la donne sont-elles fort modestes ; mais comment pourrait-il en être autrement dans des stations où les chrétiens sont peu nombreux et les maîtres rares ?

En 1885, les deux écoles de Tse-kou comptaient 22 élèves ; celle des filles était dirigée par une chrétienne nommée Clara « qui, dit M. Dubernard ¹, n'est guère plus savante en thibétain que les petites filles, mais elle étudie tous les jours, et dans quelques mois elle saura lire, ce qui suffit pour leur enseigner la lettre du catéchisme et les prières. Les filles sont séparées des garçons ; elles ont un petit jardin, et je tâcherai aussi qu'elles apprennent à filer et à coudre. L'année dernière, quelques-unes ont filé le vêtement qui les couvre. »

L'école d'A-ten-tse avait 5 ou 6 élèves, parfois 2, et aussitôt que les bruits de persécution se répandaient, il n'y en avait plus aucun.

Le district de Siao-ouy-si possédait trois écoles : celle de Siao-ouy-si qui était fort intermittente ; elle était tenue en 1886 par une vierge nommée Philomène ; celle de Into avec 6 élèves dirigée par un chrétien médiocre, qu'il fallut congédier, en même temps que, faute de ressources, les élèves furent licenciés ; et celle de Ouy-si, qui ressemblait fort aux deux autres.

Cha-pa avait un orphelinat et une petite école.

L'école de Ta-tzien-lou comptait une trentaine d'enfants trop éloignés ou trop pauvres pour retourner chaque jour dans leurs familles ou être entretenus par elles ; ils demeuraient à la charge de la mission, qui les nourrissait et souvent les habillait. Ils apprenaient à lire, à compter, parfois à écrire et surtout à prier ; ils étudiaient chaque jour le catéchisme, et se confessaient chaque mois.

Quand les orphelines avaient 18 ou 20 ans, on les mariait à des jeunes gens de famille chrétienne ; quelques-unes semblaient parfois préférer le célibat, moins peut-être par vertu que par une certaine indolence ; elles trouvaient plus commode de vivre paisiblement à l'orphelinat que d'entrer dans une famille où elles seraient obligées de travailler comme des mercenaires.

1. A. M.-E., vol. 556 J. Lettre à Mgr Biet, 1^{er} juillet 1885.

Dans le Thibet-sud, l'école de Padong fut d'abord fréquentée pendant quelques mois par 5 ou 6 élèves ; mais les parents, voyant que les missionnaires ne les payaient pas, comme le faisaient les ministres protestants, retirèrent leurs enfants, et il ne resta qu'une petite fille de huit ans. On essaya alors de fonder un orphelinat qui lui aussi ne se développa que lentement.

Le grand et le petit Séminaire, réunis à Ta-tsien-lou dans le même établissement, avaient une douzaine d'élèves. En 1887, la mission eut la douleur de perdre, enlevé par une phtisie, le meilleur de ses séminaristes, Paul Pema, âgé de 21 ans, fils de l'ancien lama converti à Bonga.

La charité était toujours à l'ordre du jour parmi les ouvriers apostoliques ; ils n'avaient pas créé d'hôpitaux parce que la situation précaire de la mission ne le permettait pas, mais ils s'efforçaient de soigner les malades, à domicile ou dans leurs presbytères, surtout pendant les épidémies de variole, dont nous avons dit la fréquence. Les habitants du Thibet étaient reconnaissants de leurs bons soins, au moins tant que durait le fléau.

« On vante notre générosité et les services rendus par nous au peuple, écrivait de Bathang M. A. Biet, dans les rues, on ne rencontre plus de gens hostiles, les visages sont gracieux, avenants ; justice enfin est faite des calomnies des lamas. »

Les habitants de Bathang, chefs et lamas en tête, voulurent même donner un témoignage public de leur gratitude. Les quatre-vingts familles payant tribut, c'est-à-dire celles qui avaient seules droit de cité, qui étaient seules regardées comme honorables, vinrent offrir aux missionnaires de la station une grande inscription sur bois vernis, longue de neuf pieds et large de cinq. Elle était composée en caractères chinois gravés en hautes lettres d'or, et elle exprimait la reconnaissance des habitants pour les soins donnés gratuitement aux malades. Au-dessous, on pouvait lire le nom des quatre-vingts familles donatrices. Cette inscription fut solennellement portée au presbytère, avec accompagnement de musique et de pétards ; elle fut placée au-dessus de la porte d'entrée. On voulait espérer que ce témoignage aurait sur l'avenir une influence heureuse et Mgr Biet écrivait ¹ :

« Cette inscription est pour nous comme un titre de droit de cité à Bathang ; elle prouve que nous n'avons rien à craindre sur ce territoire, et les indigènes seraient bien étonnés si on leur disait qu'à Pékin et à Tchen-tou on est inquiet sur notre sécurité. »

1. A. M.-E., vol. 556 7. Mgr Biet à M. Chapuis, Ta-tsien-lou, 28 juin 1883.

V

Menaces et troubles.

Passport. — Menaces. — Attaque à Siao-ouy-si. — Recommandations de prudence.
— Raisons de la teneur des passeports.

Tels étaient, en effet, les sentiments des autorités chinoises qui, chaque fois qu'elles en trouvaient l'occasion, prévenaient la légation de France des dangers que couraient les missionnaires du Thibet ; elles le firent, en particulier, lorsque M. Bourée, notre ministre à Pékin, demanda en 1883 un passeport pour M. Mussot. Aussi, en adressant cette pièce au procureur des Missions-Étrangères à Shang-haï, notre représentant écrivait-il ¹ :

Je dois vous prévenir que le Tsong-li-yamen, dans sa réponse à la lettre par laquelle je l'avais prié de faire sceller le titre de voyage en question par l'autorité chinoise, m'a fait part des appréhensions que lui cause le départ des missionnaires pour Bathang, vu l'animosité dont ils sont l'objet de la part des lamas thibétains, et qui fait craindre au Yamen que des troubles ne viennent à se produire dans cette localité. Les ministres chinois ajoutent que, si le départ des missionnaires pour Bathang ne peut être retardé, ils devront envoyer des ordres aux fonctionnaires du pays pour qu'ils avisent à la protection des étrangers et leur donnent une escorte. Je vous prie, en conséquence, de recommander à M. Mussot, ainsi qu'à ses confrères du Su-tchuen occidental, d'user de la plus grande prudence dans les voyages qu'ils pourraient avoir à faire à Bathang même, et de s'assurer, autant que possible, du concours des autorités locales.

Ces conseils n'étaient assurément pas déplacés à l'époque où ils étaient donnés, c'est-à-dire en 1883, puisque l'expédition du Tonkin venait de faire éclater la guerre entre la France et la Chine. Les montagnes du Thibet répercutèrent alors l'écho du bruit des batailles qui se livrèrent sur le fleuve Rouge ou sur la rivière Claire ; les têtes s'échauffèrent, l'hostilité des mandarins chinois et de certains chefs mossos augmenta.

Parmi ces derniers, le chef de Kampou alla prier deux lamaseries de lui prêter main forte contre les chrétiens ; les mandarins chinois voulurent forcer les missionnaires à abandonner la station de Yerkalo comme trop rapprochée des frontières du royaume du Thibet ; ils se heurtèrent à un refus absolu et heureusement ils furent blâmés par le vice-roi du Su-tchuen, ce qui n'empêcha pas un lama mongol, ayant le titre de ouang-yé, de passage à Bathang, de dire qu'il détruirait bientôt la paroisse chrétienne. Les lamas d'A-ten-tse expédièrent un exprès à Ouy-si afin de demander l'autorisation d'expulser les missionnaires d'A-ten-tse et de Tse-kou. En réponse, le préfet leur envoya un édit venu de la métropole, qui ordonnait

1. A. M.-E., vol. 556. Pékin, 4 mai 1883.

d'observer les traités conclus avec les étrangers, de protéger les prédicateurs de l'évangile et les chrétiens qui demeuraient tranquilles chez eux.

En 1885, à Siao-ouy-si, M. Léard vit souvent sa maison entourée par des bandes hostiles, qui lançaient des pierres et proféraient des menaces de mort. « Généralement, dit-il¹, je me contentais de faire partir une allumette : peu à peu la peur du revolver dissipait les bandits. Un soir qu'il faisait très sombre, je voulus voir la fin. Aussitôt qu'on lança les premières pierres, je me levai sans bruit ; puis, à la faveur des ténèbres, j'allai me blottir derrière la porte de la cour, de manière à n'être pas atteint par les flèches empoisonnées. Après les petites pierres, les malfaiteurs en jetèrent des grosses ; ensuite ils se servirent des arbalètes ; le vacarme dura pendant deux heures. Personne ne bougea dans le village ; enfin les voleurs, craignant que je ne les attendisse avec des armes à feu, n'osèrent pas entrer et s'éloignèrent.

» A cette époque, le chef avait déjà reçu l'ordre de me protéger. Le lendemain, j'ordonnai à mon domestique de lui porter ma carte et de lui dire : « Maintenant, le Père sait clairement que les gens de Siao-ouy-si et le chef font société avec les voleurs ; s'il arrive quelque chose, toi, chef du pays, tu en répondras. Depuis, j'ai été relativement tranquille. »

A Ta-tsien-lou, les riches et nombreuses familles de Lao-chan, que l'on nomme les Juifs de la Chine, cherchèrent à se venger, sur les établissements catholiques, du manque de commerce causé par la guerre ; ils avaient résolu de brûler la résidence épiscopale, le séminaire et les orphelinats, cependant en vrais Chinois qui ne veulent agir qu'à bon escient et se compromettre le moins possible, ils attendirent de Tchong-kin le signal du pillage et des destructions ; mais un incendie, dû à la malveillance, réduisit en cendres tout leur quartier ; ils n'eurent plus le temps de penser aux missionnaires après cette dure épreuve qui les surprenait en plein hiver.

Lorsque la paix fut rétablie, après le décret impérial du 13 avril 1885 et le traité du 9 juin 1885, le Tsong-li-yamen fit encore les mêmes remarques au sujet des passeports demandés par M. Cogordan² pour MM. Soulié et Genestier³ :

La ville de Bathang, dépendant de la province du Su-tchuen, se trouve au delà de Ta-tsien-lou, et les lamas tibétains n'ont pu jusqu'ici y vivre en paix avec les missionnaires. Puisque MM. Soulié et Genestier doivent se rendre aujourd'hui dans le Su-tchuen, à Ta-tsien-lou, Bathang, etc., nous devons prier Votre Excellence de vouloir bien faire savoir à ces missionnaires qu'ils aient à redoubler de prudence, à retarder leur voyage si celui-ci peut être retardé, et, dans le cas où les autorités locales leur

1. A. M.-E., vol. 556 /'. Lettre à Mgr Biet, Siao-ouy-si, 31 mai 1885.

2. Georges Cogordan, né le 16 mai 1849, attaché au contentieux en 1874, rédacteur au Cabinet en 1880, sous-directeur au contentieux en 1880, à la direction politique en 1882, envoyé en mission en Chine pour la conclusion d'un traité de commerce le 5 août 1885, chargé de la légation de France à Pékin le 15 octobre 1885, chargé de la conclusion d'un traité d'amitié et de commerce avec la Corée (mai-juin 1886), chargé de la sous-direction du Nord à la direction politique en 1886, etc.

3. A. M.-E., vol. 556 /'. Extraits d'une lettre du Tsong-li-yamen à M. Cogordan, plénipotentiaire de France, en date du 15 novembre 1885.

conseilleraient de s'arrêter, à ne pas s'aventurer imprudemment, dans l'intérêt de leur sécurité.

Ces sentiments de prudence étaient compris et partagés par Mgr Biet, qui, en exposant les motifs pour lesquels il désirait que le nom de Bathang fût inscrit dans les passeports de ses missionnaires, renouvelait sa déclaration déjà faite, plusieurs fois, de n'avoir nullement l'intention, dans les circonstances actuelles, de pénétrer dans le royaume du Thibet :

« Il faut bien donner à nos passeports une formule générale, disait-il ¹, et si le nom du territoire de Bathang se trouve sur tous nos passeports, il ne s'ensuit pas que nous nous rendions tous à Bathang. On désigne dans nos passeports Ta-t sien-lou, Bathang, etc., et autres lieux limitrophes dépendant du Su-tchuen. Cette formule générale est nécessaire pour me donner la liberté de placer mes missionnaires, de les changer selon leurs aptitudes, selon les besoins de diverses stations. Ce que l'on veut à Pékin, c'est que nous ne pénétrions pas sur le territoire directement gouverné par Lhassa. Dans les circonstances présentes, je me garderai bien de commettre une pareille imprudence qui mettrait en danger l'existence même de notre mission. On peut donc être tranquille à Pékin. »

Les événements qui nous restent à raconter vont prouver combien cette prudence était nécessaire et, hélas ! ils démontreront aussi qu'elle n'était pas suffisante pour protéger la mission du Thibet et calmer la haine de ses ennemis.

1. A. M.-E., vol. 556 . Lettre à M. Chapuis, Ta-t sien-lou, 28 juin 1883.

CHAPITRE NEUVIÈME

NOUVEAUX MALHEURS

1885 - 1887

1

Tentatives des Européens pour pénétrer au Thibet.

Le major Tanner. — Les pandits. — Mac-Aulay. — Craintes des lamas. — Politique chinoise. — Retraite de Mac-Aulay.

L'isolement dans lequel se complaisait le Thibet devenait de plus en plus extraordinaire, à une époque d'expéditions géographiques et militaires, qui jetaient l'Europe à travers les continents jusqu'alors les plus mystérieux et les plus fermés ; il devenait aussi plus difficile à conserver, en face de la Russie s'enfonçant dans le Turkestan chinois et dans la Kashgarie, de l'Angleterre s'annexant peu à peu les tribus et les petits royaumes perdus dans les Himalayas. Les autorités religieuses et civiles de Lhassa voyaient, avec terreur et haine, les étrangers s'approcher de leurs frontières, les franchir, diriger leurs pas vers la ville des dieux ; afin de leur barrer la route, elles tentaient tous les moyens que leur suggérait la ruse et que la force pouvait employer. Pour réussir, elles s'appuyaient sur la Chine dont le concours ne leur faisait jamais défaut. Nous avons vu MM. Cooper, Gill, Mesny, le comte Bela Széchinvi et ses compagnons, Prjévalski, arrêtés dans leur marche et forcés de rebrousser chemin.

Il en fut de même en 1884, du major Tanner qui pénétra au Thibet par la passe de Lipulek, haute de 5120 mètres, à l'extrémité nord-ouest du Népal, et qui, reconnu et pris à Pomangdzong ou Taklakar, dut regagner l'Inde.

Seuls, quelques pandits, dont le premier, Nain Singh, avait été envoyé en 1865 par le capitaine Montgomerie de l'armée anglaise, purent arriver à Lhassa ; encore étaient-ils obligés, comme ils le firent en 1872, en 1876 et en 1878, de cacher leurs projets d'exploration, de voyager sous les dehors de marchands, de domestiques ou de pèlerins ¹.

1. Nain Singh retourna au Thibet de 1875 à 1877. — Le pandit Krishna pénétra à Lhassa en septembre 1878 et y demeura une année.

Les difficultés ne faisaient qu'exciter l'ardeur des explorateurs. Le gouvernement anglais entra lui-même en lice ; il voulut essayer de rééditer les ambassades de Bogle et de Turner, qui avaient réussi à la fin du XVIII^e siècle. Un des agents supérieurs de l'administration de l'Inde, M. Colman Mac-Aulay ¹, résidant à Katmandou dans le Népal, avait, en 1884, fait un voyage d'exploration dans le pays thibétain de Trachilumbo, et avait été très bien reçu par le peuple et par les lamas. On assure, il est vrai, mais nous serions porté à croire qu'il s'agit là d'une simple fantaisie de journaliste, on assure qu'il se présenta comme délégué par la reine d'Angleterre, déesse de la sagesse, pour aller prendre des nouvelles de son parent, le Bouddha vivant, lui-même dieu de la sagesse.

Fort de ce bon accueil, il engagea les chefs du pays à entretenir des relations commerciales avec l'Inde, et par là même avec l'Angleterre. Ceux-ci montrèrent les meilleures dispositions, « seulement, dirent-ils, nous ne pouvons rien régler sur ce point sans la permission du gouvernement de Pékin. »

De retour aux Indes, Mac-Aulay fut chargé d'une mission diplomatique près de la cour de Chine, dans le but d'ouvrir le Thibet au commerce anglo-indien. Il se rendit à Pékin en 1885, obtint toutes les concessions désirables et, comme tous les explorateurs précédents, repartit avec des passeports en règle, lui donnant le droit d'aller au Thibet et à Lhasa. On lui demandait seulement, comme on l'avait fait dans la convention de Tche-fou, de temporiser quelques mois, afin qu'on eût le temps de lui préparer la route et de disposer les lamas en sa faveur.

A Calcutta, Mac-Aulay fit les préparatifs de son ambassade ; il acheta de magnifiques présents pour les autorités religieuses et civiles de Lhasa ; il fit dire par les journaux que son voyage n'avait rien d'officiel, que l'Angleterre ne l'avait chargé d'aucune mission, et que l'Empereur de Chine lui avait accordé toutes les autorisations nécessaires pour visiter le Thibet. Malgré ces précautions, à la nouvelle du projet de l'Anglais, les lamas de Lhasa entrèrent dans une véritable fureur ; ils jurèrent de tuer tout étranger qui aurait l'audace de souiller de sa présence la terre sacrée des Esprits ; dans leur surexcitation, ils déclarèrent qu'on les massacrerait eux-mêmes plutôt que de les faire changer d'avis. Non contents de ces protestations, ils prirent les armes au nombre de plus de dix mille, firent garder les frontières, construisirent quelques forts, en particulier à Langtou, empêchèrent

1. Voici ce qu'écrivait M. Desgodins le 18 décembre 1884 au sujet du voyage et des sentiments de l'explorateur anglais. « Je suis allé visiter M. Mac-Aulay, qui dernièrement a fait une expédition dans le Haut Sikkim jusqu'à la frontière thibétaine ; il en est enchanté : 1^o parce qu'une route de commerce peut être faite en remontant la Tista jusqu'à sa source, et il la poussera tant qu'il pourra dès qu'elle sera approuvée par le gouvernement ; 2^o parce que les magnifiques cadeaux qu'il a envoyés au régent de Trachilumbo ont été reçus avec joie et reconnaissance ; 3^o parce que ce régent se montre très bien disposé envers les Anglais, et que lui, Mac-Aulay, croit s'être fait des amis dans ce pays ; 4^o parce que ces nouveaux amis lui ont assuré que tout le peuple serait très heureux d'avoir des relations avec les Anglais et d'en être aidés contre les trois grandes lamaserias de Lhasa qui les oppriment. La conclusion est qu'il va faire tous ses efforts près du nouveau vice-roi et du gouvernement de Londres, pour qu'une expédition officielle soit envoyée au Thibet et même à Lhasa en vertu de la convention de Tche-fou.

les échanges commerciaux ordinaires, et mirent le trouble dans tout le Thibet en ordonnant des levées en masse ; ils écrivirent aux lamaseries et aux chefs des pays indépendants de Lhassa, pour les menacer de la colère des dieux s'ils ne faisaient pas cause commune avec eux contre les Occidentaux.

Instruit de ces faits, M. Desgodins s'empressa d'en avertir le deputy commissioner de Darjeeling qui, assez peu au courant de la situation, lui répondit qu'il n'y avait aucune crainte à concevoir et que tout se passerait pour le mieux.

Pendant ce temps, la Chine prenait ses précautions. Croyant l'Angleterre absolument décidée à pénétrer au Thibet et sachant qu'elle ne pourrait le faire sans livrer bataille aux lamas, ce qui serait sans doute le signal de l'annexion totale du Thibet aux Indes, elle résolut de prévenir cette conséquence redoutée, et elle envoya, dit-on, au roi du Thibet et aux mandarins chinois et thibétains de nouveaux sceaux, sur l'exergue desquels elle avait fait graver une formule plus impérative de son pouvoir que la précédente qui l'était déjà beaucoup, comme nous l'avons expliqué. Dans ce changement, qu'en d'autres circonstances ils eussent peut-être accepté, les lamas virent un empiètement voulu par les étrangers, et la cour de Pékin se heurta à une opposition plus vive qu'elle ne l'avait pensé.

Le roi de Lhassa, un lama, refusa d'accepter le sceau que lui présenta le commissaire impérial ; il est vrai qu'il mourut peu de temps après, au mois de mai suivant ; mais les grandes lamaseries de Lhassa ne se montrèrent pas plus disposées à accepter ce changement pacifique et elles levèrent des troupes thibétaines contre les Chinois et surtout contre les Européens dont elles craignaient la venue. Au début, le vice-roi du Su-tchuen sembla ne pas vouloir céder, et fit construire à Ta-tsien-lou des greniers pour les approvisionnements des troupes. Au mois de septembre 1886, 100 caisses de poudre européenne et 10.000 boisseaux de riz y étaient placés en dépôt ; on annonçait l'arrivée de 4000 soldats chinois. Ces préparatifs de guerre excitèrent les lamas de Lythang qui, quoique soumis à la Chine, se déclarèrent pour Lhassa.

De son côté, le gouvernement impérial envoya au Thibet un nouveau commissaire, qui était accompagné de Ky-tche-ouen, l'ancien mandarin de Bathang, ami des missionnaires. Celui-ci, en passant par Ta-tsien-lou, alla rendre visite à Mgr Biet. « Ky, écrivait l'évêque ¹, nous a assuré que sa mission et celle du commissaire était d'ouvrir le Thibet au commerce anglais. Si les lamas font opposition, on ne s'occupera que des pays thibétains indépendants : Tse-kou, Yerkalo, Bathang, le Degué, etc... en permettant aux Anglais de venir dans cette région par Assam et la région des Michemis. Mais si peu que les Anglais se montrent menaçants, ajoutait le prélat, je crois qu'ils emporteront la pièce et que le Thibet et Lhassa leur seront ouverts. »

Quant à la question religieuse, Ky-tche-ouen fut beaucoup moins affirmatif. « Pour le commerce, c'est bien, disait-il, croyez-moi, je ferai tous mes efforts, je veux que les Anglais viennent au Thibet, je veux aussi que

1. A. M.-E., vol. 556 . Lettre à M. Martinet, Cha-pa, 31 janvier 1887.

la Chine fasse du commerce avec le monde entier, c'est son salut. Mais la religion, ah ! la religion, c'est difficile, très difficile ; tenez, vous le savez, je suis votre ami, et bien, vrai, je crois que c'est impossible. » Et à toutes les paroles pressantes de Mgr Biet, le mandarin répondait : « Oui, oui, je sais, je vous connais, je suis votre ami, mais les autres... personne n'y consentira, c'est difficile, très difficile, je crois que c'est impossible. »

Pendant ce temps, Mac-Aulay, invité par le Tsong-li-yamen à différer son voyage, envoya à la frontière voisine de Darjeeling un officier accompagné de coolies indiens ; mais partout où cet officier se dirigea, il trouva des lamas et des soldats tibétains qui lui intimèrent l'ordre de se retirer, sous peine d'être empalé, lui et les hommes de sa suite ; il dut obéir.

Deux autres officiers anglais tentèrent d'entrer au Thibet par l'Assam, en suivant la route frayée trente-cinq ans auparavant par MM. Krick et Bourry. Ils ne furent pas plus heureux, les lamas les arrêtaient.

Sur ces entrefaites, l'Angleterre, ayant conquis la Haute-Birmanie, avait rencontré devant elle la Chine, avec laquelle elle avait dû commencer des négociations relatives à la délimitation des frontières de ses nouvelles possessions. Les diplomates chinois profitèrent de la circonstance pour demander au gouvernement anglais de supprimer la mission Mac-Aulay dont la présence exciterait certainement des troubles au Thibet. Afin de prouver ses sentiments pacifiques, le cabinet de Londres s'empessa d'y consentir, à condition que le gouvernement de Pékin signerait un traité reconnaissant l'autorité anglaise sur toute la Birmanie, qu'il participerait à une commission mixte pour la rectification des frontières, et s'engagerait à faire un traité relatif au commerce entre la Chine et la Birmanie, le Thibet et l'Inde.

Ces conditions furent acceptées. Aussitôt prévenu, Mac-Aulay s'éloigna des frontières du Thibet. La retraite des Anglais fut saluée par les autorités de Lhassa comme une victoire qu'elles complétèrent en s'emparant du rajah du Sikkim et en le retenant sur le territoire tibétain.

Alors, l'orgueil des lamas ne connut plus de bornes et leur haine contre l'étranger se donna libre carrière ; elle se tourna naturellement contre les missionnaires, les seuls Européens dont ils n'eussent pas définitivement triomphé. « Maintenant que nous avons vaincu et chassé les Anglais de notre frontière de l'Inde, répétaient-ils, chassons aussi les Européens prédicateurs de religion, qui sont à notre frontière de l'est, qu'avons-nous à craindre d'eux ? »

II

Ruine de Bathang.

Conduite des missionnaires. — Menaces contre les missionnaires de Bathang. — Premières attaques. — Indifférence des mandarins. — Pillage de Selenong. — Approche de l'ennemi. — L'attaque. — Cachettes des missionnaires. — Pourparlers. — Embarras des chefs. — Denys. — Nouveaux pourparlers. — Fuite des missionnaires. — A Ho-keou. — A Ta-t sien-lou.

Avant de commencer le récit des événements qui vont suivre, il ne nous paraît pas sans utilité de les faire précéder des réflexions suivantes.

Pour bien comprendre dans quelle situation critique se trouvent les ouvriers apostoliques au moment des attaques dont ils seront les victimes, il faut se les représenter au fond de l'Asie, sans autre soutien que Dieu, dans des postes à peine formés, entendant les clameurs des bandes ennemies, entourés de quelques dizaines de catholiques en pleurs, d'une population païenne, timide ou malveillante, qui les presse de s'éloigner parce que leur présence va attirer sur elles les plus grands malheurs. Il ne faut pas oublier la responsabilité qu'ils sentent peser sur eux, soit vis-à-vis des catholiques ou des bouddhistes, soit vis-à-vis de la mission que leur conduite peut compromettre tout entière et jeter dans un avenir d'inextricables difficultés. Ils auraient certainement préféré, et plusieurs l'ont dit et répété, ils auraient préféré la mort à l'expulsion ; mais au Thibet on ne tue pas, du moins fort rarement, on chasse. On a chassé Renou, Fage, Desgodins, A. et F. Biet ; seuls Durand et Brioux ont été frappés, encore est-ce par la balle d'assassins et non par des autorités régulièrement constituées, agissant à découvert, la loi en main. En effet, parmi leurs ennemis ou parmi leurs amis très timorés, il y a généralement des chefs saisissant mieux que le vulgaire la gravité politique d'une condamnation juridique ou d'un meurtre ayant une apparence de légalité. Ceux-ci voient ou croient voir qu'à cette occasion la cour de Pékin, pressée par la France, ne s'embarrasserait guère des promesses de protection faites par ses mandarins et qu'elle frapperait fortement sur les coupables ; alors, ils prennent d'autres moyens pour arriver à leur but : les menaces, les supplications, les mensonges, tout ce qu'ils peuvent inventer pour rendre la position intenable. C'est vraiment alors le cas de répéter avec Mgr Chauveau : « Que voulez-vous dire ou faire ? Quand on vous tire par les pieds, il faut bien que la tête vienne. »

Pour saisir complètement le côté poignant de ces épreuves que l'on peut vraiment qualifier d'extraordinaires, il ne serait pas trop de les avoir subies. En tout cas, il nous semble que ni de près, ni de loin, on ne doit les assimiler à celles qu'ont eu autrefois à supporter les apôtres de la Cochinchine et du Tonkin : à peu près rien ne les rapproche, ni le pays

où il est impossible de se cacher, ni la population chrétienne presque nulle, ni les païens beaucoup plus timides et plus assujettis aux autorités, ni la situation politique, puisque des complications pourraient naître qui engageraient la France plus qu'il ne lui conviendrait de l'être.

D'ailleurs en subissant le seul parti qui leur restera, l'éloignement, les missionnaires gardent l'espoir, pour ne pas dire la certitude, du retour ; on les a chassés tant de fois déjà, et chaque fois ils sont revenus ; alors, pensent-ils, mieux vaut encore user de patience et de modération que de pousser les choses à des extrémités auxquelles personne ne voit d'issue.

Au mois de mai 1887, les grandes lamaseries de Lhassa donnèrent des ordres aux lamaseries de Bathang, d'A-ten-tse, etc... pour l'expulsion des prédicateurs de l'Évangile.

« Un lama de Lagongun, ami de l'un de nos chrétiens, est allé le voir à Yerkalo, raconte M. Giraudeau, et lui a fait la confidence suivante : « Il y a quelque temps, il est arrivé à notre lamaserie un écrit du gouvernement de Lhassa nous intimant l'ordre formel de chasser les Européens. Ce sont eux, dit l'écrit, qui sont cause de la sécheresse qui désole le pays et de toutes sortes d'autres maux : « Si vous tolérez plus longtemps les Européens à vos côtés, ajoute cette lettre, il arrivera de plus grands maux encore, il y aura de grands troubles dans le peuple, et même dans les lamaseries ; ils amèneront les étrangers dans notre pays ; c'est à vous leurs voisins de les chasser ; nous vous l'ordonnons, obéissez-nous le plus tôt possible. Nous serons derrière vous et nous vous soutiendrons. »

L'exécution de ces ordres ne se fit pas attendre. Le poste le plus menacé parut d'abord être celui de Bathang. Le mandarin chinois de cette station était alors Tcheou-tchang-ta, le même qui avait été en 1873 cassé de son grade pour avoir favorisé la destruction des établissements de la mission. Il était rentré en faveur et avait été replacé à Bathang en 1884. La leçon qu'il avait précédemment reçue n'avait nullement changé ses sentiments d'hostilité contre les missionnaires et contre les chrétiens. Tous, Thibétains et Chinois, le savaient et par conséquent comprenaient fort bien qu'ils n'avaient rien à redouter de lui.

Cependant, selon leur habitude, les ennemis des missionnaires agirent avec une certaine prudence, et graduèrent leurs attaques afin de voir ce qu'ils avaient à craindre ou à espérer des autorités chinoises. « Dans la soirée du 21 mai, raconte M. Soulié ¹ compagnon de M. Giraudeau à Bathang, un coup de pierre, lancé contre la chambre voisine de la mienne, attire mon attention. Le coup de pierre a démoli une partie de la cloison faite en torchis ; je grimpe par-dessus le mur du jardin, et, après quelques moments d'observation, j'aperçois deux Thibétains dont l'un portait l'habit de lama, tandis que l'autre était en laïque. Le lama dirige ses regards du côté de notre maison, et à peine m'a-t-il aperçu qu'il hâte le pas. Il a peur d'être reconnu, car il marche en se baissant le long du mur ; puis, arrivé à un détour du chemin, il s'arrête, regarde si on l'observe, se baisse de nouveau et répète cette manœuvre jusqu'à trois fois.

1. A. M., E., vol. 556. Lettre citée par Mgr Biet écrivant au Séminaire de Paris, 14 septembre 1887.

» Le même jour, nous voyons encore passer devant notre maison un lama et un laïque. Ce dernier, en nous apercevant, se tourne vers son compagnon, fait un geste de notre côté, et nous lance des paroles d'insulte. Quelques moments après, il a l'audace de venir chercher des remèdes. Il est bien vite reconnu par M. Giraudeau, et une conversation fort animée s'engage. « Tu viens de nous insulter et maintenant tu oses demander des remèdes. — Je ne comprends pas, répond le lama défroqué. — Ah ! tu ne comprends pas ce que je veux dire ! Ecoute : Ce n'est pas toi qui viens de passer devant notre porte en compagnie d'un lama et qui as prononcé telle parole injurieuse ? — Par le ciel bleu, réplique l'impudent, je ne comprends pas, je n'ai pas insulté le chef. — De quel pays es-tu ? demande M. Giraudeau. — Je suis de Lhassa. — Que tu sois de Lhassa ou de Pékin, sache bien que personne n'a le droit de nous insulter chez nous. »

» Le prétendu citoyen de Lhassa comprit qu'il était inutile de jouer plus longtemps la comédie, et il se retira sans parler de remèdes. Notre domestique thibétain nous dit que cet homme n'est pas de Lhassa, mais de Bathang, et qu'il le connaît depuis longtemps.

» Dans la nuit du 23 mai, veille de la Pentecôte, un fracas épouvantable nous réveille en sursaut. Nous étions loin de penser à une attaque ; aussi notre première pensée est-elle : « Il y a un tremblement de terre. » Je me lève en toute hâte et me précipite dans la cour avec M. Giraudeau. Le bruit continue et les pierres tombent autour de nous. Un instant de réflexion nous fait comprendre la situation : M. Giraudeau monte aussitôt sur le toit, qu'il traverse en rampant, afin de ne pas servir de point de mire aux lapidateurs qui auraient pu l'apercevoir. Pendant ce temps, je constate que la porte de la cour est déjà enfoncée : il était urgent de prendre la défensive. M. Giraudeau, arrivé au bout du toit, se redresse au risque de recevoir des coups de pierres, et, malgré l'obscurité, distingue à vingt pas de lui un groupe d'assaillants. Il se baisse de nouveau et tire un coup de fusil par-dessus la tête des malfaiteurs afin de les effrayer. Aussitôt, on cesse de jeter les pierres et le calme le plus profond succède comme par enchantement au tumulte ; les brigands étaient dispersés. Nous prenons le parti d'aller prévenir sur-le-champ les mandarins chinois de l'attaque qui vient d'avoir lieu. Accompagné de notre domestique chinois nommé Ouang, je me rends au prétoire du mandarin, qui promet de s'occuper de cette affaire. Il envoie trois hommes, sans doute pour s'assurer que nous ne le trompions pas, et il assure que lui-même viendra au point du jour examiner les dégâts.

» Dans l'intervalle plusieurs Thibétains, de nos voisins, nous ont prêté leur concours au moment où tout danger avait disparu : pendant l'attaque, personne n'avait songé à nous défendre. Les délégués des mandarins chinois font une inspection générale et se retirent ; un groupe de Thibétains entre dans la cour. Nous avons bien vite reconnu le premier chef indigène, précédé d'une escorte armée de fusils, de lances et de sabres. Le coup de feu de M. Giraudeau l'avait réveillé et il accourait à notre secours presque en robe de chambre. Nous l'invitons à prendre place dans la salle de réception et nous répondons aux questions qu'il nous adresse.

» M. Giraudeau raconte ensuite à notre visiteur les incidents du 21 mai et qui n'étaient sans doute que le prélude des faits plus graves survenus depuis.

» Le chef ne paraît pas très édifié de la conduite de ses sujets et nous promet de rechercher les coupables. A l'aurore, nous célébrons la messe et nous prenons nos dispositions afin de recevoir le mandarin qui a promis de nous rendre visite. Tcheou-tchang-ta arriva en effet vers huit heures, accompagné de trois mandarins militaires et d'un chef indigène ¹.

» Ils font une inspection de la maison et constatent que les dégâts sont considérables. La façade de la résidence, située du côté de la rue, a été gravement endommagée, une fenêtre est brisée, la cloison est percée en maints endroits. A l'intérieur des chambres, on a jeté plus de cent grosses pierres. La façade que nous habitons a moins souffert parce que, protégée par les branches d'un gros noyer, elle était plus difficile à atteindre.

» Les constatations faites, les hommes à globule s'en vont en nous disant quelques bonnes paroles. Jusqu'au 3 juin, les choses demeurèrent dans le même état. Nos mandarins ne faisaient aucune recherche ; leur seule préoccupation était de demander de la pluie. Plusieurs fois par jour, ils allaient tous ensemble en grand costume faire des prosternations aux idoles, d'ailleurs sans résultat aucun. Le 3 juin, nous demandons une entrevue au mandarin chinois, qui nous l'accorde. Au lieu de parler d'affaires, Tcheou-tchang-ta nous dit qu'il est en très bons rapports avec notre évêque, que l'année dernière, pendant un voyage à Ta-tsien-lou, il avait reçu de lui de beaux cadeaux, etc.... Il ajoute cependant qu'il enverra des ouvriers pour réparer notre résidence, mais quand nous le pressons de traiter nos affaires, il se fâche. « Chaque nuit, s'écrie-t-il, j'envoie des espions et je vais moi-même surveiller dans le village. » Que voulez-vous que je fasse de plus, semble-t-il nous dire ? A la fin de la séance, il ajoute qu'il va convoquer les deux chefs thibétains et leur ordonner de faire des perquisitions, puisque ce sont des Thibétains qui nous ont attaqués ; les chefs indigènes doivent répondre de leurs sujets. Le lendemain, le premier chef vient nous supplier de ne pas pousser cette affaire : il nous demande grâce pour les lamas qui ont lancé des pierres à nos chrétiens. Il promet de les faire châtier comme ils le méritent. Nous lui accordons ce qu'il désire ; mais en ce pays l'indulgence et le pardon ont souvent un funeste résultat. Nous devons en avoir la preuve.

» Dans la nuit du 5 juin, nouvelle alerte ; cette fois, les malfaiteurs font leur coup comme à la dérobée, ils lancent des pierres et se sauvent.

» Le 6 juin, quinzième jour de la lune, nous allons saluer les autorités selon l'usage et nous les informons de ce qui vient de se passer. Le mandarin chinois répond : « On s'occupera de cette affaire. » Le chef thibétain ajoute : « C'est quelque chose d'incroyable. »

» Afin de stimuler Tcheou-tchang-ta, nous lui demandons un écrit muni de son sceau, et nous autorisant à organiser la défense. Il devine notre

1. C'était ce même mandarin militaire qui avait menacé de couper la tête de M. Giraudeau.

but ; c'est lui qui a le devoir de nous défendre ; livrer un tel écrit serait nous donner des armes pour le battre lui-même. Il nous assure encore une fois de ses bonnes dispositions à notre égard et il publie un édit dans lequel il menace de la cangue quiconque sera surpris rôdant la nuit autour de la maison des missionnaires. L'édit nous est envoyé et nous le faisons afficher sur le mur de clôture, du côté de la rue. On connaît depuis longtemps la manie de Tcheou-tchang-ta et son amour pour les édits ; à la moindre affaire qu'on lui propose, il répond : « C'est bien, je vais publier un édit » ; il écrase ses ennemis sur le papier avec l'encre et le pinceau. Les édits publiés en chinois, dans ce pays où presque personne ne sait lire cette langue, ne servent à rien. L'édit que nous avions affiché a eu le sort des précédents, et il a été déchiré, malgré la police qui fait sa ronde toute la nuit. Plusieurs fois j'ai pu constater de mes yeux la valeur de cette ronde. Une nuit, je suis réveillé par des bruits de chaînes ; je me dirige du côté d'où vient le bruit, c'est la police ; deux soldats chinois passent dans la rue : le premier ouvre la marche avec une lanterne, le second le suit en secouant des chaînes. Voilà un singulier moyen de surprendre les malfaiteurs.

» M. Giraudeau a été lui-même témoin de cette comédie ; seulement la police comptait une recrue de plus. Le porte-lanterne marchait le premier, suivi d'un satellite agitant des chaînes ; à l'arrière-garde venait un troisième limier ne portant rien du tout, pas même sa culotte.

» Le 23 juin ¹, on afficha dans la ville un écrit tibétain avertissant les autorités que, d'ici au 10 de la présente lune, le peuple des cinq districts de Bathang viendrait chasser les étrangers, dont la présence empêchait la pluie de tomber. On prie les autorités de ne pas s'occuper de cette affaire. Le manifeste avait été affiché pendant la nuit ; à onze heures du matin, il l'était encore et une foule considérable était attentive à en faire ou à en entendre la lecture. Étonnés de ce que les chefs n'ordonnaient pas l'enlèvement de cet écrit séditieux, nous envoyâmes avertir le mandarin chinois qui se fit aussitôt apporter la pièce.

» Les deux chefs tibétains furent mandés au prétoire, et de là ils passèrent chez nous. Après quelques réflexions sur le sens et le caractère de l'affiche, nous les interrogeâmes sur ce qu'ils pensaient faire. Ils répondirent que le mandarin chinois devrait prendre l'affaire en main, qu'eux, malgré leur bonne volonté, n'avaient aucune autorité, ni sur les Chinois, ni sur les lamas. Nous leur demandâmes s'ils étaient certains de l'obéissance des Thibétains. Sur leur réponse affirmative, nous les priâmes d'afficher un édit à Bathang et d'en envoyer un autre dans le nord, chez les Dechoudunba où l'on compte fortement contre nous. Ainsi fut fait.

» Si ces chefs sont pour nous, comme ils l'affirment par tant de belles

1. A. M.-E., vol. 556. Lettre du 27 juillet 1887. Cette première partie de la lettre a été écrite par M. Soulié ; celle qui parle des événements à partir du 19 juillet a été écrite par M. Giraudeau. Mais nous n'avons pu nous rendre compte si le passage qui relate les faits du 23 juin au 19 juillet est de M. Giraudeau ou de M. Soulié, et par conséquent lequel des deux missionnaires est allé à Selenong.

paroles, il est probable qu'ils pourront arrêter le soulèvement avant qu'on en vienne au tragique, mais Dieu seul sait ce qui se cache sous toutes ces démonstrations. Aussi, après avoir fait, au point de vue humain, tout ce qui est possible pour nous maintenir, tournons-nous nos regards vers le Sacré-Cœur et vers Celle qui est plus terrible qu'une armée rangée en bataille. En prévision d'une attaque nocturne et de graves accidents, nous allons ce soir même réunir dans quelques caisses nos objets les plus précieux, pour les confier au premier chef thibétain, dès que le danger sera imminent. Nous avons commencé à passer les nuits sur le toit, afin de n'être pas surpris et d'apercevoir l'ennemi dès son approche ; ce soir nous aurons un peu de renfort. Les mandarins se préoccupent moins que nous ; si nous ne les connaissions pas, nous pourrions prendre leur attitude pour un superbe dédain de l'ennemi...

» Cependant, les édits envoyés par les chefs thibétains produisirent quelque impression, et un calme relatif régna jusqu'au 15 juillet. Pendant la nuit du 15 au 16, une quinzaine d'individus tombèrent sur notre ferme de Selenong, brisèrent les portes à coups de haches et de sabres, ils tirèrent même des coups de fusils, puisqu'une balle a traversé la porte, tuèrent plusieurs chèvres, un veau, blessèrent notre fermier, frappèrent la fermière et dévalisèrent la maison. Ils se retirèrent ensuite par la vallée du nord, emmenant dix-neuf chèvres, deux vaches, et emportant l'orge grillée, la batterie de cuisine, les habits, etc...

» Aussitôt avertis nous portâmes la nouvelle au premier mandarin chinois et aux deux chefs thibétains, et je leur dis, afin de les entraîner avec moi, que je sellais mon cheval et courais à Selenong. Le premier chef riposta qu'il allait m'accompagner, mais après avoir tenu conseil avec son oncle, le second chef, il n'en fit rien. J'attendis longtemps à Selenong, mais personne n'arrivant, je revins à Bathang. Là, le mandarin chinois n'avait pas donné d'ordre ; il voulait d'abord avoir la liste des objets perdus. J'allai la lui porter ; je le trouvai toujours aussi indécis que de coutume, disant des balivernes à propos des choses les plus sérieuses. Alors je lui demandai catégoriquement, pour résumer la conversation, s'il voulait oui ou non se charger de régler cette affaire. « Il y a un mois et demi qu'on nous attaque de tous côtés, lui dis-je, qu'est-ce que le mandarin a fait pour arrêter les troubles ? »

» Je n'obtins que de vagues réponses : cependant, le lendemain, Tcheou-tchang-ta fit afficher un édit dans lequel il proposait 20 taëls de récompense à qui saisirait un de nos agresseurs et 10 taëls à qui en dénoncerait un. Ce serait bien, si ce n'était pas trop tard.

» Dans la nuit du 17 au 18 juillet, nous fûmes attaqués à coups de pierres et de sabres ; nous dispersâmes l'ennemi qui eut un homme blessé.

» Le 19 juillet 1887, au soir, écrit M. Giraudeau, continuant le récit de M. Soulié, les deux chefs indigènes de Bathang nous avertirent officiellement que nous allions être attaqués.

» Nous demandâmes une garde pour la nuit. On nous donna quatre soldats chinois ; quelques soldats thibétains furent aussi placés sur le toit de la maison voisine.

» M. Soulié et moi nous passâmes à la salle de réception. Le lendemain, de grand matin, je vais avertir les mandarins chinois de l'approche de l'ennemi, et leur demande protection. A ma prière, ils envoient quelques hommes parlementer et dire aux Dechoudunba que les missionnaires demandaient que la cause soit jugée par des hommes en dehors des deux partis. Si nous sommes coupables, nous acceptons d'avance la punition qui nous sera imposée, mais nous n'admettons pas qu'on nous exécute sans jugement. La proposition était trop raisonnable pour être acceptée. Les Chinois et les Thibétains, chargés de parlementer, reviennent bientôt annoncer l'insuccès de leur mission. Il ne restait qu'un moyen de salut : la bataille. Tous les mandarins chinois et thibétains avaient promis de combattre pour nous défendre, c'était le moment de rappeler aux uns et aux autres leurs promesses.

» Le mandarin civil, le colonel et le petit mandarin militaire déclarent qu'ils livreront certainement bataille. Tout n'est pas perdu : quelques soldats déterminés et surtout des mandarins suffisent pour mettre en déroute cette troupe d'esclaves fanatisés par les lamas ; mais pour cela il faut que la défense paraisse sérieuse.

» Je prends avec le colonel des dispositions pour soutenir le siège. Bientôt les guerriers arrivent, drapeau en tête, avec leurs costumes bigarrés ; presque en même temps l'ennemi fait son apparition à l'extrémité de la plaine, au milieu d'un nuage de poussière. Nous sommes prêts, mais il est convenu que nous ne commencerons pas. Voici le premier chef thibétain qui arrive à son tour, il est en tenue de guerre, sauf les armes. Vient-il haranguer ses soldats et les ranger en bataille ? Nullement. Il se prosterne à nos pieds et nous supplie, M. Soulié et moi, de nous éloigner du théâtre de la lutte. Nous protestons que nous voulons voir de nos yeux comment on défendra notre maison. On nous assure que nous pourrions tout voir de la maison voisine et l'on nous entraîne hors de chez nous. Une fois que nous sommes dans la maison voisine, on ferme toutes les portes et l'on nous conduit vers une chambre retirée. Nous n'en franchissons pas le seuil. Il est évident qu'on veut nous emprisonner poliment et surtout nous cacher la conduite des chefs au moment de l'attaque ; alors nous ouvrons les portes et retournons chez nous. Les mandarins avaient déjà déguerpi, mais dès qu'ils nous virent de retour, ils revinrent sur leurs pas et inventèrent aussitôt une raison plausible de cette absence momentanée. Ensuite, toujours préoccupés de la sécurité de nos précieuses personnes, ces messieurs nous invitent à aller seuls dans une vieille maison du second chef indigène, d'où nous pouvons suivre les péripéties du combat, et même prendre part à la lutte si nous le jugeons à propos. Pour ne pas donner prise à une accusation d'imprudance, nous nous retirons dans ladite maison. Peu confiants dans la bravoure et dans la bonne volonté de nos défenseurs, nous ouvrons vite une fenêtre pour juger de la situation. Tous nos guerriers sont partis. Probablement ils sont allés chercher des points stratégiques plus conformes à leur tactique. Hélas ! l'expérience était complète, on ne voulait pas se battre contre l'émeute. Afin de protester jusqu'au bout, nous retournons à notre maison et nous allons nous asseoir sur la terrasse.

Tout n'est pas désespéré cependant. Les mandarins chinois occupent le toit d'une maison à vingt pas de nous ; à la même distance, à droite, des soldats thibétains tiennent une bonne position. Quelques pelotons de soldats chinois sont assez bien distribués.

» On fait encore semblant de parlementer. Des soldats thibétains se dirigent de temps en temps vers le camp ennemi et font des exhortations parfaitement inutiles, à moins que ce ne soit pour assurer l'ennemi de leurs intentions pacifiques. Nous voyons tout sans rien entendre. Les bandes des Déchoudunba les plus rapprochées sont à quatre ou cinq cents pas de nous, en attendant qu'on décide quelque chose.

» Mais voici que tout à coup on pousse un formidable cri de guerre ; vingt et quelques guerriers arrivent de l'autre côté de l'eau, au grand galop de leurs chevaux ; ce sont les principaux chefs de l'expédition. En un clin d'œil, ils sont à cent cinquante pas de nous, mettent pied à terre et ouvrent aussitôt la fusillade contre nous ; c'était le signal de l'attaque générale. Les piétons se précipitent au pas de course, les mandarins chinois sont là avec leurs soldats armés de fusils et d'arcs. Les Thibétains ont des fusils et des lances, mais c'est probablement pour jouir du spectacle. On ne tire pas un coup de fusil, on ne décoche pas une flèche. Brusquement, la porte de notre cour vole en éclats sous les coups de sabre ; alors, pour protester contre la lâche trahison de nos prétendus défenseurs, je décharge deux coups de fusil¹.

» C'était inutile, la trahison était consommée. Nous avions tout vu de nos yeux jusqu'au dernier moment, mais il était temps de battre en retraite, ce que nous fîmes, en sautant du toit inférieur dans le jardin du second chef. De là nous pénétrons dans sa maison et l'on nous introduit dans un sombre grenier, au rez-de-chaussée, qu'on ferme immédiatement à clef. A peine sommes-nous dans cette cachette, qu'il se fait un grand mouvement. Nos ennemis poussent encore le cri de guerre ; dans la maison on prononce nos noms, on sanglote, on court dans toutes les directions. Nous croyons la maison envahie et notre mort prochaine ; nous nous donnons mutuellement l'absolution et nous entretenons de quelques pieuses pensées, jusqu'à ce que, vaincus par la fatigue, nous cédon au sommeil.

» A une heure très avancée de la nuit, le second chef nous apporte de la nourriture et arrange un peu notre taudis pour le reste de la nuit. Alors nous apprenons que le grand mouvement qui nous avait effrayés provenait de l'incendie de notre presbytère.

» Tout est brûlé, la maison et les objets qu'elle renfermait encore. Les maisons des chrétiens sont également incendiées ou démolies ; nos catholiques sont en fuite, le poste de Bathang n'existe plus. »

Après avoir détruit la chapelle, le presbytère, les demeures des catho-

1. Plus tard, on raconta que lorsque les missionnaires répondirent à la fusillade de l'ennemi par deux coups de feu, le colonel Ma-ta-tao-yé aurait crié à ses soldats : « Tirez ! tirez ! » et s'avança lui-même pour engager le combat. Le mandarin civil, son supérieur, répondit : « Ne tirez pas ! » et arracha le fusil des mains du colonel. On raconte aussi que, la cour du presbytère envahie, on mit le feu à la maison sans pénétrer à l'intérieur, où l'on croyait les missionnaires barricadés ; ceci explique les recherches que l'on fit ensuite pour retrouver leurs ossements dans les cendres.

ques, les bandits se mirent à la recherche des missionnaires ; ne les trouvant pas, ils pensèrent qu'ils étaient cachés dans les maisons des chefs. Pendant plusieurs jours, ils montèrent la garde et multiplièrent les espions afin de les découvrir.

Mais laissons parler les victimes mêmes de ce brigandage ¹ :

« Le 21 juillet, nos persécuteurs viennent en foule pousser leur cri de guerre devant la maison du second chef indigène. Celui-ci, pour tromper l'ennemi ouvre la porte extérieure de sa résidence, bâtie comme une citadelle ; les révoltés se retirent déconcertés et nous croient cachés ailleurs. Le grenier où nous sommes blottis est une véritable prison, les portes sont verrouillées, on nous recommande le plus grand silence, un peu de lumière nous arrive à travers une fenêtre grillée. De temps en temps, des domestiques, épiant le moment où ils ne seront pas aperçus, s'introduisent furtivement dans notre cachette et nous apportent de l'eau chaude pour le thé ; depuis la nuit précédente, on ne nous a servi qu'une galette et un peu de beurre. Cela nous suffit cependant, car la fatigue du jour précédent et les inquiétudes de l'heure actuelle nous enlèvent tout appétit. Dans notre fuite, nous avons heureusement emporté un bréviaire et nous trouvons dans la récitation du saint office la consolation que Dieu donne toujours à ceux qui sont persécutés pour lui.

» Le 22 juillet, un peu après minuit, le premier chef, croyant notre retraite connue du dehors, vient nous inviter à nous retirer chez lui. « Vous n'êtes pas en sûreté ici, nous dit-il, il est probable que dans la journée il y aura une attaque dirigée contre vous et la maison peut être envahie facilement. A cette heure, les rebelles sont dans leur campement ; toutes les mesures sont prises pour vous conduire chez moi par un chemin détourné, seulement gardez le plus profond silence pendant le trajet. » Nous acceptons aussitôt la proposition ; une troupe de soldats thibétains, armés de sabres et de lances, nous fait escorte, pendant que d'autres, placés en sentinelles, doivent avertir au moindre signe de danger. Notre voyage nocturne s'effectue heureusement, malgré quelques chutes et quelques bains de pieds dans le ruisseau qui borde la route. Nous passons près de notre demeure qui n'est plus qu'un monceau de cendres. Mais nous voici arrivés à notre nouvelle prison : c'est un vrai cachot, avec sa puanteur et son obscurité ; il est situé au rez-de-chaussée, l'air et la lumière ne pénètrent qu'à travers les fentes de la porte ; dans un coin de la salle on range des planches, on étend nos couvertures par-dessus et nous y dormons jusqu'au lever du jour. Le régime est convenable, mais la réclusion est de la dernière rigueur ; comme dans la précédente cachette, on n'ouvre la porte que pour nous apporter notre nourriture, et on la ferme aussitôt à clef, en nous recommandant à chaque fois le plus grand silence, soit pendant le jour, soit pendant la nuit. C'est seulement à la lueur d'une chandelle que nous pouvons réciter notre bréviaire, écrire et distinguer quoi que ce soit. Lorsque la chandelle est brûlée, nous avons encore la consolation de réciter notre chapelet et de prier pour nos pauvres chrétiens dispersés. L'un d'eux, Podjrou, notre domestique, est venu nous rejoindre la nuit précédente ; il

1. A. M.-E., vol. 556 2. MM. Girardeau et Soulié à Mgr Biet, Ta-tzien-lou, 1^{er} septembre 1887.

nous annonce qu'après avoir démoli sa maison, les persécuteurs l'ont cherché dans plusieurs endroits où ils le croyaient caché. Nul doute que s'il était tombé entre leurs mains, il eût été massacré. Sa vieille mère et les membres de sa famille ont pris la fuite hors de la ville.

» Notre domestique chinois, réfugié au prétoire du mandarin, parvient jusqu'à nous pendant la nuit. Il nous raconte qu'au moment de l'attaque, poursuivi par les ennemis, il se réfugia chez une famille chinoise. Là, un soldat lui prêta son uniforme et, à la faveur de ce déguisement, il put gagner le prétoire sans être reconnu. Notre maison de Selenong a été incendiée hier, la famille qui l'habitait a pu fuir à la montagne ; les céréales ont été pillées et le reste livré aux flammes ; les quelques animaux échappés au pillage du 17 juillet ont été enlevés.

» Le tombeau du P. Brieux a été renversé, la tombe ouverte, les ossements exhumés ont servi de cible à nos féroces ennemis ; le crâne a été criblé de balles, réduit en poussière, puis jeté à l'eau avec le reste des ossements. Ce sont, disait-on, les Dechoudunba qui ont commis ce crime ; ce sont eux qui avaient aidé à l'assassiner ; leur haine ne fut sans doute pas assouvie, puisque, après sept ans écoulés, ils poursuivent notre cher martyr jusque dans le repos de la mort. Les tombes des chrétiens ont été également violées et leurs ossements jetés au fleuve. Un néophyte a été soumis à une cruelle torture ; vaincu par la douleur, il a fini par déclarer où étaient cachés les objets des chrétiens, qui aussitôt ont été pillés.

» Le 23 juillet, au matin, le second chef indigène vient nous supplier de nous éloigner. Il propose de faire conduire l'un de nous à Ta-t sien-lou et de garder l'autre à Raty, dernier village du territoire de Bathang, sur la frontière de Lithang. Nous lui faisons remarquer que, s'il est impuissant à nous défendre à Bathang, la difficulté sera encore bien plus grande à Raty ; alors, il consent à ce que l'un de nous reste à Bathang, pourvu que ce soit au prétoire du mandarin chinois ; nous acceptons volontiers cette proposition, afin que l'un de nous puisse se sauver, mais lorsque nous demandons au chef de nous ouvrir la route, il répond que la ville est assiégée de tous les côtés et qu'il cherche en vain le moyen de nous faire évader.

» La journée se passe dans le calme. A sept heures du soir, nous entendons un grand mouvement dans la maison. Bientôt les cris de guerre arrivent jusqu'à nous, peu après la fusillade commence, les pierres volent, plusieurs assaillants sont blessés, ainsi que quelques-uns de nos défenseurs.

» L'issue du combat allait être fatale pour nous et la porte de la maison était sur le point d'être enfoncée, lorsque les lamas, auxquels sont soumis la plupart des révoltés, viennent au secours des chefs indigènes. Voyant la fureur de leurs sujets et ne sachant à quels excès ils se porteraient, ils veulent éviter une trop grande responsabilité et se donnent des airs de pacificateurs. A huit heures du soir, nouveau tumulte : les assaillants reviennent avec des faisceaux de bois résineux pour incendier la maison ; on couvre le toit de bassins remplis d'eau et l'on fait des provisions de pierres pour parer à l'incendie et à une nouvelle attaque ; on nous avertit

de garder le plus profond silence, car plusieurs individus se sont approchés des murs, cherchant à découvrir l'endroit où nous sommes cachés.

» L'attaque préparée pour la nuit n'a eu lieu qu'au point du jour ; le 24 juillet, elle a été repoussée encore une fois. Pendant que l'ennemi tient conseil, le mandarin chinois appelle les deux chefs indigènes et leur ordonne d'éloigner les révoltés, mais ne s'occupe en rien des moyens à prendre pour y réussir. Aujourd'hui, comme les jours précédents, les ennemis demandent qu'on nous livre entre leurs mains avec nos domestiques : pour forcer les chefs à leur faire cette concession, ils arrivent en masse dans la soirée.

» Les deux chefs thibétains imaginent alors un singulier expédient. Ils se revêtent de leur costume officiel, s'avancent au-devant des révoltés, déposent leurs globules à leurs pieds, font neuf prostrations et les conjurent de retourner chez eux. Ceux-ci, la plupart sujets de la lamaserie, répondent par des cris de guerre. Les chefs insistent et supplient avec larmes, la foule répond : « Livrez-nous les étrangers, sinon nous nous déclarons sujets de Lhassa. »

» Ces deux pauvres chefs indigènes agissent ainsi, non point parce qu'ils craignent de verser le sang du peuple, mais parce qu'ils redoutent les cruelles représailles de la lamaserie, qui ne manquerait pas de venger ses protégés. Ils sont pris entre deux feux ; s'ils laissent massacrer les missionnaires, la Chine en fait retomber la responsabilité sur leurs têtes ; s'ils les défendent par les armes, ils soulèvent contre eux les puissants et impitoyables lamas. Enfin les révoltés consentent à retourner à leur campement pour tenir conseil de nouveau. Les chefs indigènes viennent aussitôt dans notre cachot nous exposer dans quel embarras ils se trouvent ; puis ils ajoutent : « Après avoir épuisé tous les moyens de défense, si l'on envahit la maison et qu'on nous saisisse, nous avons des couteaux pour nous couper la gorge. »

» A leur invitation de partir, nous répondons :

« Ouvrez-nous la route, nous consentons à sortir de Bathang, soit de nuit, soit de jour.— Comment trouver un moyen, répondent-ils ? les routes sont gardées et les mandarins chinois ne prêtent aucun secours. »

» La situation s'aggrave, les pourparlers n'aboutissent à rien, l'ennemi nous réclame de plus en plus insolemment. A la nuit, pour la première fois, on ne ferme pas notre cachot à clef. On nous avertit qu'au premier signal, nous devons monter sur le toit et nous réfugier au milieu des soldats thibétains. Nous renouvelons à Dieu le sacrifice de notre vie. Puisse notre sang contribuer à l'affermissement de la chère mission du Thibet et à la conversion de ce pauvre peuple, trompé par des lamas qui nous persécutent sans nous connaître !

» La nuit du 25 juillet se passe sans accident, divers bruits courent parmi nos ennemis. Les uns croient qu'à l'attaque de notre maison, toute issue étant fermée, nous avons péri dans l'incendie ; on fouille le monceau de cendres pour retrouver nos ossements. D'autres accusent le fils du second chef, qui vient d'escorter un des commissaires impériaux à Lhassa, de nous avoir conduits à la frontière. En effet, malgré toutes leurs recher-

ches, ils ne sont pas parvenus à nous découvrir, et les chefs indigènes ont si souvent usé d'adresse pour les tromper, qu'ils ne savent à quoi s'en tenir.

» Le lendemain, un enfant chrétien, le petit Denys, âgé de six ans, arrive dans notre réduit et nous raconte ses aventures. Ne sachant où se retirer après le pillage et l'incendie, il est allé à la porte du prétoire où le neveu du mandarin et le cuisinier l'ont fait entrer. Le pauvre petit passe là six jours, indignement traité ; on lui donne juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim ; les hommes du prétoire ne lui permettent pas de chercher un abri pour la nuit, il fut obligé de coucher dans la cour, sous une table. Son délaissement excite la compassion de deux mandarins militaires, qui lui envoient en cachette quelques petits pains. Bientôt la foule vient pousser le cri de guerre devant le prétoire, elle tire deux coups de fusil dans la porte. Alors, Tcheou-tchang-ta se cache dans le coin le plus reculé de sa maison, et de là, il a le courage d'ordonner qu'on livre l'enfant à la populace ameutée ; c'est une indignité de plus à la charge de ce triste mandarin. Denys est aussitôt remis entre les mains de nos persécuteurs, qui, eux-mêmes, paraissent étonnés d'une telle infamie. Quelques-uns d'entre eux crient, il est vrai : « Tuez-le, tuez-le, coupez-le en morceaux, c'est un chrétien, » mais le plus grand nombre proteste en disant : « C'est un enfant, ce n'est pas lui qui arrête la pluie ; sauve-toi, sauve-toi, disent-ils à Denys, et tu n'auras pas de mal. »

» Après avoir erré quelque temps dans la ville, Denys revint se coucher à la porte du prétoire. Ce matin, le mandarin l'ayant aperçu, est allé lui-même le chasser et lui défendre de paraître de nouveau. Denys ignorant où nous étions cachés, ne sachant que faire, est venu à la porte du premier chef. Les soldats thibétains l'ont fait entrer et le chef, après lui avoir donné à manger, nous l'a amené. En entendant cet enfant nous faire cet attristant récit, entrecoupé de sanglots, nous ne pouvons nous empêcher de verser des larmes et de remercier Dieu de nous l'avoir conservé.

» Le 27 juillet, notre situation est toujours la même ; nous sommes enfermés sous clef et l'on continue à prendre des précautions infinies pour ne pas dévoiler notre retraite. Notre cachot devient de plus en plus infect, nous pouvons à peine respirer ; de temps en temps, nous nous risquons à aller humer un peu d'air à travers les fentes de la porte.

» Le 28 juillet, vers trois heures du soir, on ouvre notre porte et on nous invite à une entrevue avec le premier homme d'affaires du mandarin chinois. Enfin, après huit jours de cachot, nous pouvons jouir un instant de la lumière du soleil et respirer le grand air ; nos yeux, accoutumés aux ténèbres, sont éblouis par la clarté du jour et l'air pur que nous respirons fatigue nos poumons, nous éprouvons quelque chose comme de la défaillance. Le délégué du mandarin nous invite, au nom de son maître, à nous éloigner de Bathang. La demande était prévue ; « Nous avons, répondîmes-nous, le droit de rester à Bathang et, d'après les ordres de l'empereur, les mandarins doivent nous protéger ; or, quel secours nous ont accordé les mandarins ? » En même temps, nous exhibons un passeport de Pékin. Le délégué en prend connaissance et, sans récuser nos droits, nous dit qu'il

est difficile de les défendre. Nous répliquons : « C'est au moment du danger et non en temps de paix que le mandarin doit nous protéger, sinon il désobéit à l'empereur et se moque de ses ordres. »

» L'interlocuteur se retire et rapporte nos paroles au mandarin ; celui-ci arrive aussitôt en personne, accompagné du colonel. A son invitation de partir, nous rappelons encore nos droits.

» Enfin, nous consentons à nous éloigner, mais nous exigeons un écrit, par lequel le mandarin se déclare impuissant à nous défendre et s'engage à nous ramener à Bathang, dès que le calme sera rétabli ; de plus, nous demandons que nos domestiques nous accompagnent.

» Dans la nuit du 30 au 31 juillet, nous préparons notre départ. Une longue discussion s'élève au sujet de nos caisses de livres et d'ornements, les seuls que nous ayons pu sauver. Nous, nous voulons les laisser chez le chef thibétain et celui-ci veut les faire partir, sinon, dit-il, sa maison sera pillée et peut-être livrée aux flammes. Nous finissons par y consentir. Nous passons sans dormir la nuit du 31 juillet au 1^{er} août. Les chevaux des soldats thibétains sont sellés, nous avons insisté plusieurs fois pour partir, les chefs tergiversent toujours.

» Le soleil est déjà levé depuis longtemps sur la ville ; on selle enfin nos chevaux, et on nous recommande de partir en toute hâte au premier avertissement. Depuis une demi-heure, des bandes de Dechoudunba sortent de la lamaserie et accourent vers la ville ; les uns agitent leurs lances, d'autres préparent leurs fusils ; évidemment nous allons avoir quelque tapage. Nous nous confessons encore une fois et sommes prêts à toute éventualité.

» Le premier chef monte à cheval, ainsi que son cousin, et tous deux se dirigent lentement vers la ville suivis de leur escorte ; c'est pour tromper l'ennemi. A ce moment, le cheval de notre domestique se trouve mal harnaché, le cavalier manque les étriers. Le deuxième chef indigène, chargé de surveiller notre départ, tire son sabre et en assène un coup sur la tête du malheureux qui avait préparé le cheval. Le coup fut presque évité, il devait fendre en deux la tête du pauvre homme, il ne fit qu'une blessure ; l'incident ne dura qu'une minute. Nos domestiques sont à cheval, le deuxième chef vient nous chercher ; avant de mettre pied à l'étrier, nous le saluons et nous partons. Les toits de la ville sont couverts de spectateurs, les rues encombrées par nos ennemis et par un grand nombre de curieux. Le premier chef et plusieurs de ses soldats font semblant de nous attendre sur la place. Quelques serviteurs tiennent nos chevaux par la bride ; arrivés à la porte de la cour extérieure, ils nous dirigent à toute vitesse par une ruelle qui s'ouvre sur la campagne, juste à l'opposé de l'endroit où nous sommes attendus.

» Arrivés dans les champs, nous partons au galop ; l'ennemi, se voyant trompé, se précipite en avant pour nous couper le chemin. Heureusement quelques soldats thibétains poussent une charge sur nos agresseurs qui ralentissent leur mouvement.

» Bientôt nous sommes aux dernières maisons de Kiarinong ; nos assaillants n'ont d'autre ressource que de prendre la même route que nous

et de lutter de vitesse avec nos chevaux. Nous nous hâtons, il le faut ; un lama, plus agile et peut-être plus furieux que les autres, n'était qu'à quelques pas de nous ; il lança plusieurs grosses pierres qui nous frisèrent les oreilles sans nous atteindre.

» Nous et nos gens étions sortis de la bagarre sans blessures : un soldat chinois fut moins heureux, il reçut au genou un violent coup de pierre qui l'empêcha de chevaucher. L'ennemi, ne pouvant plus songer à nous saisir, s'en vengea en hurlant contre nous toutes ses malédictions et en nous tirant des coups de fusil, qui ne pouvaient pas nous atteindre.

» A une lieue environ de Bathang, le gros des soldats thibétains qui nous escortaient, s'arrêta dans un défilé afin de tenir tête à l'ennemi, au cas où il nous aurait poursuivis. Mais il n'osa pas, et six jours plus tard, escorté de huit soldats thibétains et de quatre soldats chinois, nous arrivions sur le territoire de Lythang.

» De Lythang à Ho-keou, nous fîmes cinq étapes. Nous croyions trouver dans ce village plus de facilité qu'ailleurs pour mettre nos bagages en dépôt. Notre hôtelier se montra d'abord de bonne composition ; mais le mandarin de l'endroit le fit promptement changer d'avis. Une aussi petite localité, fit-il remarquer, ne pouvait répondre de nos précieux objets, il y avait danger du feu, des voleurs, etc... »

Les missionnaires n'étaient pas résignés à perdre, en arrivant au port, leurs bagages apportés jusque-là avec tant de peines. Le lendemain, à trois heures du matin, en s'entourant des plus minutieuses précautions, M. Giraudeau monta à cheval et partit pour Ta-t sien-lou à l'insu du mandarin. C'était le samedi 13 août ; le 15 août au matin, il avait parcouru les cinq étapes qui séparent Ho-keou du chef-lieu de la mission. M. Soulié, resté à la garde des bagages, ne put cacher longtemps le départ de son compagnon. Le mandarin de Ho-keou dut se résigner à conserver dans son village un missionnaire ; puis, sans perdre de temps, il se mit à la poursuite de celui qui s'était éloigné et que naturellement il ne put atteindre.

D'ailleurs, son embarras et ses regrets ne furent pas de longue durée ; aussitôt arrivé à Ta-t sien-lou, Giraudeau prit, sur l'ordre de Mgr Biet, des mesures pour organiser le transport des bagages, et Soulié, qui les accompagna, arriva le 22 août à la résidence du Vicaire apostolique.

III

Ruine de Yerkalo.

Premières rumeurs. — Ordres des Dechoudunba. — Pourparlers. — Dispositions des chrétiens. — Leur départ. — Instances près de M. Couroux. — Résolutions. — Mort de Djroleu. — Un délégué de Bathang. — Préparatifs du départ de M. Couroux. — M. Couroux quitte Yerkalo. — Dans les gorges de Zeulong. — M. Couroux à Yerkalo. — Le maire de Napo. — Ordre de chasser les missionnaires. — En route pour A-tentse. — Yerkalo brûlé.

La station de Yerkalo ne fut pas plus épargnée que celle de Bathang. Pendant les mois de mai et de juin, les deux missionnaires, Couroux et Bourdonnee, avaient bien entendu circuler quelques bruits alarmants ; puis le calme s'était fait. On sut plus tard les causes de ces rumeurs et de cette tranquillité trompeuse. Pendant que les lamas avaient préparé leur complot, il y avait eu un certain émoi ; et, malgré le secret dont l'entouraient les conspirateurs, on avait laissé transpirer quelque chose du projet fatal ; puis, le plan bien organisé, on se reposa en attendant le jour et l'heure favorables pour l'exécution, et cette paix, dont on ne connaissait pas le motif, laissa espérer que tout était fini.

« Je ne m'attendais donc nullement à l'annonce d'un désastre, écrit M. Couroux ¹, lorsque, le 25 juillet, on vint m'annoncer la ruine de Bathang. Une heure à peine s'était écoulée que les deux tiers des chrétiens de Yerkalo se trouvaient réunis dans notre maison. Ils étaient anxieux, la frayeur était peinte sur leur visage. Alors je donnai l'ordre de les appeler tous. Lorsqu'ils furent réunis, je leur fis connaître ce que je venais d'apprendre. Je cherchai à les rassurer de mon mieux et à leur inspirer confiance et force, par les considérations surnaturelles qui pouvaient les toucher davantage. Je ne négligeai pas non plus de leur montrer les espérances humaines que nous avons encore d'échapper au danger. Je proposai une neuvaine publique, qui fut acceptée avec joie et suivie avec fidélité.

» Pendant la neuvaine, à l'exception de deux ou trois, tous les chrétiens eurent à cœur de faire une bonne confession et une fervente communion, pour implorer la protection de Dieu, du Sacré-Cœur de Jésus et de Notre-Dame du Sacré-Cœur, patronne de Yerkalo ; et, si tel était le bon plaisir de Dieu, pour obtenir de souffrir en vrais chrétiens et de mourir en fidèles disciples de Jésus crucifié ».

M. Couroux se rendit ensuite à Poutigne près du sous-préfet et demanda à lui parler en particulier. Immédiatement, celui-ci fit éloigner son entourage, et le missionnaire lui donna communication des tristes nouvelles

1. A. M.-E., vol. 556. Rapport de M. Couroux à Mgr Biet, Ta-tzien-lou, 10 janvier 1888.

qu'il venait de recevoir. Le chef lui affirma les ignorer, et, comme le prêtre l'invitait à chercher les moyens de le protéger, il lui répondit :

« Je n'ai pas d'ordres de mes supérieurs, les chefs thibétains de Bathang ; mais, peu importe, nous aviserons. »

Sa maison étant remplie de lamas et d'hommes du peuple, il proposa de se rendre à Yerkalo le soir même ou le lendemain matin, en observant qu'il serait plus facile de garder le secret sur la manière dont l'affaire serait traitée.

La remarque était juste et la proposition fut acceptée. Alors on décida d'envoyer à Bathang deux chrétiens, qui n'étaient pas connus comme tels, afin de s'informer exactement de la situation, des dispositions du peuple, et de savoir si réellement les Dechoudunba étaient déterminés à venir attaquer Yerkalo.

Tchrapalodjreu et un autre catholique se dévouèrent. M. Couroux leur remit des lettres, des vivres pour la route, et ils partirent vers midi.

Le 27 juillet, arrivèrent deux écrits contradictoires adressés aux habitants de Yerkalo et à tous les villages de la juridiction du sous-préfet de Poutigne.

Le premier était envoyé par les deux chefs thibétains de Bathang. Après avoir brièvement raconté ce qui s'était passé, sans qu'ils eussent pu, disaient-ils, y mettre ordre, ils menaçaient des peines les plus sévères quiconque oserait inquiéter les missionnaires ou leur nuire. Le sous-préfet ayant communiqué cet écrit à M. Couroux, celui-ci en prit une copie. La deuxième pièce était adressée non seulement à la sous-préfecture de Poutigne, mais à tous les habitants de la région, c'est-à-dire à un territoire de plusieurs journées de marche ; il était très explicite. En voici la traduction ¹ :

Nous, Dechoudunba, pour le plus grand bien du pays, nous avons chassé les Européens prédicateurs d'une religion étrangère, parce que leur présence nous attire de grandes calamités. Nous pensions les anéantir. Mais les lamas et autres étant venus intercéder en leur faveur, en considération des lamas surtout, nous leur avons fait grâce de la vie par miséricorde et les avons renvoyés dans leur pays... Nous avons obtenu un écrit des mandarins chinois et thibétains nous attestant que nous avions bien fait d'agir de la sorte, et que nous ne serions nullement inquiétés dans la suite pour ce fait... A Yerkalo, vous avez aussi deux prédicateurs de religion venus d'Europe... Nous vous ordonnons de les faire disparaître du pays, et de nous faire savoir au plus tôt que vous avez accepté nos ordres... Que si vous ne voulez pas vous associer avec nous ni chasser les Européens, alors vous êtes pour eux et contre nous. Faites-le nous également savoir ; nous sommes prêts à nous rendre à Yerkalo et à faire ce que nous avons fait à Bathang, et, pour vous punir de votre attachement aux Européens, nous pillerons vos biens et nous vous imposerons d'autres punitions... réfléchissez.

Tout le peuple compris entre les frontières de Linkachu et le village de Gunra, en allant du nord au sud, de l'est à l'ouest, tous nous sommes réunis en conseil pour vous envoyer cet ordre. Que le peuple voie ce qu'il a à faire et qu'il nous donne prompte réponse.

De tous les Dechoudunba réunis et autres, le sceau.

1. Traduction de M. Couroux.

« Voilà, dit M. Couroux, le peuple de Yerkalo qui reçoit deux ordres contraires. Que fera-t-il ? A qui obéira-t-il ? On décide que dans cette occurrence difficile, il faut se réunir le surlendemain, en grand Conseil. Quelques esprits pervers, influents dans le pays, secrètement mis au courant de tout par les lamas, feignaient de craindre plus encore que les autres : le sorcier Kata, qui est en même temps maire du village de Poutigne, se distinguait entre tous.

» Ce même jour, nous reçûmes des visites de condoléance de tous les maires des environs et de beaucoup d'hommes influents dans le pays. Les unes étaient sincères, les autres hypocrites. Humainement parlant, la décision du grand Conseil, qui devait avoir lieu le lendemain, était pour nous une question de vie ou de mort. Aussi je ne manquai pas d'insinuer à ceux de nos visiteurs qui, par leur influence et leur éloquence, sont d'un grand poids dans ces réunions générales, dans quel sens il serait bon de tourner les esprits, et à quelle décision il serait équitable de s'arrêter. Tous me faisaient les plus belles promesses, même le sorcier Kata ; quel était le fond de leur pensée ?

» Le 29 juillet eut lieu ce conseil qui se tint dans une gorge de la montagne, à deux kilomètres environ de notre maison. Chaque famille payant tribut devait y avoir un représentant, et en dehors des membres de la réunion, aucun curieux n'était admis, les avenues étaient gardées.

» Le soir, des amis vinrent secrètement, à la faveur des ténèbres, nous rendre compte des discussions de la journée. On n'avait pris aucune résolution, il paraissait certain que les gens du pays ne nous défendraient pas, heureux encore s'ils ne nous attaquaient pas ; non parce qu'ils nous haïssent, mais pour éviter les maux que leur causerait l'invasion des Dechoudunba.

» Le lendemain, la réunion générale continue ; de notre côté, missionnaires et chrétiens, nous redoublons de prières et d'instances auprès de Dieu. M. Bourdonnec et moi nous avons fait vœu de célébrer une neuvaine de messes. Les chrétiens priaient, communiaient, prélevaient sur leur nécessaire pour demander des messes et pour contribuer à orner l'église que nous venions de bâtir. Cependant nous attendions avec anxiété quelles seraient les décisions prises à notre égard par la réunion générale. Je venais de réciter mes vêpres lorsqu'arrivèrent douze hommes demandant à me voir et s'annonçant comme délégués de l'assemblée.

» Le frère du maire Tsamdo prend la parole au nom de tous, et nous dit qu'on l'avait choisi pour venir nous faire part des délibérations. Puis, dans un langage assez grossier, il fait un long discours dont voici le résumé :

« Vous êtes venu des pays qui sont de l'autre côté de la mer, il faut y retourner... Votre religion irrite nos divinités, c'est pourquoi, depuis plusieurs années, l'eau du ciel ne vient plus donner la fertilité à la terre... Ce qui est plus grave encore, c'est que si vous ne partez pas, nous aurons à subir une invasion des Dechoudunba qui nous ont déjà menacés. Nous vous prions donc de partir volontairement, sinon nous vous ferons partir de force, pour éviter de grands maux... Non seulement nous sommes

menacés par les Dechoudunba, mais Lhassa ne peut vous supporter, et si nous ne vous chassons pas, nous qui sommes à la frontière du pays de Lhassa, nous ne pourrions résister à ses envahissements : car Lhassa ordonne de vous chasser... »

» Puis d'un ton plus insolent et faisant allusion à l'expédition Mac-Aulay, il continue :

« Est-ce que vous n'avez plus de maisons pour habiter dans votre pays ? Est-ce que vous faites cause commune avec ces Européens qui sont venus par Kalikata (Calcutta), et qui ont essayé d'aller à Lhassa ? »

» Jusque-là, j'avais écouté en silence, mais j'en savais assez pour être fixé, et j'interrompis l'orateur : « Hâte-toi, lui dis-je, quand tu auras fini je parlerai à mon tour. »

» Il répondit : « J'ai fini, c'est tout. »

« Eh bien, toi et tes onze compagnons, écoutez maintenant ce que je vais vous dire :

» Alors je réfutai les raisons que je venais d'entendre, j'affirmai nos droits et la justice de notre cause. Je n'avais pas besoin de donner beaucoup de preuves, car la plupart de mes auditeurs nous connaissaient, et je terminai ainsi :

« Si les Dechoudunba font invasion, libre à nous de nous laisser tuer ou de prendre la fuite, c'est notre affaire ; mais si vous, peuple de Yerkalo et de la juridiction du sous-préfet de Poutigne, vous avec qui nous avons vécu jusqu'à ce jour en frères et en amis, vous voulez nous chasser ; venez, si vous l'osez, dès ce soir si vous voulez ; vous pouvez nous tuer ; si vous brûlez notre maison, dans ses ruines, vous trouverez mes cendres, et d'autres un jour viendront vous demander compte de ma vie. Quant à essayer de nous faire partir, je vous déclare que vous ne réussirez pas. Vous pouvez maintenant porter ma réponse à ceux qui vous ont délégués. »

» Les onze compagnons de celui qui avait pris la parole me répondirent qu'il avait parlé de son propre chef, et l'un d'eux expliqua qu'ils n'avaient pas pour mission de nous faire partir, mais qu'ils étaient simplement envoyés par la réunion générale pour faire conseil avec nous...

« Nous, peuple des Salines, nous sommes pris, disaient-ils, comme dans un étai ; si nous obéissons aux ordres des chefs de Bathang, comme c'est notre devoir, c'est nous exposer à tomber entre les mains des Dechoudunba, sans que nos chefs puissent nous secourir comme le prouve ce qui s'est passé à Bathang ; obéir aux Dechoudunba, c'est nous exposer à être traités de rebelles ; nous sommes donc dans un grand embarras. Si donc vous, les Pères, vous vous retiriez pour quelque temps en dehors des frontières, nous vous conduirions, et pour éviter l'invasion, nous écrivions aux révoltés que nous vous avons chassés. Puis aussitôt que le pays serait pacifié, nous vous réinstallerions dans votre maison et nous aurions évité par ce moyen le malheur commun qui nous menace. Voilà ce que nous venions proposer aux Pères, les priant de vouloir bien nous donner un conseil sur la conduite à tenir, comme des enfants dans l'embarras recourent à leur père, à leur mère, etc. »

» Je savais qu'il y avait à prendre et à laisser dans ce discours mielleux,

mais le raisonnement était assez juste ; je répondis : « Que les chefs de village viennent eux-mêmes demain. Je réfléchirai, et nous délibérerons ensemble sur le parti à prendre. » Et je les congédiai.

» Le 31 juillet, à la première séance, ma réponse fut communiquée au conseil par mes visiteurs de la veille, et les principaux meneurs craignant, en venant auprès de nous, d'endosser une responsabilité compromettante pour l'avenir, usèrent d'hypocrisie :

« Eh bien, dirent-ils, puisque les Européens ne veulent pas partir, nous n'avons aucune raison personnelle de les chasser. Séparons-nous donc : que chacun, selon ses moyens et son bon plaisir, mette ses richesses en sûreté, et quand viendront les Dechoudunba, advienne que pourra. » Et la réunion se dispersa.

» J'attendis donc en vain les chefs de village qui ne vinrent pas. Nous attendions aussi avec impatience le retour de nos deux envoyés partis pour Bathang depuis six jours.

» Enfin, dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août, vers minuit, j'entends frapper assez violemment à la porte extérieure de notre maison. J'accours et je distingue la voix de Tchrapalodjreu et de son compagnon. J'ouvre précipitamment, je les introduis dans ma chambre et les presse de questions. Ils me racontent comment les écrits des Dechoudunba ont mis tout le peuple en effervescence jusqu'à Gunra. Le plus grand nombre est d'avis qu'il faut venir nous expulser : les uns par crainte d'une invasion des Dechoudunba, les autres par l'appât du pillage ; plus terribles que tous les autres, les émissaires secrets des lamas inventent des raisons à plaisir pour exciter le peuple. Pendant leur voyage, nos deux chrétiens, afin de n'être pas inquiétés, et de pouvoir mieux se rendre compte de la situation, se disaient porteurs d'écrits du peuple des Salines aux Dechoudunba au sujet des Européens ; bon nombre de ceux qu'ils rencontraient, ne soupçonnant pas la ruse, leur répondaient :

« Dites aux Dechoudunba qu'ils n'ont pas besoin de venir chasser les prêtres européens et les chrétiens de Yerkalo, et que nous avons nos provisions toutes préparées, pour aller de concert avec vous faire l'exécution. »

« Ah ! me disaient ces deux chrétiens, nous sourions du bout des lèvres pour ne pas nous trahir, mais comme nous avons le cœur malade en entendant ces paroles ! »

» Arrivés à une journée de Bathang, ils apprennent que la ville est cernée par les rebelles qui gardent toutes les avenues. Il leur sera donc difficile sinon impossible d'entrer ; d'un autre côté, un païen, frère d'une chrétienne de Yerkalo, qui connaissait nos deux envoyés, vient secrètement et de nuit les avertir qu'ils ont été reconnus et qu'on a décidé de les arrêter, afin qu'ils ne puissent pas nous annoncer à l'avance l'attaque préparée contre nous. Craignant que ce malheur ne leur arrivât, ils avaient pris le parti de revenir. Tel fut leur récit.

» Le lendemain, du toit de notre maison, nous apercevions les païens de Yerkalo transportant leur mobilier et jusqu'à leur batterie de cuisine, les uns à la lamaserie de Kamda, les autres chez les lamas marchands de Bathang résidant à Poutigne. Ils conduisaient leurs animaux au loin sur

les montagnes, car, la veille, il avait été dit à la réunion : « Que chacun selon ses moyens et son bon plaisir mette en sûreté tout ce qu'il possède et advienne que pourra. »

» Ici, je ferai une remarque. Il y avait pour ces païens un moyen très simple de s'épargner tant de peine : c'était de nous chasser. Pourquoi ne l'employaient-ils pas ? Parce qu'ils ne voyaient aucune raison de le faire ; Ils trouvaient notre expulsion injuste, ils nous aimaient et ne voulaient pas nous chasser, ce qui n'empêchera pas les lamas de dire : « C'est le peuple qui ne peut supporter les étrangers, c'est le peuple qui les chasse ». Si le peuple nous avait détestés, notre destruction eût été l'affaire d'un instant, surtout après ce qui s'était passé à Balhang, et si l'agonie du poste de Yerkalo a été si longue, c'est uniquement parce que le peuple païen ne frappait qu'à regret en amortissant les coups.

» Le 7 août, je vais à Poutigne prendre des informations officielles auprès du sous-préfet. Celui-ci me dit : « D'après les renseignements que j'ai pu prendre, il est probable que les Dechoudunba viendront et, à leur défaut, les villages du bord de la route attaqueront certainement. » Je revins donc à Yerkalo, vers midi : hommes, femmes, enfants, tous étaient à la maison, m'attendant avec impatience. Je leur communique le résultat de ma démarche. Ils insistèrent vivement pour prendre le chemin de l'exil. Nous ne crûmes pas prudent de les retenir plus longtemps et leur permîmes de partir.

» A dater de ce jour, que de choses admirables et touchantes on pourrait raconter à la louange de ces chers chrétiens ! Que de souffrances, de privations, d'actes de vertu, qu'on serait tenté d'appeler héroïques ! Tout cela restera dans l'oubli aux yeux des hommes, mais Dieu les aura écrits, je l'espère, au livre de vie.

» Avant de se disperser, les chrétiens se réunirent à la chapelle. Au nom de M. Bourdonnec et en mon nom, je leur fis une petite exhortation, leur traçant la ligne de conduite à tenir et les conjurant de garder toujours dans leurs cœurs les heureuses dispositions dont ils étaient animés, puisqu'ils préféraient volontairement l'exil et toutes ses souffrances avec Dieu, à la paix qui leur était offerte sans Dieu... « Mourons tous jusqu'au dernier, s'il le faut, plutôt que de renoncer à notre foi et de renier notre Dieu. » Ils semblaient dire : « Nous sommes prêts. » Petits et grands, vieillards et enfants, tous pleuraient, sanglotaient. A chaque parole que je prononçais, j'étais obligé de faire un effort pour ne pas laisser couler mes larmes. Après les avoir bénis, nous les congédiâmes ; au lieu de partir, ils se prosternent à terre et d'une voix très émue, ils disent :

« Les Pères nous ont permis de chercher le salut dans l'exil, mais que nous servirait-il de sauver la vie du corps, si les Pères ne prennent pas, comme nous, les moyens d'échapper à la mort ? Qui nous conduirait dans la voie des commandements de Dieu ? A quoi bon vivre plus longtemps si nous devons mourir sans avoir un Père près de nous pour nous donner une dernière absolution ? Si les Pères refusent de partir, nous ne partirons pas non plus. Nous préférons mourir dans cette église ; c'est ici que nous attendrons la mort. »

» Et ils se prosternaient de nouveau, et chacun de répéter : « Oui, si les Pères ne viennent pas avec nous, il vaut mieux pour le salut de notre âme attendre la mort ici. »

» Je répondis que M. Bourdonnec et moi nous allions réfléchir.

» Une heure après, ils étaient réunis à la maison. Je leur dis que M. Bourdonnec se rendrait à A-ten-tse demander protection pour eux pendant leur exil, et qu'au lieu de revenir à Yerkalo il resterait avec eux. Quant à moi, je ne pouvais abandonner Yerkalo pour le moment, mon devoir était d'y demeurer. J'ajoutai que mon intention n'était pas de m'exposer volontairement à la mort. Nouvelles instances de leur part, nouvelles affirmations de mourir dans la chapelle si je ne pars pas avec eux, supplications, protestations. Je tins bon et je parvins, non sans peine, à les déterminer à partir, leur affirmant que j'avais des moyens presque assurés de m'échapper au dernier moment ; ils se retirèrent, puis, famille par famille, père, mère, enfants revinrent me prier de m'éloigner de Yerkalo. A tous je répondis que je le ferai peut-être plus tard, maintenant il me faut y rester, et chacun de se retirer en disant : « Que faire ? Le Père ne nous écoute pas. »

» Dès ce même jour, 7 août, vers quatre heures du soir, cinq familles allèrent coucher dans un village voisin, le lendemain les autres les suivirent.

» Quel navrant spectacle ! Des vieillards pouvant à peine marcher, des enfants en bas-âge, tous cheminaient en pleurant, regardant en arrière de temps en temps pour voir une fois encore leurs maisons qu'ils ne retrouveront peut-être plus ! Et puis, ils emportaient bien un peu de vivres pour quelques jours, huit ou dix jours au plus ; mais quand ces vivres seront épuisés, que deviendra-t-on ? Quelques-uns excitaient particulièrement la compassion. Telle cette mère de famille, seule avec six petits enfants, dont l'aîné n'avait que dix ans, incapable par conséquent de rendre aucun service important ; trois d'entre eux ne pouvaient marcher ! Le père était parti pour faire du commerce et n'était pas de retour !

» La mère prit les deux plus petits enfants, l'un sur son dos, l'autre sur son bras. Elle donna quelques vivres à porter aux deux plus grands et elle s'en fut triste, pleurant. Et tous ses enfants, voyant leur mère pleurer, pleuraient aussi.

» Cette femme, nommée Adzouchi, avait un frère païen, fermier dans la lamaserie de Kamda ; elle l'avait prié de prendre chez lui, pour quelque temps, deux de ses enfants, l'un de cinq ans, l'autre de trois ans. Le frère avait consenti, mais les lamas de Kamda l'accablèrent de reproches et d'injures, sous prétexte qu'en recueillant deux enfants, il attirerait une invasion sur le pays. Le malheureux se soumit et chassa ses neveux.

» Après une petite journée de marche, les fugitifs franchirent les limites du pays de Bathiang et ils entrèrent dans le territoire soumis à A-ten-tse. Ils espéraient rencontrer çà et là quelques familles hospitalières. Hélas ! vaine espérance, la haine des lamas les avait précédés ; elle leur fit fermer toutes les portes, et ils durent se retirer sur les montagnes. Bientôt les habitants des villages, possesseurs de ces montagnes, vinrent les chasser

de leur retraite en disant : « Vous ne pouvez rester ici sur notre propriété, votre présence nous attirerait de trop grands malheurs, partez ! partez ! »

» Pour ne pas compromettre les missionnaires d'A-ten-tse, dont j'ignorais les malheurs, j'avais dit à mes chrétiens de ne pas dépasser le village de Napo. Ils m'obéirent ; mais, renfermés dans un espace de quatre journées de marche, chassés de partout, ils passaient de montagne en montagne, de forêt en forêt, dans l'impossibilité de se reposer quelque part. Pendant ce temps, M. Bourdonnec faisait ses malles et, le 9 août, il se mettait en route pour A-ten-tse, dans le but de demander protection pour nos chrétiens de Yerkalo, réfugiés sur le territoire de cette sous-préfecture. Je restai seul à Yerkalo avec deux ou trois jeunes hommes, alertes et vigoureux, et un brave chrétien attaché à notre service et très habile dans les écritures thibétaines : son nom est Pelgun. C'était pour la quatrième fois qu'il se trouvait aux prises avec la persécution, en compagnie de différents missionnaires, et son dévouement ne s'est jamais démenti.

» Les chefs du village vinrent alors me trouver.

« Si le Père ne quitte pas Yerkalo, me dirent-ils, l'invasion est certaine ; sans doute le Père ne tombera entre les mains des envahisseurs qu'autant qu'il le voudra bien, car à midi comme à minuit, aussitôt que nous saurons que le danger est proche, nous accourrons avertir le Père qui pourra prendre la fuite. Mais ces gens, venus de loin, n'obéissant à aucun ordre, n'auront rien de plus pressé que de piller la maison et de la livrer aux flammes. Quel dommage ! une si vaste maison, et la belle église qui vient d'être achevée ! tout cela sera réduit en cendres. Puis viendra notre tour ; nous devons nécessairement payer notre tribut à ces bandes disciplinées. Le Père sera forcé de partir ; il serait préférable qu'il partit avant l'invasion. Ce serait l'affaire de quinze jours à un mois au plus. Pendant ce temps, nous prendrons soin de la maison et, sitôt le pays pacifié, les Pères et les chrétiens rentreraient chez eux, car tous nous sommes très heureux de voir les Pères habiter parmi nous et nous leur sommes redevables de bien des secours. Que le Père ne se fâche pas, ce n'est qu'une supplique que nous lui adressons. »

« Le raisonnement de ces païens était fondé sur des faits et il était juste en soi. Je priais, réfléchissais, sans pouvoir m'arrêter à aucun parti. Enfin, je fis savoir au sous-préfet Kiendjra et à tous les maires des villages environnants qu'ils voulassent bien se réunir dans notre maison, que j'avais une chose importante à leur communiquer. Le lendemain matin, 11 août, tous s'étaient rendus à mon invitation. On délibéra longtemps. Enfin, nous décidâmes :

» 1° Qu'une partie des objets appartenant aux missionnaires et à la mission seraient conduits hors des frontières, et que le reste serait mis en dépôt chez les chefs du pays.

» 2° Que le sous-préfet enverrait une lettre aux chefs de Bathang ; que, de mon côté, j'écrirais aussi à ces chefs et que les maires et le peuple écriraient aux Dechoudunba et à tous ceux qui nous menaçaient d'invasion, pour leur annoncer qu'un des Européens et tous les chrétiens de Yerkalo étaient partis, que notre mobilier était dispersé, qu'il n'y avait plus

que des maisons vides et que l'Européen resté à Yerkało était sur le point de partir ; ce serait donc peine inutile pour eux de venir ici. Ces lettres ne produisirent pas grande impression.

» Le 12 août, vers onze heures, je vois arriver Djroleu, un des chrétiens partis en exil, le frère de notre dévoué serviteur Pelgun. Il vient directement dans ma chambre, tout accablé, couvert de sueur : « Qu'y a-t-il, lui dis-je, pourquoi reviens-tu à Yerkało, de quel endroit viens-tu ? — Ah ! je remercie Dieu, dit-il, de ce que la nouvelle qui nous a été donnée est fautive. — Quelle nouvelle ? — Que le Père m'écoute : hier, dans la journée, un homme venu des Salines nous a dit que pendant la nuit du 10 au 11 août les Dechoudunba sont venus faire une attaque à l'improviste, que le Père a été saisi et si fortement maltraité qu'il est peut-être mort, que mon frère Pelgun, l'homme d'affaires des Pères, a été pris par les agresseurs, qu'on le maltraite constamment pour lui faire faire des aveux calomnieux et nuisibles aux Pères et qu'il ne se tirera pas d'affaires. Sa femme et ses filles, mes nièces, sont dans la plus grande inquiétude et, depuis qu'elles ont reçu cette nouvelle, elles ne cessent de pleurer ; elles m'ont supplié d'aller voir ce qui en est ; voilà pourquoi je suis venu. »

« Je lui recommandai de dire aux chrétiens de ne pas ajouter foi aux mauvaises nouvelles qu'ils pourraient entendre ; je l'invitai à se reposer le reste de la journée pour repartir le lendemain, car il était très fatigué. Agé de 52 ans, il avait parcouru en moins d'une demi-journée l'espace d'une journée de marche. Il voulut repartir de suite pour tranquilliser la famille de son frère et la sienne. Il m'annonça en outre que notre vieux serviteur Tsien-se-ko, âgé de 72 ans, et que j'avais confié à ses soins s'était démis la jambe le jour précédent, que, pour ce motif également, il était pressé de s'en retourner. Je le fis manger et le laissai partir. Hélas ! il ne devait plus revoir les siens.

» Il avait marché pendant trois heures environ, lorsque, en arrivant au sommet d'une montagne, il est pris de violentes douleurs d'entrailles qui le mettent dans l'impossibilité de continuer sa route. C'était le vendredi vers trois heures du soir. Il se couche au bord de la route exposé à un vent froid et violent ; la nuit approchant, le froid devient plus intense ; le malheureux veut se lever et retourner sur ses pas, mais il ne peut se tenir debout. Il veut marcher en s'aidant de ses mains, les forces lui manquent, il roule sur la pente rapide en heurtant çà et là les pierres et les rochers qui lui meurtrissent le corps. Le voilà donc condamné à passer la nuit dans ce triste état : couvert d'un léger vêtement, n'ayant rien à manger, pas même une goutte d'eau pour apaiser sa soif ! Le lendemain, quelques voyageurs qui passaient par là le trouvent étendu mourant auprès du chemin ; à sa prière, ils lui donnent un peu d'eau à boire et passent leur chemin. Il n'était séparé de son frère et de moi que par une distance de trois heures de marche ; mais rien ne pouvait nous faire soupçonner son état.

» Ne le voyant pas de retour le vendredi soir comme il était convenu, sa femme inquiet envoie deux personnes au-devant de lui dans la mati-

née du samedi. Lorsque ces deux personnes arrivèrent à l'endroit où Djroleu se mourait, le soleil était déjà très incliné sur l'horizon. On essaya de le porter ; mais le moindre mouvement lui causait tant de douleurs qu'au bout de quelques instants, il refusa absolument de se laisser emmener. « Je vais mourir, dit-il, je vous prie d'aller en toute hâte appeler le Père. » L'un de ceux qui étaient auprès de lui partit et arriva au moment où j'allais prendre le repas du soir. Vite, je fais seller mon cheval, malgré l'obscurité, je me lance à toute bride et suis bientôt auprès du malade.

» Pauvre Djroleu, son corps était froid comme de la glace, aussi raide qu'un cadavre. A peine pouvait-il articuler quelques paroles. Réunissant ce qui lui restait de forces, il me dit : « Père, les remèdes sont inutiles, je vais mourir. A la volonté de Dieu, que le Père me donne un peu d'eau à boire, car j'ai une soif dévorante ; puis je me confesserai, car je vais mourir. » Pendant qu'il reçoit les grâces qui doivent aider son âme à passer d'une vie si malheureuse à une éternité de bonheur, son frère et les autres essaient d'allumer du feu, mais il n'y a pas de bois. Les quelques brindilles que l'on peut recueillir sont inutiles, le vent est si violent qu'il est impossible d'obtenir un résultat.

» Nous songeons à transporter le malade ; il prie et supplie, demande en grâce qu'on le laisse mourir là où il est. Le moindre mouvement, dit-il, lui cause une douleur à le faire mourir. J'insiste, alors un jeune homme le prend doucement sur son dos pour le porter ; mais, après quelques pas, le malheureux jette des cris de douleur, se laisse tomber, supplie en joignant ses mains défaillantes qu'on ne le fasse pas mourir et refuse absolument de se laisser transporter. Vers onze heures du soir, je pense à m'en retourner, on enlève les tapis qui sont sous les selles des chevaux pour servir de matelas au malade et je laisse une partie de mes vêtements afin de le couvrir. Pelgun reste auprès de lui.

» Le dimanche matin, je célébrai la sainte Messe de bonne heure, je n'avais pas à attendre les paroissiens, hélas !... puis j'accourus auprès du pauvre malade, faisant avertir les chefs du pays de retarder un peu leur visite. Je trouvai Djroleu dans un état bien inquiétant, mais un peu mieux que la veille. Après une dernière absolution, il reçut avec les sentiments d'une piété vive l'Extrême-Onction que je n'avais pu lui administrer la veille au milieu des ténèbres et sans abri contre le vent. Puis, j'insistai très fort pour qu'il se laissât transporter au village païen de Poutigne : « Si tu restes ici, tu mourras certainement ; en consentant à te laisser transporter, tu mourras peut-être aussi, mais au moins il y a des chances de salut, etc... » Il répondit : « Que le Père ordonne, je suis prêt à faire tout ce qu'il me dira ; je souffrirai beaucoup en route, mais j'offre à Dieu mes souffrances et ma vie. » On prit toutes les précautions possibles pour que ce trajet lui fût le moins pénible. C'est alors qu'il me recommanda ses cinq enfants dont l'aîné n'a que treize ans, me dit encore quelques paroles pleines de résignation et de conformité à la sainte volonté de Dieu et l'on se mit en chemin. Je laissai les chrétiens venir tout doucement avec le malade et, prenant les devants, je partis en toute hâte pour Yerkalo.

» On m'a dit que Djroleu, malgré ses souffrances, n'a pas laissé échapper une seule plainte pendant le long trajet qu'il eut à parcourir.

» Arrivés au village païen de Poutigne, sur la demande du malade, les chrétiens vont frapper à la porte d'un ancien ami ; on répond : « Le maître de la maison est absent, nous n'osons pas recevoir un malade. » Alors, ils demandent l'hospitalité au fameux maire et sorcier Kata, qui jusque-là avait su tromper les simples par son hypocrite empressement à paraître nous rendre service. On répond encore : « Le maire est absent, nous n'osons recevoir un malade. » Djroleu, ne pouvant supporter une plus longue fatigue, se fait déposer à l'écurie et ce n'est que le lendemain matin que Kata, pour donner le change sur ses sentiments, le fait transporter dans sa maison. C'est là qu'il s'endormit dans la paix du Seigneur, le mardi matin 16 août. Il ferma les yeux à la lumière sans avoir revu ni sa femme, ni ses enfants. Pelgun avait fait dire à sa belle-sœur : « Reste auprès de tes enfants, encore trop petits pour être laissés seuls en terre d'exil, ton mari va mieux, tu peux compter sur moi pour les soins que réclame son état ; il est mon frère aîné, je ne manquerai pas de faire tout ce qui sera possible. »

» Ce même jour, au soir, je vis arriver de Bathang un délégué des deux chefs thibétains, nommé Gadyra¹. Après un moment de conversation banale, il me prie de vouloir bien le conduire dans un endroit retiré pour me faire une communication importante. Je me fais suivre de Pelgun, car je voulais avoir un témoin.

» Alors ce délégué me dit :

« Je suis envoyé par les deux chefs pour arrêter, si possible, les soldats qui viennent attaquer Yerkalo ; j'ai trouvé ces soldats réunis sur le territoire de Bongmet ; j'ai ordonné, j'ai menacé, j'ai supplié, tout a été inutile, ils n'ont tenu aucun compte de mes paroles. Au cas où je ne serais pas écouté, comme la chose est arrivée, j'avais ordre de me rendre en toute hâte à Yerkalo pour prier le Père de s'éloigner pendant quelque temps, c'est le dernier et unique moyen d'éviter l'invasion et de sauver la maison du pillage et de l'incendie. »

« Hélas ! il y avait bien d'autres moyens, mais la volonté de les employer manquait !

« Quelle preuve me donnes-tu de ta mission ? As-tu un écrit ? lui demandai-je. »

« Je n'en ai pas, répliqua-t-il ; les chefs de Bathang m'ont dit que, connaissant le Père, et étant connu de lui, je serais cru sur parole. Étant très occupés au moment de mon départ, ils n'avaient pas le temps de faire un écrit. »

« Je compris que je restais sans soutien. Les chefs avaient fait semblant de nous donner une protection efficace, ils envoyaient un homme me prier de m'éloigner pour éviter de tomber entre les mains des persécuteurs ; mais par politique, ils évitaient de donner un écrit qui eût pu témoigner contre eux dans la suite. Je dis au délégué :

1. Ou Godyra.

« Puisque les premiers chefs du pays eux-mêmes me font dire officiellement de me retirer temporairement pour le bien de tous, il ne m'est guère possible de ne pas obéir. Cependant, je ne partirai que lorsque les conditions que je vais faire seront agréées. Il faut : 1^o que toi, le sous-préfet et les maires, vous veniez tous ici demain matin, pour aviser un moyen de mettre en dépôt une partie de ce que nous possédons, et faire transporter l'autre partie hors de la frontière. 2^o Il faut que vous vous engagiez à garder notre maison et l'église, et que vous en répondiez. »

» Mes propositions furent acceptées et il se retira en disant qu'il allait immédiatement donner ses ordres.

» Le lendemain matin, 17 août, les maires, le sous-préfet et le délégué Gadyra arrivent chez moi d'assez bonne heure. Bientôt notre maison fut remplie de monde. Ce n'étaient ni les gens les plus probes ni les plus respectables du pays. Aussi, pendant que je délibérais avec les chefs, il se committit quelques larcins. On vint m'en avertir. Je priai le sous-préfet de vouloir bien donner des ordres sévères à ses administrés qui avaient envahi notre maison, et semblaient vouloir commencer le pillage. Il le fit, mais à ses ordres, on répondit par un murmure sourd et prolongé qui l'effraya quelque peu. La moindre étincelle pouvait faire éclater un grand incendie. Dans cette journée, on régla la mise en dépôt d'une partie de notre mobilier.

» Les nuits précédentes, j'avais déjà fait porter en secret un certain nombre d'effets chez des particuliers. Enfin des choses de moindre valeur furent laissées à la maison ; restait la maison elle-même : personne n'osait s'en charger. « Très bien, leur dis-je, je resterai moi-même pour la garder. »

« Le délégué ordonna alors une réunion générale à Yerkalo pour le lendemain, afin de traiter cette affaire.

» A l'heure indiquée, le peuple est réuni dans une plaine au bas de notre maison. Les maires sont assis en cercle sur notre terrasse. Le sous-préfet, le délégué Gadyra et moi nous délibérons dans la chambre des hôtes. C'était le renversement des choses. Les maires s'inspiraient auprès du peuple et les chefs supérieurs attendaient leur opinion pour prendre une détermination. Après une longue discussion, chefs et peuple consentent à prendre la responsabilité de la maison, et garantissent qu'elle ne sera pas brûlée, s'il n'y a pas invasion de soldats étrangers dans le pays.

» Pour tout ce qui s'était fait jusqu'alors, nous avions des écrits nous permettant de recourir plus tard aux tribunaux. Je demandai une pièce de ce genre concernant notre demeure. On n'osait pas me la donner, disait-on, et la discussion se prolongeait. Bientôt le peuple, comme un flot qui monte, envahit notre maison, notre jardin. Alors les gens bien intentionnés se retirèrent et il ne resta plus que cette classe d'hommes trop connus partout, toujours prêts à s'appropriier le bien d'autrui et à faire du trouble. Ici, on arrache les ferrements des portes ; là, on déchire les livres laissés à la bibliothèque ; on emporte les légumes du jardin ; partout on vole ce que l'on peut.

» Les chefs ordonnent, réprimandent, leur voix n'est pas écoutée. Les pillards appartenaient surtout aux trois villages Mossos, enclavés dans le territoire thibétain de Bathang. Poutigne surtout comptait parmi eux beaucoup de représentants.

» Enfin, je somme les chefs, grands et petits, de me dire, s'ils prennent la responsabilité de notre maison. Tous à l'unanimité répondent affirmativement. Alors je conduis les deux principaux chefs dans toutes les chambres et leur déclare que je remets ma demeure entre leurs mains, qu'ils devront en rendre compte. Il était quatre heures du soir, et je n'avais pas encore mangé. Je prends un peu de nourriture, et, après m'être agenouillé un instant sur le seuil de la chapelle, je pars, emmenant avec moi les deux seuls chrétiens qui restaient.

» A mon départ, les païens de Yerkalo, hommes, femmes, vieillards, tous firent la prostration, en m'adressant des souhaits pour un prompt retour. Ils avaient les larmes aux yeux.

» Chemin faisant, je pressai encore les chefs qui m'accompagnaient, pour obtenir un écrit au sujet de notre maison. Le sous-préfet poussé à bout me dit :

« Les grands chefs de Bathang n'ont pas osé envoyer un écrit, comment nous, leurs subordonnés, oserions-nous en donner un ? »

« Je compris et n'insistai plus. D'ailleurs je n'ai eu qu'à me louer du sous-préfet. Il a fait ce qu'il a pu, mais il ne vient qu'en second ordre et ses pouvoirs sont très limités.

» Ce jour-là, je marchai jusqu'au déclin du jour, et nous passâmes la nuit à la belle étoile, au bord de la route. C'est ainsi que, le 18 août, le 29 de la 6^{me} lune, je quittai Yerkalo. J'étais à peine parti qu'on rédigea un écrit attestant mon départ et l'évacuation complète de la maison de Yerkalo. Cet écrit fut porté à Bathang la nuit. Aussitôt les soldats improvisés pour la circonstance se retirèrent dans leurs foyers. Les lamas avaient remporté la victoire : tout était fini.

» Le 19 août, je franchissais la frontière et j'envoyais une lettre au P. Bourdonnec pour le prier de vouloir bien, à son retour d'A-ten-tse, s'installer chez le maire de Napo. C'est là que j'avais fait transporter quelques caisses d'objets et quelques céréales. De mon côté, je visitai les chrétiens épars sur les montagnes, pour les encourager, les fortifier et les exhorter à la patience et à la résignation.

» C'était un spectacle très émouvant de voir ces malheureux ; leur piété et l'accent de leurs prières me touchaient et m'édifiaient. Chaque famille formait un petit groupe et elle se réunissait aux familles plus proches pour réciter en commun le Rosaire et les prières du matin et du soir.

» Cependant il me paraissait impossible que nos chrétiens demeurassent pendant longtemps dans cette triste situation ; le P. Bourdonnec étant revenu d'A-ten-tse me trouver à Napo, dont le maire accepta de garder les objets que nous avions emportés, nous résolûmes de retourner à Yerkalo ; mais sur notre route, chefs et peuple, chrétiens et païens, s'efforcèrent de nous détourner de ce projet qui, disaient-ils, attirerait sur eux et sur

nous les plus grands malheurs. Nous cédâmes et nous nous arrêtâmes à la frontière du pays de Bathang, dans la gorge de Zeulong, au bord d'un torrent. Pendant deux nuits et un jour, nous eûmes la pluie sur le dos, sans abri pour nous garantir. Plusieurs des chrétiens étaient malades. Lorsque la pluie eut cessé, nous nous enfonçâmes plus avant dans la gorge de Zeulong, loin de toute voie de communication; et ayant fabriqué une petite tente, nous la fixâmes au bord du torrent.

» La plupart de nos chrétiens n'avaient plus de quoi manger. Nos modiques ressources étaient à peu près épuisées; pour leur procurer des vivres, j'avais même mis en gage une partie de mes vêtements. Il était impossible de nourrir tout le monde. Nous renvoyâmes douze familles chrétiennes à Yerkalo et à Kionglong, avec prière aux chefs et au peuple de les laisser vivre en paix. Nous avions choisi parmi les chrétiens pour les renvoyer, ceux qui avaient des parents et des amis païens sur lesquels ils pouvaient un peu compter. Nous étions depuis trois jours dans la gorge de Zeulong, lorsque tous les chefs de famille du village de Pouyongkong viennent nous trouver dans notre retraite. Le passé nous fit facilement deviner la cause de leur démarche. Prenant la parole au nom de tous, le plus âgé d'entre eux nous dit :

« Nous prions les Pères de ne pas se fâcher; nous-mêmes nous sommes affligés et honteux d'avoir à faire une telle demande; mais c'est une nécessité. Nous venons prier les Pères de ne pas rester sur les terres de notre village; mais de vouloir bien aller ailleurs, ainsi que tous les chrétiens qui les accompagnent. Veuillez vous rendre de bon gré à ce que nous demandons de vous, sinon nous serons obligés de prendre des moyens pour vous forcer à partir. »

« Je leur fis remarquer l'injustice de leur conduite: « Jusqu'ici, leur dis-je, nous n'avons eu ensemble que de bonnes et amicales relations, maintenant vous semblez profiter de notre malheur passager et de notre faiblesse apparente, pour venir ainsi sans raison nous accabler. Croyez-le bien, un tel acte ne vous sera aucunement utile pour le présent, et pourra vous nuire dans la suite. Nous avons le droit de nous fixer où bon nous semble, pourvu que nous remplissions les formalités usitées dans le pays; nous pensions envoyer, dès demain, un homme pour remplir ces formalités. Puisque vous êtes tous réunis ici, je vais le faire présentement. Quant à nous faire partir, il est fort inutile d'y penser; à moins d'employer la violence. Dans ce cas, je vous attends. »

« Leurs yeux se portèrent comme instinctivement sur nos fusils; ce qui me fit sourire, car nous n'avions nullement l'intention de nous en servir contre ces pauvres villageois qui sont eux-mêmes très pacifiques. Je savais qu'ils n'agissaient ainsi que sous une pression étrangère. L'orateur reprit :

« Que le Père nous écoute :

« Nous voudrions, comme autrefois, vous offrir l'hospitalité dans nos maisons, mais, dans les circonstances actuelles, votre seule présence sur notre territoire peut devenir pour nous la cause d'un grand malheur. Nous sommes menacés de toutes parts : menaces de nos chefs d'A-ten-tse et des lamaseries; menaces des maires soumis au gouvernement de Lhassa;

menaces de Bathiang; menaces même de la part de quelques individus des Salines. Si vous restez ici, c'est la destruction certaine de notre pays. — Un fait certain, leur répétai-je, c'est que nous ne sortirons d'ici que quand vous nous en chasserez par la force. Nous avons le droit pour nous. »

« On leur versa le thé, nous causâmes quelques instants, puis je leur fis donner une provision de thé, en disant :

« Il y en a le double de ce que vous auriez le droit d'exiger de tout voyageur qui s'établirait comme nous pour un temps sur votre territoire; veuillez l'accepter. »

« Ils le firent d'assez bonne grâce, remercièrent et se retirèrent. Nous eûmes alors quelques jours de tranquillité. Nous espérions voir bientôt la fin de nos maux, lorsque, le 11 septembre, nous recevons simultanément deux nouvelles inquiétantes venues l'une de Yerkalo, l'autre de Napo.

» Les chrétiens de Yerkalo nous faisaient dire que les Mossos de Poutigne, réunis en conseil par les menées secrètes du sorcier Kata, avaient envoyé huit hommes avec des pioches et des haches, faire des fouilles dans notre maison, pour chercher les instruments avec lesquels nous empêchions la pluie de tomber, et le grand livre sacré des lamas que nous avions profané, disait-on, en l'enfouissant sous le mur qui supporte l'escalier d'entrée de notre maison.

» C'était évidemment une préparation au pillage.

» L'autre lettre nous était adressée par le maire de Napo, notre ami dévoué. On le menaçait de toutes parts, et on le sommait de se défaire des objets qu'il avait reçus de nous en dépôt. Il nous donnait en même temps avis d'un écrit envoyé par les lamaseries et les chefs thibétains d'A-ten-tse, à tous les sujets de leur juridiction. Au reçu de cet écrit, chaque famille devait se procurer immédiatement de la poudre pour 50 coups de fusil, 50 balles et 5 brasses de mèche à fusil. Au premier appel, chaque famille devait fournir un homme armé et muni de vivres pour cinq jours.

» Très inquiet au sujet des objets dont il avait le dépôt, le maire de Napo priait l'un des deux missionnaires de descendre promptement auprès de lui, pour aviser aux moyens à prendre.

» Je commençai par le plus pressé. Je courus à Yerkalo avec deux chrétiens. Je vis en effet qu'on avait démoli l'escalier d'entrée, renversé le foyer, donné des coups de hache çà et là dans la nouvelle chapelle, brisé les fenêtres à coups de pierres, emporté les portes et les fenêtres, etc. Je me prosternai un instant au milieu de la chapelle, mais dans le trouble de mon cœur, je ne savais plus même prier.

» Le bruit de mon arrivée s'étant bien vite répandu dans le village, les païens accoururent avec de petits présents et de la nourriture toute préparée pour le repas. Après avoir écouté les condoléances qu'ils me firent, je leur dis :

« Vous qui étiez chargés par les chefs du pays de garder notre maison, pourquoi ne la gardez-vous pas ?

— C'est, répondirent-ils, parce qu'en la gardant nous nous attirons l'inimitié de tous les méchants. La nuit, nous n'osons dormir, de crainte

d'être consumés par les flammes. Nous avons bien lieu de craindre ; Kata, en effet, nous a dit, à deux reprises, de ne pas garder la maison, lui qui était cependant un des répondants lors du départ du Père. C'est aussi à son instigation secrète, que huit hommes sont venus commettre les dégâts que le Père vient de constater. Nous leur avons fait des observations ; ils n'en ont tenu aucun compte. Garder une maison, sans la préserver, c'est une dérision ; c'est pourquoi nous nous sommes retirés.

— Très bien, leur dis-je, vous allez venir avec moi à Poutigne témoigner devant le sous-préfet de ce que vous venez de me dire. »

» Nous partîmes et le lendemain 13 septembre, sur l'ordre du sous-préfet, les maires et le peuple se réunirent. Je reprochai à Kata : 1° d'avoir mal conseillé les hommes préposés à la garde de notre résidence, et d'avoir ainsi fait éluder les ordres de tous les chefs du pays ; 2° d'avoir excité secrètement les familles pauvres de Poutigne à brûler notre maison ; 3° d'avoir envoyé huit hommes commettre les dégâts dont j'ai parlé.

» Il déclara être absolument étranger à tous ces faits. — Je lui dis :

« Le temps de faire des recherches sérieuses viendra, alors tu ne pourras pas cacher ta culpabilité. Sache-le bien, si les tribunaux te condamnent à mort, ce n'est pas moi qui demanderai grâce pour toi. Déjà en 1873, lors de la persécution, tu as été condamné une fois et c'est à l'intercession des Pères que tu dois la vie. Pour moi, je ne demanderai pas grâce pour un ingrat et un homme doublement criminel comme toi. Si toi et tes amis vous voulez agir comme les Dechoudunba, si vous voulez ma vie, dites-le franchement. Que chacun de vous prenne une pierre et je descendrai dans la cour où vous pourrez plus facilement me tuer. »

» Je prononçai tout cela devant le sous-préfet et le délégué des chefs de Bathang, pour montrer au sorcier que son hypocrisie était dévoilée et pour lui inspirer une crainte qui le rendit plus sage. Et c'est dans ce but que j'ajoutai : « Ce que tu as fait jusqu'ici, je veux bien le compter pour peu de chose et même n'en pas tenir compte, si tu agis convenablement dans la suite. »

» Il protesta de nouveau de son innocence, s'offrit à user de toute son influence auprès du peuple pour le maintenir dans l'ordre, et proposa de donner un écrit signé par lui et par tous les maires et les hommes du peuple qui penseraient comme lui, pour s'engager de nouveau à ne pas molester les chrétiens, à ne pas commettre et à ne laisser commettre aucun dégât dans notre maison, autant qu'il serait en son pouvoir.

» Il sortit pour s'entendre avec les autres maires et le peuple. A son retour, il apportait l'écrit en question muni des cachets des maires et du peuple, et dans lequel étaient mentionnées toutes les choses que j'avais indiquées. L'affaire terminée, il était presque nuit. Cependant je repartis pour Zeulong près du P. Bourdonnec et des chrétiens.

» Le surlendemain, j'étais à Napo. Le maire me fit part de ses inquiétudes et des menaces dont il était l'objet. « Il y a quelques jours, me racontait-il, les sujets de Lhassa qui sont sur l'autre rive du fleuve, ont rassemblé, un peu avant la nuit, un grand nombre de chevaux, auprès du pont de corde, comme pour une attaque nocturne. » Inquiet de cette information,

je partis avec un chrétien, et je passai deux nuits près du pont, afin de le couper, si nos ennemis voulaient le traverser. N'ayant rien vu, je priai le maire, qui était vraiment notre ami, de continuer à nous rendre service comme il l'avait fait jusqu'ici. Pour le tranquilliser un peu, je lui dis : « Si deux ou trois vagabonds viennent essayer de piller, de voler, je compte sur ta bravoure, ton savoir-faire et ton dévouement. Si au contraire il y avait un ordre officiel des chefs et que les assaillants soient nombreux, inutile de résister ; mieux vaut les laisser faire, il suffit que tu remarques bien les pillards, afin que nous sachions qui accuser. » Il consentit à tout.

» Quelques jours plus tard, je revis le maire. Il avait l'air troublé. Il m'introduisit dans une chambre, un peu à l'écart, et me donna lecture d'un écrit thibétain arrivant d'A-ten-tse et dont voici la traduction :

Les trois chefs thibétains d'A-ten-tse, aux maires et aux habitants de Kochu, Kiong, Napo, Poutigne, Sanchu et Pamé. Vous, trois villages de Pouyongkong, de Chiéka, de Yu, vous n'avez pas le droit de donner asile aux étrangers. Ces étrangers n'ont pas le droit de vivre près de la frontière du gouvernement de Lhassa ; les trois districts et les trois lamaseries du pays d'A-ten-tse sont en danger. Maintenant, vous trois villages et les autres des environs, si vous pouvez répondre jusqu'au dernier cheveu du grand mal que les gouvernements de Lhassa et de Bathang réunis vont faire aux trois districts et aux trois lamaseries, envoyez-nous un contrat qui en fasse foi ; si vous ne le pouvez, sachez que vous avez à chasser les étrangers dès que vous aurez vu cet écrit.

Nous, chefs des trois districts et des lamaseries, nous obéissons au gouvernement de Lhassa ; vous villages, si vous n'obéissez pas, vous serez détruits et perdus ; nous en prenons les dieux à témoin. Maires de Kochu, Kiong, Poutigne, Napo et autres, chacun en particulier, vous répondez de cet écrit.

Pour les chefs et le peuple ici réunis.

» A ma prière, le maire prit à la hâte une copie de cet écrit qu'il me remit. Ce seul acte de dévouement à notre égard, s'il avait été connu de nos ennemis, lui aurait coûté l'incendie de sa maison et le pillage de ses biens. « Que pensez-vous faire ? » me dit-il. Je lui répondis : « Cet écrit est trop violent pour avoir une importance pratique ; il n'est fait que pour jeter la terreur parmi le peuple, au milieu duquel nous nous sommes réfugiés ; il n'aura pas de conséquences ; nous pouvons donc nous en tenir à ce qui a été convenu il y a quelques jours. »

« Cependant, ayant appris que nos ennemis s'apprêtaient réellement à exécuter leurs menaces, je changeai d'avis et je dis au maire :

« Sois sans crainte, appelle tes esclaves et fais transporter nos bagages hors du village, auprès de la route. Je vais m'y rendre moi-même et ainsi tu ne seras pas en cause. »

« Il rougissait d'accepter mon offre, et la crainte l'empêchait de refuser. Je le tirai de cet embarras en donnant moi-même l'ordre aux esclaves. Au coucher du soleil, tout était transporté. A ce moment, je vis les soldats venir par petites bandes de trois ou quatre, de cinq ou six, tous le sabre au côté et sur l'épaule une lance ou un fusil. Ils me dirent que je devais

les suivre à A-ten-tse. Je refusai. « J'ai le droit de demeurer ici et j'y demeurerai. D'ailleurs, si je pars, je veux que mes bagages me suivent. — Tu n'as pas besoin de tes bagages, tu partiras seul. » Je gardai le silence. Le lendemain, les soldats recommencent les instances de la veille.

» A défaut de raison, ils emploient l'insulte et la menace ; ils parlent de me jeter au fleuve, de me tirer un coup de fusil, de me donner un coup de sabre. « C'est la plus belle mort que je puisse désirer, répliquai-je. Le Maître souverain de tous les hommes, le Dieu tout-puissant voit la justice de notre cause et mon innocence ; dans sa miséricorde, il placera mon âme dans le séjour de l'éternelle félicité... Ceux qui, comme vous, agissent injustement, vous qui m'aurez fait mourir, vous paraîtrez aussi un jour devant ce Juge souverain. » Et je continuai, profitant de toutes les occasions pour leur parler de religion. Les uns paraissaient touchés et effrayés, d'autres n'en devenaient que plus furieux. Enfin, après différentes péripéties qu'il serait trop long de raconter, après un essai de fuite vers Yerkalo, une rencontre inopinée avec le P. Bourdonnee, que les païens avaient chassé des gorges de Zeulong, nous fûmes définitivement obligés de nous laisser conduire à A-ten-tse, mais il fut convenu que nos bagages nous suivraient.

» Nous arrivâmes dans cette petite ville le 28 septembre. Du haut de la colline qui domine A-ten-tse, nos soldats conducteurs annoncent leur victoire par une fusillade suivie de cris de guerre. A ce signal, plus d'un millier de personnes se réunissent à la porte d'entrée, pour nous regarder passer ; pas un mot d'insulte ne fut proféré, pas le moindre trouble n'eut lieu. Le peuple montrait assez par sa contenance et sa retenue, qu'il désapprouvait l'injuste violence dont nous étions victimes.

» Pendant que nous étions à A-ten-tse, nous apprenons que notre maison et notre église de Yerkalo ont été livrées aux flammes.

» Nous ne restâmes à A-ten-tse qu'un seul jour, et déjà le conseil des lamas et des chefs réunis feignait de s'alarmer. Il nous envoya une députation pour nous enjoindre de partir. « Il y a, disaient-ils, 500 cavaliers de Lhassa prêts à envahir notre pays si vous ne partez tout de suite. » Je leur répondis :

« Inutile de nous inviter à partir, inutile d'inventer des mensonges pour appuyer votre invitation, nous n'avons rien à faire ici pour le moment : nous partirons demain matin, mais nous reviendrons. »

« Un riche lama nous loua ses mulets pour porter nos bagages et nos vivres. On en sera peut-être étonné ; pour lui, il trouva que l'argent donné comme prix du transport était bon à prendre.

» Partis d'A-ten-tse le 30 septembre, nous arrivons en face de Tse-kou le 4 octobre. Le même jour, nous entrons sur le territoire mosso du moukoua ou chef de Yetché, jeune homme de vingt-neuf ans, intelligent, énergique, aimé et obéi de ses sujets. Les missionnaires avaient toujours été en bonnes relations avec lui. Nous lui fîmes quelques cadeaux et il nous accorda, pour nous et nos chrétiens, la permission de résider sur son territoire. Aussitôt l'autorisation obtenue, j'installai nos malheureux chrétiens, brisés par la misère et la fatigue de ce long voyage. »

IV

Ruine d'A-ten-tse. — Tse-kou.

Menaces contre les missionnaires. — Conduite du préfet de Ouy-si. — MM. Genestier et Goutelle. — M. Dubernard quitte Tse-kou.

Il n'y avait plus aucun missionnaire sur le territoire de Bathang, frontière du royaume du Thibet. Ce succès pouvait satisfaire les lamas, mais il ne leur suffisait pas. Aussi s'étaient-ils attaqués aux postes situés dans la province du Yun-nan. A-ten-tse, où venaient de passer MM. Couroux et Bourdonnec, Tse-kou qu'ils avaient aperçu de loin, n'avaient pas échappé à la tempête.

L'ordre d'expulser d'A-ten-tse les missionnaires Goutelle et Genestier, fut envoyé de Lhassa aux lamaserie voisines dès le commencement de l'année 1887. Mais les lamas, sujets du Yun-nan, comprenant qu'ils pourraient se compromettre, demandèrent au préfet de Ouy-si, de passage à A-ten-tse, l'autorisation d'agir. Par esprit de justice ou par prudence, celui-ci déclara qu'il traiterait en rebelles quiconque serait convaincu d'obéir à Lhassa. Les lamas n'insistèrent pas. Toutefois, deux attaques eurent lieu ; la première, peu importante, au mois de mars, à l'occasion de l'arrivée à A-ten-tse d'un nouveau Bouddha vivant ; la seconde, à la fête de Pâques. Le 11 avril, une grêle de pierres s'abat tout à coup dans la cour et sur le toit du presbytère. Des bandes d'émeutiers circulent, proférant des malédictions contre les étrangers. Le mandarin accourt en toute hâte, puis, voyant que ses paroles ne font rien sur ces forcenés, il se précipite à la porte d'entrée, où il est frappé de plusieurs coups de pierres. Effrayés eux-mêmes des proportions que pouvait prendre cette affaire, les lamas firent des excuses et tout rentra provisoirement dans le calme.

Au commencement de septembre, quand arriva à A-ten-tse la nouvelle de la ruine de Bathang et de Yerkalo, les lamas jugèrent le moment venu de reprendre l'exécution de leur dessein. Une panique inexplicable s'empare subitement de la population. Chinois et Thibétains, tous cachent leurs objets précieux, sous prétexte que des soldats vont envahir le pays. Les missionnaires savent, à n'en pas douter, qu'aucune invasion n'est proche, et que tout ce mouvement est dirigé contre eux. Forts de leur droit, ils mettent leurs personnes et leurs biens sous la protection du mandarin et résistent aux sommations qui leur sont faites par les Thibétains de quitter le pays. Bientôt on apprend que le préfet de Ouy-si a donné un édit défendant de toucher aux étrangers ; lui-même annonce sa venue prochaine. La confiance renaît. Quelques jours plus tard, l'homme d'affaires du préfet arrive le premier. Il rend visite aux missionnaires, les rassure ; mais, au cours de la conversation, il s'informe s'ils ont des armes et leur

demande qui leur a vendu le terrain qu'ils possèdent. Ces questions paraissent de mauvais augure. M. Goutelle et son compagnon attendent toutefois avec confiance le préfet, qui arrive le 20 septembre ; les missionnaires vont le saluer à son passage ; le lendemain, le mandarin leur rend visite ; il proteste de sa bonne volonté, leur promet de les protéger et de lancer un édit qui rende les chefs indigènes responsables des désordres qui pourraient survenir.

Cependant, dès le 22 septembre, des rassemblements malveillants se forment, l'attaque s'organise. Le 23, vers onze heures, le mandarin envoie prier les missionnaires de partir, disant qu'il se sent impuissant à les protéger contre ces barbares. « Bientôt, en effet, rapporte M. Genestier ¹, la crête de la montagne se couvre de soldats ; ils sont trois cent trente qui descendent de la forêt de Dong pour venir nous attaquer ; ils poussent leur fameux cri de guerre, accompagné de nombreux coups de fusil, quoiqu'ils soient hors de portée. Nos domestiques, effrayés, s'enfuient en pleurant et vont se cacher au camp. Les assaillants continuent à descendre, à hurler, à tirer ; nous fermons nos portes et montons sur le toit ; de tous côtés, nous apercevons des lamas accourant au-devant des soldats pour les arrêter. Le mandarin, dont l'habitation est tout proche, accourt et, tenant le trident d'une main, il ordonne à ses soldats de marcher en avant, aussitôt les agresseurs reculent en désordre. Les lamas saisissent alors son cheval, le prient de revenir sur ses pas, disant que l'attaque ne se poursuivra pas ; les Thibétains continuent cependant à tirer, mais sans atteindre personne. Le mandarin cède, et les lamas, à qui tout obéit, font cesser les coups de feu.

» Au retour de cette comédie, le préfet nous fait prévenir qu'il n'y a rien à craindre. Dans la soirée, il nous fait appeler auprès de lui, nous prie de nous retirer momentanément à Tse-kou, afin de lui donner le temps d'avertir ses supérieurs. Il répète à plusieurs reprises qu'il fera couper la tête à deux ou trois émeutiers ; nous consentons à partir dès le lendemain. Il promet de nous faire donner une escorte, mais c'est en vain qu'il fait mander les chefs indigènes, aucun ne se présente pour recevoir ses ordres. Les lamas, toujours bons apôtres, prêtent leurs propres animaux et, le lendemain, après avoir livré les clefs de notre maison au mandarin, nous partons, moi, emportant pour tout bagage, le vêtement que j'avais sur le corps, mon calice, mon bréviaire et mes couvertures ; le vénérable M. Goutelle est à peu près dans le même dénûment. »

Quelques jours plus tard, le 29 septembre, les lamas et les chefs du village incendièrent le presbytère et l'oratoire d'A-ten-tse, après en avoir retiré tout ce dont ils espéraient tirer profit en le vendant ou en s'en servant.

Pendant ce temps, Goutelle et Genestier arrivaient au pont de corde de Tse-kou, espérant jouir de l'hospitalité de Dubernard. « Quelle n'est pas notre surprise, écrit Genestier ², lorsque nous apercevons sur l'autre rive du fleuve, trente-trois individus, le sabre à la main, nous défendant

1. M. C., 1888, p. 193-196.

2. Id., p. 196.

de passer et prêts à couper la corde si nous témoignons l'envie de ne pas tenir compte de leurs ordres. Nos conducteurs repartent et nous voilà au milieu de la route, sans moyens d'aller à Tse-kou, ni de descendre plus bas. Après quelques instants, nous voyons arriver M. Dubernard, accompagné d'un bon nombre de chrétiens. Les gardiens du pont lui permettent de venir jusqu'à nous. Nous apprenons de lui qu'il est également obligé de quitter son poste. »

Ces dernières paroles de M. Genestier nous renseignent sur le sort de M. Dubernard ; mais lui-même va le faire plus longuement. Nous n'avons donc qu'à citer ce qu'il écrivit à Mgr Biet pour connaître le détail de ses malheurs¹ :

« Nous sommes sortis de Tse-kou le 2 octobre, non par la force des armes, comme à Bathang et à A-ten-tse, mais sur les ordres des chefs indigènes. Le premier écrit fut envoyé par un nommé Atchang, neveu du maire ; il enjoignait aux villages de Tsedjriong et Patong, sous peine de mort, d'empêcher MM. Genestier et Goutelle de passer le pont de Tse-kou ; dans le deuxième écrit, il était dit de chasser les étrangers établis à Tse-kou.

» Si on réussissait à nous faire partir de plein gré, c'était bien ; dans le cas contraire, les soldats de Lhassa viendraient nous chasser ; s'ils ne venaient pas, le peuple d'A-ten-tse les remplacerait et les choses iraient très mal pour les villages de Tsedjriong et Patong.

» Cet écrit, revêtu de cachets, est entre nos mains.

» Lorsque MM. Goutelle et Genestier, chassés d'A-ten-tse, arrivèrent près du pont qu'ils eurent défense de passer, j'allais vers eux et, après délibération, l'exode de Tse-kou commença au milieu des larmes des chrétiens. Si nous n'étions pas partis, les soldats seraient arrivés des deux côtés du fleuve, pillant les villages sur leur route. On permettait aux chrétiens de rester, à la condition d'apostasier. Ils ont préféré l'exil. D'autre part, on prétend que la chapelle du Sacré-Cœur ne sera brûlée que dans deux ou trois ans, c'est-à-dire s'il est démontré aux destructeurs que nous sommes impuissants dans nos accusations.

» En quittant ma paroisse, après une dernière prière, je remis aux mains du maire, chapelle, maisons, champs. Je fis comparaitre devant lui trois familles qui, pour des raisons particulières, crurent devoir rester à Tse-kou ; à peine eus-je passé les ponts de corde, qu'on les coupa. Les familles qui avaient demandé à rester, furent obligées de payer pour avoir le droit de récolter leurs céréales, qui furent divisées en trois parts : l'une pour le peuple, la seconde pour le maire, la troisième pour les chrétiens.

» Le maire s'installa à Tse-kou avec deux hommes du peuple, se remplaçant à tour de rôle pour garder la chapelle et notre maison, et surtout pour faire bombance. Lorsque tout le bois a été brûlé, toutes les planches des toitures emportées, soit de Tse-kou, soit de Gniapatong, tous les greniers pillés, les portes des maisons chrétiennes enlevées, alors le maire, moyennant quatre à cinq boisseaux de céréales, a confié la garde de la chapelle à Foupou, un de nos fidèles, afin de pouvoir dire, si elle est détruite, qu'elle l'a été entre les mains des chrétiens. La bibliothèque a été perdue ;

1. A. M.-E., vol. 536. Yetché, 11 octobre 1887 et 3 janvier 1888.

je n'ai avec moi que mon bréviaire, mon missel et un ou deux livres de spiritualité.

» Après avoir rencontré sur notre route d'assez nombreux chrétiens sans abri, pleurant, sanglotant, nous sommes arrivés à Yetché, où nous avons été reçus par le moukoua, qui nous permet de rester plusieurs mois, à condition qu'il ne soit pas inquiété par les Thibétains et par les autorités chinoises. »

Ainsi, en quelques semaines de l'année 1887, les postes les plus avancés du Vicariat apostolique du Thibet : Bathang, Yerkalo, A-ten-tse, étaient entièrement ruinés ; Tse-kou seul gardait son église, que sa beauté, grande pour ces pays désolés, semblait avoir fait épargner ; plus de cinquante maisons chrétiennes avaient été détruites ; les pertes totales s'élevaient à plus de 300.000 francs. Cinq cents catholiques erraient sans abri et sans soutien, et les missionnaires n'avaient trouvé d'asile, avec quelques-uns de leurs fidèles, que chez un mosso reconnaissant.

Près de trente ans s'étaient écoulés depuis le premier pillage de Bonga, vingt-deux ans depuis sa ruine définitive, quatorze ans depuis les expulsions de Bathang et de Yerkalo sous l'épiscopat de Mgr Chauveau. La mission du Thibet était toujours sur la route du Calvaire ; elle tombait, se relevait, retombait, pour se relever et retomber encore, sans jamais arriver ni au sommet de la sainte colline pour y recevoir le coup final, ni au faite du Thabor pour y jouir de la glorification et du triomphe.

CHAPITRE DIXIÈME

NÉGOCIATIONS POUR LE RELÈVEMENT DES STATIONS CHRÉTIENNES

1888 - 1894

I

Débuts des négociations.

Entrevue de Mgr Biet et du préfet de Ta-t sien-lou. — Actes d'accusation. — Lettre au ministre de France. — Hostilité du vice-roi du Su-tchuen. — Visite courageuse au préfet. — Demandes de Mgr Biet. — Stations du Yun-nan. — Appel à la légation de France. — Bentrée des missionnaires à Tse-kou.

Après avoir achevé le récit des malheurs de Bathang, de Yerkalo, de A-ten-tse et de Tse-kou, nous allons raconter les longues et difficiles démarches faites pour obtenir justice, citer une partie des nombreuses lettres écrites à ce sujet par Mgr Biet, par son provicaire aujourd'hui son successeur, Mgr Giraudeau, par les ministres de France à Pékin et par les autorités chinoises. C'est une lutte encore, et pour être d'un autre genre, elle n'offre pas de péripéties moins variées et n'étreint pas d'angoisses moins douloureuses le cœur de ceux qui combattent pour le droit et pour la vérité.

Ce fut le soir du 25 juillet 1887 que Mgr Biet apprit à Ta-t sien-lou, par un courrier qui avait fait 17 étapes en huit jours, les premières attaques contre Bathang; il aurait pu faire avertir les autorités du Su-tchuen, mais sachant le Yang-ou-kou, tribunal chargé des affaires des catholiques, à ce moment très hostile aux Européens, il jugea plus prudent de s'adresser aux mandarins civils et militaires de Ta-t sien-lou.

Dans l'entrevue qu'il eut avec le premier mandarin, celui-ci laissa échapper cette parole : « Si le vice-roi ne délègue personne pour ce procès, à qui vous adresserez-vous, puisque le protectorat des chrétiens a été enlevé au gouvernement français ? » L'évêque protesta vivement contre cette grave erreur, et après les explications qu'il donna, le préfet

sembla reconnaître qu'il s'était trompé. Mais le mot prouve l'état d'esprit des autorités chinoises et le genre de fausses nouvelles qu'on répandait, dans le but évident de diminuer l'influence des missionnaires et de la France.

Le mandarin promit d'expédier immédiatement un ordre très ferme aux chefs de Bathang pour saisir les coupables. « C'est pourquoi, dit-il à l'évêque, n'écrivez pas à Pékin, nous nous chargerons de l'affaire ¹. »

L'ordre fut effectivement envoyé, mais il ne devait produire aucun résultat.

Lorsque le prélat connut, le 8 août, la ruine totale de Bathang, il prévint également le préfet de Ta-tsien-lou, qui promit de nouveau sa protection, mais ne fit rien ou à peu près. En face de cette inertie dangereuse, Biet s'adressa plus haut.

« J'ai déjà, dit-il dans une lettre du 12 août 1887 ², envoyé un écrit d'accusation au préfet de Ya-tcheou, et, par le Yang-ou-kou, au vice-roi et au maréchal tartare de Tchen-tou et un télégramme à Pékin. Je prépare en ce moment un rapport en règle pour le ministre de France.

» Dans mes pièces d'accusation, je donne les mandarins comme complices, par incurie et mauvais vouloir; je dis qu'ils ont obéi à l'écrit anonyme qui enjoignait, aux mandarins et au peuple de Bathang, de laisser faire, sans nous défendre, lorsqu'on viendrait nous attaquer. »

Le télégramme adressé à Pékin passa par la procure des Missions-Étrangères de Shang-haï, d'où le procureur, M. Martinet ³, l'expédia le 18 août à M. Bodinier, provicaire du Kouy-tcheou, alors à Pékin pour les graves affaires de sa mission et, le 19, il fut remis à la légation. Il était ainsi conçu :

« Thibet, station Bathang incendiée par gens soudoyés. Autres stations menacées. Avisez Bodinier demander réinstallation, lettre suit. »

Cette lettre, qui porte la date du 13 août, débute ainsi ⁴ :

J'ai le regret d'annoncer à Votre Excellence qu'une attaque aussi hardie qu'injustifiable vient d'être dirigée contre la mission catholique et française de Bathang (Su-tchuen), grâce au mauvais vouloir et à la connivence du mandarin chinois de Bathang, Tcheou-tchang-ta.

Ensuite, l'évêque cite la plainte adressée à Tchen-tou résumant les faits qui se sont passés à Bathang et dont nous avons donné précédemment un récit détaillé. Puis il se demande :

Qui a soudoyé contre nous ces paysans qui ne nous connaissent pas et avec lesquels nous n'avons aucun rapport ?

Il répond :

1. A. M.-E., vol. 556 r. Mgr Biet à M. Vinçot, 26 juillet 1887.

2. A. M.-E., vol 556 r. Mgr Biet à M M. Giraudeau et Soulié.

3. Jean-Baptiste Martinet, né à Pouilly (Meuse), le 6 septembre 1844, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 16 mai 1868, prêtre le 11 juin 1870, parti le 6 juillet suivant, sous-procureur à Hong-kong en 1870, à Singapour en 1872, procureur à Shang-haï en 1876, procureur général à Hong-kong en 1891.

4. A. M.-E., vol 556 r. Ta-tsien-lou, 13 août 1887.

Les interrogatoires éclairciraient la question, mais nous avons déjà une donnée très forte. Lorsque l'an dernier, M. Mac-Aulay se désista de son projet de voyage à Lhassa, on construisit de suite un fort sur la route anglaise, on fortifia la frontière du sud du Thibet, et les lamas de Lhassa se proclamèrent vainqueurs des Européens. Quoique nous n'ayons jamais fait depuis 23 ans aucune tentative pour pénétrer dans le royaume du Thibet, quoique nous vivions pacifiquement dans les pays du Su-tchuen et du Yun-nan, les lamas de Lhassa, enhardis par le recul des Anglais, envoyèrent cette année des ordres pour nous faire expulser de nos diverses stations, bien qu'ils n'aient aucune juridiction sur les pays où nous résidons.

L'évêque conclut par ces paroles :

S'il ne s'agissait pas de nous, les mandarins chinois ne toléreraient pas l'ingérence du gouvernement de Lhassa dans les provinces du Su-tchuen et du Yun-nan que nous habitons : l'échec de la tentative des Anglais n'est pas une raison pour qu'on use de représailles contre nos pacifiques stations françaises du Su-tchuen et du Yun-nan, car nous n'avons aucun chrétien sur le territoire de Lhassa et pour éviter toute complication, selon le désir de la légation de France à Pékin, nous n'avons jamais permis à aucun chrétien de résider et même de voyager sur le territoire du gouvernement de Lhassa.

A cette lettre, M. Souhart ¹, chargé de la légation en l'absence du ministre, répondit ² :

Pékin, le 15 octobre 1887,

J'ai reçu la lettre en date du 13 août dernier, par laquelle Votre Grandeur a porté à ma connaissance les désastres éprouvés par la mission de Bathang. J'ai saisi sans retard le Tsong-li-yamen de cette question en lui transmettant les détails que vous m'aviez fait parvenir. Tout en l'avisant de la démarche faite par vous auprès du vice-roi du Su-tchuen et du maréchal Tartare, j'ai insisté pour que des instructions sévères fussent adressées à ces hauts fonctionnaires, leur enjoignant de faire une enquête sérieuse, de faire réinstaller les missionnaires dans leurs propriétés, d'y assurer leur sécurité, de les indemniser de leurs pertes et de punir leurs agresseurs. J'ai demandé en outre, conformément à votre désir, que le résident impérial à Lhassa fût invité à user de son influence auprès du gouvernement tibétain pour que les lamas s'abtinssent désormais de venir attaquer sur le territoire chinois les missionnaires catholiques.

Le Tsong-li-yamen me répond, à la date de ce jour, qu'il vient d'écrire officiellement au vice-roi pour que l'affaire soit examinée et réglée.

Pendant ce temps, Biet avait étudié dans quelles conditions il pourrait traiter de la paix et pris des précautions pour que les emplacements du presbytère et de la chapelle de Bathang ne fussent pas volés.

« Le mandarin délégué, Tin, écrivait-il le 13 septembre ³, a pris copie de tous nos titres de propriétés à Bathang et dans les environs, titres munis

1. Fernand-Arthur Souhart, né le 18 janvier 1854, attaché à la direction des consulats en 1876, élève consul en 1878, à Yokohama la même année, et secrétaire de première classe à Pékin en 1886, secrétaire à Belgrade en mars 1889.

2. A. M.-E., vol. 556 J.

3. A. M.-E., vol. 556 J. Mgr Biet à M. Vinçot, 13 septembre 1887.

des sceaux des mandarins chinois et indigènes ; il a pris aussi copie de l'écrit de la lamaserie fait après la mort du P. Brieux, et promettant de vivre *in perpetuum* en bon accord avec nous. D'après ses paroles, il semble avoir reçu l'ordre de nous faire rendre justice ; mais il n'est pas très énergique, et tergiverse sur le moyen à employer. Il part demain pour Bathang ; de là, dit-il, il expédiera un nouveau rapport au préteur. Il est convenu qu'après avoir envoyé sur Ta-t sien-lou quelques coupables et avoir obtenu des chefs indigènes et des lamas un nouvel écrit, par lequel ils s'engagent à vivre en paix avec nous, et à punir de suite tout provocateur de troubles, il rappellera les missionnaires expulsés qui dirigeront eux-mêmes la reconstruction des maisons incendiées. Je souhaite qu'il réalise ses promesses ; mais le préfet d'ici présume qu'il n'aura pas assez de volonté et de capacité pour en imposer aux lamas et les faire plier. »

Cette attristante prévision se réalisa. Le délégué ne fit absolument rien à Bathang. « A son retour à Ta-t sien-lou, dit l'évêque ¹, il donna pour excuse qu'il avait été envoyé par le préteur pour constater ce qui s'était passé, et faire son rapport, qu'il n'était pas chargé de traiter le procès à fond ; il était fier de lui. Mais pendant qu'il était encore ici, il reçut une lettre du préteur annonçant que M. Souhart avait porté plainte et fait traduire ma lettre en chinois pour le Tsong-li-yamen, qu'il fallait achever l'affaire de Bathang vite et bien. Au reçu de cette nouvelle, le délégué Tin fut déconcerté, il craignit d'être chargé du procès, d'être obligé de retourner à Bathang, et il partit en toute hâte pour Tchen-tou, en disant que n'ayant vu aucun tort de notre côté, il ferait son rapport en notre faveur. »

A cette époque, Biet espérait que les affaires allaient être rapidement traitées, et que l'intervention de Souhart déciderait le Tsong-li-yamen à agir sur le vice-roi du Su-tchuen. Aussi, après le départ de Tin, écrivit-il à Tchen-tou pour demander un nouveau délégué chargé non de voir, mais de traiter le procès ; il désigna même pour cet office Tcheou-tsen, préfet de Ta-t sien-lou, et dénonça Tcheou-tchang-ta, le complice des lamas, comme incapable et cause de tous les malheurs ².

Malheureusement le vice-roi était alors Lieou-pin-tchang, ennemi juré des chrétiens, celui-là même qui est devenu célèbre par la persécution de 1895 et par la punition exemplaire dont le fit frapper le ministre de France, M. Gérard. Ce haut fonctionnaire fit écrire au préfet de Ta-t sien-lou cette lettre grossièrement injurieuse pour l'évêque ³ :

Un nommé Pi, qui se dit évêque, — qu'est-ce qu'un évêque ? le dernier des portefaix — écrit qu'il a eu à se plaindre des barbares ; vois si sa cause est juste ; appelle-le à ton prétoire ; qu'il se mette à genoux ; s'il dit des paroles blanches (des mensonges), frappe-le. Si sa cause est juste, rends-lui justice. Qu'il ne m'écrive plus, le peuple s'adresse à ses chefs, non aux grandes autorités.

Le préfet, en bons termes avec Mgr Biet, était assez embarrassé pour

1. A. M.-E., vol. 536. Mgr Biet à M. Martinet, 22 novembre 1887.

2. A.M.-E., vol. 556. Mgr Biet à M. Martinet, 7 février 1888.

3. Tous les détails de ce fait nous ont été racontés par Mgr Biet.

lui faire connaître la teneur de cette lettre ; il prit le parti de lui en envoyer une copie sans ajouter un seul mot, et au lieu de l'adresse que d'habitude il libellait ainsi : « Au grand homme qui gouverne la religion catholique dans le Thibet et dans les provinces thibétaines dépendantes du Su-tchuen et du Yun-nan, » il écrivit : — « A l'étranger Pi, qui demeure à Ta-tchien-lou ; » et il expédia la missive, par un domestique, sans aucune cérémonie.

Biet comprit immédiatement toute la néfaste influence que ce factum pouvait avoir sur l'esprit du peuple et du mandarin, s'il n'y répondait par un acte d'audace. Dans quelques jours, plus tôt même, tous sauraient que le chef des catholiques avait été ignominieusement traité par le vice-roi, qu'il n'avait plus aucun moyen de se faire respecter et qu'on pouvait tout se permettre vis-à-vis de lui et de ses fidèles. Son parti fut pris ; il appela un petit globulé, Lieou-tse-chin : « Emprunte vingt chevaux aux soldats thibétains qui sont nos amis, lui dit-il, appelle vingt chrétiens en leur ordonnant de prendre leur bonnet de cérémonie et va demander au préfet à quelle heure il peut me recevoir. »

Lieou-tse-chin s'inclina et, quelques heures plus tard, il revenait dire à l'évêque que le mandarin le recevrait le lendemain à une heure.

A l'heure indiquée, le prélat, en chaise verte, accompagné de ses vingt chrétiens à cheval, arrivait au prétoire, dont les grandes portes s'ouvrirent devant lui pendant que le secrétaire criait : « On invite ». Dans la cour, tous les cavaliers mirent pied à terre et attachèrent leurs chevaux ; les porteurs gravissant les douze marches déposèrent la chaise en face de la porte du salon, où l'évêque entra aussitôt. Le préfet se présenta, les manches de sa tunique abaissées par honneur pour le visiteur, qu'il salua avec courtoisie. Tout de suite Mgr Biet entra en matière : « Qu'est-ce qui se passe donc ? Quelle singulière lettre j'ai reçue ! » Le mandarin s'inclina : « Que le grand homme n'y fasse pas attention. Ce sont de mauvais drôles qui ont apposé le sceau du vice-roi. — Comment, on joue avec le sceau du vice-roi ? — Non, non, c'est tout comme auparavant, que le grand homme ne fasse pas attention. » La conversation continue quelques instants sur un autre sujet, puis Mgr Biet se lève et va reprendre place dans sa chaise, suivi par le préfet qui descend l'escalier et le salue humblement. Dans la cour, les chrétiens remontent à cheval et le cortège retourne à l'évêché, où le prélat peut se féliciter d'avoir, en jouant quitte ou double, gagné la partie. Aucun habitant de Ta-tchien-lou, connût-il la méprisante lettre du vice-roi, n'oserait attaquer les catholiques après avoir été témoin de l'énergie de leur chef et de la politesse du mandarin.

Malgré ce petit succès, l'évêque ne pouvait plus écrire à Tchen-tou, dont les autorités refusaient ses lettres et, bientôt après, nommaient pour étudier le procès de Bathang, Tcheou-tchang-ta, l'homme-lige des lamas et parent par sa femme de plusieurs d'entre eux. Il eut alors recours au mandarin de Ta-tchien-lou et lui demanda :

1° La punition des instigateurs de la persécution, particulièrement de l'homme qui avait arraché la tête du P. Brioux et l'avait placée comme but de cible, et de Kata qui avait fait brûler Yerkalo ;

2° L'affichage d'un édit proclamant la liberté pour la religion chrétienne et pour ses adeptes ;

3° La réinstallation des missionnaires et des chrétiens dans les stations dévastées ;

4° Une indemnité pour toutes les pertes subies.

Ces demandes n'aboutirent pas.

De son côté, Tcheou-tchang-ta, qui devait faire une enquête, ne s'occupait nullement de rechercher les coupables ; il se contentait de vivre grassement, bien payé par les lamas. Tel était l'état du procès engagé pour les chrétientés de Bathang, de Yerkalo et de Yaregong qui dépendaient du Su-tchuen.

Les missionnaires n'avaient pas été plus heureux vis-à-vis des autorités du Yun-nan, dont relevaient A-ten-tse et Tse-kou. Dubernard ayant prié le missionnaire de Ta-li d'agir près du tao-tay ou commandant de cercle résidant en cette ville, et qui avait juridiction sur la partie troublée par les lamas, Le Guilcher s'empressa de présenter un acte d'accusation. Le tao-tay, en excellents termes avec le prêtre français, fit droit à sa requête et s'empressa d'écrire au mandarin de Ly-kiang d'envoyer quelqu'un pour examiner la situation. Le délégué choisi fut le neveu du moukoua ou chef de Ye-tché, un descendant des anciens rois de Ly-kiang. En arrivant à Ye-tché il assura M. Dubernard que son église ne serait pas brûlée et qu'il le ferait au plus tôt rentrer à Tse-kou avec ses chrétiens. Il partit ensuite pour A-ten-tse, accompagné de douze satellites, y resta une vingtaine de jours, réunit le peuple plusieurs fois, puis il revint faire part à M. Dubernard des propositions qui lui avaient été soumises et dont voici le résumé ¹ :

« Les missionnaires n'ont nui en rien au peuple. Ils ont été chassés sur les ordres de Lhassa ; nous petit peuple, nous ne pouvons résister à Lhassa. C'est bien heureux que toi, de la race du roi de Ly-kiang, tu sois délégué, nous aurions fait le vide autour de tout autre mandarin. Les étrangers ne peuvent rester à A-ten-tse, nous restituerons le prix de leur maison et de leur terrain, et nous rendrons leurs objets ; à cette condition nous permettons qu'ils rentrent à Tse-kou. »

M. Dubernard répondit au délégué :

« Si nous ne pouvons rentrer à Tse-kou qu'à la condition de renoncer à A-ten-tse, nous ne voulons pas de Tse-kou. Mandarin, ayez pitié de nos chrétiens réduits à la dernière misère par un temps rigoureux ; sans argent les uns meurent, les autres sont malades, il y en a de logés dans des cabanes de branches de sapins, d'autres réfugiés dans des cavernes ; faites qu'ils puissent rentrer sans cette condition, que je n'ai ni le droit ni le pouvoir d'accepter. Même en rentrant ainsi à Tse-kou j'aurais des difficultés inextricables, sans argent, sans provisions, sans bœufs de labour, au milieu de villages non encore condamnés à payer nos dommages et sans main assez ferme pour exiger les réparations. Retournez à Ly-kiang, faites votre rapport au mandarin qui vous envoie. »

Le délégué se rendit aux instances du missionnaire ; mais les ordres que le vice-roi du Yun-nan, Tsen-kong-pao, avait intimés au tao-tay

1. A. M.-E., vol. 556. M. Dubernard à Mgr Biet, Ye-tché, 3 janvier 1888.

étaient arrivés de Ta-li et défense était faite de s'occuper des affaires des prêtres étrangers. Pendant ce temps, Mgr Biet avait envoyé M. Goutelle à Ta-li ; mais, aux instances que ce dernier, aidé de M. Le Guilcher, fit auprès du commandant du cercle, celui-ci répondit que « par les dispositions de ses supérieurs, il avait les mains liées et ne pouvait rien pour eux ¹. »

L'évêque se vit forcé d'en référer de nouveau à la légation de France. Par sa lettre du 13 août 1887, il s'était contenté d'informer le ministre de la ruine de Bathang ; cette fois, par une lettre du 1^{er} mars 1888 ², il demanda formellement au ministre sa protection :

Sûr de notre droit, dit-il en terminant l'exposé des démarches inutiles dont nous venons de parler, victime d'une violation audacieuse des traités, provoqué par ce défi que la France n'a plus le droit de protectorat, j'ai voulu pousser jusqu'aux dernières limites l'esprit de conciliation en ne m'adressant qu'aux fonctionnaires de la province. A bout d'expédients, je me vois obligé d'avoir recours à la haute protection de Votre Excellence pour qu'elle daigne informer le Tsong-li-yamen de la transgression inique des traités et obtenir des ordres pour nos mandarins du Su-tchuen et du Yun-nan, afin que justice nous soit rendue.

Jugeant que les négociations seraient très longues, les missionnaires essayèrent de rentrer dans leurs postes. Dubernard seul réussit à retourner à Tse-kou et voici dans quelles circonstances :

Au mois d'avril 1888, les mandarins de Ouy-si adressèrent à MM. Dubernard et Bourdonnec un écrit dont le sens était : « Vos maisons, vos écoles existent encore, vous avez perdu un peu plus de mille taëls, pourquoi ne retournez-vous pas à Tse-kou ? » L'invitation fut accueillie avec reconnaissance ; sans plus tarder, les deux missionnaires se rendirent à Ouy-si pour s'entendre avec les autorités sur le moyen de regagner leur poste. Des ordres furent donnés au maire de Tse-kou de rétablir le pont de corde, et l'on prit jour pour la réinstallation. Deux délégués, dont l'un petit mandarin à A-ten-tse, accompagnèrent les ouvriers apostoliques. Quelques chrétiens les avaient déjà précédés avec leurs bagages, les autres vinrent à leur suite. Le pont de Tse-kou n'était point encore rétabli, il fallut prendre une autre route. Enfin, le 19 mai, les missionnaires arrivèrent à la station.

« Notre premier acte, écrit Dubernard ³, fut d'aller nous agenouiller dans notre église dévastée. Sur quatorze grandes gravures ou peintures, il en restait trois : la Madone tenant l'Enfant-Jésus, l'image du Sacré-Cœur et celle de saint Joseph. Qui donc a gardé ces trois gravures de la destruction générale ? Je fus bien ému de ce signe manifeste de protection. Les autres avaient reçu des coups de pierres, de flèches ; la soie du tabernacle était enlevée ainsi que la serrure ; c'est la désolation dans le temple ! Mais

1. Le mandarin de Ouy-si ayant demandé au vice-roi des soldats pour rétablir la paix, celui-ci lui répondit en le maudissant : « Des soldats pour battre le peuple ! Et cela pour soutenir des Européens ! Est-ce croyable ? Alors tu favorises les Européens ! »

2. A. M.-E., vol. 556 J.

3. A. M.-E., vol. 556 J. Lettre du 25 mai 1888.

enfin elle est debout, la belle église du Sacré-Cœur, gardée par elle-même, alors qu'on sollicitait les chefs d'A-ten-tse de la venir brûler solennellement. Les dégâts sont grands dans nos maisons et dans celles de nos chrétiens ; c'est le vide complet ! »

Les délégués, d'accord avec les missionnaires, se montrèrent peu exigeants dans leurs réclamations. Ils demandèrent seulement : le rétablissement du pont, la restitution des grains, des bœufs de labour et des terrains enlevés, et le paiement des sommes dues précédemment. A part quelques boisseaux de sarrasin, rien ne fut accordé. Les chrétiens durent rétablir leur pont, ce qu'ils firent au péril de leur vie après bien des difficultés.

On eut grand'peine à s'approvisionner des choses nécessaires à la vie, et peu s'en fallut que la famine ne vint s'ajouter aux autres épreuves. Pendant les mois de juin et juillet, la situation des missionnaires et de leurs néophytes demeura très précaire. Des bandes venant d'A-ten-tse menaçaient d'envahir le pays pour les en chasser une seconde fois. Puis le bruit se répandit que le procès de Bathang allait enfin être traité et tout rentra dans un calme relatif ; mais M. Bourdonnec dut demeurer à Tse-kou sans pouvoir regagner Yerkalo.

Couroux et Giraudeau essayèrent d'être plus heureux que lui. De bonne heure, ils avaient demandé à retourner, l'un à Yerkalo et l'autre à Bathang ; Mgr Biet trouva le projet dangereux. Il avait peur que ce retour, accompli sans que les missionnaires se fussent concertés avec les autorités chinoises, n'engendrât de nouveaux malheurs.

A la fin, pressé par les sollicitations des intéressés, il consentit à poser la question aux ouvriers apostoliques qui étaient près de lui. Il les pria d'abord d'assister à la messe qu'il célébrerait pour demander les lumières du Saint-Esprit et, après le divin sacrifice, tous donnèrent leur vote pour ou contre le retour. Le premier parti l'emporta à une voix de majorité. Quelques jours plus tard, invité à dîner par les mandarins, l'évêque profita de l'occasion pour parler du prochain départ des missionnaires et demander pour eux une escorte de soldats. Le préfet lui promit une vingtaine d'hommes ; mais, le lendemain, il lui fit dire : « Ne laissez pas partir vos prêtres, il arrivera malheur. » Ces paroles renouvelèrent les hésitations et les craintes de Mgr Biet qui, de nouveau, consulta ses missionnaires.

Cette fois, tous excepté lui, opinèrent pour le départ. L'évêque ne voulut pas s'opposer à un sentiment ainsi exprimé et, au jour fixé, MM. Couroux et Giraudeau se mirent en route ; mais déjà une estafette les avait précédés, portant, de la part des autorités chinoises, l'ordre de les arrêter ; dans le courant de la même journée, le préfet prévint Mgr Biet qu'il ferait enchaîner et ramener les voyageurs à Ta-tsien-lou.

En face de cette menace, que les soldats étaient prêts à exécuter, l'évêque écrivit aux missionnaires de rester à Tongolo. Ceux-ci obéirent ; ils devaient passer de longs mois dans ce petit village situé à quelques étapes de Ta-tsien-lou. Ils voulurent y acquérir une vieille tour pour s'installer plus commodément que dans la mesure qui leur servait d'abri ; le roitelet

thibétain craignit, dit-on, que cette tour ne fût transformée en forteresse ou peut-être en oratoire et qu'elle ne devint le commencement d'une station chrétienne, et il leur défendit de l'acheter sous peine d'expulsion.

Les deux apôtres, sans catholiques autour d'eux, sans moyen de convertir des païens, se réfugièrent dans la prière et dans les travaux de linguistique, de composition ou de traduction d'ouvrages de doctrine.

Genestier ne put rentrer à A-ten-tse et demeura pendant quelque temps à Ouy-si et à Siao-ouy-si avec Léard ; Soulié resta à Ta-tsien-lou avec Déjean ; deux nouveaux missionnaires, Paul Grandjean ¹ et Léon Tintet ², habitèrent Cha-pa avec Mussot. Pendant ce temps, Goutelle était toujours à Ta-li où, après avoir inutilement tenté d'obtenir justice, il servait de procureur aux missionnaires de Tse-kou et de Ouy-si, qui ne pouvaient correspondre avec Ta-tsien-lou, puisque la route de Bathang leur était fermée.

A ce moment, Léard eut encore une alerte à Siao-ouy-si ; on disait que les Tsaronais allaient venir l'expulser ; heureusement, à sa prière, les mandarins de Ouy-si donnèrent des ordres sévères et furent obéis. Ces mandarins s'étaient montrés bien disposés ; mais il paraît que le moyen le plus efficace pour éloigner les Tsaronais fut l'arrivée à Ouy-si d'un certain nombre de soldats armés à peu près à l'européenne et qui étaient, disait-on, envoyés à la sollicitation de Goutelle pour réinstaller les prêtres étrangers à A-ten-tse. On raconta même que le préfet de Ta-li avait été obligé de se mettre à genoux pour empêcher le missionnaire d'aller l'accuser à Yun-nan-sen. « Plus on monte dans le Thibet, ajoutait Goutelle ³ en rapportant ces derniers faits qui, avons-nous besoin de le dire, étaient faux, plus les mensonges deviennent nombreux, ridicules, absurdes. » Pour une fois, du moins, ces exagérations furent utiles aux missionnaires.

1. Paul-Célestin Grandjean, né à Besançon (paroisse Saint-Jean) (Doubs), le 6 décembre 1862, prêtre le 19 décembre 1883, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 22 septembre 1886, parti le 2 novembre suivant.

2. Léon Tintet, né à Ger (B^{ess}-Pyrénées) le 18 juin 1860, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 27 mai 1884, prêtre le 24 septembre 1887, parti le 2 novembre suivant.

3. A. M.-E., vol. 556/. M. Goutelle à Mgr Biet, Ta-li, 1^{er} septembre 1888.

II

Guerre de l'Angleterre.

Tentatives des Européens pour pénétrer au Thibet.

Expédition anglaise au Thibet. — M. Saleur avec les troupes anglaises. — Promesse de M. Desgodins. — Combats. — Enlèvement du rajah de Sikkim. — Négociations. — Convention anglo-chinoise. — Le traité de Darjeeling. — Yatoung. — Mauvaise volonté des Chinois. — Les explorateurs.

D'autres bruits, plus vrais, couraient également le pays, excitant les esprits contre les Européens. Ils avaient trait à une nouvelle expédition anglaise sur les frontières du Thibet.

L'échec de Mac-Aulay, en 1886, n'avait pas paru définitif à l'Angleterre qui, en 1888, envoya des troupes dans les Himalayas, avec ordre de s'emparer des forts construits par les Thibétains. Le 19 mars, le premier fort fut enlevé ; le 20, ce fut le tour du second ; et le 21, le corps expéditionnaire entra dans Lengtou sans tirer un coup de fusil. M. Paul, chargé des négociations, et le colonel Graham écrivirent aux chefs thibétains pour les inviter à commencer des pourparlers ; ils ne reçurent aucune réponse. Les deux armées restèrent en présence : les Anglais en haut de Lengtou et les Thibétains dans la vallée de Chumbi. Au mois de mai, les premiers s'avancèrent jusqu'à Natong, où, le 19 mai, ils furent attaqués par les Thibétains au nombre de deux mille trois cents. Le combat ne dura pas longtemps et les Thibétains prirent la fuite, après avoir perdu près de deux cents hommes ¹. Mais les Anglais, au lieu de les poursuivre et de détruire le nouveau fort que les ennemis avaient construit à la passe de Jalep, rentrèrent au camp.

1. Au sujet de ce combat, M. Desgodins écrivait le 24 mai : « Le lieutenant-gouverneur vient de repasser ici revenant de Natong et allant à Darjeeling ; nous l'avons salué à son arrivée et, après son déjeuner avec les officiers, nous avons eu une longue conversation. Voici ce qu'il dit :

« D'après les prisonniers, les Thibétains étaient 2300, l'attaque ne devait avoir lieu que le 15 de la lune, 25 mai. Mais, un ordre soudain arrive d'avancer. Ils montèrent donc toute la nuit, et ne purent arriver devant Natong qu'à 7 heures au lieu de surprendre le camp au lit. On put les laisser approcher et se montrer hors de la forêt. Alors on ouvrit le feu et pour ne rien exagérer 120 furent tués, d'autres disent 200. A l'exception d'un très petit nombre, les Thibétains lâchèrent pied et s'enfuirent à toutes jambes, jetant armes, habits et provisions. Sur l'arête d'un mamelon, à deux milles de distance, on apercevait une longue ligne d'individus en beaux habits (les chefs sans doute), restés là pour voir le combat. Du fort, l'artillerie leur envoya un obus qui éclata juste au milieu d'eux et fit un grand vide dans leurs rangs. Immédiatement ils se dispersèrent.

» On se mit à la poursuite des fuyards, et l'on en tua encore un grand nombre, ils repassèrent tous la frontière, et l'on eut beau chercher dans la forêt et les ravins autour du camp on n'en découvrit plus trace.

» Du côté des Anglais 3 tués et seulement 7 blessés, dont un seul grièvement. »

(A. M.-E., vol. 556. M. Desgodins à Mgr Biet, Padong, 20 mai 1888.)

Pendant cette campagne, Desgodins écrivit à M. Paul, lui demandant la permission, pour l'un des missionnaires de Padong, M. Saleur, d'aller au camp, afin de donner le secours de son ministère aux soldats catholiques. M. Paul et le général crurent-ils que le provicaire demandait, pour un de ses prêtres, de suivre la colonne officiellement et d'une manière permanente ? Toujours est-il qu'ils répondirent par un refus, d'ailleurs fort poli. Ayant manifesté son étonnement au colonel commandant à Padong, celui-ci en fit part à M. Paul, qui écrivit à M. Desgodins que son intention n'était nullement de lui déplaire, qu'il serait, ainsi que le général, très heureux de le recevoir, lui ou l'un des missionnaires, à titre de visiteur, pendant quelques jours et que, pendant ce temps, celui-ci aurait toute liberté d'exercer son ministère. « Même, ajouta-t-il, le prêtre pourra renouveler sa visite aussi souvent qu'il le voudra. » « Très bien, concluait M. Desgodins ¹, mais Natong est à trois grands jours de marche et à 8.000 pieds plus haut que Padong. On ne fait pas un tel voyage aussi souvent que l'on veut, et pour quelques jours seulement. Suivant les circonstances, nous aviserons donc à profiter ou non de ce refus poli et déguisé. »

Malgré les difficultés que présentait le voyage, et le peu d'empressement des autorités anglaises, Saleur se rendit à Natong ; il fut reçu cordialement, et les soldats catholiques, en grand nombre, s'empressèrent de recourir à son ministère.

Espérant plus que jamais que l'Angleterre allait enfin ouvrir le Thibet à l'évangélisation, Desgodins eut la pieuse pensée, pour obtenir cette faveur, de s'engager, par une promesse solennelle, envers Dieu, qui tient en sa main le cœur des hommes et dirige à son gré les destinées des empires.

Voici la teneur des vœux qu'il fit à cette occasion ² :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. — La divine Providence voulant peut-être se servir de l'intervention anglaise pour l'ouverture du Thibet à la religion catholique, nous, missionnaires du Thibet, au nom de toute la mission, offrons le Saint Sacrifice de la messe pendant trois jours, à partir de demain 22 mai, pour supplier Dieu, par le Sacré-Cœur de Jésus, le très saint et Immaculé Cœur de Marie, et par l'intercession de tous les anges et saints du Ciel, de bien vouloir envoyer son Saint-Esprit pour éclairer les Conseils qui vont avoir lieu à Natong sur l'expédition au Thibet, et sa sainte bénédiction sur cette expédition, afin qu'elle procure la gloire de Dieu, le salut des Thibétains, le rétablissement de la mission à l'est et son établissement de ce côté-ci.

De plus, nous faisons vœu, au nom de toute la mission et de tous nos confrères en particulier : que si la mission de l'est est rétablie par suite de cette expédition anglaise, chaque missionnaire du Thibet dira une neuvaine de messes d'actions de grâces, dont trois messes en l'honneur de la Sainte Trinité, une messe au Sacré-Cœur de Jésus, une messe en l'honneur de la Sainte Vierge, une en l'honneur de saint Joseph, une en l'honneur des saints Anges, une en l'honneur de tous les saints et une pour les âmes du purgatoire. Tous les chrétiens seront engagés à offrir une communion en actions de grâces aux mêmes intentions.

1. A. M.-E., vol. 556 *Œ*. M. Desgodins à Mgr Biet, Padong, 19 août 1888.

2. A. M.-E., vol. 556 *Œ*. 21 mai 1888.

Si l'entrée du Thibet nous est ouverte au sud, par l'expédition anglaise, nous, missionnaires de Padong, faisons vœu que le premier poste que nous pourrions établir au Thibet, sera consacré au très saint et Immaculé Cœur de Marie, comme j'en avais fait le vœu en quittant l'est, pour revenir dans l'Inde. Dans ce cas, l'orphelinat de Padong, que nous lui avons consacré parce que nous ne voyions aucune possibilité de pénétrer au Thibet, pourra être placé sous la protection d'un autre saint. De plus, nous faisons le vœu de dire chacun trois autres messes d'actions de grâces, dès que cette possibilité de pouvoir nous établir au Thibet deviendra une certitude.

Enfin, chaque année, en la fête du Sacré-Cœur de Jésus, à laquelle seront convoqués les chrétiens, nous renouvellerons l'acte de consécration de la mission au Sacré-Cœur de Jésus, suivi de trois *Ave Maria*, en l'honneur du très saint et Immaculé Cœur de Marie.

Les prières de Desgodins ne devaient pas encore être exaucées, ni ses espérances réalisées. Les négociations ne commencèrent pas et les deux armées restèrent en présence.

Le 23 septembre 1888, les Thibétains attaquèrent les Anglais une seconde fois et furent une seconde fois battus. Le lendemain, l'armée victorieuse franchit la frontière du Sikkim et entra dans la vallée de Chumbi, territoire du royaume du Thibet interdit à tous les Européens. A ce moment, les Anglais auraient pu marcher sur Lhassa, du moins à ne considérer la chose qu'au point de vue militaire ; ils ne parurent pas en avoir l'intention et se contentèrent, quelques mois plus tard, d'envoyer un détachement prendre le rajah du Sikkim que les Thibétains gardaient chez eux ¹.

En face de ces succès, la Chine se substitua au Thibet pour traiter avec les Anglais, ce qui prouve, une fois de plus, qu'elle se considère comme maîtresse de ce pays. Des plénipotentiaires furent nommés : du côté des Anglais, le principal fut M. A. W. Paul et du côté de la Chine, Ho-chang-yung, un des commissaires impériaux de Lhassa, qui eut plus tard pour collègue, dans cette négociation, M. James H. Hart, le frère du directeur des douanes chinoises. Le Thibet ne fut pas même représenté.

Selon leur habitude, les Célestes employèrent la ruse et l'inertie. Tout d'abord, ils envoyèrent un petit mandarin militaire qui, en présentant la carte du commissaire impérial, espérait peut-être se faire passer pour ce haut fonctionnaire ; ensuite, on annonça l'arrivée du trésorier-payeur de Kiangtse ; enfin, on affirma que, le 19 novembre, le premier commissaire impérial lui-même allait quitter Lhassa pour se rendre à la frontière.

« Il est regrettable, écrivait à cette époque Mgr Biet ², que les Anglais ne connaissent pas leur force, et combien il serait facile, sans risquer une guerre, d'obtenir d'importantes concessions pour le commerce, pour la liberté des voyages à Lhassa et au Thibet. Les Chinois sont prêts à tout céder, ils s'attendent même à ce qu'ils demandent l'ouverture complète du Thibet, et ils s'y résignent, pourvu qu'on leur laisse le pays,

1. Le rajah fut puni de sa soumission aux Thibétains par la perte de sa pension de 30.000 roupies et de l'administration de son royaume ; il n'eut plus que le droit de donner des ordres pour les corvées et devint une sorte de Min-tchen-se.

2. A. M.-E., vol. 556. Lettre à Mgr Coupat, Cha-pa, 29 janvier 1889.

mais les Anglais ne semblent pas se douter de la facilité avec laquelle ils pourraient obtenir ces importantes concessions. »

La conduite de l'Angleterre ne démentit malheureusement pas les prévisions du Vicaire apostolique ; les longues négociations, qui eurent lieu entre les délégués anglais et le commissaire chinois assisté de l'ancien mandarin de Bathang, Ky-tche-ouen ¹, furent loin d'aboutir au résultat que plusieurs se croyaient en droit d'attendre et qui fut précisé dans une convention signée à Calcutta le 17 mars 1890.

Suivant l'article 7 de cette convention, qui, en réalité, renfermait surtout des préliminaires, une commission comprenant un représentant des deux pays contractants, devait se former dans les six mois suivant la ratification du traité, pour discuter et régler les trois questions pendantes : 1^o procurer des facilités de communication pour le commerce à travers la frontière thibétaine ; 2^o laisser ou non aux bergers thibétains des droits de pâturage sur le versant sikkimais de la frontière ; 3^o préciser la méthode à suivre pour les relations officielles entre le gouvernement de l'Inde et celui de Lhassa.

Les délibérations durèrent plus de trois ans et les conclusions ne furent arrêtées et signées que le 5 décembre 1893, à Darjeeling, par A. W. Paul pour l'Angleterre et par Ho-chang-yung et James H. Hart pour la Chine. D'après ce traité, qui porte le nom de traité de Darjeeling, un marché est établi à Yatoung, sur le côté thibétain de la frontière, il est ouvert à tous les sujets anglais pour faire le commerce à partir du 1^{er} mai 1894. Le gouvernement britannique est libre d'envoyer des officiers à Yatoung pour surveiller l'état du commerce anglais sur ce marché. Le commerce des armes, munitions, approvisionnements militaires, sel, spiritueux, drogues narcotiques et enivrantes, peut, suivant le désir de l'un des gouvernements, être entièrement prohibé ou permis, aux conditions qu'il lui plaira d'imposer. Les autres marchandises sont exemptes de droits pendant cinq ans. Le thé indien pourra être importé au Thibet à un taux ne dépassant pas celui qui est imposé au thé chinois à son entrée en Angleterre ; mais le commerce du thé indien ne pourra être entrepris pendant les cinq années durant lesquelles les autres marchandises seront exemptes de droits.

Le petit village de Yatoung, qui venait d'être choisi comme entrepôt du commerce anglais et thibétain, est situé à 155 kilomètres environ de Darjeeling. Cette distance se parcourt en huit étapes : Pachok, Kalimpong, Padong, Phri, Sedougchen, Natong, Jalep et Yatoung.

Le fort anglais le plus rapproché de Yatoung est celui de Gnatong ; il se trouve à 17 kilomètres au sud-ouest. La route qui y mène passe par le col de Jalep, haut de 4484 mètres, et exige, dans la saison la plus favorable, une journée de voyage à dos de mulet. En hiver, cette route est souvent obstruée par la neige.

Tout le commerce de Yatoung se faisait alors par l'intermédiaire des habitants de la vallée du Chumbi, qui portent le nom de Tomos (2.500 habitants environ). Ils achetaient, au marché de Phari, les produits du

1. Qui avait reçu le titre de tao-tay pour la circonstance.

Thibet intérieur que les marchands y apportaient, surtout la laine, et les revendaient à Kalimpong, centre commercial du Sikkim, à 30 kilomètres de Darjeeling. Eux-mêmes ne produisent rien, et les récoltes de pommes de terre, d'orge et de raves suffisent à peine à leur alimentation.

En 1894, Yatoung ne comptait qu'une maison destinée aux chefs et aux soldats thibétains, une autre pour les marchands thibétains et une troisième pour les marchands européens, plus dix-huit huttes sans fenêtres pour les marchands indiens, le tout sans portes ni cheminées, malgré le froid assez vif du pays ¹.

Au lieu d'aider au développement du village de Yatoung et à l'augmentation des relations commerciales, les Célestes semblèrent prendre à tâche d'arrêter tout essor. Ils construisirent, à un demi-kilomètre au nord de Yatoung, dans la gorge qui mène vers Rinchingong, une longue et épaisse muraille, dont la porte fut gardée par un détachement de vingt soldats chinois et de huit soldats thibétains, chargés de surveiller le mouvement sur la route, et d'interdire à toute personne venant du Sikkim de franchir la porte d'entrée du Thibet.

Un Anglais, attaché à l'administration des douanes chinoises ² et faisant fonction de résident chinois à Yatoung, alla s'établir dans ce village ; il ne put y demeurer faute de vivres. Au commencement de 1895, un marchand anglais s'y aventura, mais, au lieu de vrais acheteurs, il rencontra des fonctionnaires déguisés qui, après avoir examiné ses marchandises, déclarèrent qu'elles ne convenaient à personne.

Devant ces difficultés et d'autres encore, le gouvernement britannique se préoccupa de chercher un autre point d'accès vers le pays prohibé. Une route fut construite en 1895, qui aboutit à la passe de Serpoura, sur la frontière thibétaine, et qui s'abouche sur la ligne de l'Eastern Bengale State Railway à la station de Siligouri. Ce nouveau point de pénétration dans le Thibet a, sur le marché de Yatoung, l'avantage de se trouver plus près de Lhassa, puisqu'il n'en est qu'à une distance de 290 kilomètres.

Ainsi, l'application du traité de Darjeeling a contribué à démontrer une fois de plus avec quel soin jaloux le gouvernement chinois, de connivence avec les autorités de Lhassa, garde l'entrée du Thibet et empêche les étrangers de pénétrer dans ce pays. Il y a d'ailleurs autant de preuves de cette affirmation que de tentatives faites par les Occidentaux de pénétrer à Lhassa.

Nous en avons précédemment raconté plusieurs, entre autres celle du comte Bela et de ses compagnons et celle de Prjévalski. Énumérons maintenant les autres ; toutes nous prouveront, par l'échec qu'elles ont eu à subir, l'impossibilité où ont été et où sont encore les ouvriers apostoliques d'aller plus avant sur la terre des Esprits.

1. — 8° en décembre.

2. A la douane, la Chine plaça un mandarin civil, ayant le titre de Kuin-leang-fou, et quatre mandarins militaires : un yeou-ky, un cheou-py, un tsien-tsong et un pa-tsong.

En 1889-1890, nos compatriotes, Bonvalot ¹ et le prince d'Orléans ², accompagnés d'un missionnaire belge, le P. de Deken ³, passent par Kouldja, la vallée du Tarim, le Lobnoor, arrivent jusqu'à Dam, à une soixantaine de kilomètres de Lhassa ; mais là, ils rencontrent les autorités lamaïques, déléguées pour les arrêter, et ils sont obligés de se rabattre sur Bathang et Ta-t sien-lou. Et, comme ce n'est pas encore assez, semble-t-il, de les avoir empêchés de poursuivre leur voyage, on leur vole plusieurs milliers de francs à Ta-t sien-lou. Ils se plaignent au préfet qui, au lieu de rechercher les voleurs, fait battre le tam-tam, ameuté la populace, insulte les Français et ordonne au roitelet thibétain de les attaquer. Heureusement, le roitelet, indigné de cette injuste agression, défend aux Thibétains de prendre les armes. Averti de la conduite du préfet de Ta-t sien-lou, le vice-roi le félicite et lui donne un grade supérieur en le nommant titulaire et en faisant ratifier cette nomination par le gouvernement de Pékin.

A cette même époque, un autre explorateur français, Joseph Martin, essayait d'atteindre Ta-t sien-lou par la route du nord ; il fit halte à Tchangou, pays dépendant de Ta-t sien-lou, et aussitôt le préfet de cette ville envoya un courrier pour ordonner aux lamas de forcer l'étranger à rebrousser chemin par la terre des herbes. L'ordre est exécuté et Joseph Martin, exténué de fatigue, s'en va mourir en Russie.

De 1889 à 1892, W. Woodville Rockhill ⁴, ancien premier secrétaire de la légation américaine à Pékin, parcourut quelques-unes des routes déjà suivies par Prjévalski, traversa une partie du Thibet oriental, en se dirigeant sur Trachilumbo ; mais il fut arrêté au nord-est de Lhassa et revint à Shang-haï par Ta-t sien-lou.

En 1891, le capitaine anglais Bower ⁵ et le docteur Thorold, partis de Leh, dans le Ladak, doivent laisser Lhassa au sud et viennent échouer à Ta-t sien-lou.

Puis, c'est M^{me} Annie Taylor, membre de la China Inland Mission, qui, de 1887 à 1892, fait différents séjours prolongés sur les frontières du Thibet et peut se familiariser avec le dialecte thibétain parlé à Lhassa. Le 2 septembre 1892, elle part de Tao-tcheou, dans le Kan-sou, pour se diriger vers Kegou. Elle arrive à Tachegumpa, sur la route qui va de Kegou à Lhassa, et se dirige vers la vallée de Tsochu. Le 31 décembre, elle franchit la frontière du Thibet. A deux journées de la rivière Dachu, elle est faite prisonnière par les autorités thibétaines et conduite sous escorte militaire jusque dans le voisinage de Nagchukokang, localité située à trois

1. *De Paris au Tonkin, à travers le Thibet inconnu*, par Gabriel Bonvalot. Un vol. in-8. Paris, Hachette, 1892.

2. *De Paris au Tonkin*, par le prince H. d'Orléans. Un vol. in-8. Paris, Calman-Lévy, 1892.

3. *A travers l'Asie*, par le P. Constant de Deken. 1 vol. Bruxelles, 1894.

4. W. W. Rockhill. — *The Land of the Lamas. Notes of a journey through China, Mongolia and Tibet*, with maps and illustrations. 1 vol., in-8. London, Longman, Green and Co, 1891.

5. *Diary of a journey through Mongolia and Tibet*, in 1891 and 1892. 1 vol. in-8. Washington, Smithsonian institution, 1894.

5. Du 17^e Bengale Cavalery.

journées de marche de Lhassa. De là, on lui fait reprendre le chemin de la Chine et, le 12 avril 1893, elle arrive à Ta-tzien-lou. Secourable à tous les malheureux, M. Déjean lui prêta de l'argent pour se rendre à Kia-tin, où elle retrouva ses coreligionnaires.

En 1893, des Russes, M. et M^{me} Potamine et M. Raskharoff, qui étaient partis de Saint-Petersbourg avec mission de rechercher les sources du Tong-ho et du Fleuve Bleu, arrivent à Ta-tzien-lou. Ils voulaient aller à Tchang-kou et consacrer un mois à remonter le Tong-ho ; le mandarin le leur refusa. Ils se consolèrent dans l'espoir de se rendre à Bathang par une route nouvelle et, de cette ville, de rayonner dans tous les sens pendant plusieurs mois ; ils éprouvèrent un nouveau refus du préfet, qui défendit de les accompagner et de leur fournir des chevaux et des mulets.

Seul, Raskharoff put obtenir d'aller à Bathang. A peine y fut-il arrivé que les lamas firent appeler trente à quarante Dechoudunba ; ceux-ci, pendant une nuit très noire, se ruent sur la maison qu'habite l'étranger, et brisent les portes à coups de hache. Alors les chefs de Bathang interviennent avec leur garde, éloignent les Dechoudunba, puis les mandarins chinois et thibétains font comprendre au voyageur russe qu'il faut partir le lendemain, ce à quoi le malheureux fut bien forcé de consentir.

Voici encore une expédition française qui dura de 1891 à 1894, celle de Dutreuil de Rhins ¹, et de Grenard. Le 1^{er} décembre 1893, en dépit des efforts que le préfet de Nakdzong avait fait pour les retenir, les deux voyageurs campèrent sur les bords du Namtzo, le lac sacré aux eaux azurées. Mais les autorités de Lhassa s'émurent de l'arrivée des Européens et elles opposèrent un refus absolu à leur demande de se rendre dans la ville sainte. De plus, elles exigèrent le départ des explorateurs par la route qu'ils venaient de suivre. Au bout de quarante-cinq jours de pourparlers, de refus réciproques, et même de menaces de la part des Thibétains, nos compatriotes arrachèrent l'autorisation de poursuivre leur voyage dans la direction de Nakchou, vers le nord-est. Quelques semaines plus tard, le 7 mars, ils quittèrent Nakchou et gagnèrent Kieskoudo par une voie détournée. Malheureusement, en se rendant de ce village à Si-ning, aux environs de Tan-bouddha, Dutreuil de Rhins fut tué, le 5 juin 1894.

En 1895, M. et M^{me} Saint-George Littledale, accompagnés de leur neveu, M. A.-L. Fletcher, entrent au Thibet par Kachgar, Khotan, Tchertchen ; par des prodiges de rapidité, ils arrivent à 65 kilomètres de Lhassa ; là, ils sont arrêtés et obligés de prendre la route du Ladak.

Eufin, Savage-Landor, qui a récemment publié son ouvrage *Aux régions interdites* ², vient clore cette longue liste de voyageurs implacablement chassés du Thibet.

1. Jules-Léon Dutreuil de Rhins, né à Saint-Étienne le 2 janvier 1846, aspirant volontaire puis enseigne de vaisseau, capitaine au long-cours, commandant du *Scorpion*, en 1876, dans la marine annamite, en 1881 représentant du ministre de l'Instruction publique à l'exposition géographique internationale de Venise, attaché à la mission de l'ouest africain, publia plusieurs travaux géographiques fort importants, entre autres : une carte de l'Indo-Chine orientale, une carte de l'ouest africain, un atlas de l'Asie centrale. Son dernier voyage d'exploration a été publié par M. Grenard, sous ce titre : *Mission scientifique dans la Haute-Asie*. 3 vol. in-8, Paris, Leroux, 1897.

2. *Tour du Monde*, année 1899, pp. 1 à 96.

Ce résumé de tant d'efforts inutiles, faits non par des prédicateurs de l'Évangile, désireux de détruire le bouddhisme pour lui substituer la doctrine de Jésus-Christ, mais par des explorateurs qui n'avaient d'autre but que d'étudier un pays inconnu, ou de visiter une cité célèbre et interdite, nous aidera à comprendre non seulement le passé mais aussi le présent, et à mieux saisir les causes des difficultés que les missionnaires vont rencontrer pour obtenir justice et retourner dans les postes d'où ils ont été chassés en 1887¹.

III

Suite des négociations.

Lettre de Mgr Biet à la légation. — Mauvaise volonté des mandarins. — Intervention de Bonvalot. — Réponse de M. Lemaire. — Observations de Mgr Biet. — Démarches de M. Ristelhueber. — Promesses du Tsong-li-yamen. — Les Thibétains ne veulent pas du catholicisme. — Affaire des stations du Yun-nan. — Réplique de Mgr Biet. — Fin de non recevoir du vice-roi du Yun-nan. — M. Couroux se rend à Yerkalo.

Les ouvriers apostoliques se rendaient parfaitement compte des obstacles qu'ils avaient à vaincre : aussi, déployaient-ils toute la persévérance dont ils étaient capables pour essayer de les briser ou de les tourner. Mgr Biet multipliait ses démarches, que lui-même a résumées dans une lettre au ministre de France, à Pékin. On ne saurait les raconter avec plus de clarté et de précision² :

« Le préfet de Ta-t sien-lou, Tcheou-tsen, qui nous était très favorable, fut remplacé à l'époque de nos désastres par Che-kouang-hi ; à l'arrivée de celui-ci à Ta-t sien-lou, je lui fis demander s'il était chargé de notre procès ; il répondit que oui, qu'il nous ferait rendre justice dès qu'il en aurait le temps. Nouvelle temporisation de Che-kouang-hi ; nouvelles instances de ma part ; il me répond que si le vice-roi du Su-tchuen, Tin-kong-pao, n'était pas mort, il y a longtemps qu'on nous aurait rendu justice, mais Lieou-pin-tchang est vice-roi.... et c'est bien différent... ; lui, petit titulaire de Ta-t sien-lou, est notre ami, mais il peut se compromettre en nous aidant.

» J'invite les mandarins militaires à joindre leurs instances aux miennes ; pressé de toutes parts, Che-kouang-hi réunit tous les mandarins et l'évêque, fait le serment solennel, avec imprécations contre lui-même, qu'il se rendra à Bathang en juillet 1888, avec les missionnaires, et que là il nous fera rendre complète justice. Au mois de juillet, il refuse de tenir sa parole, les mandarins militaires sont indignés contre le parjure.

1. Seuls, quelques pandits et deux sujets russes, originaires du Bas-Volga, de race kalmouke et de religion bouddhiste, MM. B. Menkhoudjinof (Baza Monkodjoueff) et S. Oulanof, parent, grâce à leur connaissance de la langue mongole et des coutumes religieuses, être admis près du Grand Lama et entrer à Lhassa.

2. A.M.-E., vol. 556. Ta-t sien-lou, 10 juillet 1890.

» Je demande de nouveau un juge au vice-roi Lieou ¹ ; il me fait répondre par le tribunal des affaires catholiques, que déjà on a ordonné aux mandarins civils de Ta-tsien-lou et de Bathang de traiter ce procès, qu'on va renouveler cet ordre. Nouvelles promesses et nouveaux retards.

» En septembre, à la réception de votre honorée lettre du 16 mai 1888 qui m'engageait à faire terminer l'affaire promptement par les autorités locales, je demandai de nouveau à Che-kouang-hi s'il avait reçu ordre d'agir. « Oui, dit-il. Mais vous avez écrit à Pékin.... prenez garde, le vice-roi peut se venger... » Enfin, il promet, le 4 octobre, de donner aux missionnaires le passeport local nécessaire pour traverser la rivière Ya-long à Ho-keou ; nous achetons 10 mulets, les bagages partent, mais au moment du départ des missionnaires, il ne veut pas signer le passeport promis, disant que le mandarin militaire (Hie-tay) refuse l'escorte d'usage. Je vais trouver ce dernier qui me répond : « C'est faux, je ne puis refuser l'escorte lorsque le mandarin civil me la demande ; mais Che-kouang-hi m'a défendu de donner l'escorte, et il me menace de m'accuser à mes supérieurs si j'encourage le retour des missionnaires à Bathang. » La fourberie était dévoilée, celui qui nous était donné pour juge nous refusait justice.

» En janvier 1889, la mère de Che-kouang-hi mourut, et celui-ci me donna avis qu'en raison de son deuil, il se retirait pendant trois ans des fonctions publiques et que son successeur nous rendrait justice.

» En mai 1889, son successeur, Tchao-kong, notre mandarin civil actuel, arrive à Ta-tsien-lou ; je demande à le voir ; il me refuse. Après huit jours, nouvelle demande, nouveau refus, sous prétexte qu'il est à diner. Je lui

1. Cette demande de Mgr Biet, du 24 juillet 1888, était conçue en ces termes :

« Ta-tsien-lou, le 24 juillet.

» Au commencement de la 3^e lune de cette 14^e année de Kouang-siu, le préfet de Ta-tsien-lou, Che-kouang-hi, me donna avis que le tribunal du Yang-ou-ku l'avait délégué avec le trésorier-payeur de Bathang, Han-tsin-kouy, pour nous faire rendre promptement justice. Le Leang-tay, Han-tsin-kouy, me fit dire qu'étant allé à Bathang malgré lui, vu son grand âge, il ne traiterait aucune affaire publique. Je n'ai donc pu entrer en relation avec lui. N'ayant de recours qu'auprès du préfet Che-kouang-hi, je l'invitai à exécuter promptement son mandat. Il me pria d'attendre le départ de Ta-tsien-lou d'un des commissaires impériaux du Thibet, Chen-tay ; j'acquiesçai à sa demande. Après le départ de Chen-tay, je lui rappelai sa promesse : il me pria d'attendre que Chen-tay eût dépassé le territoire de Bathang, me promettant de se rendre alors à Bathang ; je concédai encore. Le 5 de la 4^e lune, je fis nouvelle instance ; il m'objecta qu'avant de s'occuper de nous, il devait juger un procès au pays de Kantse. Sur la difficulté que je fis d'accepter ce nouveau retard, il réunit les mandarins militaires, le Hie-tay, le Tou-se et moi, et promit solennellement, avec imprécations contre lui-même, de se rendre à Bathang avec les missionnaires, à son retour de Kantse, à la fin de la 5^e lune, au plus tard le 1^{er} de la 6^e lune. Les mandarins réunis me firent accepter cet engagement solennel, dont ils se portaient témoins et garants.

» A la 6^e lune, revenu de Kantse, après avoir reçu la communication du Yang-ou-kou, du 29 de la 4^e lune, communication qui lui ordonne de nouveau de nous rendre promptement justice, j'insistai pour qu'il accomplît sa promesse et se conformât aux ordres reçus. Il voulut temporiser sans donner de réponse affirmative. Les mandarins, témoins de sa promesse, insistèrent avec moi pour qu'il tint ses engagements ; alors il déclara qu'il n'irait pas à Bathang ; et il ne prend aucun moyen pour traiter notre procès. Vu le malheur des missionnaires et des chrétiens chassés depuis un an, vu les charges pécuniaires que cet abandon prolongé m'impose, ayant à nourrir cinq cents chrétiens exilés, vu que l'impunité si longue des coupables accroît leur audace, je prie de nouveau le tribunal du Yang-ou-kou de charger des délégués fermes et justes de nous faire rendre promptement justice. »

envoie une lettre polie lui demandant de me dire si, oui ou non, il est délégué pour notre procès. Il répond : « Oui, je suis délégué par le vice-roi et je le traiterai quand j'aurai le temps. » En juin, j'apprends que nos ennemis, enhardis par la mauvaise volonté du nouveau mandarin de Ta-t sien-lou, viennent de démolir deux maisons de notre station du Yaregong, à trois jours de Bathang ; qu'un sorcier nommé Kata extorque de l'argent aux chrétiens de Yerkalo, les charge de lourdes et injustes corvées, les force à s'exiler ou à apostasier ; j'en avise Tchao-kong, l'avertissant que ces injustices se commettant sous son administration, il en est responsable. Il envoie ma lettre au vieux et incapable mandarin de Bathang, Han-tsin-kouy, qui répond, d'accord avec le deuxième chef indigène, Koetsongtchapao : « Le pays de Yaregong n'existe pas. » Or c'est le chef indigène Koetsongtchapao qui nous a vendu des terrains à Yaregong. Je prouve facilement à Tchao-kong la fausseté des dénégations des autorités de Bathang et je le presse d'agir. Il répond. « Tant que le mandarin Han sera à Bathang, je ne puis vous rendre justice ; ce mandarin chinois est trop âgé et trop inhabile pour m'aider. »

« En décembre 1889, j'envoie cette réponse au vice-roi du Su-tchuen, qui me fait écrire, en mars 1890 seulement, par le tribunal du Yan-oukou¹ : « Le mandarin Han ne sera pas rappelé avant que son stage régulier de trois ans ne soit fini. Nous avons déjà ordonné plusieurs fois aux mandarins civils de Ta-t sien-lou et de Bathang de traiter le procès des étrangers. Pourquoi se le renvoient-ils de l'un à l'autre ? Qu'on examine si le pays nommé Yaregong existe, et si les missionnaires y avaient un établissement ; qu'on examine si Kata existe². »

» Cette réponse du vice-roi ne stimula nullement Tchao-kong. Au mois de mai dernier, il me fit dire que les trois années du vieux trésorier-payeur de Bathang, Han, étant terminées, il était remplacé par un jeune mandarin nommé Ouang-kia-yong, et que les missionnaires rentreraient avec lui ; on punirait les principaux coupables, on nous indemniserait et on rétablirait nos stations. Le 18 juin, le nouveau trésorier-payeur de Bathang arriva à Ta-t sien-lou. Un avis de Tchao-kong m'arrive, il dit : « Ouang-kia-yong ne veut pas vous voir, il refuse de s'occuper de votre procès, il va partir en secret pour Bathang, afin de ne pas avoir d'entrevue avec vous. » Sur ce, on apprend que le prince Henri d'Orléans et le célèbre explorateur français Bonvalot sont à Bathang, qu'ils ont visité les ruines de nos établissements, que les persécuteurs tremblent et que tout le monde croit notre retour assuré. Notre mandarin Tchao-kong, effrayé lui-même de ses nombreuses fourberies, me fit dire : « Assurez vos illustres compatriotes que je vais vous rendre pleine justice dès leur arrivée à Ta-t sien-

1. Tribunal pour les affaires religieuses existant dans chaque province.

2. Dans un rapport au Séminaire des Missions-Étrangères, Mgr Biet ajoutait au sujet du sorcier Kata : « Le mandarin chinois et les chefs indigènes de Bathang répondirent : On a trompé l'évêque, le nommé Kata n'existe pas. »

» Je prouve son existence. On ordonne son arrestation ; mais les lamas, craignant des aveux compromettants pour eux, le font mourir subitement au mois de février 1890, avant qu'on ait pu l'interroger, et on continue de répondre : Kata n'existe pas ; les accusations de l'évêque ne sont pas fondées... »

lou. » Je prie le prince et M. Bonvalot de profiter de ces dispositions pour se plaindre de la violation du traité de Tien-tsin et des injustices dont leurs compatriotes sont victimes depuis trois ans. Ce gracieux secours nous est accordé avec bienveillance. Il est de nouveau décidé que le passeport pour traverser la rivière Ya-long à Ho-keou nous sera délivré et que les missionnaires partiront, avec le nouveau trésorier-payeur de Bathang, le 3 juillet. Le 1^{er} juillet, Tchao-kong et Ouang, de concert, manquent à leur parole, refusent de donner la feuille de route promise, de traiter le procès et font battre le tam-tam pour amener la population contre les Français. Le roitelet indigène et les chefs militaires chinois ne veulent pas se rendre à cet appel aux armes, la population elle-même réunie par ordre des deux mandarins civils, mais plus sage qu'eux, n'injurie pas les Français, malgré les provocations les plus hardies de Tchao-kong et de Ouang qui ordonnaient d'enchaîner tous les Français et de les jeter hors de la ville.

» Tels sont les juges délégués par le vice-roi Lieou pour relever nos ruines et réparer la brèche faite au traité de Tien-tsin. »

La conclusion de cette lettre était fort modérée, puisque l'évêque se contentait dire :

« Un ordre sérieux du Tsong-li-yamen ou un blâme de Ly-hung-tchang à son protégé, le vice-roi Lieou-pin-tchang, suffirait pour qu'on nous donnât des juges désireux de réparer nos désastres. J'espère que Votre Excellence voudra bien obtenir en notre faveur les ordres nécessaires pour faire réinstaller les missionnaires dans leurs résidences, punir les principaux coupables et nous indemniser de nos pertes qui s'élèvent à 4 ouan d'argent ¹ pour nos stations dépendant du Su-tchuen et à 2 ouan et demi ² pour nos stations de A-ten-tse et de Tse-kou dépendant du Yun-nan, cercle de Ta-li-fou. »

A ce rapport qui exprimait si clairement par les faits, racontés avec précision et simplicité, la déplorable situation de la mission du Thibet, M. Lemaire fit cette désolante réponse ³ :

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que Votre Grandeur m'a écrite le 10 juillet dernier, et j'ai pris attentivement connaissance des faits qui en font le sujet. Cette légation n'a cessé, comme vous le savez, Monseigneur, d'agir auprès du gouvernement impérial pour qu'il soit donné satisfaction aux réclamations de la mission du Thibet, mais malheureusement les dispositions qu'elle a trouvées ne lui ont pas permis, jusqu'à ce jour, de terminer les affaires que vous avez remises entre ses mains et qui, nous pouvons l'espérer, recevront une solution, dès que nos démarches auront réussi à modifier la répugnance du Tsong-li-yamen à s'entremettre pour faciliter l'entrée des étrangers au Thibet.

Notre ministre avait le triste courage d'ajouter en faisant allusion à M. Bonvalot et au prince d'Orléans :

1. 40.000 taëls.

2. 25.000 taëls.

3. A. M.-E., vol. 556, Pékin, 4 octobre 1890.

Je me permettrai, Monseigneur, de faire remarquer à Votre Grandeur qu'il n'a pu être que regrettable qu'elle crût devoir, dans les circonstances dont parle sa lettre du 10 juillet, faire intervenir des personnes qui n'avaient aucun mandat pour le faire utilement dans les affaires des missions, car cette intervention a donné lieu à de justes récriminations de la part du gouvernement chinois.

J'ajouterai, Monseigneur, que la personnalité d'un des voyageurs aux bons offices duquel vous avez eu recours, devait vous imposer à cet égard une réserve qu'indiquait la convenance.

Ainsi un évêque français, isolé au fond de la Chine, à peu près abandonné par la légation, avait demandé le secours de deux de ses compatriotes pour essayer d'obtenir une justice inutilement réclamée depuis plusieurs années, et le représentant de la France, M. Lemaire, jugeait à propos de le lui reprocher. Il ne se contentait pas de cette inconvenance et en appelait pour aggraver le reproche à la qualité de prince de la famille d'Orléans, qu'avait un des voyageurs. Il est des choses, et celle-là nous paraît être du nombre, qu'on signale sans les apprécier, parce qu'elles se stigmatisent d'elles-mêmes.

M. Lemaire ayant pris un congé, ce ne fut pas à lui, mais à M. Ristelhueber, le chargé d'affaires, que Mgr Biet répondit, le 4 mars 1891, une longue lettre pour prouver que les observations du Tsong-li-yamen étaient absolument sans fondement, parce que ses missionnaires n'habitaient pas le royaume du Thibet, mais des pays dépendant du Su-tchuen et du Yun-nan ¹ :

Monsieur le ministre Lemaire me dit : « Les affaires que vous avez remises entre les mains de la légation, nous pouvons l'espérer, recevront une solution dès que nos démarches auront réussi à modifier la répugnance du Tsong-li-yamen à faciliter l'entrée des étrangers au Thibet. » Ceci me porte à croire que le Tsong-li-yamen confond notre cause avec celle des Anglais, qui s'occupent activement de l'ouverture du royaume du Thibet à leur commerce. Mais dans l'état actuel, la mission du Thibet n'a rien à faire avec les Anglais ni avec le royaume du Thibet ; ses chrétiens détruites sont toutes situées sur le territoire du Su-tchuen et du Yun-nan, et jusqu'ici le Tsong-li-yamen n'avait pas fait de confusion ni montré aucune répugnance à cet égard, comme en font foi les réponses de la légation et la teneur de nos passeports.

En apprenant nos désastres, M. le Ministre de France à Pékin m'écrivit en date du 4 octobre 1887 :

« J'ai demandé de faire réinstaller les missionnaires dans leurs propriétés, d'y assurer leur sécurité, de les indemniser de leurs pertes et de punir leurs agresseurs. J'ai demandé en outre que le résident impérial à Lhassa fût invité à user de son influence auprès du gouvernement tibétain pour que les lamas s'abstinsissent désormais de faire attaquer sur le territoire chinois les missionnaires catholiques. »

M. le Ministre, prévenu que les autorités du Su-tchuen n'avaient pas exécuté les ordres envoyés de Pékin après sa première démarche, fit une nouvelle instance et écrivit, le 16 mai 1888, « qu'il avait signalé aux ministres chinois ce fait que l'enquête, depuis longtemps prescrite par le vice-roi du Su-tchuen, lui avait permis de se rendre compte des dommages considérables causés aux missionnaires et aux chrétiens ainsi que

1. A. M.-E., vol. 556 / Ta-tchien-lou, 4 mars 1891.

la situation précaire qui en résulte pour eux ; qu'il réclamait du Tsong-li-yamen une sentence conforme à l'équité et propre à inspirer une crainte salutaire aux lamas thibétains, qui seraient tentés de fomenter de nouveaux troubles dans les limites du territoire chinois. »

Alors le Tsong-li-yamen ne se récria pas, il n'objecta pas que nos chrétientés étaient en pays fermé aux étrangers, et il ne le pouvait pas, sans se mettre en contradiction avec ses actes publics, antérieurs de quelques années seulement. Voici, en effet, les ordres qu'il donne aux autorités de Bathang par les passeports qui sont entre nos mains. « A l'avenir, le missionnaire a le droit d'aller et venir à Ta-tchien-lou, Bathang et autres lieux compris dans la province du Su-tchuen, de prêcher, d'habiter en n'importe quel endroit, de louer, d'acheter des terrains, de bâtir des églises, des résidences, le tout à sa guise et sans qu'on puisse lui faire la moindre difficulté ; on doit le traiter selon les lois de l'hospitalité, et, le cas échéant, on ne pourrait se contenter de rester les bras croisés, mais au contraire on devrait le protéger de toutes ses forces. »

Ceci prouve avec assez d'évidence que la Chine n'aurait jamais, avant cette année, émis le moindre doute sur nos droits, et s'il fallait encore des faits à l'appui, je vous citerais le suivant.

Et l'évêque rappelle l'échange des territoires faits avec l'autorisation du vice-roi du Su-tchuen, pour le déplacement de la chrétienté de Bongmet ou Mang-ly, nouvelle preuve que les missionnaires ne sont pas au Thibet, puis il continue :

Je ne veux pas faire ressortir ici, Monsieur le Ministre, comment la conduite du Tsong-li-yamen à notre égard porte atteinte à la dignité de la France, en regardant comme non avenue une des causes du traité de Tien-tsin, et les engagements si formels exprimés dans nos passeports sous la foi du sceau de la légation de France ; je veux seulement montrer que le Tsong-li-yamen ne peut être de bonne foi, quand il insinue que nous pourrions réoccuper nos chrétientés, lorsque le Thibet sera ouvert aux Européens. On n'ignore pas à Pékin, que, depuis vingt ans, plusieurs explorateurs européens ont visité le pays de Bathang avec la même facilité que l'on visite Tchong-kin et Tchen-tou. On n'ignore pas non plus que la mission du Thibet est protégée par le traité de Tien-tsin au même titre que toutes les missions catholiques de Chine. Aussi j'espère que la légation mieux renseignée fera de nouvelles instances auprès du Tsong-li-yamen, et que, grâce à la haute protection de Votre Excellence, justice sera enfin rendue à la mission du Thibet, pour relever nos stations détruites qui, je le répète de nouveau, sont toutes situées sur les territoires du Su-tchuen et du Yun-nan.

Un seul mot du vice-roi du Su-tchuen suffirait pour nous réintégrer dans nos chrétientés et dans nos propriétés. Le premier chef indigène de Bathang et plusieurs familles du peuple gardent toujours une partie de nos objets en dépôt, dans la prévision d'un prochain retour, et partout l'on s'étonne qu'une cause, dont la justice est si manifeste, ne soit pas traitée plus promptement.

Le vice-roi a fait savoir deux fois à ses subalternes que le ministre de France à Pékin demandait justice pour la mission du Thibet, mais il n'a délégué personne pour traiter cette affaire, et les mandarins locaux, priés de s'en occuper, s'excusent en disant qu'ils attendent les ordres du vice-roi.

En terminant, l'évêque relève les déplorables paroles de M. Lemaire au sujet de M. Bonvalot et du prince d'Orléans :

Permettez-moi, en finissant, Monsieur le Ministre, dans l'intérêt de la vérité, de rectifier les conclusions qu'on a tirées à la légation de l'intervention des explorateurs français dans notre cause. Une courte explication suffira, je l'espère, à dissiper tout malentendu. M. Bonvalot ne s'est point ingéré dans nos affaires, c'est le mandarin de Ta-t sien-lou lui-même, qui, voulant passer la responsabilité du procès au nouveau mandarin de Bathang, me pria d'inviter M. Bonvalot à assister à une entrevue dans laquelle on expliquerait clairement à ce mandarin, qu'il pourrait sans difficulté nous réintégrer dans nos stations, et c'est pour cela que le mandarin de Ta-t sien-lou retarda de plusieurs jours le départ de son collègue de Bathang. Ici les Chinois croient que tous les Français soutiennent la même cause, et vu les intentions manifestées par le mandarin de Ta-t sien-lou, M. Bonvalot ne pouvait pas se taire sans passer pour être notre ennemi. Je crois que, dans la circonstance susdite, tout Français eût agi comme lui.

Quant au prince d'Orléans, il n'était qu'en second dans l'expédition et il assista en simple spectateur à la séance préparée par le mandarin.

J'ai été surpris autant qu'affligé de voir à ce sujet une allusion politique dans la dernière lettre de M. le Ministre Lemaire. En mission, nous sommes en dehors de la politique, nous sommes Français et nous voulons la grandeur de notre chère et noble patrie. L'amour de la France, voilà notre drapeau politique.

M. Ristelhueber prit en considération la lettre du Vicaire apostolique du Thibet ; le 16 mai 1891, il rappela au Tsong-li-yamen ses promesses précédentes : « d'arranger les affaires de Bathang et des autres stations chrétiennes. »

Le haut tribunal s'étant contenté de répondre, le 22 du même mois, qu'il allait donner des ordres au vice-roi du Su-tchuen, le chargé d'affaires fit observer à son président, par une lettre du 29 mai, que cet ordre ne suffisait pas, puisque certaines chrétientés dépendaient du Yun-nan ¹ :

Il conviendrait que le Tsong-li-yamen écrivit aussi au vice-roi du Yun-kouei, pour qu'il fit régler de son côté les affaires concernant les deux localités de A-ten-tse et de Tse-kou.

Je me permettrai d'insister, ajoutait-il, auprès de Votre Altesse et de Vos Excellences, pour que cette démarche soit faite ; le silence de leur dépêche à cet égard me fait craindre qu'Elles n'aient pas donné, sur ce point, suite à ma demande.

Votre dépêche du 22 mai ne me fait pas non plus savoir si vous avez invité, comme je vous en avais prié, le résident impérial chinois au Thibet, à faire des représentations au gouvernement tibétain, afin qu'il fût rigoureusement interdit aux lamas de fomenter du désordre sur le territoire des provinces chinoises du Su-tchuen et du Yun-nan, et d'y faire attaquer les missionnaires catholiques qui y résident, conformément aux traités, et qui sont pourvus de passeports.

Je vous prie aussi de m'aviser, dans votre réponse, si vous avez fait cette démarche ; elle me paraît, en effet, indispensable, les attaques dirigées en 1887 contre les établissements catholiques de Bathang et autres lieux, ayant été le fait, non de l'initiative des habitants chinois de la région, mais le résultat d'ordres émanés des supérieurs des lamaseries de Lhassa.

Cette fois, le gouvernement chinois répondit, comme Ristelhueber le demandait, et le 5 juin il donna des ordres en conséquence.

1. A. M.-E., vol. 556z, M. Ristelhueber au Tsong-li-yamen. Pékin, 29 mai 1891.

La réponse de Lhassa arriva à Pékin au mois de novembre et fut transmise par le Tsong-li-yamen à la légation de France.

Le commissaire impérial chinois, Chen, disait ¹ :

J'ai fait traduire votre dépêche et j'en ai donné communication aux hauts fonctionnaires, en leur disant que les lamas des monastères, dépendant du Thibet, ne devraient plus se permettre, à l'avenir, de pénétrer sur le territoire de ces provinces. Je faisais donner l'ordre de se conformer à ces instructions. Les hautes autorités de Lhassa viennent de m'exposer, dans un rapport, que les différents monastères et temples du Thibet n'ont nullement fait chercher querelle aux missions religieuses des étrangers, ni fomenté contre elles des attaques ; que des ordres sévères viennent d'être donnés aux lamas et autres personnes du Thibet intérieur et du Thibet postérieur, leur interdisant toute excitation aux conflits ; mais que les religions des étrangers sont contraires à la religion jaune des Thibétains et que, d'autre part, les étrangers ne doivent pas pénétrer sur le territoire du Thibet, ce qui serait contraire à l'esprit de la doctrine bouddhique et de la religion jaune ; que, dans l'avenir, si des étrangers franchissaient de leur autorité les frontières du Thibet, je serais prié de leur faire des remontrances et de les exhorter à ne pas aller plus loin et à s'en retourner, pour éviter que les bonzes et les lamas des différents temples et monastères, par ressentiment de cette offense, n'aient avec eux des luttes et des désordres. Je vous prie de faire le nécessaire à cet égard.

Après avoir cité cette dépêche, le Tsong-li-yamen appuyait les affirmations qu'elle renfermait :

Notre Yamen considère que le Thibet croit fermement à la religion jaune et ne désire pas que d'autres doctrines viennent s'y mêler. Il serait impossible de détruire cette opinion bien arrêtée. Les différents points exposés par les autorités supérieures sont l'expression de l'état réel des choses. Puisqu'ils déclarent qu'ils ont déjà donné des ordres sévères pour que les lamas et autres personnes ne pénétrant pas sur le territoire des deux provinces du Su-tchuen et du Yun-nan, afin d'y attaquer les établissements catholiques, nous avons le devoir d'en aviser, par la présente dépêche, Votre Excellence, pour qu'Elle enjoigne rigoureusement aux personnes de son honorable pays de s'abstenir, de même, de pénétrer, de leur autorité privée, sur le territoire thibétain, en vue d'éviter des affaires. Ce point est très important.

La réponse du vice-roi du Yun-nan fut également transmise à la légation de France ; elle était ainsi conçue ² :

J'ai reçu le 26 de la 4^e lune de la 17^e année de Kouang-siu (2 juin 1891), relativement à cette affaire, un rapport de M. Leduc³, le gérant du consulat français à Mong-tse. Or, le pays d'A-ten-tse dépend de Ouy-si et confine au territoire thibétain. Les Aborigènes et les Chinois y sont simples et gros-

1. A. M.-E., vol. 556^z. Le Tsong-li-yamen à M. Ristelhueber. Pékin, 8 novembre 1891.

2. A. M.-E., vol. 556^z, contenue dans une communication du Tsong-li-yamen à M. Ristelhueber. Pékin, 29 septembre 1891.

3. Marie-Henri Leduc, né le 13 juillet 1863, élève diplômé des langues orientales vivantes, élève interprète à Pékin en 1885, interprète en 1888, gérant du consulat de Mong-tse en 1890, 1^{er} interprète à Pékin à plusieurs reprises depuis 1892, consul de 2^e classe en 1900, nommé gérant du consulat de Tien-tsin en avril 1901.

siers. Autrefois, les nommés Goutelle et Genestier, ayant fait de la propagande religieuse dans le pays, la population ne les écouta pas favorablement et il en résulta des désordres.

Quant à Tse-kou, c'était le missionnaire Dubernard qui y prêchait la religion chrétienne. Au moment où se produisirent les troubles d'A-ten-tse, Dubernard s'était réfugié déjà au lieu appelé Ye-tche. Plus tard, lorsque les affaires d'A-ten-tse furent calmées, les autorités locales prirent des mesures pour exhorter le peuple à rentrer dans l'ordre et envoyèrent des officiers pour reconduire, sous escorte à Tse-kou, Dubernard et les chrétiens qui l'accompagnaient.

On exigea des engagements pour leur protection dans le dit lieu, et ceux-ci furent l'objet d'un rapport officiel, consigné dans le dossier de l'affaire.

Je répondis alors, par dépêche, au consul, et, en même temps, j'envoyai au commandant du cercle occidental ¹ de cette province l'ordre de faire une enquête sur l'affaire d'A-ten-tse, lui enjoignant de me dire d'une façon véridique de quelle façon elle aurait été réglée, afin que je puisse examiner et faire le nécessaire. Lorsque la réponse du commandant du cercle occidental me sera parvenue, je vous adresserai une nouvelle lettre officielle. J'ai le devoir de vous adresser d'abord cette réponse dont je vous prie respectueusement de prendre connaissance.

Le Tsong-li-yamen ajoutait :

Ayant reçu cette communication, notre Yamen considère qu'en ce qui concerne l'affaire religieuse de Tse-kou, les autorités locales ayant reconduit, sous escorte, dans la dite localité, les missionnaires et les chrétiens et les ayant, en outre, protégés avec efficacité, cette affaire a été traitée d'une façon satisfaisante. Quant à celle d'A-ten-tse, nous vous ferons savoir, par une nouvelle dépêche, la façon dont elle aura été réglée, dès que la réponse à ce sujet nous sera parvenue.

Cette réponse ne tarda pas ; elle fut transmise en même temps à M. Leduc et à notre chargé d'affaires à Pékin, M. Ristelhueber. Elle est trop longue pour que nous la citions, très filandreuse et presque mensongère dans ses parties les plus importantes. On y lisait que M. Dubernard était entré à Tse-kou où les affaires étaient réglées et tout le monde en paix ; que, ne sachant où se trouvaient MM. Goutelle et Genestier, les mandarins n'avaient pu leur remettre les caisses qui leur appartenaient, qu'ils s'étaient adressés à MM. Dubernard et Léard, qui les avaient renvoyés à l'évêque ; qu'ils agiraient à A-ten-tse comme on l'avait fait à Bathang et à Yerkalo ; que les populations ne voulaient ni de la religion catholique, ni de ses prédicateurs.

Mgr Biet releva vivement les faussetés contenues dans ce factum ² :

Oui, disait-il, le missionnaire Dubernard est rentré à ce poste, mais comme en cachette, le soldat délégué pour l'accompagner l'ayant quitté avant son arrivée à Tse-kou. Aussi les terrains saisis ne sont pas rendus, aucune indemnité n'a été donnée, pas même discutée, pour les maisons détruites et pillées, pour les céréales enlevées, car l'expulsion avait lieu après la récolte, pour le vol des animaux, des instruments de labour, des

1. Le tao-tay de Ta-li-fou.

2. A. M.-E., vol. 556^e. Mgr Biet à M. Ristelhueber. Shang-hai, 2 février 1892.

troupeaux, etc. ; aucune restitution n'a été faite pour les objets pillés à la mission, ni pour les dégâts causés à l'église ; on ne tient aucun compte des frais énormes que nous dûmes supporter pour nourrir les chrétiens de Tse-kou et d'A-ten-tse pendant plusieurs années. La liste des pertes a été déposée à Ta-li-fou, le délégué du tao-tay ne peut l'ignorer.

Le peuple est opposé à la prédication de la religion chrétienne à A-ten-tse, dit le rapport, parce qu'il ne tolère que la religion bouddhique. Toutes les religions sont libres à A-ten-tse, mahométans, sectateurs de Confucius et de Tao-tse, sorciers, fétichistes, tous sont libres. Ce peuple, notre expulseur malgré lui, nous a livré l'écrit thibétain qui le contraignait à cet acte injuste et odieux ! A notre retour, il nous recevra à bras ouverts.

On ne sait pas où est M. Goutelle, dit le rapport. Il y a quatre ans que j'ai écrit au tao-tay de Ta-li que, vu mon éloignement du Yun-nan, j'envoyais et je déléguais M. Goutelle auprès de lui, pour le procès d'A-ten-tse et de Tse-kou ; ce tao-tay de Ta-li a reçu les rapports de M. Goutelle, il a eu souvent des entrevues avec lui, lui a offert des repas, etc., et on ne sait pas où est M. Goutelle.

Les missionnaires n'ont pas voulu recevoir les 17 caisses de M. Goutelle, en dépôt chez un chef d'A-ten-tse, dit le vice-roi. En effet, l'acceptation de ces caisses sur le territoire de Tse-kou aurait signifié que nous renoncions à retourner à A-ten-tse, et que nous regardions comme définitive notre expulsion de ce territoire. Nous ne pouvons recevoir ces caisses qu'à A-ten-tse, après notre retour, en présence du mandarin, délégué pour les ouvrir et estimer la valeur des objets restitués, afin de déduire cette valeur de la somme totale de 25.000 taëls demandés pour la réparation de nos pertes dans le Yun-nan.

Avant d'avoir reçu la dépêche du Tsong-li-yamen, le rapport du vice-roi du Yun-nan et la lettre de Mgr Biet, Ristelhueber avait fait de nouvelles démarches, auxquelles le gouvernement chinois avait répondu : « qu'il venait d'envoyer des instructions dans les provinces pour que des pourparlers y fussent engagés en vue de régler rapidement toutes les affaires demeurées en suspens. »

« Je vous serai obligé, Monseigneur, ajoutait notre chargé d'affaires en prévenant l'évêque ¹, de m'aviser de la suite qui aura été donnée, en ce qui vous concerne, à ces dernières instructions du Tsong-li-yamen. »

Il fut hélas ! bien facile de prévenir notre représentant. Le vice-roi du Yun-nan avertit M. Goutelle qu' « ayant reçu l'ordre de faire une enquête mais non de régler le procès, il ne pouvait ni donner d'indemnité, ni réinstaller les missionnaires dans leurs postes. »

L'évêque se hâta d'avertir notre ministre, concluant sa lettre par cette réflexion ² : « Je prie Votre Excellence de bien vouloir réclamer auprès du Tsong-li-yamen contre cette interprétation dérisoire qui est un déni de justice, car, à quoi bon recommencer l'enquête faite depuis 4 ans, si l'on n'en tire aucune conclusion pratique. »

Pendant ces pourparlers, un fait s'était passé qui prouvait la fausseté des allégations reproduites sous toutes les formes par les mandarins et affirmant que les populations ne voulaient pas des missionnaires. Couroux était rentré à Yerkalo et il y avait été reçu avec les démonstrations d'une

1. A. M.-E., vol. 556 r. Pékin, 16 juin 1891.

2. A. M.-E., vol. 556 r. Tchong-kin, 14 décembre 1891.

amitié qu'on pouvait croire sincère. Voici comment la chose avait eu lieu.

Demeuré à Tongolo avec Giraudeau, Couroux avait, dès 1889, renouvelé sa demande de regagner sa paroisse. Biet jugea que le moment n'était pas encore venu de faire cette tentative ; il craignait, en se hâtant, d'exciter de nouveaux troubles qui auraient rendu la paix plus difficile.

A la fin de l'année 1890, Couroux reprit son projet de retourner à Yerkalo ; seulement il changea le mode d'exécution et résolut de s'y rendre par le Yun-nan.

C'était un long et fatigant voyage, mais le missionnaire était jeune, plein d'amour pour ses fidèles dont il pleurait l'éloignement et la misère. Les paroissiens de Yerkalo, en effet, étaient décimés par la fièvre typhoïde ; ils avaient été en butte à la haine des lamas qui avaient envoyé dix hommes dans chaque famille chrétienne, la sommant d'apostasier ou de partir dès le lendemain. A force de prières et d'argent donné aux personnages les plus influents, les catholiques étaient parvenus à obtenir de prolonger leur séjour chez eux aux conditions suivantes : 1° ils n'adresseraient aucune accusation aux autorités de Bathang, ni à l'évêque, ni aux missionnaires ; 2° ils porteraient gratis, pour le peuple, cinquante charges de sel jusqu'à Dzoneun ; 3° ils ne feraient aucun prosélyte.

Pour comble de malheur, leur principal soutien, le catéchiste Ly, était mort. Toutes ces nouvelles avaient attristé l'âme du missionnaire et augmenté son désir d'aller retrouver ses fidèles. De plus, il espérait que sa présence à Yerkalo affaiblirait, si elle ne la détruisait entièrement, la force de l'objection sans cesse répétée par les Chinois : « Les Thibétains ne veulent pas de vous ; si nous vous réinstallons, ils vous chasseront encore, et même ils ne permettront pas qu'on vous rétablisse dans vos postes. » Cette fois, l'évêque céda aux instances du missionnaire et lui permit de partir dans le courant du mois de décembre : « Allez, lui écrivait-il, allez et voyez ce que vous pouvez faire, ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu. » Le missionnaire s'éloigna en secret de Ta-tsién-lou ; après un voyage de trois mois à travers les provinces du Su-tchuen et du Yun-nan, il arriva à Siao-ouy-si, puis à Tse-kou et enfin à Yerkalo le 13 mars 1891.

« Chrétiens, païens, Chinois, Thibétains ; chefs, peuple, lamas, tous ignoraient mon voyage, écrit-il¹, personne n'avait soupçon de mon arrivée. Je n'entreprendrai pas de vous dépeindre la joie de mes chrétiens en apprenant le retour de leur Père spirituel ; en moins d'une heure la nouvelle avait été répandue, tant par les chrétiens que par les païens, et bientôt tous faisaient cercle autour de moi. Leur émotion joyeuse se traduisait par d'abondantes larmes.

» Les païens, persuadés que je venais fortement appuyé par les autorités supérieures, me firent des visites de félicitations. Je me hâtai d'écrire aux autorités chinoises et thibétaines de Bathang pour annoncer mon retour, leur faire connaître les bonnes dispositions du peuple à mon égard, et les prier de prendre les mesures que leur suggérait leur

1. A. M.-E., vol. 556 r. M. Couroux à Mgr Biet. Yerkalo, 20 avril 1891.

haute prudence pour assurer la paix dans le pays. J'envoyai deux chrétiens porter mes lettres. Après quatre jours de marche rapide ils arrivaient à Bathang. Dieu bénit ma faible démarche ; dès le lendemain, on remettait à mes envoyés une excellente lettre à mon adresse, et un édit sévère était expédié officiellement au pays des Salines. Défense expresse était donnée de me nuire en quoi que ce soit, ni en paroles, ni en actions, etc... ; suivaient les menaces aux contrevenants. »

Sous cette amabilité extérieure, le mandarin chinois de Bathang cachait un étonnement profond du retour du missionnaire, dont ses supérieurs ne l'avaient pas prévenu ; aussi écrivit-il immédiatement au préfet de Ta-tsien-lou pour l'avertir de cet incident ; celui-ci en référa au vice-roi du Su-tchuen, qui adressa un rapport à Pékin, disant qu'un prêtre européen s'était rendu à Yerkalo et y séjournait sans passeport.

Devinant que cette dénonciation se produirait, Biet l'avait prévenue en écrivant à Ristelhueber : « Je vais être accusé d'avoir envoyé à Yerkalo un missionnaire sans passeport. Il s'agit du P. Couroux. Veuillez bien vérifier, le P. Couroux a un passeport. »

Notre chargé d'affaires se le tint pour dit, et quand le Tsong-li-yamen se plaignit à lui, il lui indiqua le numéro du passeport de l'accusé, faisant ainsi perdre la face à ses interlocuteurs.

Le vice-roi du Su-tchuen reçut une légère réprimande. Selon la tradition de toutes les hiérarchies, il en transmit une plus sévère à son subordonné, le préfet de Ta-tsien-lou, ajoutant que ce dernier répondait sur sa tête de la vie du missionnaire.

Malgré les espérances contraires, cet événement n'eut aucune influence sur les négociations engagées au sujet des réparations dues aux diverses stations qui avaient été pillées, et de la réintégration officielle des missionnaires dans leurs postes ; mais la manière dont il fut considéré par le gouvernement chinois, est une preuve de plus de sa mauvaise volonté.

Telle était la situation au commencement de 1892 ; aucune démarche n'avait abouti. Aux réclamations de l'évêque, on avait répondu par des fins de non recevoir, par des insultes, par le silence ; à celles de la légation de France, par des promesses dilatoires et par des explications inexactes ou mensongères.

IV

Continuation des négociations.

Mgr Biet part pour la France. — Différents négociateurs. — Édits impériaux du 13 juin 1892. — Ordre du vice-roi du Su-tchuen. — Démarches de M. Lemaire. — Destruction du pont de Tse-kou. — Réclamations. — Un délégué pour A-ten-tse. — Mort de M. Goutelle.

A ce moment, Mgr Biet, gravement malade, vint en France chercher une guérison qu'hélas ! il ne devait pas trouver. Il espérait aussi pouvoir donner au gouvernement français des éclaircissements sur les affaires du Thibet, et hâter la solution des questions qui lui tenaient tant à cœur. Il laissa une partie de ses pouvoirs à ses provinciaires, Giraudeau¹ et Goutelle.

Pour suivre les pourparlers qui vont continuer à s'échanger entre les différentes autorités civiles et religieuses, nous allons donc être obligés d'étudier l'action combinée : d'un côté, de F. Biet et du gouvernement français à Paris, de nos ministres à Pékin, de Giraudeau à Ta-tchien-lou, de Goutelle à Ta-li et dans les postes relevant du Yun-nan ; et, de l'autre, du Tsong-li-yamen, du vice-roi du Su-tchuen, du vice-roi du Yun-nan, des mandarins de Ta-tchien-lou et de Bathang.

Après le départ de l'évêque, Giraudeau entama des négociations avec le trésorier-payeur de Bathang, Ouang, venu à Ta-tchien-lou au mois de mai 1892. Ouang consentit à réintégrer les missionnaires d'abord à Yaregong et plus tard à Bathang, mais à la condition que ceux-ci renonceraient par écrit à toute indemnité. Les pertes subies par la mission et par les chrétiens étaient trop considérables pour que le provincial consentit à cet abandon ; il fit cependant de larges concessions : les pertes étaient évaluées à 40.000 taëls, il n'en demanda que 20.000 ; il accepta de ne pas retourner immédiatement à Bathang et de transporter la ferme de Senelong dans un autre village. Le mandarin refusa, principalement, prétendit-il, à cause de l'indemnité.

Giraudeau fit de nouvelles instances près du tribunal des affaires religieuses à Tchen-tou et exposa les pourparlers qui avaient eu lieu entre les mandarins de Ta-tchien-lou, de Bathang et lui. A la suite de cette lettre, le tribunal écrivit aux deux mandarins² :

Notre tribunal constate que pour traiter cette affaire on a déjà, par ordre du gouverneur et du maréchal, donné des ordres au préfet de Ta-tchien-lou pour régler toutes choses en même temps, de concert avec le mandarin de Bathang. Cette affaire demande qu'on s'applique à son devoir, il ne

1. M. Giraudeau reçut tous les pouvoirs en 1896.

2. A. M.-E., vol. 556 ϵ . Cité dans une lettre de M. Giraudeau.

convient pas de faire conseil à part. Jusqu'aujourd'hui, le préfet de Ta-t sien-lou et autres n'ont pas encore répondu, n'ont envoyé aucune pièce officielle. Les détails qui sont relatés dans le rapport de l'évêque¹ ne sont que la déposition d'une des parties, il nous est très difficile d'en référer au gouverneur. Nous donnons une affiche pour en informer le messenger, qui la copiera et en donnera connaissance à l'évêque ; de plus, nous transcrivons le rapport de l'évêque et nous donnons des ordres en conséquence. Nous ordonnons donc au préfet de Ta-t sien-lou, dès qu'il en aura la facilité, de concert avec le mandarin de Bathang, de s'empresse de prendre en main cette ancienne affaire, de faire conseil d'une manière solide, de donner leur décision, de se faire livrer un écrit d'accord, pièces à l'appui, de nous adresser une requête et d'attendre notre décision. Nous enjoignons que l'on ne continue pas à tourner l'affaire avec opiniâtreté, à temporiser. Qu'on s'empresse d'obéir à cet ordre.

Le tribunal avisa Giraudeau de l'ordre qu'il donnait, et aussitôt celui-ci écrivit au mandarin de Bathang :

J'ai reçu une lettre du mandarin m'avertissant qu'il ordonne aux mandarins de Ta-t sien-lou et de Bathang de terminer promptement notre procès. Pour ce faire, je prie le titulaire de Bathang, soit de venir à Ta-t sien-lou pour nous entendre à ce sujet, soit de me faire conduire immédiatement à Yaregong et à Bathang, afin que je puisse terminer les arrangements. De là, il nous sera facile de communiquer nos conditions. Au mandarin de Ta-t sien-lou, de faire un écrit d'accord et de le transmettre au Yang-ou-ku, selon ses ordres.

Le mandarin Ouang se garda bien de consentir à faire conduire le provicaire à Yaregong ou à Bathang ; il se contenta de la requête dont lui avait parlé le tribunal, requête qu'il terminait par ces paroles² :

Parce que le provicaire, M. Giraudeau, et M. Déjean s'entêtent dans leur manière de voir, je n'ai pas pu jusqu'à ce jour terminer ce procès. Je sou mets au gouverneur tous les détails de l'affaire et ce que j'ai fait pour la traiter ; c'est pourquoi je fais cet exposé fidèle, priant le gouverneur de l'examiner, de le viser, de donner ses ordres auxquels je me conformerai.

Le tribunal apposa son visa sur cette pièce et y marqua cette note :

Actuellement, partout on a traité les procès de religion ; quant à celui-ci, il est difficile d'admettre qu'il continue à rester en suspens, d'autant qu'il est éclairci ; nous faisons une réserve : il faut attendre que le gouverneur, le maréchal et chaque tribunal donnent des ordres que nous vous transmettrons.

A cette époque, un édit de l'empereur inspira quelque espoir aux missionnaires. Par cet édit, publié le 13 juin 1892, Kouang-siu ordonna de terminer les procès engagés avec les missionnaires, d'accorder des compensations pour les injustices passées, de dissiper partout les troubles, de

1. Ce n'est pas le rapport de l'évêque qui était en France, mais du provicaire, M. Giraudeau.

2. A. M.-E., vol. 556^s. Cité dans une lettre de M. Giraudeau à Mgr Biet. Mo-sy-mien, 15 janvier 1893.

maintenir la paix, de ne pas propager le désordre par des pamphlets anonymes et des placards calomnieux.

A cette occasion, M. Lemaire fit une nouvelle démarche en faveur de la mission du Thibet. A la suite de sa réclamation, un ordre fut donné le 30 septembre 1892 au vice-roi du Su-tchuen ; en voici la traduction ¹ :

En l'année 18^e de Kouang-siu, le 23 de la 6^e lune, nous avons reçu de l'ambassadeur français Ly, une pièce relative au procès engagé à l'occasion de deux établissements chrétiens au Su-tchuen et de celui de Tse-djrong (Tse-kou) près d'A-ten-tse ; quoique au Su-tchuen et à Ta-li on semble vouloir traiter l'affaire, on n'a pu encore mettre à exécution les ordres reçus ; on nous prie, en conséquence, de vouloir bien donner l'ordre qu'on obéisse à l'édit donné le 7 de la 5^e lune de la 17^e année de Kouang-siu, de traiter d'une manière solide, de terminer les procès ci-dessus... A propos de ce qui précède, notre tribunal constate qu'au sujet des anciens procès des établissements chrétiens, l'an dernier, un édit impérial a été promulgué, auquel on doit se conformer strictement pour couper court à une foule de revendications ; pour ce qui est des établissements dont il s'agit, voilà de longues années que leur procès reste en suspens ; à l'heure qu'il est, a-t-on enfin définitivement traité et terminé ce procès ? Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore reçu de vous, Gouverneur, de communication à ce sujet ; c'est pourquoi nous devons nous adresser à vous, Gouverneur, pour vous prier de prendre des informations, en même temps d'ordonner aux mandarins des dits lieux et autres de s'ingénier pour traiter ces procès d'une manière définitive et de les terminer au plus tôt ; en même temps de nous répondre à ce sujet, afin que nous ayons une preuve à faire passer en réponse à l'ambassadeur français ; cela est convenable.

Selon la teneur des ordres supérieurs, nous faisons expédier cette lettre à l'adresse de Votre Excellence, la priant d'en prendre connaissance, de la faire mettre à exécution ; telle est la raison de cette communication.

Giraudeau, ayant connu la teneur de cet ordre, demanda au préfet de Ta-tsien-lou ce qu'il comptait faire ; il ne reçut pas de réponse.

Au mois de mars 1893, Lemaire insista de nouveau près du Tsong-li-yamen qui réitéra ses ordres au vice-roi du Su-tchuen. Celui-ci écrivit au mandarin Ouang, de se rendre à Ta-tsien-lou pour s'occuper du procès ; Ouang répondit en demandant un délai parce qu'il était obligé d'aller à Tehraya. Le 12 avril 1893, notre ministre fit encore une démarche près du Tsong-li-yamen, qui promit de nouveau d'envoyer des ordres. Ces ordres furent hiérarchiquement transmis de Pékin à Tchen-tou, de Tchen-tou à Ta-tsien-lou et de Ta-tsien-lou à Bathang. Ils portaient la formule : « Il faut tenir compte de ces ordres et traiter promptement. » C'était, hélas ! la formule ordinaire, celle dont les mandarins ne se préoccupent que lorsqu'ils le veulent bien.

En juillet 1893, Ouang fut remplacé par un autre mandarin nommé Sen. Ce dernier, en passant à Ta-tsien-lou, se présenta chez M. Déjean ; mais ne l'ayant pas trouvé : « Oh ! fit-il, avec un geste de gracieuse indifférence, j'aurais été heureux de le voir, quoique je n'aie l'intention de m'occuper que plus tard du procès de Bathang. »

Par une lettre du 10 octobre 1893, Giraudeau prévint notre ministre

A. M.-E., vol. 556 g, cité dans une lettre de M. Giraudeau à Mgr Biet. Février 1893.

qu'aucun mandarin ne se préoccupait de régler les questions engagées depuis six ans.

De son côté, le 2 novembre, Mgr Biet adressa au gouvernement français une note sur les affaires du Thibet. Après avoir rappelé la destruction des stations chrétiennes et résumé très brièvement les négociations inutilement poursuivies pour obtenir des réparations, il terminait par l'exposé des efforts que la Russie et l'Angleterre faisaient pour s'implanter au Thibet, pour attirer le commerce thibétain chez elles, et par le détail des avantages que la France, si elle voulait suivre l'exemple de ces deux nations, trouverait dans la présence des missionnaires sur les frontières thibétaines, particulièrement à Ta-tzien-lou et à A-ten-tse.

Stimulé, croyons-nous, par une dépêche de notre ministre des Affaires étrangères, Lemaire recommença ses démarches dont il prévint le pro-vicaire le 27 novembre 1893. Le Tsong-li-yamen s'empessa de répondre qu'il allait donner des ordres ; naturellement, tout resta dans le même état.

Il faut avoir vécu en Chine, avec les Chinois, pour ne pas s'étonner outre mesure de la vérité des faits que nous racontons.

Si, pendant ces deux années, 1892 et 1893, les démarches des missionnaires et celles du ministre de France n'avaient eu aucun résultat en ce qui concernait les stations de Bathang et de Yerkalo situées dans le Sutchuen, elles n'avaient pas obtenu davantage pour celles qui étaient sur le territoire de la province du Yun-nan et, pour comble de malheur, le pont de Tse-kou avait été détruit. Les ennemis des missionnaires, en effet, voyant qu'aucune justice n'était rendue aux chrétiens et aux prêtres étrangers, jugèrent qu'ils pouvaient donner libre cours à leur haine : « Le 29 décembre 1892, sur le soir, raconte Dubernard ¹, arrivent à Tse-kou quatre hommes du village de Nalouka dont ils se prétendaient les délégués. Introduits devant nous, ils dirent sans préambule et d'un ton mécontent : que le terrain sur lequel étaient fixés les piliers du pont de corde de Tse-kou leur appartenait, et qu'ils avaient attendu patiemment vingt-sept ans pour protester contre cette usurpation de leurs rochers. Mais ces rochers sont des génies irrités par l'établissement du pont et qui se vengent sur Nalouka en envoyant des morts, des maladies, des grêles ; en conséquence on va couper les cordes du pont, et arracher les piliers.

» Je leur répondis que nous avions toujours été en bons rapports avec les habitants de Nalouka, que jamais nous n'avions entendu aucune réclamation, que M. Bourdonnec, dans un voyage à Ouy-si, ayant parlé du pont au mandarin, celui-ci lui avait dit :

« — Envoyez-moi des nouvelles si on vous inquiète : tout établissement de route ou de pont est d'utilité publique, rend service à tout le monde, et tout le monde doit vous remercier. » Cette réponse les irrita, et ils sortirent en colère. Quelques chrétiens essayèrent de les calmer en leur offrant d'abord 0^h40, puis 1^h, puis 1^h50, mais ils répondirent :

« — Si vous ne donnez 15 taëls, le pont va être détruit. »

» On obtint quatre jours pour assembler un Conseil. Le maire de Tse-

1. A. M.-E., vol. 536. M. Goutelle à Mgr Biet (citant une lettre de M. Dubernard). Ta-li, 11 février 1893.

djrông et d'autres personnages importants furent invités pour aider à traiter cette affaire à l'amiable. Tout fut inutile. Le 1^{er} janvier 1893, pendant que nous célébrions la sainte messe, le cri de guerre fut poussé ; les deux cordes du pont furent coupées, les piliers arrachés, et les grosses pierres de constructions jetées dans le fleuve. Ce travail, si douloureux à voir pour nous et pour nos chrétiens, dura toute la journée du 1^{er} janvier. »

Par la destruction du pont, la station de Tse-kou était bloquée : bornée, à l'est, par le Mékong, désormais infranchissable ; à l'ouest, par la Salouen et la région d'où les chrétiens avaient été chassés après avoir vu leurs maisons brûlées ; au nord, par Tsedjrông et au sud par Patong qui, lors de la première expulsion, s'étaient enrichis des dépouilles de Tse-kou et qui, au moindre mot venu on ne sait d'où, interdiraient leur pont, la petite station chrétienne pouvait craindre d'être prise par la famine ou, si elle était attaquée, de ne pas être secourue.

Dubernard résolut d'accuser, devant le peuple de Ouy-si, ceux qui avaient coupé le pont : mais auparavant il interrogea son ami, le chef de Ye-tché, pour lui demander ce qu'il pensait de cette affaire et il le pria de lui donner une attestation qui lui servirait près du préfet : « Je ne puis vous donner cette attestation, répondit le chef, si vous ne restez un jour ici, afin que j'aie le temps d'interroger les habitants de Nalouka. » Sur la réponse affirmative du missionnaire, il expédia aussitôt son homme d'affaires dans ce village, pour essayer d'obtenir un arrangement à l'amiable. Celui-ci revint porteur de ces paroles qui présageaient la guerre : « Nous avons agi de notre propre mouvement, nous n'avons été poussés ni par le sous-préfet, ni par la lamaserie d'A-ten-tse, nous ne voulons aucun arrangement, nous détruirons autant de ponts qu'on essaiera d'en placer, nous ne rétablirons le pont détruit que sur les ordres de la lamaserie ou du préfet. »

Pendant que l'homme d'affaires répétait ces paroles des habitants de Nalouka, la figure du chef s'était rembrunie ; se tournant vers M. Dubernard : « Partez au plus vite, lui dit-il, l'affaire est grave. »

Quelques jours plus tard, le missionnaire était à Ouy-si où il fut bien reçu par le mandarin, qui donna des ordres pour refaire le pont et arrêter les quatre habitants de Nalouka qui l'avaient détruit. Mais que le préfet eût été ou non de bonne foi, ses ordres ne furent pas exécutés, et le pont ne fut pas rétabli. Les choses restèrent en cet état pendant plusieurs années ; elles s'aggravèrent même pendant quelque temps, car le passage des ponts de Tsedjrông et de Patong fut interdit aux chrétiens, et trois chrétiennes qui s'en approchèrent furent enlevées par les habitants de Nalouka.

Un moment, cependant, on espéra une amélioration. En 1894, au mois d'avril, le vice-roi du Yun-nan envoya un délégué, Peng-kouo-tcheng, pour régler les affaires d'A-ten-tse. Le 9 mars 1894, ce mandarin fit une visite à M. Goutelle alors à Ta-li. Cinq jours plus tard, arrivèrent des lettres de M. Guérin, chargé du consulat de France à Mong-tse, qui nommait M. Goutelle son délégué pour le règlement définitif de cette affaire. Quoique

très fatigué, le vieux missionnaire se décida à partir le 27 mars ; et le 13 avril, après avoir failli mourir au milieu des neiges, il arriva à Ouy-si avec M. Léard. « Dans cette ville, écrit ce dernier, la plus complète déception nous attendait. Le délégué du vice-roi se contenta de nous dire de prendre ce qui nous restait à A-ten-tse et de nous éloigner de cette préfecture pour n'y plus jamais revenir. Ce fut tout. Après quoi il reçut les trois mille deux cents francs que lui avaient promis les lamas et il regagna Yun-nan-sen. Quels mensonges va-t-il inventer pour se présenter devant son maître, le vice-roi ? »

M. Goutelle et son compagnon restèrent à Ouy-si dans une chambre ouverte à tous les vents, pendant que le mandarin, de concert avec Siekouang-thao, le préfet de la ville, écrivait à son supérieur un rapport daté du 9 septembre 1894, qui peut se résumer en ces quelques lignes : « Nous nous sommes réunis avec M. Goutelle à Ouy-si le 14 avril. C'est sur l'ordre des lamas du Thibet que les missionnaires ont été chassés. Dix-sept de leurs caisses scellées ont été remises au maire de Tchao-nan, on peut les restituer, rien n'y manque. Leurs maisons n'ont pas été incendiées, elles étaient en terre, et la pluie et la neige les ont détruites ; le peuple est trop pauvre pour leur donner une indemnité. Il est d'ailleurs très attaché à la religion jaune et ne veut pas de la religion catholique. »

Goutelle connut ce rapport au mois de mars 1895 ; déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter, le vieillard fit un effort pour écrire à son évêque cette protestation ¹ :

« Il est faux qu'à Tse-kou il n'y ait pas eu de maisons incendiées et pillées. Il est faux qu'à A-ten-tse ma maison et ma chapelle n'aient pas été brûlées, puisque MM. Couroux et Bourdonnec, chassés de Yerkalo, ont été témoins de l'incendie. Il est faux que mes constructions d'A-ten-tse soient tombées de vétusté, sans qu'il y ait de la faute des lamas, puisque les constructions étaient toutes neuves et que les lamas les ont incendiées au grand jour, sans se cacher. Il est faux que j'aie confié moi-même mes caisses à un chef thibétain, puisqu'on m'a chassé par la violence. Il est faux que rien n'ait été détérioré dans ma résidence, puisque les lamas ont fait un feu de joie de plusieurs de nos caisses et des effets qu'elles contenaient. Par leurs audacieux mensonges, ces mandarins chinois nieraient qu'il fait jour en plein soleil. »

Quelques mois plus tard, le 26 juillet 1895, dans cette petite ville de Ouy-si, où il avait supporté les dernières grandes souffrances de sa longue carrière, l'ancien compagnon de Renou, l'ancien provicaire de Mgr Thomine-Desmazures, mourut à l'âge de 74 ans, après avoir donné, durant toute sa vie, les plus beaux exemples de dévouement et d'humilité ².

Ainsi, au Yun-nan et au Su-tchuen, la négligence ou, plus exactement, la fourberie et l'hostilité marchaient d'un pas égal vers le même but, pendant que les missionnaires luttèrent ou que, dépourvus de tout appui, ils continuaient de travailler avec une persévérance digne de meilleurs

1. A. M.-E., vol. 556². Lettre à Mgr Biet, Ouy-si, 26 mars 1895.

2. Notice nécrologique sur M. Goutelle. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1895, pp. 331-337.

résultats et que les pauvres catholiques enduraient leurs misères avec résignation.

V

Coup d'œil sur l'état des chrétientés.

Ta-tsien-lou. — Cha-pa. — Mo-sy-mien. — Tse-kou. — A-ten-tse. — Siao-ouy-si. — Balhang. — Yerkalo. — Padong. — Maria-Basti. — Mort de MM. Saleur, Alexandre Biet et Couroux. — Ordination d'un prêtre indigène.

Pour corroborer et expliquer cette brève appréciation générale, jetons un coup d'œil sur chacune des stations principales de la mission où les ouvriers apostoliques, renforcés du côté de la Chine par deux recrues que nous avons déjà nommées, Paul-Célestin Grandjean et Léon Tintet, et du côté de l'Inde par Jules Douënel ¹, s'efforcent de rendre leurs fidèles meilleurs et d'augmenter leur nombre.

A Ta-tsien-lou, Déjean érige en 1888 l'Apostolat de la prière, surveille et fait prospérer les sociétés de secours mutuels ; les années suivantes, il continue de perfectionner ses ouailles, mais sans pouvoir en augmenter le nombre.

A Cha-pa, en 1889, Mussot construit, non loin de son presbytère, une maison où il reçoit les enfants des chrétiens, et les nouveaux adorateurs qui étudient la religion, ainsi que les chrétiens qui viennent la veille des fêtes afin de s'approcher des sacrements. La conversion de quelques païens réjouit de temps à autre les missionnaires qui se succèdent dans ce poste : telle la conversion de Ouang-liang, que Grandjean raconte en 1891 ² :

« Ouang-liang m'a toujours suivi avec une grande fidélité et même lorsque je lui eus déclaré que je ne pouvais plus payer ses services. Il désirait le baptême avec ardeur, espérant, disait-il, mieux comprendre, lorsqu'il aurait été régénéré, les vérités de la foi qu'il ne saisissait encore qu'avec difficulté. Comme, pour l'éprouver, je lui faisais ressortir les misères et les persécutions que souffrent les chrétiens : « Père, me répondit-il, il y a quarante ans que je souffre ; je suis donc habitué aux souffrances et je ne les crains pas. Ce que je crains, ce sont les peines de l'enfer. Je ne crains pas la mort. Après mon baptême je serai enfant de l'Église et j'irai au ciel ! » « J'irai au ciel ! » c'est la parole que répétait une enfant de neuf à dix ans, qui se mourait de la peste et que j'administrerai. Elle mourut en les prononçant : « Je m'en vais au ciel ! » Quelles douces paroles ! »

1. Jules Douënel, né à Saint-Louet-sur-Seulles (Calvados) le 20 septembre 1866, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 7 septembre 1889, prêtre le 3 juillet 1892, parti le 14 septembre suivant.

2. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1891, p. 103.

A Mo-sy-mien, en 1891, Giraudeau fonde un nouveau poste. Lui-même a raconté l'origine de cette station ; nous nous empressons de reproduire son récit qui nous délassera des requêtes des mandarins et des communications du Tsong-li-yamen ¹ :

« Les premiers chrétiens de Mo-sy-mien sont d'anciens habitants de Mou-pin, ruinés et forcés de s'expatrier lors de la révolte de ce pays il y a une trentaine d'années. Deux frères, du nom de Jen, chassés de Mou-pin où ils vivaient dans une grande aisance, se dirigèrent vers les montagnes de Mo-sy-mien.

» L'un d'eux était marié et avait de jeunes enfants ; l'autre était âgé d'une quinzaine d'années. Arrivé à Mo-sy-mien, le père de famille n'avait plus rien à donner à ses enfants ; heureusement, il put emprunter seize sapèques au marché pour les empêcher de mourir de faim. Il alla chercher refuge dans une vallée étroite et profonde sur la limite de la forêt. Là, l'agriculture est encore bonne, grâce à la chaude température du pays. Il put cultiver un petit coin de terre, couper du bois pour le vendre au marché et surtout satisfaire ses goûts de chasseur en tendant des filets aux daims musqués qui peuplent ces forêts, voisines des glaciers. La mère s'occupa de faire l'agriculture et de vendre du bois. Chaque enfant, qui pouvait se charger de quelques livres, dut porter son petit fagot en le proportionnant à ses forces. Le père fit d'heureuses chasses aux muscs. On amassa un petit capital d'une soixantaine de francs avec lequel on défricha des terrains. La redevance à payer n'était pas forte, les récoltes étaient bonnes, la chasse également, tout prospérait. Malheureusement, la mère de famille mourut peu après. Le père continua à vivre personnellement en chrétien, mais sans se donner la peine d'instruire ses enfants. Ceux-ci, baptisés à leur naissance, furent confiés à des païens, dès qu'ils furent en âge d'apprendre un métier. L'apprentissage terminé, leur père ne trouvant aucune famille chrétienne au pays, les maria à des païennes, les exhorta à vivre selon les lois de l'Eglise et baptisa leurs premiers-nés. Les deux fils, se sentant alors la force de voler de leurs propres ailes, répondirent que pour être chrétien, il fallait savoir prier ; personne ne le leur ayant appris, ils n'avaient plus le temps de s'occuper de cela, ils devaient songer à leur tour à nourrir leur famille.

» Le vieux père, après avoir passé des années sans voir de prêtre, se rendit à Ta-tsien-lou auprès de Mgr Chauveau, pour s'approcher des sacrements. Peu à peu les missionnaires ayant fait quelques voyages dans ces parages, il put remplir plus facilement ses devoirs de chrétien et se rendre un peu mieux compte de leur étendue. Pendant plusieurs années, il fit de continuel, mais vains efforts, pour amener ses fils à se déclarer chrétiens. Enfin, au commencement de cette année, la grâce toucha les cœurs ; le jour de l'Epiphanie, ils vinrent adorer avec toute leur famille. L'un d'eux avait trois de ses fils fiancés à des païennes ; une bru était déjà à la maison et l'on était sur le point de prendre les deux autres. On arrangea tout pour le mieux.

1. A. M.-E., vol, 556^z. Lettre à Mgr Biet, 1894.

» Mais comment instruire ces nouvelles recrues ? Je m'entendis avec le P. Grandjean pour envoyer quatre filles, deux de chaque famille, étudier à Cha-pa pendant l'hiver, et je pris les garçons à mon école. Les enfants, une fois instruits, devaient enseigner les prières et la doctrine à leurs parents ; c'était le seul moyen à notre disposition, aucun d'eux ne sachant les caractères.

» A Mo-sy-mien, les garçons se mirent à l'étude avec ardeur et le succès récompensa leur empressement.

» Quant aux petites filles envoyées à Cha-pa, les religieuses furent enchantées de leur bonne volonté. Malheureusement, la fièvre typhoïde fit invasion dans l'école, et on dut renvoyer dans leurs familles les élèves venues de Mo-sy-mien ; elles refusaient de partir ; il fallut les y contraindre. Elles quittèrent l'école en versant des larmes et les deux institutrices en firent autant. La moins âgée de ces enfants, mais non la moins intelligente, n'a que six ans. De retour chez elle, elle montra aussitôt son zèle pour la religion ; son père et sa mère étaient bien venus adorer, mais sa mère, qui n'avait jamais entendu un mot de religion avant cette année, voulait prendre son temps ; peu à peu elle apprendrait quelques prières, quelques coutumes chrétiennes, et pour son âge, pensait-elle, cela suffirait bien. Sa petite fille ne fut pas contente de ces hésitations ; un jour elle lui dit : « Mère, il faut se mettre à genoux comme sœur et moi, pour prier le bon Dieu. Si tu n'apprends pas à prier Dieu, tu n'es pas chrétienne ; si tu n'es pas chrétienne, tu iras en enfer où tu seras toujours malheureuse ; moi j'irai au Ciel où je serai toujours heureuse. Si tu n'apprends pas les prières, je ne t'appellerai plus ma mère ; tu ne sais donc pas que j'ai une autre mère très bonne, très bonne, meilleure que toi ; celle-là est au Ciel, c'est la Sainte Vierge, c'est elle seule que j'appellerai ma mère. » Émue de ce langage, la païenne obéit à sa fille et étudia sérieusement la religion chrétienne.

» Pour en finir avec la dynastie des Jen, il faut dire un mot du plus jeune des deux frères, arrivé jadis encore enfant à Mo-sy-mien. Il prit une femme païenne, baptisa son premier-né, mais celui-là seulement, soit opposition violente de sa femme, comme il le dit, soit pure négligence de sa part. Homme intelligent et habile dans les affaires, il mit sa famille à l'aise ; mais il fut attaqué de la lèpre et obligé de quitter la maison pour ne pas communiquer sa maladie à sa famille. Il se retira au marché de Mo-sy-mien. L'an dernier, mon pauvre lépreux vint m'offrir ses quatre fils pour mon école. Comme je n'avais pas prévu un si grand nombre d'écoliers et que mes provisions étaient restreintes, je n'en acceptai que deux ; ils furent les plus intelligents de l'école. Le plus âgé des deux fut baptisé à Pâques. Après son baptême, il retourna chez lui, emportant une image de la Sainte Vierge, un chef-d'œuvre d'Épinal. Tout le monde trouva l'image magnifique et la mère elle-même, quoique entêtée païenne, jugea bon qu'on lui donnât une place honorable dans la maison : « C'est très bien de placer ici l'image de la Sainte Vierge, dit le nouveau baptisé ; mais on ne peut être à la fois chrétien et païen, honorer Dieu et les poussas en même temps, je vais brûler les idoles. — Malheureux ! s'écria

la mère, si tu fais cela, tu en mourras sur-le-champ. — Laisse-moi faire, répond-t-il, je me charge de cette besogne. »

» Aussitôt, il arrache des cloisons les images païennes, enlève les vieux poussas de leurs niches poudreuses où ils siégeaient depuis des générations. Pendant ce temps-là, son petit frère et compagnon d'école a préparé le feu. La pauvre mère se retire toute tremblante dans un coin de la maison, craignant pour la vie de ses enfants et pour la sienne. Cependant les deux garçons jettent au feu tous les objets superstitieux, en se riant de la peur de leur mère et de l'impuissance des poussas, qui sont bientôt réduits en cendres comme de simples morceaux de bois vermoulus. La mère de famille, tout étonnée de voir ses idoles se laisser ainsi brûler sans mot dire et sans pouvoir se défendre, vint adorer quelques jours après.

» Les voisins païens, apprenant que ce nouveau chrétien n'avait rien à craindre du diable, l'invitèrent à leur rendre un service. Jadis, les anciens avaient placé au-dessus du village, sur la lisière de la forêt, une statue inconvenante. Elle plut sans doute au diable, car, selon la croyance commune, il s'y établit, et bientôt les passants durent lui brûler des parfums sous peine d'être tourmentés d'une façon ou d'une autre. La peur s'empara bientôt de tout le monde, on abandonna la route où était l'idole, et on traça un sentier plus long et fort difficile au pied de la montagne. Le propriétaire du terrain habité par le diable vint donc prier le chrétien d'exécuter ce poussa, afin que la bonne route redevint praticable. Le jeune homme, tout fier de son rôle de destructeur d'idoles, s'en va immédiatement avec un tison enflammé ; mais, avant d'allumer le feu, en vrai Chinois, il examine s'il ne pourrait pas retirer au moins quelque chose des accessoires de ce vieux poussa. Hélas ! on ne lui a point offert de couronne d'or, on n'a pas déposé de riches offrandes à ses pieds ; il ne découvre rien d'utile, sinon le vase aux parfums. — « Tiens, c'est autant de pris, se dit-il, je brûle l'idole, mais je garde le vase aux parfums. » Ne voyant pas d'autre aubaine à faire, il fait flamber le poussa et revient triomphant chez lui avec son vase aux parfums, auquel il trouve vite quelque usage. Mais voici que le lendemain et les jours suivants, on entend du vacarme dans la maison, les planches des cloisons sont enlevées sans que personne y touche, il se produit des bruits étranges, une fille malade voit une dizaine d'affreux personnages qui viennent pour l'emporter, sans oser toutefois la toucher (elle avait été baptisée *in periculo mortis*). On vient me demander de l'eau bénite en disant que la maison est hantée ; je n'en crois rien, mais je donne l'eau bénite quand même. L'eau bénite fait disparaître les visions et cesser les bruits qui recommencent le lendemain. C'est alors seulement qu'on vient me dire sérieusement qu'on veut abandonner la maison si l'on ne peut se débarrasser du diable, et me raconter comment on avait conservé le vase du poussa. Je leur dis de rendre le vase au propriétaire de l'idole. — « Oh ! le propriétaire sait ce qui s'est passé, on le paierait plusieurs ligatures qu'il ne l'accepterait pas. — Tant mieux, leur dis-je, alors jetez ce vase à la porte et si le bruit continue, j'irai moi-même chasser le diable. » On suivit mon conseil et l'on n'entendit ni l'on ne vit plus rien d'extraordinaire. Comme je n'ai pas

vu les choses de mes propres yeux, ces nouveaux chrétiens ont pu exagérer les faits ; mais leur peur, certes, n'était pas feinte. Je crois que, dans cette circonstance, le diable a singulièrement avancé leur conversion.

» La conclusion que je crois pouvoir tirer de mon séjour à Mo-sy-mien, c'est : 1° que les nouveaux adorateurs ont été relativement nombreux pour un pays où la religion est à peine connue ; 2° que ces nouveaux adorateurs, surtout les jeunes, sont pleins de bonne volonté et montrent un grand zèle à s'instruire. »

En 1893, des calomnies furent lancées contre le missionnaire et contre les chrétiens de Mo-sy-mien, contre le catholicisme et ses rites.

Giraudeau envoya immédiatement demander aux petits magistrats du village s'ils pouvaient faire taire ces calomniateurs, sinon, disait-il, j'en appelle aux tribunaux. Flairant une bonne aubaine, les deux juges expédièrent aussitôt des estafettes grassement payées aux frais de celui qui perdra la cause : les inculpés étaient sommés de comparaître dès le lendemain. Quelques-uns arrivèrent en toute hâte. Mis en demeure de prouver leurs assertions, ils n'osèrent pas même prononcer une parole pour leur défense. D'autres vinrent à la nuit tombante supplier de leur éviter la honte d'une comparution publique. Malgré quelques délais, le quatrième jour la cause était jugée : le maire et le chef de la police condamnaient les cinq calomniateurs à payer une amende pécuniaire proportionnée à leurs moyens ; de plus, à faire au missionnaire une réparation d'honneur devant tout le village, à venir à tour de rôle, avec détonation de pétards, suspendre chacun une longue bande de toile rouge à la porte extérieure du presbytère, et à écrire sur papier rouge, pour être affiché, l'aveu qu'ils avaient calomnié sans raison le prêtre et les chrétiens.

Dans la principauté de Bathang, la ville de ce nom demeurait toujours attachée à ses superstitions et à ses vices et sans ouvrier apostolique.

A Yerkalo, où Couroux était si courageusement rentré et où Bourdonnec alla le rejoindre, on reconstruisait le presbytère et la chapelle. Le premier de ces missionnaires nous a lui-même raconté le début de ses efforts¹ : « Il fallait quantité de bois de construction de toutes sortes, et ces bois devaient venir en grande partie de Kionglong, où j'allais me trouver en face d'une première et grosse difficulté. Ce village est païen, animé d'un esprit plutôt suspect ; on y tint secrètement conseil pour ne pas nous vendre de bois et défendre à quiconque de nous en vendre ; mais avec une hypocrisie raffinée, on nous envoya trois délégués pour m'offrir autant de bois que j'en voudrais. J'accepte, on fixe l'époque de la livraison, la quantité, la qualité, le prix, etc. Douceureusement, les hommes me demandent un écrit, craignant, disent-ils, que j'achète des bois à d'autres et que je refuse les leurs lorsqu'ils arriveront à ma porte. Je donne l'écrit. Cependant le terme fixé pour la livraison approche, et le silence continue à régner dans la forêt ; alors je devinai le piège que l'on m'avait tendu, et je dressai à mon tour mes batteries.

» Dans le bas Kionglong habite un nommé Kienchianglozong. Quoique

1. A. M.-E., vol. 556 *ε*. Lettre à M. Giraudeau. Yerkalo, 1^{er} août 1892.

manchot, c'est l'homme le plus influent dans les réunions des trois hameaux de Kionglong. Jadis, devant tout le peuple des Salines réuni, il motivait par de nombreux griefs une attaque contre les chrétiens, et leur expulsion, en l'absence des missionnaires. Parmi ces griefs, nous relevons ceux-ci :

« Le tonnerre, contre la coutume, a grondé à la onzième lune : c'est le fait des chrétiens. Contre la coutume, il y a eu un léger tremblement de terre à la douzième lune : c'est le fait des chrétiens. Enfin, un jour, il s'est levé trois soleils à l'Orient : c'est encore le fait des chrétiens. Ces gens sont abominables, il faut les expulser. »

« Et dans la grande multitude qui l'écoutait, pas une voix ne s'éleva pour protester, même contre les trois soleils.

» Or ce Lozong n'est pas riche ; je savais qu'il avait une dette très pressante. Il vint me voir et déploya toute la politesse, toutes les bienséances désirables. En quelques phrases bien pesées, bien mesurées, il m'assure de ses bons sentiments à notre égard, aussi sincères dans le présent que dans le passé ; il insinue discrètement les services rendus par lui aux chrétiens, en l'absence des missionnaires. Je laisse entendre que j'accepte tout cela comme de bon aloi. On cause de choses et d'autres, et il me fait la confidence qu'il est pressé par une dette de 10 roupies. A mon tour, je lui offre mes services ; entre bons amis on s'aide mutuellement.

» J'avais d'autant plus de chance de succès qu'au Thibet plus qu'ailleurs peut-être il est vrai de dire : « Ventre affamé n'a pas d'oreilles. »

« Tiens, oncle Lozong ; peux-tu me livrer tels et tels bois de construction pour telle époque ? Si oui, sois sans inquiétude pour tes 10 roupies de dettes. »

» Et lui :

« Oh ! grand merci ; il n'y a pas sur la terre d'homme miséricordieux, bon comme le Père. Puisse-t-il rester toujours au milieu de nous ! »

» On fait un petit écrit, et, dès le lendemain, mon manchot envoyait des ouvriers à la forêt.

» Je remercie la Vierge Marie, notre toute-puissante patronne, et je profite largement de ce premier succès. Je cherche à rencontrer individuellement les habitants de Kionglong, surtout les pauvres, ceux qui se plaignent secrètement qu'on les empêche de gagner leur pain quotidien en vendant du bois aux missionnaires.

« Un tel, pourrais-tu me vendre tel bois ?

— Je voudrais bien, mais je n'ose pas.

— Sois sans crainte, je réponds de tout. L'âme de vos conseils, celui qui vous ferme la porte pour venir à nous est venu lui-même ; allez à la forêt et entendez les coups de hache. C'est Lozong, le manchot, qui fait travailler pour nous ; s'il vous défend de nous vendre du bois, peut-être est-ce pour pouvoir nous en vendre lui-même en plus grande quantité. »

« La barrière était brisée, et ce fut à qui me vendrait du bois. »

Le 8 décembre 1891, Couroux alla demeurer dans sa nouvelle maison à peu près achevée ; elle était assurément plus modeste que la précédente, mais enfin c'était une prise de possession qui réjouissait le cœur du prêtre

moins cependant que la ferveur de ses chrétiens, dont il parle en ces termes ¹ :

« Pendant mon absence, tous ont continué à se réunir le dimanche et surtout les jours de grande fête, chez notre ancien maître de maison, le païen Kelzongneurbou, dans la chambre du latiniste Ly, et là ils ont prié, les yeux tournés vers les cendres de leur belle église. Là, chez un païen, ils ont, tout comme nous, demandé à Dieu, avec les plus vives instances d'avoir pitié d'eux et de leurs missionnaires.

» Après mon retour, à la fête de Noël, ils ont reçu le pain qui fait les forts, et les misères dont ils sont l'objet les trouvent vaillants et joyeux. Ni la rage des persécuteurs, ni la jalousie des lamas, ni les menaces des pillards et des incendiaires, ni les mauvaises récoltes et les privations qui s'en suivent, ne les ont empêchés d'accourir au missionnaire, quand celui-ci, ému et plein de confiance, est revenu dans cette pauvre station et s'est agenouillé en pleurant sur un monceau de ruines et de cendres, restes d'un presbytère et d'une église emportés par le vent de la persécution. Et, maintenant, la station se relève : 309 communions répétées disent assez que l'amour de Jésus n'est pas mort dans les âmes. »

Cependant, tous les chrétiens de Yerkalo n'avaient pas été fidèles à leur foi ; un apostat avait même répandu des calomnies contre les missionnaires et contre ses anciens coreligionnaires. Trois chefs lamas, trouvant l'occasion excellente pour diffamer la religion, se préparèrent à confondre le prêtre et ses néophytes dans une séance publique. La conférence fut, paraît-il, des plus animées et se termina par la défaite des lamas, mais nous avons le regret de n'en connaître aucune particularité.

L'effet de cet incident eut d'heureuses conséquences et tint en respect plusieurs païens mal intentionnés. « Puisque les lamas ont échoué, disaient-ils, nous autres moins puissants et moins habiles, que pourrions-nous faire ? » Couroux put donc jouir pendant quelque temps d'une tranquillité relative. Il en profita pour recueillir plusieurs orphelins dispersés par la persécution chez leurs parents païens.

Ce ne fut pas, hélas ! pour longtemps. En 1893, les récoltes du territoire de Yerkalo et de Bathang furent endommagées par la gelée. Ensuite, une grande multitude de rats vint s'abattre sur les champs, rongant les céréales, remplissant les maisons ; tous les efforts pour les chasser furent inutiles, et la famine, avec ses horreurs, fut la suite naturelle de ce fléau. Les sorciers consultés rejetèrent la faute sur les missionnaires : « Avec de la paille de sarrasin, dirent-ils, ces étrangers ont fabriqué un nombre considérable de rats qui, enfermés dans des caisses et lâchés au moment propice, ont causé les dommages dont on souffre ; bien plus, ils nourrissent deux gros serpents qui se multiplient et exerceront, l'an prochain, des ravages plus considérables encore ! » Le peuple, trop crédule, ajouta foi à ces fables absurdes. Les villages se réunirent et, dans des assemblées nombreuses et bruyantes, décrétèrent l'expulsion des

1. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1892, p. 102-103.

prédicateurs de l'Évangile, mais sans passer à l'exécution de leurs menaces. Ils se dédommagèrent en envoyant, à plusieurs reprises, des délégués vers M. Couroux et son compagnon, M. Bourdonnec, pour exiger des céréales ou de l'argent. Ce furent d'abord certains habitants de Kionglong demandant à faire un emprunt. Prêter, c'était donner. Après douze heures de pourparlers, il fallut déboursier deux cents francs. Ceux de Yerkalo et de Gunra se montrèrent plus insolents. Excités par l'apostat, Poutsidjrou, ils assiégèrent pendant trois jours et trois nuits la demeure des missionnaires ; mais, devant l'attitude énergique de ceux-ci, ils jugèrent prudent de s'éloigner. En revanche, ils enlevèrent les troupeaux qui paissaient dans la montagne. La position devenant de plus en plus difficile, Couroux et Bourdonnec demandèrent aux préfets de Bathang un édit de protection ; ils l'obtinrent. Sans se soucier de cette pièce, les habitants de Kiapenhu exigèrent environ cinq mille francs. Il fallut cinq jours de discussion pour les amener à se contenter de quatre cents. Ces dépenses épuisaient les modestes épargnes des ouvriers apostoliques, qui furent obligés de faire argent de tout pour se procurer des vivres jusqu'au temps de la moisson. Elle vint enfin, mais à peine recueillie, les créanciers l'enlevèrent en paiement de dettes contractées durant la disette, laissant les prêtres et les chrétiens dans la misère.

Les postes de la mission située dans la province du Yun-nan offraient moins de consolations que ceux dont nous venons de parler.

A Tse-kou, de fâcheuses nouvelles affligeaient fréquemment le missionnaire : les chrétiens étaient battus et dépouillés sur les routes ; les lamas menaçaient de faire irruption et de détruire l'église du Sacré-Cœur ; deux fois, en effet, ils vinrent saccager le village, puis ils firent interdire aux néophytes la chasse au vautour et la recherche du « pemou », plante médicinale dont la vente offrirait quelques petites ressources. Toutes ces peines n'empêchèrent pas Dubernard de soigner les varioleux avec un dévouement admirable et d'étendre son action jusqu'à Ye-tché, dont le chef l'avait prié de venir au secours des malades.

A-ten-tse, demeuré sans missionnaire, n'était plus qu'un souvenir. Des quatre familles converties par Goutelle, une seule habitait encore cette ville, elle s'y était faite en quelque sorte l'esclave de riches païens qui, à cette condition, lui permettaient de vivre tranquille et même de réciter les prières.

A Siao-ouy-si, Léard demeurait dans un calme relatif ; mais les chefs défendaient au peuple d'embrasser le catholicisme : « N'offensez pas cet étranger, répétaient-ils, c'est un brave homme ; seulement gardez-vous de suivre sa religion, l'empereur et les grands mandarins la détestent, êtes-vous plus sages que notre empereur ? »

La station de Into, dépendant de Siao-ouy-si, augmenta de deux ou trois familles qui s'étaient converties au catholicisme ; il en fut de même à Kampou.

Il y avait également dans ces divers postes, en dehors des conversions des bouddhistes, un accroissement de vie chrétienne ; les premières com-

munions étaient faites avec piété, la dévotion de la plupart des fidèles devenait plus vive, plus éclairée, grâce à un enseignement régulier des vérités de la foi ; l'assiduité à fréquenter les sacrements et à assister aux offices était plus grande.

Ainsi se faisait le bien, lentement, très lentement, et s'il est une chose, qui, à cette époque de l'histoire du Thibet comme à toutes les autres d'ailleurs, frappe les esprits les moins attentifs, c'est plus encore que les obstacles dressés devant l'évangélisation, la patience obstinée, l'énergie silencieuse des ouvriers apostoliques, qui sans cesse ont l'esprit tendu pour épier les moindres occasions et en profiter, afin d'augmenter le nombre des âmes qu'ils veulent conduire à Jésus-Christ.

Si, de ce tableau rapide, nous jetons les yeux sur le petit territoire indien rattaché à la mission du Thibet, nous voyons que le grain péniblement semé par Desgodins et par son compagnon Hervagault commence à fructifier. Voici, en effet, ce que ce dernier écrivait à la fin de l'année 1890¹ :

« C'est à peine si en sept ou huit ans nous avons gagné sérieusement quelques Boutaniens, après avoir fait pour eux tout ce qui était possible, et voilà que les Népalais, pour lesquels nous n'avons encore à peu près rien fait, se préparent d'eux-mêmes et demandent à s'ins- truire. »

Le jour de la Toussaint, il y avait grande fête dans l'humble demeure des missionnaires de Padong, le tam-tam avait réuni les quelques catholiques de la localité, auxquels s'étaient joints plusieurs protestants et même des païens.

« Ce ne fut pas sans une vive émotion, écrit Desgodins², que je vis se ranger en demi-cercle, à la porte de la chapelle, quatorze adultes, dont huit hommes et six femmes qui sollicitaient et attendaient la grâce du baptême. Pendant tout le temps de la cérémonie qui dura deux heures, la tenue des catéchumènes fut parfaite, on les voyait fortement pénétrés de ce qu'ils faisaient. Ils répondaient sans hésiter à toutes les interrogations du rituel et accomplissaient tous les rites avec un ensemble et un recueillement admirables. Le lendemain, les deux enfants d'une des néophytes reçurent à leur tour le baptême. Voilà donc en deux jours seize nouveaux chrétiens ; avec les trois ou quatre qui avaient été baptisés précédemment, cela donne une vingtaine de néophytes. »

En 1891, Desgodins obtint du gouvernement de l'Inde la cession d'une forêt destinée exclusivement aux chrétiens, moyennant une rente annuelle payée à l'Etat par les nouveaux colons. Cette forêt étant à quelque distance de Padong, Hervagault alla y fonder un nouveau poste qui, par un sentiment de douce et reconnaissante piété, fut nommé Maria-Basti, village de Marie. Les défrichements commencèrent immédiatement ; vers la fin de novembre de l'année 1892, il y avait une douzaine de maisonnettes groupées autour d'un modeste oratoire.

1. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1890, p. 80.

2. Id.

Id.

Id.

Les missionnaires eurent également la joie d'instruire quelques païens au gros marché de Kalimpong, centre de l'action protestante dans cette région et où ils espéraient fonder un établissement durable. Ils eurent ainsi trois petites stations : Padong, Maria-Basti et Kalimpong.

Un des ouvriers apostoliques de cette partie de la mission, Louis Saleur, fut emporté par la maladie, le 8 mai 1890, après un apostolat de quelques années seulement, puisqu'il avait quitté la France le 19 novembre 1884, y avait été ramené par la maladie au mois de mars 1887 et était reparti en octobre 1888. « Doué d'une âme ardente et sensible aux beautés de la nature, a écrit l'auteur de sa notice nécrologique ¹, il avait étudié le pays qu'il parcourait souvent à pied et à cheval, et les *Missions catholiques* de 1887 et de 1888 ont publié d'intéressantes relations sorties de sa plume et qui, sous le titre de *Un coin des Himalayas*, nous donnent la description encore inconnue du Sikkim ² et du Népal ³. »

L'année suivante, le 29 mai 1891, la mort prit encore un des missionnaires du Thibet, Alexandre Biet, le frère du Vicaire apostolique, que la maladie avait forcé d'aller à Hong-kong où il arriva en février 1886. Malgré le mauvais état de sa santé, il voulut vivre dans une communauté régulière vouée à la prière et au travail, et entra à Nazareth, la maison de retraite spirituelle de la Société des Missions-Étrangères. « Il suivit avec fidélité tous les exercices tant que la chose lui fut possible, a écrit M. Rousseille, le supérieur de l'établissement ⁴. Il endurait courageusement ses infirmités ordinaires et les accès de fièvre supplémentaires que son séjour à Nazareth lui procurait trop souvent. Au mois de décembre 1887, il fallut l'envoyer au sanatorium pour y recevoir des soins particuliers. Ce n'est pas lui qui demanda ce soulagement, il se laissa faire. Dès qu'il fut un peu rétabli, il voulut revenir à Nazareth, où il demeura jusqu'au mois de mai 1890. Alors se déclara la maladie de cœur qui l'a emporté. Dès le mois de novembre, il n'y avait plus d'espoir de guérison. Notre cher confrère se prépara à la mort, reçut les derniers sacrements, disposa toutes ses petites affaires, et attendit l'heure de Dieu. Il avait fait ses adieux au médecin tout étonné de voir quelqu'un parler de sa mort prochaine avec pareil sang-froid et dès lors il ne voulut plus le recevoir : « A quoi bon, disait-il, puisqu'il ne peut pas me guérir ? » Cependant la maladie se prolongea plus longtemps qu'on ne le pensait ; les mois succédaient aux mois. Pendant tout ce temps, le malade recevait très souvent la sainte Communion. Enfin, dans les derniers jours du mois de mai, on s'aperçut que la dernière heure approchait : les forces diminuaient sensiblement ; l'intelligence, jusqu'alors très lucide, s'obscurcissait par moments. Aussi ne fut-on pas surpris quand, le soir du 29 mai, après une agonie de quelques minutes, il s'éteignit tout à coup. Il venait de recevoir une dernière absolution et l'indulgence plénière. »

1. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1890, p. 274.

2. M. C., année 1887, pp. 449 et suivantes.

3. M. C., année 1888, pp. 550 et suivantes.

4. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1891, pp. 286-287.

Enfin, en 1894, la nature vive et impressionnable de M. Couroux fut brisée par toutes les luttes qu'il avait fallu supporter à Yerkalo. Durant un mois entier, le missionnaire endura de cruelles souffrances d'estomac et d'entrailles avec une patience et une humilité très édifiantes ; il se confessa quatre fois pendant cette maladie et, la dernière fois, seulement deux heures avant sa mort. Le jour de l'Assomption, le pieux malade se fit porter dans la petite chapelle où il avait tant de fois pleuré et prié, afin d'y recevoir le corps et le sang du Sauveur, sa suprême consolation dans les angoisses qu'il endurait depuis plus de quinze ans. Peu après, il reçut de son compagnon, Bourdonnec, l'Extrême-Onction, la bénédiction apostolique et l'indulgence *in articulo mortis*. Il n'avait plus que deux jours à passer sur la terre. Sa présence d'esprit ne le quitta pas un instant, et jusqu'à la fin, au milieu même de crises très violentes, il exprima les plus beaux sentiments de conformité à la sainte volonté de Dieu. Le dimanche, dans l'après-midi, il pria les chrétiens qui étaient près de lui de se retirer un instant. « Resté seul avec moi, dit Bourdonnec ¹, il m'embrassa pour la dernière fois, le sourire sur les lèvres, me demanda pardon des torts qu'il aurait pu avoir à mon égard et me chargea de demander pardon en son nom à tous ses confrères. Puis il ajouta : Je crois n'avoir rien oublié. »

Quelques heures plus tard, il rendit le dernier soupir, le 19 août 1894. Il fut enterré dans le cimetière de Yerkalo, à l'endroit que lui-même avait choisi. Hélas ! sa dernière demeure même devait être troublée. Le lendemain des funérailles, Bourdonnec s'aperçut que le tombeau du défunt avait été détruit pendant la nuit ; il se rendit au cimetière, accompagné de quelques chrétiens et constata avec douleur que la sépulture avait été violée. La profanation avait eu évidemment le vol pour mobile, car le corps était intact. On avait seulement enlevé les bottes du défunt et coupé le devant de sa chasuble violette. Le missionnaire porta immédiatement plainte au sous-préfet tibétain ; celui-ci refusa de venir en personne et même d'envoyer un délégué pour constater le délit. Alors Bourdonnec, agissant selon les coutumes chinoises, fit transporter la dépouille mortelle de Couroux dans le presbytère jusqu'à ce que justice fût rendue ; il devait hélas ! attendre longtemps.

Pendant que ces trois missionnaires s'en allaient au ciel recevoir la récompense de leurs labeurs et de leurs misères, un jeune Thibétain, Téléspore Hiong, prémices du Séminaire de Ta-tzien-lou, fut élevé au sacerdoce. Téléspore, nous a raconté Mgr Biet, était né au Dégué, où ses parents étaient d'assez riches pasteurs. Un jour, les brigands survinrent, tuèrent le père, enlevèrent les cent yacks et les quarante chevaux qui composaient la fortune de la famille, brûlèrent la maison, et la mère resta seule avec six enfants. A l'imitation de beaucoup de Thibétains pauvres, les malheureux se firent pèlerins et mendiants. Le moulin à prières en main, ils partirent, visitèrent Lhassa, Bénarès, revinrent au Thibet et

1. Notice nécrologique sur M. Couroux. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1894, p. 395.

s'en allèrent au Dokerla. En passant à Yerkalo, un chien mordit assez profondément un des enfants qui fut aussitôt conduit chez les missionnaires pour y être soigné. Pendant cette halte forcée, les pèlerins eurent naturellement connaissance du catholicisme ; ils l'étudièrent et l'embrassèrent. Au baptême, un des fils fut nommé Téséphore et ce fut lui qui, en 1891, le jour de la fête du patronage de la Sainte Vierge, devint le premier et, jusqu'à ce jour, le seul prêtre thibétain.

Si, pour résumer les travaux des missionnaires, pendant cette période douloureuse qui va de 1887 à 1894, c'est-à-dire depuis la ruine des postes de Bathang, de Yerkalo, d'A-ten-tse jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés, nous étudions la statistique des conversions et des baptêmes d'enfants de païens *in articulo mortis*, nous trouverons pour les premiers un total de 163 et de 3581 pour les seconds ; pendant la même période, le chiffre des catholiques s'est élevé de 1204 à 1312, celui des écoles de 13 à 17, celui des élèves de 170 à 308.

CHAPITRE ONZIÈME

RÉINTÉGRATION DES MISSIONNAIRES DANS LEURS ANCIENS POSTES

1894 - 1900

I

M. Gérard à Pékin. — Ses premiers succès.

M. Gérard. — Accord d'octobre 1894. — Mgr Biet et le nonce. — Démarches de Mgr Biet. — Demande de Ky-tche-ouen comme délégué. — Instances de M. Gérard. — Réclamations de M. Déjean. — Désastres au Su-tchuen. — Mgr Durand délégué.

Le 18 avril 1894, un fait assez fréquent, mais cependant important pour les missions, avait lieu à la légation de France à Pékin : un nouveau ministre y arrivait succédant à M. Lemaire. Répéter ici le jugement sévère, que nous avons entendu porter par des hommes compétents, sur l'action du diplomate qui avait, pendant de longues années, en qualité de consul ou de ministre, représenté notre pays en Chine, redire les causes qui diminuèrent son influence ou la rendirent malheureuse, semblerait à plusieurs au moins prématuré ; pour approcher de l'équité, car il est bien difficile que jamais elle y parvienne, l'histoire a besoin de lointains horizons. Puissent les historiens de l'avenir trouver à la conduite de M. Lemaire des circonstances atténuantes !

Le successeur de M. Lemaire était inconnu dans l'Empire du Milieu, quand il arriva à Pékin. Les missionnaires espéraient en lui, parce qu'ils espèrent toujours dans les diplomates français ; mais, en réalité, ils n'appuyaient cette espérance sur aucun fait. Agé d'une quarantaine d'années, d'une grande distinction de paroles et de manières, d'un abord un peu froid quoique extrêmement courtois, travailleur acharné et psychologue expérimenté, M. Gérard avait été secrétaire et conseiller d'ambassade à Washington, à Berne, à Rome, et, en dernier lieu, ministre plénipotentiaire au Brésil ¹.

1. Auguste Gérard, né le 28 mars 1852, secrétaire d'ambassade à Washington (10 novembre 1880), chef du cabinet du ministre (18 décembre 1881), secrétaire d'ambassade à Madrid (16 février 1882), à Berne (15 juin 1883), conseiller d'ambassade à Berne

En arrivant en Chine, il commença par regarder attentivement les hommes et les choses de ce pays, qu'il n'avait étudié que dans les livres ou dans les rapports des agents diplomatiques, et il compulsait avec un soin extrême les dossiers des missions à la légation. Une des premières affaires qu'il eut à traiter fut le meurtre de Dutreuil de Rhins commis au Thibet, au mois d'août 1894. Il jugea alors l'occasion favorable pour reprendre les questions qui intéressaient si vivement l'existence de la mission. Il fut d'ailleurs appuyé par le ministre des Affaires étrangères, M. Hanotaux, auquel Mgr Biet, sur l'invitation de M. Jusserand ¹, chargé de la sous-direction du nord et de l'Extrême-Orient, renouvela les éclaircissements qu'il avait précédemment donnés.

Les premières négociations qu'il entama avec le Tsong-li-yamen furent vivement conduites, et, au mois d'octobre 1894, il lui fit accepter une convention, portant que les missionnaires du Thibet seraient réintégrés dans leurs postes d'A-ten-tse et de Tse-kou au Yun-nan, et dans ceux de Bathang, de Yaregong et de Yerkalo au Su-tchuen, et qu'une somme de 40.000 taëls serait versée à la mission, moitié par le Su-tchuen et moitié par le Yun-nan, comme indemnité des pertes qu'elle avait subies.

Notre représentant pria M. L. Robert ², le procureur des Missions-Étrangères à Shang-haï, de faire connaître aux provinciaires du Thibet, MM. Giraudau et Goutelle, les articles de l'accord qu'il venait de conclure.

De son côté, Mgr Biet les apprit par le ministre des Affaires étrangères, qui parut désirer que Rome fût instruite du succès de notre diplomatie à Pékin. Le Vicaire apostolique n'eut garde de ne pas comprendre, et, ayant eu, au mois de janvier 1895, l'occasion de voir Mgr Ferrata, nonce du Souverain Pontife à Paris, il fut heureux de lui rendre compte de l'intervention du gouvernement français en faveur du Thibet, « de l'énergie patiente » de M. Gérard et de l'accord du mois d'octobre. Il ajouta que notre gouvernement était disposé à profiter des avantages que lui donnait la situation de la Chine, à ce moment vaincue par le Japon et secourue diplomatiquement par la France et par la Russie, pour tenir avec fermeté le protectorat des missions. « Je suis satisfait de vous entendre, lui dit le nonce, et je vais écrire à Rome ces bonnes nouvelles. Pour vous, écrivez au cardinal Ledochowski le beau succès que vient d'obtenir le gouvernement français relativement à votre mission. — Je n'y manquerai pas, répondit l'évêque, d'autant plus que si le protectorat des missions n'était plus exercé uniquement par la France, mais par chaque pays qui protégerait les missionnaires ses nationaux, ce serait un véritable chaos, une suite d'intrigues. — Il y a, reprit le nonce, une rumeur à laquelle je ne

(15 juillet 1884), à Rome (Quirinal) (8 décembre 1885), ministre plénipotentiaire (28 décembre 1885), chargé d'affaires au Monténégro (8 janvier 1889), ministre plénipotentiaire au Brésil (29 novembre 1890), à Pékin (3 octobre 1893), à Bruxelles (29 décembre 1897).

1. A. M.-E., vol. 556^s. Lettre du 11 septembre 1894.

2. Léon-Gustave Robert, né à Villers-sur-Saulnot (Haute-Saône) le 24 mars 1866, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 17 septembre 1885, prêtre le 22 septembre 1888, parti pour la Procure générale le 14 novembre 1888, procureur à Shang-haï en 1891.

puis croire ; avez-vous entendu dire qu'à Rome on ait répondu à des missionnaires, qui se plaignaient de n'être pas protégés, que chacun se fasse protéger par son propre gouvernement ? — Je n'ai rien entendu dire de semblable. »

La dernière partie de cet entretien était une allusion à la grave question du protectorat des missions par la France, question que d'autres nations, l'Allemagne en particulier, avaient soulevée contre nous, en y joignant celle de la présence d'un nonce du Souverain Pontife à Pékin.

Les espérances de Mgr Biet et celles des missionnaires du Thibet, que l'accord du mois d'octobre avait si profondément réjouis, n'étaient cependant pas encore réalisées. Giraudeau, en effet, écrivait à son Vicaire apostolique que la convention n'avait produit aucun résultat, et que rien, absolument rien, n'avait été fait.

Ces nouvelles désolèrent le prélat qui, le 23 mars 1895, écrivit à son provicaire ¹ :

« Votre lettre du 3 janvier que j'ai reçue hier soir, m'annonçant que l'accord signé à Pékin restait lettre morte, m'a brisé. Vraiment ce Thibet, auquel je tiens comme à mes deux yeux, finira par me tuer ou me rendre fou. J'ai passé une nuit atroce : fièvre, sueurs, soubresauts, cauchemars.

» Dès le matin, je me suis mis à l'œuvre pour lutter vite et ferme ; j'ai écrit au ministre des Affaires étrangères, demandant jour et heure pour une audience. J'ai écrit à M. Gérard à Pékin, je vais aller voir le ministre de Chine pour me plaindre que le Tsong-li-yamen ne fait pas exécuter les clauses d'un accord qu'il a signé. Je vais écrire au P. Robert pour qu'il déclare à M. Gérard que la commission dont il l'a chargé, ne revêt pas un caractère officiel, valable entre nos mains pour faire agir les mandarins ; qu'il doit vous envoyer lui-même un texte français et chinois, officiel, prouvant qu'un accord a été conclu à Pékin, et que vous devez en prendre et surveiller l'exécution par les mandarins délégués *ad hoc*, ou par les mandarins locaux ; celui de Ta-t sien-lou étant le supérieur de celui de Bathang ne peut s'esquiver comme il le fait lâchement.

» La situation est grave si cet accord reste lettre morte ; c'est la dernière corde à notre arc ; je ne vois plus moyen de sortir des difficultés où nous sommes depuis si longtemps. Un accord conclu, signé par les deux plénipotentiaires français et chinois, et non exécuté, c'est quelque chose de bien plus important que les ordres donnés jusqu'ici et non exécutés. Il faut profiter du moment ; si le vice-roi du Su-tchuen, Lieou-pin-tchang, n'est pas dégradé, il est très mal noté à Pékin ; il ne sera pas si méchant qu'autrefois ; de plus, la Chine est battue à plate couture par le Japon. La cour de Pékin demande la protection de la France contre les exigences du Japon ; c'est le moment de parler ferme. »

En homme habitué aux affaires de Chine, Biet avait vu très juste la situation telle qu'elle s'offrait, l'importance de l'accord conclu au mois d'octobre, les points principaux sur lesquels il fallait s'appuyer, la nécessité que le texte même de cet accord fût envoyé officiellement par notre

1. A. M.-E., vol. 536². Lettre à M. Giraudeau. Paris, 23 mars 1895.

ministre à Giraudeau, et enfin l'opportunité à profiter de la défaite des Chinois et de la mauvaise position dans laquelle le vice-roi du Su-tchuen s'était mis par ses exactions.

Mais, quoique la lettre adressée par Biet à notre ministre des Affaires étrangères eût été bien comprise et favorablement accueillie, il fallait longtemps avant que des instructions dans le sens désiré pussent parvenir à Pékin, au Su-tchuen et à Ta-tsien-lou.

Pendant ce temps, Giraudeau avait inutilement réclamé l'exécution de l'accord du mois d'octobre ; le préfet de Ta-tsien-lou s'était contenté de lui répondre qu'il l'ignorait.

Le provicaire s'adressa alors à la légation de France ; dans une lettre du 14 février 1895, il suggéra à notre ministre de faire nommer un délégué spécial, et il désigna pour ce poste l'ancien mandarin de Bathang, Ky-tche-ouen ¹, « comme étant le plus capable de mener à bien, du moins au Su-tchuen, l'œuvre de réintégration des missionnaires. »

Par une heureuse coïncidence, Biet, interrogé par Hanotaux, l'avait prié de faire déléguer le même mandarin, et, le 23 mars 1895, il avait écrit à Gérard pour lui exprimer ce désir.

Le 26 mars, l'évêque, qui de sa chambre de malade, suivait réellement, avec autant d'anxiété qu'il le dit, nous en avons été le témoin, les affaires du Thibet, écrivit à notre ministre des Affaires étrangères pour lui demander de télégraphier à Gérard : 1° d'envoyer à Ta-tsien-lou dans le plus bref délai copie des clauses de l'accord signé à Pékin ; 2° de faire expédier la copie de cet accord aux vice-rois du Su-tchuen et du Yun-nan.

De son côté, le procureur des Missions-Étrangères à Shang-haï avait aussi prévenu notre représentant à Pékin que l'accord signé entre le Tsong-li-yamen et la légation, n'était pas exécuté.

M. Gérard ne tarda pas à faire entendre au cabinet de Pékin un très ferme langage ; il rappela les termes mêmes de l'arrangement conclu au mois d'octobre 1894, « permettant ² à la mission du Thibet de rentrer dans les établissements de Bathang, de Yerkalo et de Yaregong au Su-tchuen, d'A-ten-tse et de Tse-kou au Yun-nan, et lui accordant une indemnité totale de 40.000 taëls, à partager en deux parts égales, entre les parties de la mission situées dans le Su-tchuen et dans le Yun-nan. » Il demanda ensuite, selon le vœu des missionnaires, que le mandarin Ky-tche-ouen fût envoyé à Bathang en qualité de délégué pour juger le procès. Le Tsong-li-yamen osa répondre qu'il y avait bien eu, en effet, un mandarin de ce nom, mais qu'on ignorait ce qu'il était devenu. Comme il faut en Chine songer aux choses les plus invraisemblables, notre ministre avait prévu cette réponse ultra-diplomatique ; il répliqua qu'il avait la bonne chance

1. Dans les négociations qui précédèrent le traité de Darjeeling, Ky-tche-ouen s'était trouvé en contradiction avec le plénipotentiaire chinois, qui avait consenti à accorder aux Anglais le libre trafic du thé aux Indes ; sur une simple accusation du diplomate, qui était en même temps premier commissaire impérial à Lhassa, Ky avait été cassé ; mais, après une requête faite par le second commissaire impérial, l'empereur avait renvoyé son jugement au vice-roi du Su-tchuen ; il était depuis ce temps à T'chen-tou.

2. A. M.-E., vol. 556 ⁿ. M. Gérard à M. Robert. Pékin, 9 avril 1895.

d'être mieux informé que le Tsong-li-yamen, et qu'il savait avec certitude que Ky-tche-ouen demeurait à Tchen-tou, la capitale du Su-tchuen. Nous verrons plus tard que l'on employa beaucoup de temps pour le trouver. « J'ai ajouté, disait le ministre, que si les vice-rois du Sse-tchoan et du Yun-kouei persistaient à méconnaître les instructions mêmes de Pékin, force serait d'envoyer sur place, soit un consul de la République muni de pouvoirs spéciaux, soit un délégué du Tsong-li-yamen.

» Le prince King m'a déclaré, le 6 de ce mois, que des instructions très pressantes avaient été expédiées par télégraphe aux vice-rois du Sse-tchoan et du Yun-kouei, et que Lieou-pin-tchang, le vice-roi actuel du Sse-tchoan devait, après sa dégradation, remettre très prochainement les sceaux à un intérimaire. C'est à ce dernier qu'il incomberait d'exécuter les ordres venus de Pékin. »

M. Gérard terminait sa lettre par ces mots qui prouvaient combien il avait à cœur de régler cette difficile affaire :

« Vous prierez MM. les abbés Giraudeau et Goutelle de me tenir exactement informé de la façon dont les autorités des deux provinces exécuteront les instructions nouvelles qui leur sont données, et de me signaler au besoin les infractions qui y seraient faites. »

Au reçu de cette lettre, le procureur des Missions-Étrangères à Shanghai, expédia à Ta-tsien-lou la dépêche suivante :

Avertir Giraudeau ordre Pékin finir procès Thibet — Indemnité 40.000 taëls — Retour Bathang immédiat — Difficulté survenant, télégraphier Gérard.

Le 11 avril, Déjean, qui tenait le poste de Ta-tsien-lou, fit une visite au nouveau mandarin de Bathang, de passage dans la ville, et lui remit un écrit pouvant se résumer ainsi ¹ :

« Depuis cinq ans, deux missionnaires sont retournés à Yerkalo où ils habitent en paix, sans affaire, quoique notre procès n'ait pas encore été traité ; de plus, l'an dernier, notre ministre de Pékin nous a écrit que par un accord convenu et écrit au nom de nos deux gouvernements, la Chine promettait la réintégration des missionnaires dans leurs anciens postes, la réédification des oratoires et une indemnité convenable. C'est pourquoi nous venons vous demander de nouveau de traiter au plus tôt notre ancien procès. » Le mandarin ne parut étonné ni des demandes des missionnaires, ni des promesses de Pékin ; ce qui pouvait laisser supposer qu'il en était instruit, il se contenta de répondre : « J'arrive, veuillez attendre que je sois à Bathang ; sur les lieux, je prendrai mes informations ; je traiterai votre affaire, et je l'espère, d'une manière satisfaisante. »

Cependant les jours se passèrent sans que les vice-rois du Su-tchuen et du Yun-nan, aussi bien que les autres mandarins, donnassent signe de vie. Giraudeau expédia par Tchong-kin un télégramme avertissant notre ministre de cette situation. Il lui écrivit ensuite une lettre demandant :

1. A. M.-E., vol. 536 n. Lettre à Mgr Biet. Ta-tsien-lou, 12 avril 1895.

1^o la délégation immédiate d'un mandarin capable ; 2^o le versement de l'indemnité ; 3^o l'indication de la part de l'indemnité à verser par le Su-tchuen et par le Yun-nan.

Avant que cette lettre ne fût parvenue à Pékin, des troubles graves avaient éclaté au Su-tchuen. Le vice-roi Lieou-pin-tchang, dont nous venons de lire le nom dans les lettres de Mgr Biet et de M. Gérard, avait donné libre cours à sa haine contre les chrétiens ; du 28 mai au 15 juin 1895, tous les établissements catholiques de Tchen-tou et de Kiong-tcheou, dans le Vicariat du Su-tchuen occidental, avaient été détruits ; des désastres analogues avaient désolé le Vicariat du Su-tchuen méridional. La nouvelle de ces malheurs eut naturellement beaucoup de retentissement dans la mission du Thibet. On disait tout haut à Ta-tsien-lou qu'il fallait piller et détruire l'évêché, l'église, le presbytère, le séminaire ; des bandes de malfaiteurs venaient en ville et semblaient prêtes à tous les coups de main. Mais, le préfet et le général intérimaire Ma prirent immédiatement des mesures énergiques pour éviter des malheurs ¹ : « Ils firent surveiller tous les quartiers de la ville, chasser les gens sans aveu qui arrivaient de l'extérieur et, au bout de huit jours, tout sembla rentrer dans le calme. »

Néanmoins les rumeurs s'étaient répandues un peu partout et l'excitation avait gagné quelques têtes. Mo-sy-mien fut pillé dans la soirée du 19 juin. Heureusement on apprit bientôt que le gouvernement de Pékin, sur les remontrances très vives de M. Gérard, allait sévèrement punir Lieou-pin-tchang qui, en effet, fut dégradé, avec quelques-uns de ses complices. Le calme se fit aussitôt dans les esprits.

Giraudeau reprit alors la question qui l'occupait tant et à si juste titre ; le 8 août 1895, il pria L. Robert de transmettre à Gérard le télégramme suivant :

Thibet, partie Su-tchuen, partie Yun-nan, missionnaires non rétablis — indemnité non versée, — pas d'ordre des gouverneurs.

A ce moment, notre ministre était en relations fréquentes avec Mgr Dunand ², le Vicaire apostolique du Su-tchuen occidental, auquel il avait donné les pouvoirs nécessaires pour traiter les affaires des missions du Su-tchuen ; il le délégua pour s'occuper à Tchen-tou de celles du Thibet.

1. A. M.-E., vol. 556 ⁴. M. Giraudeau à Mgr Biet. Ta-tsien-lou, 27 juin 1895.

2. Marie-Julien Dunand, né à Saint-Jean de Belleville (Savoie) le 23 janvier 1844, prêtre le 19 septembre 1863, entré au Séminaire des Missions-Etrangères le 18 juin 1868, parti pour le Su-tchuen Occidental le 3 août 1869, évêque de Caloë et Vicaire apostolique en 1893.

II

Continuation de la lutte diplomatique.

Rapport du vice-roi du Yun-nan. — Mauvaise volonté des Chinois. — Réintégration à A-ten-tse. — Refus d'indemnité pour Tse-kou et A-ten-tse. — Indemnité pour Yerkalo et Bathang.

Sur ces entrefaites, le 24 août et le 11 septembre, M. Gérard reçut deux dépêches du Tsong-li-yamen lui envoyant un double rapport du vice-roi du Yun-nan, qui déclarait « que les missionnaires étaient rentrés à Tse-kou, dont la résidence n'avait souffert aucun dommage, et qu'à A-ten-tse les autorités avaient proposé à M. Goutelle de lui rendre dix-sept caisses conservées chez le maire de Tchao-nan, et de faire reconstruire les établissements catholiques du poste. M. Goutelle avait répondu au préfet intérimaire de Ouy-si, qui était venu le voir sur l'ordre du vice-roi du Yun-nan, qu'il était très âgé, malade, et qu'il ne rentrerait à A-ten-tse et ne prendrait livraison des dix-sept caisses que quand la résidence de la mission serait rebâtie. »

Le Tsong-li-yamen ajoutait que, vu le peu d'importance des dommages et la pauvreté de la région, il pria le ministre de France d'accepter les propositions des autorités du Yun-nan et de ne pas faire payer d'indemnité.

Gérard répliqua que, dans l'accord intervenu, le chiffre de l'indemnité avait été fixé à 20.000 taëls et qu'il ne pouvait revenir sur ce qui avait été réglé, puis, peu de jours après, le 20 septembre 1895, il télégraphia à Giraudeau :

Pékin missions A-ten-tse Tse-kou arrangement être fait avec vice-roi Yun-nan. Il est convenu que 20.000 taëls seront versés Tchen-tou évêque Dunand, pour missions Bathang, Yaregong, Yerkalo où missionnaires rentrent.

Dunand, à qui ce télégramme fut également transmis par notre légation, en donna connaissance au vice-roi du Su-tchuen qui répondit : « Je puis faire reconduire les missionnaires à Bathang, mais non les y protéger. »

Cette manière d'envisager les choses remettait tout en question, car si les autorités chinoises se déclaraient aussi ouvertement incapables de maintenir les ouvriers apostoliques dans leurs postes, c'est qu'elles avaient l'intention de laisser les lamas les expulser de nouveau.

Malgré son expérience de la fourberie des Célestes, notre ministre ne croyait pas à tant d'obstination ; car le 14 octobre 1895, il écrivait à Mgr Biet ¹ :

1. A. M.-E., vol. 556 ².

La réintégration de votre mission dans les établissements de Bathang, Yaregong, Yerkalo, peut être considérée aujourd'hui comme un fait accompli. Il reste à achever dans le Yun-nan la réintégration des missionnaires à A-ten-tse selon les conditions qui ont été convenues. Je ne manquerai pas, comme Votre Grandeur le pense, de réclamer, jusqu'à strict et intégral accomplissement, l'exécution de l'accord intervenu.

Gérard allait voir une fois de plus que la diplomatie en Chine doit être faite de patience et d'énergie ; heureusement qu'il était largement doué de ces deux qualités.

Pour les postes situés dans le Su-tehuen, en effet, aucun ordre n'avait été exécuté, et seule la station d'A-ten-tse au Yun-nan avait été rétablie. Le 17 octobre, notre représentant apprit cette dernière particularité par le Tsong-li-yamen qui lui transmit une dépêche du vice-roi du Yun-nan. Le haut fonctionnaire annonçait l'arrangement, qui, selon les instructions de Pékin, était intervenu entre le préfet intérimaire de Ouy-si et les chefs de la population ; « il avait été décidé et consacré par des actes écrits de « garantie volontaire » que l'église et la résidence d'A-ten-tse seraient reconstituées par les soins mêmes des autorités provinciales, que les dix-sept caisses conservées dans la maison de Tchao-kan seraient restituées à M. Léard, et que les missionnaires seraient réintégrés dans leurs établissements d'A-ten-tse et de Tse-kou. »

Les promesses et le rapport du vice-roi du Yun-nan étaient exacts. Le mandarin délégué réinstalla Genestier à A-ten-tse, et intima aux lamas, qui s'inclinèrent, l'ordre de respecter le prêtre étranger ; puis on se mit immédiatement à reconstruire l'oratoire et le presbytère.

De ce côté, la paix semblait donc assurée ; cependant le délégué chinois avait eu le tort de trop ménager la lamaserie, en n'exigeant d'elle aucun dédommagement, et en ne punissant aucun des coupables. Aussi, dès qu'il eut quitté A-ten-tse pour retourner au Yun-nan, les lamas, fiers de cette impunité et croyant n'avoir plus rien à craindre, envoyèrent les plus hardis d'entre eux pour démolir la maison en construction. Genestier se réfugia quelque temps à Tse-kou et avertit l'autorité chinoise de ce qui se passait. Celle-ci fut irritée de voir ses ordres méprisés, et elle expédia, sans tarder, à A-ten-tse un petit mandarin militaire à la tête de 60 soldats. Cette faible troupe suffit pour rétablir l'ordre ; les lamas demandèrent pardon, promirent de ne plus provoquer de troubles contre les chrétiens et les missionnaires ; et depuis ce temps, Genestier demeura assez tranquille dans sa maison reconstruite.

En passant à Tse-kou, le délégué fit restituer à Dubernard les champs des catholiques, qui avaient été confisqués pendant la persécution ; il fit aussi rétablir le pont de corde si nécessaire, détruit quatre ans auparavant par ordre des lamas qui avaient défendu de le replacer. Mais là encore il ne voulut entendre parler ni d'indemnité, ni de châtements contre les auteurs des vexations, parce que le vice-roi ne lui avait donné aucun ordre sur ces divers points. Dubernard ne put rien obtenir également au sujet des chrétiens expulsés des rives de la Salouen.

Le Tsong-li-yamen avait lui-même appuyé le refus d'indemnité qu'op-

posait le vice-roi du Yun-nan. Dans la lettre qu'il avait écrite à notre ministre le 17 octobre et dont nous venons de parler, il avait dit : « que la reconstruction étant ainsi assurée par les soins mêmes des autorités provinciales et que M. Goutelle, aujourd'hui décédé, n'ayant de son vivant jamais parlé d'indemnité, il n'y avait pas lieu d'insister sur cette indemnité et que les affaires devaient être considérées comme définitivement réglées ¹. »

Gérard n'accepta pas cette manière de voir. Le 21 du même mois, il répondit au Tsong-li-yamen ² « qu'il se plaisait à prendre acte des mesures ainsi consenties pour assurer la réintégration de nos missionnaires; mais qu'il ne pouvait considérer l'affaire comme terminée tant qu'une entente définitive ne serait pas intervenue concernant le paiement de l'indemnité qui était due. » Il plaça sous les yeux du Tsong-li-yamen le texte même de la dépêche du 24 août, d'où il résultait qu'au mois de décembre 1892, ainsi que l'avait écrit au vice-roi du Yun-nan le chef militaire et les notables de Tse-kou, M. Goutelle avait demandé une indemnité, que, par esprit de conciliation, il avait consenti à réduire à la somme à 25.000 taëls. Il ajouta que lui-même avait réduit cette indemnité au chiffre de 20.000 taëls, sur lequel il s'était mis d'accord avec le Tsong-li-yamen, qu'il convenait de déduire de cette somme le montant des dépenses qu'occasionnerait la reconstruction de l'église et de la résidence d'A-ten-tse, mais que les pertes, subies par la mission depuis huit ans, étant considérables, il insistait pour le paiement du reliquat de l'indemnité convenue.

Averti de l'attitude de notre ministre, Giraudeau lui écrivit ³ :

« Selon les intentions de votre Excellence, j'ai prié M. Genestier, chargé du procès à la place de M. Goutelle décédé, de défalquer les frais de construction, ainsi que les objets volés qui pourraient être restitués, et de faire connaître la somme déduite à Mgr le Vicaire apostolique du Yun-nan qui se charge, à l'occasion, de toucher notre indemnité. M. Genestier se conformera certainement à cette direction; mais il est probable que les mandarins, obéissant aux ordres du gouverneur, ne voudront accepter aucune négociation à ce sujet. Dans cette extrémité, je ne puis que prier votre Excellence d'urger l'exécution de la convention passée à Pékin et de faire verser le plus tôt possible par le gouverneur du Yun-nan les 20.000 taëls convenus, moins les frais de construction et autres défalcatons qui ont pu être faites sur les objets restitués. Je ne vois vraiment pas quelles autres concessions nous pourrions faire pour arriver à un arrangement équitable. Il nous paraît impossible de souscrire aux affirmations mensongères du gouverneur et de quelques-uns de ses subalternes. »

Les observations de Giraudeau étaient justes et ses prévisions exactes; le vice-roi du Yun-nan et ses subordonnés continuèrent à refuser de payer.

1. A. M.-E., vol. 556^h, cité par M. Gérard dans une lettre à M. Robert. Pékin, 22 octobre 1895.

2. A. M.-E., vol. 556^h, cité par M. Gérard dans une lettre à M. Robert. Pékin, 22 octobre 1895.

3. A. M.-E., vol. 556^h, cité dans une lettre à Mgr Biet. Ta-tsién-lou, 10 avril 1896.

Sur cet article de l'indemnité, le vice-roi du Su-tchuen fut heureusement moins difficile à convaincre et à faire obéir ; peut-être ayant vu le sort de son prédécesseur, Lieou-pin-tchang, jugea-t-il prudent de ne pas s'obstiner dans la résistance aux volontés de la diplomatie française.

Au mois de mars 1896, Mussot, sur l'ordre de Giraudeau, se rendit à Tchen-tou pour s'entendre avec les autorités supérieures au sujet du versement de 20.000 taëls dus par le Su-tchuen, et de la réintégration des missionnaires à Bathang et à Yerkalo. Après trois mois de négociations, il ne put rien obtenir, sinon que le paiement de l'indemnité serait fait par la douane de Ta-tsien-lou, à la 7^e et à la 10^e lune 1896 ; ce qui en effet eut lieu.

Quant à la réintégration des missionnaires à Bathang et à Yerkalo, le tribunal des affaires ecclésiastiques de Tchen-tou la refusa poliment, faisant à chaque demande de Mussot, la même réponse¹ : « Le cœur des barbares ne ressemble pas à celui des Chinois ; les mandarins ne sont pas sûrs que les missionnaires puissent vivre en bonne harmonie avec eux, c'est pourquoi on les prie d'attendre. »

Ainsi, à l'époque où nous sommes arrivés, juin 1896, après les pourparlers nombreux et difficiles dont nous venons de rappeler les principaux, deux points seulement sont réglés : le paiement de l'indemnité de 20.000 taëls par le Su-tchuen et la réintégration officielle des missionnaires à A-ten-tse et à Tse-kou, stations situées dans le Yun-nan.

Deux autres demeurent encore en suspens : le paiement de l'indemnité de 20.000 taëls par le Yun-nan, et le retour des prédicateurs de l'Évangile à Bathang, à Yerkalo et à Yaregong, avec la punition de ceux qui ont pillé ces postes.

Disons de suite qu'en 1900, les négociations sur le premier point n'avaient pas encore abouti ; dans une note du 3 août de cette année adressée au gouvernement français, Mgr Biet écrivait :

Jusqu'à ce jour, le vice-roi du Yun-nan, malgré les demandes réitérées n'a pas payé un centime de l'indemnité de 20.000 taëls qu'il doit verser, déduction faite des constructions et des restitutions qui ont eu lieu à A-ten-tse et à Tse-kou.

Et même aujourd'hui, septembre 1902, la question n'a pas été réglée.

Quant au second point, beaucoup plus important et sur lequel se portaient les efforts de Gérard et des missionnaires, la bataille devait durer longtemps encore ; nous allons en raconter les péripéties les plus importantes.

1. A. M.-E., vol. 556 ². M. Mussot à Mgr Biet. Tchen-tou, 29 juin 1896.

III

Réintégration des missionnaires.

Opposition du préfet. — M. Soulié à Yaregong, son expulsion. — Nouvelles instances pour aller à Bathang. — Opposition. — M. Haas en route pour Bathang. — Pour-parlers avec Ky-tche-ouen.

Pendant les derniers mois de l'année 1895, Giraudeau harcela en quelque sorte le mandarin de Bathang, afin qu'il consentit au retour des missionnaires. Celui-ci, qui lors de son passage à Ta-t sien-lou, lui avait fait les plus belles promesses, lui répondit : « Hélas ! je suis désolé de vous faire attendre, mais l'ambassade du Népal, qui tous les neuf ans porte le tribut à Pékin, vient d'arriver à Bathang ; c'est une grosse affaire, laissons passer l'ambassade qui nous cause tant de tracasseries ; lorsque nous serons délivrés de ce souci, je serai tout à vous. »

Après le passage de l'ambassade, pressé de nouveau, il dit : « J'ai hâte de vous faire retourner dans vos stations détruites, mais comme je réponds de votre sécurité et de vos précieuses personnes, je veux préparer les esprits, de façon que vous ne soyez plus molestés à l'avenir ¹. »

En face de ces réponses cachant mal une mauvaise volonté réelle, Giraudeau résolut, au mois de juin 1896, de partir pour Bathang, et il prévint le préfet de Ta-t sien-lou de son projet, dont il annonça l'exécution pour le mois de juillet. Le mandarin parut y consentir ; mais, le 4 juillet, au moment où le provicaire achevait ses préparatifs de départ, il reçut du préfet l'ordre de ne pas se mettre en route. Les motifs allégués pour appuyer cette défense étaient les suivants : 1° Le mandarin n'avait pas d'ordres de Tchen-tou ; 2° Il possédait bien une pièce par laquelle M. Giraudeau s'engageait à ne pas aller immédiatement à Bathang sans l'autorisation du mandarin local ; mais il n'y était pas dit qu'au cas où le missionnaire irait quand même à Bathang, le mandarin de Ta-t sien-lou ne serait pas responsable de ce qui pourrait arriver ; 3° Il s'était aperçu que les traités défendaient aux étrangers d'aller dans les pays troublés ; 4° Il ne savait pas où le missionnaire voulait aller ni par où il voulait passer ; 5° Il ne comprenait pas que M. Giraudeau fût si pressé puisque le procès durait depuis plusieurs années ; 6° Il allait écrire à Tchen-tou et à Bathang pour savoir s'il pouvait laisser partir le missionnaire.

« Dire ma mauvaise humeur à la lecture de cette pièce serait difficile », écrit Giraudeau, qui épanche sa colère en relevant avec ironie la mauvaise foi et l'enfantillage des réflexions du mandarin ².

Le lendemain, Déjean alla trouver le préfet et insista vivement sur le

1. A. M.-E., vol 556 ^h. M. Giraudeau à Mgr Biet, Ta-t sien-lou, 23 janvier 1896.

2. A. M.-E., vol. 556 ^h. M. Giraudeau à Mgr Biet, Ta-t sien-lou, 7 juillet 1896.

retour des missionnaires à Bathang et à Yaregong : « Oh ! c'est impossible, impossible, fit le mandarin, je n'ai pas d'ordre à cet égard. » « Alors, raconte le missionnaire ¹, je lui montrai l'ordre envoyé précédemment. Il resta ébahi, le tournant et le retournant, puis tout d'un coup il me dit : « Votre pièce est authentique, mais elle date de l'année dernière, huitième lune. — Eh bien ! à plus forte raison doit-elle être exécutée, lui répliquai-je ; et je voulus hâter le départ, mais inutilement. »

Pendant ce temps, M. Gérard pressait le provicaire de réoccuper Bathang, il s'étonnait même un peu qu'il ne fût pas déjà parti ; « mais, disait Giraudeau ², si nous réoccupons Bathang de nous-mêmes, et sans que l'autorité chinoise nous protège, non seulement nous n'y pourrons tenir, mais nous ferons renverser Yerkalo. Pour nous protéger, les mandarins chinois n'auraient qu'un mot à dire, et ils ne le disent pas. »

Il voulut cependant faire un essai, non sur Bathang, mais sur Yaregong beaucoup moins important et où un échec ne compromettrait pas la situation générale.

Il pria Soulié, alors à Tse-kou, de se rendre à Yaregong.

Le missionnaire partit le 21 juillet 1896. En cours de route, il entendit dire que les Dechoudunba se préparaient à aller attaquer la station de Yerkalo ; il pensa que sa présence à Yaregong pourrait retarder l'exécution de leur projet, en attirant les premiers coups sur lui, et peut-être donner le temps de secourir Yerkalo. Il continua sa route avec six chrétiens ; à l'étape suivante, un de ses compagnons tomba malade et s'en retourna chez lui. Cependant, au lieu de se diriger directement sur Yaregong, Soulié avait jugé plus prudent de tourner vers le sud-est par la vallée de Tun-la-tcheou-sou. Mais ayant appris que le fleuve Bleu avait considérablement grossi, il changea, une seconde fois, son itinéraire, et après avoir réfléchi au choix de la route, il entra sur le territoire de Bathang par la fertile vallée de Tachu. Le 41 août, il était à Kana, il rejoignit le fleuve Bleu qu'il côtoya jusqu'à Sarrytchourou. Là, il entendit dire que, depuis quelque temps, les habitants du village de Sarry, n'ayant plus le droit de passer les voyageurs sur l'autre rive, il devait aller à Bigui, il s'y rendit le lendemain et put tranquillement traverser le fleuve. Dès lors, son chemin ne présentait plus aucun obstacle et, après avoir gravi la montagne Ringbola ³, il était le 15 août à quelques lieues de Yaregong.

« Un peu avant d'arriver, raconte-t-il ⁴, nous rencontrons trois cavaliers qui s'écartent de la route pour nous laisser passer. A leur costume on devine que ce ne sont pas des hommes du peuple. Ils s'arrêtent un instant, nous adressant quelques paroles de politesse et demandent où nous allons. « Puisque vous allez à Yaregong, disent-ils, ne vous y arrêtez pas longtemps, car les Dechoudunba réunis à Bathang ne tarderont pas à venir vous chasser dès qu'ils connaîtront l'arrivée d'un Européen. »

1. A. M.-E., vol. 556². M. Déjean à Mgr Biet. Ta-t sien-lou, 8 juillet 1896.

2. A. M.-E., vol. 556². Lettre à Mgr Biet. Ta-t sien-lou, 28 août 1896.

3. Montagne longue.

4. A. M.-E., vol. 556². Lettre à Mgr Biet. Ta-t sien-lou, 22 septembre 1896.

Nous continuons notre route, mais à partir de ce moment, la figure de mes chrétiens changea. La gaieté et l'entrain disparurent. Ils causèrent tout bas entre eux l'espace d'une demi-heure, puis l'un d'eux me dit timidement : « Les animaux sont fatigués, il y a encore bien loin d'ici à Yaregong, ne vaudrait-il pas mieux camper ? — Coûte que coûte, il faut arriver à Yaregong ce soir, de nuit ou de jour » : telle fut ma réponse. Plus loin, un second ajouta : « Puisque les Dechoudunba doivent venir, il faudra partir demain de bonne heure pour Ta-t sien-lou. — Demain on verra ce qu'il y aura à faire. » « Nous étions à Yaregong le 15 août avant la nuit. » Soulié trouva les quatre maisons des fermiers détruites ; il se logea chez une famille païenne et apprit d'elle qu'une bande de mauvais sujets, de ceux qui avaient chassé les missionnaires en 1887, étaient réunis à Bathang. Aussi le lendemain, quand il pria deux des hommes qui l'accompagnaient de se préparer à aller dans cette petite ville, porter des lettres aux chefs thibétains, il se heurta à un refus absolu. A l'exception de Tsetchring, un chrétien de Yaregong qui, en 1887, avait avec sa femme, ses enfants et sa mère, passé près d'un mois dans la montagne pour échapper aux recherches des ennemis des catholiques, les autres lui posèrent cet ultimatum : « Si le Père ne quitte pas Yaregong, nous retournerons demain à Yerkalo. » Le missionnaire essaya de les faire changer de sentiment, il n'y put réussir. La peur avait envahi le cœur de ces pauvres gens. « En revanche, dit Soulié, ils sont prêts à partir pour Ta-t sien-lou et déjà ils supputent le gain que leur rapportera ce voyage. Avec le salaire qu'ils recevront, ils achèteront des marchandises qui, revendues à Yerkalo, leur donneront un bénéfice appréciable. » Sans être influencé par l'état d'esprit de ses compagnons, mais jugeant bon de prévenir le provicaire des nouvelles de Yaregong et de Bathang, il se décida à envoyer à Ta-t sien-lou Tagné et Ouangsé Polo, pendant que Tsetchring irait à Dzongtsa acheter du blé, et que Martiné, retenu par le respect humain, resterait à Yaregong.

Vingt-quatre heures plus tard, le 18 août, un individu à mine suspecte, armé d'un gourdin, entra dans la chambre qu'habitait le missionnaire. Il regarda à droite, à gauche, alla s'asseoir près du feu et se mit à examiner silencieusement et longuement M. Soulié de la tête aux pieds ; enfin il partit sans avoir prononcé une seule parole. Bientôt après, des Thibétains armés de sabres, de fusils et de bâtons arrivèrent criant, frappant les murs, les colonnes, les caisses : « Ah ! s'écriaient-ils en s'adressant au maître de la maison, ah ! c'est toi qui loges un Européen ; on va te faire voir... » Celui-ci, sans se déconcerter, répond hardiment : « Qu'est-ce que vous venez faire ici, je suis maître dans ma maison, partez bien vite ! » En même temps, il en pousse quelques-uns et toute la bande déguerpit. Le premier acte de la comédie était fini.

« Aussitôt, écrit Soulié ¹, quatre ou cinq de ces expulseurs vont chercher mes mulets qui broutaient dans la plaine, ils les ramènent à la maison. D'autres rentrent dans ma chambre, s'emparent de mes objets,

1. A. M.-E., vol. 556^k. M. Soulié à Mgr Biet. Ta-t sien-lou, 22 septembre 1896.

les emportent au dehors et fouillent dans tous les coins de peur que quelque chose ne soit oublié. Les animaux sont sellés en toute hâte. Il est facile de prévoir ce qui va arriver. On me laisse tranquille en ce moment, mais quand mes bagages seront chargés, alors on s'occupera de moi pour me forcer à partir. N'étant pas chez moi dans la maison où je loge, la résistance n'est guère possible. J'abandonne donc la demeure du païen et vais m'installer dans la hutte appartenant à la mission : je suis chez moi, je pourrai discuter et faire valoir mon droit. Les expulseurs ne soupçonnant pas la manœuvre ne font aucune opposition. Ils sont très occupés aux bagages. Tout est prêt pour le départ. On vient poliment m'inviter à m'en aller : « Que le chef veuille bien partir, me répétait-on de tous les côtés. — Non, répondis-je, je ne partirai pas, je suis chez moi. » Au bout de quelque temps, les cris redoublent, le maître de la maison et Martiné essaient de m'entraîner : les expulseurs se joignent à eux, mais très timidement, ils n'osent pas user de violence. Cependant trois hommes, plus hardis, fatigués de ma résistance, veulent me saisir brutalement. Les autres s'y opposent ; de là deux partis parmi les assaillants. Il y a dispute, la discussion s'envenime, des paroles on en vient aux coups de poing et aux coups de bâtons, on se pousse, on crie, on se bouscule si bien que j'ai craint que la hutte fortement secouée ne nous écrasât dans sa chute. J'étais la cause de cette bataille à laquelle j'assistais tranquillement, assis par terre dans un coin. Dans toute autre circonstance, cette comédie m'aurait vraiment amusé, actuellement je n'avais guère envie de rire. A la fin, les partisans de la violence ont le dessus. Ils me saisissent par les pieds et par les mains et m'entraînent dehors. Un individu, ayant pris une grosse pierre, fait semblant de me la lancer : son bras était levé : Je m'avance vers lui : « Eh bien ! me voici, lance-la ta pierre si tu as un peu de courage, lui dis-je. » Il baisse le bras, laisse tomber la pierre à terre et demeure tout ahuri ne sachant que répondre. Un autre armé d'un bâton me menace de loin. Je fais encore quelques pas vers lui : « Est-ce que tu me prends pour un chien ! » Ce fanfaron se trouva tout à coup embarrassé avec son bâton ; s'il l'avait osé, il l'eût jeté au loin.

» Me voici dehors, sans abri, sans nourriture, sans secours aucun. Que je le veuille ou non, il me faut partir. Je m'éloigne donc lentement, en causant avec quelques-uns des expulseurs qui m'accompagnent et qui m'assurent que, sans l'ordre des Dechoudunba, ils m'auraient laissé à Yaregong. »

Craignant de ne pouvoir repasser le fleuve Bleu en se dirigeant vers Yerkalo et Tse-kou, Soulié prit alors le parti de se rendre à Ta-tzien-lou. A Lythang, il fit une visite au préfet chinois de Bathang qui, depuis longtemps, séjournait dans cette petite ville ; il le prévint qu'une certaine excitation se manifestait dans sa juridiction, et que les Dechoudunba parlaient d'attaquer Yerkalo par ordre des lamas. « Ah ! oui, fait le mandarin, tous les troubles viennent des tondu et du second chef thibétain. Je vais donner des ordres. » Il tint parole et son intervention ramena un peu de calme dans la région que le missionnaire venait de quitter.

Enfin le 5 septembre, celui-ci arrivait à Ta-t sien-lou, où, depuis la veue de ses courriers, on avait pu prévoir son expulsion. L'échec de cette tentative était une preuve de plus, que les missionnaires ne pouvaient rentrer dans leurs anciens postes, sans y être rétablis par l'ordre du gouvernement chinois ; aussi, Giraudeau fit-il de nouvelles instances pour obtenir cette réinstallation officielle.

Au mois de novembre 1896, Ou, le préfet de Ta-t sien-lou et le nouveau mandarin de Bathang étant venus le voir, il en profita pour remettre la question sur le tapis. Ses deux interlocuteurs lui répondirent qu'ils étaient dans l'impossibilité d'assumer pareille responsabilité.

« Le lendemain, raconte Déjean ¹, notre préfet Ou, qui est réellement un homme capable, me pria de me rendre au prétoire ; il va sans dire qu'il s'agissait toujours du départ. Je lui déclarai que, par ordre de Pékin, nous devions aller à Bathang et non à Yaregong, mais que s'il jugeait la chose impossible en l'absence du mandarin de Bathang, on pourrait s'entendre : aller d'abord à Yaregong, pousser jusqu'au Yun-nan, et revenir l'an prochain à Bathang, lorsque le nouveau mandarin serait arrivé ; qu'au reste, le 27 décembre irrévocablement, on partirait soit pour Bathang, soit pour Yaregong, avec ou sans escorte, peu importait.

» Quelques jours plus tard, par carte commune au nom des mandarins de Ta-t sien-lou et de Bathang, on invitait à dîner le P. Giraudeau, le P. Soulié et moi. Notre provicaire refusa d'aller traiter nos affaires en public.

» Entre temps, nous pensions sérieusement au départ et nous cherchions des animaux et des hommes, afin de les avoir sous la main au moment voulu. Nous nous disions que nos mandarins avaient l'air de céder, sans enthousiasme, il est vrai, mais qu'au dernier moment, ils se laisseraient forcer la main s'ils nous voyaient partir. Comme dernier acte de pression, Giraudeau adressa au mandarin une lettre dans laquelle il inséra les derniers télégrammes de M. Gérard, et comme conclusion, il déclara qu'ayant été blâmé par ses supérieurs pour ses hésitations, il n'y avait plus lieu de faire Conseil, mais qu'il devait obéir aux ordres reçus, et, en conséquence, il partirait avec le P. Soulié, tel jour.

» Le mandarin ne se hâtant pas de répondre, nous eûmes quelque espoir d'avoir emporté pièce. Enfin notre préfet m'envoya un tiers pour m'interroger, et pour me dire qu'il viendrait me voir. Je lui fis savoir que toute discussion était inutile, et qu'il n'avait qu'à répondre par écrit à notre dernier communiqué. Il vint quand même et me dit :

« Je vous exhorte à différer un peu votre départ, sinon je serai obligé de vous montrer les dernières pièces venues de Tchen-tou... tenez, les voici... je vous les prête confidentiellement, montrez-les à votre provicaire. »

» Ces pièces en question étaient mauvaises ; elles portaient que nos mandarins « ne devaient pas nous laisser partir avant d'avoir l'assurance que les Barbares consentiraient à notre retour. » Je lui répondis que notre départ était irrévocable, que cependant je montrerais les pièces à qui de droit, et que le lendemain j'irai en personne lui rendre réponse.

1. A.-M.-E., vol. 556^z. Lettre à Mgr Bief. Ta-t sien-lou, 30 décembre 1896.

» Le lendemain, les paroles que j'avais à lui rapporter étaient celles-ci : « Nous partirons au jour fixé, à moins que le mandarin ne nous arrête, ou nous donne par écrit officiel la défense de partir. — Alors, réplique le mandarin, je vous ferai arrêter. » Puis il ajoute : « Il n'est pas bon de vous faire arrêter ainsi aux yeux des Thibétains, et cette besogne me répugne, car nous sommes des amis ; que le provicaire se contente d'une pièce officielle que je vais écrire, je dirai formellement que je l'arrête. Par ce moyen, nous éviterons une manifestation qui tournerait contre vous. Vous avez vu mes pièces, je ne puis agir autrement. »

Le préfet agit comme il l'avait promis, et par une pièce scellée de son sceau, il fit théoriquement arrêter les missionnaires qui n'étaient pas partis.

De son côté, le mandarin de Bathang, dans la crainte que les prêtres européens ne voulussent l'accompagner, quitta en secret Ta-tsién-lou, et quelques jours plus tard, il écrivit qu'il donnerait bientôt de ses nouvelles.

Pendant ce temps, notre consul, M. Haas, bataillait à Tchong-kin, faisant valoir les mêmes arguments que Giraudeau et Déjean, tenant la même ligne de conduite, et finalement il était obligé de reculer devant la volonté absolue du tao-tay, ou plutôt du gouvernement chinois, qui avait défendu de faire reconduire les missionnaires à Bathang.

A Tchen-tou, Mgr Dunand s'employa également sans succès pour la même cause. Son action, appuyée par le grand juge criminel de la province du Su-tchuen, fut contrecarrée par le grand trésorier, l'âme damnée de l'ancien vice-roi, Lieou-pin-tchang, et par les protestants qui proclamaient que les missionnaires étaient des agents politiques de la France. « On en vint, écrit le Vicaire apostolique du Su-tchuen occidental ¹, à vouloir nous faire signer un billet attestant que les missionnaires renonçaient à Bathang. Pour le coup je me suis fâché. » Heureusement qu'à Pékin, M. Gérard ne lâchait pas prise. Il avait naguère menacé le Tsong-li-yamen d'envoyer le consul de France, réinstaller les missionnaires du Thibet ; il tint parole et ordonna à M. Haas de se rendre à Tchen-tou et, s'il ne pouvait obtenir la réintégration officielle des missionnaires, d'aller lui-même les reconduire à Bathang.

Haas, qui dans toutes les circonstances de sa carrière consulaire en Chine, a montré le plus grand dévouement pour la cause des ouvriers apostoliques, partit immédiatement, au grand regret des autorités locales, et un courrier avertit les missionnaires du Thibet d'envoyer l'un d'eux à sa rencontre jusqu'à Ya-tcheou. Cette nouvelle parvint à Ta-tsién-lou le 7 février 1897 ; le lendemain Déjean se mettait en route.

Arrivé à Kia-tin, Haas fut obligé d'interrompre son voyage et de retourner à Tchong-kin, mais le coup était porté et, dans la crainte de voir les missionnaires conduits à Bathang par un consul français, ce qui eût été fort compromettant pour le prestige chinois, le vice-roi du Su-tchuen avait enfin fait partir, en qualité de délégué, le mandarin Ky-tche-ouen, celui que M. Gérard avait réclamé en 1893, sur le désir de Mgr Biet et de M.

1. A.-M.-E., vol. 556 ². Lettre à Mgr Biet. Tchen-tou, 6 janvier 1897.

Giraudeau. Le provicaire du Thibet fut averti de cette mesure par Mgr Dunand et, en même temps, prié de télégraphier directement à notre ministre à Pékin, comment les choses se passeraient.

Ky arriva à Ta-t sien-lou le 5 mars 1897. Il avait pour titre officiel : *Présenté à l'empereur pour traiter les affaires de Bathang et les affaires tibétaines, ancien préfet du territoire de Ya-tcheou, Ky*. Il possédait un sceau neuf, composé exprès pour lui, ce qui en Chine est important et honorable. Le lendemain de son arrivée, il alla voir les missionnaires ; le 7, ceux-ci lui rendirent sa visite, et le 9 mars, ils eurent à la maison épiscopale une conférence de deux heures et demie.

Dès la première entrevue, Ky exposa comment il voulait procéder ; dans les entretiens suivants, il affirma que son plan était tracé par le vice-roi, et qu'il ne pouvait s'en écarter sans indisposer son supérieur. Voici en quoi consistait ce plan : Ky partirait pour Bathang le 17 mars, s'arrêterait à Lythang quatre ou cinq jours seulement pour préparer une affaire dont il était chargé. A Bathang, il parlerait clairement et fortement aux chefs et aux lamas ; trois jours après, il enverrait aux missionnaires un courrier rapide, qui arriverait à Ta-t sien-lou en cinq ou six jours, et préviendrait M. Giraudeau que tout était prêt. Le préfet de Ta-t sien-lou ferait accompagner les missionnaires à Bathang. « Si la chose ne dépendait que de moi, ajoutait Ky, nous ferions route ensemble ; mais je dois me conformer aux ordres du vice-roi, et aller à Bathang avant vous. »

Giraudeau protesta vivement contre ce plan qui lui paraissait louche. Il redoutait qu'une fois à Bathang, le mandarin, plus ou moins circonvenu par les lamas, se contentât de lui écrire que la population refusait de recevoir les prêtres européens. Il proposa de partir dix jours après lui, puis vingt jours : « Jamais, dit-il à Ky, notre ambassadeur à Pékin n'acceptera votre plan, je vais lui télégraphier comme j'en ai l'ordre. »

« Vous pouvez télégraphier, répondit le mandarin, je ne puis agir autrement ; mais croyez bien que Ky ne ressemble pas aux délégués précédents. Le gouverneur m'a chargé de cette affaire, je la traiterai avant toutes celles dont je suis chargé. »

Enfin, ne pouvant faire changer le délégué d'avis, Giraudeau consentit à ne partir que le 17 avril, date que, d'ailleurs, Ky eut de la peine à accepter, car il ne voulait rien de fixe. Le lendemain, le provicaire expédia un télégramme à M. Haas en lui faisant connaître la situation et en le priant de transmettre les nouvelles à M. Gérard. C'était du reste la voie la plus sûre pour renseigner ce dernier. En télégraphiant directement à Pékin, il y avait danger que le vice-roi du Su-tchuen n'arrêtât les dépêches, ce qu'il aurait certainement fait, si, chose toujours à craindre, il avait médité quelques fourberies nouvelles.

Cependant cette date du 17 avril paraissait encore trop proche à Ky-tche-ouen, qui revint sur cette concession, et ne voulut plus entendre parler de départ à jour fixe. Giraudeau réclama vigoureusement et consentit à ne partir que le 29 avril si le mandarin signait une pièce officielle, s'engageant pour cette époque. Ky finit par accepter cette condition, dont il prévint le vice-roi du Su-tchuen, et il tint son engagement.

Le 29 avril 1897, Giraudeau, Soulié et Grandjean partirent pour Bathang; ils avaient pour chef de leur escorte, composée de dix soldats ou satellites, un petit mandarin militaire appelé Ma.

« Nous étions à peine entrés à Lythang, raconte Giraudeau ¹, qu'un mandarin militaire vint nous inviter, presque nous obliger, à faire dans cette ville une halte de quelques jours : « Bathang, disait-il, était en révolution, et d'après une lettre de notre délégué, il n'était pas prudent pour nous de poursuivre notre voyage dans de pareilles circonstances ». Nous avons réponse facile à ses arguments, et finalement, comme nous exprimions le désir de voir cette lettre susdite, il ne sut plus que se taire ; la question était résolue.

» Le lendemain matin, après avoir inutilement demandé les escortes nécessaires pour nous et nos bagages, nous partions résolument, sans nous laisser attendrir par les supplications des employés du prétoire, et avant le soir du même jour les miliciens nous avaient rejoints. Tout ce qui s'était passé n'était qu'une petite comédie chinoise, comme nous en avons déjà tant vues. »

A Raty (Sampa), les voyageurs trouvèrent quatre soldats de Bathang, et à Tasso dix koutsop envoyés par Ky-tche-ouen, qui leur firent escorte jusqu'à Bathang où ils arrivèrent le 15 mai 1897, dix ans après en avoir été expulsés ².

Leur joie cependant n'était pas exempte d'inquiétudes, car revenir à Bathang ne suffisait pas pour assurer l'avenir ; il fallait encore que les coupables, ceux qui avaient détruit et pillé le presbytère, les églises, les maisons des chrétiens, fussent punis comme ils le méritaient, autrement ce retour sans aucune sanction des crimes commis en 1887 ne donnerait aucune sécurité.

Pendant ce temps, des rumeurs confuses circulaient à Ta-t sien-lou. On disait que les missionnaires avaient été arrêtés à Lythang, et qu'à Bathang, les Thibétains, furieux du retour des prêtres étrangers, avaient détruit le prétoire chinois et ceux des chefs indigènes, qu'ils avaient chassé les soldats et les marchands chinois. Inquiet, le préfet alla demander à M. Déjean ce qu'il pensait de ces nouvelles. « Je n'ai pas reçu de lettres, répondit le missionnaire ³, mais s'il n'y a rien, on n'a pas de raison de nous envoyer un courrier rapide pour nous dire que tout va bien ; si au contraire, selon les bruits publics, tout est gravement troublé, il n'est pas admissible que vous, mandarins locaux, n'ayez aucune lettre. Or vous n'avez pas de lettre, donc il n'y a rien, du moins rien de grave. »

Telle était en effet la vérité.

1. A. M.-E., vol. 556⁴. Lettre à M. Haas. Bathang, 13 juillet 1897.

2. « Il est clair comme le jour, maintenant, disait à ce sujet M. Déjean, que le gouvernement chinois n'a qu'à vouloir pour que toutes les résistances plient. »

3. A. M.-E., vol. 556⁴. Lettre à Mgr Biet, 49 mai 1897.

IV

Premières réparations.

Séjour à Bathang. — Réoccupation de Yaregong. — A Yerkalo. — Voyage au Yun-nan.
— Conduite de Ky.

Les premières semaines du séjour des missionnaires à Bathang furent calmes. On leur avait préparé un logement provisoire, et on commença presque immédiatement à restaurer ou plutôt à reconstruire leur presbytère ¹. Quelques jours plus tard, les intendants de la lamaserie et plusieurs officiers des chefs indigènes vinrent leur offrir des présents. Giraudeau refusa tout d'abord de les accepter : « Quand les affaires seront réglées, leur fit-il répondre, nous pourrons faire échange de politesses, mais nous n'en sommes pas encore là. » Les Thibétains montrèrent tant d'insistance pour se présenter et, disaient-ils, « renouer les bonnes relations qu'ils avaient eues jadis avec les prêtres européens, relations malheureusement interrompues par le soulèvement du peuple imbécile », que le provicaire consentit à les voir et à entendre leurs discours, qui d'ailleurs étaient un tissu de mensonges. Après avoir longuement parlé, ils firent la prostration solennelle et demandèrent un pardon général.

Pendant trois ou quatre jours, les mandarins chinois de la ville, avec réserve et dignité, le premier chef thibétain, le fils héritier du deuxième chef et leurs officiers, en s'humiliant outre mesure, vinrent, à tour de rôle, répéter le même refrain. « Certes, dit le provicaire, il m'eût été agréable d'accorder un pardon général, si j'avais pu croire à la sincérité de tant de discours ; mais il y avait de trop nombreux indices qu'ils cachaient un piège. »

En même temps, on rendait aux missionnaires une partie des menus objets jadis confiés aux chefs indigènes. Ce fut à peu près tout ce que l'on fit pendant un mois. On ne s'occupa ni de rechercher, ni de punir les coupables qui avaient détruit et pillé les presbytères et les oratoires, ni ceux qui avaient incendié la chapelle de Yerkalo, particulièrement Omakieuten, le chef des incendiaires, et Amguionglong, le violateur de la tombe de M. Brieux. Dans ces conditions, il ne pouvait être question de procès moins graves, faits au sujet des objets volés et des empêchements apportés à l'irrigation des champs des chrétiens.

Le délégué Ky se disait très dévoué, mais paralysé par la présence du général en chef des armées du Su-tchuen, Hia, auquel il prêtait de mauvaises intentions à l'égard des missionnaires. Et il faut reconnaître que ses dires avaient l'apparence de la vérité. Le général Hia, à la

1. Un menuisier se chargea du travail, moyennant 500 taëls, avec promesse d'avoir terminé le 1^{er} janvier.

poursuite de lauriers peu coûteux, était, en effet, en très bons termes avec les lamas, et les ouvriers apostoliques ne pouvaient sortir en ville sans être inquiétés par ses soldats. Au sujet des affaires fort embrouillées du pays, il y avait, d'ailleurs, désaccord entre lui et le mandarin Ky. Les chefs indigènes et le peuple désiraient que le second fût chargé de tout régler, et ils avaient raison. Les lamas, au contraire, heureux de trouver dans le premier un puissant protecteur, soutenaient sa politique. L'antagonisme entre les deux grands hommes s'accrut de telle façon qu'on ne s'occupa plus de la question religieuse.

Afin de sortir d'embarras, M. Giraudeau avertit les chefs indigènes que, le 15 juin, il partirait pour Yaregong avec M. Soulié, et il les pria de nommer des délégués chargés de le remettre en possession des terrains et des maisons ruinées appartenant aux chrétiens et aux missionnaires. Ils s'exécutèrent d'assez bonne grâce.

La veille du jour fixé pour le départ, les missionnaires prirent congé du délégué. Ky trouva mille raisons pour les empêcher de partir. Puis, voyant que ce serait une preuve trop évidente de mauvaise volonté, il les fit accompagner par un mandarin chinois chargé de le représenter.

La réoccupation de Yaregong se fit d'ailleurs sans difficulté. Les habitants vinrent à la rencontre des prédicateurs de l'Évangile, et peu après, les lamas rouges de Tchouagung leur offrirent des présents et affirmèrent leur innocence pendant le cours de la persécution. « Le fait est, dit Giraudeau, que, ni le peuple, ni les lamas n'avaient commis contre nous d'attentat proprement dit. La dernière expulsion de M. Soulié avait été accomplie sous l'empire de la crainte. On y avait mis des formes polies, à l'exception de deux ou trois mauvais sujets qui s'étaient montrés violents. Ceux-là étaient serviteurs des lamas de Bathang. Notre Chinois délégué par le mandarin Ky, bien que simple homme du peuple, fit fustiger ces Thibétains, et tout le monde se montra satisfait. »

Les lamas et le peuple vinrent ensuite remercier les missionnaires de leur bonté. « Les chefs, dirent-ils, voudront bien, comme par le passé, nous donner des médecines dans nos maladies. En ce moment, il y a de nombreux cas de fièvre typhoïde ; que les chefs aient pitié de nous. » A partir de ce moment, Soulié devint le grand médecin du pays, et sa clientèle se montra reconnaissante.

Le 30 juin, Giraudeau retourna à Bathang. Il lui restait à faire le voyage de Yerkalo, où les missionnaires étaient revenus depuis 7 ans déjà et se maintenaient avec persévérance, malgré les menaces et les tracasseries dont les mandarins chinois se réjouissaient sans doute, car ils ne voulurent jamais dire un mot pour les faire cesser ; cependant, il fallait, de toute nécessité, mettre un terme à cette hostilité.

Le grand protecteur des persécuteurs était le sous-préfet. Pour arrêter, ou du moins pour diminuer son hostilité, il était nécessaire que le mandarin Ky donnât des ordres précis et sévères, et qu'il désignât un homme capable de les faire exécuter. Le 7 juillet, le provicaire alla trouver Ky, lui exposa de nouveau ce qu'il y avait à faire à Yerkalo, et le pria de le faire accompagner par un petit mandarin intelligent et apte à régler les

affaires de ce genre. Le délégué observa, avec mauvaise humeur, que le provicaire ne lui avait encore donné aucun témoignage qu'il pût présenter à ses supérieurs. « Mais, répondit le missionnaire, il est plus rationnel de traiter d'abord les affaires de Yerkalo. D'ailleurs, l'œuvre de notre réintégration est à peine commencée, comment pourrai-je attester qu'elle est complète ? » A ces paroles le mandarin s'emporte et déclare qu'il est simplement chargé de conduire les missionnaires à Bathang et que les affaires de Yerkalo ne le regardent pas. « Dans ce cas, réplique Giraudeau, la Chine aurait mieux fait de nous laisser à Ta-t sien-lou. Sa manière d'agir est tout simplement une invitation à nos ennemis de nous chasser de nouveau. Le grand homme connaît trop bien le pays de Bathang pour ne pas se rendre compte de la vérité de mes paroles. »

Ce fut alors de la part du mandarin une explosion de colère contre les missionnaires et contre les Européens, qui avaient imposé des traités à l'Empire, et voulaient en exiger l'exécution.

Puis, peu à peu baissant le ton, il montra au provicaire sa feuille de délégation, comme preuve qu'il n'avait pas l'ordre de s'occuper de Yerkalo. « Or, cette pièce ne prouvait rien, écrit le missionnaire ¹ ; je me lève en disant que je vais télégraphier à Pékin. Ky me reconduit poliment et, chemin faisant, m'affirme qu'il a déjà nommé un mandarin et dix soldats pour me conduire à Yerkalo. De tout cela je conclus que Ky voulait m'extorquer un témoignage écrit qu'il ne méritait pas, et que n'ayant pu parvenir à son but par de belles paroles, il avait essayé de l'obtenir par la crainte de nous voir livrés par lui à nos ennemis. Le même jour j'envoyai un exprès porter à Ta-t sien-lou un télégramme à l'adresse de la légation française à Pékin.

» Le 16 juillet, je me mis en route pour Yerkalo, accompagné du petit mandarin militaire Tchang et de dix soldats. Cet homme me parut intelligent, énergique, et de taille à bien traiter les affaires, s'il en avait l'ordre. A la veille d'arriver, je l'invitai à prendre le thé dans mon auberge, lui demandai en quoi consistait au juste sa délégation, afin de ne pas m'exposer à son égard à de fâcheux malentendus. « Toute ma mission, répondit-il, consiste à conduire le grand homme et à l'exhorter à la miséricorde envers les mauvaises gens. » Cette réponse, sans trop m'étonner, me blessa au cœur ; jusque-là j'avais conservé un certain espoir que Ky avait donné l'ordre de nous faire rendre justice. Mon conducteur ajouta que les deux délégués thibétains qui nous attendaient à Yerkalo étaient surtout chargés de traiter les affaires.

» Le lendemain, je rencontrai à trois lieues de Yerkalo, au pied de la montagne de Kiala, MM. Léard et Bourdonnec. Le plaisir de nous revoir, après plus de dix ans de séparation, fut grand de part et d'autre, mais je souffrais profondément de ne pas leur apporter le secours sur lequel ils comptaient. Avant d'arriver aux ruines qui furent jadis la grande et belle maison de Yerkalo, je fus salué par la population chrétienne et païenne échelonnée sur la route. On tirait des coups de fusils en signe de réjouis-

1. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1898, p. 100.

sance ; les uns riaient, les autres pleuraient ; les enfants gambadaient. J'eus peine à retenir mon émotion devant ce spectacle. Hélas ! ces braves gens nous croyaient à la victoire, et nous étions entre les griffes des mandarins qui se jouaient de nos malheurs. »

Cependant, les délégués chinois et thibétains ¹ commencèrent par affirmer que tout serait traité selon les lois de la justice « mitigées, toutefois, par la miséricorde des missionnaires. »

Comme preuve de leur bonne volonté, ils firent rendre immédiatement plusieurs objets volés et enchaînèrent quelques coupables. Puis les chefs thibétains se chargèrent de tout mener à bonne fin et, sachant l'intention de M. Giraudeau d'aller à A-ten-tse, ils lui assurèrent que sa présence n'était pas nécessaire à Yerkalo et qu'à son retour, il trouverait tout réglé.

De son côté, le mandarin Tchang lui déclara que sa mission était finie, et qu'il devait, par ordre de son colonel, retourner à Bathang. Le provincial partit le 3 août, visita A-ten-tse, Tse-kou et Siao-ouy-si. Il songea à profiter de son voyage pour réclamer justice au vice-roi du Yun-nan ; mais n'ayant aucune pièce pour appuyer ses démarches, il préféra ne rien tenter pour ne pas s'exposer à une défaite certaine. Mieux valait laisser croire que les affaires des postes situés dans le Su-tchuen, une fois terminées, on s'occuperait des stations du Yun-nan.

De retour à Yerkalo, Giraudeau reçut la visite du mandarin Tchang et des deux délégués thibétains : « Eh bien, leur dit-il, nos affaires sont-elles terminées ? — Pas encore, mais ce sera vite fait. » Le mandarin chinois l'invita à entendre à part ses confidences. « Je suis revenu, dit-il, par ordre de Ky. Il m'a maudit, a menacé de casser le colonel et de m'enlever ma place. Cette fois, il faut absolument que vos affaires soient traitées. Je vous prie de parler énergiquement, d'effrayer les délégués thibétains, afin que tout marche vite. »

« Comment, dit Giraudeau ², expliquer cette conduite contradictoire de Ky ? Il avait reçu, il est vrai, une dépêche de Tchen-tou, mais cette dépêche se bornait à dire que « si je cessais de poursuivre la punition des coupables, les missionnaires jouiraient d'une paix éternelle au Thibet. » Le reste faisait comprendre qu'à Tchea-tou on avait complètement dénaturé le sens du télégramme que de Bathang j'avais adressé à la légation. Alors ou Ky mentait en affirmant qu'il n'avait pas de nouveaux ordres, ou bien chargé dès le début de traiter justement nos affaires, il avait conclu avec les lamas un marché de traître qu'il violait maintenant, pour éviter une accusation de notre part. Quoi qu'il en soit, nous parvinmes, dans l'espace d'un mois, à traiter toutes les questions, à l'exception de deux. Pour ces dernières, les délégués thibétains prirent des engagements écrits : dans quinze à vingt jours, tout devait être terminé. Il est certain qu'il suffisait d'un mot du mandarin Ky, en cas de négligence, pour tout faire exécuter.

» A mon retour à Bathang, je ne rencontrai pas ce mandarin. Il était

1. Le chef de ces derniers était Lozongouangüé.

2. *Compte rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1838, p. 103.

occupé ailleurs, et personne ne savait quand il reviendrait. Un de ses conseillers était chargé de me faire signer un écrit attestant la fin de tout le procès. Il le fallait dans les meilleurs termes, disait-il, afin que son maître, qui passait aux yeux du public pour nous être dévoué, ne fût pas cassé à l'occasion de notre réintégration ; car il était accusé pour des choses à nous étrangères, par de nombreux et puissants ennemis. Je lui livrai une attestation dans laquelle je déclarais qu'en conformité avec sa pièce de délégation, il nous avait rétablis à Bathang, à Yaregong et à Yerkalo. »

Restaient deux points très importants : la profanation de la tombe de M. Brieux et l'incendie de Yerkalo. De Tchen-tou, le vice-roi n'avait jamais répondu aux accusations portées sur le premier crime ; à Bathang, les lamas et les chefs secondaires avaient bien proposé de couper quelques têtes, mais des têtes de mendiants innocents. Ky-tche-ouen avait plusieurs fois déclaré qu'il ne pouvait s'occuper de cette affaire. Quant au second, le provicaire s'était heurté à la même mauvaise volonté. En somme, les autorités chinoises avaient ramené les missionnaires et jugé les faits les moins graves ; mais elles voulaient s'en tenir à ce minimum de justice.

Comprenant qu'il ne pouvait plus rien gagner à Bathang, Giraudeau, laissa Grandjean dans cette ville, et revint à Ta-tsien-lou, où il rentra le 3 novembre, heureux des réparations qu'il venait d'obtenir, mais regrettant de les voir incomplètes, et inquiet sur l'avenir que les mauvaises dispositions des lamas et des mandarins chinois assombrissaient toujours.

V

Réparations définitives.

M. Giraudeau nommé coadjuteur et administrateur. — M. Gérard quitte la Chine. — Action du consul, M. Haas. — Punition des principaux coupables. — Accord.

Depuis le départ pour la France du Vicaire apostolique du Thibet, la direction de la mission était en grande partie retombée sur Giraudeau. Cependant, sa situation de provicaire ne lui donnait pas l'autorité et la liberté nécessaires pour prendre toutes les décisions utiles et pour les appliquer. Mgr Biet finit par le comprendre et, sentant que la maladie ne lui permettrait pas de retourner à Ta-tsien-lou, il demanda à Rome et obtint de se faire nommer un coadjuteur. Les votes des missionnaires désignèrent M. Giraudeau, et le Séminaire des Missions-Étrangères le présenta au Souverain Pontife qui, par un bref du 15 février 1897, le nomma évêque de Tiniade *in partibus infidelium*, et administrateur de la mission du Thibet ¹.

1. Voir à l'appendice xxxv le texte du bref de Mgr Giraudeau.

A propos de cette nomination, le Séminaire des Missions-Étrangères fit cette remarque en transmettant son bref au nouvel évêque :

« Vous remarquerez, Monseigneur, que le mode de votre nomination n'est pas le

Cette nouvelle était parvenue à Giraudeau le 23 juin, pendant son passage à Yaregong ; le lendemain, il écrivit à Mgr Biet la lettre suivante ¹ :

Je demeure confus devant un tel honneur et un tel fardeau. L'honneur, je l'offre à Dieu et, en vérité, il s'efface à mes yeux pour ne laisser paraître que le fardeau trop pesant pour mes faibles épaules. Cependant, en considérant devant Dieu que Votre Grandeur a daigné me désigner pour son coadjuteur, que les confrères qui en ont reçu la nouvelle me pressent tous d'accepter sans tergiversation, que, de l'avis de tous, l'administration de la mission souffre beaucoup de l'absence d'un supérieur réel, je craindrais d'aller contre les intentions de la Providence en répondant par un refus. Je m'incline donc très humblement devant la volonté du Souverain Pontife, le désir de Votre Grandeur et des confrères. Je compte sur la grâce de Dieu qui choisit les faibles pour opérer ses œuvres, afin que nulle chair ne puisse se glorifier devant Lui.

Le nouvel élu se rendit à Souy-fou ² et, le 12 décembre 1897, troisième dimanche de l'Avent, il reçut la consécration épiscopale des mains de Mgr Chatagnon, Vicaire apostolique du Su-tchuen méridional ³.

Un peu avant cette époque, ayant achevé les trois années de séjour ordinaire de nos diplomates à Pékin, M. Gérard, qui, on peut le dire avec justice, avait refait la conquête des stations chrétiennes du Thibet, quitta la Chine pour la légation de Bruxelles. Il fut profondément regretté de tous les Vicaires apostoliques et de tous les missionnaires dont il avait été l'habile et énergique soutien. Depuis quarante ans que la France envoyait dans l'Empire du Milieu des ministres chargés de maintenir son protectorat sur les missions, aucun d'eux n'avait emporté des regrets aussi vifs, aussi sincères et aussi mérités que M. Gérard ⁴. Nous n'avons vu ici qu'une faible partie de son action ; si jamais il nous est donné d'écrire l'histoire des Vicariats de Chine, confiés à la Société des Missions-Étrangères, nous pourrions mettre ses actes et ses paroles dans une lumière plus vive et plus complète.

Le consul général de Shang-haï, M. Dubail ⁵, fut chargé de faire l'intérim

même que celui des coadjuteurs ordinaires. Le simple coadjuteur reçoit ses pouvoirs du Vicaire apostolique et reste sous sa dépendance. Pour vous, il en est autrement : vous êtes tout à la fois coadjuteur de Mgr Biet, avec future succession, et administrateur du Vicariat du Thibet ; voilà pourquoi la Sacrée-Congrégation de la Propagande, en vous envoyant vos brefs d'Évêque titulaire et de coadjuteur, y a ajouté des feuilles extraordinaires de pouvoirs, qui vous autorisent à diriger par vous-même la mission au nom du Saint-Siège : vos pouvoirs sont en réalité les mêmes que ceux des Vicaires apostoliques. Vous les tenez directement du Souverain Pontife, et désormais la responsabilité de la mission du Thibet repose sur vous. » (Lettre du 18 mars 1897 ; A.-M.-E., vol. 556 ⁶).

1. A. M.-E., vol. 556 ⁷.

2. Le nom officiel est Su-tcheou-fou.

3. M. Mussot, missionnaire du Thibet, et onze missionnaires du Su-tchuen méridional assistaient à la cérémonie qui eut lieu dans l'église paroissiale de Souy-fou.

4. M. Gérard fut aussi heureux et aussi actif dans sa négociation pour les intérêts matériels de la France.

5. Pierre-René-Georges Dubail, né le 13 octobre 1845, attaché à Santiago (Chili) en 1874, chancelier à Pékin en 1876, vice-consul à Tche-fou en 1878, attaché à la direction politique en 1879, etc., conseiller d'ambassade à Rome en 1884, consul général à Québec, à Amsterdam, à Christiania de 1885 à 1892, consul général à Shang-haï en

à la légation de France à Pékin, en attendant l'arrivée, au mois d'avril 1898, du titulaire, M. Stéphan Pichon ¹. Tous les deux montrèrent un égal souci des intérêts français, soit sous le rapport commercial et industriel, soit sous le rapport des missions.

Cependant, les négociations concernant les affaires du Thibet ne furent activement reprises qu'au mois de janvier 1899. A cette époque, Haas, le consul de Tchong-kin, se trouvant à Tchen-tou pour s'occuper des graves embarras, qu'avaient suscités au Su-tchuen l'arrestation de M. Fleury ² par le chef de bandes Yu-man-tse ³, et le pillage de nombreuses chrétientés, pria Mgr Giraudeau d'aller le rejoindre, afin de s'occuper avec lui d'améliorer la situation des missionnaires de Bathang et de Yerkalo.

L'évêque s'empressa de se rendre à cette invitation. Après un mois de pourparlers qui ne furent pas toujours faciles, grâce à l'appui du ministre de France, Pichon, au dévouement du consul et à la bonne volonté du grand trésorier de la province du Su-tchuen, Giraudeau obtint la promesse formelle que justice complète serait rendue, et que la liberté de religion serait proclamée dans la principauté de Bathang.

A peine l'évêque avait-il quitté la capitale du Su-tchuen, que partait pour Bathang un nouveau trésorier-payeur, nommé Ou, dont l'énergie et l'habileté étaient bien connues des missionnaires de Ta-tsien-lou, où il avait fait un stage.

Il avait mission de régler tous les points que Ky-tche-ouen avait laissés sans solution ; on lui avait même indiqué les punitions à infliger aux principaux coupables : envoyer à Ta-tsien-lou, en réclusion perpétuelle, le profanateur des restes de M. Brioux et l'incendiaire de Yerkalo ; punir sévèrement un lama Kiasuahin qui, en frappant l'année précédente une femme chrétienne de Yerkalo, avait causé la mort de l'enfant qu'elle portait dans son sein. Enfin le texte de l'édit de liberté religieuse lui avait été remis afin qu'il le publiât.

Malgré les espérances que faisaient concevoir le passé de ce mandarin et les ordres qu'il avait reçus, les débuts de son action ne furent pas heureux. Venant pour la première fois en pays thibétain, n'ayant sous la main ni force armée, ni autre secours, il craignit d'entrer en lutte avec les lamas. Peu à peu il vit plus clair, il interrogea, puis il trouva en la personne du petit mandarin militaire Tsao un bon conseiller prêt à le seconder. Sans nouvelles instances de la part des missionnaires, il s'avança

1893, chargé d'affaires à Tokio en 1894, à Pékin en 1897, ministre plénipotentiaire à Santiago, à Montevideo, chargé d'affaires à Tokio, ministre plénipotentiaire à Pékin en 1902.

1. Stéphan-Jean-Marie Pichon, né le 10 août 1857, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine en 1883, député de la Seine de 1885 à 1894, ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince en 1894, à Rio-de-Janeiro en 1895, à Pékin en 1897, nommé le 29 décembre 1901 résident général à Tunis.

2. François Fleury, né à La Tessouale (Maine-et-Loire) le 28 septembre 1869, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 3 septembre 1892, prêtre le 1^{er} juillet 1894, parti pour le Su-tchuen Oriental le 15 août suivant.

3. Voir *Annales des Missions-Étrangères* année 1900, pp. 2-54, le récit de la captivité de M. Fleury chez Yu-man-tse, sous ce titre : *La persécution au Su-tchuen et ma captivité*, par le P. François Fleury.

progressivement et réclama aux chefs indigènes les deux principaux coupables, Omarieuten, l'incendiaire de Yerkalo, et Amguionglozong, le violateur de la tombe de M. Brieux. Pendant près d'un mois, il les pressa sans qu'ils répondissent oui ou non, prétextant toujours la nécessité de longues réflexions. « On ne peut trop leur en vouloir de leur attitude, écrit à ce sujet Grandjean¹, non plus qu'à Ou de n'en pas venir à quelque mesure extrême; ils étaient tous dans l'embarras, puisque les chefs indigènes et la lamaserie avaient été ou par malice, ou par faiblesse, la première cause du désastre de 1887. Infliger une prison perpétuelle à ceux qu'ils avaient soudoyés était vraiment assez difficile. »

Enfin, on proposa un accommodement; le mandarin se contenterait de frapper très sévèrement les deux grands coupables, Omarieuten et Amguionglozong et de punir le lama Kiasuahin. Quant aux autres réclamations, on les déclarerait arrangées à la satisfaction générale. Les chefs indigènes et les lamas acceptèrent cette proposition; Grandjean, le missionnaire de Bathang, ne s'y opposa pas.

Quelques jours après, le profanateur de la tombe de Brieux fut amené à la barre du tribunal et reçut, devant tout Bathang réuni, mille coups de rotin.

Ensuite, le chef thibétain accorda aux missionnaires deux réparations morales importantes: premièrement, il leur céda un terrain inculte, long de 21 mètres et large de 12, situé vers Yapamiao et près de la grand'route. Ce terrain fut entouré d'un mur de six pieds; faisant face à la route, fut placé un portail surmonté d'une inscription chinoise, en lettres dorées: *Protection éternelle*, suivie de quelques mots thibétains annonçant que tout le passé était réparé. Une croix vernie, avec filet d'or, devait dominer d'un mètre le portail. A l'intérieur du mur d'enceinte, on éleva un mausolée de dix pieds de long sur six de haut et de large, blanchi à la chaux, avec une large pierre sur laquelle furent gravés ces mots: *A la mémoire du P. Brieux. Requiescat in pace*. Ce petit cimetière fut béni par Grandjean en présence de tous les mandarins.

La seconde réparation fut la suivante: les édits réglementaires, sur papier, pour tout le pays de Bathang et les passeports en chinois et en thibétain furent affichés; les édits et les passeports furent gravés sur bois et en lettres dorées, à trois exemplaires, pour les trois postes de Bathang, Yerkalo et Yaregong.

Ensuite, le petit mandarin militaire Tsao fut envoyé à Yerkalo pour achever de porter le jugement et de l'appliquer, ce qu'il fit rapidement: il condamna Omarieuten à l'exil et le lama Kiasuahin au paiement d'une indemnité envers la femme qu'il avait si brutalement frappée.

Enfin les pièces pour la conclusion du procès et l'écrit d'accord, usité en Chine dans de semblables circonstances, furent rédigés et envoyés en double par le mandarin Ou au préfet de Ta-t sien-lou et à Mgr Giraudeau. Le préfet alla immédiatement trouver M. Déjean et demander de la part de Ou d'apposer le sceau épiscopal. Par une lettre spéciale, Ou avait fait

1. A. M.-E., vol. 556². M. Grandjean à Mgr Biet. Bathang, 6 octobre 1899.

la même demande au prélat. Ce dernier examina les pièces ; toutes les clauses y étaient, sauf celle de la liberté religieuse qu'on gardait pour un acte spécial, qui n'était destiné ni au vice-roi du Su-tchuen, ni au Tsong-li-yamen.

Par ailleurs, l'inscription du droit réservé à la légation française d'approuver ou non cet arrangement, selon une récente circulaire de M. Pichon, était placée après la date de l'écrit, de façon qu'on pouvait la détacher tout en laissant la pièce intacte. L'évêque refusa d'apposer son cachet sur un acte ainsi fait ; il répondit au mandarin Ou d'insérer dans son écrit la liberté religieuse et de donner à la place réservée pour le droit d'approbation par la légation de France une autre disposition matérielle.

Ces remarques étaient fort justes et si Mgr Giraudeau ne les avait pas faites, les autorités chinoises auraient tôt ou tard argué de son silence, pour nier ou pour supprimer les deux points en question. De son côté, la légation n'aurait eu aucun point d'appui pour soutenir les missionnaires en cas de persécution. Cette manière de terminer les affaires était trop chinoise pour n'être pas réfléchie. Mais, quand il se vit découvert, le délégué Ou se conforma immédiatement aux observations de l'évêque et lui retourna les pièces en bonne et due forme ; et le sceau épiscopal y fut immédiatement apposé.

De toutes ces pièces, nous ne citerons que la principale, celle qu'en style chinois on appelle l'écrit d'accord, dressée au mois de février 1900¹ :

« Moi, Lotsinpao, premier chef de Bathang ; moi, Koétsongtchapao, second chef ; moi, Tépkyutsen, supérieur de la lamaserie Tinlinsé, déclarons qu'aujourd'hui, en présence du Ciel, nous livrons cet écrit de solide accord, pour mettre fin à tous les anciens procès et comme preuve que nous ne nous dédirons pas à l'avenir.

Ayant reçu des grands mandarins chinois l'ordre d'examiner et de traiter les affaires de la destruction des édifices religieux, de la violation du tombeau du missionnaire Meï (Briex), de la mort violente occasionnée à un enfant dans le sein de sa mère chrétienne, trois procès ; de plus, de traiter encore les procès engagés depuis plusieurs années par les missionnaires Chang et Pou (Grandjean et Bourdonnec) au sujet de caisses et objets volés, des empêchements apportés à l'irrigation des champs, en tout treize procès ; aujourd'hui le mandarin chinois de Bathang, Ou-ta-lao-yé, nous faisant la grâce de vouloir bien étudier toutes ces affaires dès l'origine, consentant à les examiner et à les traiter, nous avons fait prendre et conduire à Bathang le propre coupable qui a détruit les édifices religieux, nommé Omarieuten, et le nommé Amguionglozong, le propre coupable qui a violé le tombeau du missionnaire Meï. Ces malfaiteurs sont bien les vrais coupables, ils ont avoué sans détour leur crime. D'après les conditions stipulées à Tchen-tou, capitale de la province, entre Mgr Giraudeau et le tribunal chargé des affaires religieuses, les deux coupables, Omarieuten et Amguionglozong, devaient être conduits à Tatsien-lou pour y être jetés dans une prison perpétuelle, mais nous Sankiu-tsong ayant demandé grâce pour eux, à plusieurs reprises, les missionnaires Chang et Pou (Grandjean et Bourdonnec), considérant qu'ils sont venus ici pour prêcher la religion et voulant se concilier l'affection de tous, ont consenti à ce que le mandarin Ou-ta-lao-yé prenne cette

1. A. M.-E., vol. 556₂. Traduction de Mgr Giraudeau.

affaire en mains, l'examine lui-même et châtie sévèrement les coupables, à la condition que nous San-kiu-tsong ordonnions au coupable Amguiong-lozong, qui a violé le tombeau, de reconstruire une nouvelle tombe et d'y faire appliquer une inscription ; de même à la maison des missionnaires de Yerkalo ; de plus de faire graver sur bois trois édits et trois copies des passeports chinois des missionnaires, enseignes et copies qui seraient vernies en noir avec caractères dorés. Ces conditions ayant déjà été remplies, les inscriptions envoyées et appliquées aux maisons des missionnaires Chang et Pou s'étant déclarés satisfaits, sans arrière-pensée, nous avons livré les deux coupables entre les mains des chefs de Bathang pour être punis ; quant à Omarieuten, il a été exilé à Bathang au lieu d'être envoyé en exil à Ta-tsien-lou. Quant à l'affaire de l'enfant tué dans le sein de sa mère, le mandarin Ou-ta-lao-yé a envoyé un délégué à Yerkalo ; celui-ci a instruit le procès et condamné le coupable lama, Kiasuahin, à payer, comme réparation du dommage causé, un bœuf et un cheval. Pour ce qui est de toutes les autres affaires pendantes, grandes ou petites, engagées par les missionnaires Chang et Pou, en tout treize procès, elles ont toutes été arrangées équitablement et solidement, les objets recelés ont été rendus et tout a été terminé par un accord. Ainsi, depuis la 13^e année jusqu'à la 25^e année du règne de Kouang-siu, toutes les affaires grandes et petites, nouvelles ou anciennes, en tout seize, ont été terminées, et il n'y en a plus une seule qui reste pendante. Nous inscrivons ici à la suite les cinq conditions stipulées dans les édits :

1^o Les indigènes de Bathang qui désireront se faire chrétiens ont toute liberté ; pour ceux qui seraient établis sur des terrains payant tribut, ils pourront également se faire chrétiens et continuer d'habiter sur leurs terrains ; ils paieront le tribut comme tout le monde, mais on ne pourra exiger d'eux davantage par le fait qu'ils sont chrétiens.

2^o Quant à la construction des lamaseries, de la récitation des prières par les lamas, etc... corvée personnelle, cotisation en argent, tout cela ne regarde pas les chrétiens.

3^o Si les chrétiens ont des procès, ce sera au mandarin chinois et aux deux chefs indigènes à les juger ; ils ne pourront se récuser.

4^o Les indigènes dépendent des mandarins chinois et des chefs indigènes et les lamas n'ont pas le droit de s'immiscer dans leurs affaires.

5^o Les lamas sont pareillement soumis à l'autorité des mandarins chinois.

Les cinq conditions ci-dessus ont été gravées sur bois pour être portées à la connaissance de tout le monde.

Nous, San-kin-tsong, nous donnons aujourd'hui cet écrit d'accord pour déclarer que tous les Thibétains protégeront éternellement les missionnaires et font la paix avec eux de leur plein gré. Les missionnaires Chang et Pou de leur côté, de leur plein gré, nous livrent un écrit de fin de procès et d'accord.

Dorénavant les sectateurs de différentes religions vivront en harmonie, chacun oubliera les anciens griefs, personne n'osera de nouveau exciter des troubles, que si quelqu'un osait recommencer il se reconnait d'avance condamné à en porter la peine.

Quant aux Thibétains Ouanglosenam, Sonpoutsidjron, Losanten, Yatchakia, ces quatre coupables restent décrétés d'accusation ; il est ordonné aux chefs indigènes de les saisir à l'occasion et de les jeter en prison. Enfin les missionnaires, pour se conformer aux usages de leur pays dans les fins de procès, font ajouter la condition suivante : Toutes les conditions ci-dessus, venues entre le mandarin de Bathang et le missionnaire Chang délégué du ministre français de Pékin et de Mgr Giraudeau, évêque du Thibet, seront d'abord soumises à Son Exeel-

lence Monsieur le Ministre de France à Pékin, pour qu'il examine lui-même s'il convient qu'elles soient acceptées, qu'il en informe le Tsong-li-yamen, qu'il ordonne de les enregistrer à son ambassade et au consulat de Tchong-kin, où il en sera gardé, en chaque lieu, un exemplaire pour faire foi.

Fait la 26^e année de l'Empereur Kouang-siu, à la première lune.

Sceau du second chef.

Sceau du premier chef de Bathang.

Signatures :

1^{er} Chef : LOTSINPAO.

2^{me} Chef : KOETSONGTCHAPAO.

Le supérieur de la lamaserie : TEPIKUTSEN.

Cachet du supérieur de la lamaserie.

Tel fut le dernier acte de ce procès long et compliqué dont nous n'avons pas raconté toutes les péripéties, ni cité toutes les pièces, parce que peu de lecteurs auraient eu, croyons-nous, le courage de nous suivre. La ruse et l'obstination des Chinois avaient employé tous les moyens pour résister aux missionnaires et à la légation de France : promesses, retards volontaires, mensonges, ordres et contre-ordres ; depuis le Tsong-li-yamen jusqu'au délégué Ky-tche-ouen, en passant par les vice-rois du Su-tchuen, les préfets de Ta-tsien-lou et les chefs de Bathang, tous s'étaient efforcés de rejeter loin des pays tibétains les prédicateurs de l'Évangile, dont la présence, autorisée cependant par les traités, leur faisait redouter l'arrivée d'autres Européens et excitait chez les lamas la crainte de voir leur influence s'amoinrir et le nombre des adeptes du bouddhisme diminuer.

Ce succès était dû, pour la plus grande part, à notre ministre M. Gérard, mais il serait injuste d'oublier la fermeté du ministre des Affaires étrangères, M. Hanotaux, qui avait soutenu son agent, et de ne pas tenir compte de l'action de M. Pichon, successeur de M. Gérard, de celle du consul du Tchong-kin, M. Haas ; et nous ne pouvons mieux terminer ce récit qu'en répétant la parole de Mgr Giraudeau : « Le dévouement que les représentants de la France ont montré pour la mission du Thibet depuis six ans est vraiment digne de tout éloge. »

VI

Chrétientés et Œuvres.

Ta-tsien-lou. — Les protestants. — Cha-pa. — Mo-sy-mien. — Len-tsy. — Yerkafo. — Tse-kou. — Fondation de Bathang ou Lou-tse-kiang. — Padong. — Maria-Basti. — Les protestants. — Règlement des religieuses. — Écoles et orphelinats. — Publications. — Délimitation. — Fêtes et abstinences. — Nouveaux missionnaires.

Le récit de ces faits, si importants pour l'existence de la mission du Thibet, nous a conduits jusqu'en 1900, sans que, depuis 1894, nous ayons

nommé les nouveaux ouvriers apostoliques envoyés par le Séminaire des Missions-Étrangères pour aider les anciens, et jeté un coup d'œil sur la situation des postes chrétiens, des œuvres de charité et d'éducation. Nous allons combler cette lacune forcée.

Les jeunes prêtres qui à cette époque partirent de France pour aller évangéliser le Thibet, soit du côté de la Chine, soit du côté de l'Inde, furent : en 1894, Léon Durel ¹, Louis-Marie Moriniaux ² ; en 1895, Georges-Eléosippe Aubert ³ ; en 1896, Jules-François Villesèche ⁴ ; en 1899, Jean-Théodore Monbeig ⁵ et Alphonse-André Vignal ⁶ ; en 1901, Emile-Cyprien Monbeig ⁷.

Au sujet de l'apostolat, nous avons, on le comprend, peu de choses à raconter : il lui était impossible, en effet, pendant cette période troublée, pendant ces dénis de justice répétés, de faire de grands progrès et de notables conquêtes. Tout, conversions et œuvres, marcha donc lentement.

A Ta-t sien-lou, l'évêché et le Séminaire furent rebâtiés par les soins de Mgr Giraudeau ; mais le nombre des chrétiens demeura à peu près stationnaire et ne dépassa pas 200. Les protestants, venus une première fois en 1891 et aussitôt repartis, revinrent en 1898 et voulurent s'installer près de l'évêché ; les troubles du Su-tchuen d'abord ⁸, ceux de Pékin ⁹ ensuite, qui eurent leur répercussion jusque sur les frontières du Thibet, les empêchèrent de réaliser leur projet, mais ce ne fut qu'un répit assez court.

A dix jours de Ta-t sien-lou, des Chinois fixés sur les rives du Ki-ho entendirent parler du catholicisme et, en 1899, ils vinrent prier l'évêque de leur envoyer un prédicateur de l'Évangile.

Cha-pa continua sa marche lentement progressive. Le missionnaire qui

1. Léon-Martin Durel, né à Bernac (Tarn) le 11 novembre 1869, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 11 février 1889, prêtre le 17 février 1894, parti le 28 mars suivant.

2. Louis-Marie Moriniaux, né aux Ifs (Ille-et-Vilaine) le 20 octobre 1869, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 18 septembre 1892, prêtre le 22 septembre 1894, parti le 5 décembre de la même année.

3. Georges-Eléosippe Aubert, né à Lannes (Haute-Marne) le 25 avril 1871, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 17 septembre 1891, prêtre le 3 juin 1895, parti le 15 août suivant ; rappelé en France en 1901 pour être directeur au Séminaire des Missions-Étrangères.

4. Edouard-Jean-François-Régis Villesèche, né à Saint-Haond (Haute-Loire) le 16 janvier 1872, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 22 octobre 1892, prêtre le 28 juin 1896, parti le 26 août suivant. (Renseignements du Catalogue des Missions-Étrangères. Dans l'État de la Société des M.-E., M. Villesèche porte les prénoms de Jules-François).

5. Jean-Théodore Monbeig, né à Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées) le 22 octobre 1875, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 7 septembre 1894, prêtre le 25 février 1899, parti le 26 juillet suivant.

6. Alphonse-André Vignal, né à Saint-Georges-Lagricol (Haute-Loire) le 4 septembre 1874, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 14 septembre 1894, prêtre le 25 juin 1899, parti le 26 juillet suivant.

7. Emile-Cyprien Monbeig, né à Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées) le 22 décembre 1876, entré au Séminaire des Missions-Étrangères le 11 février 1897, prêtre le 23 juin 1901, parti le 31 juillet 1901.

8. Révolte de Yu-man-tse en 1898.

9. Révolte des Boxeurs en 1900.

y résidait envoya son catéchiste, Tchen, dans le Yutong, pays thibétain, afin de tenter d'évangéliser cette région ; mais essayer n'est pas synonyme de réussir et l'œuvre n'est pas encore faite.

La paroisse de Mo-sy-mien, pillée le 19 juin 1893, ainsi que les chrétiens de Tsay-yang, Hay-lo-keou et Tien-ouan, se releva bien vite. Une petite église y fut construite, que Mgr Giraudeau bénit en 1899.

« Les maires de Mo-sy-mien et des localités voisines, les chefs de la garde nationale et les représentants de nombreuses familles païennes vinrent nous présenter leurs félicitations, écrit l'évêque ¹ ; quelques-uns offrirent même de belles inscriptions en l'honneur de la religion chrétienne. Parmi eux, j'eus le plaisir de voir les principaux auteurs du pillage de 1893, qui, après une année de prison et avec mon acquiescement formel, avaient été remis en liberté. Tous prirent part au festin qui est de rigueur en pareille occasion. La cérémonie se faisant un jour de marché, des centaines de païens se précipitèrent dans la nouvelle église et écoutèrent, dans le plus profond silence, le discours d'inauguration. Plaise à Dieu que la parole de vie entendue alors de plusieurs pour la première fois, leur soit une semence de salut ! »

Une station fut solidement établie à Len-tsy, sur la rive droite du Tong-ho.

A Yaregong, après sa réinstallation, Soulié construisit un presbytère ; il alla s'y installer avant même qu'il fût achevé, « mais, comme tout est relatif en ce monde, écrivait-il, ma position étant moins mauvaise qu'autrefois, je la trouve bonne. » La situation morale n'offrait rien de brillant. Pendant les dix ans qu'avait duré l'absence des missionnaires, leurs ennemis avaient pu à loisir répandre contre eux les pires calomnies ; y répondre était à peu près impossible. Comment prouver à ces ignorants qu'on n'a pas fait pulluler les rats, apporté la grêle, augmenté les pluies et produit la sécheresse ? Soulié n'essaya pas de se défendre, il préféra attirer à lui les cœurs en pratiquant la charité. A l'exemple de ses devanciers, Renou et A. Biet, il vaccina les chrétiens, beaucoup de païens et même deux Bouddhas vivants. D'ailleurs, il ne fallut rien moins que l'exemple de ces derniers personnages pour arrêter une nouvelle calomnie que colportaient les habitants de Perigong, affirmant que la vaccination empêchait une heureuse transmigration de l'âme.

A Yerkalo, les missionnaires luttèrent toujours. A peine avaient-ils été officiellement réinstallés dans ce poste, qu'ils eurent encore à se plaindre des lamas, empêchant l'arrosage des champs des chrétiens ou molestant les néophytes.

A Tse-kou, Dubernard continua d'améliorer les chrétiens tout en travaillant à créer un nouveau poste à Lodjreu, village d'où partent deux routes : l'une pour Bonga, « berceau sacré de notre mission », écrit le vieil apôtre, et l'autre pour Balhang, sur la Salouen, où une station fut fondée par Genestier, dans les circonstances suivantes :

En 1898, le missionnaire fit un premier voyage à Balhang, dont les

1. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1899, p. 120.

habitants lui cédèrent très volontiers et à bas prix un terrain pour construire église, écoles et presbytère. Trois villages voisins déclarèrent qu'ils se feraient chrétiens, dès que le prêtre serait fixé parmi eux ; en 1899, Genestier alla les visiter ; mais ces braves gens lui dirent qu'ils demandaient un moment de répit, parce que la lamaserie de Tchamoutong leur avait déclaré que s'ils abandonnaient le bouddhisme, les Tsaronais détruiraient la lamaserie et les villages loutse. Cependant, informations prises, les Tsaronais ne s'inquiétaient pas de l'établissement chrétien de Balhang et, en dernière analyse, il parut probable que les lamas n'avaient lancé tous ces bruits que dans l'intérêt de leur propre cause.

Peu après son installation définitive à Balhang, qui avait eu lieu le 29 juin 1899, Genestier reçut la visite d'un Chinois qui lui apprit que son village, situé plus bas sur la Salouen et se composant de vingt-quatre familles, était prêt à embrasser le catholicisme, si le missionnaire consentait à s'y établir. Genestier acheta là une maison qui lui coûta de dix à douze francs. « Le grand inconvénient de Balhang, remarquait Mgr Giraudeau ¹, c'est la difficulté de communiquer avec Tse-kou. En été, deux ou trois jours suffisent pour passer d'une station à l'autre, en franchissant une haute montagne ; mais, pendant six ou sept mois de l'année, toute communication est interceptée par les neiges. »

Du côté de l'Inde, les progrès n'étaient pas beaucoup plus rapides. Padong, la première station fondée, n'avait guère qu'une vingtaine de chrétiens ; mais Maria-Basti se développa plus vite que Padong. En 1895, on y comptait 139 fidèles. Tous les dimanches, la petite église était presque pleine. On y célébrait la grand'messe, les vêpres, la bénédiction du Saint Sacrement, « le tout, disent les missionnaires ², chanté par nos chrétiens d'une façon qui certainement rendrait jalouses bien des paroisses de France. » « Les ménages établis chez nous, continuent-ils, étant sous bien des rapports moins tracassés que ceux qui ont affaire à des maires païens, tout individu qui se déclarait chrétien, venait presque aussitôt s'installer dans un terrain de la mission. » C'était un avantage, mais aussi un inconvénient, car on pouvait craindre que tous les néophytes voulussent s'installer sur le territoire de Maria-Basti, qui serait rapidement devenu insuffisant. Il n'en fut heureusement pas ainsi à Doka, village voisin de Maria-Basti ; neuf familles Lepchas, qui voulurent se convertir, se sentirent assez fortes pour rester dans les propriétés qu'elles occupaient au milieu des païens ³.

Il y eut aussi des néophytes à Kachim, à Kiangtchem et à Lingtse. Dans ce dernier village, les missionnaires ayant loué en 1895 un petit terrain appartenant au gouvernement, les protestants vinrent s'installer près d'eux, et y ouvrirent une école ; mais les autorités anglaises, qui veulent éviter les difficultés entre les catholiques et les protestants, prièrent ces derniers de s'éloigner.

1. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1899, p. 129.

2. *Id.* année 1895, p. 143.

3. *Id.* année 1895, p. 144.

Ce fut en vertu de ce même principe que les missionnaires n'ont pu s'établir à Kalimpong, gros marché et la forteresse des protestants dans cette région. Dès 1884, dans une visite que le Deputy Commissionner, M. Oldhome, avait faite à M. Desgodins, à Padong, il avait eu l'idée de tracer une limite de juridiction entre les prêtres catholiques et les ministres écossais de Kalimpong. Le provicaire s'était contenté de répondre que la chose lui paraissait assez difficile ; puis, pour ne pas être obligé de contredire son interlocuteur, il avait changé le sujet de la conversation.

En 1893, Desgodins adressa à Calcutta une supplique pour être autorisée à fonder un poste dans ce village. On refusa, en donnant pour raison que la mission écossaise y était fixée. Les pourparlers n'allèrent pas plus loin ; mais, de temps à autre, les missionnaires se rendaient à Kalimpong pour y prêcher l'Évangile et ils y eurent d'assez nombreuses controverses avec les protestants. Au mois de décembre 1897, un protestant exprima le désir d'embrasser le catholicisme et offrit aux ouvriers apostoliques une petite propriété à Kalimpong. Ceux-ci se hâtèrent d'accepter et d'élever quelques cabanes sur le terrain offert.

Mais, aussitôt, les protestants réclamèrent, ils rappelèrent la réponse donnée en 1893, et les missionnaires reçurent l'ordre de détruire leurs modestes constructions ; ils réclamèrent et, au mois de juin, l'administration révoqua l'ordre qu'elle venait de donner, mais elle défendit de faire à Kalimpong des bâtiments solides jusqu'à la revision de la première décision.

Cette revision fut officiellement notifiée le 13 juin 1900, elle fut contraire aux vœux des ouvriers apostoliques. Il en avait été de même pour leur demande de s'installer à Nok, qui avait été rejetée le 4 décembre 1899. Seule leur demande de se fixer à Kachim fut agréée le 5 septembre 1899.

Au résumé de ces travaux, joignons l'indication d'un règlement général pour les vierges chrétiennes, rédigé en 1895 par M. Giraudeau, assisté des missionnaires de Ta-tzien-lou et des environs. Avant d'avoir force de loi, ce règlement fut remis aux religieuses, que l'on pria de notifier leurs observations, en toute liberté. Les saintes filles se contentèrent de faire quelques remarques pratiques, par exemple, sur la reddition de leurs comptes à une sapèque près, ce qu'elles jugeaient difficile. On les rassura sur ce point et sur ceux qui pouvaient leur inspirer des doutes. En même temps, on leur expliqua que plusieurs articles, par exemple les cinq derniers, n'étaient qu'une indication générale, et qu'il faudrait y ajouter, pour chaque couvent, un coutumier spécial et détaillé.

Ces explications reçues, la religieuse Koue la première, et les autres ensuite, donnèrent leur entier assentiment à tous les articles proposés. Aussitôt, M. Giraudeau envoya le texte du règlement à Mgr Biet qui l'approuva¹.

Quant aux œuvres, nous signalerons, en 1895 l'établissement d'un orphelinat à Maria-Basti et d'une école à Lengtse, en 1895 et en 1897 d'écoles assez florissantes et d'un orphelinat de filles à Mo-sy-mien, en 1898 d'un petit hôpital à Padong, d'une pharmacie à Len-tsy.

1. Voir le texte à l'appendice xxxvi.

un *Abrégé d'Histoire Sainte* ¹, le *Chemin de la Croix* ², les *Méditations sur les vérités éternelles* ³, un extrait du livre des *Proverbes* ⁴.

Prononciation : Tehri-to-pé deu tam-pé kieu kyi do deu yig-djring chié chiawa joug so.

Traduction littérale : De la religion de la Sainte Eglise chrétienne résumé le livre moyen, est ici. C'est une partie du grand catéchisme traduit par M. Renou. 1 vol., in-12 de 120 pages imprimé en 1900 et 1901.

དམ་པའི་རྣམ་ཐར་གྱི་མ་དོ་བསྟུན་༥༥

1. Transcription : Tam-paï nram thar kyi mdo bsdous.

Prononciation : Tam-pé namther kyi do-deu.

C'est un abrégé de l'Histoire Sainte depuis la création du monde jusqu'à N.-S. J.-C. Elle se divise en 5 parties ou époques.

1° d'Adam à Abraham pages 1 à 23 inclusivement ;

2° d'Abraham à Moïse » 24 à 68

3° de Moïse à David » 69 à 130

4° de David à la division en 2 royaumes pages 131 à 144 ;

5° de Roboam à N.-S. J.-C. — Cette période se divise en 2 parties :

1° royaume d'Israël (Prophètes, Tobie, etc.) pages 145 à 171,

2° » de Judas pages 172 à 214.

Ce livre fait par Mgr Giraudeau n'est pas une traduction, mais une composition dans le genre de l'*Epitome Historiæ Sacræ*, seulement l'Epitome thibétain est bien plus complet, mieux coordonné, en un mot est une véritable Histoire Sainte abrégée, mais complète. 1 vol., in-8 de 214 pages, imprimé en 1897.

རྒྱ་གུམ་ལམ་མམ་ཡེ་སུ་གྱི་རྩོ་རྩུབ་བསྟུན་གྱི་ལམ་༥༥

2. Transcription : Rguia gram lam mam Yé-sou Kri-sto sdoug bsngal kyi lam.

Prononciation : Guia djram lam mam Yé-sou Tehrito dou nguer kyi lam.

Sens littéral : De la Croix route ou de Jésus-Christ souffrances route. 1 vol., in-8 de 34 pages, imprimé en 1897.

རྒྱལ་མི་ཚད་པའི་བདེན་པ་ཉིད་དག་གི་སྒྲོམ་པ་ གཉིང་མོ་རྣམས་༥༥

3. Transcription : Rgyoun mi khiad paï bden pa gnid dag gui sgom pagting mo nrams.

Prononciation : Guiun mi khié-pé den-pa-gni dag gui gom-pa ting-mo nam.

Traduction libre, ou plutôt imitation du *Pensez-y-bien* français, avec des applications morales plus spéciales aux Thibétains, à leurs coutumes et défauts. 1 vol., in-8 de 120 pages, imprimé en 1896.

ཤེས་རབ་གྱི་བསྟན་བྱ༥༥

4. Transcription : Chies rab kyi bslab pia.

Prononciation : Chié rop kyi lob chia.

Sentences remarquables tirées des livres sapientiaux et traduites par Mgr Giraudeau en vers thibétains.

Chaque sentence forme une strophe de quatre vers, chacune de sept syllabes.

Dans la poésie thibétaine le style est un peu plus relevé, les mots plus choisis, mais il n'y a ni prosodie ni rime, c'est de la prose coupée en un nombre de syllabes toujours impair. 1 vol., in-12 de 48 pages, imprimé en 1898.

(Tous ces renseignements nous ont été donnés par M. Desgodins, dans une lettre datée de Hong-kong, 6 juillet 1902.)

Tous ces volumes ont été composés par Mgr Giraudeau qui s'est occupé de ce travail à Yerkalo d'abord, puis, après la persécution de 1887, à Tongolo, où il habita pendant plusieurs années.

Dans ces ouvrages, « le prélat a très heureusement évité le style sacré des anciennes traductions du sanscrit, intelligible seulement pour ceux qui ont fait une étude spéciale de cette dernière langue. Il s'est rapproché autant que possible du style thibétain moderne, beaucoup plus simple et compris de ceux qui ont une bonne teinture de littérature thibétaine. »

Citons encore un *Essai de grammaire thibétaine* par M. Desgodins, et enfin le grand et important *Dictionnaire thibétain-latin-français*¹, qui fut

1. Cet ouvrage est un in-4° de 1087 pages sur deux colonnes. Quoique nous en ayons parlé plusieurs fois dans le cours de notre Histoire, nous allons remémorer, d'après la Préface elle-même, l'historique de ce grand travail.

Ce Dictionnaire fut commencé en 1852 par M. Renou, le fondateur de la mission du Thibet. Admis comme marchand chinois dans la lamaserie de Teundjrouling, qui est dans la vallée du fleuve Bleu, il y reçut pendant dix mois les leçons dévouées du chef, devenu son maître de langue thibétaine. L'année suivante, il continua ses études près du lama de Tchamoutong, situé non loin de la Salouen, puis à Bonga, au Thibet même. C'est là que M. Fage vint le rejoindre. Un docteur lama qui s'était converti s'attacha aux deux missionnaires, et fut leur seule ressource pour l'étude de la langue jusqu'en 1859. Alors seulement, ils reçurent le dictionnaire de Csoma de Koros, si longtemps attendu. Comparaison faite de leurs nombreuses notes avec l'ouvrage du savant Hongrois, ils furent enchantés de trouver une correspondance presque parfaite, ce qui les encouragea grandement à poursuivre leurs études encore avec plus d'ardeur : aussi, à sa mort, arrivée en 1863, M. Renou avait-il pu composer les ouvrages les plus nécessaires à l'œuvre de l'évangélisation du Thibet.

En 1862-63, M. Fage réunit en un seul manuscrit le Dictionnaire de Csoma et les nombreuses gerbes linguistiques, que les missionnaires avaient recueillies avec tant de patience et de soin ; mais il changea complètement l'ordre alphabétique, pour adopter celui des auteurs thibétains qui est le seul rationnel.

Profitant de ce premier travail, les nouveaux missionnaires se livrèrent avec courage et assiduité à l'étude du thibétain, et chacun de son côté fit des découvertes. Toutes les fois que l'occasion s'en présentait, ces notes étaient discutées, comparées avec les auteurs classiques, ou au moins contrôlées par les rares savants que l'on pouvait rencontrer au Thibet. Aussi pouvons-nous affirmer que pas un seul mot de ce Dictionnaire n'y a été inséré, sans avoir passé maintes fois au creuset d'une sévère critique.

En 1880, un des plus anciens missionnaires du Thibet oriental, M. Desgodins, fut envoyé dans le nord de l'Inde, pour chercher à établir une nouvelle mission catholique dans les pays thibétains au sud des provinces centrales. Il emporta avec lui un exemplaire du Dictionnaire de M. Fage, toutes ses notes et celles de ses confrères. En 1883, il avait fondé un premier établissement au petit village de Padong, dans le Boutan anglais. C'est là qu'il mit en ordre tous ses matériaux, ajoutant encore ce qu'il avait de neuf dans le Dictionnaire du Rév. Jäschké, qui venait de paraître.

De plus, il eut la bonne fortune de trouver une dizaine de Dictionnaires thibétains, qui furent soigneusement collationnés avec la première rédaction. Ce fut encore l'occasion de récolter beaucoup de nouveaux mots, et d'indiquer quelques variantes de sens.

Quand l'œuvre de coordination fut terminée, après dix ans de travail, M. Desgodins envoya une copie de son manuscrit à M. — maintenant Monseigneur Giraudeau, dont la science en thibétain écrit et parlé est tout à fait remarquable. Celui-ci revisa le manuscrit, y fit un certain nombre de corrections, et envoya une ample provision d'additions qui furent fidèlement incorporées au texte.

C'est donc pendant près d'un demi-siècle que les missionnaires français, vivant au Thibet, ont travaillé à ce Dictionnaire.

Pour ce qui est de la partie scientifique, les principaux détails ont été fournis par deux Dictionnaires des *Synonymes*, espèce de *Gratus ad Parnassum*, contenant des appréciations fort curieuses sur certains personnages du Bouddhisme, sur les divinités brahmaniques et sur les principaux mots de la langue. On a utilisé ces deux ouvrages sous la formule : *Synon, sunt*. Ce sont donc les auteurs bouddhiques qui

commencé par M. Renou, et auquel tous les missionnaires ont apporté leur contribution.

Ces ouvrages ont été imprimés à Hong-kong dans l'établissement des Missions-Étrangères, qui porte le nom de Nazareth, par Desgodins, le vénérable missionnaire que nous avons vu, au cours de cette histoire, escalader les Himalayas avec Bernard, accompagner Renou sur la route de Lhassa, instruire avec F. Biet les chrétiens de Yerkalo, traiter les affaires de la mission du Thibet avec les mandarins de Bathang, fonder le poste de Padong. Une traduction de l'Histoire Sainte en népalien a été publiée dans l'Inde par M. Douënel en 1900.

Cette revue des faits principaux serait incomplète, si nous ne notions le décret obtenu de Rome en 1898, au sujet de la délimitation du Vicariat du Thibet. Nous avons fait observer que Mgr Chauveau, en exposant à la Propagande les limites qu'il désirait pour sa mission, s'était trompé; il avait voulu demander le territoire de la préfecture de Ta-t sien-lou, mais il s'était mal exprimé; il avait demandé la principauté de Kiala, dont la ville principale est Ta-t sien-lou, et dont l'étendue n'est pas la même que celle de la préfecture. En effet, à l'est, la principauté ne s'étend qu'à une demi-heure de marche, au bas de Lieou-yang, et la préfecture va beaucoup plus loin; par conséquent, à s'en tenir, et il le fallait bien, à la demande de Mgr Chauveau et à la réponse de la Propagande, tout le reste de la préfecture de Ta-t sien-lou, ne relevait pas de la mission du Thibet, mais de celle du Su-tchuen méridional.

De plus, l'évêque avait obtenu les principautés de Tsa-ko-tin et de Mong-

peignent eux-mêmes leurs doctrines et leurs héros. On n'a ajouté ni retranché un seul trait à leur tableau. Peut-être serviront-ils à corriger un peu les caricatures que certains auteurs ont faites de la religion de Bouddha, en lui donnant leurs idées européennes.

Les autres synonymes, si utiles pour l'intelligence de la haute littérature thibétaine, rappellent parfois les épithètes d'Homère, plus souvent le style ampoulé des *Précieuses ridicules*, très souvent la métaphysique nuageuse de l'Inde. Il ne faut pas s'en étonner, le texte original de ces dictionnaires ayant été rapporté de l'Inde; et les auteurs qui les ont traduits n'y ayant ajouté qu'un petit nombre de particularités propres au Thibet.

Ces dictionnaires citent souvent le mot *sanscrit* équivalant à celui qu'ils viennent d'expliquer; ils l'écrivent en lettres thibétaines superposées et sans points inter-syllabiques.

On a donné un soin particulier aux noms géographiques de la grande *Terra incognita* de l'Asie centrale, citant tous les noms dont on a pu trouver l'orthographe, ou les diverses orthographes officiellement reçues. Outre les indications de la position géographique, on a donné encore, toutes les fois que c'était possible, le nom chinois et le nom européen, dans l'espoir d'être de quelque secours aux futurs explorateurs.

On a aussi ajouté un certain nombre de noms scientifiques à la flore et à la faune du Thibet, qui réserve une si riche moisson aux savants de profession.

Commencée le 21 novembre 1894, l'œuvre a été terminée en août 1899.

A la question qu'on lui avait posée de divers côtés: « Pourquoi n'avez-vous pas mis la prononciation des mots dans votre dictionnaire? » M. Desgodins répondit: « Parce que la prononciation n'est pas la même partout, et que pour ceux qui voudront cet ouvrage, sachant le thibétain, la prononciation sera inutile; ils prononceront comme on fait en leur pays. Une *transcription* des lettres thibétaines en lettres européennes, (comme l'a fait le Rév. Jæshkê) serait plus nuisible qu'utile parce que, pour ceux qui ne savent pas lire le thibétain, ils croiraient y trouver la prononciation, ce qui n'est pas, et pour ceux qui savent lire le thibétain, ils trouveront beaucoup plus facile de lire dans la langue originale. » Hong-kong, le 6 juillet 1902.

kon-tin qui paraissaient devoir revenir à la mission du Su-tchuen occidental. Mgr Giraudeau examina attentivement cette question, et après l'avoir exposée aux Vicaires apostoliques du Su-tchuen méridional et du Su-tchuen occidental, la soumit de nouveau à Rome. Par un décret du 30 avril 1898, la Propagande fit les changements de frontières souhaités, c'est-à-dire que tout le territoire de la préfecture de Ta-tsien-lou fut donné à la mission du Thibet, qui s'étend maintenant sur la rive droite du Tongho et s'arrête sur la grande route de Chine au sommet du Fey-yue-lin, et que les principautés de Tsa-ko-tin et de Mong-kon-tin furent transférées au Su-tchuen occidental¹.

C'est par l'indication de cet acte d'administration générale que nous clorions l'histoire de la mission du Thibet, si de graves événements survenus à Pékin en 1900, et qui se répercutèrent jusqu'au fond de la Chine, ne nous forçaient d'ajouter quelques pages.

On se souvient de la stupéfaction profonde qui envahit notre monde occidental, lorsqu'il apprit que les légations étaient assiégées dans Pékin, et que plusieurs évêques, des missionnaires, des religieuses, de nombreux chrétiens étaient massacrés dans certaines provinces de Chine par des bandes de malfaiteurs, connus sous le nom de Boxeurs.

Grâce un peu au télégraphe et beaucoup aux correspondances rapides qu'entretenaient toutes les sociétés secrètes, on raconta bientôt à Ta-tsien-lou et dans tout le pays les prétendus exploits des Boxeurs et leurs réelles cruautés.

Les proclamations lancées par le prince Touan passèrent de main en main, et échauffèrent les esprits déjà excités par la campagne longtemps heureuse du brigand Yu-man-tse dans une partie du Su-tchuen. La paix commençait à se rétablir dans le nord de l'Empire, que la surexcitation devenait de plus en plus grande dans le sud. Elle se traduisit bientôt par des faits.

Le 30 décembre 1900, avant l'aurore, la résidence de Len-tsy fut assaillie et pillée par une bande de brigands. Heureusement, Mussot, missionnaire du poste, eut la vie sauve. Après quelques jours de recherches, la police de Ta-tsien-lou arrêta un des coupables, qui, pour se défendre, accusa une riche famille de He-keou d'avoir organisé l'attaque. Le chef de la famille inculpée fut saisi, conduit à Ta-tsien-lou et jeté en prison ; mais il avait un frère, Tcheou-hoa-chan, qui jura de le venger et de le délivrer. Tcheou-hoa-chan réunit donc une bande de brigands et de francs-maçons du pays, qu'il hébergea chez lui en attendant une occasion favorable pour se mettre avec eux en campagne.

Le 20 mars 1901, à 8 heures du matin, la troupe en armes, drapeaux déployés, entourait subitement le presbytère de Len-tsy. Mussot, accompagné de deux chrétiens dévoués, essaya de faire une trouée dans les rangs des bandits et y réussit en les menaçant de son fusil. Il allait leur échapper en franchissant un mur, quand, appréhendé par ses vêtements, il tomba entre les mains de ses ennemis. Après avoir subi toutes sortes de mauvais

1. Voir le texte de ce décret à l'appendice XXXVII.

traitements, le missionnaire, couvert de sang et contusionné en maints endroits du corps, fut conduit sous bonne escorte à He-keou. Pendant que la moitié des bandits enlevait les meubles et les céréales de la résidence de Len-tsy, l'autre moitié, dirigée par Tcheou-hoa-chan, marchait sur Cha-pa où se trouvait Léard, qui s'enfuit avec un domestique et vint se réfugier à Ta-tsien-lou.

Le soir de ce même jour, le presbytère de Cha-pa, l'orphelinat, les maisons des chrétiens, tout fut pillé et en grande partie démoli.

Le lendemain, 21 mars, Tcheou-hoa-chan, à la tête de ses soldats, se dirigea vers Mo-sy-mien. Le 22, dans la soirée, les étendards des brigands apparaissaient sur la colline qui domine le village. M. Aubert comprit qu'il n'avait qu'à fuir à son tour ; les vierges et les orphelines se sauvèrent avec lui dans la montagne. De la résidence de Mo-sy-mien, de l'orphelinat et de la chapelle, il ne resta que les murailles.

« Le 25 mars, ajoute Mgr Giraudeau, Tcheou-hoa-chan et sa bande devaient arriver à Ta-tsien-lou, où les attendaient une foule de brigands venus d'ailleurs et les gens sans aveu de la ville. Nous avions mis l'évêché en état de défense, et, comptant sur la protection des autorités, nous étions décidés à résister. Nous vîmes bientôt que nous serions réduits à nos propres forces, car le préfet était parti pour délivrer M. Mussot, et la garnison semblait plutôt disposée à nous piller qu'à se battre pour nous. Dans ces conditions, ne valait-il pas mieux partir pour la montagne avec les élèves du Séminaire et les chrétiens ? C'est ce que nous fîmes. En résistant nous aurions pu faire mordre la poussière à un bon nombre de brigands, mais nous nous serions exposés à voir M. Mussot et tous nos chrétiens massacrés à titre de représailles.

» Nous partîmes donc le 25 au matin, après avoir confié nos établissements à la garde du chef de la garnison. Le soir, l'ennemi ne s'était pas encore montré. Le 27, nous recevions une lettre du mandarin nous annonçant la délivrance de M. Mussot, et nous regagnions l'évêché. » Voici ce qui s'était passé : Tcheou-hoa-chan et ses hommes, ayant appris que le vice-roi du Su-tchuen venait d'envoyer 2,000 soldats à Len-tsy, n'avaient pas osé poursuivre leur marche sur Ta-tsien-lou, et ils se repliaient sur He-keou, quand ils se heurtèrent aux troupes qui allaient délivrer Mussot. Reconnus et attaqués, les bandits s'enfuirent en désordre sans même essayer de combattre. Trois de leurs chefs tombèrent entre les mains du mandarin qui les fit exécuter sur la place de Len-tsy. Tcheou-hoa-chan lui-même ne tarda pas à être pris et eut la tête tranchée.

Les restes de la bande se dirigèrent du côté de Cha-pa, et Léard, qui avait réintégré le poste, dut fuir une seconde fois. Le préfet de Ta-tsien-lou fut de nouveau obligé d'envoyer des soldats à la poursuite des brigands, qui enfin se dispersèrent complètement.

Ces nouvelles étaient transmises à Mgr Biet par Mgr Giraudeau, qui avait continué, quoique seul administrateur de la mission du Thibet, à rendre au Vicaire apostolique un compte exact de ce qui se passait. Elles furent les dernières que reçut le prélat toujours malade en France. Le 9 septembre 1901, en effet, usé avant l'âge par de longues souffrances,

Mgr Biet mourut au couvent des Ursulines de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), où il était allé passer quelques semaines¹.

Son épiscopat, qui, réel ou nominal, dura vingt-trois ans, fut marqué par la fondation des postes situés sur les frontières de l'Inde, par la ruine des stations placées dans les pays thibétains aux frontières de Chine, par de longues négociations qui aboutirent à une restauration complète et, espérons-le, définitive.

Ici s'achève pour nous l'histoire de la mission du Thibet que l'avenir continuera ; elle est faite de souffrances plus que de joies, elle compte plus de revers que de succès, et le récit des négociations qu'elle renferme est plus long que celui des conversions. En contemplant les efforts trop souvent impuissants des prédicateurs de l'Évangile, dont la persévérance date de plus d'un demi-siècle et n'a jamais failli, on aime à se redire que Dieu, dans son éternité, a pour les défaites des couronnes aussi brillantes que pour les victoires, pour la patience et pour l'attente résignée des récompenses aussi belles et aussi durables que pour le travail et l'activité ; et puis, en se souvenant des résultats extérieurs et immédiats de la prédication de Jésus, le premier des Apôtres, on se prend à croire que les germinations lentes ne sont pas toujours une preuve de stérilité absolue, que les larmes et le sang versés sur les sillons de la terre thibétaine deviendront, tôt ou tard, comme les larmes et le sang versés sur le Calvaire, la rosée fécondante d'une riche moisson, et l'on espère, malgré la mystérieuse obscurité des prédestinations, que tout un peuple ne demeurera pas à jamais éloigné de Celui qui est la voie, la vérité et la vie.

1. Les *Missions Catholiques*, année 1901, p. 435, publièrent sur ses funérailles la note suivante :

« Il y a quelques semaines, étant allé chez les Religieuses Ursulines de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Mgr Biet y est mort pieusement, le 9 septembre. Grâce au zèle du vénérable curé de Saint-Cyr et à l'activité de son vicaire, les funérailles, célébrées très solennellement, ont été un honneur pour l'apostolat. S.E. le cardinal Coullié, empêché par la retraite ecclésiastique, s'y fit représenter par un de ses vicaires généraux, qui présidait la conduite au cimetière. Mgr Morel, directeur des *Missions Catholiques*, célébra la messe, et Mgr Lasserre, Vicaire apostolique d'Arabie, fit l'absoute. Le Séminaire des Missions-Étrangères avait député un de ses directeurs, M. Lesserteur. Des prêtres et des fidèles en grand nombre étaient venus apporter au défunt le dernier hommage de leur respect, désireux en même temps d'attester leur estime et leur sympathie pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, que le vénéré défunt était allé prêcher aux extrémités de la terre. »

CHAPITRE DOUZIÈME

ÉTAT ACTUEL ET QUESTIONS GÉNÉRALES

1900 - 1901

I

Coup d'œil d'ensemble sur la mission.

Missionnaires et auxiliaires. — Division par groupes et par districts. — Éloignement des postes. — Propriétés.

Nous laisserions notre travail inachevé si nous n'examinions l'organisation de la mission du Thibet, la vie et la situation de son évêque et de ses prêtres, l'état des districts et des œuvres, la valeur des fidèles, les moyens employés pour accroître le nombre de ses chrétiens et les obstacles qui s'opposent à une marche en avant rapide et heureuse, enfin si nous ne résumions, en les appuyant sur des faits, la conclusion des documents que nous avons longuement cités.

La mission du Thibet est gouvernée par un évêque, Vicaire apostolique, Mgr Giraudeau, qui, actuellement, en 1901, a sous sa direction 18 missionnaires et 1 prêtre indigène.

Les auxiliaires du clergé sont : 8 ou 10 catéchistes et 6 religieuses.

Les chrétiens sont au nombre de 1736.

Il y a onze districts divisés en cinq groupes selon leur position géographique : Ta-t sien-lou, Bathang, Tse-kou, Balhang et Padong.

Au groupe de Ta-t sien-lou se rattachent Mo-sy-mien et Cha-pa ; celui de Bathang renferme Yaregong et Yerkalo ; à celui de Tse-kou appartient Siao-ouy-si ; le quatrième, de formation récente, a Balhang pour centre ; à celui de Padong revient Maria-Basti.

Si nous voulons nous rendre compte de la longueur de la ligne sur laquelle sont échelonnées ces paroisses, nous pouvons partir de l'est, c'est-à-dire de Mo-sy-mien et de Cha-pa, qui sont à deux jours de marche de Ta-t sien-lou, de cette dernière ville gagner Bathang éloigné de dix-

sept étapes, aller à Yerkalo en quatre étapes, à Tse-kou en sept et à Siao-ouy-si en trois.

C'est donc trente-trois jours de marche entre les deux points extrêmes occupés aujourd'hui dans le Thibet oriental, car, s'il fallait se rendre à Padong en passant par Lhassa, il faudrait près de trois mois ; en supposant qu'une route soit ouverte à travers les tribus des frontières, on devrait employer le même temps en partant de Tse-kou, puisque le prince H. d'Orléans et son compagnon, le lieutenant de vaisseau Roux, ont mis 74 jours, en défalquant les arrêts, pour arriver à Sadya ¹. Mais ces routes ne sont pas praticables, et pour se rendre à Padong, le plus simple en quittant Ta-tsién-lou est de passer par le Su-tchuen, de descendre le fleuve Bleu en barque depuis Souy-fou jusqu'à I-tchang, puis, en bateau à vapeur jusqu'à Shang-haï, de prendre, dans cette ville, une malle française ou anglaise pour Colombo ou Bombay, de traverser l'Inde en chemin de fer jusqu'à Darjeeling, d'où, en deux bonnes journées de cheval, on arrive à la station principale de la mission du Thibet sud. Ce trajet peut s'effectuer en 45 ou 50 jours, pourvu toutefois que les arrêts nécessités par les transbordements ne se prolongent pas outre mesure.

Dans chacune de ses paroisses situées en Chine, la mission possède les terrains sur lesquels sont situés les églises, les oratoires, les presbytères, les écoles et les orphelinats ; ces propriétés ont été acquises au nom de la communauté chrétienne, d'après les règles fixées par les traités de 1838 et de 1860, et par la convention Berthemey que M. Gérard revit et précisa en 1894 et en 1895.

Dans la mission du Thibet sud, située tout entière dans les Indes, le régime est différent. Le territoire est la propriété du gouvernement anglais ; les habitants, même cultivateurs, ne sont que locataires, et, partant, ils ne peuvent vendre ou acquérir au sens strict du mot. S'ils cèdent leurs terrains à d'autres, ils ne peuvent le faire qu'avec la permission du gouvernement, et s'ils reçoivent une certaine somme, on la considère non comme le prix du champ, mais comme une compensation des travaux accomplis pour l'améliorer.

Aux missionnaires, le gouvernement ne loue des terrains que pour des œuvres de missions : églises, écoles, résidences, etc. Toute entreprise de caractère commercial est interdite sur ces terrains. De la sorte, les missionnaires n'ont le droit de s'établir nulle part sans l'autorisation gouvernementale, et pas davantage celui de louer une parcelle de terre à des familles qui désireraient s'établir chez eux, ou de tirer un profit quelconque de leurs propriétés, même dans l'intérêt de leurs œuvres ; c'est uniquement sous forme de dons qu'il leur est permis de procurer des terres aux orphelins.

Prenons, par exemple, le village de Maria-Basti dont le terrain leur a été concédé en 1891. D'après ce que nous venons de dire, la propriété du terrain n'appartient pas à la mission, mais au gouverne-

¹ *Du Tonkin aux Indes*, par le prince H. d'Orléans. Un volume in-4°, Calman-Lévy, 1898, Paris. Il donne à l'appendice l'itinéraire du voyage.

ment ¹. Une rente est payée au gouvernement par chaque locataire, selon le terrain qu'il occupe; le prix est actuellement de 4 annas ² par acre; toutefois cette redevance augmente graduellement après un certain laps de temps. Six ou huit acres suffisent à une famille; quelques-unes en possèdent davantage, d'autres moins. De plus, par suite d'un accord avec les autorités anglaises, il n'y a que des catholiques admis par les missionnaires qui puissent habiter le village, dont le maire doit être lui-même catholique et nommé par le Supérieur de la mission.

II

Vie des ouvriers apostoliques.

Rôle de l'évêque et vie des missionnaires. — Costume et nourriture. — Constructions : évêché, presbytères et chapelles.

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'ensemble de la mission, faisons un examen de détail. Et d'abord étudions l'administration du Vicariat. L'évêque réside à Ta-tzien-lou, il est le seul chef; son rôle, nous l'avons vu dans le cours de cette histoire, a consisté surtout à négocier la réintégration de ses prêtres dans les postes dont ils avaient été chassés. Ni Mgr Chauveau, ni Mgr Biet n'ont pu, à cause des circonstances critiques qu'ils ont traversées, visiter même la partie de leur Vicariat qui est évangélisée; Mgr Giraudeau, qui a eu la joie de voir tous les anciens procès réglés, fait cette visite en ce moment.

Comme tous les missionnaires sont nécessaires dans leurs chrétientés et que, d'ailleurs, leur déplacement n'est pas chose facile, l'évêque a dû, pendant longtemps, tenir une partie de la procure, c'est-à-dire recevoir les viatiques et les objets venus d'Europe et prendre les mesures nécessaires pour les expédier dans les différents postes.

Il a un provicaire et il est maintenant aidé dans l'administration temporelle par un procureur; il a pour les affaires spirituelles et temporelles un Conseil qui se compose du provicaire et d'un supérieur de district.

Le procureur fait partie du Conseil pour les affaires temporelles seulement.

C'est à ce Conseil que s'adressent les missionnaires dans quelques-unes des questions de leur ministère; ils exposent les autres directement, soit à l'évêque, soit à l'un de ses conseillers, à leur choix.

Quoique dans chaque district le nombre des chrétiens ne soit pas fort élevé et que l'évangélisation des païens soit souvent presque impossible, par suite de la persécution, les missionnaires à cause de l'éloignement des postes sont placés deux par deux pour éviter l'isolement.

1. La mission a le droit de couper des arbres.

2. L'anna vaut 0 fr. 10.,

Autant sont fortes les raisons qui militent pour donner un seul prêtre à chaque station dans les Vicariats peuplés de nombreux fidèles ¹, autant elles le sont, quoique d'un autre genre, pour décider les supérieurs à mettre deux prêtres ensemble dans les Vicariats analogues à celui du Thibet.

La vie du missionnaire au Thibet, notre histoire en a fourni des preuves fréquentes, s'écoule trop souvent au milieu des rumeurs menaçantes les plus extraordinaires, des accusations les plus étranges, d'une lutte presque incessante pour l'existence des stations catholiques, et enfin, des expulsions et des retours qui n'ont lieu qu'après deux, trois, dix années d'absence. Nous n'insisterons pas sur ces faits que nous avons longuement résumés, et pour étudier l'existence du prédicateur de l'Évangile, nous prendrons les côtés dont nous n'avons pas encore parlé.

Les prêtres portent le costume des lettrés : robe longue, ordinairement grise ou bleue, pantalon de même couleur, veston avec ou sans manches, le tout en coton ou en soie, bas en toile, souliers ou bottes en étoffe ou en soie, enfin une calotte ronde ou un chapeau; dans le pays thibétain, ils y joignent en voyage un manteau de drap rouge large et court, un capuchon de même étoffe et une espèce de visière brodée en soie destinée à garantir les yeux contre les rayons du soleil et les reflets de la neige; à Padong ils ont la soutane ².

Leur nourriture, qui fut si pauvre pendant les premières années de leur séjour à Bonga et à Kionatong, s'est améliorée. Ils suivent le régime chinois plus ou moins mélangé avec le régime européen; le pain de blé en forme la base. Ils ne le remplacent que rarement par le riz, le maïs ou la galette de sarrasin. Les légumes dont ils usent ordinairement sont : les pommes de terre, les navets, les haricots, les pois, les laitues; dans certaines parties du Su-tchuen, ils ont des fruits qui sont à peu près les

1. *Hist. des Mis. de l'Inde*, par Adrien Launay. 5 vol. in-8°. Téqui, Paris, 1898. Vol. 4, p. 473.

2. M. Desgodins a dressé une liste des objets qui peuvent servir aux missionnaires du Thibet; peut-être quelques-uns de nos lecteurs auront-ils la curiosité de la lire : « *Livres*, ceux qui sont d'un usage habituel et font le plus de bien à l'esprit et à l'âme. — *Chapelle et objets du culte*. Outre ce que donne le Séminaire des Missions-Étrangères, composé du strict nécessaire, il est bon d'avoir des médailles en cuivre, des croix longues d'un décimètre, des images coloriées, une chape noire d'un côté, blanche de l'autre. — *Objets d'utilité pratique*. Deux couverts; un couteau; un verre à feu avec cercle en cuivre pour le suspendre à la ceinture, il dispensera du briquet; ciseaux à froid pour couper l'argent; des lunettes à verres bleu ou fumé contre la neige, avoir soin que les montants et les cercles soient enveloppés d'étoffes pour que le fil de fer ne touche pas la peau au passage des montagnes, ce qui peut produire des plaies; quelques bouchons; vis; tourne-vis; petites pinces pour raccommoder les chapelets; cadenas; montre; réveil; thermomètre montant à 40° centigrades et descendant à 30° au-dessous de zéro; une boussole; un cachet avec les initiales, l'usage d'un cachet est quotidien; papier à lettres; chemises; mouchoirs; gilets de laine; ceinture de flanelle; peignes; rasoirs; petite glace; savons; gourde; sac en cuir mou, sans boîte de fond, pour les voyages à cheval; apprendre à faire le pain, à fabriquer un petit four en terre, à greffer, à cultiver un jardin, à exécuter des ouvrages de menuiserie serait excellent. — *Médecine*. Quinine; iodure de potassium contre les goîtres; aloès; semen-contra; onguent contre la suppuration des plaies. — *Choses inutiles*. Boîtes à musique; très petites médailles; sonnettes; marteau; hache; cire à cacheter, la cire thibétaine est meilleure. »

mêmes que ceux d'Europe, mais de qualité inférieure ; ils trouvent sur les marchés de la viande de porc, ils peuvent se procurer à Ta-tsien-lou du bœuf et quelquefois du mouton ou de la chèvre, du lait et du laitage ; ils ont à peu près partout, sauf bien entendu pendant les longs voyages en pays inhabité, des œufs et des pâtes chinoises. Leur boisson se compose d'eau ou de thé ; mais chaque missionnaire, depuis une décision prise par Mgr Biet, reçoit annuellement un baril de vin de la contenance de vingt-huit litres, et après avoir mis en réserve la quantité nécessaire pour la célébration de la Sainte Messe, il lui en reste un peu pour les jours de grande fatigue ou de maladie.

Les presbytères sont des maisons de type chinois ou thibétain. La maison chinoise, construite en briques avec des colonnes en bois et un toit en tuiles, n'a généralement qu'un rez-de-chaussée ; elle est divisée en plusieurs pièces ; au milieu une salle assez grande pour recevoir les visiteurs ; de chaque côté, s'ouvrant sur cette salle, une ou deux chambres ; devant la maison une cour ; à droite et à gauche la cuisine et le logement des domestiques.

Les maisons thibétaines sont en pierre ou en terre ¹, et le plus souvent en terre battue, beaucoup plus solides que celles dont les murs en pierre ont été médiocrement bâtis. La terre employée pour la construction, lorsqu'elle est bien travaillée, ni trop dure, ni trop molle, devient en séchant d'une résistance à toute épreuve ². Le toit de ces maisons est plat, sauf dans les pays où l'on peut se procurer des tuiles, comme à Tse-kou, et où le vent n'empêche pas ce mode de couverture ³.

Une maison de missionnaire, du type des habitations de familles aisées, coûte de 4.000 à 6.000 francs. Pour avoir des charpentes convenables, il faut s'adresser à des menuisiers chinois, et ceux-ci exigent un salaire double de celui qu'ils reçoivent en Chine.

La principale construction de la mission est l'évêché, à Ta-tsien-lou.

L'ancien évêché, acheté par Goutelle, était une maison thibétaine. Les missionnaires la divisèrent en plusieurs parties afin d'y installer les différents services. Mgr Chauveau fit ajouter une aile à cette demeure, puis un salon pour recevoir les mandarins et une chapelle pouvant contenir cent cinquante chrétiens. Ainsi prolongé, l'évêché s'étendait sur une longueur de 90 pieds chinois. On continua de l'embellir en faisant paver la cour avec des pierres plates taillées. Mgr Biet l'entoura de murs d'enceinte et la dota d'une porte d'entrée convenable. L'évêché présentait ainsi un assez bel aspect, quand on le regardait de face et à distance ; en réalité ce n'était qu'une ruine. L'ancienne toiture s'écroulait en maints endroits, et l'aile nouvelle bâtie avec de mauvais matériaux n'était guère plus solide. Une reconstruction s'imposa.

1. Les constructeurs des murs en pierre habitent dans la principauté de Mao-tcheou, au nord de Ta-tsien-lou. Tous ceux qui veulent avoir des murs solides ont recours à eux, car nul ne les dépasse en habileté. Les maçons chinois construisent à plus bas prix, mais leur travail ne vaut presque rien. A Ta-tsien-lou, deux cents pieds cubes chinois de maçonnerie se paient 20 francs.

2. Le travail des « batteurs de murs » se paie 10 francs les 170 mètres cubes.

3. A Yerkalo, le vent est d'une violence inouïe, aucun toit de tuiles n'y résisterait.

Commencé en 1898, le nouvel évêché fut terminé en 1901. La maison principale est large de huit à neuf mètres, longue de vingt mètres et haute de huit; elle a cinq chambres au rez-de-chaussée et cinq également à l'étage; chacune de ces chambres est éclairée par deux fenêtres. Le salon de réception est en face de la porte d'entrée. Une véranda, large de cinq pieds, à laquelle on accède par un escalier intérieur, s'étend sur toute la longueur de l'habitation. Attenante à l'évêché, et un peu surélevée, est la chapelle, et de l'autre côté le séminaire. Derrière la chapelle les chambres de la procure, et au delà, coupant ce bâtiment à angle droit, les chambres des domestiques et une salle pour les visiteurs ordinaires ¹. La plus belle église de la mission est sans contredit celle de Tse-kou ² dédiée au Sacré-Cœur. A Cha-pa, la chapelle fait partie du presbytère, elle n'en est séparée que par une porte à deux battants que l'on ouvre aux jours de grande fête; ainsi les fidèles qui n'ont pu trouver place dans la chapelle entendent-ils quand même la sainte Messe. A Mo-sy-mien, l'oratoire forme un petit édifice distinct; on y voit quelques statues, deux ou trois grandes images, ce qui n'empêche pas l'ornementation d'être fort sobre.

III

Travaux apostoliques.

Étude des langues. — Enseignement. — Relations avec les païens. — Voyages.

Passons maintenant aux travaux des missionnaires. Le premier travail est l'étude de la langue ou plutôt des langues le plus fréquemment employées dans la mission, c'est-à-dire le chinois et le thibétain du côté de l'est, et du côté du sud le népalien et l'anglais. Enseigner les chrétiens de la station dans laquelle ils résident, visiter les fidèles dispersés dans les hameaux à plusieurs jours de marche, surveiller l'école, quand eux-mêmes ne sont pas forcés de la faire faute de professeurs, s'occuper des intérêts matériels de leurs paroisses, telles sont les principales occupations des ouvriers apostoliques. Ajoutons-y les jugements en conciliation des difficultés qui s'élèvent entre les catholiques. « Cette dernière occupation, remarque Mgr Giraudeau ³, est d'une très grande importance et elle donne d'excellents résultats. En voyant le prêtre s'intéresser à

1. Au début des constructions, le locataire d'une lamaserie occupait une partie de terrain enclavée dans la propriété. Les missionnaires, grâce à l'intervention du roi thibétain, purent obtenir le transfert à leurs frais de cet hôte forcé. Ils obtinrent aussi la suppression d'une ruelle qui traversait leur terrain. Le préfet fit murer cette ruelle qui, selon lui, favorisait les voyageurs qui voulaient éviter la douane.

2. Gravure représentant le presbytère de Tse-kou, dans l'ouvrage du prince H. d'Orléans : *Du Tonkin aux Indes*, p. 201, et p. 202, le portrait de M. Dubernard.

3. Ta-t sien-lou, mai 1902.

leurs petites affaires, les fidèles acceptent plus volontiers ses conseils, et même, quand il y a lieu, ses remontrances. D'autre part, en se laissant prendre pour arbitre par les uns et par les autres, le missionnaire réussit à connaître très bien toutes les familles du district, même les plus isolées. » Parfois les ouvriers apostoliques se sont faits médecins du corps pour atteindre les âmes, et nous avons vu plusieurs d'entre eux soigner les malades et vacciner la population entière de nombreux villages.

Ils doivent aussi entretenir des relations avec les païens, chefs ou peuple ; en temps ordinaire, les rapports sont assez faciles : on échange des visites avec les mandarins, on s'offre de petits cadeaux, le missionnaire fait venir des curiosités d'Europe demandées par les chefs ; on se raconte les nouvelles. Ce n'est pas que la confiance du prêtre dans ses interlocuteurs soit bien grande ; il sait, à n'en pas douter, tout ce qui se cache d'hypocrisie dans un sourire et d'hostilité dans une parole aimable, mais il n'ignore pas non plus qu'il peut, par ces fréquentations, jeter une bonne semence, régler de menus procès entre païens et chrétiens, donner quelques aperçus de notre civilisation morale et matérielle et des bienfaits qu'on en peut retirer. A l'occasion, dans ses relations avec les gens du peuple, il prêtera quelque argent à de malheureux débiteurs pressés par leurs créanciers ; en un mot, il empêchera les préjugés de s'accroître ou il les diminuera, il fera apprécier la droiture de ses procédés et la loyauté de son caractère.

Enfin, et nous ne le savons que trop, les ouvriers apostoliques sont souvent obligés de réparer les ruines causées par les persécutions, de refaire les oratoires, les presbytères, les écoles, d'aider les chrétiens à se réinstaller dans les propriétés dont ils ont été chassés.

Le missionnaire de Bathang est chargé d'un travail spécial, la réception et l'envoi des courriers de Ta-tsien-lou à Yerkalo et aux postes situés dans le Yun-nan ; il y a en moyenne à peu près un courrier par semaine ¹.

En parlant de la vie des prédicateurs de l'Évangile, nous ne pouvons omettre leurs voyages, qui sont fatigants. Ces voyages se font quelquefois à pied, le plus souvent à cheval ou à mulet.

Pour les longues expéditions de Ta-tsien-lou à Bathang, à Yerkalo, à Tse-kou, qui durent des semaines, les missionnaires se joignent aux caravanes tibétaines et chinoises. Ils commencent par faire leurs préparatifs, placent ce qu'ils emportent : livres, vêtements, etc., dans des caisses de 60 à 70 livres chinoises, charge maximum d'un mulet. Ces caisses doivent être plutôt petites et enveloppées de peau, afin d'éviter les chocs contre les parois des montagnes ou de les mieux supporter.

Après avoir fait choisir par les lamas la date de leur départ pour que le voyage soit heureux, les chefs de la caravane se mettent en route. Les voies de communication sont des sentiers rocailleux et très étroits sou-

1. « Le premier janvier j'ai fait le relevé des courriers que j'ai envoyés et de ceux que j'ai reçus pendant l'année 1878. J'en ai envoyé 26 à Ta-tsien-lou et 29 à Yerkalo, soit 55. J'en ai reçu 23 de Ta-tsien-lou et 18 de Yerkalo, soit 41. — Les frais de courriers l'un dans l'autre donnent le chiffre de 2¹⁰ 7⁵ cent environ par courrier reçu. J'ai envoyé un peu plus de 4 courriers par mois et reçu un peu plus de 3. » A. M.-E., vol. 556, M. A. Biet à M. F. Biet. Bathang, 9 janvier 1879.

vent hérissés d'obstacles, pierres, quartiers de roc, arbres couchés, sans parler des ossements d'animaux ; ces chemins abrupts courent sur le sommet des montagnes, s'enfoncent dans les vallées, s'arrêtent devant une rivière ou un fleuve que l'on franchit soit à gué soit sur des barques en bois ou en peau de yak, soit sur ces étranges ponts de corde, dont Krick et Renou, les premiers, nous ont donné la description.

L'ascension des hautes montagnes, 3.000 et 4.000 mètres, est rude, la végétation disparaît peu à peu, et l'on atteint la région des neiges. Munis de visières en soie et de lunettes noires, les missionnaires sont à peu près à l'abri des ophtalmies, mais les joues, le nez et les lèvres sont moins préservés, la peau se dessèche et se gerce ; la raréfaction de l'air donne le mal de montagne aussi pénible que le mal de mer, mais à cheval on peut le supporter. Par suite des accidents de terrain, l'altitude est très différente, et les voyageurs doivent en quelques heures supporter une température qui varie de 15 ou 20 degrés au-dessus de zéro à 15 ou 20 et davantage au-dessous.

Un peu avant midi ils s'arrêtent pour faire reposer les animaux et prendre quelque nourriture ; rapidement ils ramassent des broussailles plus ou moins sèches, des argols, ils y mettent le feu et font chauffer de l'eau pour boire une tasse de thé beurré et manger quelques boulettes de tsampa (farine d'orge grillée).

Si la halte a eu lieu dans une vallée, ils peuvent se distraire par la vue des Thibétains qui travaillent aux champs ou qui pêchent dans des ruisseaux tranquilles et limpides. Si au contraire elle s'est faite sur les montagnes, leur regard s'étend sur un immense horizon de pics neigeux, sur un océan de montagnes amoncelées comme des vagues en furie, sur les hauts plateaux que parsèment de points noirs les tentes des bergers.

Après une heure ou deux de repos, la caravane repart ; la nuit, les missionnaires couchent sous la tente, sur le toit d'une maison thibétaine ou dans des espèces de caravansérails que, sans aucune ironie, mais bien à tort, les Chinois appellent des « palais publics », logements d'officiers en voyage.

Parfois les mandarins des villages que traverse la caravane envoient de petits présents, œufs ou légumes, aux missionnaires ; ceux-ci répondent par une écharpe de félicité, foulard rouge semé d'étoiles jaunes ¹, et par un pourboire aux satellites qui ont apporté les présents.

Il n'est pas rare aussi que l'on apprenne la présence de brigands dans le voisinage ; alors on prépare les armes, on se tient sur la défensive, on place des sentinelles ; ces préparatifs très apparents empêchent ordinairement toute attaque.

Dans les petites villes, on renouvelle les provisions pour les hommes et pour les animaux ; on loue aux lamas des mulets de renfort et le prix de cette location est parfois assez élevé ².

Enfin après 15 jours, 20 jours, 30 jours de marche, les missionnaires arrivent à leurs postes dans la principauté de Bathang ou dans la province du Yun-nan.

1. Ou de toute autre couleur.

2. M.-C. 1901, p. 271. 4 roupies et demie la location d'un mulet pour 2 jours.

Naturellement, il ne s'agit pas dans cette description des voyages, de ceux que font les apôtres pour aller visiter leurs stations secondaires et y administrer les sacrements ; ce sont alors de simples excursions, beaucoup plus courtes et généralement d'une ou de deux journées, tout au plus de trois ou de quatre.

Dans ces circonstances, le prêtre part avec un domestique ; quelquefois il va à pied, chaussé de sandales de paille ; plus souvent il prend une mule, animal plus résistant et plus sûr que le cheval ; il emporte les ornements, les objets nécessaires au culte et quelques livres ; si besoin est, il couche dans une auberge, et le lendemain reprend sa route qu'il achève chez les chrétiens où il est accueilli pauvrement, mais avec un grand respect.

IV

Travaux scientifiques.

Traductions et compositions d'ouvrages en thibétain. — Notes géographiques etc. de MM. Desgodins, A. Biet, Dubernard, F. Biet. — Envoi de plantes, d'animaux et d'oiseaux en France. — Services rendus aux explorateurs. — Récompenses accordées à M. Desgodins et à Mgr Biet. — Qualités nécessaires aux missionnaires du Thibet.

En dehors de ces travaux qui sont ceux de tous les missionnaires, il y en a d'autres auxquels se livrent seulement quelques-uns d'entre eux : la composition ou la traduction d'ouvrages de piété et de linguistique. Nous avons énuméré, dans notre chapitre précédent, les livres composés par M. Renou, Mgr Giraudeau et M. Desgodins, et imprimés dans une des maisons de la Société des Missions-Étrangères, à Hong-kong.

Ajoutons-y également les divers travaux faits dans les sciences profanes, par exemple les notes géographiques, géologiques, zoologiques, ornithologiques de M. Desgodins¹ ; d'autres sur les Lyssous par

1. Voici à peu près complètement, croyons-nous, l'indication des travaux scientifiques de M. Desgodins. (Nous conservons l'orthographe employée dans les publications que nous citons.)

— *Renseignements sur les fleuves et le système des montagnes du Thibet oriental, sur les races Lou-tse, Lyssous et Tévong.* (Extraits de lettres datées de Tcha-mou-tong, décembre 1864. *Bulletin de la Soc. de Géogr.*, V^e série, tome XVIII, p. 317-331).

— *Itinéraire de Bathang à Yer-ka-lo et description des vallées du Kin-cha-kiang (Fleuve Bleu) et du Lan-tsang-kiang (Cambodge), entre le 30° et le 29° parallèle.* (Lettre à M. Francis Garnier, datée de Yer-ka-lo, 13 décembre 1870. *Bulletin de la Soc. de Géogr.* VI^e série, tome II, 1871, p. 343-368).

— *Observations thermométriques et barométriques pour déterminer la hauteur de Yer-ka-lo.* (Extrait d'une lettre datée de Yer-ka-lo, 20 déc. 1871. *Bull.*, VI^e série, tome III, 1872, p. 683).

— *Observations thermo-barométriques faites de Yer-ka-lo à Bathang.* (Lettres à M. Francis Garnier, *Bull.*, VI^e série, t. IV, p. 414-423, datées de Yer-ka-lo, 4 janv. 1872, et de Bathang, 15 janv. 1872).

— *Mots principaux des langues des tribus qui habitent les bords du Lou-tse-kiang et de l'Iraouaddi,* Yer-ka-lo, 26 mai 1872. *Bull.*, VI^e s., t. V, 1873, p. 145-150.

MM. A. Biet¹, Dubernard²; c'est à Mgr Biet que l'on doit de connaître la

— *Zoologie et ornithologie du Thibet.* (Note publiée en 1873 par la Société d'acclimatation de Paris).

— *Végétation des sommets au nord de Yer-ka-lo.* (Lettre datée du 14 octobre 1872, *Bull. de la Soc. de Géog.*, VI^e s., t. VI, 1873, p. 332).

— *Hauteurs approximatives de Yer-ka-lo et de Bathang.* (*Ibid.*, p. 333-336).

— *Les sauvages Lyssous du Lou-tse-kiang* par le P. Dubernard. (Lettre du P. A. Desgodins, *Bull.*, VI^e s., t. X, 1875, p. 55-66). Nombreux renseignements sur un voyage à Ta-so, importante capitale de la région des Lyssous, accompli en 1871. Les renseignements du P. Dubernard sur les races du pays où sont les sources supérieures de l'Iraouaddy complètent sur leurs points essentiels les renseignements du P. Desgodins.

— *Itinéraire de Yer-ka-lo à Tse-kou*, 8 nov. 1872. (*Bull.*, VI^e s., t. X, 1875, p. 337-349). Description détaillée du voyage et carte à l'échelle $\frac{1}{2,000,000}$.

— *Le cours supérieur des fleuves de l'Indo-Chine.* (*Bull.*, VI^e s., t. XII, 1876, p. 202-205). Travail contenant des rectifications sur les positions de Bonga et de Tcha-mou-to, et de nouveaux renseignements sur les chaînes de montagnes situées entre le Kin-cha, le Lan-tsang, le Lou-tse et l'Iraouaddy. C'est M. Desgodins qui le premier a indiqué d'une façon précise la direction de ces montagnes.

— *Notice sur le Thibet.* (Lettre du 14 juin 1874. *Bull.*, VI^e s., t. XII, p. 315-326). Dans ce rapport, l'auteur rejette ses vues antérieures sur la jonction du Sampo et de l'Iraouaddy, et accepte, comme plus vraisemblable, la jonction du Sampo avec le Dihong. Il admet, d'autre part, que l'Iraouaddy prend sa source dans le district thibétain de Songngakieudzong.

— *Pays frontières du Thibet, de la Birmanie et du Yun-nan.* (Travail daté de Yer-ka-lo, 27 juillet 1873, *ibid.* p. 401-412).

— *Rectifications d'une carte du Yun-nan et du Thibet oriental* relative aux rapports du voyage de Francis Garnier.

— *Notes géologiques*, faites de Yer-ka-lo à Bathang, datées du 15 janvier 1875, (*Ibid.*, p. 492-508).

— *Territoire de Bathang.* (Notes datées du 9 mai 1875. *Ibid.*, p. 616-625). Détails statistiques, politiques et topographiques.

— *De Yer-ka-lo à Tse-kou.* (Travail daté de juillet 1876, *Bull.*, VI^e s., t. XIII, 1877, p. 170-180). Guide très complet, avec carte de Yer-ka-lo et de la région qui, de là, s'étend jusqu'aux environs de Ouy-si, à l'échelle de $\frac{1}{1,500,000}$, plus des indications barométriques et des données géologiques).

— *Notes sur le Thibet.* (Travail daté du 28 mars 1877. *Bull.*, VI^e s. t. XIV, p. 429-433). Détails précieux sur le cours inférieur du Sampo et sur la principauté de Pomi.

— *Notes sur un voyage de Bathang à Ta-tzien-lou.* (Notes prises à l'aller, de septembre à octobre 1877, et, au retour, de novembre à décembre. *Bull.*, VI^e s., t. XVIII, 1879, p. 113-152).

— *Lettre sur l'hydrographie et l'orographie du Thibet.* (Yer-ka-lo, 1879. *Bull. de la Soc. de géogr. de Lyon*, t. III, 1880, p. 343-353).

Enfin, sous le titre de : *La Mission du Thibet de 1855 à 1870*, M. C. H. Desgodins a publié, d'après les lettres du P. A. Desgodins, un ouvrage contenant l'exposé des affaires religieuses de ce pays et des données politiques et géographiques.

La deuxième édition de cet ouvrage a paru en 1885 sous ce titre : *Le Thibet d'après la correspondance des missionnaires* (Lib. de Saint-Paul, Paris). Elle est assez différente de la première pour que l'on puisse la considérer comme un nouveau travail.

Pendant son second séjour aux Indes, à partir de 1885, M. Desgodins a publié un certain nombre d'articles dans les journaux de Calcutta; nous n'en connaissons que la substance, mais sauf ceux qui concernent le thé, il ne sont guère, sous une forme ou sous une autre, que la reproduction des articles et des ouvrages dont nous venons de donner le catalogue.

1. *Vocabulaire Lyssou recueilli à Tse-kou*, par A. Biet, accompagné de notes, d'une introduction et d'un vocabulaire lyssou-français par le M^{re} de Croizier. Broch. in-4°, Saint-Quentin, Mouveau, 1883. (Extrait du tome I des *Mémoires de la Société académique Indo-Chinoise*).

2. *Les sauvages Lyssous du Lou-tse-kiang.* (*Bull. de la Soc. de Géog. de Paris*, VI^e s., t. X, 1875, p. 55-56.)

langue et l'écriture mosso ; l'évêque réussit, non sans peine, à se faire livrer par un ou deux sorciers de ce peuple quelques formulaires de prières ; et l'un de ces manuscrits fit sensation dans le monde des savants ¹.

Nos connaissances sur la très riche flore des Himalayas ont augmenté notablement depuis les explorations des missionnaires. Grâce à leurs collections botaniques, de nouvelles espèces ont été classées, et l'on a pu constater que la plupart des espèces alpines isolées sont des représentants appauvris de genres représentés dans les montagnes de l'Orient asiatique.

Parmi les animaux envoyés du Thibet oriental, beaucoup appartiennent à des espèces tout à fait spéciales à ces régions, et ils sont d'autant plus précieux qu'il n'a pas été précisément facile de les obtenir.

Par les soins de Mgr Biet, de MM. Déjean, Soulié, Genestier, Mussot, Dubernard, les galeries de notre Muséum se sont enrichies de plus de 600 peaux de quadrupèdes.

« De 1892 à 1895 seulement, dit M. Oustalet ², nos collections ont reçu d'eux 1150 peaux d'oiseaux et 190 dépouilles de mammifères. »

En 1901, ce chiffre s'était élevé à 2.000 ³.

Nous ne pouvons évidemment citer tous les noms des espèces ou des sujets, mais nous signalerons une paire de Lophophorés, *Lophophorus Lhuysii*, deux paires de faisans oreillards blancs, *Crossoptilon tibetanum* ⁴, une petite panthère, *Felis Bieti*, trois espèces nouvelles de

1. Ces derniers considèrent aujourd'hui que les Mosso pourraient bien être les véritables autochtones de la Chine du sud, que les Tartares descendus du nord auraient repoussés peu à peu dans les montagnes du Yun-nan.

2. *Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle*, an. 1897, n° 6, p. 208.

3. *Nouvelles archives du Muséum d'Histoire naturelle*, an. 1901, 4° série, t. 3, p. 270.

4. *Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle*, an. 1897, n° 6, p. 208 et *Nouv. arch. du Muséum*, an. 1901, 4° série, t. 3, p. 270. Après avoir reçu les Lophophores et les Crossoptilons, M. Milne-Edwards, directeur du Muséum, remerciait Mgr Biet en ces termes par une lettre du 20 mars 1892. « Je sais par expérience, lui disait-il, quelles sont les difficultés qu'éprouve le voyageur, lorsqu'il transporte avec lui des animaux vivants, et je suis étonné que vous ayez pu amener jusqu'en France des Lophophores et des Crossoptilons aussi délicats. C'est la première fois que nous les voyons en France. »

A ce sujet, nous extrayons des travaux de M. Oustalet les notes suivantes :

« Par l'examen des collections de Mgr Biet, qui renferment des nids, des œufs et des jeunes de diverses espèces, j'ai pu m'assurer qu'autour de Ta-tzien-lou se reproduisent régulièrement le Coucou chanteur (*Cuculus canorus*, L.), le merle de Gould (*Merula Gouldi*, Prz), plusieurs Becs fins (*Ruticilla schisticeps*, Hodgs.), (*Chimarrornis leucocephala*, Vig., *Hodgsonius phœnicuroïdes*, Hodgs., *Grandala calicolor*, Hodgs., *Tarsiger chrysæus*, Hodgs., *Herbivocula affinis*, Tick)...

« Je n'ai pas l'intention de passer ici en revue les espèces contenues dans les derniers envois de Ta-tzien-lou. Je constateraï seulement que les Merles, les Rubiettes, les Fauvettes, les Traquets, les Accenteurs, les Mésanges, les Timéliides y tiennent une large place indiquant le développement et la variété de la faune entomologique du Setchuan. Dans cette catégorie de Passereaux, certaines espèces, réputées jusqu'ici extrêmement rares, sont représentées par dix, vingt, trente ou quarante individus d'âges et de sexes différents. C'est le cas pour la magnifique « *Grandala calicolor* », dont les mâles portent une livrée d'un bleu d'outremeur admirable, pour le *Trochalopetron Ellioli*. Parmi les *Suthora*, qui sont de plus petite taille que les *Heteromorpha*, mais qui ont des mœurs analogues, je signalerai trois spécimens de *Suthora alphon-*

lynx, et surtout le *Rhinopithecus Bieti*, singe à poitrine blanche dont M. Soulié fit capturer sept spécimens ¹.

Un très grand nombre de collections de lépidoptères ² et de coléop-

siana, dont M. l'abbé A. David n'avait pu se procurer qu'un seul individu, le seul, si je ne me trompe, qui existât jusqu'à ces derniers temps dans les musées de l'Europe.

» En résumé, les envois d'oiseaux faits par les missionnaires de Ta-tzien-lou ont permis de constater la présence au Setchuan d'une centaine d'espèces qui n'avaient été signalées que dans la principauté de Moupin, ou même dans des provinces de la Chine, beaucoup moins rapprochées du Setchuan, et elles ont enrichi la liste des oiseaux du Céleste Empire d'au moins dix espèces, dont quelques-unes étaient nouvelles. Parmi celles-ci, la plus remarquable, assurément, est la *Tetraogallus Henrici*, magnifique Gallinacé qui vit dans le voisinage du glacier de Ta-tzien-lou, à plus de 4.000 mètres d'altitude et dont le dernier envoi renfermait encore deux spécimens » (*Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle*, année 1893, N° 7).

« Mgr Biet, évêque de Diana, qui avait déjà remis ou envoyé au prince d'Orléans un certain nombre d'oiseaux du Setchuan dont j'ai donné la liste (*Annales des Sc. nat. Zoologie*, 7^e série, 1891, t. XII), a remis en 1892 au Muséum d'autres spécimens provenant, comme les premiers, des environs de Ta-tzien-lou et appartenant les uns à des espèces que j'ai signalées précédemment, les autres à des espèces nouvelles pour la faune du Setchuan et même pour la faune de la Chine.

» Le dernier envoi fait par Mgr Biet au Muséum permet donc de porter de 56 à 76 le nombre des espèces actuellement connues, comme vivant aux environs de Ta-tzien-lou, et d'augmenter de 9 le chiffre de 807 espèces indiquées par M. A. David et par moi comme formant le contingent de la faune ornithologique chinoise.» (*Contributions à la Faune de la Chine et du Thibet*, par M.-E. Oustalet, 2^e série.)

« Dans les collections envoyées à Ta-tzien-lou, en 1896, par le R. P. Déjean, j'ai trouvé deux passereaux qui, en dépit de leur livrée modeste, présentent un grand intérêt, parce qu'ils constituent le type d'une espèce et d'un genre nouveaux offrant, à mon avis, des affinités, non seulement avec des passereaux de l'Asie méridionale, mais encore avec des passereaux africains, australiens et néo-zélandais. Je désignerai le genre sous le nom de *Rhabdochlamys*, à cause du dessin, du manteau, et l'espèce sous le nom de *Rhabdochlamys Dejeani*.

» Dans une note précédente, j'ai déjà fait connaître deux espèces nouvelles que j'ai trouvées dans un envoi provenant d'une autre localité du sud-ouest de la Chine, des environs de Tse-kou, dans le Yun-nan. Je signalerai aujourd'hui une troisième espèce dont les types faisaient partie du même envoi. Cette espèce dédiée au P. Genestier, l'un des membres de la mission de Tse-kou, se distingue facilement de toutes les autres espèces du genre *Alcippe*. » (*Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle*, an. 1897, n° 6, p. 208.)

« Mgr Biet, qui avait déjà enrichi les collections du Muséum d'un grand nombre d'oiseaux du Setchuan et du Yun-nan, vient de faire adresser à cet établissement une importante série d'exemplaires recueillis à Ta-tzien-lou (Setchuan), par les prêtres de la mission. Quelques-uns de ces spécimens, préparés par les élèves chinois, sont arrivés en mauvais état et ne pourront être utilisés, mais beaucoup d'autres prendront place dans les galeries du Jardin des Plantes. Quelques-uns de ceux-ci appartiennent à des espèces nouvelles ou peu connues, sur lesquelles je désire appeler l'attention des naturalistes.» (*Bulletin du Muséum d'Histoire naturelle*, an. 1898, n° 5 p. 221).

On trouvera également des renseignements sur les envois faits au Muséum par les missionnaires du Thibet, dans les articles de M. Franchet, intitulés : *Les Carex de l'Asie Orientale*. (*Nouv. Arch. du Muséum d'Hist. natur.* ann. 1896, t. VIII, 3^e série p. 179 et suivantes; ann. 1897, t. IX, 3^e série, p. 113 et suiv.; ann. 1898, t. X, 3^e série p. 39.)

1. Le P. Soulié organisa de véritables battues dans la région d'A-ten-tse et de Tse-kou et des chasseurs fouillèrent la forêt du versant occidental de la chaîne, qui sépare la vallée du Mékong de celle du fleuve Bleu. Quelques mois après, il expédiait au Muséum d'importantes collections comprenant, avec beaucoup d'autres mammifères intéressants, mais déjà connus, sept spécimens des deux sexes, jeunes, adultes et vieux du grand singe si désiré.

2. Sur les Lépidoptères envoyés du Thibet, nous avons trouvé des renseignements publiés par M. Charles Oberthür dans les *Annales de la Société entomologique*,

tères¹ ont également été faites par les missionnaires du Thibet, et expédiées à notre Muséum et à des collectionneurs. Aussi, l'un de ces derniers, M. Charles Oberthür, a-t-il pu écrire avec vérité² : « Actuellement, nous

Bulletin, 6^e série, année 1883, p. XLXIII, *Chelonida Bieli*, et même volume, p. LXXVI, *Parnassius imperator*, une nouvelle espèce de *Limenitis* envoyée de Tse-kou, même volume, p. CXXVIII. Voir pour d'autres espèces la même collection, ann. 1883, 6^e série, vol. 5, p. CCXXVI. Id. *Bullet.*, an. 1897, pp. 129-131. Description d'une espèce nouvelle de Tropaea. Id. *Bullet.*, an. 1897, pp. 173-174. Voir les *Etudes d'Entomologie*, ann. 1886, livraison XI : *Lépidoptères du Thibet* par M. Ch. Oberthür. Id. XX^e livr., p. 68. Voir, dans l'appendice XXXVIII et XXXIX de notre présent ouvrage, *Planche et notes* de M. Charles Oberthür.

1. Sur les Coléoptères envoyés par les missionnaires du Thibet, soit au Muséum, soit à des particuliers, voir : *Annales de la Société entomologique de France*, ann. 1883. *Bulletin des séances*, 6^e série, ann. 1883, t. 3, p. XLIII. *Description des Coléoptères d'Asie et de Malaisie*, par L. Fairmaire. *An. de la Soc. ent.*, an. 1898, pp. 382-400.

2. Lettre de M. Charles Oberthür, juin 1902. Au sujet de l'origine de ses relations avec les missionnaires, et des études auxquelles il s'est livré sur quelques-uns de leurs envois, M. Ch. Oberthür nous a adressé les notes suivantes que nous nous faisons un devoir de reproduire :

« Désireux d'étendre nos connaissances de la faune des Lépidoptères d'Asie et confiants dans le bon accueil des missionnaires catholiques de Chine, dont nous avons appris à connaître la parfaite obligeance et le zèle pour le progrès des sciences, nous ne craignîmes pas, vers 1882, de demander à Mgr Biet de vouloir bien s'intéresser à nos travaux entomologiques et de faire recueillir, pour nous, des papillons autour de sa résidence.

» Avec une bonne grâce parfaite, Mgr Biet, déferant à notre désir, nous envoya quelques papillons récoltés au hasard et avec des moyens tout à fait rudimentaires.

» Presque toutes les espèces représentées dans ce premier envoi étaient inconnues. Il y avait entre autres un superbe *Parnassius*, que nous appelâmes *Imperator*, pour reconnaître sa prééminence dans le genre auquel il appartient. Malheureusement l'état de conservation des papillons était très défectueux, ce qui ne peut surprendre, si l'on considère que Mgr Biet n'était point entomologiste et qu'il n'avait même pas de filets à sa disposition.

» Nous lui fîmes parvenir du matériel et des instructions pour faire la chasse aux papillons. Le plus actif et le plus bienveillant concours nous fut assuré. Peu à peu, nous reçûmes des Lépidoptères, capturés non seulement à Ta-tsién-lou, ville dont l'altitude dépasse 2.474 mètres, mais encore dans la vallée chaude de Cha-pa, à Yer-kalo, à Bathang, à A-fen-tse et à Tse-kou.

» C'est alors que nous fîmes connaître dans la IX^e livraison des *Etudes d'Entomologie* les espèces nouvelles dont nous étions redevables aux missionnaires catholiques français.

» La XI^e livraison de nos *Etudes d'Entomologie* (décembre 1886), fut entièrement consacrée à la faune lépidoptérologique du Thibet, avec 7 planches contenant les figures de plus de 50 espèces nouvelles.

» A ce moment, un jeune Anglais, M. Leech, passionné pour l'entomologie et ayant déjà accompli lui-même des voyages en Asie, disposant d'ailleurs de moyens nécessaires, jugea, d'après les résultats obtenus par Mgr Biet et ses honorables collaborateurs, qu'il y avait une riche moisson de papillons à faire au Thibet, et y envoya son compatriote, M. Pratt, à qui s'adjoignit un Allemand, M. Kricheldorff.

» Les missionnaires catholiques avaient été les premiers à défricher un champ jusqu'alors inculte. La publicité que nous avions donnée à leurs découvertes devait nécessairement éveiller le désir de profiter de l'expérience exclusivement due à leurs travaux.

» Les chasses de Pratt et Kricheldorff, aidés de nombreux indigènes, donnèrent un butin considérable. Mais si beaucoup de nouveautés qui avaient échappé aux premières investigations des missionnaires français furent recueillies par Pratt et Kricheldorff, les chasseurs indigènes, instruits par ces deux professionnels, purent à leur tour enseigner aux Chinois et aux Thibétains chrétiens employés par Mgr Biet et ses missionnaires, la méthode pour récolter les papillons en condition convenable ; dès lors, ce que nous continuâmes à recevoir du Thibet fut généralement utilisable pour la collection. » (Lettre de M. Charles Oberthür, juin 1902.)

possédons des documents nombreux, fruit de laborieuses recherches, alors qu'il y a une trentaine d'années, les productions naturelles du haut Yang-tse restaient encore insoupçonnées. Certes, bien des volontés s'y sont employées, mais nous ne nous lasserons jamais de publier, et nul ne pourra contester, que les missionnaires catholiques ont ouvert la voie. Avant leurs explorations, personne ne savait ce qu'étaient la Faune et la Flore du centre de l'Asie. »

Ces travaux de chasse aux animaux et aux oiseaux rendaient des services moins élevés que ceux dont les savants reconnaissaient le mérite, mais plus appréciés d'un certain nombre de catholiques qu'ils aidaient à vivre. En effet, les missionnaires reçoivent généralement du Muséum ou des collectionneurs le paiement de leurs envois, et partagent la somme reçue entre les chasseurs qu'ils emploient ; c'est là une ressource, parfois assez grande, pour de pauvres gens, qui n'ont pu trouver à cultiver que des terres mauvaises et en petite quantité.

Avec les services scientifiques nous mentionnerons ceux que les missionnaires se sont empressés de rendre aux explorateurs des régions lointaines qu'ils habitent.

Mgr Chauveau n'a-t-il pas donné à Cooper tous les renseignements désirables ? Gill, Mesny, Baber ont trouvé, près des prédicateurs de l'Évangile, le plus aimable accueil. N'avons-nous pas vu Mgr Biet avertir le comte Bela Széchinyl¹ et ses compagnons de l'hypocrisie mandarinale et gouvernementale dont ils étaient dupes ? Les rares Français qui sont passés au Thibet ont gardé des ouvriers apostoliques le plus reconnaissant souvenir. « C'est à Mgr Biet, que le prince H. d'Orléans et moi, nous devons d'avoir pu achever notre expédition par le Tonkin, nous disait récemment le vaillant explorateur Bonvallo^t ; car, sans les soins qu'il nous prodigua, nous n'aurions pu nous remettre suffisamment de nos fatigues pour continuer notre itinéraire. »

Lorsque le prince H. d'Orléans retourna au Thibet avec le lieutenant de vaisseau Roux, les missionnaires les aidèrent à former leur caravane ; ils choisirent pour eux, parmi leurs chrétiens, des guides sûrs, presque des amis, qui parfois payèrent de leur vie leur dévouement aux compatriotes de leurs Pères spirituels : tels Doguiétsering, mort au pays des Nahong, et Guiamiong, mort à Calcutta.

Aussi le prince H. d'Orléans n'a-t-il fait que rendre justice aux ouvriers apostoliques en écrivant ces lignes² : « Nous avons contracté, à l'égard des missionnaires français, une dette de reconnaissance dont je ne me croirai jamais acquitté ; qu'il me soit permis au moins de leur rendre hommage une fois de plus. Sans eux, non seulement nous n'eussions jamais réussi, mais nous n'aurions jamais pu entreprendre cette expédition. »

Si Dieu garde aux apôtres du Thibet la récompense éternelle due à

1. Comte Bela Széchinyl. — Die Wissenschaftlichen Ergebnisse (seiner Reise in Ostasien 1877-1880). Erster Band. Die Beobachtungen Während der Reise. Mit 175 Figuren, 10 Tafeln und einer geologischen Uebersichtskarte. Nach dem im Jahre 1890 erschienenen ungarischen Originale. Wien, Hölzel, 1893. Un vol. in-4° avec atlas.

2. *Du Tonkin aux Indes*, par le prince H. d'Orléans, p. 222.

leurs souffrances et à leurs efforts, les hommes ont voulu, dès maintenant, prouver l'estime qu'ils avaient de leurs travaux scientifiques. En 1872, la Société de Géographie de Paris donna à M. Desgodins ¹ un compteur pour ses observations géographiques et météorologiques; en 1875, le Congrès géographique lui accorda une autre récompense; en 1878, le même missionnaire reçut les palmes académiques ²; en 1880, la Société de Géographie de Paris lui accorda la médaille du prix Logerot, et le rapporteur, M. William Hüber, parla du missionnaire en ces termes ³ : « A côté de son érudition, de son zèle et de son désir de se rendre utile à la science, les traits du caractère de l'abbé Desgodins sont une patience à toute épreuve, une grande modestie et une sincérité absolue dans tout ce qu'il avance. Au lieu de voir les services qu'il a rendus, grossis par le télescope de l'amour-propre, il les mesure par l'autre bout de la lunette. »

L'année suivante, dans le rapport qu'il faisait sur les prix annuels, Dutreuil de Rhins, le géographe connu, l'explorateur hardi et consciencieux qui devait treize ans plus tard mourir d'une balle thibétaine, parlait en ces termes de M. Desgodins et de ses compagnons : ⁴ « Affirmons à nos missionnaires, dont le rôle est apprécié par nos pratiques voisins tout autrement qu'il ne l'est chez nous, affirmons-leur que la Société de Géographie, animée d'un esprit scientifique largement libéral suivra toujours avec le même intérêt les travaux de tous les pionniers de la science, quel que soit leur costume; et qu'en France il est encore des hommes qui, avant d'être libres-penseurs, veulent penser librement et hautement reconnaître les services que, dans ces lointaines contrées, nos missions rendent et à la science et à la patrie. »

En 1890, dans sa séance solennelle du 18 mars, la Société de Géographie Commerciale décerna à M. Desgodins la médaille Duplex et le rapporteur M. Dunan ⁵, s'exprima ainsi ⁶ : « La médaille réservée à l'Asie ou médaille Duplex a été attribuée par votre commission à l'un de ces missionnaires, qui sont l'honneur de la France au même titre que nos soldats, et qui, en même temps que la foi du Christ, propagent avec un dévouement infatigable notre langue, notre civilisation, et ouvrent les chemins que peuvent suivre nos négociants, quand la langue d'un pays, quand ses ressources, ses routes commerciales leur ont été exposés ainsi que M. l'abbé Desgodins l'a fait pour le Thibet. »

En recevant ces témoignages d'estime, Desgodins protesta, et certes l'on peut en croire sa sincérité, qu'il ne les acceptait que pour en rapporter tout l'honneur sur les missionnaires du Thibet ⁷.

1. *Notice sur la Société de Géographie de Paris*, broch. in-8°, Paris, 1900, p. 50.

2. Officier d'Académie sur la demande de la Société de Géographie de Paris.

3. Rapport du 16 avril 1880. *Bulletin de la Société de Géog.*, année 1880, 1^{re} partie, p. 552.

4. Rapport de 1881. *Bulletin de la Société de Géog.*, année 1881, 1^{re} partie, p. 452.

5. Professeur d'Histoire et de Géographie économique.

6. *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, t. XII, p. 247.

7. Desgodins reçut aussi un diplôme d'honneur du Congrès géographique tenu à Nancy, et les titres de membre correspondant de la Société de Géographie de Rochefort et de la Société Philomatique de Verdun.

Enfin, en 1898, Mgr Biet fut décoré de la Légion d'honneur pour reconnaître les services qu'il avait rendus à la science et à la patrie.

Tels sont dans leur ensemble la vie et les travaux des missionnaires du Thibet, qui travaillent pour Dieu et pour les âmes, autant que le leur permet la situation difficile dans laquelle ils vivent, et qui ont fait profiter la science de leurs recherches tout en trouvant dans ces recherches mêmes le moyen d'aider leurs chrétiens.

Avant de nous occuper d'un autre sujet, nous dirons un mot sur les qualités principales qui conviennent aux prédicateurs de l'Évangile, dans cette mission, qui par tant de côtés ne ressemble pas aux autres Vicariats confiés à la Société des Missions-Étrangères ; et nous citerons, sur ce sujet, une page récemment écrite par Mgr Giraudeau ; nous ne saurions trouver un juge meilleur et plus autorisé¹ : « Le missionnaire doit avoir une grande énergie tempérée par beaucoup de bonté, afin de se faire à la fois aimer et respecter. Le Thibétain déteste que l'on soit hautain avec lui, mais il abuserait vite d'une extrême bienveillance. Que le prêtre témoigne avant tout du dévouement à ses chrétiens et ceux-ci l'aimeront, même s'il les gouverne avec sévérité. Dans ses différents rapports, soit avec les païens, soit avec les chrétiens, il importe qu'il se montre affable sans jamais descendre à la familiarité.

» Il faut en outre que sa piété soit intense et qu'il sache se livrer à l'étude, afin, d'une part, de se maintenir au niveau qui lui convient au milieu d'un peuple corrompu et, d'autre part, de ne pas se décourager devant le peu de succès de ses efforts et les obstacles qu'il rencontre.

» Un missionnaire qui aurait quelque connaissance des arts manuels, notamment de la mécanique ou de la menuiserie, rendrait de très grands services aux populations. Le Thibétain ne manque pas d'aptitudes dans les arts et métiers, mais il n'a personne pour le guider et le faire progresser ; aussi en reste-t-il aux premiers éléments.

» Enfin un missionnaire, connaissant bien la musique arriverait aisément à former une maîtrise pour l'église de sa chrétienté, car le Thibétain est naturellement musicien et doué d'une belle voix. »

V

Auxiliaires. — Districts. — Œuvres.

Catéchistes et religieuses. — Statistique des districts. — Écoles. — Orphelinats. — Hôpitaux.

Passons maintenant aux auxiliaires des missionnaires, et précisons par des chiffres l'état des districts et celui des œuvres d'instruction et de charité.

1. Ta-tzien-lou, mai 1902.

Les auxiliaires, prêtres indigènes, catéchistes et religieuses, sont peu nombreux, ce qui n'a rien d'étonnant, quand on considère le petit nombre de chrétiens et leur rudesse native. Il n'y a qu'un prêtre indigène, Téléphore Hiong, de race thibétaine. Il n'y a pas de prêtre chinois.

Les catéchistes chinois se recrutent parmi les anciens chrétiens mariés ; ordinairement empressés pour exhorter les fidèles et renseigner les missionnaires, ils apportent beaucoup moins de zèle à l'évangélisation des païens. On ne peut guère, sinon pas du tout, les employer pour remplir un rôle apostolique parmi les Thibétains ; ils ont pour eux trop de mépris.

Dans les stations thibétaines, il n'y a pas de catéchistes proprement dit, faute de chrétiens assez instruits. Les fidèles les plus influents en tiennent lieu, dans les localités où ils sont particulièrement connus. Plusieurs d'entre eux sont aptes à prêcher la religion aux païens, et ils le feraient avec ardeur, si la liberté religieuse existait réellement. Ils servent d'arbitres entre les fidèles et souvent d'intermédiaires entre le missionnaire et les magistrats municipaux.

Confiants en l'avenir, les ouvriers apostoliques viennent d'établir à Yerkalo une école de catéchistes. On y préparera soigneusement des enfants intelligents et bien disposés.

Quant aux religieuses qui, dans la mission du Thibet, comme dans celle de Chine, sont désignées sous le nom de vierges, il y en a six, dévouées à l'œuvre de l'enseignement des enfants, des femmes catéchumènes et des nouvelles chrétiennes. A l'encontre de ce qui se passe dans la plupart des Missions de Chine, où les vierges demeurent généralement dans leurs familles, celles du Thibet forment une sorte de petite communauté, régie non seulement par le règlement que Mgr de Martilliat, vicaire apostolique du Su-tchuen, composa au XVIII^e siècle, mais par un autre règlement que, nous l'avons dit, Mgr Giraudeau leur a donné avec l'approbation de Mgr Biet. Elles habitent deux par deux à Ta-t sien-lou, à Cha-pa et à Mo-sy-mien et dirigent quelques novices. Elles se recrutent principalement dans les familles d'anciens chrétiens et l'on n'admet que celles qui ont les aptitudes suffisantes pour devenir de bonnes maîtresses d'école. Elles sont toutes de race chinoise et il n'y a pas encore de Thibétaines.

Examinons maintenant les districts et les stations chrétiennes comprises dans les cinq groupes dont nous avons parlé au début de ce chapitre.

Le groupe de Ta-t sien-lou compte trois districts : Ta-t sien-lou, Cha-pa et Mo-sy-mien. Le premier forme le sommet d'un triangle dont les deux autres sont la base ; il n'a pas de subdivisions réelles ; les chrétiens habitent la ville ou les environs, ils sont au nombre de 210, Chinois ou Thibétains ¹.

1. La statistique des quatre premiers groupes est celle de 1900.

A propos de la paroisse de Ta-t sien-lou, voici ce qu'écrivait Mgr Biet en 1886 :

« Malgré nos efforts persévérants, nous n'avons pu jusqu'ici fonder une station thibétaine à Ta-t sien-lou. Tous les Thibétains chrétiens, appelés par nous ou venus d'eux-mêmes pour former le noyau de la station, sont morts de la petite vérole ou de la fièvre typhoïde ; le climat humide de Ta-t sien-lou est mortel pour eux. Quant aux

Le district de Cha-pa possède 295 chrétiens Chinois, disséminés sur une étendue de 100 à 120 ly. Cha-pa est la résidence du missionnaire et Long-pao-teou et Cha-ouan en sont les stations secondaires les plus importantes.

Le district de Mo-sy-mien a 153 chrétiens ainsi répartis dans un rayon d'une lieue et demie à deux lieues : 54 à Mo-sy-mien, 37 à La-ma-se, 44 à Tsay-yang, 11 à Ta-ho-pien et 7 à Hay-lo-keou.

Quatre missionnaires se partagent la principauté de Bathang principalement peuplée de Thibétains et de Mossos ; l'un séjourne dans la ville de ce nom, et il est particulièrement chargé des relations avec les mandarins et les deux chefs indigènes, de la réception et de l'expédition des courriers de Ta-tsien-lou, à Yerkalo, à Tse-kou, à Siao-ouy-si ; il n'a que 3 chrétiens. Un autre prêtre habite Yaregong avec 9 chrétiens. Deux missionnaires sont à Yerkalo, dont dépend Kiong-long, qui n'est qu'à deux heures de marche ; ils administrent 116 chrétiens.

Dans la province du Yun-nan, Tse-kou est la première résidence du groupe ; il est le centre d'un district qui comprend six stations, dont voici les noms, avec la statistique du nombre des chrétiens : Tse-kou 184 fidèles, Pa-tong 21, Yarmé 41, Chiamé 41, Djragnira 14 et A-ten-tse 10 ; total 311. La station la plus éloignée de Tse-kou est à une distance de 50 ly.

Le second poste du groupe est Siao-ouy-si, avec 104 chrétiens dispersés sur la rive droite du Mèkong.

Le quatrième groupe, de formation récente et connu sous le nom de Lou-tse-kiang, parce qu'il est dans le versant du fleuve Lou-tse ou Salouen, a Balhang¹ comme station principale et renferme 70 catholiques.

Enfin le cinquième groupe est composé de deux paroisses : Padong et Maria-Basti. Padong avec ses deux petites stations : Sakiong et Kachim, compte 102 baptisés ; Maria-Basti avec Lingtse et Kagway en a 192².

L'organisation de ces stations n'offre rien de bien particulier ; on n'y trouve pas comme en Indo-Chine un conseil composé de notables qui s'occupent des affaires temporelles et spirituelles ; mais seulement un chrétien influent chargé d'y maintenir le bon ordre.

Les œuvres d'instruction et de charité n'ont pu être développées, par suite du manque de liberté, plus encore que par l'absence de ressources ; mais, enfin, elles existent.

Le premier établissement d'instruction est évidemment le Séminaire ; il

païens thibétains venus des pays voisins et convertis à Ta-tsien-lou, poursuivis par les lamas leurs anciens maîtres, ils sont allés chercher refuge contre leurs vengeances dans des régions inabordables pour nous. Trop peu instruits de la religion avant leur fuite, ils sont bien exposés à perdre la foi.

» La station chinoise continue à se développer lentement. Deviendra-t-elle jamais bien prospère ? ce sera difficile, à moins d'un miracle de la grâce. Elle se trouve quasi circonscrite à la ville de Ta-tsien-lou, ville d'entrepôt de commerce où la plupart des habitants venus d'ailleurs ne songent qu'à faire fortune au plus vite pour retourner en Chine leur patrie. Les environs étant ou déserts ou peu peuplés, il est difficile de trouver des terrains où des familles chrétiennes puissent s'établir solidement. » *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1886, p. 55.

1. Balhang en lou-tse, Pe-la-po en chinois.

2. Statistique de 1901. Voir la statistique générale à l'appendice XL.

est situé à Ta-tsién-lou, près de l'évêché¹. Il renferme actuellement (1901) 8 élèves qui, en plus des études de latin, de thibétain et de chinois, se livrent à des travaux manuels dans le jardin ou dans la maison.

Les catéchistes chinois, les chrétiens thibétains les plus instruits et les religieuses servent de maîtres et de maitresses d'école. Les écoles de garçons se tiennent généralement dans le presbytère ; celles des filles sont en dehors, mais à proximité. Dans la mission du Thibet oriental, on y enseigne à lire et à écrire le chinois et le thibétain. Dans celle du Thibet sud, les livres ont été pendant longtemps en indoustani et les explications en népalien ; depuis quelque temps, les missionnaires y ont introduit l'histoire sainte en népalien. Partout, on donne les notions de géographie et d'histoire, on enseigne la couture aux filles et on instruit fortement les enfants des vérités chrétiennes.

Dans le Thibet oriental, un maître chrétien coûte cent francs ; mais il faut aussi lui procurer un terrain et une maison pour sa femme et ses enfants. Quand le mari et la femme sont chargés de diriger une école, on leur alloue deux cents francs pour tout paiement. Dans le Thibet sud, les honoraires d'un maître d'école seul sont annuellement de 200 francs.

Pour se rendre compte de l'utilité des écoles, il est bon de lire ces lignes de Mgr Giraudeau faisant le tableau de l'enseignement donné par les lamaseries, et résumant le bien produit par l'éducation chrétienne² :

« Quoi qu'on en ait dit, l'instruction est fort négligée parmi les Thibétains. Il n'y a qu'un très petit nombre d'écoles de villages et toutes sont mal tenues ; peu d'écoliers arrivent à pouvoir écrire correctement une lettre. Les lamaseries sont loin de remédier à cet état de choses. En effet, chaque lama y enseigne ses disciples. On comprend qu'il n'y ait que les enfants des familles riches qui reçoivent une instruction un peu supérieure, une culture leur permettant d'obtenir, avec de l'argent, des grades à Lhassa et d'être investis plus tard d'importantes fonctions dans leur lamaserie. Les autres jeunes lamas, c'est-à-dire les trois quarts des écoliers, n'apprennent guère qu'à lire les livres de prières. Ce sont des enfants fort mal élevés et la plupart deviennent les domestiques des lamas plus anciens. C'est un excellent moyen pour eux de se livrer au commerce à la suite de leurs maîtres et de prendre toutes les libertés. La lamaserie est en réalité une école de vices plutôt qu'une école de science.

» Les chrétiens sont, en général, aussi instruits que la moyenne des lamas, et ils ont, sur ces derniers, l'avantage de comprendre les livres

1. Le rez-de-chaussée comprend, entre autres pièces, le réfectoire, la salle d'étude, la chambre du supérieur, et, au fond, quelques chambres pour les séminaristes. Ce bâtiment offre les mêmes mesures que l'évêché, sauf dans sa longueur qui est moindre de deux pieds ; les fenêtres sont vitrées. Un mur crépi à la chaux sur ses deux faces, haut de 20 à 25 pieds selon les accidents du terrain, protège l'édifice contre le vent du nord. Un autre mur, beaucoup moins élevé, le coupe à angle droit et entoure d'un côté la cour du séminaire, laquelle est clôturée dans sa partie sud par la chapelle, l'évêché et les constructions qui l'accompagnent. Au-dessous de ce dernier mur, sur la rive d'un torrent fougueux, s'étend le jardin du séminaire.

2. Ta-tsién-lou, mai 1902.

qu'ils lisent et les prières qu'ils récitent¹. Quelques-uns d'entre eux passent même pour des savants. En somme, le niveau de l'instruction des chrétiens est infiniment supérieur à celui des païens.

» Au Thibet comme en Chine, l'école, bien qu'elle ne soit ouverte qu'aux enfants des chrétiens et des nouveaux convertis, facilite beaucoup la conversion. Le Thibétain, quoique n'estimant pas l'instruction autant que le Chinois, en apprécie cependant les bienfaits. La réputation de bonne éducation dont jouissent les chrétiens leur assure un certain prestige. »

Voici la statistique de toutes les écoles de la mission, avec le nombre de leurs élèves² :

Ta-tzien-lou	2	écoles :	12	garçons	et	3	filles.
Mo-sy-mien	2	»	6	»	et	8	»
Cha-pa	2	»	40	»	et	12	»
Yerkalo	2	»	40	»	et	5	»
Tse-kou	2	»	20	»	et	15	»
Balhang	2	»	9	»	et	3	»
Siao-ouy-sy	2	»	40	»	et	5	»
Padong ³	2	»	45	»			
Maria-Basti ⁴	3	»	60	»			

Nous arrivons ainsi à un total de 19 écoles, contenant 233 élèves.

Les orphelinats sont comptés au nombre de ces écoles ; il y a, dans le Thibet oriental, trois orphelinats de filles tenus par les religieuses, à Ta-tzien-lou, à Cha-pa et à Mo-sy-mien ; on confie les garçons à des familles chrétiennes. Dans le Thibet sud, il y a deux orphelinats de garçons, l'un à Padong et l'autre à Maria-Basti. Les filles sont mises chez les chrétiens. Bien entendu, ces orphelinats reçoivent les enfants privés de leurs parents, mais aussi les enfants dont les familles habitent les stations voisines, et qui viennent passer, dans ces maisons, quatre ou cinq mois, afin de s'instruire des vérités religieuses.

Les missionnaires du Thibet sud ont calculé que les dépenses ordinaires, pour chaque enfant, s'élèvent de 90 à 100 fr. par an ; il y a de plus les dépenses extraordinaires. Lorsqu'un orphelin se marie, les missionnaires lui donnent des vêtements, paient les frais du mariage, lui procurent un champ dont le prix varie de 150 à 200 francs, lui font construire une maison et entretiennent le nouveau ménage jusqu'à la première récolte. Au sujet de cette dernière dépense, M. Moriniaux fait la remarque suivante⁵ :

« J'ai dit « au moins jusqu'à la première récolte », car les orphelins

1. Les textes originaux de la doctrine des lamas sont en sanscrit, langue ignorée au Thibet. Les lamas se servent de traductions ; mais comme il y a de nombreux mots sanscrits, qui n'existent pas dans le thibétain, les traductions sont forcément incomplètes et altérées. (Renseignements donnés par Mgr Biet dans une conférence faite à N.-D. des Etudiants à Paris).

2. Renseignement de 1900 pour le Thibet oriental et de 1902 pour le Thibet sud.

3. Une à Sakiang et une autre à Kachim.

4. Une à Maria-Basti, une seconde à Lengtsé et une troisième à Kaguay.

5. Padong, lettre du 18 mai 1902.

sont encore trop inexpérimentés pour se suffire à eux-mêmes, du moins ordinairement. Chez les païens, les jeunes mariés restent pendant plusieurs années sous la tutelle des parents du mari ou de la femme, avant de sortir de la maison paternelle. Nos orphelins n'ayant pas cet avantage, nous sommes obligés d'y suppléer par quelques secours distribués à bon escient.

» Au poste de Maria-Basti, il n'y a pas eu lieu jusqu'ici d'acheter du terrain pour les orphelins, puisque nous y avons un village concédé à cet effet. Mais comme il fallait défricher la forêt, et ces terrains ne devenant productifs qu'au bout de quelques années, les dépenses consacrées à l'établissement des orphelins étaient néanmoins assez considérables. »

Quoique peu nombreuses, les œuvres de charité produisent quelque bien. Il y a dans le Thibet oriental sept pharmacies où l'on distribue des remèdes, principalement pour les enfants. Padong a un embryon d'hôpital. Ses débuts sont d'hier, ils ont été très humbles. Certain jour, la mission ayant recueilli une folle, lui construisit une hutte. Puis quelques vieillards furent acceptés, et de nouvelles cabanes élevées ; on a pu les remplacer, il y a trois ans, par une construction plus solide, qui comprend plusieurs cellules. On donne, autant que possible, à chaque hospitalisé, un logement et une cuisine à part ; « c'est l'unique moyen, encore ne réussit-il pas toujours, d'obtenir que ce monde vive en paix. Chaque hospitalisé dépense 7 à 8 fr. par mois ¹. »

VI

Les chrétiens.

Pauvreté des chrétiens. — Discipline. — Qualités et défauts des chrétiens. — Leurs pratiques religieuses.

Les premiers disciples de Jésus furent en général des petits et des humbles ; ce fait qui marque les origines du christianisme, se retrouve presque partout ; il existe au Thibet comme dans l'Inde, en Chine, en Indochine et sans doute en Afrique et en Océanie.

Les catholiques thibétains appartiennent à la classe la moins élevée : ce sont des cultivateurs pauvres, des commerçants très modestes, des esclaves rachetés.

« La plupart de nos chrétiens sont des exilés, car la persécution des lamas ne leur permet pas d'être chrétiens chez eux, écrivait Mgr Biet en 1882 ², et la situation n'a guère changé depuis cette époque ; pour prati-

1. Lettre de M. Moriniaux. Padong, 18 mai 1902.

2. A. S.-E., ann. 1883, n. 214, p. 292. Mgr Biet au directeur de l'Oeuvre de la Sainte Enfance, 16 sept. 1882.

quer la religion, ils doivent quitter leurs champs, leur pays, et venir s'installer dans d'autres provinces, où, regardés comme étrangers, ils auront plus de liberté. Ils n'apportent avec eux dans leur exil que leurs bras et leur bonne volonté ; il faut défricher des montagnes jusque là incultes, encore doivent-ils payer le droit de défricher. Malgré un rude travail, dès le mois de janvier, ils n'ont plus de céréales, ils vivent alors de raves sèches et de racines sauvages qu'ils recueillent dans la montagne ; au printemps, lorsque la verdure commence à sortir de terre, les jeunes pousses de fougère, la luzerne, les premières feuilles de sarrasin sont leur nourriture en attendant la récolte ; heureux ceux qui peuvent ajouter à ces maigres aliments quelques pincées de millet. Je connais bien des chrétiens qui, à cette époque de l'année, ne font qu'un repas par jour, et quel repas ! le régime des Trappistes serait pour eux un luxe auquel ils n'oseraient prétendre. »

Il semble que, parmi les esclaves rachetés, le fait d'être chrétien les a un peu relevés dans l'estime publique, et en 1880, Mgr Biet se plaisait à faire remarquer qu'un ancien esclave du Tsarong, Ago, avait pu obtenir en mariage la fille d'une famille payant tribut, c'est-à-dire aisée et honorable.

Au moins ces chrétiens si peu nombreux sont-ils bons ? Ont-ils la foi robuste et active ? En général, il est permis de répondre affirmativement.

Ils suivent exactement la discipline établie dans la mission du Thibet sur l'observation des dimanches et des fêtes, sur le jeûne et l'abstinence. Naguère le Vicariat avait sur ces articles les mêmes observances que les missions de Chine : les fêtes réglées en 1645 par Innocent X ¹, d'après les constitutions de Paul III ² et d'Urbain VIII ³, pour les Indes occidentales et méridionales étaient nombreuses, et les jeûnes et les abstinences avaient lieu comme autrefois en Europe, mais un décret daté du 1^{er} mars 1901 ⁴, en réponse à une adresse collective des Vicaires Apostoliques du Su-tchuen et du Thibet, a permis de réduire à quatre les fêtes d'obligation, savoir : la Nativité de Notre-Seigneur, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint, et de transférer au dimanche suivant les solennités de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement et des saints Apôtres Pierre et Paul ⁵. Un autre décret du 12 mai de la même année, sur la demande de Mgr Giraudeau seul, accorda aux chrétiens du Thibet l'autorisation d'user d'aliments gras, d'œufs et de laitage tous les samedis et toutes les vigiles dans lesquels le jeûne n'était pas prescrit, les dimanches de Carême à tous les repas, et les autres jours du Carême à un repas, excepté le mercredi et le vendredi, jours maigres, les jours de Quatre-Temps et les quatre derniers jours de la Semaine Sainte ; d'user d'œufs

1. *Collectanea constitutionum, decretorum, indulgentiarum, Sanctæ Sedis ad usum operariorum apostolicorum Societatis Missionum ad Exteros*. Hong-kong : Typis Societatis Missionum ad Exteros, editio altera, 1898, p. 934, n° 1973.

2. *Id.* p. 933, n° 1973.

3. *Id.* p. 933, n° 1974.

4. Voir le texte à l'appendice XLI.

5. Voir le texte à l'appendice XLII.

et de laitage à la réfection de chaque jour de jeûne, sauf la vigile de la Nativité de Notre-Seigneur et le Vendredi-Saint.

Si les chrétiens ont besoin de la dispense soit pour le travail du dimanche, soit pour les aliments gras, ils ne manquent pas de la demander. Pendant la semaine, ils assistent assez souvent à la messe ou à certains exercices religieux, comme le mois de Marie ou le mois du Sacré-Cœur. Ils savent aussi bien que ceux d'Europe demander à Dieu la température convenable pour les biens de la terre et leurs prières sont parfois exaucées. A ce sujet, M. Dubernard ¹ écrivait en 1885 : « Nous venons de passer 54 jours sans pluie, au moment où elle était le plus nécessaire. Les fidèles ont demandé messes et prières, ils auraient bien voulu qu'on gardât pendant trois jours les Saintes Espèces dans le ciboire, et j'eusse été heureux de le leur accorder, mais je leur ai dit que Votre Grandeur ne m'avait pas donné ce pouvoir. Il y a eu un jeûne général avec invocations chantées au Sacré-Cœur de Jésus, au très saint cœur de Marie et à saint Joseph ; puis quatre enfants de l'école ont fait à tour de rôle le chemin de la croix au nom des chrétiens dispersés pour leurs travaux. Une pluie abondante de trois jours a permis de semer et de planter maïs, sarrasin et tabac, mais on redoute avec raison la sécheresse. »

Les jubilés sont suivis avec ferveur ; dans certains postes comme à Tse-kou, on a vu des enfants refuser de se faire exempter du jeûne imposé à cette occasion. On ne peut attendre de la pauvreté des fidèles que les aumônes soient considérables, mais elles sont données de bon cœur ; elles consistent ordinairement en céréales.

S'il y a parmi les catholiques quelques désordres moraux, il ne faut pas trop s'en étonner dans un pays, où la polygamie et la polyandrie existent ; mais tout le monde sait, par quelques punitions infligées, que les chrétiens n'ont pas le droit de se conduire ainsi, et on peut dire que les plus mauvais des fidèles valent les meilleurs bouddhistes. Le jeu est inconnu et à peu près l'usage de l'opium. L'ivrognerie se rencontre malheureusement quelquefois. Mais comme il est toujours facile d'attaquer les appréciations générales, nous allons indiquer par des chiffres les pratiques religieuses de chaque paroisse.

Commençons par Ta-t sien-lou. Sur 210 baptisés, il y en a 115 en état de se confesser, et chaque année 3 ou 6 seulement ne remplissent pas leur devoir pascal ; la piété est représentée par 710 confessions et par 750 communions répétées. C'est évidemment une bonne moyenne.

A Cha-pa, tout le monde se confesse régulièrement sans exception ; et en 1900, il y a eu 831 confessions et 787 communions de dévotion. Cha-pa est dans le groupe du Su-tchuen la paroisse où les catholiques sont le plus instruits.

A Mo-sy-mien, sur 85 chrétiens en état de se confesser, 10 ne l'avaient pas fait en 1900, mais en revanche on comptait 262 confessions et 424 communions répétées. Des hameaux chrétiens se rattachant à Mo-sy-mien, le meilleur semble être Tsay-yang où les sociétés secrètes ont moins d'adeptes et où les fumeurs d'opium sont plus rares.

1. A. M.-E. vol. 556 c. M. Dubernard à Mgr Bief, 1^{er} juillet 1885.

Sans nous arrêter à Bathang et à Yaregong qui ont à peine quelques catholiques, arrivons à Yerkalo, où sur 116 chrétiens, on en compte 3 qui n'ont pas rempli leurs devoirs religieux en 1900, et pour les 61 fidèles en état de se confesser il y a eu 380 confessions et 276 communions de dévotion. Pendant les nombreuses persécutions qu'ils ont supportées, les fidèles de cette paroisse montrèrent une résignation véritablement courageuse, aucun d'eux n'apostasia, et, en l'absence du missionnaire, il ne fut pas rare de voir quelques-uns d'entre eux, faire la longue route qui sépare Yerkalo de Tse-kou pour aller recevoir les sacrements.

A Tse-kou, le district le plus populeux, non seulement de la partie yunannaise, mais de toute la mission, puisqu'il renferme 311 chrétiens, le missionnaire marque une seule abstention du devoir pascal, et 897 confessions et 843 communions. Il est à noter que dans la station même de Tse-kou, un certain nombre de fidèles font la communion mensuelle, plusieurs le Chemin de Croix tous les vendredis, que les exercices du mois de Marie et ceux du mois du Sacré-Cœur sont suivis assez régulièrement.

Siao-ouy-si est moins solide, et quoiqu'aucun catholique n'omette ses pratiques religieuses, plusieurs ont montré beaucoup de faiblesse pendant les persécutions ; il en est de même à Into, à Kampou et à Takhia où quelques familles de baptisés et de néophytes retournèrent au paganisme.

Dans le Thibet sud, les Népalais donnent le plus de consolations aux missionnaires. « Parmi eux, écrit M. Moriniaux ¹, nous ne trouvons pas des exemples de vertu extraordinaire, il est vrai, mais il est juste de dire qu'en général ils pratiquent sérieusement leurs devoirs de religion et aiment à s'approcher des Sacrements. » Les Lepchas semblent moins sincères, moins convaincus des vérités catholiques que les Népalais, leur instruction religieuse est plus difficile et leur détachement des superstitions plus lent. On a vu, au moment de la famine, quelques-uns de ces derniers passer au protestantisme afin d'obtenir des secours.

Pour maintenir et augmenter la piété des fidèles, les missionnaires leur donnent de fréquentes explications catéchistiques; ils tiennent à l'observance du dimanche et des fêtes, à la récitation quotidienne des prières; ils ont soin de donner le plus de relief possible aux cérémonies religieuses. Le mariage se célèbre à l'église, comme en pays catholique, et la cérémonie civile s'accomplit ensuite chez les parents. Les enterrements sont faits par les chrétiens eux-mêmes, selon les prières et les cérémonies détaillées dans le rituel chinois. A Ta-tchien-lou, les funérailles se font suivant les règles liturgiques, parce que la paroisse possède un cimetière à l'extrémité du jardin du presbytère.

Les missionnaires groupent les catholiques en confrérie, ils fondent des sociétés; il y a la confrérie du scapulaire, celle du Sacré-Cœur avec communion le premier vendredi de chaque mois, l'apostolat de la prière qui fut érigé canoniquement à Ta-tchien-lou dès 1888 et à Cha-pa en 1892; la société de l'oratoire. Cette dernière a été constituée dans le but de faire face aux frais du culte pour les grandes fêtes et de faciliter l'instruction

1. Padong. Lettre du 18 mai 1902.

des chrétiens, auxquels manquent les moyens de faire quelques études. Pendant trois ou quatre ans, les fidèles de bonne volonté fournirent une légère contribution tout à fait facultative ; on eut ainsi un petit capital, qui produisit annuellement un intérêt que l'on peut maintenant employer régulièrement.

La société des Messes a pour but d'assurer à ses membres, par une cotisation annuelle de 40 sapèques, des messes après leur mort ; une messe est célébrée chaque mois pour tous les défunts ; de plus quatre messes sont dites pour chaque défunt.

Une autre société¹ s'occupe des mariages et des enterrements. Chaque sociétaire donne 600 sapèques au chrétien associé qui se marie ou marie un de ses enfants, mais pour un premier mariage seulement. Dans les enterrements, on donne aussi 600 sapèques pour le sociétaire qui meurt ou qui enterre un des siens. Alors même que ces sociétés ne réalisent pas toutes les espérances conçues, elles ont, du moins, l'avantage de faire naître l'esprit de corps ou de paroisse, et de mettre souvent les chrétiens en rapport avec le missionnaire, président de droit de ces sociétés. En effet, afin d'éviter tout inconvénient d'ordre financier, le prêtre administre lui-même les sociétés ; chaque année à Noël, il en fait connaître un état détaillé par une affiche placée sur la porte de l'oratoire.

Ces sociétés n'existent pas dans toutes les paroisses, mais elles fonctionnent régulièrement à Ta-t sien-lou, à Mo-sy-mien et à Cha-pa.

Dans le Thibet oriental ou dans le Thibet méridional, parmi les fidèles les plus fervents, les missionnaires rencontrent parfois des âmes élevées, d'une grande délicatesse de sentiments et profondément pénétrées d'esprit chrétien : telle était la famille de Pelgun, le catéchiste de Yerkalo.

Dans cette maison, le mari, la femme, les enfants, furent toujours extrêmement pieux ; tout, dans leur vie, semblait être réglé par des motifs de foi. Entre eux, Pelgun et sa femme Mamzi avaient fait cet accord, témoignage d'une piété bien vive : « Quand il plaira à Dieu d'appeler à lui l'un de nous, racontait Pelgun à M. Couroux², le survivant devra s'efforcer de surmonter sa douleur et prier de tout son cœur pour aider le mourant à bien passer le jugement. En second lieu, il devra éloigner, autant que possible, les enfants qui, par leur présence et leurs larmes, pourraient distraire et troubler le malade, et ne les laisser approcher que lorsque celui-ci les appellera. »

L'occasion se présenta de tenir cette promesse. La femme de Pelgun, Mamzi, devint très malade. Un jour qu'elle semblait n'avoir plus que quelques instants à vivre, elle fit approcher d'elle sa fille aînée et, d'une voix mourante, elle lui dit : « Ma fille, Dieu m'appelle, je vais à lui avec joie ; dans un instant je serai partie ; écoute mes dernières paroles : Observe bien les commandements de Dieu et de l'Église pendant toute ta vie, obéis bien au prêtre, le père de ton âme ; sois bonne, douce, obéissante envers ton père, aie soin de lui jusqu'à sa mort, prie pour moi afin que je

1. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, an. 1887, p. 89.

2. A. M.-E., vol. 576 c, Mgr Biet aux dir. du Sém. Ta-t sien-lou, 22 sept. 1886, citant une lettre de M. Couroux.

sois moins longtemps dans le purgatoire. Voilà tout ce que j'ai à te recommander, le reste n'est rien. Maintenant, embrasse ta mère pour la dernière fois et retire-toi à l'écart, parce que tes larmes me troublent et m'empêchent de me préparer pour aller vers mon Dieu ; prie pour que je fasse une bonne mort, nous nous reverrons au ciel. »

» A sa seconde fille, la malade fit les mêmes recommandations. Tous les assistants pleuraient ; seul, Pelgun, à genoux près de la couche funèbre, ne versait pas de larmes, il priait avec ferveur et, de temps à autre, il s'interrompait pour engager les assistants à prier avec lui. Il accomplissait ainsi fidèlement la convention passée avec sa femme. Soudain, la mourante dit d'une voix faible : « Si l'on me donnait de l'eau de Lourdes, peut-être que ma bonne Mère me ramènerait à la vie. » Le missionnaire lui fit aussitôt apporter l'eau qu'elle demandait, en l'exhortant à la confiance et à la résignation. A peine la mourante a-t-elle absorbé une gorgée de cette eau, que ses mains jusque-là crispées se détendent, sa respiration devient imperceptible, son cœur cesse de battre ; alors les assistants éclatent en sanglots, mais le mari continue sa prière et dit à Mamzi : « Ne te trouble pas. Va avec confiance devant le bon Jésus, auprès de Marie. »

» Croyant à une mort certaine, je récitai le *Proficiscere, anima christiana*, et continuai à prier un instant. Mais voilà qu'au bout de quelques minutes, au grand étonnement de tous, la mourante ouvre les yeux et dit aux assistants : « Ne pleurez pas, je vais mieux. Marie notre bonne Mère m'a guérie. » Le surlendemain, elle demande une messe d'actions de grâces, à laquelle elle vient recevoir la sainte communion, et trois ou quatre jours après, elle commençait à vaquer à ses occupations. Si je ne crie pas au miracle, du moins je crierai de toutes mes forces : « Gloire à Marie. »

VII

Moyens et difficultés des conversions.

Difficultés dans le Thibet sud. — Dans le Thibet oriental. — Obstacles particuliers au Thibet. — La lamaserie. — Religion et patriotisme. — Espérances dans les nations occidentales. — Les Chinois. — L'avenir.

Après l'examen que nous venons de faire des qualités et des vertus des chrétiens de la mission du Thibet, et de leur application à remplir leurs devoirs religieux, nous pouvons conclure que les populations auxquelles s'adressent les ouvriers apostoliques, sont capables, avec du temps, de la patience et des efforts, de pratiquer toutes les vertus préconisées par l'Évangile ; le point le plus attristant n'a donc pas rapport aux dispositions des catholiques, mais au petit nombre des païens, qui, jusqu'à ce jour, ont reconnu et adoré le vrai Dieu.

Cependant, nous l'avons vu, quelque faible que ce soit ce nombre, il a

été difficile de l'obtenir, et il est aussi difficile de l'augmenter, parce que les moyens de conversion, dont disposent les ouvriers apostoliques, deviennent trop souvent inutiles, en face des obstacles qu'ils rencontrent et des persécutions qu'ils subissent.

Cette question des moyens employés pour amener les Thibétains à la vérité, est loin de se présenter avec les mêmes développements que dans les missions de l'Inde ou de l'Indo-Chine, parce que le manque de liberté arrête le zèle des prédicateurs de l'Évangile.

Enseigner la religion catholique est, évidemment, au Thibet comme ailleurs, le premier moyen de conversion, mais de l'enseignement à la conviction, et de la conviction à la pratique, il y a loin.

Dans la mission du Thibet sud, commencée depuis une quinzaine d'années, où vivent trois races : les Népalais, émigrés du Népal, les Lepchas, aborigènes du Sikkim, les Boutaniens qui appartiennent au tronc thibétain, les plus faciles à convertir jusqu'à ce jour ont été les Népalais. Comme les Indiens des plaines, ils sont soumis au système des castes ; et cette situation, qui constitue tout d'abord un obstacle à leur entrée dans le catholicisme, les garde de l'apostasie, une fois qu'ils l'ont embrassé. En effet, un converti, qui voudrait retourner au paganisme, devrait racheter sa caste, chose très difficile et fort coûteuse, et, de plus, il serait méprisé par les païens eux-mêmes. Un Népalais, qui demande le baptême, accomplit donc un acte de courage et un très grand sacrifice. Aussi, quand il est devenu chrétien, abandonne-t-il ses anciennes superstitions, accomplit-il sérieusement ses nouveaux devoirs. Les Népalais qui ont peuplé presque tout le Sikkim se sont avancés fort loin dans Boutan, et ils sont nombreux à Lhassa. « Qui peut savoir, écrit M. Moriniaux ¹, si à leur suite nous ne pénétrons pas au Thibet. »

Dans le Thibet oriental, où depuis plus de 50 ans ont travaillé les missionnaires les plus nombreux, il y a des Chinois, des Thibétains, des Mossos, des Loutsés, des Lyssous, etc. L'apostolat a fait des recrues parmi les Chinois, principalement dans les deux groupes de Tse-kou et de Tatsien-lou ; il pourra sans doute, afin d'augmenter leur nombre, profiter de la paix, si elle s'établit sérieusement dans cette partie de l'Empire du Milieu, ce qu'il faut espérer. Les Mossos et les Loutsés sont représentés parmi les chrétiens des bords du Mékong et de la Salouen, mais leur soumission absolue à leurs chefs, leurs vices, leurs habitudes superstitieuses arrêtent leur élan vers le catholicisme. Les Lyssous, qui parlent une langue particulière, n'ont pas encore été évangélisés.

Les chrétiens thibétains habitent surtout Yaregong, Yerkaïo et Tse-kou ; c'est vers ce peuple que ce sont principalement portés les efforts des ouvriers apostoliques. Afin d'encourager la faiblesse humaine, qui péniblement monte vers la vérité, les missionnaires ont recours à la charité ; ils aident les pauvres dans leurs besoins ; ils acquièrent des terres pour que leurs adeptes y vivent en fermiers tranquilles ; ils soutiennent les droits de leurs néophytes, quand ils le peuvent, devant les tribunaux des manda-

1. Padong, 18 mai 1902.

rins ; ils élèvent des enfants auxquels ils apprennent à aimer Dieu et rachètent des esclaves qu'ils libèrent. Parfois, une guérison obtenue grâce au missionnaire détermine des conversions et même un mouvement en faveur du christianisme. Le cas s'est produit à Siao-ouy-si. Un des enfants d'un chef étant tombé malade, le prêtre, consulté par le père, répondit de faire venir le médecin. Mais c'eût été violer les traditions locales ; la religion des sorciers ordonne aux familles, où se trouve un malade, de ne recevoir personne, de peur qu'un visiteur n'irrite le génie du foyer par une propreté insuffisante. Le chef n'eut recours qu'au sorcier, et, quoique celui-ci eût, après avoir offert un sacrifice, formellement déclaré que l'enfant vivrait, ce fut le contraire qui se produisit. Bientôt les deux frères de cet enfant le suivirent dans la tombe et, peu après, leur sœur fut atteinte par la même maladie. On devine la douleur du chef ; il n'avait plus que cette enfant et l'aimait tendrement. Aussi se décida-t-il à lui faire prendre les remèdes prescrits par le médecin du missionnaire. La fillette guérit et aussitôt on en parla à plusieurs lieues à la ronde. Il en résulta très vite des demandes de baptêmes. Deux cent quatre enfants *in articulo mortis* et vingt-cinq adultes reçurent, cette année-là, le sacrement de la régénération.

Hélas ! en face de ces petits moyens, combien grands sont les obstacles qui empêchent le succès des efforts apostoliques ! Si l'on examine la morale thibétaine, on la voit très relâchée, acceptant sans rien dire, ou plus exactement autorisant la polygamie et la polyandrie, indulgente à l'ivrognerie et au vol. Ce sont là évidemment des habitudes que le converti doit abandonner, et il trouve dur de le faire. Il y a aussi les croyances fausses, les superstitions dans lesquelles les Thibétains sont élevés, qu'ils pratiquent journellement, et redoutant la vengeance des dieux et des esprits qu'ils ont si souvent invoqués, ils n'osent les abandonner.

Pourtant ce ne sont là que des difficultés ordinaires, contre lesquelles, sous une forme ou sous une autre, le catholicisme se heurte partout. L'obstacle particulier que la prédication de l'Évangile rencontre au Thibet, cette histoire en offre une série de preuves, c'est la lamaserie, c'est-à-dire l'ensemble de la puissance spirituelle, intellectuelle, morale des lamas. Diverses causes ont amené cette situation. La première est religieuse. Les Thibétains croient à la vérité du Bouddhisme, ou si l'on veut de l'enseignement bouddhique qu'on leur donne et des pratiques superstitieuses qu'on leur enseigne. Ils y croient d'autant plus qu'ils ont le sentiment religieux assez fort. Or les lamas sont des êtres consacrés à Bouddha, ils représentent son autorité, ils en possèdent en quelque sorte une partie. Ils ont donc, par là même, un très grand pouvoir sur le peuple, on pourrait dire, en un sens, un pouvoir théocratique. Peut-être qu'avec le temps, les circonstances et cet ensemble de choses qui fait que tout se détruit, les lamaserie auraient vu leur autorité s'amoindrir, si elles n'avaient pris des moyens très humains de la soutenir. Elles ont accaparé l'éducation des garçons, ou si l'on veut, elles obligent presque tous les jeunes Thibétains, et principalement les enfants de familles aisées, à passer chez elles un temps plus ou moins long. Elles ont acquis des richesses par les dons des fidèles, par

leurs usures, par leurs rapines. Elles se sont attachées à recruter de nombreux sujets, ce qui leur était facile, puisqu'elles disposaient de la force religieuse, éducatrice et financière ; elles y sont rapidement parvenues, et l'on compte au Thibet, nous l'avons indiqué avec quelque précision dans notre Introduction, des centaines de couvents, et plusieurs d'entre eux renferment des milliers de lamas.

De là à dominer l'autorité civile même chinoise, il n'y avait qu'un pas ; les lamaserie l'ont franchi, non pas qu'elles osent toujours et en tout imposer leur volonté aux mandarins, mais elles le font très souvent en beaucoup de questions ; elles ne cèdent guère que devant la force ou devant l'argent.

Ainsi, les lamaserie ont pour elles la religion de la population entière, elles ont l'éducation, la richesse, le nombre, l'influence politique et il en est ainsi depuis 20 générations, et c'est contre cette situation si forte que le catholicisme vient lutter.

Pour voir les deux côtés de la question, ajoutons que s'il n'est pas étonnant que les progrès de l'Évangile soient lents, il ne l'est pas davantage que la résistance du lamaïsme soit vive.

Ce que veut et cherche le catholicisme, c'est la destruction du Bouddhisme. Or, même en supposant que les lamas aient des convictions religieuses assez faibles, il leur reste le désir de défendre l'institution qui est leur gloire, la source de leur fortune, de leur autorité, la seule raison de leur existence. Le jour où le catholicisme triomphera, les populations n'iront plus à eux, leur fortune disparaîtra ; ils le savent et ils le disent dans leur langage vulgaire : « Ce jour-là notre école sera brisée. »

A ce motif tout à la fois religieux et égoïste, il faut joindre la crainte de l'étranger qui parfois s'y mêle intimement. Voici un fait typique que raconte Mgr Chauveau ; on en pourrait citer cent autres analogues¹ : « Dans la ville même de Bathang, il y avait un petit propriétaire gêné dans ses affaires : 100 ou 200 taëls l'auraient tiré de peine. Or il apprend que nous cherchons une maison, il en a justement une à notre convenance. On entre donc en pourparlers, et comme on est pressé de part et d'autre, on tombe assez vite d'accord sur les conditions. On lève facilement quelques difficultés relatives au pays, et le marché est conclu. La maison est immédiatement disponible et l'argent ne se fera pas attendre. Tout paraît aller bien. Soudain, le bon Thibétain se rappelle qu'il a omis une formalité essentielle : Que penseront ses dieux de la location qu'il va consentir ? Est-il bien sûr qu'on approuvera cet arrangement, là-bas, parmi les immortels ? La chose lui semble grave et il doute. Il y a, dans la lamaserie du lieu, un lama de ses amis, en qui il a confiance. Il va le trouver et lui soumet son cas de conscience. « Je n'oserais te répondre, fait le lama, c'est une question sur laquelle il faut consulter les esprits. Jetons les sorts. — Soit, réplique notre homme, je le désirerais aussi. » On se prépare à jeter les sorts et comme la chose est d'une importance exceptionnelle, on apporte aux opérations les soins les plus

1. A. M.-E. vol. 536 r. Lettre aux directeurs du Séminaire des Missions-Étrangères. Ta-tsién-lou, 1875.

minutieux. Les sorts déclarent, et à plusieurs reprises, que la convention dont il s'agit est mauvaise, qu'on ne doit point passer outre ou qu'il s'en suivra des malheurs : « Écoute, dit alors le lama à son ami, je puis te dire maintenant toute ma pensée, je me sens plus hardi. Remarque donc que le Dieu de ces Français est grand, terrible et beaucoup plus fort que le nôtre ; s'il vient à bout de s'établir dans ces pays, que deviendront nos dieux ? Et quand nos dieux ne seront plus là pour nous protéger, que deviendra la nation qui n'existe de toute éternité que par leurs bienfaits ? Vois à présent, ce que tu dois faire ! »

» Le pauvre Thibétain ne fut pas longtemps embarrassé ; les raisonnements du lama étaient écrasants pour son intelligence et ils allaient droit à son cœur. Il revint donc chez nous, un peu honteux, sans doute, mais décidé ; il s'excuse tant bien que mal, retire sa parole avec la contenance la plus humble, dans les termes les plus polis ; et il rompt le marché d'une façon absolue. Il reste avec ses dettes, mais il garde sa maison, et il garde surtout, au fond du cœur, la satisfaction d'avoir accompli ce qu'il croit un sacrifice agréable aux dieux de la Patrie. »

Cependant en mêlant aux sentiments religieux et patriotiques une dose d'égoïsme aussi forte que l'on voudra, on n'aura pas trouvé, du moins il nous semble, une explication complète de l'état d'esprit des Thibétains chefs, lamas ou peuple ; il faut pénétrer plus intimement encore dans le caractère des uns et des autres et analyser leurs préjugés avec plus d'attention.

La civilisation au Thibet est moins avancée qu'en Chine, la crédulité y est donc encore plus grande, ce qui n'est pas peu dire ; aussi les préjugés les plus invraisemblables, pour ne pas dire les plus risibles, y ont droit de cité et les imaginations les plus extravagantes y sont admises comme des vérités. N'a-t-on pas dit et cru à Ta-tzien-lou, que le coq venu d'Europe et qui servait de girouette à l'évêché, avalait des filons d'or pendant le jour, et que les missionnaires retireraient cet or de son estomac pendant la nuit, et le roitelet de Kiala ne vint-il pas fort sérieusement en parler à Mgr Biet ? N'a-t-on pas accusé les missionnaires d'arrêter la pluie, de créer des rats, de causer des épidémies ? Bien certainement, plusieurs lamas ne croyaient pas à ces sottises qu'eux-mêmes répandaient, mais beaucoup en étaient persuadés. N'y en eut-il pas qui assurèrent avec une conviction, qu'on pouvait juger sérieuse, que les prêtres européens possédaient des caisses pleines de petits bonshommes en papier pouvant se changer en soldats vivants et bien armés, qu'ils comprenaient le langage des corbeaux, celui des pigeons et même celui des ours ? Naturellement, dans le Thibet, courut la calomnie qui a été générale en Chine, que les prêtres en baptisant les enfants ou en donnant l'Extrême-Onction aux moribonds, leur arrachaient

1. Le prélat, de qui nous tenons le fait et qui n'était pas très sûr que son interlocuteur ne partageât pas quelque peu les idées de ses administrés, crut excellent de lui offrir l'animal, cause de tant d'inquiétudes. Mais le roitelet refusa, craignant que les accusations de la foule ne se reportassent sur lui. — Eh bien ! reprit Mgr Biet, faites venir de France des girouettes analogues et placez-les sur votre palais ; vous en répandrez ainsi l'usage et cela mettra fin à toute rumeur. Le roitelet agréa cette proposition et il paraît que depuis lors les rumeurs ont cessé.

les yeux. Et ce n'est pas là de l'histoire ancienne, ces calomnies existent encore, on les colporte et elles sont trop souvent acceptées. Au sujet de la dernière, voici ce que raconte Mgr Biet, dans une lettre datée de 1883 : « Cette année je me suis trouvé présent à l'enterrement d'un chrétien, un bon vieux, en paix avec l'Église, pour lequel on était venu me chercher trop tard. Ma présence pouvant confirmer les soupçons des païens, j'évitai très ostensiblement d'aller près du mort, d'entrer même dans l'appartement où était déposé son cercueil. Toutefois, les parents du défunt ne jugèrent pas encore ces précautions suffisantes, ils me demandèrent de leur permettre de faire ouvrir le cercueil au moment même, où, après mon départ, on le descendrait dans la fosse, afin de faire constater aux païens présents, que le mort avait bien encore ses deux yeux, pour dormir son dernier sommeil. »

Si la superstition est crédule, le patriotisme ne l'est pas moins. Lorsqu'en 1883, il fut question d'envoyer à Bathang M. Bourdonnec, pour remplacer M. Brioux, le chef du tribunal des affaires ecclésiastiques de Tchen-tou, Kouang-kin-tchong, menaça de faire reconduire le missionnaire à Shang-haï, sous le fallacieux prétexte, que le chemin de fer partant de l'Inde arrivait déjà à quatre journées de Bathang, et que le prêtre européen aiderait les Anglais à pénétrer à Lhassa. Assertion ridicule, Bathang se trouvant via Lhassa à plus de deux mois de Darjeeling et les Anglais n'ayant pas encore, à leur grand regret sans doute, fait franchir les Himalayas à leurs locomotives.

Outre le sentiment de crainte et d'hostilité que toutes ces calomnies développent, il y a des obstacles d'une autre nature provenant de l'état social et des habitudes du pays.

Un grand nombre de Thibétains sont fermiers des lamas dont les propriétés territoriales sont énormes ; s'ils se font chrétiens, ils sont immédiatement chassés de leur maison. Autre chose encore : tous les Thibétains doivent payer les droits de prières ; catholiques ils ne le peuvent plus ; ils ne peuvent pas davantage prendre part aux sacrifices, aux réjouissances publiques, aux cérémonies familiales, et ce sont là autant de causes d'incessantes vexations.

Que des misères de cette sorte se produisent aux Indes ou en Indochine, on en appelle aux autorités anglaises ou françaises et les coupables sont punis ; pas toujours, nous le savons, mais assez souvent pour que les dispositions malveillantes n'osent pas s'affirmer habituellement ou même pour qu'elles cessent. Dans les pays thibétains, il en est autrement et si une fois la justice est respectée, elle est violée vingt fois.

Ainsi à la religion et au patriotisme, s'unissent l'ignorance, la superstition, la sottise et l'intérêt pour dresser des obstacles en face des missionnaires et des catholiques, et pour exciter contre eux une hostilité toujours prête à éclater.

Dans cette situation, ni les ouvriers apostoliques n'ont la liberté de prêcher et de convertir, ni les païens la liberté d'embrasser la vraie foi ; quels que soient les traités, les conventions, les édits, les proclamations, la liberté religieuse n'existe pas dans le Vicariat du Thibet, pas

même, quoique la situation soit incomparablement meilleure, pas même dans la partie méridionale sous l'autorité du gouvernement anglais, puisque les missionnaires ont eu à plusieurs reprises défense de s'établir dans les mêmes lieux que les ministres protestants. Mais sur ce point spécial n'insistons pas et ne parlons que du Thibet oriental. Sans doute, on ne massacre pas les prédicateurs de l'Évangile, on n'emprisonne pas les fidèles ; les uns et les autres ne sont pas traduits devant les tribunaux, pour subir la torture ou la mort, mais est-ce là toute la liberté ? Qui oserait le dire ? Et que de précautions il faut pour que leur tranquillité relative ne soit pas troublée ! Et combien de temps dure-t-elle ? Les pillages et les expulsions de Bonga, de Yerkalo, de Bathang, d'A-ten-tse, de Tse-kou, qui ont eu lieu en 1858, en 1863, en 1873, en 1887 sont là pour nous répondre. Et que d'années, que de peines, que de négociations exigent le relèvement des ruines !

En présence de cette position douloureuse dans les pays thibétains dépendant du Su-tchuen et du Yun-nan, les missionnaires ont depuis longtemps jugé que, par leurs seules forces, ils ne pourraient pénétrer dans le royaume même du Thibet ; pour y réussir, il faudrait un miracle ; Dieu en fait encore assurément, et son bras demeure tout-puissant ; mais si l'on en juge par le passé du monde, la Providence fait bien rarement des miracles de cette nature. Elle laisse les événements suivre leur libre cours et leurs conséquences se développer, dans une mesure et selon une forme, que sa patience et son éternité rendent bien longs pour notre vie si courte.

Alors, se tournant vers les forces humaines, les prédicateurs de l'Évangile ont cherché quel serait leur appui. Les tentatives individuelles faites par les explorateurs n'ont pas réussi et leurs insuccès répétés ont inspiré aux lamas la conviction qu'ils les pourraient repousser toujours. Elles ont créé aux ouvriers apostoliques de grands périls et même elles leur ont causé de graves dommages.

Faut-il attendre mieux de l'intervention des puissances occidentales ? Les missionnaires ont longtemps espéré dans l'Angleterre ; ils ont même compté sur la Russie. « La persistance des Anglais au sud et l'action de la Russie au nord, écrivait Desgodins en 1884¹, sont des forces convergentes qui ne peuvent manquer d'ouvrir un jour le Thibet au commerce et à la civilisation. »

Jusqu'à ce jour, l'Angleterre n'a pas activement travaillé à atteindre ce but, est-elle disposée à le faire ? Et la Russie, serait-elle favorable à l'Église catholique, si elle conquérait la prépondérance au Thibet ? Si jamais la France prenait pied au Yun-nan et dans la vallée du fleuve Bleu, pourrait-elle être amenée à entreprendre quelque chose au Thibet ?

De plus ces puissances devront compter avec la Chine, la véritable souveraine actuelle du Thibet ; et la Chine, finira-t-elle par consentir à ouvrir ce pays, même si on lui parle avec fermeté, même si elle sent devant elle des hommes résolus ?

1. *Le Thibet, etc.*, 2^e édit., p. 412.

Aujourd'hui, d'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, les questions de Chine sont internationales, presque toutes les puissances occidentales et les États-Unis prennent part à leur solution, qui n'en est pas devenue plus aisée et plus rapide.

Ne faut-il pas aussi se demander ce que penseraient les Thibétains, les premiers intéressés à un changement dans leur patrie ?

D'après M. Desgodins ¹, les lamas tiennent à la Chine parce qu'elle soutient leur autorité, à la religion bouddhique parce qu'elle les fait vivre ; mais s'ils étaient sûrs qu'un gouvernement étranger ne détruirait ni leur religion, ni leurs couvents, ils seraient loin d'être intraitables.

Les chefs thibétains sont à peu près dans ces sentiments ; ils redoutent la conquête du Thibet par les Européens, parce qu'ils pensent que cette conquête serait la ruine de leur autorité ou de leur fortune, exagération évidente, car les Européens auront besoin d'eux pour gouverner.

Quant au peuple, il faut distinguer entre les riches, qui partagent l'opinion des lamas et des chefs, et les pauvres, qui se mettront tout simplement du côté du maître, qu'il soit Thibétain, Chinois ou Européen.

Il n'est pas inutile d'ajouter que l'influence de notre civilisation se glisse peu à peu au Thibet, à mesure que l'action des missionnaires se fait sentir dans le peuple, qui compare leur existence digne et honnête à la vie peu morale de ses lamas, leur charité et leur justice à l'égoïsme et aux impostures de ses chefs.

Enfin des Thibétains commencent à avoir une idée du patriotisme autre que celle dont leurs pères étaient imbus.

Plusieurs vont, chaque hiver, visiter les marchés de leur frontière méridionale, et parfois ils poussent, en chemin de fer, jusqu'à Calcutta. Ils ne sont pas frappés seulement de la richesse des Anglais, mais aussi de la liberté et de la sécurité dont jouissent les indigènes sous leur gouvernement. Ils pensent, à la vue des belles plantations de thé de ce coin de l'Indoustan, qu'eux aussi, sous un régime de liberté, pourraient s'enrichir sans crainte de perdre le fruit de leurs labeurs. De retour chez eux, ils racontent ce qu'ils ont vu, ils y ajoutent leurs réflexions, et jettent ainsi, dans l'âme de leurs compatriotes, des idées qui germeront lentement, mais sûrement. N'est-ce pas, en effet, le sort de beaucoup de choses en ce monde de commencer faiblement, de grandir péniblement, de s'affermir au milieu des contradictions et des luttes, mais de finir par triompher, parce que l'esprit humain est ainsi fait que les formes anciennes ne suffisent pas à son activité, à son désir de changement, nous dirions volontiers à son besoin de perfection ; parce que de l'étincelle divine qu'il a gardée, il veut allumer un foyer nouveau dont le rayonnement réchauffe et illumine ? Et de toutes les idées qui naissent dans un cerveau et qui sont partagées et soutenues par d'ardents propagateurs, combien y en a-t-il qui ne s'accomplissent pas et demeurent à l'état de rêve ? On les pourrait compter. Ce n'est pas une théorie, c'est un fait d'expérience, et, pour s'en

1. *Le Thibet*, etc. 2^e édit. pp. 420, 426.

convaincre, il suffit de regarder autour de soi et de voir, dans le monde intellectuel, la réalisation de projets longtemps considérés comme des impossibilités ; dans le monde moral, les changements obtenus à force de volonté ; dans le monde politique, la marche et le progrès incessants de ceux qui, hier, étaient la minorité et aujourd'hui sont la majorité ; et si l'on veut monter plus haut n'est-il pas loisible de considérer les nationalités faibles mais tenaces, prenant leur essor et dominant celles qui furent prépondérantes et qui meurent.

Un jour cette évolution, que l'on constate partout, se fera certainement sentir au Thibet, elle renversera les barrières, si soigneusement élevées et si jalousement gardées, qui séparent ce pays de notre monde occidental ; elle fera cesser son isolement voulu depuis des siècles ; elle produira des transformations dont notre regard ne saurait mesurer la profondeur et les conséquences.

Mais ce n'est pas tout, et, à vrai dire, ce n'est pas en cette loi des choses humaines que réside notre espoir, c'est en une autre force incomparablement plus haute et plus irrésistible : la grâce de Dieu qui agit sur les peuples et sur les individus et qui peut à elle seule les conduire vers la pleine lumière de l'éternelle vérité. Pourquoi donc le Thibet demeurerait-il en dehors de la sainte universelle Église de Jésus-Christ ? Pourquoi le sang versé sur le Calvaire n'aurait-il pas, dans cette région encore mystérieuse de l'Asie centrale, sa vertu rédemptrice ? Pourquoi les hommes ne verraient-ils pas, une fois de plus, la petite pierre, détachée de la montagne par la toute-puissance d'En-Haut, briser la statue gigantesque et devenir la base d'un monument grandiose ?

C'est vers le Ciel que, bien des fois au cours de leur rude carrière, les missionnaires du Thibet ont dirigé leur pensée, c'est vers le Ciel qu'en déposant la plume qui a raconté leurs travaux et leurs douleurs, nous élevons la nôtre, parce que du Ciel vient toute victoire sainte et que la victoire, nous la souhaitons à plein cœur, aux apôtres de Ta-tzien-lou, de Bathang, de Yerkaïo, de Tse-kou et des stations disséminées sur les rives du Fleuve Bleu, du Mékong, de la Salouen, au milieu des monts Himalayas.

En attendant cet avenir, les missionnaires ont, en dehors même des contrées où règne le lamaïsme, un pays où l'élément chinois est largement représenté dans une partie de la préfecture civile de Ta-tzien-lou et dans la province du Yunnan. Là, règne le mandarin, moins puissant, moins hostile que le lama ; là, le couvent bouddhique pèse d'un poids moins lourd sur les intelligences, sur les consciences, sur la vie entière de milliers d'hommes ; le travail apostolique s'y peut donc faire ; nous ne disons pas qu'il s'y peut faire aisément, nous savons que la liberté religieuse est loin d'exister en Chine aussi complète qu'elle le devrait, et si nous étions tentés de l'oublier, le sort souvent malheureux des missions du Su-tchuen, voisines du Thibet, nous le rappellerait ; néanmoins, dans l'état actuel des choses, il est moins difficile d'amener à la foi véritable des Chinois que des Thibétains, et les conversions que nous voulons entrevoir seraient pour les prédicateurs de l'Évangile une consolation et une joie, qui leur permettraient d'attendre plus patiemment la réalisation des paroles de Mgr Chauveau au

début de son épiscopat ¹ : « Ceux de nous qui sont jeunes verront nos successeurs à Kiangka, leurs frères verront nos neveux à Tchamouto ; heureux celui qui ira mourir le premier à Lhassa. »

1. A. M.-E. vol. 536 a. Mgr Chauveau à MM. les missionnaires du Thibet, Ta-tsién-lou, 27 décembre 1865.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

APPENDICE

I

**Le P. Félix de Montecchio
est nommé missionnaire apostolique au Thibet.**

(Vol. 1, page 32)

*Decretum Sacræ Congregationis generalis Propagandæ fidei
habitæ die 11 Januarii 1704.*

Referente R. P. D. Carolo Augustino Fabrono, Secretario, Sac. Congregatio Missionarium Apostolicum in Regnis Tibeti ad decennium declaravit P. Felicem a Montecchio Ordinis Capucinatorum, sub directione tamen et dependentia P. Joannis Francisci a Camerino Præfecti, vel alterius Præfecti, seu Vice-Præfecti a Sacra Congregatione deputandi, cui omnino parere debeat, ac necessarias facultates ad Missiones exercendas ab eodem juxta sibi tributam auctoritatem in totum, vel in parte recipiat, servata semper ipsius Præfecti, vel Vice-Præfecti tam circa facultates, quam circa loca, et tempus easdem exercendi moderatione; nullo vero modo extra fines suæ Missionis iis uti queat ad quam, donec et quousque pervenerit, nulla prorsus exemptione aut privilegio gaudere possit.

Datum Romæ die et anno, quibus supra.

II

Lettre du Pape Clément XI au roi du Thibet.

(Vol. 1, page 33.)

*Illustri ac Potentissimo Regi Lassæ
CLEMENS PAPA XI*

Illustris ac Potentissime Rex salutem et lumen Divinæ Gratia.

Inter egregias magnoque principe dignas dotes, quibus Celsitudinem Tuam insignitam esse fama vulgavit, præcipuum sibi vindicare locum clementiam, quâ Christianæ fidei cultores in amplissima tua ditone respicis, ex Dilecto Filio, Religioso Viro, Dominico Fanensi, Ordinis Minorum S. Francisci Capucinatorum nuncupatorum professore, in istis partibus Apostolici Missionarii munere diu perfuncto, ac isthuc prope diem reddituro, non sine ingenti lætitiæ sensu cognovimus. Quia vero ad Nos in

primis pertinent beneficia, quibus Celsitudo istos Christi fideles, ac præsertim Apostolicos Missionarios regia planè benignitate prosequitur, prætermittere nullo modo volumus, quin has ad Te daremus litteras, ex quibus tum gratum, proumque animum erga Te nostrum, tum etiam propensum, quod eo nomine gerimus, desiderium gratificandi Tibi luculenter intelligeres. Et si autem lætiora in dies de singulari tua in eosdem Apostolicos Missionarios benevolentia nobis allatum iri constanter speremus, eos nihilominus prævalido Celsitudinis Tuæ patrocínio, ac Tutelæ majorem in modum commendamus, non omissuri interea Regem Regum, ac Dominum Dominantium enixe, ac assidue rogare, ut secundos faustosque rerum successus indesinenter Tibi tribuere, et quod caput est, perfectum veritatis suæ lumen ostendere non dedignetur.

Datum Romæ etc, die VI Januarii MDCCXIV Pontificatus Nostri anno quarto decimo.

III

Ordre au Général de la Compagnie de Jésus de rappeler ses religieux du Thibet.

(Vol. 1, page 34.)

Decretum Sacræ Congregationis Generalis de Propaganda fide die 12 decembris 1718.

Referente Eminentissimo et Reverendissimo Domino, Cardinali Francisco Barberino, Sacra Congregatio, inhærendo ac confirmando Decreta alias edita sub diebus 13 januarii 1656, 28 aprilis 1698, prima Martii et 20 Septembris superioris anni 1717, statuit, et mandavit serio, atque districtè injungit, ac præcipit Patri Præposito Generali Societatis Jesu, ut juxta ejusmodi Decreta omnino dimittat Missiones in Regnis Tibeti, utpote P. P. Capucinis Italis diu jam assignatas; atque inde, quacumque dilatione, tergiversatione, ac mora sublata, revocet, ac removeat suos Religiosos, qui ad eas excolendas Missiones inconsultâ Sacra Congregatione, imo, et contrâ ejus Decreta se contulerunt.

Datum Romæ die et anno, quibus suprâ.

IV

Lettre au Général de la Compagnie de Jésus rappelant du Thibet le P. Desideri.

(Vol. 1, page 34.)

Admodum Reverende Pater in Christo.

Pax Christi.

Jam anno elapso P. Provinciali Goæ scripsi, ut V. R. e Missionibus Tibeti revocaret, cùm mihi ita a Sacra Congregatione de Propaganda fide fuerit ordinatum, ex eo, quod Missiones utriusque Regni Tibeti PP. Capucinis cum exclusione cujuscumque alterius Religionis fuerint con-

creditæ. Repetii et inculcavi hæc eadem mea jussa hoc anno tum dicto P. Provinciali, tum R. V. in meis responsoriis ad suas, Lisbonam jam missis, quatenus inde per viam ordinariam navium Goæ isthuc dirigerentur.

Quantumvis deprompta hujus meæ dispositionis executione dubitari non possit, nihilominus ex novo Illustrissimi D. Secretarii Congregationis de Propaganda fide impulsu, renovo hisce meis, quæ per aliam viam ad R. V. diriguntur, eundem meum ordinem, cum plurimum me urgeat executio jussuum Sacræ Congregationis, præsertim ob Decreta 13 Januarii 1665, et 28 Aprilis 1698, emanata, quibus cavetur, ne ullus in locis, aliis Religionibus pro Missionibus assignatis, novam Missionem absque expressa Sacræ Congregationis licentia fundet. Quando R. V. dedi licentiam se transferendi ad Regna Tibeti, assignatio hæc Missionum Tibeti facta à Sacra Congregatione Capucinis nota mihi non erat : imo à me fuit suppositum, quod, cum dicta Missio fuerit à nostris Patribus fundata, et ab iis usque ad annum 1650 : quo ob persecutionem fuerunt ejecti, culta, ab aliis non amplius fuerit reaperata ; hinc R. V. novam hanc dispositionem, à novis notitiis à Sacra Congregatione receptis provenientes non miretur, et hisce meis receptis illico de ista Missione discedere disponat, cum merito, quod Eam coram Deo ob iter tam arduum in se susceptum, et per cognitionem nostræ S. Fidei cum solidis principiis et tanto zelo in memorato Regno promotam acquisivisse confidimus, cui sollicitam obedientiam Suae Divinæ Majestati acceptiorem quam si omnia illa Regna ad sedem veram converteret, adjungat, et statim me de executione hujus meæ dispositionis informet, qui me S. S. Sacrificiis et orationibus suis commendo.

Romæ, 16 januarii 1719.

Servus in Christo
MICHAEL ANGELUS TAMBURINUS.

V

Décret de la Propagande assignant mille écus à la mission du Thibet.

(Vol. 1, page 35.)

Decretum Sacræ Congregationis Generalis de Propaganda fide habitæ die 12 decembris 1718.

Referente Eminentiss. et Reverendiss. Dno D. Cardinali Francisco Barberino, Sacra Congregatio decrevit subministranda esse pro hac unica vice tantum Patri Procuratori Generali Capucinorum scuta mille monetæ Romanæ pro Missionibus et Missionariis ejusdem Ordinis in Regno Tibeti, quæ tamen per Syndicum Sæcularem Catholicum si haberi possit, in aliquo earumdem Missionum loco cauto, ac tuto deponi, ac servari debeant ; ita nullo modo, aut sub quovis colore, ac prætextu distrahi, mutuari seu negociari, etiam in minimo obulo, unquam possint sub pœna privationis Officii, atque etiam vocis activæ et passivæ, a contravenientibus incurrenda. Eadem tamen Sac. Cong. declaravit posse permitti, ut eadem pecuniæ summa, aut aliqua ejus parte P. Præfectus, ac Missionarii pro tempore uti tantum valeant in casu, quo annua subsidia, ac provisiones alias à Sac. Congregatione assignatæ, et quotannis transmitti solitæ, aliquando in eas Regiones non pervenerint ; ita tamen, ut in

earumdem provisionum adventu, eadem summa scutorum mille statim, ac integrè per eosdem PP. Missionarios compleatur, ac redintegretur, et, ut suprâ, tuto deponatur : ejusmodi reintegrationis atque depositi publico aliquo, ac valido documento Romam ad Sacram Congregationem transmissio : quod et de hujus Decreti executione omnino, et quamprimum faciendum intelligatur.

Datum Romæ die et anno quibus suprâ.

VI

Décret de la Propagande ordonnant que tous les achats ou les dons de propriété soient au nom du Souverain Pontife.

(Vol. 1, page 35.)

Decretum Sacræ Congregationis de Propaganda fide habitæ die 12 decembris 1718.

Referente Eminentiss. et Reverendiss. Dno D. Cardinali Francisco Barberino, Sacra Congregatio decrevit, omnia et singula loca, Domos et Hospitia hujusque acquisita et acquirenda per emptionem, vel piorum benefactorum donationem, aut alio quovis titulo, a PP. Capucinis Italis Missionariis in Regnis Tibeti, et aliis in Indiis Orientalibus, ac præcipue in Oppidis Chandarnagor, et Patna : præterea quidquid aliud ipsis Missionariis relictum, donatum vel in eleemosynam traditum fuerit, ab iisdem proprio nomine possideri non posse ; sed omnia esse debere, et intelligi sub immediata proprietate, et dominio Sedis Apostolicæ quibus uti tantum valeant dicti Patres Missionarii pro tempore, quo degunt in iis Regionibus. Id autem exprimendum esse in quibuscumque scripturis, et contractibus per Syndicum sæcularem catholicum, si haberi possit, faciendis tam privatim, quam in publica forma, sub pœna contra id agentes, ultrâ alias inflictas in Extravagantibus : *Exiit qui seminat*, et *Exivi* ; aliasque in Decretis Sacrarum Congregationum expressas privationis Officii, ac vocis activæ et passivæ.

Datum Romæ die et anno quibus suprâ.

VII

Achat par les Capucins d'un terrain où doit être construite une église.

(Vol. 1, page 37.)

Gokar. Seseipso existentis Dei Vicarius Lama (*Cenbo*) Maximus, *Summus Pontifex Romanus Innocentius XIII* pro *Lamis Capuccinis* tam præsentibus, qui venerunt in hanc terram excelsam et admirandam lucis, ac Sedis potentis et misericordis Regis Sciakhjæ in Regno Pot, quam pro successoribus eorum in perpetuum, ut illi ad legis suæ cultum orationis domum, et cœnobium exiguum ædificarent, emit integre solutis tanghis argenteis octodecim, solum quadratum, cujus unumquodque latus est columnarum duodecim, situm in loco, qui dicitur *Sar-kju-na-khar* ; quemad-

modum planius liquet ex tabulis Fisci. De vectigalibus atque tributis, mens, et voluntas impleatur Venerabilium Pedum. An. Ligni Serpentis die II Mens. secundi : *idest*, 8 Apr. 1723.

VIII

Autorisation de construire une église.

(Vol. 1, page 37.)

Vobis *Lahis Gnier, Mi-phon-so, Ne-lep* notum facimus, quod quum *Lamæ Gokar* venerint, ut omnibus in Tibeto viventibus beneficiant, emerintque *Lhassæ* persoluto pretio solum *Sar-kju-na-khar*, ubi Cœnobium¹ ad normam diplomatis Venerabilium Supremorum Pedum erigere valeant, sigillum nostrum hoc ipso privilegio eisdem concedimus. Nemo eos vexare audeat, et impedire quominus ædificium absolvere valeant, sed curent singuli ut quiete Illi, et sine ulla perturbatione agant. An. Ligni Serpentis Mens. IV. die 9 : *idest* 21 Maii 1723.

IX

Permission d'extraire des matériaux
pour la construction de l'église.

(Vol. 1, page 37.)

Lahis Gnier, et *Mi-phon*. Quum lama *Gokar* ex beneplacito Venerabilium Supremorum Pedum diploma obtinuerint, quo parvum Cœnobium ædificare valeant, liceat eis ex (*reservatis*) latumiis, aliisque sodinis lapides, et bitumen haurire. Nec ullus sit sive *Gnier*, sive *Mi-phon*, qui eos quovis modo aut prohibeat, aut impediatur. An. Ligni serpentis Mens. 5. die 20 : *idest* 1 Jun. 1723.

Subscribunt Kalonii

Sic fiat juxta Voluntatem Venerabilium Pedum, et ad normam diplomatis : terram et lapides sumant, dummodo respublica Regni nihil patiatur incommodi, nec materiem erutam vendant et sodinarum loca designent *Gnier* et *Mi-phon*.

X

Défense d'empêcher les ouvriers de travailler pour les Capucins.

(Vol. 1, page 38.)

Vobis *Lahis Gnier Mi-phon, Ne-lep, cæterisque Ministris*. Quandiu absolutum non sit Cœnobium *Lamarum Gokar*, nulla Potestas, nullique Ordinarii

1. Cœnobii nomine apud Tibetanos intelligitur Templum seu Ecclesia, in qua Sacra-publica celebrantur, conjuncta ædibus Monachorum.

Reipublicæ Administri audeant fabricatores, aliosve operarios ab incepto opere avocare, aut quoquo modo vexare, et impedire.]

An. Ligni Serpentis Mens 5. die 25 : *idest* 6 Junii nostri An. 1725.

Addunt Kalonii.

Si Fisco fuerint opus, abducuntur : subditis tantum, etiamsi opus habuerint, fabricatorum quemquam abstrahere, vel conducere nefas esto.

XI

Décret confirmant tous les privilèges accordés précédemment aux Capucins.

(Vol. 1, page 38.)

Universis hominibus, qui sub sole versantur, præsertim vero *Lahis Gnier, Mi-phon, Khja-phon, Cjhu-phon, Taroka*, cæterisque majoribus, minoribusque Ministris *Nemor, Ngalep, Cjirtang*, cunctis denique Subditis nostris magis minusque potentibus. Quum *Lamæ Gokar* An. Aquæ Leporis empto solo *Sar-kju-na-khar* in extremitate *Lhassæ*, solutoque pretio, exigunt Cænobium ædificaverint ; venerintque huc non mercaturæ causa, sed ut viventibus beneficiant, sigillum nostrum eisdem concedimus. Itaque omnibus et singulis¹ *Tibetanis, Tartaris, Horensibus, Sinensibus* iterum edicimus atque jubemus, ne quis eos vexare audeat vel perturbare : Eos præterea immunes facimus a vectigalibus ac tributis *Poa, Trel, Hula, Tzhstrel*, et ab alio quo vis onere ac censu sive hactenus imposito, sive in posterum imponendo : Agite vos ut Illi quieti vivant, nec ulla vel levi molestia afficiantur : Hujusque nostræ jussionis sensa mente, et corde impressa servate : Ex *Kadenlhang-sar Domo Regis* undique triumphantis : An. Terræ avis, Mense 12. die 10 : *idest* 29 Januarii nostri An. 1729.

XII

Lettre du Pape Clément XII au Grand Lama.

(Vol. 1, page 39.)

Magnifico Viro, Vices Magni Lamæ gerenti in Regno Tibeti

CLEMENS PAPA XII

Magnifice Vir, salutem et Lumen Divinæ Gratia.

Ea multa de Tuo erga se, suosque socios Apostolicos missionarios benevolo studio ac voluntate nobis retulit dilectus filius, Franciscus Horatius a Penna, Religiosæ Capucinatorum familiæ Alumnus, quæ maximam Tibi a nobis gratiam comparunt, gratissimamque Tui nominis memoriam apud nos perpetuo non permansuram dubitare non sinunt ;

1. Nomina propria Nationum in Diplomate Tibeti, sunt : *So, Pot, Hor, Sok, Ser, Khja, Cihelzhen, Su, Kiang, Gnie, Tzher, etc.* Adde *Kaa* ex Diplom. Lamæ M. *Bez-ha-rar-bo-ba*, has omnes gentes quæ ad quadruples tantum, notiusque genus reducuntur, *Thibetanos* vertimus *Horenses, Tartaros*, atque *Sinenses*.

qua de re nostris quoque litteris certissimum testimonium Tibi reddere æquum duximus. Simul vero ingenti nos gaudio perfudit narrata sagacissimi Tui ingenii præstantia, ac docilitas, quibus internoscere Tibi licuit Catholicæ nostræ Religionis splendentissimam lucem, et veritatem amare insuper ac magis æstimare traditam ab ipsa morum disciplinam gravissimam, sanctissimasque vivendi leges. unde hominum genus ad animi tranquillitatem, et ad fortunæ casus pacifice ferendos institui queat. Quæ quidem Tibi vel ipsa docente natura, atque indito purgatis mentibus recti, bonique semine se prodidisse arbitramur.

Intelligimus enim Te ad honestatem, et virtutis cultum naturali instinctu, ac vestræ Religionis documentis plurimum propendere; quocirca non inani ducimur spe, Summi Dei miseratione illuc tandem Te adductum iri, ut aperte conspicias, non alium patere aditum ad sempiternæ vitæ felicitatem, quam Evangelii doctrinam sectando, quo vestris institutis non parum accedere videamini; idque, ut agendum tibi proponas, tuoque exemplo, atque auctoritate frequentissimos populos, quibus summa laude præes, Sacrorum Imperio Tecum perductos, hoc omnium maxime insigni, ac per necessario beneficio cumules, Te hortamur, quod facile eventurum putamus, si eidem dilecto filio, Francisco Horatio, ejusque sociis veniam dederis ubique vestrarum Gentium christiana Dogmata promulgandi.

Idcirco siquidem illos Tui omniumque vestrum amantissimos ad vos difficillimo et longo itinere redire jussimus, Tuæ fidentes erga ipsos compertæ benevolentiae, nec abhorenti a nostris legibus voluntati; ad reliquam tuæ dignitatis gloriam hanc omnium amplissimam ut addas, utque Missionarios nostros benigne excipias, vehementer obtestamur, implorantes Tibi ad tantum opus Divinæ Gratiae præsidium.

Dat. Romæ die XXI sept. MDCCXXXVIII.

XIII

Lettre du Pape Clément XII au roi du Thibet.

(Vol. 1, page 40.)

CLEMENS PAPA XII

Illustris ac potentissime Rex, salutem et Lumen Gratiae.

Magnam nobis lætitiâ attulit dilectus filius, Franciscus Horatius a Penna, Religiosæ Capucinorum Societatis Alumno, a quo Romam regresso diligenter edocti fuimus, Celsitudinem tuam singulari benevolentia ipsum, suosque Apostolicos Missionarios excepisse, multisque Regiæ benignitatis argumentis luculenter honestasse; tantam vero in Te reperisse egregiæ virtutis indolem, atque excelsam mentis sagacitatem, ut exposita Celsitudini tuæ admiranda christianæ fidei mysteria, sapientissimæ leges, morum disciplina mirificaque ad hominum cultum, moderandumve Imperium vitæ instituta, Te ad ipsius laudem statim commoverint. Quin et illectus splendidissima nostræ Religionis specie, quæ non præoccupatis ingeniis facile patet, et Te plurimum delectare visus fuerit. Enim vero hac Tua in eosdem Missionarios humanitate, noscendæque veritatis inclinatione animum Tibi nostrum suavissimo charitatis vinculo devinxisti, idque Celsitudini Tuæ nostris hisce litteris compertum reddere statuimus, grata memoria prosequenti, quidquid illis

adhuc dederis Patrocinii, et in posterum daturum, spem fecisse libenter accepimus quam ut alacrius implendam suscipias, ipsum Franciscum Horatium, qui præclaris virtutibus magnam sibi non minus a Nobis quam a Celsitudine Tua gratiam conciliavit, indulgentes desiderio Tuo, redire ad Te jussimus cum aliquot Ordinis sui sociis opem ipsi allaturis ad prædicandam, tradendamque subjectis Imperio tuo populis Evangelii veritatem, unde solum ad sempiternam felicitatem aditum patefieri, ac sterni viam posse pro certo reputare debes. Illos, ut Regia auctoritate munire, et eâ, quam hactenus experti sunt, beneficentia complecti velis, majorem in modum Te cupidissime oramus ac obtestamur.

Quin autem nostri Nos voti compotes facias, dubitare profecto non sinit ingens quæ hujusque pervenit, fama præstantissimi animi, Tui, eum præsertim Celsitudini Tuæ latere nequeat, nihil aliud, quam ut tuam, Tuæque Gentis immortalem salutem, de qua pro Apostolici nostri ministerii munere, pro Tuoque erga catholicam Religionem studio plane solliciti sumus, præstandam, curandamque annitatur, præclaros istos Viros ad iter adeo salebrosam aggrediendum Nos adegisse.

Hinc autem, ut uberior proveniat fructus, Celsitudinem Tuam, qua vi maxima possumus, hortamur, atque obsecramus, ut Regio Diplomate iis, quos isthuc legamus, aliisque deinceps Catholicæ Religionis Præconibus facultatem præbeas, libere aperteque non Lhassæ tantum, in Domicilii tui Sede, sed per omnes Imperii Tui regiones Evangelicam legem promulgandi, quam si ipse profiteri, tuoque exemplo cæteros præire tandem inducas animum, lætitiæ nostræ, cumulum adderes. Et sane, cum Tibi tua gens plurimum debeat mitissimo dominatu non parum præsentis prosperitatis adepto, nihil ei tamen, ac Tibi dedisse reputare debes, nisi hæc una salutis via sempiternam Beatitudinem in tuto colloquet, quam Celsitudini Tuæ incredibili ac singulari studio vehementer optamus.

Dat. Romæ die XXIV, sept. MDCCXXXVIII.

XIV

Autorisation de prêcher et d'embrasser la foi catholique.

(Vol. 1, page 41.)

Nos Nivagu, Rex Tibeti, mandamus universaliter omnibus hominibus, qui sub sole sunt, et particulariter omnibus Ministris Lhassæ, Capitibus hominum, Capitibus 100 hominum, Capitibus decem hominum, Capitibus Tartarorum, et omnibus parvis et grandibus, Ministris Hemor, Gnalep, Chirlajis, omnibus Fortalitorum et Provinciarum Gubernatoribus, omnibus Gubernatoribus multorum Castellorum, Gubernatoribus subordinatis, et Nobilibus, privilegiatis, et omnibus aliis Potentibus, et minus Potentibus, ut nullus vestrum Patres Europæos, Religionis Capucinatorum appellatæ, seu Lama Gokhar (id est, Sacerdotes inferiores) qui cum aliis, ad quærenda propria commoda, huc venientibus, partem non habent, nec ad facienda negotia, seu mercimonia, sed unice ad beneficendum omnibus, et ad Nos in operibus verorum Sanctorum docendos, ad omnes per viam veram Paradisi ducendos, ad subjectos in vera obedientia erga suum Regem et Ministros instruendos, et ad legem veri Dei, id est, legem Evangelicam prædicandam et propagandam huc venerunt, ab executione præsentis privilegii impedire præsumat. Summus Pontifex, vel Magnus et supremus horum Patrum Lama, haud aliter ac Pater amore plenus,

omnes homines compassione et amore prosequitur, et ideo ad eos a via inferni abducendos, et e contrario ad eos in semitam æternæ et immensæ gloriæ Paradisi dirigendos, non attentis quasi immensis expensis, ad omnia Regna, quantum possibile est, Prædicatores veræ legis ablegat, et ad hunc quoque solum finem, non ex alio motivo, eos ad hoc quoque nostrum Regnum misit. Hinc omnibus hisce Patribus, Europæis nuncupatis, seu Sacerdotibus parvis, et omnibus illis qui deinceps huc pertinent, Sigillum nostrum pro semper damus et concedimus, legem veri Dei prædicandi et propagandi, et quidem libere, manifeste, publice, non solum in Civitate Lhassæ, sed etiam in toto Thibeti Regno, in omnibus et quibuscunque locis, omnibus, et cujuslibet conditionis Personis, sive Religiosis sive sæcularibus. Et in hunc finem vobis omnibus supradictis generaliter, Potentibus et minus Potentibus, et particulariter Chinensibus, Tartaris, Hor, et omnibus aliis sive Religiosis sive sæcularibus mandamus, ne ullus eos impedire attentet. Et si qui lumine veri Dei in corde suo, ad veram legem amplectendam illuminati, hanc libere, et propria voluntate et arbitrio amplecti desiderant, et opere amplectentur, Vos omnes supradicti non præsumatis illos desuper impedire : nullus vestrum eos turbet, vel iis veram legem observare inhibeat. Notum insuper Vobis omnibus supradictis facimus, quod omnes, qui hanc veram legem sequentur et observabunt, a Nobis, magis quam prius, ceu fidelissimi subditi sint recipiendi, omnesque illos, sicut et ipsos veræ legis Prædicatores, seu Missionarios Apostolicos defendemus, custodiemus, sub nostra particulari protectione habemus et habebimus. Nec præsumite facere rem minimam, quæ præbeat materiam seu occasionem illos inquietandis sed illos sua quiete frui quilibet sinat. Vos omnes supradicti hasce litteras vobis bene imprimate. — Datum ex Kaden Chagsar, Residentiæ Triumphatoris omnium partium, anno Avis Ferreæ 30 septimi mensis (*juxta nos*, 7 septembris 1741.)

XV

Lettre du Grand Lama au Pape Clément XII.

(Vol. 1, p. 42.)

Clemens XII Pontifici nuncupato, qui terram vel regnum Romæ pacificè gubernat, præsentem litteras offero.

Occasione, quâ ad Regnum Tibeti Patres Europæos vocatos, Religionis dictæ Capucinatorum, misistis, hi Nobis præsentarunt vestras litteras in forma Brevis, et munus, consistens in vitris ad modum trianguli ibidem formantibus, corona ex ambra, una crista ex vitro in argento cum duodecim lapidibus fictis ligata, in octo vasculis chrySTALLI, parvis et magnis, in teloscopio magno ac optimo, in 4 aliis telocopiis minoribus diversis, in sex paribus perspicilliorum diversorum, duobus vitris multiplicationis, speculo parvo, in chrySTALLO, argento ligato, quo accenditur agnis, et litteræ reduntur majores, 4, duodenis globorum cum lapidibus ex vitro coloris cærulei, capsula cum diversis medicinae ampullis, petio coralli, serto ex corallis, tribus sigillis, 12 cultellis scriptoriis, in 3 paribus forticum, in duobus thecis acuum ex ebore, serico ornatae, in multis acieulis, imagine cujusdam Lamæ, vel Cardinalis affabre depicta; statua Papæ ex ambra, crumena acuphyrgo variata, duobus vasibus pro conservando thee, uno ex aurichalco deaurato, et altero ex argento Augustano horologio ex aurichalco cum

pondere, imaginibus omnium Paparum, Imperatorum, Regum Franciæ, Hispaniæ, Portugalliæ, Magnorum Magistrorum Melitensium inpressis, chartis geographicis, 8 iconibus Germaniæ incisis, variis quinternis chartæ Europææ, statua equi cum conchylio ex petra, libro marmoris nigri, petio telæ ex lino, duabus tubis in modum theatri, 2, pixidibus ex metallo gemmato, numismate argento cum effigie Papæ, etc.

Quod ad gubernium Regni, qualecumque illud sit, requiritur pax et tranquillitas illius totius. Acepi, quod vestra essentia et incomparabilis potentia, copiosissima merita, gloriosæ ac sublimes virtutes, optimique animi propensio consistant tum in amore, quo omnes prosequimini, tum in missione aliorum, ut operentur bonum, quod vere optimum est regimen. Qualecumque sit infinitum et utile, si eo gaudeant viatores, qui sunt quasi innumerabiles, et si hi omnes maneant in pace, laude dignum est.

Hinc sicut propensio affectus vos commovit ad mittendas litteras, ita, ut deinceps idem sequatur, opto. Repeto noviter, quod efficere, ut Regnum consistat in pace, sit actio laude digna, præsertim si et cor in tam excellenti opera stabiliatur. Et quantumvis planities, montes, et maria Vos et Nos disjungant, cor tamen amicitia à nobis non elongatur, hinc ulterius vestra digna dictamina patefacite.

Nostrum munus in velo serici albi, in 3 laminis auri mineralis, in corona ex lazulo, duobus velis flammantibus, 3 petiis auro laciniatis ex China, etc., consistit.

Datum in die optimo meriti primi mensis autumnii, Stellæ Trumthô, anno terribili Avis Ferreæ (*id est* 7 octob. 1741).

XVI

Lettre du roi du Thibet au Pape Clément XII.

(Vol. 1, page 42.)

Regi, qui condit et conservat legem, gubernat amplam regionem Europæam versus meridiem, et qui omnes Viatores ad festa et gaudia immensa et interminabilia ducit.

Corpus vestrum resplendet haud aliter ac altissimus mons Ricoulumbo, qui a longè ad instar solis et lunæ radiat. Sicut lex vestra omnibus viventibus suggerit pacem, ita et Nos illam gustare fecistis, transmittendo Nobis per Laman, vestrum subditum, tum litteras, tum plura dona mirabilia insimul cum incomparabili imagine vestra, egregiè depicta, et alia ex auro confecta; quæ omnia cum ad Nos salva pervenerint, cor nostrum majore affecerunt gaudio. Nos quoque recognoscentes pro Patre et Matre omne Vivens, omnibus benefacere studemus, præsertim autem Vobis, et Vestris subditis, quos cum prædictis muneribus gaudenter excepimus, cor vivum et optimum iis debemus, cum ex regione longinqua, per vias abstrusas, et absque intentione negotiandi sed solum ob finem legis ad Nos pervenerint. Lama (Præfectus) legem docere, et Medicus (alius Missionarius) viventes ab infirmitate liberare student. Verè magnus, optimus, et mirabilis est vester zelus dum ad hunc finem absque intuitu tot laborum, et periculorum, quæ in itinere tam longo sufferre necessum est, hujusmodi homines ad Nos ablegatis. Quemadmodum vasta hæc regio totum mundi pondus regit, ita Vos omnium Viventium onus portatis, quod stupore, laude, et gratiarum actione dignum est.

Lama Vester, Medicus, sicut et alii, qui in Tibeto cunctantur, et ad

Chinenses, et alia loca se extendunt, aliud non quærunt et ambiunt, quam ut omnibus benefaciant Viventibus ; hinc et Nos eos adjuvamus, et, ne ullum damnum, vel contrarietatem sufferant, iis publicum cum nostrum Diploma dedimus, et proin desiderium spei vestræ complevimus. In quantum ad propagationem legis, illiusque executionem cum diversus sit credendi modus in Viventibus, solitum non est, ut lege nostra ullius fides proscribatur, vel ut ullus ad alterius legis transitum violenter cogatur, cum hoc aliud non esset, quam Videntes torquere ; nihilominus si qui reperiantur credentes in legem Dei veri, hancque profiteri et exequi velint, à Nobis nec impediantur, nec iis id prohibebitur. Et quantumvis inter Regna nostra unum ab altero multum distet, oportet tamen vicinos nos esse corde, et litteris continuo ablegandis.

Munus quod Vobis mittimus, consistit in quinque laminis auri mineralis, pretio panni auro intexti ex China, centum crumenis moschi, foliis chartæ Thibetanæ etc.

Hanc Epistolam Vobis offerimus ex magno Palatio Regis Lhassæ, die meritorio mensis et anni Avis Ferreæ (*id est* 11 octob. 1741).

XVII

**Mgr Borghi autorise les prêtres de la
Société des Missions-Étrangères à évangéliser le Thibet.**

(Vol. 1, page 65.)

Ego infrascriptus F^r Joseph-Antonius Borghi, Episcopus Bethsaïdæ et Vicarius Apostolicus Thibeti et Indostani, Vicario Apostolico provinciæ Sutchuensis in imperio Sinarum. Qui pertinet ad Societatem Missionariorum Gallorum, dictam Missionum ad Exteros, libenter impertior licentiam mittendi aliquos e Missionariis sive Gallis, sive Sinensibus suæ jurisdictioni subjectis, in regiones Thibeti et alias quæ sitæ sunt inter fines imperii Sinici et montes dictos Imalaya ; et iis qui a prædicto Vicario Apostolico mittentur, concedo facultatem in dictis regionibus, Evangelium prædicandi, et ministerii Apostolici munia obeundi, ut tantum utendo facultatibus ordinariis, quas Vicarii Apostolici, missionariis jurisdictioni subjectis communicare possunt juxta folium facultatum ordinariorum, quæ a Sacra Congregatione de Propagandâ Fide concedi solent.

Datum Parisiis, die 21^a Augusti 1844.

F. JOSEPH ANT. Ep. et V. Ap.

XVIII

**Bref de Grégoire XVI pour l'érection du Vicariat Apostolique
de Lhassa (27 mars 1846).**

(Vol. 1, page 66.)

GREGORIUS XVI

Ad perpetuam Rei memoriam.

Ex debito pastoralis officii supernâ Dei providentiâ humeris nostri impositi, non leve sane onus ferentes, ob curam universi dominici gregis,

illis præcipue ovibus, quæ regiones ab hac sede apostolicâ ubi Catholicæ centrum est unitatis, longe dissitas incolunt, majori consulendum sedulitate censemus, ut in adventu pastoris æterni repertæ intranovum ovile, ad pascua cœlestia feliciter perduci valeant. Itaque cùm venerabilis Frater Josephus-Antonius Borghi, Betsaidæ episcopus, de missionis Thibeti Indostanæ vicarius apostolicus, nobis exponendum curaverit, se adeo ampli vicariatus curam gerere haud posse, nobisque supplicaverit, ut imminuto nonnullarum regionum sibi onere, eas aliis Præsulibus committeremus, atque interea ne Suo Fidei Catholicæ promovendæ muneri deesset, remotiores quasdam regiones, Medii nempe atque inferioris Thibeti nuncupatas, et Missioni Sutchuensi finitimas, optime meriti Seminarium Parisiensis Missionum ad externos alumnos curandas commendaverit, memorati Betsaidæ episcopi studium, et consilium commandantes, ex memoratis regionibus Vicariatum Apostolicum ex præcipuâ ac centrali urbe Lhassæ appellandum erigere constituimus. Nos igitur de concilio venerabilium Fratrum nostrorum P. R. E. Cardinalium negotiis propagandæ Fidei præpositorum, motu proprio, certa scientiâ, deque apostolicæ potestatis plenitudine, memoratas regiones Medii atque inferioris Thibeti nuncupatas et Missioni Sutchuensi finitimas, a vicariatu Missionis Thibeti Indostanæ disprembramus, easque indistinctum Vicariatum ap^{licum} ex Centrali urbe Lhassæ appellandum erigimus et constituimus a Vicario ap^{co} ad nostræ et Sedis apostolicæ bene placitum gubernandum; decernentes has litteras, firmas, validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri, et obtinere, atque iis ad quos spectat vel spectabit, plenissime suffragari, et ab omnibus inviolabiliter observari; sicque in præmissis per quoscumque iudices ordinarios et delegatos, etiam causarum Palatii apostoloci auditores, et P. R. E. Cardinales sublatâ eis et eorum cuilibet quâ vis aliter judicandi et interpretandi facultate, et auctoritate, judicari et definiri debere, ac irritum et inane si secus super his a quoquam quâvis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus nostrâ et cancellaria apostolica regulâ, de jure quæsito non tollendo, aliisque constitutionibus, et ordinationibus apostolicis, cæterisque expressa mentione dignis, contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum, sub anulo piscatoris, die XXVII martii MDCCCXLVI, Pontificatus nostri anno decimo sexto.

A. Card. LAMBRUSCHINI.

Locus † sigilli.

XIX

Bref pour le choix et la consécration épiscopale
du Vicaire Apostolique du Thibet,
adressé à Mgr Pérocheau, Vicaire Apostolique du Su-tchuen.

(Vol. 1, page 67.)

GREGORIUS PP. XVI

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Quum ad Catholicæ Fidei incrementum, remotiores quasdam regiones Medii nempe, atque Interioris Thibeti nuncupatas, atque isti Sutchuensi Missioni finitimas, in distinctum Vicariatum Apostolicum ex centrali, ac præcipua Urbe Lhassæ nuncupati, dum erexerimus, cùmque idoneam personam eidem præficere debeamus, ejus eligendæ facultatem, tibi, Venerabilis Frater, committendam censuimus. Itaque de consilio V. V. FF. N. N.

S. E. R. Card^{l^m} negotiis Propagandæ Fidei præpositorum, tibi, Venerabilis Frater, Auctoritate Nostra Ap^{ica} facultatem elargimur, ut inter tuos operarios, quem in Domino magis idoneum judicaveris, in Vicarium Apostolicum novi Vicariatus Lhasæ deligas, qui characterē Episcopali insignitus, titulo Ecclesiæ in *partibus Infidelium*, prædicti Vicariatus curam gerat cum omnibus facultatibus necessariis et opportunis juxta instructionem quam a Congregatione eorundem Card^{l^m}, negotiis de Prop^{da} Fide præpositorum per epistolas accipies. Proinde eidem Operario a te in Vicarium Apostolicum electo, Episcopalem Ecclesiam Synopolitanam sub Archiepiscopo Seleuciensi in *partibus Infidelium* gubernandam committimus, eumque prædictæ Ecclesiæ in Episcopum præficimus, atque Pastorem, data illi facultate, ad memoratam Ecclesiam non accedendi, donec ab Infidelibus detinebitur. Eidem præterea concedimus, ut a quocumque Catholico Antistite Sanctæ hujus Sedis gratiam et communionem habente adscitis, et in hoc illi assistentibus aliis duobus Episcopis, vel si hi commode nequeant reperiri, duobus eorum loco Presbyteris Sæcularibus, vel cujuscumque Ordinis, Congregationis et Instituti Regularibus Sanctæ hujus Sedis gratiam et communionem habentibus, munus consecrationis libere et licite recipere valeat. Volumus tamen, ut prius Catholicæ Fidei professionem juxta articulos pridem ab hac Sancta Sede propositos et Nostra et Romanæ Ecclesiæ nomine, fidelitatis debitæ juramentum in manu dicti Antistitis emittat, secus idem Antistes a Pontificalis officii exercitio, ac tam ipse Antistes quam dictus Vicarius Apost^{us} inauguratus Episcopus a regimine, et administratione Ecclesiarum suarum eo ipso suspensi censeantur. Non obstantibus Apostolicis Constitutionibus, et Ordinationibus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris, die XXVII martii MDCCCXLVI. Pontificatus Nostri, Anno decimo sexto.

A Card. LAMBRUSCHINI.

Locus † sigilli.

XX

Adjonction de la province d'Assam à la mission du Thibet.

(Vol. 1, page 101.)

PIUS PP. IX

Ad futuram rei memoriam. Ex pastoralis muneris officio Vicariatuum apostolicorum terminos contrahimus vel proferimus, prout Religionis commoditati ac propagationi expedire in Domino judicemus. Porro quum fel. rec. Gregorius XVI, Prædecessor noster, per litteras apostolicas in simili forma Brevis datas die XXVII martii an. MDCCCXLVI ab amplissimo Vicariatu Thibeti Indostano regionem seu provinciam Lhasæ Sutchuensi missioni finitimam se junxerit ab operariis Parisiensis Seminarii Missionum ad externos curandum; exinde laudati Seminarii moderatores Nobis exposuerunt ad instaurandum sibi creditum Vicariatuum e Sutchuensi missione perdifficile probatum esse, ut aditus operariis Evangelicis in illam regionem obstante Sinensi Gubernio queat aperiri verum facilius, commodius, cujusque opus absolvi posse ex parte missionis Bengalie orientalis, ac præcipue ex Districtu Assam, Vicariatui Lhasæ contermino, atque idcirco iisdem præsulibus Bengalie Missionum expedire visum est, tum ad rem feliciter persolvendam, tum ad procurandam Vicariatus ipsius firmitatem, ac prosperitatem, ut memoratus

Districtus Assam prævia dismembratione a Bengalensi missione Vicariatu Lhassæ adjungatur; Nos igitur, attento etiam Bengalensium Antistitum suffragio, perspectaque Catholicæ Religionis utilitate, hujusmodi Districtus Assam cum Vicariatu Lhassæ conjunctionem Apostolica Nostra auctoritate perficiendum censuimus. Itaque de consilio NN. S. R. E. Cardinalium negotiis propagandæ Fidei præpositorum, de Apostolicæ potestatis plenitudine memoratum Districtum Assam nuncupatum a Bengalensi missione dividimus et separamus eumque Vicariatu Apostolico Lhassæ adjungimus atque unimus. Id volumus et mandamus, non obstantibus Nostra, et Cancellariæ Apostolicæ Regula de jure quæsito non tollendo, aliisque apostolicis atque in Universalibus, Provincialibusque et Synodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus, Constitutionibus et Ordinationibus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ sub Annulo Piscatoris die xvi Febr. MDCCCL, Pontificatus Nostri Anno Quarto.

De Speciali mandato Sanctissimi,
A. PICCHIONI, substitutus.

XXI

Pouvoirs accordés aux missionnaires du Thibet dans les principautés dépendant du Su-tchuen et du Yun-nan.

(Vol. 4, page 105.)

Decretum S. Congregationis de Propaganda Fide.

Facta nobis a SS^{mo} D^{no} N^o Pio Divina Providentia PP. IX, potestate, facultates, de quibus in supra scriptis precibus, tribuendi in forma et terminis prout in Domino expedire judicavimus; omnibus mature perpensis peropportunos censuimus eas largiri facultates tum ordinarias, tum extraordinarias, quæ adnotantur in adjectis foliis typis editis (nempe form. IV et Extr. 6) exceptis tamen iis omnibus quæ characterem Episcopalem requirunt. Memoratas porro facultates illi inter operarios impertimur qui Expeditionis moderandæ præses eligetur per Seminarii Parisiensis Moderatores, quem tamen facultatibus ante dictis uti volumus juxta modum ut sequitur: nimirum pro iis locis quos ad Lhassæ vicariatum erigendum pertinere compertum erit permanenter sibi suisque muneris exercendi, et facultatibus illis utendi potestatem factam esse sciat usque dum Vicarius apostolicus Episcopus in missione ipsa constitutus fuerit, a quo dein Operarii omnes pendere, et ei parere debent. Pro locis vero qui ad Sutchuensem, vel Yun-nan vicariatum forte spectare videantur, nisi facile a respectivis Præsulibus veniam electus expeditionis præfectus assequi valeat, obiter tantum seu transeunter muneris in iis exercendi, et utendi facultatibus, tributam potestatem intelligat; ita ut si diu in iisdem locis commorari et fideles ibidem administrare contingat, vel a supra laudatis Vicariis Apostolicis, quibus de jure, assensum petere, sin minus ad S. C. recursum habere teneatur. Item, si prospere, uti confidimus, res cedat et forte cum aliis operariis, qui per provinciam Assam, eodem proposito sibi fine profecti sunt necessariis quoque facultatibus instructi, communicare liceat Missionariis hujusce per Sinas expeditionis, curabit istius præses alterum commonere et cum eo Missionis administrationem collatis conciliis componere ne jurisdictionum colluctatio fiat, ac

nisi aliter missionis ipsius, vel utilitas vel adjuncta suadeant alter alteri cedens unus tantum præses regimen suscipiat, ac teneat usque ad vicarii apostolici designationem aut adventum. Tandem ut interim satius Christi fidelium, aut ad fidem conversorum necessitatibus occurrere valeat ante dictus expeditionis Præfectus, facultatem quoque extraordinariam ei tribuendam ducimus conferendi scilicet sacramentum confirmationis juxta instructionem adnexam typis item impressam.

Dat. Romæ ex æd. dicta S. C. de Prop^{ta} Fide 17 Septembris 1831.

J. PH. CARD. FRANSONI Præf.

XXII

Permission de faire des échanges.

(Vol. 1, page 213.)

Feria IV^a Die 4 maii 1833.

In Congregatione Generali S. Romanæ et Universalis Inquisitionis habita in Conventu S. Mariæ supra Minervam coram Em^{is} ac Rev^{mis} DD. S. A. E. Cardinalibus contra hæreticam pravitatem Generalibus Inquisitoribus, audita relatione prout supra, et promissis DD. Consultorum suffragiis; iidem Eminent^{mi} ac Reverend^{mi} DD. decreverunt. — Respondendum juxta decretum S. Congregationis de Propaganda Fide diei 13 Augusti 1834 videlicet...

Decretum S. Congregationis de Propaganda Fide diei 13 Augusti 1834 videlicet...

« Posse Missionarios subsidiorum sibi debitorum securitati, et Missionis ipsius bono consulere accipiendo per modum permutationis »
 » merces pecuniis sibi debitis emplas, easdemque ad se delatas vendere,
 » et suum facere pretium ex venditione earundem retrahendum. »

Angelus ARGENTI S. Romæ et Uni^{is} Inq^{is} Not^{us}.

XXIII

Nomination de M. Renou comme préfet apostolique.

(Vol. 1, page 214.)

Nos infra subscripti Moderatores Seminarii Missionum ad Exteros Carolum-Renatum-Alexium Renou, ad munus Præfecti Missionis Thibetanæ cum facultatibus hoc scripto concessis seligimus.

Parisiis die 21^a Martii 1853.

(Suivent les signatures) Barran — Tesson — P. Voisin — Albrand — Chamaison — Legrégeois — Charrier.

XXIV

Facultés données à Mgr Desflèches de choisir le Vicaire Apostolique
du Thibet et de le sacrer évêque de Sinople.

(Vol. 1, page 287.)

Venerabilis Frater salutem et Apostolicam Benedictionem. Alias jam, dum integer adhuc Vicariatus Apostolicus Sutchuensis remanebat, Venerabili Fratri Episcopo Maxulen. ejusdem Vicario munus commiseramus, ut Vicariatum Apostolicum Lahasse nuncupatum, cum locus id perficiendi fieret, erigeret, atque institueret. Jamvero cum locus hujusque rei absolvendæ non fuerit, ac post peractam a Nobis Vicariatus Sutchuensis divisionem conspexerimus, locorum naturam et positionem quæ Vicariatu Sutchuensi Meridio-Orientali attributa fuere, quæque ad conterminas Thibeti regiones curandas maxime congruunt, ad rem, quam diximus, magis facere de consilio V. V. Fratrum Nostrorum, S. R. Ecclesiæ Cardinalium negotiis propagandæ fidei præpositorum munus præfatum vicariatus de Lahasse erigendi tibi, Venerabilis Frater, qui Vicariatu Apostolico Sutchuensi Meridio-orientali præpositus a Nobis es, credere constituimus. Itaque te, Venerabilis Frater, a quibusvis excommunicationis suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis quovis modo, vel quavis de causa latis, si quos incurristi, hujus tantum rei gratia absolventes, et absolutum fore censentes, tibi Auctoritate Nostra Apostolica per præsentis Litteras committimus, ut vicariatum Apostolicum de Lahasse nuncupatum factis idcirco tibi a Nobis facultatibus omnibus necessariis et opportunis, de Nostra potestate erigas, et instituas, et, cum Deo bene juvante id perfeceris, eligas quoque Vicarium Apostolicum illius Missionis, eundemque de Nostra Auctoritate facultatibus munias necessariis et opportunis. Hunc autem a te sic, ut supra electum, nunc pro tunc Episcopum Sinopolitan *in partibus Infidelium* Auctoritate Apostolica eligimus, et constituimus, eidemque potestatem facimus consecrationis munus recipiendi a quovis Catholico Antistite S. Nostræ Sedis gratiam et communionem habente, adscitis et in hoc ei assistentibus duobus aliis Episcopis, vel, si hi commode haberi nequeant, duobus Presbyteris sæcularibus, vel regularibus similem S. hujus Sedis gratiam et Communionem habentibus; necnon illi indulgemus, ut ad præfatam Sinopolis Ecclesiam quoadusque ab infidelibus detinebitur, personaliter accedere ac residere non teneatur. Volumus porro, atque præcipimus, ut interim, donec scilicet parata sint omnia ad rem absolvendam, Missionem ipsam de Lahasse, ad quam excolendam sedulam operam impendes, ipse administras ac regas. Non obstantibus Constitutionibus et Sanctionibus Apostolicis, aliisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo piscatoris die IV aprilis MDCCCLVI Pontificatus Nostri Anno Decimo.

V. Card^{lis} MACCHI.

XXV

Nomination par Mgr Desflèches de M. Thomine-Desmazures
comme Vicaire Apostolique de Lhassa.

(Vol. 1, page 288.)

Eugenius-Joannes-Claudius-Joseph Desflèches miseratione Divina et S. Sedis gratia, Episcopus Sinitensis, Vicarius apostolicus Sutchuen Meridio-Orientalis, necnon Administrator Apostolicus ad interim Missionis Lahassæ dilectissimo ac R^o D^o Jacobo-Leoni Thomine-Desmazures presbytero, missionario apostolico in provincia Sutchuen Salutem in Domino.

Sanctissimus Dominus Noster Pius PP. IX suis litteris, in forma Brevis, die IV Aprilis an. 1856 datis, nobis commisit onus erigendi et instituendi Vicariatum Apostolicum Lahassæ et facultatem fecit eligendi Vicarium Apostolicum illius Missionis cum titulo Ecclesiæ Sinopolis, *in partibus Infidelium*, eundemque facultatibus necessariis et opportunis muniendi. Idcirco de potestate Sanctissimi Domini Nostri, te Reverende admodum Domine, Episcopum Sinopolitanum eligimus et Vicarium Apostolicum instituimus Missionis Lahassæ, Tuæ Dominationi concedentes omnes et singulas facultates quas nobis concessit SS. D. N. Pius PP. IX die 29^o Januarii an. 1856 et quæ descriptæ sunt in duobus foliis extra b. et F. quorum exemplar authenticum cum his nostris litteris includitur. Supra dicti etiam Pontificii Brevis originale, ad pleniorum Dominationis Tuæ de hujus nostræ electionis facultate notitiam transmittimus.

In quorum fidem, præsentem litteras scripsimus et subscripsimus.

Datum in provincia Su-tchuen apud Sinas die 17 februarii an. 1857.

† E.-J.-C. JOSEPH Episcopus Siniten, Vicarius
apostolicus Su-tchuen meridio-orientalis.

XXVI

Accord pour la délimitation des Vicariats du Su-tchuen et du Thibet.

(Vol. 1, page 294.)

Nos infra scripti Vicarii apostolici, humillime a Sanctissimo Domino Nostro, communi consensu, petimus ut litteris apostolicis diebus II et III aprilis an. 1856 datis, firmis remanentibus quoad divisionem Missionis Sutchuen, et aliunde peracta jam erectione Vicariatus Lahassæ juxta mandatum S. Sedis cujusque Vicariatus limites determinentur ut sequitur, datis cuique Vicario Apostolico pro locis sibi adjectis, facultatibus solitis alias pro administratione propriæ missionis jam concessis.

1^o Vicariatus Su-tchuen Septentrio-occidentalis sub regimine DD. J. L. Perocheau Episcopi Maxulen. complectatur partes : occidentalem, sinice dictam Tchouan-si, et septentrionalem sinice Tchouan-pe, insuper e parte meridionali superiori civitates Kiong-tcheou, Ta-y-hien, principatum Mou-pin cum suis propriis territoriis partemque orientalem districtus Tien-tsuen ; necnon a præfectura Tse-tcheou, civitates et districtus Tse-tcheou, Louy-kiang, Tse-iang-hien : — et hoc quidem in perpetuum.

2° Vicariatus Su-tchuen Meridio-Orientalis, sub regimine DD. E.-J.-C.-Joseph Desflèches, episcopi sinitensis, complectatur partes : orientalem, sinice Tchouantong et meridionalem inferiorem, sinice Hia-tchouan-lan, excepta Præfectura Tse-tcheou, Tche-ly-tcheou cum suis civitatibus et territoriis, attributis partim Vicariatui Septentrio-Occidentali ut supra, partim Vicariatui Lahassæ ut infra.

3° Vicariatui Lahassæ sub regimine D. D. J. L. Thomine-Desmazures Episcopi Sinopolitani, adjuncta maneat provinciæ Su-tchuen, pars Meridionalis superior, sinice Chang-tchouan-Jan, exceptis locis attributis Vicariatui Septentrio-occidentali, adjectis vero e præfectura Tse-tcheou, Tche-ly-tcheou, civitatibus et districtibus Jen-cheou, Tsin-nien et ex provincia Yun-nan, civitate Yuin-lin-tou-fou cum suis dependentiis, quæ litteris ap^licis diei II Aprilis an. 1856 adjuncta fuit Vicariatui Meridio-orientali Su-tchuensi.

Scribebatur in provincia Su-tchuen apud Sinas die V. Aug^{ti} 1857.

† J. L.

† E. J. C. JOSEPH Episcopus Siniten. Vic. apost. Su-tchuen Meridio-orientali.

† JACOBUS LEO Episcopus Sinopolitanus, Vic. ap. Lahassæ.

XXVII

Décret pour la délimitation des Vicariats du Su-tchuen et du Thibet.

(Vol. 4, page 295.)

Decretum Sacræ Congregationis de Propaganda Fide.

Cum RR. PP. D. D. Jacobus Leonardus Episcopus Maxulensis ac Vicarius Apostolicus Su-tchuen Septentrio-occidentalis, Eugenius J. C. J. Episcopus Sinitensis et Vicarius Apostolicus Su-tchuen Meridio-occidentalis, necnon Jacobus Leo Episcopus Sinopolitanus Vicarius Apostolicus Lahassæ, collatis invicem consiliis ad faciliorem ac breviorum, seclusa quavis ambiguitate, demandatæ cuilibet Missionis administrationem, per opportunam censuerint quoad limites uniuscujusque ex memoratis missionibus, clariorem ac pleniorum declarationem seu definitionem, servatis cæteris in reliquis, ac firmis remanentibus Apostolicis litteris diebus II et IV Aprilis anni 1856 datis super Sutchuensis totius Missionis divisionem, et peracta quoque Lahassæ Vicariatus erectione, supplicem sub die 5 Augusti anni 1857 libellum communi consensione exaratum, et ab uno quoque propria manu obsignatum S. Congregationi de Propaganda Fide exhibendum curarunt, enixe exposcentes, ut apostolica Sedes cujusque Vicariatus supramemorati limites determinare benigne dignaretur ut sequitur, tributis cuique Apostolico Vicario pro locis infra designandis et cuilibet adjectis, facultatibus omnibus quod alias jam pro regimine propriæ Missionis iisdem Præsulibus indulsit, nimirum :

I. Ut vicariatus Sutchuen Septentrio-Occidentalis sub regimine R. P. D. Jacobi Leonardi Perocheau Episcopi Maxulensis complectatur partes, occidentalem, sinice dictam Tchouan-si, et septentrionalem, sinice Tchouan-pe, insuper e parte meridionali superiori civitates Kiong-tcheou, Ta-y-hien et earum districtus, principatum Mou-pin et partem orientalem districtus Tien-tsuen-tcheou; necnon e præfectura Tse-tcheou civitates Tse-tcheou, Louy-kiang, Tse-iang cum suis territoriis.

II. Vicariatus autem Su-tchuen Meridio-orientalis sub regimine R. P.

D. E. S. C. Josephi Desflèches Episcopi Sinitensis complectatur partes, orientalem, sinice Tchouan-tong, et meridionalem inferiorem, sinice Hia-tchouan-lan, excepta præfectura Tse-tcheou, Tche-ly-tcheou cum suis civitatibus et territoriis attributis partim Vicariatus Septentrio-occidentali ut supra, partim Vicariatus Lahassæ ut infra.

III. Vicariatus demum Lahassæ, sub regimine R. P. D. Jacobi Leonis Thomine-Desmazures Episcopi Sinopolitani adjuncta maneat Provinciæ Sutchuen pars meridionalis superior, sinice Chang-tchouan-lan, exceptis locis attributis Vicariatus Septentrio-occidentali, adjectis vero ex præfectura Tse-tcheou, Tche-ly-tcheou, civitatibus et districtibus Jen-cheou, Tsin-nien et ex provincia Yun-nan, civitati Yuin-lin-tou-fou cum suis dependentiis quæ Apostolicis Litteris diei II Aprilis 1856 adjuncta fuit Vicariatus Meridio-Orientali Su-tchuensi.

Mature itaque perpensis omnibus eadem S. C. censuit ac decrevit supplicandum Sanctissimo, ut clarissimorum Antistitum votis annuens concorditer, ut supra, propositam trium Vicariatuum circumscriptionem ac definitionem clementer approbare ac ratam habere dignaretur, indultis juxta petita facultatibus necessariis et opportunis.

Hanc autem S. C^{is} sententiam Sanctissimo D^{no} Nostro Pio Div. Provid. PP. IX, relatum ab infra scripto S. ejusdem Cong^{nis} a Secretis die III Januarii 1858, Sanctitas sua benigne in omnibus approbavit, sanxitque contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ ex ædibus dictæ S. Congregationis de Propag. Fide die 7 Januarii 1858.

AL. C. BARNABO Præf.

XXVIII

Bref nommant Mgr Chauveau Vicaire Apostolique du Thibet.

(Vol. 2, page 3.)

PIUS PP. IX

Venerabilis frater, Salutem et apostolicam Benedictionem. Quod venerabilis frater Jacobus Leo Thomine-Desmazures Episcopus Sinopolitanus enixis a Nobis precibus petierat, uti scilicet eum ab onere et regimine Vicariatus Apostolici Lhassæ in Sinis eximeremus, id de consilio Congregationis Venerabilium Fratrum Nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium negotiis Propagandæ Fidei præpositorum præstitimus. Nunc autem cum Vicariatus ille apostolicus suo vacet Præsidente et christianæ rei bonum postulet ut maturæ de novo Apostolico Vicario deliberetur, Nos, perpesso voto quod de persona sui successoris memoratus Antistes Sinopolitanus expresserat, necnon voto moderatorum Seminarii Parisiensis Missionum ad Exteros, cui missio illa est credita, de eorundem Venerabilium Fratrum Nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium negotiis Fidei Propagandæ præpositorum consilio, tibi, Venerabilis Frater, illud muneris demendare constituimus, quem pro certo habemus pro ea, qua et pietate, integritate vitæ, consilio, prudentia, et salutis animarum zelo, novi hujus officii partes egregie obiturum. Quæ cum ita sint, ab munere quo in præsentiarum fungeris coadjutoris cum futura successione Venerabilis Fratris Josephi Ponsot, Episcopi Philomeliensis, Apostolici Vicarii missionis Yun-naniensis, item in Sinis de auctoritatis nostræ plenitudine, te solventes et a quibusvis excommunicationis et interdicti,

aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis quovis modo et quavis de causa latis, si quas forte incurristi, hujus tantum rei gratia absolventes, et absolutum fore censentes, te hisce litteris, eadem Apostolica auctoritate, Vicarium Apostolicum missionis Lhassæ in Sinis cum omnibus facultatibus necessariis et opportunis, facimus, constituimus, et renunciamus. Omnes igitur ad quos pertinet, seu pertinere poterit, jubemus ut te in Vicarium Apostolicum suprascriptæ missionis recipiant, admittant, juxta tenorem præsentium; tibi que pareant, faveant, præsto sint, tuaque salubria monita, et mandata reverenter excipiant et efficaciter adimpleant, secus sententiam, seu pœnam quam in rebelles rite tuleris statuerisve, ratam habebimus, et auctorante Deo, faciemus usque ad satisfactionem condignam inviolabiliter observari. Non obstantibus Apostolicis, ac in universilibus provincialibusque et synodalibus Conciliis editis generalibus vel specialibus Constitutionibus et Ordinibus, necnon dictæ missionis etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia, roboratis statutis, consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum ex arce Gandulphi sub annulo piscatoris die IX Septem. 1864.

N. Card^{is} PARACLANI CLARELLI.

Locus † sigilli.

XXIX

Décret assignant de nouvelles limites à la mission du Thibet.

(Vol. 2, page 29.)

Decretum S. Congregationis de Propagandâ Fide.

Cum R. P. D. Joseph M. Chauveau, Episcopus Sebastopolitanus, Vic. apos. Thibeti seu Lhassæ, enixe a S. C. de P. Fide postulaverit ut, attenta præsentî conditione Vicariatus Thibetani, ac necessitate in qua Missionarii versantur sese recipiendi in locum aliquem tutum, æstuante persecutionis procella, eidem missioni assignentur quædam ex territoriis principatum finitimorum inter populos Guieronos nuncupatos, necnon aliqui fractus vicariatus Yun-nan. S. Congregatio X^{mo} nomini propagando in Gentibus, comitiis habitis, die 30 Junii 1868, omnibus diligenter cognitis, supplicandum censuit SS^{mo} D. N. Pio Div. Provid. PP. IX, ut memorato Vicariatus Thibetano seu Lhassæ attribueretur dignaretur, ex territorio populorum Guieronos nuncupatorum principatus duodecim, nimirum: Tchala-Djebæ (Guiala-Guelpo), Tchohiop, Guehie, Maze, Kangsar, Peré, Tchango, Tcheugueu, Djibou, Paouang, Tchratein, Lytang-deba, Patang-deba; insuper ex territorio Vicariatus Yun-nan, oppida Tchong-tien, Pontzera, A-ten-tse et Ouy-si.

Quam S. C. sententiam cum infrascriptus ejusdem S. Congregationis secretarius in audientia habita die 5 Julii anni prædicti retulisset, Sanctitas sua in omnibus approbavit, eademque de re præsens Decretum expediri jussit.

Dat. Romæ ex œd. S. C. de Propagandâ Fide, die 28 Julii 1868.

AL. C. BARNABO, Pr.

Joannes SIMEONI, Secretarius.

XXX

Bref nommant Mgr Biet évêque de Diana.

(Vol. 2, page 141.)

Dilecto Filio Felici Biet presbytero.

LEO. PP. XIII

Dilecte Fili salutem et Apostolicam Benedictionem. Apostolatus officium, meritis licet imparibus, Nobis ex Alto commissum, quo Ecclesiarum omnium regimini, Divinâ Providentiâ, præsidemus, utiliter exequi, adjuvante Domino, cupientes, sollicitè corde reddimur et solertes ut cum de Ecclesiarum ipsarum regiminibus agitur committendis, tales eis in Pastores præficere studeamus, qui populum suæ curæ creditum sciant non solum doctrina verbi, sed etiam exemplo boni operis informare, commissasque sibi Ecclesias in statu pacifico et tranquillo velint et valeant, auctore Domino, salubriter regere et feliciter gubernare.

Dudum siquidem provisiones Ecclesiarum omnium nunc vacantium, et in posterum vacaturarum ordinationi et provisioni Nostræ reservavimus, decernentes ex tunc irritum et inane, si secus super his a quoquam, quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Postmodum vero, Episcopali Ecclesia Dianensi *in part. Infid.*, cui Venerabilis Frater Daniel Latussek, ultimus illius antistes præsidebat, per ejusdem Venerabilis Fratris obitum, Pastoris solatio destituta, Nos ad ejusdem Ecclesiæ provisionem celerem atque felicem, in qua nemo præter Nos se potest poteritve immiscere, decreto et reservatione obsistentibus hujusmodi, ne illa longæ vacationis exponatur incommodis, Paterno ac sollicito studio intendentes, post deliberationem quàm de præficiendo eidem Ecclesiæ personam utilem ac fructuosam, cum Venerabilibus Fratribus Nostris S. R. E. Cardinalibus, negotiis Propagandæ Fidei præpositis, habuimus diligentem, demum ad te, dilecte fili, qui ex legitimo es matrimonio procreatus atque in ætate etiam legitima es constitutus, quique præconsecta tua religione, integritate vitæ, morum gravitate atque æternæ animarum salutis procurandæ studio et industriâ, egregie præter cæteros commendaris, oculos mentis Nostræ convertimus. Quibus omnibus sedulo attentèque perpensis, ab quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis quovis modo vel quavis de causa latis, quas si forte incurreris, hujus tantum rei gratia te absolventes ac absolutum fore censentes, eamdem Dianensem Ecclesiam de persona tua, Nobis, et Venerabilibus Fratribus Nostris, quos memoravimus, ob tuorum meritorum præstantiam accepta, de Fratrum eorumdem consilio, auctoritate Nostra Apostolica, vi præsentium, providemus, teque illi in Episcopum præficimus et Pastorem, curam, regimen et administrationem Ecclesiæ ejusdem in spiritualibus tibi ac temporalibus plenarie committendo; in Illo qui dat gratiam et largitur dona, confisi, quod dirigente Domino actus tuos, prædictâ Ecclesiâ Dianensi per tuæ circumspectionis industriam et studium, utiliter ac prospere dirigatur, grataque in spiritualibus ac temporalibus, orthodoxa religio suscipiat incrementa. Jugum igitur Domini tuis impositum humeris, prompta devotione animi, amplectens, curam et administrationem petas ita studeas fideliter prudenterque exercere ut Ecclesia prædictâ gaudeat se provido administratori ac gubernatori esse commissam, tuque præter æternæ retri-

butionis præmium, Nostram quoque et Sedis Apostolicæ uberius exinde consequi merearis benedictionem et gratiam.

Præterea, tibi concedimus, ut quamdiu Dianensis Ecclesia sub infidelium fuerit potestate ad illam accedere et apud eam personaliter residere minime tenearis. Cæterum ad ea quæ in tuæ cedere possunt commoditatis augmentum, favorabiliter intendentes, tibi, ut a quocumque quem malueris Catholico Antistite, gratiam et communionem Sedis Apostolicæ habente, adscitis, et in hoc illi assistentibus duobus Episcopis, vel si reperiri commode nequeant duobus eorum loco Presbyteris in ecclesiastica dignitate constitutis, similemque gratiam et communionem Sedis Apostolicæ habentibus, munus consecrationis recipere libere possis, atque eidem Antistiti ut receptis a te prius Catholicæ fidei professione juxta articulos pridem ab Apostolica Sede propositos, ac Nostro et Romanæ Ecclesiæ nomine, fidelitatis debitæ solito juramento, dictum munus tibi, auctoritate Nostra, impendere licite queat; eadem auctoritate plenam et liberam, harum serie, tribuimus facultatem. Volumus autem atque decrevimus, ut nisi receptis a te prius per dictum Antistitem, juramento ac professione fidei hujusmodi, ipse Antistes Consecrationis munus tibi impendere, tuque illud suscipere præsumperitis, idem Antistes a Pontificalis officii exercitio et tam ipse quam tu ab regimine et administratione Ecclesiarum Vestrarum, eo ipso suspensi sitis. Non obstantibus Constitutionibus et Sanctionibus Apostolicis necnon Dianensis Ecclesiæ etiam juramento, confirmatione Apostolicâ, vel quavis firmitate aliâ roboratis statutis et consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XXIII Julii Pontificatus Nostri Anno Primo.

F. Card. ASQUINIUS.

Locus † sigilli.

XXXI

Bref nommant Mgr Biet Vicaire apostolique du Thibet.

(Vol. 2, page 141.)

Venerabili Fratri Felici Biet, Episcopo Dianensi I. P. I.

LEO PP. XIII

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Fideles universos, Paternâ curâ, ex debito Apostolicæ servitutis complectentes, ea omnia præstare maturamus, quæ in eorumdem bonum Fidelium commoditatemque profutura noscamus. Jam vero, cum Vicariatus Apostolicus Thibetanus, per obitum bo. mem. Josephi Chauveau, suo Antistite careat, Nos, ne hujus Vicariatus fideles quidquam ex hujusmodi defectu capiant detrimenti, de sufficiendo eidem Vicariatu novum Antistitem, cum Venerabilibus Fratribus Nostris S. R. E. Cardinalibus Christiano nomini propagando præpositis mature egimus. Idcirco, diligenti examine, rebus omnibus perpensis, te, de cujus integritate, prudentiâ et in rebus gerendis dexteritate insignia exstant documenta, huic muneri admovendum de consilio etiam eorumdem Venerabilium Fratrum Nostrorum censuimus. Te igitur quem Episcopum Dianensem *in part. Infd.* renunciavimus, peculiari prosequi beneficentiâ volentes et a quibusvis excommunicationis et interdictionis et aliis sententiis ecclesiasticis, censuris et pœnis quovis modo vel quavis de causa latis, quas si forte incurreris, hujus tantum rei gratiâ

absolventes ac absolutum fore censentes. Apostolica auctoritate Nostrá, harum Litterarum vi, te, ad Nostrum et Sanctæ hujus Sedis beneplacitum, Vicariatus Apostolici Thibetani Vicarium Apostolicum facimus, constituimus et renuntiamus. Proinde tibi, Venerabilis Frater, omnes et singulas huic muneri, eã jure et consuetudine, attributas facultates, privilegia, honores atque onera et ordinariorum locorum proprias, deferimus atque impertimus. Prædicti præterea Vicariatus Thibetani universo Clero et populo præcipimus et mandamus ut te, Venlis Frater, in Vicarium Apostolicum recipiant et admittant, tibi que plenam reverentiam et obedientiam exhibeant. Non obstantibus Constitutionibus et Sanctionibus Apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris, die XXVII Augusti MDCLXXVIII, Pontificatus Nostri Anno Primo.

Locus † sigilli.

Pro D. Card.
D. JACOBINI.

XXXII

Rapports de M. Desgodins.

(Extraits.)

(Vol. 2, page 176.)

ABORS. — Cette grande tribu sauvage, située au nord-est de Sudiya, peuple le versant sud des Himalayas, depuis la rive droite du Dibong et, plus à l'ouest, les rives de la Sisserie, du Dihong, considéré comme la continuation du Yarkioutsanpo (Brahmapoutre). On pense même qu'ils s'étendent au nord des Miris et des Daphlas vers l'ouest. Comme la chaîne des Himalayas subit une très forte dépression à l'endroit où elle est traversée par le Dihong et que, dans la plaine, aussi loin que la vue puisse s'étendre, l'on n'aperçoit aucun pic élevé, il n'est pas improbable que plus tard on découvre là une bonne route pour aller au Thibet. En ce moment, il n'en est pas question, la tribu étant en hostilité avec le gouvernement anglais, et les Abors ne laissent pénétrer aucun Européen chez eux, même en temps de paix.

Le nom Abor semble signifier seulement sauvage en général. Il désigne un groupe de sauvages ayant des affinités de langage et de coutumes plutôt qu'une tribu. Ce sont, je crois, ceux que les Thibétains désignent sous le nom de Lhopa ou Lokhatchra. On les distingue en deux divisions, les Bar¹-abors ou grands Abors et les Pasi-meyongs. Les Bar-abors, situés entre le Dibong et le Dihong, ont pour capitale Damloh-padam et sont eux-mêmes divisés en Intérieurs et Extérieurs. Les Chefs seraient très nombreux et l'autorité de chacun ne s'étendrait que sur un petit nombre de villages du même vallon. L'organisation de la tribu repose principalement sur le Khel ou relations de famille et de servage. Ces Khels, très nombreux, se soutiennent ou se combattent mutuellement. Cette grande division rend presque impossible un traité avec la tribu, les engagements pris par un chef n'étant pas reconnus par les autres.

MICHEMIS. — Cette tribu habite à l'est des Abors, depuis la rive gauche du Dibong, jusque près des sources de l'Iraouaddy. Tout leur pays est montagneux, abrupt, couvert de forêts, traversé par plusieurs rivières.

1. Ou Bor.

qui y ont creusé des vallées profondes. Cependant, ils n'habitent pas, dit-on, les plus hautes chaînes de montagnes qu'on aperçoit dans le lointain au nord. Ce nom de Michemis, presque inconnu des indigènes, désigne un groupe de sauvages qui se ressemblent et prennent diverses appellations. On les distingue généralement en deux groupes principaux : les Chulikattas ou cheveux coupés droits sur le front, et les Digaros. Les premiers s'étendent depuis la rive gauche du Dibong jusqu'à la rive droite du Digaro, qui donne son nom à la seconde fraction, laquelle s'étend à l'est jusqu'à l'Iraouaddy. Il y aurait encore d'autres divisions, telles que les May-michemis, dont on ne connaît à peu près rien. Chez les Chulikattas, il y aurait 120 villages, comprenant 2830 maisons et 19150 habitants. Chez les Digaros, on ne cite que 42 villages, contenant 1318 maisons et 6590 habitants, mais ces chiffres ne sont probablement qu'approximatifs et minima. Ce que j'ai dit de la constitution des Abors et de l'autorité des chefs de tribu ou plutôt des Khels, s'applique aussi et plus encore aux Michemis.

SINGPHOS ET KHAMPTIS SOUMIS A L'ANGLETERRE. — A partir de douze milles à l'est de Sudiya, par une latitude moyenne de 27°30, (Grwh) sur les rivières Tenga-pani, Noa-dehing et leurs affluents, on rencontre les deux tribus Singphos et Khamptis mélangés par petits groupes jusqu'à la chaîne de partage des eaux entre le Brahmapoutre et l'Iraouaddy, à soixante-dix milles de Sudiya. Excepté en approchant de cette chaîne peu élevée, tout le pays n'est qu'une immense plaine couverte de forêts vierges, au milieu desquelles sont cachés les villages et les rizières, surtout sur le bord des cours d'eau. La partie montagneuse est presque inhabitée. Le climat est pluvieux, chaud et malsain pendant l'été, au moins pour les Européens. Ces Singphos et Khamptis sont originaires des bords de l'Iraouaddy, les Singphos prétendent être de la même race que les Kakhies de Birmanie. Chassés autrefois par les autres membres de la tribu, ils vinrent s'établir dans la plaine de Sudiya où ils furent soumis aux rois indigènes d'abord, puis aux Birmans. Avec ceux-ci, ils combattirent contre les Anglais en 1842. Les Birmans ayant été repoussés dans leur pays, les Singphos et les Khamptis furent refoulés dans la plaine et les immenses forêts qu'ils occupent aujourd'hui. Plusieurs fois encore, ils s'attirèrent la répression des armes anglaises. Ils reconnaissent jusqu'à un certain point la domination anglaise, venant chaque année offrir leurs respects et des présents au magistrat, faisant régler par lui leurs différends, recevant par lui de petites pensions annuelles. Les Singphos sont un peuple agriculteur, de manières simples, douces, hospitalières, sans temples, ni bonzes, ni écoles. Les Khamptis de cette même région, agriculteurs aussi, semblent moins simples, plus fiers, plus indépendants et moins attachés aux Anglais.

Ces Singphos et Khamptis sont soumis à plusieurs chefs indigènes décorés du titre pompeux de Rajahs (rois), qui sont comme des maires de cantons indépendants les uns des autres et de leurs congénères plus rapprochés de l'Iraouaddy. Les affaires de villages se traitent surtout en conseil où tous les chefs de famille prennent part. C'est un régime qui semble très patriarcal.

SINGPHOS ET KHAMPTIS INDÉPENDANTS DES ANGLAIS. — En continuant de s'avancer vers l'est à la même latitude, au delà de la chaîne de partage des eaux et entre cette chaîne et la branche occidentale de l'Iraouaddy, nommée Namkiou, sur une largeur d'environ trente-cinq milles, on retrouve encore ces deux mêmes tribus : les Bor-khamptis, plus au nord, et les Singphos, plus au sud, descendant même jusqu'au 26° de latitude. Ces Bor-khamptis et ces Singphos ne sont ni soumis, ni alliés aux Anglais ; s'ils sont soumis à la Birmanie, leur dépendance est beaucoup plus nomi-

nale que réelle; en fait, ils se considèrent comme indépendants et le sont. Ils ont plusieurs chefs indigènes, qui semblent posséder un peu plus d'autorité et une autorité plus étendue que ceux dont nous avons parlé au paragraphe précédent. Les principaux chefs Singphos résident à Manchi, à Patkay et à Mainlak, au confluent du Namkiou (branche occidentale) et du Phongmay (branche orientale) de l'Iraouaddy (d'après Jenkins et Williams). Ces rajahs, indépendants les uns des autres, sont alliés ou rivaux selon les circonstances. Les Bor-khamptis sont représentés comme une tribu assez turbulente, rude et grossière, quoiqu'elle passe pour plus civilisée parce qu'elle ait ses temples bouddhiques, ses bonzes et ses écoles comme ceux du Tenga-pani. Plusieurs Européens ont été visiter leur pays à diverses époques et n'ont pas eu à se plaindre de la manière dont ils furent reçus et traités. Les Singphos ont un caractère plus doux, des manières plus simples et plus hospitalières. Comme ceux dont nous avons parlé, ils n'ont ni temples, ni bonzes, ni écoles.

XXXIII

Rapports de M. Desgodins.

(Extraits.)

(Vol. 2, page 176.)

NÉPAL. — Le Népal est tributaire de la Chine depuis 1792, et doit envoyer à Pékin, tous les dix ans, une ambassade et des présents. La Chine entretient à Katmandou, la capitale, un collège d'interprètes chinois, qui sont plutôt des espions et des surveillants, tant elle se défie de la fidélité de ses tributaires népalais qui, en fait, sont fort indépendants.

Après une guerre avec les Anglais, les Népalais furent forcés de signer un traité, le 3 mars 1816. Depuis cette époque, ils sont devenus aussi les alliés et les protégés du gouvernement anglais, qui entretient à Katmandou un résident avec son secrétaire et son médecin, qui ne peuvent sortir de la vallée de Katmandou, sans la permission du roi du Népal. Les autres Européens ne sont pas admis au Népal, à moins que le Rajah ne les appelle à son service, ou pour son profit. Quoique le Népal se soit toujours montré allié fidèle du gouvernement anglais, surtout dans la révolte des Cipayes, en 1857 et depuis, et qu'il entretienne de bonnes et fréquentes relations avec Calcutta, il se montre très jaloux de son indépendance; il met des entraves à l'entrée des Européens chez lui, il met des taxes élevées sur les marchandises qui passent chez lui pour aller au Thibet, et arrête ainsi l'élan du commerce. Les Anglais cherchent à détruire peu à peu cet esprit d'exclusion, ils y arriveront, sans doute, mais lentement et difficilement.

La population totale s'élève, dit-on, à 2.500.000 âmes, dont 2.000.000 de race, religion et langage indous, et environ 500.000 bouddhistes, parmi lesquels un petit nombre de Thibétains dans le nord et le nord-est. Ce peuple est, en général, actif, entreprenant, industriel, ce que prouve son émigration en pays anglais, au Sikkim et à Lhassa, où il a su se créer un bien-être assez grand.

SIKKIM INDIGÈNE. — Ce petit royaume est situé immédiatement au nord du district de Darjeeling; à l'ouest, il est séparé du Népal par la chaîne

du Singaleak ; au nord, il est borné par les Himalayas, depuis le pic Kochinjga, jusqu'au pic Dongkia, qui le séparent du Thibet proprement dit ; à l'est, par la chaîne de montagnes nommée Chola, qui le sépare de la vallée de Chumbi (ou Pharidzong), laquelle appartient au Thibet proprement dit. Il ne touche au Boutan que par un point de sa frontière sud-est. Sa superficie totale est de 1550 milles carrés. C'est un pays très montagneux, coupé de vallées profondes, arrosées par de nombreux torrents, et par deux rivières principales : la Tista et le Rongeet qui le traversent du nord au sud.

La population peut se diviser en deux catégories, l'ancienne ou l'indigène, et la nouvelle ou venue par immigration. La première se compose de Lepchas et de Limbous, auxquels sont venus s'adjoindre, il y a trois ou quatre cents ans, les Thibétains, conquérants et fondateurs du royaume actuel. En 1860, on comptait environ 3.000 Lepchas, 2.000 Limbous et 2.000 Thibétains, mais tout le monde remarque que les deux premières races diminuent et tendent à disparaître. Les Thibétains peuplent surtout la partie orientale ; les Lepchas, les Limbous avec des Thibétains, la partie occidentale. Depuis quelques années, une émigration assez considérable de Népalais est venue défricher et s'est fixée dans la partie sud, sur les bords des rivières Tista et Rongeet. Je ne sais au juste à quel chiffre s'élève cette population népalienne fixée au Sikkim ; mais je ne crois pas exagérer en la portant à 4.000 ou 5.000. La population totale du royaume serait donc environ de 12.000 âmes.

Le royaume de Sikkim, fondé il y a trois ou quatre cents ans par des lamas et un chef thibétain sur le modèle du Thibet, est resté tributaire du Thibet, mais il est continuellement exposé aux invasions du Népal et du Boutan. Le 3 mars 1816, le gouvernement anglais mit fin à cet état de choses en prenant le Sikkim sous sa protection. En 1833, le roi céda à l'Angleterre une partie du territoire de Darjeeling. En 1859, ses agissements lui attirèrent une rude correction, la confiscation de la partie du district de Darjeeling à l'ouest de la Tista, pour lequel il reçut une pension annuelle. Enfin, le traité du 28 mars 1861 en fit un protégé du gouvernement anglais, tout en le laissant tributaire du Thibet et de la Chine, dont il reçoit aussi une pension annuelle de mille à deux mille roupies. En fait, depuis ce traité, le Sikkim est presque entièrement séparé du Thibet, placé sous l'influence et même sous la direction du gouvernement anglais, au moins pour les rapports extérieurs, car la Grande-Bretagne ne semble pas se mêler de l'administration intérieure. Ce qu'elle demande avant tout à son protégé, c'est la liberté et la sécurité de commerce et de circulation.

BOUTAN. — Ce pays, thibétain de race, est entièrement situé sur le versant sud de la chaîne méridionale des Himalayas, qui forment sa frontière nord, et le séparent du Thibet. Il a pour limites : à l'ouest la vallée de Chumbi, dont il est séparé par un puissant contrefort qui, partant du pic Choumoulari, descend vers le sud jusqu'à un pic situé à l'est de Chumbi. De ce point, la frontière traverse la vallée de Chumbi dans une direction ouest, un peu sud, et vient aboutir au pic Gipmochi, puis aux torrents Néchou et Déchou, qui le séparent de la partie-est du district de Darjeeling. La frontière-sud est la plaine où se trouvent le district de Jailpiguri à l'ouest, et Assam, vers l'est. La limite-est s'arrête vers la 92° longitude-est de Greenwich, là où se trouve la vallée de Towang, dépendant du Thibet proprement dit, et sépare le Boutan des tribus sauvages qui peuplent le reste du versant-sud des Himalayas, depuis cette vallée, jusqu'au haut Assam inclusivement.

Ce royaume, fondé il y a deux ou trois cents ans, par une invasion de Thibétains orientaux, est gouverné par un grand Bouddha vivant, connu

dans l'Inde sous le nom de Darmah-Rajah, et par un roi laïque, désigné sous le nom de Deb Rajah (probablement une corruption du mot thibétain Deba, préfet ou petit chef de pays). Le grand conseil du royaume serait composé de sept membres : deux secrétaires, l'un du Darmah, l'autre du Deb Rajah ; d'un économe ou trésorier ; d'un grand juge ; des gouverneurs de Tassisoudou, la capitale religieuse, de Punaka, la capitale civile, et d'Angouforong, auxquels seraient adjoints les commandants de forts ou Penlow de Paro, de Tongso et de Targa ou Daka. Tout le pays serait divisé en deux grands gouvernements, celui de Paro à l'ouest, et celui de Tongso à l'est, lesquels ont accaparés presque toute l'autorité même sur les Darmah et les Deb Rajahs, et se disputent encore entre eux la prépondérance, ce qui occasionne des guerres civiles continuelles. Le gouvernement de Targa ou Daka est actuellement réduit presque à une nullité par ses deux puissants rivaux, et celui d'Angouforong¹ est devenu une sinécure, depuis que les Anglais ont annexé à leur empire les dix-huit douars de la plaine qu'il commandait, c'est-à-dire depuis le traité du 11 novembre 1865.

Fondé par des Thibétains, le royaume du Boutan, thibétain de race, de langage, de religion et d'administration est toujours resté tributaire du Thibet et par là même de la Chine, qui le considère comme partie intégrante de l'empire chinois, tout en avouant que les Boutaniens sont des sujets bien peu soumis et très gênants à cause de leur caractère turbulent, querelleur, barbare et orgueilleux plutôt que courageux. Et, en fait, les Boutaniens voudraient bien être tout à fait indépendants, et du Thibet, et de la Chine, et des Anglais. Mais leurs irruptions fréquentes en territoire anglais et leurs entreprises mal combinées, n'ont servi qu'à leur faire sentir le poids de la répression des armes britanniques, jusqu'à ce qu'enfin leurs insultes envers la mission officielle dont sir Ashley Eden était le chef, en 1864, eussent occasionné une guerre, suivie du traité du 11 novembre 1865. Par ce traité, le Boutan est devenu l'allié du gouvernement anglais, et a subi, en partie du moins, son influence qui va toujours en augmentant quoique lentement.

VALLÉE DE CHUMBI. — Au Thibet cette vallée doit être appelée gouvernement ou préfecture de Pharidzong (forteresse au delà des monts), qui en est le chef-lieu d'administration civile, Chumbi étant seulement le nom de la maison de campagne où le roi du Sikkim vient passer les trois mois d'été de la saison des pluies, avec permission des gouvernements anglais et thibétain². Cette vallée est entièrement située sur le versant sud des Himalayas ; elle est enfoncée entre le Sikkim et le Boutan, comme un coin dont la tête regarderait le Thibet. Elle peut avoir environ 35 milles du sud au nord, et de 15 à 20 milles de l'est à l'ouest. Il est certain que cette vallée fait partie intégrante du Thibet, c'est une simple préfecture de la province centrale de ce royaume. Mais précisément parce que cette vallée est Thibet proprement dit, les Européens en sont soigneusement et jalousement exclus par la fourberie chinoise et les lamas. Cette frontière est d'autant plus surveillée depuis que les Anglais ont fait aboutir leur route de commerce au passage de Jalep, dans la partie sud-ouest de cette vallée ; mais ils ont la ferme espérance que, dans un avenir plus ou moins prochain, cette route pourra remonter toute la vallée de Chumbi qui est d'un parcours facile. Toute cette vallée est uniquement peuplée de Thibétains dont le nombre est inconnu.

1. Ou Angdouforong.

2. Il n'y va plus.

XXXIV

**Décret accordant à la mission du Thibet une partie
du district de Darjeeling.**

(Vol. 2, page 183.)

Decretum.

Cum R. P. D. Felix Biet Episc. tit. Dianen et Vic. Apost. Thibetanus, S. Congregationi de Propaganda Fide exposuerit, ad faciliorem suæ missionis evangelisationem maxime expedire ut Vicariatus Apostolico Thibeti adderetur pars districtus civilis Darjeeling quæ sita est ad Orientem fluminis Teesta, una cum vallibus vulgo dictis Chumbi seu Phar-ri-dzong et To-wang; SSmus D. N. Leo divinæ Providentiæ PP. XIII, in audientia diei 25 Mensis Junii anni 1883 habitâ ab infrascripto R. P. D. Dominico Jacobini Archiep. Tyrensi et ejusdem S. Congregationis Secretario, porrectis precibus, benigne annuere dignatus est, et super his, præsens Decretum expediri jussit.

Datum Romæ ex Ædibus S. Congregationis de Prop. Fide, die 3 Julii 1883.

Joannes Card. SIMEONI, Præf.

Pro R. P. D. Arch. Tyrensi. Sac. Congregationis Secretario,
Philippus TORRONI, officialis.

Locus † sigilli

XXXV

**Bref nommant Mgr Giraudeau évêque de Tiniade
et administrateur de la mission du Thibet.**

(Vol. 2, page 324.)

LEO PAPA XIII

Dilecte fili, salutem et apostolicam Benedictionem.

Cum venerabilis frater Felix Biet, Episcopus Titularis Dianensis et Vicarius apostolicus Missionis Thibetanæ gravi nonnullis abhinc annis morbo laboret, atque ideo debitam ejusdem suæ missionis curam gerere nequeat, ita enixus nobis adhibuit preces, ut subsidium Coadjutoris cum futurâ successione sibi largiremur. Nos autem his argumentis permoti, de consilio etiam Venerabilium Fratrum nostrorum S. Romanæ Ecclesiæ Cardinalium negotiis Propagandæ fidei præpositorum, memorati apostolici Vicarii precibus obsecundandum, teque, dilecte fili, eximiis animi et mentis dotibus præstantem ad hoc munus evehendum existimavimus. Te igitur quem per similes nostras Litteras hoc ipso die datas, titularis Ecclesiæ Tiniadensis Episcopum renuntiavimus, peculiari benevolentia complectentes, et a quibus vis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis, ac pœnis, si quas forte incurreris, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutum fore censentes, hisce Litteris in Coad-

jutorem cum futurâ successionem præfati Vicarii apostolici Thibétani, auctoritate nostra eligimus, facimus, constituimus, teque, quamdocumque per obitum dicti Vicarii, vel aliam quamlibet causam, Vicariatus apostolicus Thibétanus vacaverit, in Vicarium apostolicum ejusdem missionis nunc pro tunc eligimus et constituimus cum omnibus et singulis honoribus, facultatibus, privilegiis quæ de jure vel consuetudine hujus muneris sunt propria. Volumus autem ut vivente Vicario memorato eatenus te ingeras in missionis administrationem, quatenus ipse voluerit ac mandaverit. Jubemus denique omnibus ac singulis ad quos spectat seu spectabit, ut te ad officium Coadjutoris hujus modi et suo tempore in Vicarium apostolicum dictæ missionis recipiant et admittant, tibi que in omnibus paveant, faveant ac præsto sint, tuaque mandata reverenter suscipiant atque adimpleant, secus sententiam seu pœnam quam in rebelles rite tuleris, ratam habebimus ac faciemus usque ad satisfactionem condiquam, inviolabiliter observari. Non obstantibus Constitutionibus et Ordinationibus apostolicis, cæterisque in contrarium facientibus quibuscumque.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris, die XV Februarii MDCCCXCVII, Pontificatus nostri anno decimo nono.

XXXVI

Règlement général des Hio-tang ¹.

(Vol. 2, page 334.)

1° Les Vierges des Hio-tang ne pourront acquérir aucun immeuble en leur nom ou au nom de leurs parents. Dès aujourd'hui elles livrent au Provicairaire tous les écrits qui peuvent avoir été faits en dehors de cette règle.

2° Pour de nouvelles acquisitions au nom du Hio-tang, elles doivent préalablement demander la permission à l'Évêque, seul juge de l'opportunité de ces acquisitions.

3° Chaque année, elles rendront compte à l'évêque ou à son délégué des revenus du Hio-tang et des dépenses faites par elles.

4° En dehors des dépenses nécessaires ou utiles faites sur les revenus des Hio-tang, elles auront chaque année vingt ligatures par Hio-tang pour bonnes œuvres ou cas imprévus.

5° Les Hio-tang font communauté de biens, de sorte que le surplus des revenus de l'un sera tout d'abord employé à l'entretien de l'autre.

6° Tous les 3 ans, lors de leur changement, les Vierges feront vérifier par le missionnaire, curé de la paroisse, la liste des provisions laissées dans leur Hio-tang.

7° Chaque année, lors de la reddition des comptes, s'il y a un reliquat soit sur les revenus, soit sur les vingt ligatures laissées à leur disposition, ce reliquat sera mis à part, et le supérieur s'entendra avec les anciennes vierges sur le meilleur emploi à en faire pour le salut des âmes.

8° Les Vierges ne pourront prêter d'argent ni aux chrétiens ni aux païens, mais elles pourront faire l'aumône de quelques ligatures chaque année.

9° Elles ne feront de cadeaux à personne, sans en demander la permission au Père.

1. Mot à mot : *Maison d'instruction* ; mais ici cette expression chinoise a une extension plus grande et s'applique à la communauté ou aux communautés des vierges.

10° Elles ne s'occuperont nullement des terrains de leurs parents soit pour aider à les acquérir, soit pour en recueillir les revenus.

11° Les hommes proches parents des Vierges, venant de loin, seront reçus par elles au Ke-tang¹; elles s'entendront avec le Pen-tang² pour leur procurer un gîte convenable pendant leur séjour, s'il y a lieu.

12° Les parents des Vierges, habitant le voisinage, observeront strictement la règle établie pour les autres chrétiens dans leurs relations avec les Hio-tang.

13° Aucune nouvelle postulante ne sera admise sans la permission de l'Évêque.

14° Toute nouvelle Vierge qui apportera une dot devra la livrer au fonds commun des Hio-tang, et n'aura nul droit de s'en servir pour son usage particulier.

15° Toute nouvelle Vierge, lors de son admission, fera la promesse d'observer fidèlement le règlement et donnera une déclaration écrite par laquelle elle reconnaît n'avoir aucun droit aux biens des Hio-tang.

16° Les Vierges admises sans dot seront entretenues sur les revenus des Hio-tang.

17° Les Vierges n'accepteront des chrétiens aucun don au nom des Hio-tang. Si des chrétiens veulent contribuer à l'œuvre des écoles, ils doivent faire passer leurs dons par les mains de l'Évêque.

18° Si de l'avis de l'Évêque on doit fonder de nouveaux Hio-tang ou augmenter les revenus de ceux qui existent par de nouvelles acquisitions, l'Eglise avancera à l'occasion les fonds nécessaires et les Hio-tang feront en sorte de rendre le capital dans un certain laps de temps, si possible.

19° Malades ou infirmes, les Vierges ont le droit d'être bien traitées aux Hio-tang; si elles ont à se plaindre à ce sujet, elles doivent en prévenir le Supérieur.

20° A la mort d'une Vierge, les frais d'enterrement seront pris sur les revenus des Hio-tang et comptés comme dépenses nécessaires.

21° A la mort d'une Vierge, qui aura servi l'Eglise pendant vingt ans, la mission fera célébrer 100 messes pour le repos de son âme. Pour celle qui aura servi moins de vingt ans, elle fera célébrer 50 messes. Si les revenus des Hio-tang ne suffisaient pas à tous ces frais, la mission y pourvoirait.

22° Si, pour défaut d'obéissance au règlement, esprit d'insubordination ou autre faute grave, une Vierge devait quitter les Hio-tang, le supérieur ferait conseil avec les anciennes Vierges sur la manière de renvoyer convenablement.

23° Si les pères et mères des Vierges, vieux ou malades, se trouvent sans appui, celles-ci conféreront avec le supérieur sur la manière de les secourir.

24° Les Vierges chargées de la direction des Hio-tang en géreront les affaires avec le même soin qu'il s'agirait de leurs propres biens.

25° Dans l'intérêt de la bonne réputation des élèves, elles éviteront de les envoyer au loin faire l'agriculture; porter des céréales, couper du bois, etc., etc.

26° Elles n'inviteront jamais de jeunes gens sous quelque prétexte que ce soit à travailler au Hio-tang, ni *a fortiori* à y coucher.

27° Les Vierges n'accepteront aucune invitation aux repas, ni chez les chrétiens, ni chez les païens, et ne feront elles-mêmes aucune invitation sans en prévenir le Père.

28° Une Vierge ne sortira jamais seule; elles veilleront à ce que les élèves observent la même règle.

1. Salle des visiteurs.

2. Chef de paroisse.

29° Chaque jour, les Vierges feront l'oraison et la lecture spirituelle aux élèves. Chaque année, elles feront une retraite de trois jours à l'issue de laquelle elles renouvelleront leur vœu et y ajouteront la promesse d'observer fidèlement ce Règlement.

XXXVII

Décret pour la nouvelle délimitation du Thibet.

(Vol. 2, page 339.)

Cum R. P. D. Petrus Giraudeau, coadjutor cum jure futuræ successionis, R. P. D. Vicarii Apostolici Thibetani a Sancta Sede instanter postulasset, ut pro meliori illarum missionum regimine nonnullæ inducerentur confinium mutationes inter prædictum Vicariatum et Vicariatus Se-Ciuen Meridionalis et Se-Ciuen Occidentalis, videlicet : 1° ut præfectura civilis Ta-tsién-lou nuncupata Vicariatui Apostolico Se-Ciuen Meridionalis pertinens in posterum Vicariatui Thibet adscribatur. — 2° ut Vicariatui Se-Ciuen Occidentali assignentur in perpetuum principatus civilis Mong-kon-tin et Tsa-ko-tin, qui nunc ad prædictum Vicariatum Thibet spectant ; cumque præterea R. P. P. D. D. Rectores memoratorum Vicariatuum Se-Ciuen Meridionalis et Occidentalis votis ac precibus R. P. D. Petri Giraudeau plenum præbuissent assensum Emi ac Revmi hujus S. Congregationis Patres in comitiis generalibus diei 18 hujus Mensis aprilis, petitioni memorati Antistitis Giraudeau omnino annuendum esse censuerunt. Hanc autem Emorum Patrum sententiam SSmo D. N. Leoni PP. XIII in audientia diei 26 hujusce mensis a R. P. D. Augustino Giasca Archiepiscopo Larissensi et hujus S. C. Secretario relatam Sanctitas Sua, in omnibus ratam habere et confirmare dignata est et præsens in re decretum expediri jussit.

Datum Romæ ex Ædibus S. C. de Pro. Fide die 30 Aprilis 1898.

M. Card. LEDOCHOWSKI, *Præf.*

Locus † sigilli.

A. Archiep. LARISSEN., *Secretarius.*

XXXVIII

Notes sur les Papillons envoyés par les missionnaires du Thibet.

(Vol. 2, page 354.)

On remarque plusieurs faunes, suivant l'altitude où se fait la récolte, et bien entendu avec toutes les transitions, depuis les sommets que recouvrent les neiges éternelles, jusqu'au fond des vallées chaudes. Dans la partie alpine, les *Parnassius poeta*, *Obthr*¹ ; *tibetanus*, *Leech* ; *Szechenyi*, Fri-

1. Pour ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas habitués aux indications des naturalistes, nous nous permettons de donner cette explication : Tout être créé a dans la nomenclature un nom générique, un nom spécifique, et après le nom spécifique un nom d'auteur. « *Parnassius Poeta Obthr.* », cela veut dire que le Papillon, en question, est classé dans le genre *Parnassius*, qu'il appartient à l'espèce *Poeta* et qu'il a été décrit la première fois par *Oberthür*.

Comme il y a des confusions dans la nomenclature et une synonymie très embrouil-

valdsky ; *Orleans*, Obthr ; *Imperator*, Obthr ; *Elwesi*, Leech ; les *Colias Montium*, Obthr ; *Nebulosa*, Obthr ; les *Argynnis Gong*, Obthr ; *Pales*, Hübner ; *Eugenia*, Eversmann ; les *Lycaena Pheretes*, Hübner ; *Eros*, Ochs. ; quelques *Satyridae*, des *Arctia*, plusieurs *Geometrae* et *Noctuae* rappellent la faune de nos montagnes européennes.

Plus bas, apparaît une superbe pléiade de magnifiques espèces, dont certaines sont surtout nombreuses, là où subsistent les forêts.

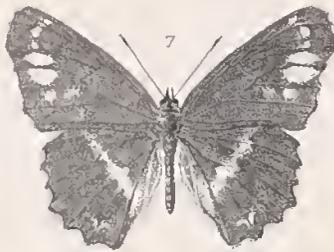
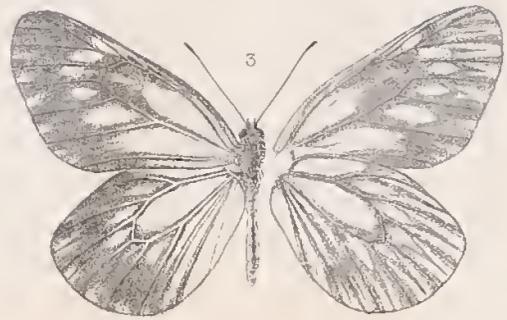
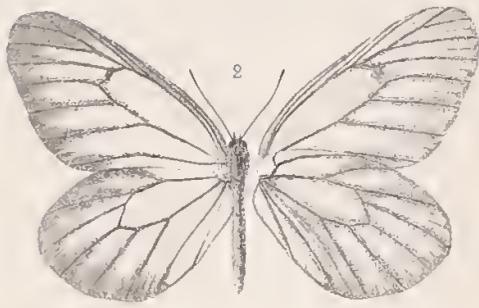
Nous nommerons dans le noble genre *Papilio*, les espèces suivantes : *Minos* (nec *Rhadamanthus*, Bdv) ; nos deux porte-queues *Machaon* et *Podalirius* ; mais celui-ci modifié en *Podalirinus*, Obthr ; beaucoup mieux orné de couleurs que son confrère européen ; le vulgaire *Xuthus*, Linn. ; avec sa forme printanière plus petite : *Xuthulus*, Bremer ; les espèces blanches rayées de noir, *Tamerlanus*, Obthr ; *Eurous*, Leech ; *Mandarinus*, Obthr ; les noirs à taches vertes : *Clymenus*, Leech et *Sarpedon*, Linn. ; les grands à couleurs sombres : *Bianor*, Cramer ; *Syfanus*, Obthr ; *Arcturus*, Westw. ; *Paris*, Linn. ; *Krishna*, Moore ; *Demetrius*, var géographique nova ; *Hercules*, Blanchard ; *Lama*, Obthr ; *Mencius*, Felder ; *Plutonius*, Obthr ; *Daemonius*, Alph. ; *Chentsong*, Obthr ; *Agenor*, Linn. ; *Protenor*, Cramer ; *Bootes*, Westw. ; *Pammon tibetanus*, Obthr ; enfin les espèces acaudes : *Horatius*, Blanchard ; *Restricta*, Leech. Le *Teinopalpus imperialis*, Hope, remonte jusqu'à Siao-Lou : il ne paraît pas différer du type du Sikkim. Citons encore la délicieuse *Armandia Thaidina*, Blanchard, découverte à Mou-pin par l'abbé Armand David et qu'on retrouve plus ou moins fréquente dans beaucoup de localités de la région du haut Yang-tse-kiang et à Tse-kou. La belle et bizarre *Buthanitis Lidderdalli*, Atkins, remonte le long du Lou-tse-kiang ou Mekong, assez près de Tse-kou. Nous sommes portés à croire que les deux uniques représentants des deux genres si originaux *Armandia* et *Buthanitis*, pourraient voler ensemble au nord du Yun-nan.

La blanche légion des *Pieris* est nombreuse en espèces ; l'une d'elles, *Mesapia Peloria*, Hew., doit être un habitant des grandes altitudes ; les autres sont en quantité dans tout le Su-tchuen sud-occidental et au Yun-nan ; *Largeteau*,¹ Obthr ; *Oberthür*, Leech ; *Acraea*, Obthv ; *Larraldei*, Obthr ; *Goutelle*,² Obthr ; *Delavayi*,³ Obthr ; *Crataegi*, Linn. ; *Bieti*,⁴ Obthr ; *Martinet*,⁵ Obthr ; *Davidis*,⁶ Obthr ; *Davidina*, Obthr ; *Belladonna*, Fabr. ; *Patrua*, Leech ; *Napi*, Linn. ; *Extensa*, Leech ; *Gliciria*, Cramer ; *Daplidice*, Linn. ; *Dubernardi*,⁷ Obthr ; *Halisca*, Obthr ; *Lhamo*, Obthr ; et quelques nouvelles espèces, dont l'une très belle, voisine de *Phryxe*, reçue cette année des bords du haut Lou-tse-kiang, en compagnie d'une quantité de

lée, résultant de ce que des auteurs ont tantôt décrit des espèces différentes, sous le même nom, et plus souvent les mêmes espèces sous des noms différents, — par exemple comme le *Parnassius Poeta*, Obthr. peut n'être pas la même espèce que le *Parnassius Poeta*, Lecch. et qu'au contraire le *Parnassius Mercurius*, Groum. peut être la même espèce que le *Parnassius Poeta*, Obthr. il importe, pour la clarté des désignations, que l'on cite le nom de genre (*Parnassius*), le nom d'espèce (*Poeta*), le nom d'auteur de l'espèce (Obthr). L'usage est de désigner par des abréviations le nom des auteurs. Ainsi : Bdv : Boisduval. — Linn. : Linné. — Westw : Westwood. — Ochs : Ochsenheimer. — Obthr : Oberthür, etc., etc.

1. Largeteau, missionnaire au Kouy-tcheou en 1865, mort en 1895.
2. M. Goutelle, missionnaire au Thibet.
3. M. Delavay, missionnaire au Kouang-tong, de 1867 à 1881, et ensuite missionnaire au Yun-nan.
4. Mgr Biet, Vicaire apostolique du Thibet.
5. M. Martinet, procureur des Missions-Étrangères à Shang-haï et à Hong-kong.
6. M. David, de la Congrégation de la Mission, dite des Lazaristes.
7. M. Dubernard, missionnaire au Thibet.

Lepidoptères nouveaux du Thibet



Imp Oberthur, Rennes

A Dallangeville, lit.

- 1 Tropaea Dubernardi, ♀, Oberthur
- 2 Pieris Genestieri Oberthur
- 3 Pieris Albivena Oberthur
- 4 Cheloma Souléi ♀, Oberthur

- 5 Cheloma Souléi, ♂, Oberthur
- 6 Callimorpha Monilifera, Oberthur.
- 7 Araschnia Prorsoides, Blanchard ab. melania Oberthur
- 8 Limenitis Dubernardi, Oberthur.

- 9 Arctia Mussoti Oberthur.

Terias, d'*Acraea Vesta*, et du superbe sphingide *Smerinthus Zenzeroides*, Moore.

Nous terminerons l'inventaire des *Pieridae*, en nommant les *Anthocharis Cardamines-thibetana*, Obthr et *Bieti*, Obthr ; les *Colias Fieldi*, Felder, et *Hyale*, Linn. ; les *Rhodoceva Amintha*, Blanchard ; *Alvinda*, Blanchard ; de brillantes *Dercas* parmi lesquelles il doit bien y avoir deux ou trois espèces.

La robuste famille des *Nymphalidae* peuple surtout les forêts, par ses *Limnitis*, *Neptis*, *Euripus*, *Apatura* et *Euthalia*, ses grandes *Argynnis*, dont plusieurs se sont répandues jusqu'à l'extrémité occidentale de l'Europe ; ainsi : *Paphia*, Linn. et *Aglaja*, Linn. ; ses *Athyma* et ses *Charaxes*.

Les deux plus belles espèces : *Euripus Charonda*, Hew. de Tse-kou et *Euripus funebris*, Leech, de Siao-lou, se distinguent par leur aspect vigoureux et leurs couleurs brillantes. La dernière paraît être excessivement rare.

Chez les *Limnitis*, *Elwesi*, Obthr, paraît surtout habiter les environs de Tse-kou ; *Albomaculata*, Obthr, imite *Athyma punctata*, Leech, comme *Limnitis Cottini*¹, Obthr, est mimique de *Hestina Oberthüri*, Leech. Une autre *Limnitis*, découverte à Tse-kou par M. le Père Dubernard, et que nous avons nommée *Imitans*, ressemble à la fois à *Papilio restricta*, *Dunais Tylia*, *Hestina Nama*.

Les *Neptis* à taches jaunes, d'aspect uniforme en-dessus, varient beaucoup en-dessous ; le nombre des espèces dans la région sino-thibétaine, évangélisée par la Mission catholique du Thihet, est d'environ douze, chiffre qui n'est atteint dans aucune autre contrée du monde, du moins à notre connaissance.

Les *Apatura* sont un peu moins nombreuses en espèces. *Iris*, semblable à la forme qui s'est étendue jusqu'à la France occidentale et à l'Angleterre, est la plus abondante au Su-tchouen : *Chevana*, Moore ; *Schrencki*, Ménétrières, de deux formes différentes, l'une spéciale à Tse-kou, l'autre à Siao-lou ; *Fulva*, Leech ; et *Subcaerulea*, Leech : mâle et femelle d'une seule et même espèce ; *Laverna*, Leech ; *Bieti*, Obthr ; *Serarum*, Obthr ; *Subalba*, Poujade ; *Fasciola*, Leech *Princeps*, Fixsen, nous ont été envoyés par MM. les Pères Déjean et Dubernard.

Quant aux *Euthalia*, genre bien représenté au Sikkim et au Thibet oriental, on peut évaluer à une dizaine le nombre des espèces récoltées par les Missionnaires.

Les *Charaxes*, au Su-tchuen et à Tse-kou, paraissent jusqu'ici assez peu nombreux ; cependant *Rothschildi*, Leech ; *Clitiphon*, Obthr ; *Menedemus*, Obthr, sont de bien belles créatures, délicatement colorées de vert et de brun-noirâtre en dessus.

Nous ne pouvons signaler toutes les *Nymphalidae*, sous peine de dépasser les limites de cette notice. Nous ne quitterons cependant pas cette superbe famille, sans avoir nommé la *Kallima Inachus*, Boisduval, ou Papillon-feuille, très commun dans certaines parties de l'Inde et du Su-tchuen, imitant très exactement une feuille sèche. Rien ne manque au mimétisme, pas même le pédoncule de la feuille représenté par le prolongement caudal des ailes inférieures du papillon.

Un genre, de place indécise : *Calinaga*, contient deux ou trois espèces : *Davidis*, Obthr ; et *Lhatso*, Obthr ; celle-ci est une des plus belles spécialités de Tse-kou.

Enfin donnons dans cette rapide nomenclature, une place aux *Vanessa*, qui au Thibet, comme en Europe, animent de leur vol non seulement les

1. Cottin, missionnaire au Su-tchuen en 1866, directeur au Séminaire des Missions-Étrangères en 1877, mort en 1899.

bois, mais encore le voisinage des lieux habités par les hommes : *Vanessa indica*, *Cardui*, *Antiopa*, *Urticae*, *Calbum*, *Gigantea* et les cinq ou six espèces d'*Araschnia*, ou cartes géographiques, que représente en Europe la *Prorsa-levana*, vanesside si intéressante par son dimorphisme de saison.

La sombre cohorte des *Satyridae* est très bien représentée au Su-tchuen et au Thibet. Une quantité d'espèces, souvent très voisines les unes des autres, appartenant aux groupes *Praticole*, *Dumicole*, *Rupicole*, habitent toute la région du haut Yang-tse, se raréfiant en approchant des très hautes altitudes.

Une infinité de *Lycaenidae*, surtout des *Thecla*, à couleur orange, voltige dans les chemins et sur les fleurs des prés, avec les *Chrysophanus*, les *Lycaena* bleus (*Coeligena*, Obthr; *Atroguttata*, Obthr;) les brillants *Zephyrus* et une nombreuse série d'*Hesperidae*.

Dans cette tribu, que nous avons toujours soignée avec prédilection, nous avons créé le genre *Aubertia*¹, pour une série de charmantes espèces, petites de taille, voisines les unes des autres, ornées de jolis dessins argentés en dessous : *Demea*, Obthr; *Micio*, Obthr; *Flavomaculatus*, Obthr; *Niveomaculatus*, Obthr; *Dulcis*, Obthr; et le genre *Dejeania*², pour une *Hesperide* jaune et noire dénommée spécifiquement par nous : *Bicolor*.

Au Su-tchuen et au Yun-nan, les *Hesperidae*, à côté de nos genres européens : *Hesperia*, *Thanaos*, *Syrichtus*, abondent en genres indiens : *Ismene*, *Celaenorrhinus*, *Parnara*, etc.

Si nous abordons maintenant l'ample tribu des Hétérocères, passant en revue les *Sphingidae*, *Bombycidae*, *Noctuidae*, *Geometrae* et *Pyralidae*, nous constatons l'absence de nos *Zygaena* européennes, bien qu'une espèce de ce genre vive encore au Japon.

Mais les *Syntomis*, les *Chalchosiidae*, groupe essentiellement asiatique, abondent. Les *Agaristidae* sont belles et nombreuses; un joli genre spécial que nous avons appelé *Syfanis*, contient plusieurs espèces : *Giraudeaui*, Obthr; *Bieti*, Obthr; *Dejeani*, Obthr; *Dubernardi*, Obthr.

Les *Saturnidae* ont, au Su-tchuen et à Tse-kou, des représentants insignes : la *Tropaca Dubernardi*, Obthr, avec ses queues si longues et si fines, d'un rose tendre, est une des plus belles espèces de toute la famille à laquelle elle appartient. Les *Saturnia Bieti*, Obthr; *Olivacea*, Obthr; *Davidis*, Obthr; la *Loepa Oberthüri*, Leech, sont des plus remarquables parmi les Hétérocères.

Le genre *Brahmaea* est représenté par au moins deux espèces; les *Chelonia* et *Callimorpha* sont nombreuses; quelques-unes montent jusqu'aux plus hautes altitudes offrant cependant les plus vives couleurs; Nous avons quelques nouveautés dans les *Arctiadae*, en général fort belles : nous en décrivons trois espèces plus loin.

Les *Noctuidae* sont en nombre énorme; les *Catocala* se trouvent représentées assez abondamment, ainsi que les *Cucullia*, dont une espèce, récemment reçue, montre une taille double de notre *Umbratica*.

Il y a des *Plusia*, dignes de leur nom par la richesse de leur parure, et un mélange de formes indiennes et paléarctiques intimement liées les unes aux autres, tout au moins, par leur habitat.

Des montagnes avec des bois et des rochers doivent être le lieu de prédilection des *Geometrae*. Nous en avons reçu un grand nombre d'espèces, malheureusement trop souvent défraîchies à cause de leur délicatesse; les *Abraxas*, *Larentia*, *Melanippe*, à faciès européen, coudoient les formes

1. M. Aubert, missionnaire au Thibet en 1895, directeur au Séminaire des Missions-Étrangères en 1901.

2. M. Déjean missionnaire, au Thibet en 1869.

indiennes, conformément à la règle de cette région privilégiée. Ne manquons pas de mentionner parmi les *Pyralidae*, le *Botys Rhyparialis*, Obthr, mimique des *Geometrae* du genre *Rhyparia*.

Charles OBERTHÜR.

XXXIX

Description de nouvelles espèces de Lépidoptères envoyées par les missionnaires du Thibet.

(Vol. 2, page 354.)

Tropaea Dubernardi, femelle, Obthr. (*fig. 1*).

Dans le Bulletin de la Société entomologique de France (1898, p. 325, 326), M. l'abbé J. de Joannis décrit une *Saturniide*, qu'il croit être la femelle de l'espèce dont j'avais décrit le mâle, sous le nom de *Dubernardi*. Je partage l'opinion de l'honorable entomologiste et je fais figurer, sous le N° 1 de la planche annexée au présent ouvrage, un Papillon récolté à Tse-kou par le Père Dubernard et paraissant bien semblable à l'échantillon envoyé du Su-tchuen à M. de Joannis.

Je possède deux échantillons de femelle pris à Tse-kou.

Les ailes sont d'un vert-pâle, traversées par une ligne commune, submarginale brun-clair. La côte des ailes supérieures est d'un rouge-grenat s'éclairant extérieurement en rose; le croissant noir, surmonté de rosé et de jaune, est contigu à la teinte rouge-grenat costale; la tache cellulaire des inférieures est très petite, rose-pâle; elle est placée juste sur le milieu du trait cellulaire; les queues sont roses; mais, vers l'extrémité, la teinte rose s'atténue insensiblement et passe au jaune-verdâtre.

Je possède une femelle de Lou-tse-kiang inférant de *Dubernardi*, femelle, par sa coupe d'ailes; le bord des inférieures, au lieu d'être droit et uni; est ondulé. La femelle de Léou-Fang, dont j'ai déjà parlé dans le Bulletin de la Société entomologique de France, diffère un peu de *Dubernardi*; elle pourrait cependant appartenir à la même unité spécifique. Pour avoir la certitude, la connaissance de l'autre sexe est nécessaire et nous ne l'avons pas encore.

Pieris Genestieri, Obthr. (*fig. 2*).

Ailes oblongues; fond blanc; nervures noires; bord costal et bord marginal teintés de gris-noirâtre. Cette teinte gris-noirâtre pénètre le long des nervures, jusqu'à la cellule, découpant la partie blanche en une série de macules intra-nervurales formant pour la plupart un ovale allongé.

En-dessous, la teinte gris-noirâtre est plus pâle et moins accentuée qu'en-dessus. L'espace basilaire costal des ailes inférieures est jaune-orangé.

Antennes, tête, pattes, corps, noirs; côtés de l'abdomen gris-blanchâtre.

Recueillis en assez grand nombre d'exemplaires, tous mâles, pendant l'été 1901, dans la région du haut Lou-tse-kiang, par M. Genestier, à qui je me fais un plaisir de dédier cette Piéride, d'aspect très tranché et ne pouvant être confondue avec aucune autre espèce actuellement connue:

Pieris albivena, Obthr. (*fig. 3*).

Du groupe de *Larraldei*, Obthr.; *Nutans*, Obthr.; *Hastata*, Obthr.; *Oberthüri*, Leech.; se rapproche surtout de la forme *Melania* de *Larraldei*, dont elle diffère par ses nervures nettement écrites en blanc pur, jusqu'au

contact de la large bordure noire qui occupe le fond du bord extérieur des 4 ailes.

Les autres caractères distinctifs d'*albivena*, par rapport à *Larraldei*, sont les suivants : 1° Les taches blanches formant un arc au delà de la cellule des ailes supérieures, en-dessous comme en-dessus, sont plus petites et forment une série plus régulière dans *albivena*.

2° Les petites taches blanches intra-nervurales, le long du bord extérieur des ailes, en-dessus, sont chez *albivena* moins aiguës, plus rectangulaires et contiguës au bord marginal, tandis que chez *Larraldei-melania*, les taches sont cunéiformes, plus reculées vers l'intérieur des ailes et n'atteignant pas le bord marginal.

3° La couleur du fond des ailes inférieures en-dessous, est d'un jaune très pâle et un peu verdâtre chez *albivena*, au lieu d'être d'un jaune orangé un peu ochracé chez *Larraldei-melania*.

4° Les taches sagittées noires, intra-nervurales du bord des ailes inférieures, en-dessous, sont plus aiguës et atteignent le bord marginal chez *albivena*, comme chez *hastata* et non comme chez *Larraldei*, où la pointe de ces taches reste assez distante du bord marginal.

Décrits sur un assez grand nombre de mâles, tous semblables entre eux, recueillis à Tse-kou par M. Dubernard.

Araschnia prorsoides, Blanchard ; Var. de saison, *levanoides*, Blanchard ; aberr. *melania*, Obthr. (fig. 7).

Les *Araschnia* forment un groupe spécial dans les *Nymphalidæ*. Une espèce habite l'Europe, la Corée et le Japon ; elle est remarquable par son dimorphisme de saison : *Prorsa-Levana*.

Six autres espèces habitent l'Asie : *Burejana*, Bremer ; *Doris*, Leech ; *fallax*, Janson ; *prorsoides*, Blanchard (celle-ci avec sa forme saisonnière : *levanoides*, Blanchard) ; *Davidis*, Poujade ; *Oreas*, Leech.

Déjà j'ai fait connaître une aberration (*flavida*, Obthr. ; *tudes d'Entom.* XIX^e liv. pl. 7, fig. 64), suivant l'ordre d'albinisme ; cette fois, c'est une aberration mélanienne dont je publie la figure. Ce spécimen aberrant a été pris à Tien-tsuen par les chasseurs indigènes de M. le Père Déjean, en 1901.

Le dessus des ailes est d'un noir-brun foncé avec une bande maculaire jaune-orangé-clair, partant du bord costal des ailes supérieures pour aboutir au bord anal ; cette bande est formée de taches petites aux ailes supérieures, sauf les 2 médianes plus grosses et ovales, et d'un long trait assez droit, mais de forme un peu irrégulière aux ailes inférieures.

Le dessous est remarquable par un rembrunissement assez général, mais surtout accentué aux ailes supérieures.

Limenitis Dubernardi, Obthr. (fig. 8).

La *Limenitis Dubernardi* se place à côté de *Limenitis Ciocolatina*, Leech. (Butterflies from China ; pl. XVI ; fig. 4). Elle diffère de *Ciocolatina* par la forme de ses ailes moins arrondie, par l'accentuation de la bande maculaire qui, sablée d'atomes noirâtres en-dessus et plus blancs en-dessous, descend du bord costal des supérieures au bord anal des inférieures. De plus, chez *Dubernardi*, le fond des ailes inférieures en-dessous étant d'un brun-rouge-grenat, les éclaircies d'un blanc-bleuâtre se détachent comme suit : 1° 3 taches dans l'espace subbasilaire ; 2° la tache cellulaire ; 3° les 4 taches intra-nervurales descendant du bord costal et rejoignant la grande ligne maculaire, commune aux deux ailes ; 4° deux espaces le long du bord anal. Rien de semblable n'existe dans *Ciocolatina*.

J'ai dédié cette élégante *Limenitis* à M. Dubernard qui l'a découverte à Tse-kou, d'où j'ai reçu un très petit nombre de mâles.

Chelonia Souliéi, Obthr., mâle, (*fig. 5*); femelle, (*fig. 4*).

Il est possible que les papillons figurés sous les nos 5 et 4, comme le mâle et la femelle d'une même espèce, appartiennent à deux unités spécifiques différentes. Cependant, la similitude générale des taches et dessins, m'a porté à penser qu'il s'agissait de deux sexes d'une même *Chelonia*, d'autant plus que la provenance est la même : environs de Ta-t sien-lou.

Les ailes supérieures en-dessus ont le fond brun-foncé avec les dessins jaune-chamois. Les ailes inférieures sont rouges chez le mâle et rouge-orangé chez la femelle, avec les taches noires.

En-dessous, les ailes supérieures sont plus pâles qu'en-dessus ; chez le mâle, les inférieures sont d'un rouge-rose près du bord anal et plus pâles vers le bord costal ; chez la femelle, elles sont uniformément jaune-orangé et une partie des taches noires du dessus ne se voit que par transparence.

La tête est rouge ; le collier est jaune ; le mâle a le thorax velu ; les épaulettes sont noires, bordées des deux côtés de blanc-jaunâtre ; l'abdomen est rouge en-dessus avec une ligne dorsale de macules noires, et chaque anneau abdominal est largement marqué de noir en-dessous ; les pattes sont rouge et noir.

Dédiée à M. Soulié, missionnaire apostolique du Thibet, éminent botaniste à qui le Muséum de Paris doit les plus précieuses collections de plantes tibétaines.

Arctia Mussoti, Obthr. (*fig. 9*).

Petite Arctiide aux ailes supérieures brunes, avec dessins blanc-jaunâtre, et aux ailes inférieures, rose-orangé avec quelques taches noires.

Les dessins des ailes supérieures consistent en deux séries de macules de forme inégale, suivant une direction générale assez droite ; l'une, le long du bord costal, l'autre, le long du bord inférieur. Cette dernière série de 4 taches se termine par une macule plus grande que les autres en forme de V, se reliant près du bord extérieur, à la dernière du bord costal.

Le dessous ressemble au dessus mais plus pâle ; les taches des ailes supérieures sont blanc-rosé. La base des antennes est blanche ; il y a à leur insertion un point blanc ; les épaulettes sont bordées de blanc extérieurement ; les anneaux abdominaux ont l'incision rouge-carminé en-dessus et blanche en-dessous ; les côtés de l'abdomen ont une bande rose-carmin. Les pattes sont blanchâtres et grises.

J'ai reçu une seule paire de Ta-t sien-lou, récoltée par les chasseurs indigènes de M. Déjean ; j'ai dédié cette nouvelle Arctiide à M. Mussot, missionnaire apostolique du Thibet.

Callimorpha monilifera, Obthr. (*fig. 6*).

Le fond des ailes est jaune d'or semé de taches noires comme suit : une série contiguë au bord extérieur ; une autre série descendant du bord costal des supérieures au bord anal des inférieures, de forme assez régulièrement ovale, comme les grains d'un collier ; une troisième série parallèle à la seconde, mais moins régulièrement disposée ; enfin deux autres séries de moins en moins régulières, surtout près de la base des supérieures ; l'abdomen noir est annelé de jaune sur le ventre et sur le dos, avec les côtés jaunes ; le thorax est jaune maculé de noir ; les épaulettes noires sont extérieurement bordées de jaune.

Je possède un seul exemplaire récolté à Siao-lou par les chasseurs indigènes de M. Déjean.

Charles OBERTHÜR.

XL

STATISTIQUE DE LA MISSION DU THIBET

de 1879 ¹ à 1901

(Vol. 2. page 359.)

DATES	POPULATION		NOMBRE DE BAPTÊMES			PRÊTRES INDIGÈNES	CATÉ- CHISTES	ÉGLISES OU CHAPELLES	SÉMINAIRE	NOMBRE D'ÉLÈVES	ÉCOLES ET ORPHELINATS	NOMBRE D'ÉLÈVES
	CATHOLIQUES	CONVERSIONS D'ÉTRANGERS	DE PAIENS ADULTES	D'ENFANTS DE CHRÉTIENS	D'ENFANTS DE PAIENS							
1879	613	»	15	34	1353	»	»	»	»	»	»	»
1880												
1881	786	»	27	28	2377	»	»	9	1	13	8	»
1882	949	»	33	43	2787	»	»	9	1	13	8	»
1883												
1884	991	»	55	74	2274	»	»	9	1	14	9	»
1885	1049	»	31	43	1086	»	»	9	1	13	9	91
1886	1081	»	26	29	1768	»	»	9	1	12	9	91
1887	1204	»	51	64	1034	»	4	14	1	12	19	159
1888	1204	»	9	21	1175	»	»	10	1	12	13	170
1889	1185	»	9	30	334	»	»	10	1	11	13	170
1890	1130	»	8	32	418	»	»	»	1	12	14	195
1891	1204	»	49	51	538	»	»	10	1	12	14	192
1892	1238	»	25	44	531	1	7	10	1	10	15	208
1893	1312	»	63	58	585	1	»	10	1	12	17	308
1894	1317	»	54	51	322	1	»	10	1	»	17	299
1895	1433	»	41	50	337	1	»	10	1	10	18	312
1896	1322	2	63	56	218	1	»	10	1	10	17	261
1897	1271	10	46	61	219	1	»	10	1	10	17	259
1898	1361	»	77	71	315	1	»	12	1	8	17	249
1899	1391	»	80	63	213	1	»	12	1	6	18	228
1900	1565	»	98	66	179	1	»	12	1	6	21	270
1901	1736	»	111	64	140	1	»	13	1	8	22	292

1. Avant cette date il n'y a aucune statistique régulière. Cette statistique est extraite des *Comptes Rendus* publiés chaque année par la Société des Missions-Étrangères.

XLI

Indult pour la réduction des fêtes.

(Vol. 2, page 363.)

Beatissime Pater.

Exeunte jam anno 1898 ad synodum indictam in civitatem Tchong-kin parati erant omnes Episcopi hujus quartæ regionis Imperii Sinarum, multa bona sperantes, tum pro religionis catholicæ propectu tum pro uniformitate majore promovenda. Sed repente exorta est tempesta quæ totam provinciam Su-tchuen vastavit, et vicinas etiam provincias Kouï-tcheou, Yun-nan, Thibet in discrimen adduxit. Nunc facta est aliqua tranquillitas sed non perfecta nec tam firma, ut possint rectores Missionum a gubernaculo discedere. Nec apparet locus conveniens in quo securi convenire valeant. Neque spes affulget quod omnis perturbatio brevi quiescat et synodus regionalis possit cito celebrari in pace. Idcirco Vicarii Apostolici totius regionis ea quæ in ipsa synodo postulare decreverant sive privilegia, sive dispensationes his litteris exponunt Sanctitati Vestræ enixe flagitantes.

Ut extendatur ad totam regionem Indultum super festarum reductione quod Vicariatu Kouï-tcheou fuit concessum die Martii 1851, et ad Su-tchuen meridionalem extensum die 12 Julii 1894, juxta quod festa de præcepto quotannis servanda, præter dominicas, sunt tantummodo Nativitas et Ascensio D. N. J. C., Assumptio B. M. V. et festum Omnium Sanctorum, insuper ut solemnitas Epiphaniæ, Corporis Christi et SS. Apost. Petri et Pauli valeat transferri in dominicam sequentem.

Hæc vero dispensatio desideratur tum propter necessitatem neophytorum, qui paupertate coarctati, indigenti labore suo cum infidelibus permixti, difficile ab opere servili, tot diebus festis abstant.

Ad pedes S. V. provoluti subscribunt.

† Marcus CHATAGNON, ep. tit. Chersonen, vic. ap. Se-Ciuensis Merid^{lis}.

† Cælestinus Felix CHOUVELLON, ep. tit. Dansaren, vic. ap. Se-Ciuensis Orient^{lis}.

† Julianus DUNAND, ep. tit. Caloen, vic. ap. Se-Ciuensis Occid^{lis}.

† Petrus Phil. GIRAudeau, ep. tit. Tiniaden, coadj. admin. vic. ap. Thibetan.

*
* *

Feria VI die 1 Martii 1901.

SSimus D. N. Leo divina Providentia Papa XIII, in audientia R. P. D. Assessori S. Officii impertita, audita relatione suprascripti supplicis libelli una cum suffragiis R. R. D. D. Consultorum et Emorum ac Rmorum D. D. Cardinalium in rebus fidei et morum Generalium Inquisitorum attentis peculiaribus circumstantiis expositis usque durantibus, benigne annuit pro gratia juxta preces. Contrariisque quibuscumque non obstantibus.

J. Can. Mancini S. R. et U. I. Not.

Locus † sigilli.

LXII

Indult pour l'abstinence.

(Vol. 2, p. 363.)

Petrus Giraudeau, episcopus titularis Tiniadenis, coadjutor administrator Vicariatus Apostolici Thibetani ad pedes Sanctitatis Tuæ provolutus humiliter petit ut, attentis peculiaribus circumstantiis in quibus versantur fideles ipsius curæ concrediti, benigne eisdem concedere dignetur sequens Indultum super lege jejunii et abstinentiæ. Ut 1^o vesci possint carnibus, ovis ac lacticiiniis singulis per annum Sabbatis jejunio non consecratis, in vigiliis quoad jejunium suppressis, et per Quadragesimam die Dominica in quolibet refectione, aliis vero diebus in unica comestione exceptis feriis quartis et sextis cujusque hebdomadæ, diebus quatuor temporum et postremis quatuor diebus majoris hebdomadæ. 2^o ut vesci possint ovis tantum ac lacticiiniis etiam in refectiunculis singulis diebus jejunio consecratis, exceptis tantum modo vigilia Nativitatis Domini et feria VI in Parasceve vetita semper promiscuitate carniū et piscium in eadem comestione diebus jejunio consecratis.

Ex Audientia SSmi habitâ die 12 mensis Maii anno 1901. SSmus D. N. Leo Div. Prov. PP. XIII referente me infrascripto S. C. de Pr. Fide Secretario indultum de quo in precibus benigne concedere dignatus est ad decennium. Orator tamen singulis vicibus non nisi pro uno anno dispenset, facta quolibet anno expressa mentione facultatis obtentæ a S. Sede : atque hortetur Christi fideles, ut hanc Apostolicam indulgentiam compensare studeant aliis piis operibus et eleemosynis in pauperum levamen erogandis. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ ex Ædibus. S. C. de Pr. Fide die et anno prædictis.

Aloisius VECCIA, Secretarius.

Locus † sigilli.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

NOMINATION DE MGR CHAUCHEAU NOUVELLE DÉLIMITATION DE LA MISSION

1864-1868

- I. **Nomination de Mgr Chauveau.** — Mgr Thomine indique son successeur. — Il est relevé de la charge de Vicaire apostolique du Thibet. — Nomination de Mgr Chauveau. — Lettre d'adieu de Mgr Thomine. — Ses dernières intentions. — Sa mort. — Hésitations de Mgr Chauveau. — Renseignements biographiques. — Mgr Chauveau peut rester au Yun-nan. — Son arrivée à Ta-t sien-lou 1
- II. **Détails sur Mgr Chauveau.** — Naissance de Mgr Chauveau. — Sa jeunesse. — Ses vicariats. — Au Séminaire des Missions-Étrangères. — De France au Yun-nan. — Consécration au Sacré-Cœur. — M. Chauveau au Yun-nan. — A Macao. — Coadjuteur. — Ses travaux littéraires et historiques 12
- III. **Premières visites de Mgr Chauveau aux mandarins de Ta-t sien-lou.** — Lettre aux missionnaires. — Premières visites de Mgr Chauveau. — Examen de la mission. — Mgr Chauveau se fixe à Ta-t sien-lou. — Situation des missionnaires. — Lettre de l'évêque: Éloge de Mgr Thomine, critique, plan d'évangélisation, acceptation des charges et des dettes des missionnaires, inutilité d'un règlement particulier, sentiments d'humilité, pouvoirs de juridiction, prudence. 17
- IV. **Nouvelle délimitation.** — Étude des limites. — Demande et indication de limites. — Décret de Rome. 25

CHAPITRE DEUXIÈME

LE SECOND PROCÈS DE BONGA. — LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

1865-1869

- I. **Les commencements du second procès de Bonga.** — Raisons du second procès de Bonga. — Démarches de M. Goutelle. — Réclamations de M. de Bellonet. — Rapport du commissaire impérial. — Pièces envoyées par Mgr Chauveau 31
- II. **La diplomatie française au Thibet en 1866.** — Demandes de Mgr Chauveau. — Lettre de M. de Bellonet à Mgr Chauveau: le Thibet n'appartient pas à la Chine; la France ne soutiendra pas les missionnaires du Thibet; observations sur M. Durand; allez en Corée. — Réponse de Mgr Chauveau. — Nouvelle attitude de M. de Bellonet. — Réponse du prince Kong. — Démarches de Mission du Thibet. — II. 27

M. Dabry. — Le Tsong-li-yamen prie de traiter le procès. — Lhassa veut l'expulsion des missionnaires. — Ordres pour traiter le procès. — M. de Bellonet blâmé et rappelé. — M. de Lallemand. — Lettre de M. de Lallemand aux Vicaires apostoliques de Chine. — Mgr Chauveau à M. de Lallemand. — Conseils de Mgr Chauveau aux missionnaires	34
III. Intervention du Népal. — Sir Shuggut Share. — Lettre du gouvernement népalien. — Craintes causées par la lettre du Népal. — Réponse du Thibet. — Échanges de lettres	55
IV. Instruction du second procès de Bonga. — Les juges. — Débuts de l'instruction. — Le procès doit être jugé à Kiangka. — Conduite et mauvaise foi des juges. — Conférences rompues. — Départ des juges. — Leur vénalité. — Lettre des commissaires impériaux. — Procès suspendu.	59
V. Les anciennes stations. — Mort de quelques persécuteurs. — Mort de Pematrachi, de Samdo et de Oguiengun. — Supplice d'Atou, sa mort	65

CHAPITRE TROISIÈME

TRAVAUX D'ÉVANGÉLISATION

1866-1872

I. Fondation de stations chrétiennes. — Conseils pour l'évangélisation. — Fondation de Tse-kou. — Travaux de M. Déjean à Tse-kou. — Fondation de Yarmé, Chiamé, Dragnira. — Vertus extraordinaires. — L'ermite Broudzong. — Abentrachi. — Vie à Gunra de MM. Desgodins et F. Biet. — Fondation de Yerkało. — Tentatives à A-ten-tse. — Installation à Bathang. — Tremblements de terre à Bathang. — Achat à Bathang. — Fondation de Bongmet et de Chapa. — Développement de Ta-t sien-lou	67
II. Œuvres d'éducation et de charité. — Écoles. — Éducation des filles. — Idées de M. Desgodins. — Vierges chinoises. — Orphelinats. — Pharmacies. — Baptêmes d'enfants. — Autres travaux des missionnaires	80
III. Refus de passeports. — Administration générale de Mgr Chauveau. — Voyage de M. Cooper. — Impossibilité d'obtenir des passeports. — Prudence des missionnaires et de Mgr Chauveau. — Au sujet d'une inscription en faveur de l'empereur	85

CHAPITRE QUATRIÈME

DESTRUCTIONS ET RÉPARATIONS

1873-1875

I. Ruine de Bathang. — Rumeurs contre les missionnaires. — Attaque contre Bathang. — Expulsion des missionnaires	89
II. Attaques contre Bongmet et Yerkało. — Attaque de Bongmet. — Expulsion de M. Fage. — Préparatifs des missionnaires de Yerkało. — Départ de MM. Desgodins et F. Biet de Yerkało. — La route de l'exil. — A Tse-kou. — MM. A. et F. Biet à Ouy-si. — Correspondance avec Yerkało. — Situation générale	93
III. Réclamations et réparations. — Premières démarches de Mgr Chauveau.	

Lettre de Mgr Chauveau au ministre des Affaires étrangères. — Le délégué Tchao. — Mort de Ma-tchen-pin. — Tchao à Bathang. — Engagements des autorités de Bathang. — Réparations à Yerkalo. — Pourparlers avec M. F. Biet. — Menaces. — Tchao à Yerkalo. — Réparations à Bongmet	102
IV. Fin du procès. — Mgr Chauveau à Tchen-tou. — M. de Roquette. — Rappel de l'affaire de Bonga. — Lettre du vice-roi. — Mgr Chauveau visite les mandarins de Ta-t sien-lou. — Entrevues avec les mandarins. — Indemnité. — Tchao à Bathang. — Éloge de M. Desgodins. — Reconnaissance au gouvernement français	112

CHAPITRE CINQUIÈME

ADMINISTRATION DE LA MISSION DU THIBET PAR MGR CHAUCHEAU

1875-1878

I. Travaux des missionnaires. — Changements de poste. — M. Goutelle à A-ten-tse. — Ses travaux. — Travaux de M. Dubernard à Tse-kou. — A la suite des Lyssous. — Travaux à Yerkalo.	119
II. Voyageurs européens : Gill, Mesny. — Hostilité contre les Européens. — Assassinat de Margary. — Le traité de Tche-fou. — Voyage de Gill et de Mesny. — Troubles excités par leur passage	123
III. Projets d'expédition au Thibet par l'Inde. — Origine du projet. — Conférence de M. Desgodins et de Mgr Chauveau. — Résolutions de Mgr Chauveau .	128
IV. Mort de Mgr Chauveau. — M. F. Biet nommé provicaire. — Maladie de Mgr Chauveau. — Sa mort. — Sa tombe. — Son éloge. — Ses travaux. — Sa piété.	130
V. État général de la mission du Thibet. — Trois groupes. — Ta-t sien-lou. — Cha-pa. — Bathang. — Yerkalo. — Bongmet. — Tse-kou. — A-ten-tse. — Statistique générale	136

CHAPITRE SIXIÈME

LES PREMIÈRES ANNÉES DE L'ÉPISCOPAT DE MGR BIET

1878-1881

I. Consécration épiscopale et premiers actes de Mgr Biet. — Nomination de Mgr Biet. — Stratagème de M. Desgodins. — Arrivée de MM. Brioux et Girardeau. — Sacre de Mgr Biet. — Sa réception à Ta-t sien-lou. — Les passeports. — Nouveaux missionnaires. — Nouvelles mesures administratives. — Conseils sur la conduite à tenir envers les voyageurs	140
II. Voyages des Européens au Thibet. — Baber. — Bela Széchinyl. — Prévisions de Mgr Biet. — Politique chinoise. — A Ta-t sien-lou. — Ordre d'arrêter les voyageurs. — Lettre du comte Bela. — Prjévalski	144
III. Conséquences de la présence des voyageurs. — Menaces et dangers. — Pillage de Bongmet. — Menaces. — Lettre de Lhassa contre les missionnaires. — Craintes à Yerkalo. — Craintes à Bathang. — Bonnes dispositions du	

préfet. — Conseils aux missionnaires. — Appel au vice-roi du Su-tchuen. — Énergie de Ky-tche-ouen. — Le salut.	150
IV. Transfert de Bongmet. — Rapport de Ky-tche-ouen. — Accord. — Remer- cements à Ky-tche-ouen. — Remerciments au commissaire impérial. — Inutile appel au vice-roi du Yun-nan.	162

CHAPITRE SEPTIÈME

FONDATION DE LA MISSION DU THIBET-SUD

1880-1885

I. Envoi de missionnaires du Thibet dans l'Inde. — M. Desgodins part pour l'Inde. — Réclamations du vice-roi du Su-tchuen. — Premiers travaux de M. Des- godins. — Relations avec les Anglais. — Publications. — Entrevue avec le vice- roi. — Arrivée de M. Mussot. — En route pour Calcutta. — Relations avec les autorités ecclésiastiques. — Lettre du P. Bénédicte	167
II. Explorations de MM. Desgodins et Mussot. — Exploration des environs de Darjeeling. — Exploration dans l'Assam. — Résultat de l'exploration. — Odalgourie. — Conclusions. — Territoires à choisir. — Impression de livres	173
III. Négociations pour la fondation du Thibet-Sud. — Mgr Biet demande le Boutan et l'est de la Tista. — Questions de juridiction. — Négociations avec les Missions-Étrangères de Milan. — Décret de la Propagande	177
IV. Fondation de Padong. — Recherche d'une propriété. — Sanction du gou- vernement. — Départ de M. Mussot. — Constructions.	185

CHAPITRE HUITIÈME

TRAVAUX D'ADMINISTRATION ET D'APOSTOLAT

1880-1885

I. Synode de Su-tcheou-fou. — Assistants au synode. — Résumé du synode. — Lettre de Léon XIII	190
II. Massacre de M. Brioux. — Voyage de M. Brioux. — Attaque. — Attesta- tions de M. A. Biet. — Recherche des coupables. — Résistance des lamas. — Appel à la légation et au Tsong-li-yamen. — Culpabilité des lamas. — Ordres pour juger le procès. — Punition des coupables. — Campagne contre les San- guen. — Conséquences générales	194
III. Revue des différentes stations chrétiennes. — Bathang. — Yerkalo. — Yaregong. — Tse-kou. — A-ten-tse. — Siao-ouy-si. — Petites chrétientés. — Ta-tsien-lou. — Cha-pa. — Padong. — Conversions. — Installation des chrétiens. — Procès. — Chrétiens esclaves. — Honneurs rendus à Mgr Biet	201
IV. Œuvres d'instruction et de charité. — Écoles. — Orphelinats. — Sémi- naire. — Soins des malades.	211
V. Menaces et troubles. — Passeport. — Menaces. — Attaque à Siao-ouy-si. — Recommandations de prudence. — Raisons de la teneur des passeports	213

CHAPITRE NEUVIÈME

NOUVEAUX MALHEURS

1885-1887

- I. Tentative des Européens pour pénétrer au Thibet. — Le major Tanner. — Les pandits. — Mac-Aulay. — Craintes des lamas. — Politique chinoise. — Retraite de Mac-Aulay 216
- II. Ruine de Bathang. — Conduite des missionnaires. — Menaces contre les missionnaires de Bathang. — Premières attaques. — Indifférence des mandarins. — Pillage de Selenong. — Approche de l'ennemi. — L'attaque. — Cachettes des missionnaires. — Pourparlers. — Embarras des chefs. — Denys. — Nouveaux pourparlers. — Fuite des missionnaires. — A Ho-keou. — A Ta-t sien-lou. 220
- III. Ruine de Yerkalo. — Premières rumeurs. — Ordres des Dechoudunba. — Pourparlers. — Dispositions des chrétiens. — Leur départ. — Instances près de M. Couroux. — Résolutions. — Mort de Djroleu. — Un délégué de Bathang. — Préparatifs du départ de M. Couroux. — M. Couroux quitte Yerkalo. — Dans les gorges de Zeulong. — M. Couroux à Yerkalo. — Le maire de Napo. — Ordre de chasser les missionnaires. — En route pour A-ten-tse. — Yerkalo brûlé. 234
- IV. Ruine d'A-ten-tse. — Tse-Kou. — Menaces contre les missionnaires. — Conduite du préfet de Ouy-si. — MM. Genestier et Goutelle. — M. Dubernard quitte Tse-kou 252

CHAPITRE DIXIÈME

NÉGOCIATIONS POUR LE RELÈVEMENT DES STATIONS CHRÉTIENNES

1888-1894

- I. Débuts des négociations. — Entrevue de Mgr Biet et du préfet de Ta-t sien-lou. — Actes d'accusation. — Lettre au ministre de France. — Hostilité du vice-roi du Su-tchuen. — Visite courageuse au préfet. — Demandes de Mgr Biet. — Stations du Yun-nan. — Appel à la légation de France. — Rentrée des missionnaires à Tse-kou 256
- II. Guerre de l'Angleterre. — Tentatives des Européens pour pénétrer au Thibet. — Expédition anglaise au Thibet. — M. Saleur avec les troupes anglaises. — Promesse de M. Desgodins. — Combats. — Enlèvement du rajah de Sikkim. — Négociations. — Convention anglo-chinoise. — Le traité de Darjeeling. — Yatoung. — Mauvaise volonté des Chinois. — Les explorateurs. 265
- III. Suite des Négociations. — Lettre de Mgr Biet à la légation. — Mauvaise volonté des mandarins. — Intervention de Bonvalot. — Réponse de M. Lemaire. — Observations de Mgr Biet. — Démarches de M. Ristelhueber. — Promesses du Tsong-li-yamen. — Les Thibétains ne veulent pas du catholicisme. — Affaire des stations du Yun-nan. — Réplique de Mgr Biet. — Fin de non recevoir du vice-roi du Yun-nan. — M. Couroux se rend à Yerkalo 272
- IV. Continuation des négociations. — Mgr Biet part pour la France. — Différents négociateurs. — Édît impérial du 13 juin 1892. — Ordre du vice-roi du Su-tchuen. — Démarches de M. Lemaire. — Destruction du pont de Tse-kou. — Réclamations. — Un délégué pour A-ten-tse. — Mort de M. Goutelle 284
- V. Coup d'œil sur l'état des chrétientés. — Ta-t sien-lou. — Cha-pa. — Mosy-mien. — Tse-kou. — A-ten-tse. — Siao-ouy-si. — Balhang. — Yerkalo. — Padong. — Maria-Basti. — Mort de MM. Saleur, Alexandre Biet et Couroux. — Ordination d'un prêtre indigène. 290

CHAPITRE ONZIÈME

RÉINTÉGRATION DES MISSIONNAIRES DANS LEURS ANCIENS POSTES
1894-1900

- I. — M. Gérard à Pékin. — Ses premiers succès. — M. Gérard. — Accord d'octobre 1894. — Mgr Biet et le nonce. — Démarches de Mgr Biet. — Demande de Ky-tche-ouen comme délégué. — Instances de M. Gérard. — Réclamations de M. Déjean. — Désastres au Su-tchuen. — Mgr Durand délégué . . . 302
- II. Continuation de la lutte diplomatique. — Rapport du vice-roi du Yun-nan. — Mauvaise volonté des Chinois. — Réintégration à A-ten-tse. — Refus d'indemnité pour Tse-kou et A-ten-tse. — Indemnité pour Yerkalo et Bathang . . . 308
- III. Réintégration des missionnaires. — Opposition du préfet. — M. Soulié à Yaregong, son expulsion. — Nouvelles instances pour aller à Bathang. — Opposition. — M. Haas en route pour Bathang. — Pourparlers avec Ky-tche-ouen. 312
- IV. Premières réparations. — Séjour à Bathang. — Réoccupation de Yaregong. — A Yerkalo. — Voyage au Yun-nan. — Conduite de Ky. 320
- V. Réparations définitives. — M. Giraudeau nommé coadjuteur et administrateur. — M. Gérard quitte la Chine. — Action du consul, M. Haas. — Punition des principaux coupables. — Accord. 324
- VI. Chrétientés et Œuvres. — Ta-tchien-lou. — Les protestants. — Cha-pa. — Mo-sy-mien. — Len-tsy. — Yerkalo. — Tse-kou. — Fondation de Balhang ou Lou-tse-kiang. — Padong. — Maria-Basti. — Les protestants. — Règlement des religieuses. — Écoles et orphelinats. — Publications. — Délimitation. — Fêtes et abstinences. — Nouveaux missionnaires 330

CHAPITRE DOUZIÈME

ÉTAT ACTUEL ET QUESTIONS GÉNÉRALES

1900-1901

- I. Coup d'œil d'ensemble sur la mission. — Missionnaires et auxiliaires. — Division par groupes et par districts. — Éloignement des postes. — Propriétés. 342
- II. Vie des ouvriers apostoliques. — Rôle de l'évêque et vie des missionnaires. — Costume et nourriture. — Constructions: évêché, presbytères et chapelles. . 344
- III. Travaux apostoliques. — Étude des langues. — Enseignement. — Relations avec les païens. — Voyages 347
- IV. Travaux scientifiques. — Traductions et compositions d'ouvrages en thibétain. — Notes géographiques etc. de MM. Desgodins, A. Biet, Dubernard, F. Biet. — Envoi de plantes, d'animaux et d'oiseaux en France. — Services rendus aux explorateurs. — Récompenses accordées à M. Desgodins et à Mgr Biet. — Qualités nécessaires aux missionnaires du Thibet 350
- V. Auxiliaires. — Districts. — Œuvres. — Catéchistes et religieuses. — Statistique des districts. — Écoles. — Orphelinats. — Hôpitaux 357
- VI. Les chrétiens. — Pauvreté des chrétiens. — Discipline. — Qualités et défauts des chrétiens. — Leurs pratiques religieuses. 362
- VII. Moyens et difficultés des conversions. — Difficultés dans le Thibet-sud. — Dans le Thibet oriental. — Obstacles particuliers au Thibet. — La lamaserie. — Religion et patriotisme. — Espérances dans les nations occidentales. — Les Chinois. — L'avenir. 367

APPENDICE

I. — Le P. Félix de Montecchio est nommé missionnaire apostolique au Thibet.	377
II. — Lettre du Pape Clément XI au roi du Thibet.	377
III. — Ordre du Général de la Compagnie de Jésus de rappeler ses religieux du Thibet	378
IV. — Lettre au Général de la Compagnie de Jésus rappelant du Thibet le P. Desideri.	378
V. — Décret de la Propagande assignant mille écus à la mission du Thibet.	379
VI. — Décret de la Propagande ordonnant que tous les achats ou les dons de propriété soient au nom du Souverain Pontife	380
VII. — Achat par les Capucins d'un terrain où doit être construite une église.	380
VIII. — Autorisation de construire une église	381
IX. — Permission d'extraire des matériaux pour la construction d'une église.	381
X. — Défense d'empêcher les ouvriers de travailler pour les Capucins. . .	381
XI. — Décret confirmant tous les privilèges accordés précédemment aux Capucins.	382
XII. — Lettre du Pape Clément XII au Grand Lama.	382
XIII. — Lettre du Pape Clément XII au roi du Thibet	383
XIV. — Autorisation de prêcher et d'embrasser la foi catholique	384
XV. — Lettre du Grand Lama au Pape Clément XII.	385
XVI. — Lettre du roi du Thibet au Pape Clément XII	386
XVII. — Mgr Borghi autorise les prêtres de la Société des Missions-Étrangères à évangéliser le Thibet	387
XXVIII. — Bref de Grégoire XVI pour l'érection du Vicariat Apostolique de Lhassa (27 mars 1846).	387
XIX. — Bref pour le choix et la consécration épiscopale du Vicaire Apostolique du Thibet, adressé à Mgr Pérocheau, Vicaire Apostolique du Su-tchuen	388
XX. — Adjonction de la province d'Assam à la mission du Thibet	389
XXI. — Pouvoirs accordés aux missionnaires du Thibet dans les principautés dépendant du Su-tchuen et du Yun-nan	390
XXII. — Permission de faire des échanges	391
XXIII. — Nomination de M. Renou comme préfet apostolique.	391
XXIV. — Facultés données à Mgr Desflèches de choisir le Vicaire Apostolique du Thibet et de le sacrer évêque de Sinople.	392
XXV. — Nomination par Mgr Desflèches de M. Thomine-Desmazures comme Vicaire Apostolique de Lhassa.	393
XXVI. — Accord pour la délimitation des Vicariats du Su-tchuen et du Thibet.	393
XXVII. — Décret pour la délimitation des Vicariats du Su-tchuen et du Thibet.	394
XXVIII. — Bref nommant Mgr Chauveau Vicaire Apostolique du Thibet.	395
XXIX. — Décret assignant de nouvelles limites à la mission du Thibet . . .	396
XXX. — Bref nommant Mgr Biet évêque de Diana.	397
XXXI. — Bref nommant Mgr Biet Vicaire Apostolique du Thibet.	398
XXXII. — Rapports de M. Desgodins	399
XXXIII. — Rapports de M. Desgodins	401
XXXIV. — Décret accordant à la mission du Thibet une partie du district de Darjeeling	404

XXXV. — Bref nommant Mgr Giraudeau évêque de Tiniade et administrateur de la mission du Thibet	404
XXXVI. — Règlement général des Hio-tang.	405
XXXVII. — Décret pour la nouvelle délimitation du Thibet	407
XXXVIII. — Notes sur les Papillons envoyés par les missionnaires du Thibet.	407
XXXIX. — Description de nouvelles espèces de Lépidoptères envoyées par les missionnaires du Thibet	411
XL. — Statistique de la mission du Thibet	414
XLI. — Indult pour la réduction des fêtes	415
XLII. — Indult pour l'abstinence.	416

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS MARQUÉS SUR LA CARTE DU THIBET, DE L'INDE SEPTENTRIONALE ET DE LA CHINE MÉRIDIONALE

N. B. — En caractères romains : les villes, villages, hameaux.

En caractères italiques : les fleuves et rivières.

En caractères gras : les peuplades, tribus.

Les chiffres indiquent la latitude et la longitude.

La latitude et la longitude marquées pour les fleuves, rivières, peuplades, tribus, indiquent seulement l'endroit où ce nom est inscrit sur la carte.

M^t Montagne.

C. Col.

L. Lac.

A

Abara (M^t) 28.84. Aben 28.96. **Abors** 28.92. Abtcha soukou (M^t) 28.94. Achalda 77.26. Adza (C.) 30.91. Adzou tang 30.95. Agalalo 31.97. Agori khas 80.24. Agra 27.75. Agra-gang-sou (M^{ts}) 32.89. Agrathod 32.89. Ahmadpour 23.85. Ahraura 25.80. Ahroura road 25.80. *Airabati* 28.80. Ajaigarh 24.77. Ajgain 26.78. Ajmère 26.72. Akamba 28.93. Akbar abad 29.76. Akbarpour 26.77. Akbarpour 26.80. Akbera 24.77. Akdi (Plaine) 30.85. *Akhu* 28.82. *Akou* 28.93. Alachiago (Kiangong) 30.91. Alamnagar 26.78. Alanto (Marating) 30.92. Alatang 29.96. Aligarh 27.75. Alinagar 24.89. Almagangri, Ganri ou Mousoun ou la (M^{ts}) 32.78. Almora 29.77. Alipore 26.87. Alipura 25.77. Allahabad 25.79. Allamonich 30.88. Alouyin 28.97. Amanganj 24.77. Amapour 28.78. Amarpatan 24.78. Amarpour 25.84. Amdira 24.78. Amdso (L.) 29.95. Ame-oua 27.99. Amipshahr 28.75. Amorha 26.80. *Amoutchou (Tourara)* 27.86. Amroah 28.76. Amtchokmtso (L.) 29.84. Ancha 25.82. Andz (M^t) 29.80. *Angar* 28.81. Ang dsai (L.) 30.86. Angduphora 27.87. Angghiri (M^{ts}) 29.92. Angrezabad 24.85. Ankwart 25.82. Aniampa 30.99. Annan konao 25.98. Aoka 30.89. Aounla 28.76. Api (M^{ts}) 29.78. Araul 26.77. Araun 25.75. Argou-intso (L.) 30.80. Ariatolia (M^t) 29.79. Aridzong 29.82. Aritang 30.92. Arouban song 30.80. *Aroun (Tchanchou)* 28.85. Arrareah 26.85. Artan ou Alten-nor (L.) 31.86. Aru ghat 27.81. Arwal 25.82. Asala 25.90. Asandh 29.74. Askot 29.78. Assama 28.93. Ata 26.77. Ata 29.94. *Ata* 32.89. Atagangla (M^t) 29.94. A-ten-tse (Gieu ou yeu) 28.96. Ath gaon 24.88. Atia 24.87. Atra 24.74. Atrai 24.86. Atraulia 26.80. Atri 24.82. *Atzou* 30.96. Andh 26.79. Augasi 25.78. Auraiya 26.77. Aurang 26.89. Aurangabad 24.82. Autakpa 29.94. Ayaindama 25.94. Azamgarh 26.80.

B

Ba (ou Pa-tchou) 29.91. Baberu 25.78. Babrala 28.75. *Babrong-chou* 30.89. Babuk 28.82. *Bachong tokai* 30.79. Bachraou 28.75. Badanpour 24.78. Badgaon 27.81. Badjangaya 29.78. Badnagala (M^t) 28.81. Badridinath 30.77. Baga 32.95. *Bagmati* 27.83. Bagodar 24.83. Bago la (M^t) 31.77. Bagong 32.96. Bagound 30.95. Bagpat 28.74. Bahadurgarh 30.74. Bahadurgarh 28.74. Bahara 25.83. Bahardurganj 24.83. Bahawa 24.85. Bahrapour

25.78. Bahwampour 24.84. Baidargarh 26.79. Baïdou (M^e) 32.89. Baidyanath 24.84. Bailbaggar 28.81. Baimbou 30.94. Bairagnia 26.83. Bairamghat 27.79. Baitardi garhi 29.78. Baklong 28.81. Baknakla (M^e) 30.88. *Bak-tchou* 32.89. Ba la (C.) 29.90. Ba la (M^e) 29.90. Balakoti 29.86. Baldak 30.78. Baliagarh 24.76. Balipari 24.88. Balkdola 30.78. Ballia 25.81. *Ba long tchou* 29.94. Balour gatzian (canton de) 31.89. Balrampour 25.85. Bama-chang 24.89. Bam khan 32.90. Bamnagar 24.76. Banda 24.78. Banda 25.78. Banda 29.79. Bandid-joutsa 32.96. Bank (ou Nipal-Ganj) 28.79. Banka 24.84. Banoli 26.84. Bansi 25.79. Bao kolou tsi 32.90. Baou rong 28.99. Bara 25.74. Barabank 26.79. Bara chati 24.82. Baraduksoum 28.82. Baraitch 27.79. Barak la dansouk (M^e) 32.91. Baramdeo 29.77. Barara 30.74. Baratacha 32.75. *Bar Ganga* 27.80. Bargaon 29.78. Bargari 24.77. Barh 25.83. Bari 26.75. Bari 27.80. Bari (Sai oua) 30.93. Baria la (M^e) 29.79. Barka ta la (plaine) 32.93. Barkha 30.78. Barkong 32.78. Barmalong 29.81. Barmaur 32.74. *Barnali* 27.79. Baroda 25.74. Barpeta 26.88. Barphang 29.80. Barsad 24.74. Bartchong (M^e) 29.80. Bartsa tina (M^e) 31.89. Baryand tala (M^e) 29.81. Basti 80.26. Bastikot 28.79. Baswa 27.74. Bathang 29.97. Bathog 31.98. Batwal (Butoli) 27.81. Bawal 28.74. Bawarna 32.74. Baxa 26.87. Baxwah 24.76. Bayan garmon 32.90. Beda Nakchik (M^e) 31.83. Begou 25.83. Begumabad 28.75. Behali 26.91. Behar 25.83. Behea 25.82. Behisour 29.77. Bela 26.77. Bela 24.82. Belaspour 28.76. Belgram 27.77. Behswar 30.77. Benaika 24.76. Benakot 29.79. Benarès 25.80. Beni 28.81. Bergen la (M^e) 31.91. Beri 28.74. Besani 24.77. Bettiah 25.82. Bhadara 24.74. Bhadohi 25.80. Bhadou 28.86. Bhagalpour 25.84. Bhagwampour 27.79. Bhairab 24.88. Bhamtso (Tchamtso) (L.) 28.87. Bhandaj 27.75. Bhande 25.76. Bhardi 24.80. Bharthna 26.76. Bharwari 25.79. Bhatgaon 27.83. Bhatistri 24.89. Bhaupour 26.77. *Bheri* 28.79. Bhind 26.76. *Bhi tchou* 28.86. Bhognipour 26.77. Bhotia 29.80. Bhowaniganj 24.86. Bhubooah 24.81. Bhulloah 26.88. Bhurtpore 27.75. Bhurwari 25.79. Biambar (Pien-pa) 30.92. Bispour 26.83. Bichinnagour 28.93. Bida la (M.) 30.92. *Bidana* 27.83. Bifu la 27.87. Bihar 25.79. Bihar 26.78. Bijaigarh 24.80. Bijapour 24.85. Bijapour 26.84. Bijawar 24.77. Bijepour 26.75. Bijnalk 26.84. Bijni 26.88. Bijnor 29.75. Bijouli 25.76. Bilaspour 31.74. Bilheri 28.77. Biluk 27.81. Bilwai 26.80. Bimunkoti 30.76. *Bing* 28.94. Bipa 29.78. Birampour 26.83. Birampour 25.86. Birgoungti 30.90. Biri 27.81. Birmat-chou-soum 30.99. Birpour 26.74. Birsalu 29.74. Bisa 27.93. Bisa 26.94. Bishansina 26.87. Bissalpour 28.77. Biswanath 26.90. Bithur 26.77. Biwai 27.74. Blhenpur 24.91. Bodosang ta la (Plaine) 32.93. Bodpour (Lou-pour-mtso) (L.) 32.91. Bogra 24.87. Bokagaon 26.90. Bokara 24.85. Boloung 29.89. Boloung dziang (M^e) 30.84. Bom 29.96. Bom (L.) 29.96. Bomyour 28.93. Bonga 28.96. Bongmeli 29.97. Bongmil 24.91. Bong-ya 29.94. Bong ya la (M^e) 29.94. Bongye dzaka (L.) 32.85. **Bor-abors** 28.93. Borhat 27.92. Bor haimang 26.92. Bosa 28.97. Bostangta la 31.95. Boudaou 28.76. Bouka (M^e) 32.89. *Bou-ka* 32.90. Boukanor (L.) 31.88. *Bouk-tchak* 31.90. Bouka tolokai 31.86. Bouk-cheri (M^e) 29.87. Bouk tolokai 31.85. Boula tsang tong (M^e) 28.83. Bouldok (Tchou-tchoung) (L.) 31.93. Bouldok (Tchou Thsian) (L.) 31.94. Boul tso (L.) 31.87. Boum-ri (M^e) 30.94. Boum tchou ka 32.90. Boum tso 28.86. Bourai soung (Pou-cho-song) (M^e) 30.91. *Bouwei tchou* 29.90. Bouri (M^e) 30.90. *Bouria gandak* 27.82. *Bouri di hing* 27.92. *Brahmakund* 27.94. *Brahmapoutre* 28.92. 29.90. etc. Brindaban 27.75. Budhakidar 29.76. Budhauna 25.84. Bulandshahr 28.75. Buldhu 30.87. Bulso (L.) 30.87. Buragaon 26.79. Buralganj 26.81. Burhie 24.83. Butchut la 32.76. Buxar 81.25. Byohari 24.79.

C

Cachar 24.90. Captainganj 26.81. Caragolah 25.85. Cattirah 28.77. Cawnpore 26. 78. Chabak-la (M^e) 31.89. Chabrang 31.79. Chagala 30.90. Chai ou Dzni 28.92. Chainpour 27.85. Chai ping 29.100. Chaitnagram 24.86. Chaka la (M^e) 31.84. Chakam 25.92. Chakchak (L.) 32.79. Chaki 26.97. Chakiata 30.75. Chakor 28.84. Cha kou ting 31.100. Chakri (M^e) 30.87. Chaksa-zinga 31.84. *Chak-tchou* (*Tonzei*) 32.89. Chala 27.94. Cha la (Djak) (M^e) 30.88. Cham chu nam 30. 88. Chamorong la (M^e) 32.79. Chamorawa 29.89. Chamoune (M^e) 28.86. Chana 29.78. Chandarpour 27.80. Chanderi 24.75. *Chandhania* 28.77. Chandpur 29.75. Chandzong ling 29.89. Chang chong dzaka (L.) 32.86. Chang-

dang 29.80. Changi la (M^s) 29.81. *Chan kiu* 32.101. Chang koum 25.97. Chang la 32.76. Changling 29.81. Chang na do 31.96. Changon yaruk ri (M^{sa}) 30.80. Chang phang 30.88. Chang rang 29.81. Chang ri hopa (M^s) 30.81. Chang sa tien 26.100. Chang tala (Plaine) 29.94. Changtam 27.86. Chang yu tong 30.100. Chan hu kouan 25.95. Chau men tsin 25.97. Chanpai 30.99. Chaokatia la (M^s) 29.78. Cha-ouan 29.100. Chapa 29.100. Chapa 30.100. Chapan-la (M^s) 28.81. Chaprong (Tsaprang) 31.77. Chapta la (M^s) 31.85. Chapur 26.88. *Chara* 29.89. Chardi 32.89. Charding la 32.76. Charghat 24.86. Chargola 24.90. Chargut tso 32.86. *Charka* 27.84. Charka 29.80. Charkaleb la (M^s) 28.89. Charkhari 25.77. Char kong 30.92. Charola (M^s) 32.91. *Charta-dzang-bo* (*Djadak-tchou*) *Saga* ou *Sarghez-dzang-bo* 29.82. Chartawal 29.75. Char tcho ming 29.86. Charulang 32.79. Charu tso (L.) 30.85. Chatak 25.89. Chatou 28.87. Cha tou ri (M^s) 30.97. Chatra 24.82. Chaubepour 26.77. Chauri chaura 26.81. Chavari (M^{sa}) 29.84. Chedzong 27.97. Chega 32.79. Chekaz 28.86. *Cheke* 28.82. Che-long-co 26.100. Che ma rou (M^s) 30.80. Cheng yuan 32.101. Chen-song 25.100. Chen-tien 28.99. Che pan che 29.101. Chepantor 31.91. Che-py-bo 28.99. Cherma yang (M^s) 30.80. Cherou kang mo (M^s) 28.81. Cherra pounjie 25.89. Cher tcha cho (M^s) 31.93. Chetang 29.89. Chetcha (Sse-tcha) 32.93. Cheuke 28.99. Chhabra 24.74. Chhatarpour 24.77. Chiabden 31.89. Chiamé 27.96. Chiamou (L.) 27.89. Chiamou (karma) 27.89. Chiao lo 30.98. Chia pin tse 26.96. Chibonong 29.98. Chibou 25.78. Chibou-nor (L.) 31.89. Chicoa (Saikwah) 27.93. Chient tso (L.) 31.85. Chigatze (Dchassi lombo) 29.86. Chikong 28.95. Chilakan 26.86. Chilkiya 29.76. Chimdugiang 28.89. Chimo la (M^s) 27.89. Chingerma 27.85. Ching kotang 28.89. Chingo 32.95. Chingour 27.88. Chini 31.75. Chin kou (Tsaikou) 29.101. Chin-kou-pou 26.97. Chin tcheou 26.98. Chiou ho 26.97. Chiouden 29.94. Chirana 25.82. Chiri 32.96. Chiria koti 25.80. Chirou 28.96. *Chi-tchou* 28.86. Chitta 27.87. Chobando (Chou-pan-to) 30.93. Cho-chou 32.97. Chocou ri (M^s) 30.98. Chodiala 29.75. Chodo 31.94. Choki 27.92. Choko la (M^s) 31.77. Choko la (M^s) 31.78. Cho la (M^s) 28.81. Cholamo (Doung long nang) (L.) 29.90. Cholga dzong (Tchoka) 29.91. Cholmo tsang la (M^{sa}) 28.83. Cholomac 25.91. Choma la (Djak la) (M^s) 30.93. Chom la tou 28.83. Chomo kerri (M^s) (Dziomo gari) 31.96. Chomora (L.) (Thoumla) 31.89. Chong dzong 28.86. Chong la (M^s) 28.85. Chong ra 28.87. Choidzong 29.94. Choring golip. 32.82. Chorlök-gaon 25.90. Chorparan 24.82. Chouang keou 30.101. Chouia Gang Dzian (M^{sa}) 30.90. *Choui-kou* 27.97. Choui-tien-pa 27.97. Chouma-la-ri (M^s) 27.86. Choumda 30.90. Chou miao sin 27.96. Chou la ri (M^s) 30.85. Chouroun-chara 32.85. Chontang la (M^s) 29.94. Chuka dzong 27.87. Chukang 27.89. Chumbi 27.86. Chumé 28.97. Chunar 25.80. Chup-bung 30.77. Churbung 30.77. Churkang 32.77. Churra 24.90. *Chy-pan-keou* (R.) 30.96. Coiran (M^{sa}) 30.87. Colgong 25.85. Cooch Behar 26.87. Couriah 27.77.

D

Daba 31.77. Dabak-tso (L.) 31.79. Dabla 28.95. Dadri 28.75. Dachu 29.96. Dagmara 26.84. Daibiram 25.91. Dadsin 29.88. Dailak 28.79. Daimbonong 29.97. Daïn tchong loung (gué) 32.96. Dak kar kar 32.79. Daklong (gué) (Ta krlong) 30.92. Dakmar 30.88. Dakmaru 32.77. Daknah 28.77. Daksam 30.81. Dalgaon 26.89. Daling (Fort) 27.86. Dalma 26.78. Dalsing serai 25.83. Dam 30.88. *Damai* (*Geam-tchou*) 30.98. Daman 31.80. Damarkond 29.81. Damjan dzaka (L) 32.79. Damkar 27.88. Dammou-ping 28.101. Dam-nor (L.) 31.87. Damoitsi 27.89. Damonkdear 24.86. Danai 28.80. Danda 29.80. Dang 29.87. Dango 29.94. Dango (Tse-long) 31.98. *Dangori* 27.93. Dangpa Nak borou 31.77. Dangra Y mtso (L.) 31.84. Dankar 32.75. Dankhar 31.77. Danpour 30.77. Danwar 25.82. Daou 30.91. Daoulagiri (M^s) 28.81. Darbi 27.87. Daphaboum (M^s) 27.94. Daranagai 29.75. Darauli 26.81. Darbasha 24.83. Darchan 31.78. Darding 28.89. Dariabad 26.79. Darjiling 27.85. Darkjeling 29.82. Daronda 26.82. Darsenda 25.78. Darwanī 25.86. Daspour 29.76. Da thang (Pont) 31.94. Datia 25.76. Datma 26.87. Dattonganj 24.81. Daulatour 29.75. Debadaktzé 29.89. Dechu 29.96. Dedjen 30.86. Deeg 27.74. Dégé 31.97. Degoung la (M^s) 30.94. Dehradun 30.75. Dehrié 24.81. Dejh la (M^s) 29.85. Delden 29.86. Delhi 28.74. Dembak 28.93. Demchok 32.77. Denok 31.85. Denvar 25.82. Deoband 29.75. Deogun 24.81. Deoghur 24.84. Deosah 29.76. Detzin 29.88. Dewangiri 26.89. *Dezang-bo-loun*

30.89. Dhankuta 26.84. Dharampur 26.83. Dharhara 25.84. Dhirang dzong 27.90. Dholpour 26.75. *Dhoulî-banga* 30.78. Dhubri 26.87. Di 28.95. *Dibong* 27.93. Dibrougarh 27.92. *Dibourou* 27.92. Dickar karmo 31.83. Didi phu 31.78. **Didjous** 27.95. Dighîrpar 24.89. Digi la (M^a) 29.81. *Digourou* 27.93. *Dihing* 27.93. *Dihong* 27.92. Dimapour 25.91. Dimar 30.83. Dinagepore 25.86. Dinara 25.81. Ding lung (M^a) 32.79. Dingra 28.84. Diomagardh 27.81. Dioria 28.80. Diou 29.94. *Diphou* 27.93. Dirchi-ri 31.78. *Dire-khio* ou *Fleuve Bleu*, *Yang-tse-kiang* 29.97. *Diri* 28.94. Dirilang gou 28.84. *Disang* 27.90. *Disang* 27.92. Diwanganj 25.87. Djab-djaya dzaka (Dabouson nor (L.)) 31.82. Djachi Doksan (Pont) 29.96. Djadjarkoti 28.79. Djagardzong zangri 29.89. Djaghi (M^a) 27.90. Djaialong 30.88. Djakar 32.81. Jake 28.81. Djalak 31.78. Djalingdo 28.83. Djam diong tala 29.81. Djamdjouga 27.88. Djanga 28.92. Djam méru la (M^a) 32.82. Djamna (L.) 30.91. Djamnotri 30.76. Djamouroun 29.96. Djang abring 29.84. Djanghé dzoung (M^a) 29.89. Djang talong 30.88. Dja tchorten 29.96. Djawani 27.82. Djaya 30.95. Djeipour 27.93. Djemoghat 28.79. Djemrigauchi 27.87. Djentsin gang 29.87. Dji 28.96. Djib ri (M^a) 29.91. Djihanabad 29.76. Dji-ko 28.99. Djilalabad 27.77. Djilep la (M^a) 27.86. Djima young rang (L.) 30.79. Djin tsinli 29.89. Djo 29.96. Djio la (M^a) 29.96. Djochot 30.81. Djodang 28.82. Djogitar 28.80. Djokchen 32.96. Djoktumba la (M^a) 28.82. Djoldaha 29.77. Djomo gangri (M^a) 29.87. Djongar 27.88. Djongar dzong 27.88. Djong song la (Chatang la) 27.86. Djor 29.96. Djor 31.98. Djoudin maben 30.87. Djougoung 29.89. *Djouk-tchou* 29.80. Djouk ting (Plaine) 29.38. Djoum la 28.88. Djouna samba (Pont) 30.89. Djoung ba 32.94. Djoungghia 28.83. Djoung sada 31.95. Djou thang 28.82. Djragnira 28.96. Djrang 28.96. Doba tso (L.) 30.85. Dobchi soumar 29.87. Dochen 28.86. Dodjam 32.96. Dodong 30.94. Dodsang gang (M^a) 30.84. Dogora 24.76. Dogou-long 27.98. Dojam 30.86. *Dok* ou *Derj (tchou)* 31.95. Dokchar 32.82. Doker la (M^a) 28.96. *Dok-tchou* 29.84. Dombo thadjang tso (L.) 30.87. Dom chon dzong (Doung tchoun) 28.94. Domer 26.86. Domsa ton pou (Toursa torpon) (M^a) 30.82. *Dom-tchou* 30.95. Domyoung djoung (M^a) 29.96. Dona thang 28.95. Dong 28.96. Dongdot dzong 29.86. Dongen 32.97. Dong la gang ri (M^a) 30.93. Dongo la (M^a) 27.89. Dong sar 29.94. Dong-si 30.96. *Dong-tchou* 27.87. Donkia la (M^a) 27.86. Donthog (Chang do) 30.90. Donthok 31.99. Dong tso (L.) 32.90. Doragon 29.97. Dordzi yul djoum kin kung (M^a) 30.95. Dorghietchigor (M^a) 29.95. Dorin 31.77. Dorkia 30.87. *Dormiang ri* 30.78. Dosen mtso (L.) 30.92. *Dou* (R.) 28.94. Doukou on la (M^a) 32.89. *Doulings* 27.95. Doulong (Tang tong) 28.83. Doumdja 27.83. Doungar dzong 29.88. Doung jou gang ri 29.95. *Doupha* 27.94. Douroung la (M^a) 29.94. Dowa 28.95. *Dri* 28.93. Dronpur 29.98. *Duah gurrah* 27.77. Dubir hill 25.88. *Dudhou* 28.86. Dufila (M^a) 27.89. Duka 27.87. Dumduma 25.86. Dumpa 27.88. Dumraon 25.81. Dumsiering 27.89. Dungai la (M^a) 31.77. *Dung tchou* 29.81. Durbhunga 26.83. Dwinda 31.98. Dzagari manitou (Précipice) 30.96. Dzaka (L.) 32.88. Dzanak (M^a) 32.91. *Dzang-lo-tchou* 30.91. Dzang-ri (L.) 30.81. Dzawou 29.85. Dzebdoung 29.87. Dzentzgur 29.97. Dzerin bo (M^a) 28.84. Dzerin ghina gang tchoung ri ou (Gaurisankar) (M^a) 28.84. Dzetogong (Kiu-tchi) 30.93. Dziabrie dzialbou dang ni rong (M^a) 30.79. Dziang am ring (Namling dzong) 29.86. Dzia sio penkar 31.92. Dzida nor (L.) 32.88. Dzigou dzong 28.89. Dzigou (L.) 28.89. Dzi kin thang (Plaine) 32.91. Dzingou la (M^a) 31.93. *Dziong* ou *Tiang tchou* 29.86. *Dzi-tchou* 31.94. Dzigong (Tsatsorgang) 29.95. *Dzolmie* 30.80. Dzolmie thang (L.) 30.81. Dzomtso doung (L.) 28.85. Dzungouan 29.96. Dzungtching 28.83. Dzungtsa 29.97. Dzoreng ri (M^a) 30.81. Dzoum ahiaoma (M^a) 30.82.

E

Ekdala 25.78. Ekmo 25.82. Eldzichennor (Ordighen) (L.) 31.88. Eta 27.88. Etawa 24.76. Etawah 26.76. Eul-hai (L.) 25.98. Eulmeau 27.99. Eulsein 28.99.

F

Fang foupin 28.96. Faniwo 27.100. Farvdabad 28.74. Faroukhabad 27.77. Fatchabad 26.75. Fatchpour 27.74. Fatighar 27.77. Fei sian houan 30.100. Feou moto 26.97. Ferid-pour 28.77. Fey-long kiao 25.97. Fey-yue-ling 29.100. *Findar* 30.77. Fizabad 26.79. Fong ko 27.98. Fong-yu 26.97. Fou-kouan 28.101. Fou-lin 29.100. Fou-lin-chan 28.99. Fou-min-hien 25.100. Fou sing tching 26.99. Fou-tchouang 29.100. *Fu-huo* 31.101. Futi la (M^t) 32.76. Futwah 25.83.

G

Gaga 30.95. Gaenima 30.78. Gaïka 30.87. Gaing gula (M^t) 29.86. Gainjo 32.96. *Gai tchou* 29.80. Gak la gang ri (M^{ts}) 28.95. Galdan (Tchoum piling) 29.81. Galdjao-mouren 30.89. Galmi 28.81. Gam 30.90. Gama 28.86. Gamaka 29.87. Gambo la (M.) 28.86. *Gandak* (R.) 27.81. Gangala (M^{ts}) 30.89. *Gange* 27.76. *Gange (Alakmanda)* 30.76. *Gange (Baghirati)* 30.76. Gang loung tsian ri (M^{ts}) 28.85. Gangotri 30.76. Gang ra oua (M^{ts}) 28.82. Gang sinba 28.84. Gang soum (M^{ts}) 31.93. Gangtala (M^{ts}) 30.88. Gang tang ko la (M^{ts}) 28.82. Ganti 30.95. Gan tzé 31.97. Gan tzé (gué) 31.97. Gangusia la (M.) 29.78. Ganwan 24.83. Gararbir 27.80. Garaza thang 30.91. Garbiang 30.78. *Garchetol* 32.81. Gargansa 32.77. Garge thol (L.) 32.79. Garhwa 24.81. Gari-la 32.100. Gar la (M.) 29.83. Garotha 25.76. Gartok 31.78. Gartri bazar 81.26. *Gartung-tchou (Giamarufdan)* 32.77. Gasiando 30.91. Gassi dzong 27.87. Gaurihar. 25.77. Gauripour 24.88. Gauyapour 26.74. Gazol 25.85. Gela (M^{ts}) 29.84. Ghar 24.79. Ghatampour 26.77. Ghaziabad 28.75. Ghazipour 25.78. Ghazipur 25.81. Gherghon 26.92. *Ghe-tchou* 28.86. Ghialadzou 31.93. Ghiamka dzaka (Gamka) (L.) 32.87. Ghiaroung ma (Kiar tchou mong-ma) (M^t) 30.82. Ghi atsobo 28.85. Ghieg 30.81. Ghie tsok mtso (Kil kiou) (L.) 30.81. Ghiit ghia mtso (L.) 29.84. Ghira 28.80. Ghisak (Lasak ou Dzisagh 30.83. Ghisioum 28.85. Ghiswa 25.80. Ghit (L.) 28.85. Ghorapiti 27.79. Ghosi 26.81. Ghouryabnak 30.81. *Ghug* 30.81. *Giablar* 29.81. Giabounri (M^t) 32.89. Giadjrang 27.97. Giaghiai 31.95. Giakurus 32.78. Gia la (M.) 29.90. Gialing la (M^t) 29.86. Giamda dzong (Tcham-to) 30.90. Giamchi (L.) 32.78. *Gianang* 30.91. Giang tse dzong 28.87. Giaro (Garda) 30.99. Gidhaur 24.84. Gi la (M.) 30.99. Gipu kara (M^t) 31.83. Giri 28.86. Goalpara 26.88. Gobrang 31.83. Gochu 28.96. Gochu 29.96. Godagari 24.86. Godda 24.84. Goga la (M^t) 29.89. *Gogra* 27.79. Gohad 26.76. Gohana 29.74. Gohpur 26.91. Golaghat 26.91. Golaghat 28.78. Goland (M^t) 32.82. Goloung 31.89. Goma la (M.) 32.92. Gomtso (L.) 29.96. Gondwara 25.85. Gonghioud (Gonghé) 30.79. Gong ka 29.94. Gonia 29.97. Gopalganj 26.82. Gopalpour 24.86. Gora 31.98. Gora la (M^t) 27.86. Gorakhpour 26.81. *Goreb* 28.82. *Gori ganga* 30.77. Gorka Darwar 27.82. Goro Soundo (Pont) 31.94. Gosaitan (M^t) 28.83. *Gotchakola* 31.98. Gotou la (M^t) 24.96. Goughe djachi loumbo 31.77. Goula Soumdo 30.90. *Goulanhi* 27.94. Goumang (M^t) 30.79. Gound 24.74. Goundjo dzong 30.96. Goung haba gama (M^{ts}) 30.89. Goung la gang (M^t) 28.94. Goung soum la (M^t) 29.96. Goun lai ou courou 28.90. Goupamow 27.78. *Gounti* 27.78. Gourpara 24.85. Gouru 28.86. *Gouyand* 29.81. Govindgarh 24.78. Gowa 28.95. Gowahatty 26.89. Grandiyal (M^t) 30.76. Grand la (M^t) 29.83. Guhmer 25.81. Guia niting 29.96. *Guiérong* 32.98. Guigli la (M^t) 31.78. Guié sé 27.96. Guitchou (M^t) 29.80. Gulganj 24.77. Gul ghat 29.78. Gum la (M^t) 27.89. Gumra 29.96. Gundi 24.84. Gunjong 25.90. Gun-kara 27.89. Gunir 26.78. Gun papol 27.89. Gurgaon 28.74. Gur la mandhata (Nimo manling) 30.79. Gursarai 25.76. Gwalior 26.75. Gya 24.82. Gyabanda 25.87. Gya la (M^t) 28.82. Gya la (M^t) 29.91. Gyamzar 30.80. Gyardo 31.84. Gya-tse 29.90. Gyé la 29.83. Gye la (M.) 29.82. Gzi-loun la (M^t) 32.97.

H

Habigang 24.89. Hadong 28.94. Hai-yao pou 26.98. Hagha 31.95. Haga tsaka 30.90. Hagong (L.) 32.79. Hailakandi 24.90. Hajeeepore 25.82. Haldibari 26.86. Ham 26.85. Hamirpour 25.77. Hamirpour 31.74. Hamlung la (M^a) 32.76. Hamta 32.74. Hanando 30.91. Hante 32.76. Hanumanga 25.79. Han yuen kai 29.100. Hanzego 31.98. Ha pia 26.97. Hapour 28.75. Hara 26.78. Haracha 27.87. Harauni 26.78. Hardang 30.78. Harduaganj 28.75. Hardwar 29.75. Harkiang (M^a) 29.82. Harlokongkia (M^a) 29.89. Harrison (Fort) 25.95. Hurtamphiong 27.87. *Har tchou* 27.87. Hasanpour 28.75. Hathras 27.75. Hatié 27.85. Hat-loua 29.100. Hatta 24.77. Hattin 28.74. Hay 28.100. Hay-tang 28.100. Hazaribagh. 24.83. Heilouki 27.101. Hei ni po 26.101. Helak 27.74. Hemtabad 25.85. *Heng* 27.101. P'epa-lolo 27.98. Het lo keou 29.100. Hia bou 30.87. Hialoungaha 31.95. Hia ma tsa 28.83. Hia yu tong 30.100. Hiebonong 29.98. Hiema (M^a) 31.94. Higamin ou Kamit (M^a) 30.77. Hikouotche 27.101. Hingajea 24.89. Hin le (M^a) 27.87. Hissik dzaka (M^a) 32.80. *Hwa* 27.84. Hoa-lin-ping 29.100. Hoang-lien-Pou 25.97. Hoang-lin-pa 27.99. Hochotsa 31.99. Hoka Dakse dzong 29.89. Ho-keou (Nia ko-ka ou Tchong-tou) 30.99. *Hola (Dumphur)* 30.86. Hong-pou-so 26.100. *Hong-tchou* 29.86. **Hor** 31.92. Hor pere (Beli) 31.97. Horing (L.) 29.82. Hotchao-sai 27.101. Hotchou kong tcha (Modjdubgoungar) 29.89. Hotsing 26.98. Houa ho (L.) 30.94. Houa ho (M^a) 30.94. Houa ho tang 30.94. Houai yuen 30.99. Houang ching kouan 32.101. Houang-ni-phou 29.100. Houi ki 28.101. *Hsei-ho* 31.101. Hsiao ho yng 32.101. Hsientiense 28.101. Hsin ouen ping 31.101. Hsintchang 29.101. Hukot 25.94. Hullia 24.80. Hulong 28.94. Huma tso 32.80. Huttai 24.81.

I

Ichi 28.93. Iglas 27.75. Ike nomkhom oubachi (M^a) 32.90. Ikou (M^a) 31.91. Ikou ri 31.99. *Ihova* 27.84. Iktar 28.89. Imakou kabab (M^a) (Merou) 31.79. Imanoani 24.89. Indaougy (L.) 25.94. Indargarh 25.76. Indurkhi 26.76. Into 27.96. *Ipouk* 28.94. *Iraouaddy* 28.94. Irking 31.92. Isagarh 24.73. Isanagar 27.78. Isathod 28.94. Islampur 25.82. *Ithou* 28.94. Itunadpour 27.75.

J

Jagadhri 30.74. Jagamanpur 26.76. Jagetpura 24.87. Jainagar 26.83. Jaintiapour 25.89. Jaitwar 24.78. Jaklon 24.75. Jaklone 24.76. Jakora 24.76. Jakosing 25.90. Jalaun 26.76. Jaldhaka 26.86. Jalesar 27.73. Jalnachara 24.90. Jalpaiguri 26.86. Jamalpour 24.87. Jamatpour 25.84. Jamla (Chaugan) 29.79. Jamouie 24.83. Janikpur 26.83. Jarko la 31.78. Jaso 24.78. Jasra 25.79. Jataoli 28.74. Jatar 24.76. Jaughana 29.74. Jaujapour 25.87. Jaunpour 25.80. Jawalapur 29.73. Jawamalukhi 31.73. Jechoui 30.91. Jelalgung 25.80. Jennabad 25.82. Jeora 25.76. Je vou 32.100. Jeya 31.95. Jhajjar 28.74. Jhansi 25.76. Jhinjhay 26.77. Jhinjhok 26.77. Jiachan (Source du Lion) 31.78. Jiachan (M.) 31.78. Jiaphug 30.94. Jiawar 24.80. Jidi kar (Geti) 30.78. Jigagoungar 29.88. Jiganoub 29.88. Jigni 25.77. Jilong 29.85. Jingsha 27.94. Jira 25.88. Jo 30.92. Jora 26.75. Jorhat 26.91. Jou 30.97. Jounga 27.88. Jowai 25.89. Joydeb-pour 24.88. Jugdi 26.83. Juhangung 25.84. Junggaon 25.90. Jungong dzong 27.88. Junkum 24.90. Junou 27.85. Jungypole 24.85.

K

Kaba ghiorgan 28.83. Kabra (M^a) 27.85. Kacha la (M^a) 28.79. Kachala 26.95. Hachi la (M^a) 30.99. Kadjarnath (Katchar) 30.78. Kadwa 25.85. Ka-eul 29.99. Kag 34.72. Kain (Gang dis Ri) anéouta ou Kaitasa (M^a) 31.79. Kaitao 26.95. Kakio 25.95. Kakle 30.78. Kakori 26.78. Kakoti 28.80. Kala (L.) 28.87. Kala 28.87. Ka la (M^a) 29.79. Kalak tong 27.89. Kalambala (M^a) 30.87. Kalang 27.94. Kalaotai-nor (L.) 31.86. Kalganj 24.80. *Kali* 27.78. Kalia 24.85. Kaliaganj 26.85. Kaliampour 26.81. Kali Bazar 24.88. *Kali Gandak* 27.81. Kalihati 24.87. Kalijori 24.88. Kalikache 24.88. Kalikache 24.89. Kalilpour 28.74. Kalimaro 28.79. Kalinpon 26.86. Kalka 30.74. Kalpara (M^a) 27.89. Kalpt 26.77. Kaludi 28.93. Kamadhana 25.75. Kamaing 25.94. Kamasin 25.78. Kamba 27.84. Kambachon 27.85. Kamba dzong 28.86. Kamba la (M^a) (Gambou la) 29.88. Kamdia la (M^a) 27.84. Kami 26.82. *Kamkour* 27.94. Kamkour 27.94. *Kamla pani* (*Si-kiang-tsang-bo*) 28.91. Kam phing do 31.94. **Kamptis** 27.94. Kanbar 27.74. Kanchiniao (M^a) 27.86. Kanchinjinga (M^a) 27.85. Kanchunhati 25.86. *Kandil* 27.93. Kangbachen 27.85. Kang cham ri (M^a) 28.83. Kangdigar (M^a) 31.84. Kang la (M^a) 27.85. Kang li 31.96. Kang long la 32.89. Kang ma 28.87. Kagnatsian (M^a) 28.81. Kang pou 27.96. Kang sa la (M^a) 30.90. Kanhai 27.100. Kan-hai-tse 25.97. Kansai 30.99. Kantopolcharja 24.86. Kaoji 31.96. Kaojyse 30.99. Kao long 25.95. Kaou 29.97. Kaoua kor dzong (M^a) 28.96. Kapchong 25.90. Kapou (Lao dje ho) 27.98. *Kara* (*Nak*) 31.89. Karagarh 26.75. *Kara-gol* ou *Nak-tchou* 31.89. Kara la (M^a) 29.78. Karali 29.79. Kara nor (Amdotso nak) (L.) 31.89. *Kara ousou* (*Nak-tchou*) 31.89. *Kara-ousou* 32.88. Karbang 25.83. Karchen la 31.89. Karchuna 25.79. Karchra 25.75. Karhan 29.74. Karma (L.) 27.89. Karma la kang 28.89. Karmo tso (L.) 31.79. Karnal 29.74. *Karnali* (*Ma-tchou*) 30.79. Karonda 24.75. Karpon 28.89. Karseno 25.75. Karwi 25.78. Kasamchaor 28.81. Kasbha-kumat 24.86. Kashi 30.76. Kata 29.79. Kata-tang 27.97. Katuria 24.84. Katche 29.90. Katigara 24.90. Katmankou 27.82. Ka-tong (C.) 27.89. Kaukai 27.101. *Kawapani* 27.83. *Kawari ghat* 29.79. Kebrang 29.88. Kedidzong 29.88. Keeting siring 32.89. Kei 29.80. Keloua 27.97. Keng ping 30.98. Kenkar 27.88. Ken kouy 28.99. Kenoma 25.91. Kerak 30.87. Keral 25.74. Kerek 32.76. Keri 29.79. Kerowle 26.74. Keshmi 24.83. Kesing ou Palung Yakda 32.81. Ke tsoui 26.96. Khaga 25.78. Khair 27.75. Khairabad 27.78. Khairtal 27.74. Khali 27.84. Khalilabad 26.80. Khambi 24.91. Kharagdiha 24.83. Kharar 30.74. Kharba 25.85. Khargapour 24.76. Khatauli 29.75. Khatour 30.76. Khera 26.74. *Khoulung-tchou* 30.92. Khongiran 25.91. Khopa 24.77. Khota 30.100. Khurja 28.75. Khurmalar 24.84. Kiachi la (M^a) 27.87. Kiagar dzong 29.89. Kiai tchou 30.100. Kiaket 29.99. Kia ko wa se 31.101. Kia la (M^a) 29.96. Kia la (M^a) 30.91. *Kialong Hamalong* 29.81. Kia mi tou tang 29.90. Kiang djara ri (M^a) 30.86. Kiang ka (Merkam ou Ger-to) 29.96. Kiang la (M^a) 30.85. Kiang li 29.88. Kiang ma rong (M^a) 30.93. Kiang si tolakai 29.82. Kiang tchou (M^a) 29.94. Kiang thang (Pont) 31.95. Kiang thang (Pont) 31.92. Kiang thsing (Pont) 31.93. Kiang-y 26.100. Kiapé 28.96. Kiaring tso (L.) 31.85. Kia tchong 29.99. *Kiat-ehrin* 28.97. Kiatin 29.101. Kiau-ksendouin 25.94. Kia yu kiao (Pont) 30.94. Kidarnath 30.76. Kieh 29.83. *Kielok* 28.84. Kiem la tchour mou (M^a) 30.82. Kien ouei 29.101. Kien pao sai 31.100. Kien-tchouan 26.97. Kientimeda 28.93. *Kie-tchou* 28.84. *Kie-tchou* 29.85. Kietsa 30.96. Kie-tso (M^a) 30.86. Ki la thang 31.92. Kilong la (M^a) 31.84. Kilpoury 28.77. Ki-ming 32.101. *Kimoulung* 28.82. *Kin-cha* ou *Yang-tse-kiang* 27.100. Kinchekie 25.96. *Kindh-tchou* 29.86. King kiang tien 27.99. Kinti 28.101. Kio-kai 26.100. Kiokor 27.96. Kionatong 28.96. Kiong 28.96. Kiong bou ting king 31.93. Kio our tchoung (Kio ou la tchoung) (M^a) 29.83. Kio tsing 25.101. Kioung tcheou (Anc. Ciandou) 30.101. Kiramihumi 26.92. Kira Samié 29.89. Kir kang (M^a) 29.82. Kirnipara 25.90. Kishampur 25.83. Kishergarh 24.77. Kissengunge 26.85. Kissona 27.87. *Ki-tchou* ou *rivière de Lhassa* 28.85. Kithor 28.75. Kitrai 24.76. Kiwan (L.) 28.81. Kobou 31.96. Kohima 25.91. Koil 27.75. Koilashour 24.89. Kokong 28.97. *Ko-kouei* 27.101. *Ko-kouin* 30.100. Kola outchousou 30.98. Koleb (Chan Wan) 30.90. *Koli kang* 31.94. Koli la (M^a) 29.96. Kolok central 32.98. Kolok inf^a 32.99. Kolok sup^a 32.98. Kolo tsiang (M^a) (Kor tsou) 30.97. Komo la 30.96. Kong do Tchou tsa 31.96. Kong dzeka 29.97. Kong kar 29.90. Kong kelin 28.98. Kong kelin (M^a) 28.98. Kong'kola (M^a) 31.99. *Kong kolou* 31.98. Konh-

lachen la (M^e) 27.85. Kong mo la (M^e) 29.91. Kongtar 27.88. Konkhas 24.80. Konsar 29.94. Kopi 27.97. Kopri la 28.79. Kora 26.78. Koround 27.78. Kortang 30.96. Kosha 27.94. Kot 24.81. Kota 30.99. Kotang 30.97. Kotar 24.80. Kotcha kola (M^e) (Gotchak là) 32.98. Kotgarh 31.75. Kothi 24.78. Kothiatoligaon 26.90. Kothuy pou 29.99. Kot kasim 28.74. Kosi 27.75. Kotoro 23.75. Kotwal 26.75. Kouan 30.101. Kouan Chao 27.101. Kouan kio 31.96. Kouang lou chiang 25.98. Kouan pin 25.97. Kouaty (M^e) 27.98. Kouchu 29.96. Koudjam ri gong 30.86. Kouï-hoa 32.101. Kouitang 26.95. *Kouï-tchou* 27.88. Kouiton Sirik 30.89. Kouitou 25.95. Kou kentan 29.101. Kou kia tong 29.99. *Koulan* (R.) 31.90. Koulang-lang 29.87. *Kou-li* (R.) 28.94. Koulong (M^e) 30.95. Kouloukou nor (L.) 31.87. Kou-loutien 27.98. Koum bi la 32.100. Kounar (M^e) 29.81. **Kounong** 27.95. Kouo pangai 28.101. Kour tocha-la (M^e) 30.82. Kou tcheng 31.101. *Koutona* (R.) 32.89. Koutou 28.99. *Koutou sink* 30.89. Kou tsoun 26.97. *Koutse* ou (*Chele kiang*) 27.96. **Koutzès** 27.95. Kouy-ou 29.100. Kouy pa 26.99. Koyul 32.76. *Kyou* 27.91. Kuagshankoul 24.91. Kuang dkoui 32.81. Kuang tsao pa 27.99. Kubrai 25.77. Ku-ka-ho 28.99. *Kulhat* 27.85. Kuling ding 28.89. *Kuman* 27.88. Kumarpara 27.92. Kummat 28.97. Kunch 25.76. Kung chan 32.79. Kunpochi 28.97. Kunti 30.78. Kuntit 25.80. Kurgaon 25.87. Kurwai 24.75. Kuta kuti 25.88. Ku tsing 25.101. Kyakia Rofka 31.85. Ky houa tsy 30.90. Kykeka 30.90. Ky lin 28.99. Ky ma thang 31.96. Kyong damtso (L.) 29.83. Kyonka 29.85. Kyou 29.99.

L

La. 30.88. Labiang ton pou (M^e) 31.83. Lachang 26.95. *Lachen* 27.86 *Lachong* 27.86. Ladin 30.87. Ladjrou 28.96. Ladzala dibou 31.89. Laga 30.79. Lagang mouk ma 32.92. La gong 31.94. Lagou 29.86. Lagou 29.94. La gou long la (M^e) 28.86. Lagoung-dong 31.92. Lagoungri (M^e) 30.87. Lahio 30.80. *Lahuk* 29.86. Lahut 29.86. Lai-pin-pou 26.101. Laipong 25.95. Laju 26.93. Lakapiang 25.95. Lakchen 29.82. La khang 28.89. Lakhna 26.76. Lahkuti 26.91. Lakieu 29.97. Lakimpour 27.91. La kong 28.95. La kong ra 28.96. Lakoun 30.98. La-kouti 26.97. Lalganj 26.78. Laganj 25.82. Lalitpour 24.76. Lalo la (M^e) 28.86. Lamaga (M^e) 27.84. Lamajeka 29.99. Lama la (M^e) 28.86. Lamasse 29.100. Lan bou mtso (L) 31.82. Lamdour 30.75. Lang 32.78. *Langboche tchou* (*source de l'éléphant*) 31.78. Langboua 30.79. Lang bou ri (M^e) 31.82. Lang bu tag 28.85. Lang kiau hieu 26.97. Lang ki tsong (kin keou, ou nam dzegan) 30.92. Lang la (Rang la) (M^e) 29.84. Lang ma (M^e) 27.84. Lang ma jong 30.87. La ngoi la (M) 28.86. Langong 30.78. Langong 31.77. Langoua (Ling koua) 28.85. *Lang tang* 31.94. Lang tang 29.88. *Lang tchou* 28.84. *Lang tchou* 32.78. Langthaba 24.91. Lang Tsian kabab (M^e) 30.79. Lang-tso (L.) 30.78. Lani (M) 30.88. Lankiao 29.99. Lankor tso (L.) 32.80. Lantchatse 29.81. Lanten. 29.96. *Lan-tsan-kiang* (*Mékong*) 27.96. Lao 29.96. Laoche la (M.) 31.77. Laokawa 26.90. Laokou 24.95. Laosoi ou Labsoi 28.90. Laotche-leang 27.101. Lapou-la (M^e) 29.83. Larghan la (Niargan) (M.) 30.88. Largi 31.74. Largon tong tcha (M^e) 28.84. Largon tong tcha (M^e) 32.93. Lari 29.79. Lari kata 31.96. Larou 30.90. Larou yang tisan (M^e) 29.81. La-se-pou 26.97. Lassi 29.94. Lata 28.89. *La-tchou* 28.82. *La-tchou* 29.81. *La-tchou*. *Lan-tsan-kiang* ou *Mékong* 30.95. La tikou (*source de l'éléphant*) (M^e) 31.78. La tok pa 31.96. Latsa 31.92. Latu 24.89. Lauri 25.77. Lay-ia 28.100. Lay kin 29.99. Legatar 28.82. Leh 29.97. Lenik la (M) 32.76. Len-tchou kouan 29.100. Lentoung (Linzi) 27.88. Len-tzy 29.100. Leo Pargyal (M^e) 31.76. **Lepchas** 28.90. Le-rong 27.98. Letong golo 30.98. Lhadze 30.92. Lhari 30.91. Lhassa 29.88. Lhorond dzong (Lhodzong) 30.93. Lhung nak (M^e) 31.83. Lian kia tze 27.98. Liao y pou 28.100. Lichou ou Richtot 29.96. Lickoutenkiang 28.97. Lieouteng kiang 28.96. Lieou yang 30.100. Li fan fou 31.101. Liga 29.86. *Ligna* 27.85. *Likkukosi* 27.83. Li-kiang 26.98. *Li kio-tang* 31.94. Limbou Dzong 29.88. Lingbou (Ringboung dzong) 29.87. Ling ji 27.87. Lingkolak (M^e) 31.77. Ling phong 29.86. Lingri 27.88. *Ling thang* 29.85. Lingtse 27.86. Lin-tsang 32.96. Ling-tu (Fort) 27.86. Liou bou dzaka (L.) 32.88. Lio ou (Rab mtso) (L.) 30.84. *Liou tchou* 32.89. Lipuleck (C.) 30.78. **Lissous** 27.86. Listi 27.83. Li-tchou 27.99. Loban Mokhou ri (M^e) 29.85. *Lodi* 28.79. *Lo dzang bo* 28.84. Log lai (M^e) 27.93. Logoung (Gué) 97.31. Loh (mantang) 29.81. Lokdo kiaya (M^e) 30.81. Lokia dzong 30.95. Lo-ko (Pont de cordes) 26.97. Loma 27.101. Lom-

bou sse (M^e) 30.84. Longkatha 26.90. Long-ki 28.101. Long-kie-tse 25.99. Long (L.) 31.100. Long la (M^e) 29.90. *Long lai* 29.80. Long lai 29.80. Long pa 31.96. Long pa pou 29.100. Long piek (L.) 30.78. Longsa 26.92. Long sang gang 31.96. Longtalong 27.96. Long tché 29.101. Long tso 32.89. Long tso (L.) 29.85. Lo oua yur pa 27.91. Lora ghat (Deb ghat) 27.81. Lo sikar dzong 28.84. Lota 27.96. *Lo-tchou* 28.84. Lo teng 31.96. Lo tse 25.99. Lo tso (L.) 30.92. Lot solo 26.96. Lou (R.) 29.96. Lou chan 30.100. Lou feng 25.99. Lougajak (C.) 27.94. *Lou-houa (He-choui)* 32.100. Loui-po 28-101. Lou-king-kiao 29.100. Lou kinen 25.99. Lou kou 28.99. Lou kou 25.96. Loulang 26.95. Loum kou cheri (Soura) 28.83. Loun bakoui 31.97. Loun djoub (Ouen djoub) 29.88. Loung dzoung 30.90. Loungsian (M^e) 29.82. Loung tsian la (M^e) 28.83. Loun tsian la oua kar po (M^{es}) 28.92. Loupa yong pou 29.83. Lou piao 25.99. *Lou-tchou* 29.82. Lou-tiang 25.101. Loutien 27.101. Lou-tin-kiao 29.100. *Lou-tse-kiang* 27.96. Lou-tse-lou 27.98. **Lou-tsés** 27.96. Lou-y 29.99. Lo-wei 31.99. Loyao 27.99. Luckée serai 25.83. Lucknow 26.78. Ludjang 30.86. Ludjang 31.78. Lughasi 25.77. Lumda 29.97. Lung chung 26.92. Lung huan (C.) 29.100. Lung ma la (M^e) 28.86. Lung tam pou 32.101. Lun kung 26.91. Luthara. 27.93. *Ly-chou* 29.98. Ly-pin 29.100.

M

Maa-tchou 27.87. Mabyhia khabab (M^{es}) 30.78. Macham dalai-choma-pang ou Mansarouar (L.) 30.79. Machaunie (C.) 29.78. Madanpou 24.82. Madanpour 26.83. Madhogarh 26.76. Madhupura 24.87. *Madi* 28.80. Madjikachi 26.89. Maenweh 25.93. Maga 28.85. Magaoung 25.94. Magroni 25.75. Mahaisri 24.83. Maharajganj 26.78. Maharajpour 25.85. Mahendraganj 25.87. Mahesmunda 24.83. Mahiganj 25.86. Mahira 24.76. Mahoba 25.77. Mahomdy 27.77. Mahuli 26.80. Mahwa 27.74. Maida 28.79. Maighi 25.82. Maihar 24.78. Maiksi 26.82. Mailam 25.94. Mailong 25.95. Maing-kouan 26.94. Mainyet 27.94. Mairwa 26.81. Maitiari 26.84. Mai-tsa 32.99. Majhad 24.79. Majhgawan 24.78. Majhiaban 24.81. Majhuti 24.79. Makai tchong 30.99. Makhdumpur 25.82. Ma-kon-tchang 28.99. Makou 27.94. Maktinath 28.81. Makwampour 27.82. Malakera 27.74. *Malancha* ou *Indrawan* 27.83. Malanchi 24.86. Maldah 25.85. Maleou-chan 28.99. Malihabad 26.78. Malipour 26.80. Ma long (M^e) 29.93. Malwa 25.78. *Mamaga* 27.85. Ma ma weitchouk (M^e) 30.86. Mam dzaka (Mari) (L.) 32.87. Mamie kouan 25.96. *Mamou* (R.) 32.96. Ma mou tchang 27.99. Manaknil gang ri (M^e) 30.79. Manati 28.96. Manapur 25.83. Manawar thana 24.74. Manda 24.86. Manda-lang-pi 25.87. Mandi 31.74. Mandrail 26.74. Manga ganra (M^e) 32.84. Mangaldai 26.89. *Mangar* 28.85. Man ghiam (M^{es}) 30.93. Mangi 27.96. Mang kadzou 29.94. Mangli 29.96. Mango 32.81. Manha 26.78. Mania 26.75. Maniani 26.83. Manigachi 26.83. Manikarhai 25.87. Manikpour 25.79. Manimara 30.74. Manipun 29.98. Manipour 24.91. Manka (Pho tchai) 30.92. Manki 27.95. Manloang 26.93. Manpour 25.74. Mantakoi 31.93. *Man tchou* 28.95. Manthai (M^e) 32.77. Manthar 25.85. Manton 25.93. Man ying se 28.104. Mao-ho-yen-tsin 27.99. Maoli 24.79. Mao meou chan 28.99. Maorko 32.100. Mao tcheou 31.101. Mao-ya 30.97. Mapating 28.96. Marabgi (M^e) 31.92. Maragon 29.77. Marai 25.80. Maraura 24.76. Mardarganj 24.88. Marhat 24.76. Mari 30.94. Mariahu 25.80. Mariang (Sang tologai) 30.87. Marka-tso 31.84. Markumdi 25.78. Marocha ghat 28.78. Marora 29.76. Marora 25.76. Marpha 28.81. *Marsiang-ti* 28.82. Marsour (M^e) 29.80. Marulabad 24.86. Masar tsa tong 30.82. Ma-tao-tse 27.99. Ma-tchang 26.99. *Mati-tchou* 27.88. Ma-ton 25.101. Ma-tsao-hou 27.101. Mau 25.76. Mau 24.77. Mau 25.79. Maudha 25.77. Mauganj 24.79. Mawagarh 24.85. Mawana 29.75. May-chi 29.99. Maynaguri 26.86. Mba 32.99. Megyi 29.99. Megzin 26.84. *Meka* (source du) 27.95. Mekam 27.93. Meing-na 25.95. Mely (Mouly) 28.99. Menda la (M^e) 27.90. Men gang 28.87. Menkong 28.96. Mepomo 29.80. Merathong 29.97. Méré 28.99. Miaoya 27.101. Miabgia (M^e) 29.81. *Miang-tchou* 29.90. Mi-cha-tsing 26.97. **Michemis** 28.93. **Michous** 27.91. Midok 32.77. Mieming 28.84. Mieng-yu-pao 27.99. Mien-lin 28.99. Miérut 28.75. Milam 30.77. Mili la (M^e) 27.88. Mimjong 29.91. Mimong 28.84. Min chan 30.101. Ming ba la (M^{es}) 28.91. Ming tcheu 25.98. *Mingtchou* 28.91. Minia la (M^e) 30.99. *Minia-tchou (yalong-kiang)* 31.98. Mirdam 28.96. **Miris** 27.91. Mirzapour 25.79. Mirzapour 25.80. Mitoue 26.94. Mizar 31.97.

Mocdam 26.89. Modo 28.99. Modong 28.94. Mogal Sarai 24.75. Mogal Serai 25.80. Moghal Hat 26.87. Mohamedpore 26.83. Mohanlalganj 26.78. *Moiating* 27.84. Moirang 24.91. Mokanta 25.89. Mokieu tso (Tak sai regi) (L) 30.86. Mokokchang 26.92. Mok tchoung ri (M^s) 30.83. Mollahpour 27.78. Mollarpour 24.85. Momi yerko 29.80. Mona dzona dzong 28.89. *Monass* 27.89. Mondza 32.89. Monghyr 25.84. Mong kon tin 30.100. Monglang 27.93. Monglong 27.95. Mongo kie 32.96. Mongol Sirik 32.89. Monier khal 24.90. Monigongdo 30.96. Mon la (M^s) 27.89. *Mon-tchou* 29.82. Moorshedabad 24.85. Morad Abad 28.76. Morang 26.93. Morpani la (M^s) 29.79. Mosaurhl 25.82. Mo se dja 27.97. Mo-sy-mien 29.100. Moth 25.76. Motharie 26.82. *Moti* 28.81. *Moudik* 30.89. Moudik mtso (midik) (L) 30.90. *Mou-koua* 32.101. Mouk rong la (M^s) 30.81. Mou la long 28.99. Moulouk 27.94. *Moun-tchou* ou *Om-tchou* 28.89. Mouping szu 30.100. Mouran (Takra long) (M^s) 30.81. Mourrionan 25.89. Mousen-tou 27.98. Mou-tong 29.99. Muddehpoura 25.84. Mudhoobunnée 26.83. Mudhupour 24.84. Mulana 30.74. Murapal 24.85. Murga 28.95. Musafir-khana 26.79. Mussourie 30.75. Mustafabad 25.79. Mutra 27.75. Muzaffarabad 30.75. Muzaffarnagar 29.75. Muzafir-kana 26.79. Mymensingh 24.88.

N

Nabang 28.84. Nabing tchong 31.98. Nabipa (L) 32.78. Nabou 29.98. Nabri tchou (M^s) 28.82. Nacha 25.95. Nadhai 27.74. Nadiagaon 26.76. Nading toung pou 30.89. Nadjike 28.99. Nadzer (M^s) 28.84. Nagar 27.74. Nagarpour 24.87. *Naghü choung* 31.81. Nagina 29.75. Nagli 32.96. Nagode 24.78. Nagor-Bon 30.88. Nagra 25.81. Nagulung 29.82. Nahan 30.74. Nahargarh 24.74. *Nai* 31.93. Naiakot 27.82. Naidong dzaka (L) 32.86. Nai dzong 28.92. Naim 25.79. Nainda 29.97. Naingan-Lar 29.85. Nain Ukmath 28.77. Naiong 27.94. Nai sarai 24.75. Nai-tang 29.86. Nakbou narou (M^s) 29.83. Nakchail (M^s) 31.79. Nakchail (Col) 31.79. Nakchi 30.79. Nakchot ri (M^s) 31.91. Nakdzong 31.86. Nakha 28.96. Nakou la (M^s) 28.86. Nakran Kouba dzamba ri (M^s) 32.90. Nak-tso (L) 30.87. Nakur 29.74. Nalhati 24.85. Nalitabah 25.87. Nalou 31.93. Nambak 27.94. Namcho (Tchun-hai) Tengri nor (L) 30.88. Namga ri (M^s) 28.81. Namkia 28.90. *Nam-mou* (*Pinlang kiang*) 27.95. Namor soumik 30.88. Namphuk 27.93. Nam-pin 32.101. Nampo-lin 25.94. *Nam-rup* 27.93. Namsai 27.93. Namse la (M^s) 27.87. *Namsiya* 27.94. *Nam yen* 27.95. Namyen (M^s) 27.94. Nandadevi 30.77. Nandadevi (M^s) 30.77. Nandakut (M^s) 30.77. Nankalan 25.95. Nan kiangto 31.91. Nanpara 27.79. Nantha 25.93. Nan tien 25.98. Naota la (M^s) 29.86. *Na oua* 31.101. Naouk dzang bo (M^s) 30.81. *Naouk dzang-bo* 30.81. *Naouk tchou* 30.81. Napak 32.76. Napo 28.96. Narain-garh 30.74. *Naraini* 27.81. Naran la 30.95. Nara youn-tso (L) 28.89. Naroli 26.74. Narwar 25.75. Nasrigang 25.81. Natagarh 31.74. Natam la 28.85. Natang 25.95. Nattore 24.86. Naugarh 24.80. Nawaia 24.84. Nawatganj 26.84. Nawakhali 24.89. Nayou 28.96. Nedanwan 29.88. *Neemuch* 24.72. Netrakona 24.88. Nga da ti 26.99. Ngangou-tso (L) 31.83. Ngang-si ou Dung tso (L) 31.84. *Nga tchou* ou *Bang tchou* 30.80. *Ngari tchou* 29.86. Ngenda (se-ta-tang) 31.94. Ngeouro 29.97. Negheri tung 26.91. *Ngou tchou* 32.97. Ngmoun 27.95. Nen jen pa 27.98. Ngoheu 29.98. Ngolunto 30.95. Ngorai 31.84. *Ngeu kio* ou *Nou tchou* 29.95. *Nha-chou* 29.98. Nia 28.82. Niak (L) 30.78. Niako 28.96. Nialo la (M^s) 30.79. Niamkorda 29.87. Nian-tsin tang ra (M^s) 30.88. Niarong (Yoro gangtsiam) (M^s) 30.81. Niaume 25.95. Nichi 27.97. Nichaul 27.81. Nichong 31.99. Niemasa 28.96. Nien You 32.100. *Nieoa laou* 27.100. Nierts 27.88. Nigri 31.78. Nijamghat 28.93. Niki 29.82. Ni la (M^s) 29.86. Nilam (Konti) 28.83. Nilong 29.90. Nimaring 29.90. Nimbou tchoung bou ri (M^s) 29.94. Nimcho dzaka (M^s) 32.80. Ningmou 27.88. Nimou 28.84. Ning kor la (M^s) 30.88. Ninglao 25.95. Ningra 27.93. Ningsagouma 27.87. Ning yuen 29.100. Nin-yuen-fou 27.99. Nio la (M^s) 28.82. *Nio la tchou* 28.82. Niopha 30.94. Nioubour dzong 29.93. *Niou tchou* 30.91. Nirmala 26.84. Niroutoi 28.87. Nirpania Kidanga (M^s) 30.78. Nita la (M^s) 28.85. Nishchin diepore 25.86. Niti 30.77. Niti la (M^s) 30.77. Nitung 31.76. Niyen-namak 32.97. Nizamabad 26.80. Nizamuddinpur 26.83. Nkao long 26.95. Nom khoun oubachi daban (M^s) 32.86. Nong dzong 29.90. Nongjibri 25.89. Nong pachin to 27.97. Nongpata 25.89. Nongstour 25.88. Nong yang 27.93. Noring tso (L) 32.81. Noub kong la (M^s) 30.91. *Nou kiang*

(ou *Salouen*) 29.95. Noukla (M¹) 32.90. Novada 24.83. Nowgong 25.77. Nowgong 26.90. Noya 31.93. Noyan Bazar 24.88. Nsentarou 25.93. Ntoup Nsa 26.94. *Nubri tchou* 28.82. Nui tou (M¹) 31.101. Nundprag 30.76. Nyam Doumka 24.85. Nyima 29.99. Nyima la (M¹) 28.86.

O

Odalguri 26.89. Ogi la (M¹) 27.87. Oi la (M¹) 30.95. *Oi tchou* 29.85. Oi-tchou (Wai ou Ou kio) 29.96. Okimath 30.76. Olongche 30.99. Oloung 28.83. O-ma-la 26.99. Ombo 31.84. Omei 29.101. Omei (ou M¹ O.) (M¹) 29.101. Omei hi 32.99. Omta la (M¹) 27.88. *Omtchou* 32.93. Ona (Pont) 29.89. Opien 29.101. Orai 25.77. Oran 25.78. Orang 29.90. Orong-ti 27.98. Orrhha 25.76. Ossohit 27.76. Oua-fou-ton 25.97. Ouaga 23.95. Ouaka 26.95. Oua kia 29.100. Ouala 26.95. Oualat 26.95. Oua lou 25.95. Oua-ly 28.99. Ouang chia ouan 25.99. Ouang tong 29.100. Ouang-tsa 30.95. Ouara 26.95. Oua-se-keou (Szu) 30.100. Oua szu keou 30.100. Oua-tze 30.91. Ou chepo 27.101. Ouei li 26.100. *Ouei tchou* 30.92. Ouen chuan 31.101. Ouen-chuan (anc.) 31.101. Oueng kong 26.95. Oukri (M¹) 30.90. *Ouk tchou* 30.90. Ou latsy 28.99. *Oulfader* 27.76. Ouli 27.96. *Ouli* 27.92. *Oung* (R.) 30.96. Ouo chi 29.99. *Ourtchourkou* 31.97. Oussou nor (L.) 31.87. Outa la (M¹) 30.77. Ou tcha 26.99. *Ou tchou* 29.85. Ou ting 25.100. Outo (Lamaserie) 28.99. Ouyouk lingké 29.87. Ouy-si 27.97. Oya 27.98.

P

Paba la (M¹) 32.78. Paboh 26.76. Pachamba 24.83. Pachor 25.75. Padou 28.93. *Padzang* po 29.93. Pahargarh 26.75. **Pa-i** 27.96. Pai kouo ouen 26.100. Painam (Penam dzong) 29.86. Paï-tzu-tien 27.99. Pai yen tching 25.98. Paki-suin 27.97. Pakolo 30.99. Pakowr 24.85. Pali 27.75. Pali 27.77. Paling 29.91. Pa long ri (M¹) 28.89. Palpa 27.81. Palté (Baidi) 29.88. Palwal 28.74. Pamartso (L.) 32.81. Pamé 28.96. Pamoutang 29.96. Pampat 29.74. Pampour 28.77. Panahat 26.76. Panchabibi 25.86. Panchou 30.89. Pandwaha 25.76. Pang chup (L) 32.79. Pang la (Na-ra) (M¹) 29.84. Pangong (L) 33.76. Pangoula (M¹) 27.84. Pan kang la (Sai-la) 27.89. Pan kiao 25.97. Pan kiao 25.100. Pan la 25.94. Panna 24.77. Panson 30.80. Pantie 28.85. Panto 28.97. Pao dzong 28.85. Paori 30.76. Pao tse se 32.100. Paotun 30.95. Pape 25.95. Pa pou tak lak (M¹) 30.83. Parauna 25.76. Paraura 26.81. Parbatipour 25.86. Paregang 27.87. *Parkou-tchou* 28.83. Pars 27.87. Parsa 25.82. Parsa (Fort) 27.82. Partabgarh 25.79. Partabgarh 26.90. *Par tchou* 27.87. Parthi ghat 28.81. Pasang-tchai 30.99. Pase tor 31.91. Pasomtso (L) 29.91. Patan 27.82. Pa-tan 26.97. *Patchou* 29.91. Patchoung (M¹) 31.79. Patehpour 25.78. Pathgram 26.86. Pati 30.99. Pat kong tche 29.99. Patna 25.82. Patong 27.96. Patti 25.79. Paulani 25.78. Pawang 30.99. Pelich 25.83. Pendjamo 29.97. Pensa Roumsa-sili (M¹) 32.89. Pennongtchi 27.85. Perigong 29.97. Pertabunge 26.84. Petchang 30.101. Petou 28.96. Pe you ti 26.99. Phalak 27.84. Phallat 27.85. Phaltang la (M¹) 27.85. Phangar 24.90. Phan kai 27.95. *Phan kaio* 27.95. Phaphund 26.77. Phari 27.86. Pha tong la (M¹) 27.89. Phembou la (M¹) 29.88. Phenbika 26.90. *Phinbou* 29.88. Phondou (Poumdo dzong) 30.88. Phong 28.85. Photla (M¹) 29.81. Phou la 29.96. Phoum Soukling 29.85. Phulpour 25.80. Phul-tart 26.86. Phunkong 27.94. Pi 30.101. Piao-tsen 26.97. Pidong 25.94. Pié sé man 31.100. Piki 30.91. Pilibhit 28.77. Pun-la (M¹) 27.86. Pina la (M¹) 29.79. Pin bo 27.99. Pine pa 27.98. Ping chan 28.102. Ping-fan 32.101. Ping hia ma 29.86. Ping ta la, ou Chou-la (M¹) 30.90. Ping-tchouan 25.98. Ping y 25.101. Ping yung se 28.101. Pinosbut 24.91. Pin tchouan tcheou 25.98. Pin teou tan 25.97. Pipa tchou long tou 32.90. Pipei (Pi mang chan) (M¹) 30.94. Pipli 29.74. Pipra 26.82. Pirganj 25.86. Pitoragarh 29.77. Flach 74.31. Pochou la (M¹) 30.94. Podzong 29.94. Pokhravan 26.77. Pokiao 27.101. *Pokie* 27.86. Pokotchoto 29.95. Pokra 28.81. Pomda 29.95. Pomlama 25.90. Pomopotchi (M¹) 31.94. Pondzera 28.97. Pongongala (M¹) 28.87. Poonpoun 25.82. Poopua 26.93. Potamolán 30.89. Po-tchoun-do 29.94. Potola 31.92. Poukong koug 28.96. Poulou tso 27.96. Poumong 26.99. Pourtou 28.101. Pou-tchao-la (M¹) 29.95. Pouti 27.96. Poutigne 28.96. *Pou tsiang*

32.401. Pranpour 25.85. Punaka 27.87. Punamick 34.75. Punch 25.76. Pung-shal 24.91. Pura 26.77. Purang dzaka (L) 32.79. Purneah 25.85. Purwa 26.78. Puthimari 25.87. Pyakap 27.88.

R

Rab ou *Lab tchou* 30.83. *Rab Gang Tchoung ri* (M^a) 29.83. *Rabgyaling* 31.77. *Rachgar* 25.75. *Rae Bareli* 26.78. *Radho-garh* 24.74. *Ragoun* 30.98. *Ragunathpour* 26.74. *Rahon* 29.94. *Raichong-naga* 31.79. *Raidak* 27.87. *Raiganj* 25.85. *Raimana* 26.87. *Rainglo pango* 31.79. *Raipour* 26.79. *Rajaund* 29.74. *Rajbari* 25.87. *Rajgahr* 24.74. *Rajgan* 24.85. *Rajgarh* 27.74. *Rajmehal* 25.85. *Rajpura* 30.74. *Raka dzang bo* 29.83. *Raka thazong* 29.83. *Rakola* 27.84. *Rakyam Dong pa* 30.87. *Raladjong* 32.77. *Ralong* (La ou *Jeloung*) 28.87. *Ramaiha* 24.79. *Ramoha* 27.82. *Rameswar* 29.77. *Ramganga* 28.76. *Ramgarh* 27.74. *Ramghat* 27.81. *Ram-mau* 27.85. *Rampore* *Bauleah* 24.86. *Rampour* 28.76. *Rampour* 29.74. *Rampour* 31.75. *Rampour* 24.78. *Rampour* 25.79. *Rampour* 26.83. *Rampoura* 30.72. *Ramsanehi* 26.79. *Rang bouck* (M^a) 32.96. *Rangiya* 26.89. *Rango* 30.94. *Rang tchou* 27.86. *Rang tchou* 32.93. *Ranisankail* 25.85. *Ranong* 29.98. *Ransgaon* 26.80. *Ranya* 29.94. *Raptan* 30.100. *Rapti* 27.80. *Rargong* (L) 30.83. *Rarpur* 24.79. *Rasa* 27.87. *Rasra* 25.81. *Rasulabad* 26.78. *Raswagari* 28.83. *Rata* 28.96. *Rath* 25.77. *Rathi* 29.78. *Raty* 29.97. *Raura* 29.79. *Raya* (M^a) 31.83. *Raya* 27.75. *Rdo tchou* 32.98. *Rechi la* (M^a) 27.86. *Re djou* 27.99. *Résidence du chef chinois des 39 bannières*. 31.91. *Retang* 30.89. *Rewah* 24.79. *Rewari* 28.74. *Rhobanipour* 26.88. *Riangi ghat* 29.79. *Ridang* 27.87. *Rika* 28.95. *Rikché* 29.81. *Riku* 31.85. *Ri-la* 29.82. *Rima* 28.95. *Rima* (Pont) 28.95. *Rimi* 29.80. *Rimo* (M^a) 30.97. *Rimpala* 27.89. *Rin tsun soug bam* (Lin tsin sougba) (L) 30.80. *Riotse* 29.96. *Rip* 29.90. *Risti Kola* 28.79. *Rivoudze* 31.94. *Rob sang* 28.87. *Rob sang la* (M^a) 28.87. *Roc soum gom bou* (M^a) 30.83. *Rodo* 28.99. *Rodong* 28.96. *Rohin* 27.81. *Rohtak* 28.74. *Rohtas* 24.81. *Rong mar rong* (Kizir) (M^a) 30.80. *Rongmé* 28.97. *Rong pou ganri* (M^a) 30.82. *Rong-thod-lotchou* 26.94. *Rong tchou* 29.86. *Rong yang bou* (Sigar roungab) (L) 29.84. *Ronggyuli* (R) 28.94. *Rong-yul* 28.94. *Roorkee* 29.75. *Roserha* 25.83. *Rou* (L) 28.86. *Roudapour* 28.77. *Roudou la* (M^a) 27.88. *Roung-tsian-tchou* 29.87. *Rudauti* 26.79. *Rudrapour* 81.26. *Rughoupour* 26.84. *Rungpore* 25.86. *Rupar* 31.74. *Rurd* 26.77.

S

Sabalgah 26.75. *Sab-tchou* 29.85. *Sabdpour* 27.78. *Sabgeding* 29.85. *Sadankong* 25.95. *Sadon* 25.95. *Sadya* 27.93. *Safdarganj* 26.79. *Safipour* 26.78. *Sagilo* 28.85. *SaÉranpour* 29.75. *Sahaswan* 28.76. *Sahibganj* 26.82. *Saidou* 27.88. *Saifganj* 25.85. *Saiona* 30.93. *Saiona* (Bari) (M^a) 30.93. *Saitar* (M^a) 29.80. *Sakan* 95.25. *Sakhi* 28.80. *Sakia* 28.85. *Sakia* 28.87. *Sa kou la* 31.100. *Sakra* 25.83. *Saktesgarh* 24.80. *Sa-la* (M^a) 32.94. *Salan* 28.95. *Salena* 28.79. *Saling* 27.88. *Salmara* 25.87. *Salon* 26.79. *Salou* 28.87. *Salouen* 27.96. *Salpa* 27.84. *Sama la* (M^a) 30.99. *Samauting* 25.91. *Sambal* 28.76. *Sambulra* (M^a) 31.78. *Shamchar* 29.81. *Samdam gand dja* (Samtan gang tsa) (M^a) 30.89. *Samdan-ri* (M^a) 30.80. *Samdo* 29.98. *Samdyaling* 30.87. *Samé* 28.95. *Sameu* 28.94. *Samoie* (M^a) 30.83. *Sampla* 28.74. *Sampon-tchou* 31.80. *Sam tan pon pou houn* (M^a) 31.91. *Samthar* 25.76. *Sanayang* 26.95. *Sanba* 28.81. *Sandara* 24.79. *San dian khe* 31.100. *Sandjomba* 28.82. *Sandy* 27.77. *Sangcher* 32.93. *Sang dhorang* 32.79. *Sang Dzian Sang tchoung* (M^a) 30.89. *Sang gang* (Pont) 31.93. *Sangi madin* 30.87. *Sangou gang tsian* (M^a) 28.85. *Sang piling* 28.97. *Sangri* (M^a) 30.81. *Sang sang giado* 29.83. *Sang-sang-kau ka-la* (M^a) 29.84. *Sang-tchou* 30.91. *Sangtchoung* (C) 30.89. *Sani* 29.79. *Sanku* 27.83. *San-pa* 31.90. *Sanpia ghat* 29.78. *San-si* 25.95. *Santa kiao* (M^a) 30.95. *Santa pian kouan* 31.91. *Saouan* 26.95. *Sape* 27.88. *Sapya* (M^a) 28.93. *Sara* 24.86. *Saraon* 26.94. *Sarath* 24.84. *Sarda Shyar* 32.84. *Sardhana* 29.75. *Sardju* ou *Babai* 28.79. *Sarghé* 29.82. *Sarila* 25.77. *Sarka-tchon* 29.82. *Sarlung Bhup* 30.79. *Saror* 26.95. *Sarouk tala* 30.81. *Sarsaul* 26.78. *Sarsawa* 30.75. *Saru-Ganga* 28.80. *Sa-sa tchang* 26.100. *Sasik* 30.84. *Sasouka* 27.88. *Sasserain* 24.81.

Sassié 27.89. Satalie 28.79. Sa tchou kou kong (M^e) 32.94. Satoun 30.98. Sauch 32.74. Saung tchou 32.89. Sawa fu (M^e) 27.87. Sawa la (M^e) 27.87. Se (L.) 28.86. Sectamurhiée 26.83. Segowitz 26.82. Se kin 27.99. Sekor 29.81. Se la (M^e) 28.87. Selama gangri (M^e) 29.93. Semaloung ou Seloung la (Sam long ra) (M^e) 29.93. Senah 28.89. Sendja dzong 30.86. Sendukpho 27.85. Sengdam 28.92. Seng ghe kabab (M^e) 31.79. Seng-kha ou Phongmai. 27.95. Senié 27.89. Seng yenbar (M^{ss} F^{ss}) 31.95. Seoubra 26.76. Seonra 26.76. Serai 25. 83. Serajung 24.87. Serasa la (M^e) 28.89. Serboupou la-Hongra-lama (M^e) 28.86. Sergong 30.96. Serijula 29.79. Ser Soumdo 31.92. Ser tchou 31.92. Set-ken-tchong 28.99. Set ko (mines d'or) 28.99. Sewan 26.81. Shahabar 27.77. Shahabad 25.74. Shahabad 30.74. Shahaura 24.75. Shahganj 26.80. Shahganj 24.80. Shahgarh 24.76. Shahjhanpour 26.81. Shaboura 25.72. Shai dzong 28.86. Shai tchou 28. 86. Shak engor 32.90. Shakomala 26.90. Shampour 25.86. Shanagar 24.77. Shanghyok (C.) 31.76. Shang rang la 32.76. Shao (Lang tchai pao) 30.99. Sha pa 31.101. Shara 28.85. Sharabad 25.82. Shardi 34.72. Sbari 27.87. Shazadpour 24.87. Sheping 29.101. Shergarh 24.81. Shergotty 24.82. Sherpour 24.87. Shiamgarh 29.74. Shigaron tchou 27.87. Shih pan fang 32.101. Shikarpour 26.75. Shikorpour 26.86. Shildong (M^e) 32.78. Shilshat 30.77. Shipki 31.76. Ship Shalam 30.78. Shipty 29.78. Shiragong 28.76. Shin kin pou 32.101. Shimpour 25.74. Shonshang 25.91. Shor 32.74. Shour 28.87. Shugunu 24.91. Shillong 25.89. Siagar 29.85. Siamdam 27.86. Siao kiao 27.99. Siao kin tchouen 31.100. Siao kouan keou 25.99. Siao oui si 27.96. Siao siang ling (passe) 28.100. Siao sin 32.101. Siao tien. 97.26. Siao-toung-tan. 25.100. Siao yao chan 25.99. Sibsagar 26.92. Sidi 24.79. Sidli 26.88. Si-duma 25.91. Siertchoung (Siddjong) (M^e) 29.83. Siertchoung ri (Yen toni) (M^e) 29.82. Sie-tchou 32.98. Sihonda 25.78. Sikandarabad 28.75. Sikandra 26.77. Sikandra 25.79. Sikardan 27.75. Sikrai 26.74. Sikrana (R.) 27.82. Sikri 27.75. Silgarhi 29.78. Siliguri 26.86. Silong la (M^e) 28.86. Simanagar 28.78. Simikol 29.79. Simjam 30.87. Simla 31.74. Simtoka 27.87. Simultala 24.84. Sinagan boulak 31.87. Sinasi tchou 28.85. Sindhalia 27.83. Sindwaha 24.76. Singbi la (M^e) 29.83. Singi dzong 27.89. Singimari 26.90. Singmari 25.87. Singor ri (M^e) 29.91. Singpour 24.80. Singri 28.87. Singribari 26.89. Sing tien 25.100. Sinja 29.79. Sin la ouen 27.97. Sin mai tang 30.99. Sin tchang pin 26.96. Sintsin 30.101. Sipri 25.75. Siraghar 30.77. Siran tso (Sirkalose) (L) 30.87. Sirathu 25.78. Siri 29.99. Siriko 28.87. Sirinagar 30.76. Sir Mattra 26.75. Sironj 24.75. Siro tso (L.) 30.84. Sirsa 25.79. Sisagahi 27.82. Sitaba ghat 28.78. Sit ka 27.94. Sitlaha 24.79. Siué Long chan tcheng (M^e) 31.100. Siun Kian Sai 30.100. Siurajpour 24.78. Sobja (M^e) 31.77. Sodjoung 28.83. Sogou la (M^e) 28.85. Sohagi 24.79. Sohal 32.73. Soharia 27.81. Sohawal 24.78. Sohna 28.74. Sok dzong 32.91. Sok jam tan goun 32.91. Sokoiv tchou (F.) 31.91. Sokpolong 29.86. Sok sam (Pont) 31.91. Sok tchou 32.90. Sok tchou tcha 32.90. Sola (M^e) 31.95. Sololo 27.96. Somaland 30.93. Somasipur 25.83. Somo 32.99. Sonai bazar 24.90. Sonepal 28.74. Song-chu 28.96. Song Keng 32.99. Songngahieu dzong 25.95. Song pan-ting 32.101. Song pin 26.96. Songta 28.96. Songting 28.96. Somni 28.75. Son ling 28.95. Son mung 25.100. Sor 29.77. Soubansiri 27.91. Sougou 28.94. Souha 32.96. Soukang (M^e) 28.89. Soumdo 30.87. Soumdo 30.92. Soumdzong 29.95. Soumishour 29.77. Soumtang 29.87. Soum-tchouk (L.) 29.81. Soungher (M^e) 29.88. Soung lo kiao (Pont) 31.94. Sountimar 31.91. Sounton 25.94. Soup ka 26.95. Souple 26.84. Sourdong 29.93. Sourouk 32.91. Sou-tchou 30.95. Souy 27.97. Sovaon 25.79. Spang ka la (M^e) 28.85. Spili Denkar 32.76. Srirampour 24.88. Suan ouei 25.101. Su chim-Dja chi 28.85. Suffurkot 25.88. Suket 31.74. Suktie 28.89. Sukuldeah 25.81. Sulong (M^e) 29.86. Sultanpour 26.79. Suma 24.78. Sumarpour 25.77. Sundila 27.78. Sunghia 25.86. Sungtin 28.99. Sunkout 27.88. Sunghat 28.78. Suran 31.75. Susimar (Fort) 27.82. Sutedj 31. 76. Suty 24.85. Sylhet 24.89. Synphos 27.93.

T

Tabon 25.95. Tacha 26.99. Tachang 25.98. Ta-choung ou Ya-long-kiang 27.99. Tachou pou 29.100. Tadjang la 31.89. Tadam 29 81. Taga 27.87. Tagarma 32.76. Tag dsan la (M^e) 28.85. Tagne tang 27.98. Tagoum 26.93. Ta hou la (L) 30.92. Tahsil 26.81. Taigar

la (M^e) 31.89. Tai kiétong 28.83. Tai ping chen 26.97. Tai ping pou 25.97. Tajpore 25.83. Tak 28.86. Takba 25.90. *Tak-bo-peng-tchou* 29.85. Tak dong 31.85. Ta-ketchang (Taise-kouan) 27.98. Ta kiao 28.100. *Ta-kin-tchouen* (F.) 31.99. *Taklang* 30.86. Taklakar (Pourang dzong) (Pourma) 30.78. Taklang dzong 27.89. Takla tala (L.) 29.82. Taknang 29.86. Tako la (M^e) 29.82. Takou 25.97. Takouan ho 27.101. Takouari 27.101. Takourd-yara 29.76. Tak po 29.90. Takra-kong-ma (M^e) 30.80. Tak ting (M^e) 31.82. Talang 25.95. Talari 29.90. Talbehat 25.76. Tale 27.94. Ta-li 25.98. Ta-ling-cha 32.101. Ta-lin-pin 29.100. Talla Labrang 29.82. Talou 29-87. *Tambour* (R.) 27.85. Tambulpur 26.89. Tamdjam 30.80. Tam dzong 27.90. Tamkar 32.78. Tamlingtar 27.85. Tamloug 27.86. Tammu 24.91. Tamoria 26.84. Tamontikong 27.94. Tamotsin la (M^e) 30.97. Tampoutang 26.94. Tamtchouck kabab (M^e) 30.79. Tanda 26.80. Tandjong 31.84. Tand djong (L) 31.84. Tandowh 26.80. Tangai tong 27.101. Tang ba 31.99. Tang hiang (M^e) 30.83. Tang kio pa 29.100. Tang la (Or^e) (C) 32.90. Tangla (C) 32.89. Tang la you mtso (L) 30.85. Tanglong 28.86. Tang Pou 25.95. Tangra la (M^e) 27.86. *Tang-tchou* 28.86. Tang tchoung (L) 30.85. Tankot la (M^e) 27.82. Tanor 24.86. Tankse 24.86. Tan tsuan 30.100. Taouei 29.101. Taou Mava 25.93. Ta-pa 29.100. Ta pan kiao 30.91. Ta pan tchao 31.100. Ta-pan tckao 25.100. Taplong dzong 27.85. Tapsing 30.94. Tara 28.82. Tara 29.80. Tara 30.78. Tara (M^e) 30.96. Taraphu la (M^e) 29.88. Taresumdo 30.77. Targot la (M^e) 30.84. Tarkou (M^{ts}) 30.83. *Tarkou-tchou* (*Dargou-dzang-bo*) 30.86. Tarngak 32.82. *Tarogh* 30.82. Tarogh mtso (L) 31.82. Taroug dzong (Dardzong) 30.92. Tarsarai 26.83. Tasgong (Benkar) 27.89. Tashi Bup tso (L) 32.82. Tashi doche 30.88. Tashigang 29.85. Tashingong (Tchairsong) 32.77. Ta sin 32.101. Taso 27.96. Tassang Si 27.89. Tassisoudon 27.87. Tasso 29.97. Tatang (L) 30.79. Ta-Ta-sse 26.97. Tatchang 28.86. Ta-tching 27.97. Tathang phou 30.101. Ta-timou 25.98. Ta ting 31.101. Ta ti tong 31.98. Ta-tsien-lou (Tarsedo) 30.100. Tanao 26.93. Tawang 27.89. Tawou 28.101. Ta-yan pa 29.100. Ta ya ri 30.92. *Tchabloug* 28.83. Tchache gang 28.85. Tchadan kada 32.89. Tcha fou 28.99. Tcha gang la (M^e) 31.92. Tchakaoua la 27.84. Tchak la 29.81. Tcha la (M^e) 30.92. Tcha la gang ri (M^e) 28.95. Tchalong 28.97. Tcha loug (Pont) 31.92. Tcha-ma long tsiam (M^e) 29.83. Tchamcar 29.91. Tchamda 28.83. Tchamoutong 27.96. *Tcham-tchou* 30.98. Tchandaosi 28.76. Tchang la se 29.85. Tchang la tchouk (M^e) 30.81. Tchang la ying 32.101. Tchang lo tchan dzong 28.89. Tchang pou 25.100. Tchango-so 28.85. *Tchang-tchou* ou *Tnya* 28.85. Tchan-teng tchouang 25.97. Tchango-to kouy 27.97. **Tchan-toui** 30.98. Tchan-y 25.101. Tchao tang 27.101. Tchao-tcheou 25.98. Tchao tou tié (M^e) 29.81. Tchapa 30.99. Tchapo-yang 26.95. Tcharac Lang-ouan (M^{ts}) 31.83. Tcha ri (M^e) 31.82. *Tcha-tchou* 29.81. *Tchaya* 28.95. *Tcha-yang* 25.97. Tchekiah ri (M^e) 31.83. Tchela (M^e) 28.89. Tchengdo 32.96. Tchen hai (L.) 26.98. Tchen-nan-cheou 25.98. Tchen-to 29.99. Tchen-tou 30.101. Tche-roung 29.82. Tche-so 29.100. Tchetoh-la (M^e) 30.99. Tchiang si 28.95. Tchiang-tcheou 26.100. Tchiao tou chao 25.98. Tchili pou 28.101. Tchimo dzong (Yermo) 28.84. *Tchin-tchou* 27.87. Tchintong 29.101. Tching tchou yao 29.101. Tching-yi kai 26.98. Tchiou pou tsi 26.101. Tchirong (Tsilong) 28.83. Tchitong-tchou 27.95. Tchitsakar (M^e) 29.81. Tchi tzé kang 32.96. *Tchod-tang* 28.95. Tchoghial pobrang dzong 29.89. Tchok ba yamar la (M^e) 31.83. Tcho la 27.86. Tchola (M^e) 28.97. Tchong i keou (Tchong ye) 30.93. Tchongto (M^e) 31.95. Tchong roug 31.78. Tchong tien fou 27.98. Tcho se kia pou (Tchosgiat) 31.99. Tchou dzong 28.86. Tchou Garmo 31.89. Tchou kiang fou 25.99. Tchou korgyi 29.90. Tchouk sai 32.99. Tchoum Lang ma (M^e) 28.84. Tchoum Tchom gang ri (M^e) 28.84. Tchoum doun 28.85. Tchoum dzong (Dziomo) 29.91. Tchoumilat 32.96. Tchoum lang ma (M^e) 28.84. *Tchoum-tchou* 30.98. *Tchou-nak* 32.100. Tchou na han (Tchonokor) 31.89. Tchoung baka 29.86. Tchoung doui 29.86. Tchoung gar (Djonka-djong) 28.82. Tchoungo 32.96. Tchoun mang 32.93. Tchourme tsang la (M^e) 29.83. Tchout cha la 29.91. Tchoutchout 29.88. Tchoya la (M^e) 28.84. Tchraha 28.96. Tchrayul (Dayul) 29.96. Tchrifang (Dzang tchri) 27.97. Tchroupalong 29.97. Tchudziar (M^{ts}) 30.80. Tcheirak 27.83. Tede (L) 31.83. Tegong la (M^e) 27.86. Tchri 24.76. **Telous** 27.95. *Tenavi* 27.80. Tendun 24.79. *Tenga* 27.93. Tengla central (C.) 32.90. Teng long gang 29.88. Tentchouan 25.98. Teoutang 29.98. Tepkelabama 25.89. Tepla kang (Dzelagang dzong) 28.92. **Térous** 27.96. Tessoul 28.89. Tetchang 27.99. Teumagio 29.97. Tezi 27.93. Tezpur 26.90. Thadjang tso (L.) 30.87. Thak 28.81. Thakabjar 30.80. Thaling 28.93. Thanah 27.82. Thangnan 25.90. Thangring 29.81. Tha-tsa tsie-to (M^e) 29.80. Thazang 30.78. Thelchumi 25.92. Thiboug

28.83. Thiogang 29.87. Thi oua tang (C) 30.93. Thok Chimili 31.83. Thok dalung 32.79. Thok djaling (Samba) 32.79. Thok Daurakpa 32.82. Thok Marshera 32.82. Thok rakung 32.80. Thokshan 30.79. Thok surlong 32.79. Thok Tajang 32.82. Thok Ting ring 32.82. Thsao et Sobkou (M^a) 30.86. Thuna 27.86. Tibrikot 28.80. Ticho 26.96. Tiding 28.94. Tiebtang (Plaine) 28.95. Tieh siang-gang 27.99. Tien chan 28.99. Tien-chen-tang 25.98. Tien-ouan 29.100. Tien-Pahar 24.85. Tien-sou 27.99. Tie po 29.99. Tie-tchiang 25.97. Tie-tsang 27.98. Tijara 27.74. Tijou 30.99. Tikari 24.82. *Tila* ou *Jamla* 29.79. Tila la (M^a) 28.96. Tilong 27.94. Tilou-tsi 31.91. Timon 29.91. Timon dzong 29.92. Timouta 31.101. Timto 29.95. Timuria (Salang) 28.83. *Tingri-ma-tchou* 29.89. Tinki dzong 28.85. Tinki la (M^a) 28.85. Tingri 27.92. Ting-youen 25.99. Tipai Mukh 24.90. Tipta la (M^a) 27.85. *Tirap* 27.93. Tirhout ou Mozufferpor 26.83. Tirjuga 26.84. *Tirsuli-Gandak* 27.82. Tirthapuri 31.78. Tista 27.86. Titabar 26.91. Taliala 26.86. Tivanpo 25.95. Tivi 30.76. Tlagong 27.87. Tobal 24.91. Tobok tolakai (Tobouk) 31.87. Tog ri (M^a) 28.93. Tokong 27.101. *Tok-pou* 30.78. Toksti Domba (M^a) 31.84. To-lo-ho 27.99. Toman koudjou 32.97. Tombadu 30.99. *Tombakosi* 27.83. Tomba la (M^a) 30.87. Tomen koudjou (M^a) 31.89. Tongcher 28.86. Tong-chouan 26.100. Tongchyou 28.89. Tong go la (M^a) 30.99. Tong kar 32.98. Tongkoua 27.98. Tong kousu-chuen 27.98. Tong la (M^a) 28.84. Tonglado 29.97. Tong-lan 26.97. Tونغnou 28.96. Tongolo 30.99. Tong pa (fr^e) 31.95. *Tong po* 30.99. Tong sa 27.88. Tong-se (M^a) 30.86. Tong tchang 29.100. *Tong-tchou* (R) 29.94. Tong-tsiang 27.98. Tong tso (L.) 32.82. *Tonki* 31.101. Ton-kou 29.99. Tosai la 30.98. Totling 31.77. Totu 29.81. Toua-tse 27.98. Toucha kouan 28.101. Touchong 29.86. Touei mtso (L.) 30.92. Toueitsoum 27.97. Toug-ya 26.97. Touk la (M^a) 28.94. Toukmar tala 29.81. Toukout ka 27.94. Touk ri (M^a) 28.92. Tou la (M^a) 27.87. Toungo la (M^a) 29.88. Toun-lan-chouan 25.98. Tounamgia ling 29.88. Touo 26.97. Toutchao py 28.97. Tou-tchoun 26.98. Toutsin Chansin 30.98. Tribeni 27.81. Trisut (M^a) 30.77. Tromarmo (L.) 29.81. Tropchi 28.96. Tsa-fase 25.97. Tsa fou 29.97. Tsai-kou (Chin kou) 29.101. Tsali la ka (C.) 28.96. Tsa-lo 29.100. Tsa-ly 29.100. Tsamdo 29.96. Tsang tchoum pa kong ka 30.94. *Tsan-po* (*Maghang-dzang-bo*) 29.83. *Tsan-po* ou *Tamtchouk-kab* (*source du cheval*) 30.80. Tsan tan kong 31.92. Tsan-tsa-kou 32.100. *Tsantse tala* 30.85. Tsao la 31.95. Tsao li gong 31.95. *Tsa-oua* 29.81. Tsa ouy (M^a) 29.100. Tsari 28.91. Tsari (M^a) 28.91. Tsa tchou ka 30.91. Tsatiin tang (M^a) 30.84. Tsatouy 29.97. Tsechaling 29.88. Tsechan y 28.87. Tsedjrong 28.96. Tse kan keou 29.99. Tse-kou 27.96. Tse ma koua 28.100. Tse-mey-chan 29.99. Tsen la (M^a) 31.99. Tsen-long 28.99. Tse-ta-ty 29.100. Tsiamdo (Kiobdo ou Chamouto) 31.95. Tsiang-tchou 28.86. Tsiiao tchong 27.98. Tsieipo 27.96. Tsik Oula (M^a) 30.87. Tsinbou mardja (kian bou boun soum) (M^a) 32.91. Tsin-chan-sho 27.98. Tsin chouï ho 26.100. Tsin-chouï-yi 26.98. Tsin-keu 27.98. Tsing khi 29.100. Tsin-mou lin 28.99. Tsin y pao 32.101. Tsiten 26.97. Tsi-teng 31.97. Tsomar (Touida) 29.90. Tso Morari (L.) 32.76. Tsongha 29.82. Tsongkin 30.101. Tsong-tsoua 27.98. Tsoum dzoung 29.86. Tsouna 28.85. Tsomilong (L.) 29.81. Tsou-po 27.97. Tsuen-tsé 29.99. Tuethang 25.91. Tugiy 28.84. Tule la (M^a) 27.86. *Tulong* (*Choubon*) 29.88. Tulong 29.88. Tulsipour 27.80. Tumlo 29.85. Tum-tso (L.) 28.87. Tura 25.87. *Tza-tchou* ou *Ya-long-kiang* 32.97. Tzen-sha-kouan 27.99.

U

Udapour 32.74. Ugro 30.79. Ulla 27.87. Ulwur 27.74. Umballa 30.74. Unao 26.78. Unchehra 24.78. *Unjou-tchou* 27.88. Untari 24.81. Upadrang 27.82. Ura 27.88. Utgu 26.74.

V

Vang-badzian 29.88. Vernept 24.90.

W

Wachou infér 32.99. Wachou Kamping 31.98. Wachou (Kouo long) 30.97. Wachou (Sié ya) (M¹) 32.97. Wachou sup^r ou Achou sup^r 32.98. Waix 26.74. Wakalai. 25.90. Walongsam go la 27.85. Wang dzou 31.92. *Wang-tchou* 27.87. Weikou 27.101. Wei tcheou 31.100. Wiluk 24.91. Wini 25.83. Woklia 26.91.

Y

Ya 28.96. Ya (L.) 28.89. Yabaiesbai 28.89. Ya che 31.96. Ya kou 28.101. Yakrong (M¹) 28.84. Yaksi Djok bo la (M¹) 30.82. Ya la (M¹) 30.80. Yalé 28.83. Yalong 27.85. Yalong 31.97. *Ya-long-kiang* (O) 28.99. *Yang* ou *Tong* 29.101. Yan ba dzian 30.88. Yang bou ri (M¹) 30.81. Yangliou chou 27.101. Yanghuil 27.89. Yangma 27.85. Yang-maya 26.99. Yangpa 31.75. Yang-pi 25.97. Yang ra (M¹⁸) 30.88. Yang ting 25.100. Yang tsa 28.96. Yang-tse-kiang (Kin-cha. Fleuve Bleu) 27.100. Yangtsin Chache 30.88. Yao-ngan 25.98. Yar 28.76. Yar 30.88. Yaregong 29.97 *Yarghia-dzang po-tchou* 32.87. Yarkang 28.89. Yarkiou-dzang bo 29.90. Yarla Chamboi (M¹⁸) 28.89. *Yar-long* 32.99. Yarmé 27.96. Ya tcheou fou 30.101. Yatchou tsa 30.99. Yathog 31.99. Yato la (M¹) 27.88. Yebaoumi 25.93. Yegun Soum-do (M¹) 31.95. Ye kou chan 27.101. Yen la 30.98 Yen-tay 28.99. Yen-tchoua 26.96. Yerkalo 29.96. Yer kou 28.89. Yetché 27.96. Yeu-o-kai 26.99. Ym-tse-la (M¹) 28.87. Yirka 30.78. Yling djong 29.89. *Y-long* (R) 31.95. Y long 31.97. Yokdjardi 30.88. Yok tchou gardouk 30.89. Yong chan 27.101. Yong fan tse 28.99. Yong king 29.100. Yong la (M¹) 29.87. Yong tain 29.98. Youbi 28.89. *Youk* (R) 31.89. Youkri (M¹⁸) 31.89. Young so (Pays de) 31.90. Youragan 27.96. Y-toung 25.100. Yuduk dzaka (L) 32.84. Yueh-si-ting 28.100. Yuenkia-tati 27.101. Yuen meou 25.99. Yue-tcheou 25.101. Yugar 32.80. Yu ko 31.99. Yu la (M¹) 31.89. Yu lin kong 29.99. Yunlin tou 27.99. Yu long 31.95. Yummosai (M¹) 29.95. Yu-na 30.97. Yundju-kzinga 29.88. Yung chen 30.86. Yung-long-cheou 25.97. Yung-pin-hien 25.97. Yung-tchang fou 25.97. Yun-nan hien 25.98. Yun-nan-sen 25.100. Yun-pe-ling 26.98. Yusa 30.95. Yu-sa-pi 29.100.

Z

Zahurabad 25.81. Zangra ou Reb 29.82. Zarkong 31.77. Ze-lo 27.98. Zenlouy 29.97. *Zimou* 27.85. Zolaya (M¹) 30.80. Zumunneah 25.81.

THIBET — CHINE OCCIDENTALE

Carte pour servir à l'Histoire de la Mission du Thibet, par Adrien L.



OCCIDENTALE — INDE SEPTENTRIONALE

de l'histoire de la Mission du Thibet, par Adrien LAUNAY de la Société des Missions-Étrangères



DOCUMENTS CONSULTÉS

- | | |
|---------------------------------|---|
| GÉOGRAPHES
&
EXPLORATEURS | Durcivill de Rhins.
Grenard.
Bonvalot.
H. d'Orléans.
Roux.
Bonin.
Bela Szecheny.
Walker.
Sven Hedin.
Desgodins.
Mussot.
Merisieux. |
| MISSIONNAIRES | |

SIGNES CONVENTIONNELS

- | | | |
|---------------|---|---|
| THIBET | □ LHASA
⊕ TA-TSIEN-LOU
⊕ YOKALO
⊕ IULO | Capitale de Royaume.
Evêché.
Résidence de Missionnaire.
Chrétiens. |
| CHINE | ⊕ TCHEN-TOU
⊕ KIA-TIN | Capitale de province.
Préfecture de 1 ^{re} classe. |
| INDE | ⊕ MIRZAPOUR | Ville importante. |

- | | |
|-------|---|
| Abars | Tribun, peuplades, etc. |
| — | Chemin de fer. |
| — | Route principale. |
| — | Petite route, Chemin, Sentier. |
| — | Canal. |
| — | Limite d'Etat. |
| — | Limite de province ou de région indépendante. |
- Echelle moyenne
1 : 2,000,000

BX1642 .T5L3 v.2
Histoire de la mission du Thibet.

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00068 6842